8
4-A
21

8. 4. A. 21

Digitized by Google

HISTOIRE

DE

HENRY TROIS.

Par Monſieur DE VARILLAS.

TOME SECOND.

A PARIS,

Chez CLAUDE BARBIN, au Palais ſur le ſecond Perron de la Sainte Chapelle.

M. DC. XCIV.

AVEC PRIVILEGE DU ROY.

BIBLIOTECA NAZ.
ROMA
VITTORIO EMANUELE

ARGUMENT
DU
CINQUIE'ME LIVRE.

LEs Suiſſes perſuadez que ſi les Eſpagnols où le Duc de Savoye ſe ſaiſiſſent de Geneve, on leur ôtera toute ſorte de communication avec la France, preſſent Henry Trois d'en prendre la protection. Une partie du Conſeil d'Etat s'y oppoſe, de crainte de choquer la Cour de Rome, & d'accroître le Party des Catholiques zelez, qui n'eſt déja que trop puiſſante : Mais le plus grand nombre l'emporte ſur le moindre, & la protection de Geneve eſt acceptée, par la ſeule raiſon d'éviter que la France ne ſoit aſſiegée de tous côtez. Le Duc de Nemours promet par écrit à la Demoiſelle de Rohan de l'épouſer, & ne laiſſe pas de ſe marier avec la veuve du ſecond Duc de Guiſe. Les parens de cette Demoiſelle, & ſur tout le Roy de Navarre, déclarent à ce Duc, qu'il faut qu'il ſe batte en duel contr'eux tous, l'un aprés l'autre : & la Cour pour remedier à ce terrible inconvenient, offre à la Demoiſelle la Ville de Loudun, érigée en Duché, & des Terres aux environs, juſqu'à la concurrence de cinquante mil livres de rente en fonds de Terres. La Demoiſelle ne s'en veut pas contenter ; & le Duc de Nemours aprés

BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE

Digitized by Google

eſtre devenu perclus de tous ſes membres, meurt. Sebaſtien Roy de Portugal eſt défait & tué en Afrique; ſa mort excite une conteſtation pour ſucceder à cette Couronne, entre Catherine de Medicis, Philippe Second Roy d'Eſpagne, la Princeſſe de Parme, la Ducheſſe de Bragance, & le Prieur de Crato. On abrege icy les prétentions dont on vient de parler, & l'on réduit à une ſeule page le gros volume de Caramüel. Mais pendant que Catherine de Medicis, le fils de la Princeſſe de Parme, la Ducheſſe de Bragance, & le Prieur de Crato, s'amuſent à ſolliciter les Etats aſſemblez à Liſbonne; le Roy d'Eſpagne fait entrer dans le Portugal ſous le Duc d'Alve, une formidable Armée, qui inveſtit ces Etats dans Liſbonne, & les contraint de prononcer en ſa faveur. Le Prince d'Orange réduit à la derniere extremité, diſpoſe les Flamans à rappeller le Duc d'Anjou, & à le reconnoître pour Souverain, à des conditions qui ne luy en laiſſoient que l'apparence. Le Duc d'Anjou ennuyé de la Cour de France, les accepte, quoi qu'il prévoye aſſez que le Prince d'Orange ſeroit en effet le Maiſtre des Pays-Bas. Il envoye aux Flamans, ſous la conduite de Marquet, des Troupes qui vivent avec ſi peu de diſcipline, que leurs Hôtes les livrent aux Eſpagnols. La Nouë ſe met en devoir de les ſauver; mais il ſuccombe ſous le nombre des Ennemis, & demeure leur priſonnier. Henry Trois eſſaye de mettre mal la Reine de Navarre ſa ſœur, avec ſon mary, en luy mandant qu'Elle s'abandonnoit au Vicomte de Turenne. Le Roy de Navarre communique cette lettre à l'un & à l'autre, le Vicomte n'en fait que rire; mais la Reine de Navarre en conçoit tant d'averſion pour ſon frere, qu'Elle oblige les Calviniſtes à luy declarer la Guerre. Le Com-

té de Quercy eſt donné pour dot à la Reine de Navarre ; & les Bourgeois de Cahors pretendent ne pouvoir eſtre demembrez du Domaine Royal. Les Calviniſtes forment là-deſſus le deſſein de ſurprendre Cahors, & ne l'executent qu'aprés un combat de trois jours. Ils s'emparent de Mande avec plus de facilité, & Henry Trois leur oppoſe trois Armées. Il donne le Commandement de la plus conſiderable au Duc de Mayenne, & prend de ſi juſtes meſures, que le Parti des Catholiques zelez ne puiſſe tirer aucun avantage des ſuccez de ce Duc, qui prend la Ville de Mure ſur Leſdiguieres, & contraint par là les Calviniſtes, de ſe refugier dans les Montagnes. Le Maréchal de Biron General de la ſeconde Armée ſurprend le Mont-de-Marſan ; & le Maréchal de Matignon Chef de la troiſiéme, emporte la Fere aprés un long Siege. Les Calviniſtes trop foibles pour reſiſter à trois Armées Ennemies qui les attaquent en même-tems, engagent le Duc d'Anjou à leur procurer la Paix que l'on negocie à Flex. Il s'y preſente trois principaux obſtacles ; & l'on rapporte icy la ſuitte des intrigues qui ſervoient à les ſurmonter. Le Duc de Guiſe forme pour ſurprendre Straſbourg, une entrepriſe ſi bien concertée, que rien ne ſemble pouvoir en empêcher le ſuccez. Mais la Cour de France contre ſes propres intereſts, en donna avis aux Magiſtrats de cette Ville, dans la ſeule veuë de traverſer l'agrandiſſement de la Maiſon de Lorraine. Le Duc de Nevers faute d'argent & de Troupes, ſe contente de faire publier un Manifeſte de ſa façon, par lequel il prétend qu'au deffaut de la branche aînée de la derniere Maiſon de Bourgogne, les Flamans le doivent reconnoître pour Souverain, puis qu'il eſt heritier de la

ſeconde. Les Eſpagnols croyent rendre le Duc d'Anjou moins agreable aux Flamans, en leur renvoyant pour Gouvernante la Ducheſſe de Parme : Mais le fils unique de cette Ducheſſe en conçoit de la jalouſie, & cauſe tant de dégoûts à ſa Mere, qu'elle eſt contrainte de s'en retourner en Italie. Le Prince d'Orange eſt proſcrit, & il s'en venge par l'Apologie la plus Satyrique des derniers ſiecles. Le Duc d'Anjou s'avance vers Cambray pour en faire lever le Blocus ; & le Prince de Parme aprés avoir feint de l'attendre de pied ferme, luy quitte la Place, & luy laiſſe la liberté de recouvrer les Forteresſes voiſines de Cambray. Balagny en eſt établi Gouverneur ; & les François volontaires en ſont ſi touchez, qu'ils réduiſent par leur deſertion l'Armée du Duc d'Anjou au quart de ce qu'elle étoit. Ce Prince n'oſe la joindre à celle de Flandres, dans le petit nombre où elle ſe trouve ; & il paſſe de honte en Angleterre, où la Reine Eliſabeth promet de l'épouſer : Mais Leiceſtre ſon rival, aprés l'avoir traverſé par des intrigues que Simier avoit déconcertées, fait agir les Dames de la Cour d'Angleterre, qui tourmentent Eliſabeth de ſorte qu'elles luy fourniſſent le pretexte dont elle avoit beſoin pour rompre avec le Duc d'Anjou. Elle le renvoye en Flandres, où un aſſaſſinat entrepris ſur la perſonne du Prince d'Orange, met tous les François en danger de perdre leurs vies. Le jeune Maurice de Naſſau les ſauve pourtant, en s'aviſant de foüiller dans les poches de l'Aſſaſſin, où il trouve dequoy convaincre du crime les Eſpagnols.

HISTOIRE

HISTOIRE
DE HENRY TROIS.

LIVRE CINQUIE'ME.

Où l'on voit les pretentions de la Reine Mere à la Couronne de Portugal: Les diviſions de la Maiſon Royalle de France: La ſeconde expedition du Duc d'Anjou en Flandres, & ce qui s'eſt paſſé de plus important durant le reſte de l'année mil cinq cens ſoixante dix-neuf; toutes les années mil cinq cens quatre-vingt & quatre-vingt un, & partie de mil cinq cens quatre-vingt deux.

LEs affaires que Henry Trois avoit trouvées en France depuis ſon avenement à la Couronne, l'avoient tellement occupé au dedans, qu'il ne luy avoit pas eſté poſſible de s'appliquer à celles du dehors. Cependant il y en avoit une de telle importance, que s'il 1578.

1578. l'eût negligée, ſon Royaume auroit couru riſque de changer de Maître, & ſa memoire auroit receu une éternelle flétriſſure. Philippe Second, Roy d'Eſpagne, ne prétendoit pas moins à la Monarchie univerſelle, que l'Empereur Charles-Quint ſon pere y avoit aſpiré, quoique ce fût par des voyes plus cachées; & comme il eſtoit prévenu de l'opinion que s'il pouvoit aſſujettir la France, la Conquête du reſte de l'Europe ne luy coûteroit preſque rien, il y travailloit à ſa maniere; c'eſt à dire, ſans faire de bruit. Il entretenoit les diviſions civilles des François, pendant qu'il gagnoit leurs Alliez; & déja il avoit ôté à Henry Trois les divers Princes & les Etats, entre leſquels l'Allemagne étoit partagée. L'Empereur Maximilien Second, ſon beau-pere, ſon beau-frere & ſon couſin germain, du côté paternel tout enſemble, avoit diſpoſé les Catholiques à regarder avec des yeux indifferens ce qui ſe paſſeroit déſormais en France, en leur perſuadant que ce ſeroit peine perduë que de pretendre y conſerver l'ancienne Religion; & les Proteſtans ne s'embaraſſoient pas beaucoup que la France changeât de Maître, pourveu qu'ils protegeaſſent les Calviniſtes contre leur Roy, & contre les Catholiques zélez. La Reine d'Angleterre étoit de même ſentiment que les Proteſtans d'Allemagne; & le Roy d'Eſcoſſe avoit tant de reſpect pour elle, à cauſe qu'il étoit ſon preſomptif Heritier, qu'il n'y avoit pas lieu d'attendre de luy une conduite differente de la ſienne. Les Flamans étoient ſi diviſez & ſi éloignez de ſe réünir, qu'il étoit aiſé de prévoir qu'il s'écouleroit pluſieurs années avant qu'ils fuſſent en état

de ſe méler des affaires du dehors, & l'Italie avoit trop de peur que les Eſpagnols qui en tenoient les deux tiers, n'achevaſſent de l'aſſujettir tout à fait, pour leur fournir un pretexte de querelle, en traverſant le projet qu'ils avoient dreſſé pour conquerir la France. 1578.

Il ne reſtoit donc que les Suiſſes, qui depuis la Bataille de Marignan s'étoient inſéparablement attachez aux intereſts des Rois de France par deux conſiderations, qui, à dire le vray, ne pouvoient eſtre plus preſſantes. Ils avoient ſecoüé le joug de la Maiſon d'Autriche, & ils ſeroient infailliblement forcez de le reprendre ſi la France ſuccomboit. Ils tiroient des Rois Tres-Chrétiens des penſions, des appointemens, & des gratifications qui montoient à de ſi grandes ſommes, que l'Eſpagne n'en pouvoit longtemps fournir de ſemblables; & ſi cet argent venoit à manquer, les treize Cantons ſe déſuniroient infailliblement, tant la diverſité de Religion cauſeroit de contrarieté dans leurs Aſſemblées.

On a veu dans l'Hiſtoire de François Premier, que l'Empereur Charles Quint s'étoit plus d'une fois ingeré de ſurmonter cet obſtacle : Qu'il avoit employé pour cela tout ſon credit, & toute la terreur de ſes armes victorieuſes devant Pavie ; & que n'ayant pas réüſſi avoit eu recours premierement aux Dietes d'Allemagne, & depuis à l'autorité du Pape Paul Trois qu'il avoit gagné en mariant Marguerite d'Autriche ſa fille, avec Octavien Farneſe petit fils de ce Pape. Il avoit dépenſé dans ces Intrigues la meilleure partie des deux millions qu'il avoit tirez du Portugal, en

1578. épouſant la fille du Roy Manüel, & en donnant à Philippe d'Autriche ſon fils unique, la fille du Roy Jean Trois. Les Suiſſes avoient receu ſon argent ſans rien deferer à ſes ſollicitations. Les Cantons Catholiques s'étoient excuſez de ſatisfaire les Allemans, ſur ce que les Proteſtans de cette Nation s'étoient laiſſez corrompre pour agir contre la France; & il avoit ſuffi aux Cantons Zuingliens d'apprendre que le Pape entreprenoit de leur ôter l'Alliance des François, pour s'y oppoſer de toutes leurs forces; ainſi Charles-Quint avoit eſté réduit à chercher le ſeul expedient de rompre l'Alliance entre les François & les Suiſſes, qui étoit d'ôter toute ſorte de communication entre ces deux Peuples; & il avoit jetté les yeux ſur le Duc de Savoye, par les Etats duquel il falloit que paſſaſſent les gens de guerre qui alloient & venoient des Cantons en France, & de France aux Cantons. Beatrix de Portugal, belle ſœur de l'Empereur, & femme du Duc de Savoye, y avoit travaillé & réuſſi, en donnant à ſon mary autant d'averſion pour les François, qu'il avoit autrefois eu de bonne volonté pour eux. Mais Dieu ſe plaît quelquesfois à confondre les deſſeins les mieux concertez, des plus grands Princes.

François Premier picqué de l'inconſtance du Duc de Savoye ſon Oncle maternel luy avoit demandé la part qui étoit dûë à ſa mere dans les biens allodiaux de la maiſon de Savoye; & ſur le refus qui luy en avoit eſté fait, Sa Majeſté s'étoit ſaiſie de toute la Savoye, & de preſque tout le Piémont. Ainſi bien loin que la communication des François avec les Suiſſes eût eſté

ôtée, ces deux puiſſantes Nations étoient devenuës voiſines l'une de l'autre: car dans le même temps que l'Admiral de Chabot prenoit la Savoye, la Breſſe, & la meilleure partie du Piémont, le Canton de Berne s'étoit emparé du païs de Vaux, & avoit partagé avec le Canton de Fribourg le païs de Gruyeres, & le Comté de Rômond, & la Ville de Geneve s'étoit érigée en Republique. 1578.

L'Empereur avoit aſſez préveu qu'il luy ſeroit impoſſible de tirer des mains des Suiſſes les Etats du Duc de Savoye dont ils s'étoient accommodez, & il ne s'étoit attaché qu'à favoriſer ce Duc pour le recouvrement de Geneve. Et de fait, s'il euſt pû en venir à bout, il arrivoit auſſi bien à la fin qu'il s'étoit propoſée, que s'il avoit obligé les Suiſſes à une entiere reſtitution, puiſque la France avoit rendu par la Paix du Câteau-Cambreſis tout ce qu'elle tenoit de ce Duc en Savoye; & que par conſequent les Suiſſes pour aller chez Elle, étoient contraints de traverſer Geneve, la Paix dont on vient de parler, ne leur ayant point laiſſé d'autre chemin ouvert que celui-là.

Les Troupes Eſpagnolles du Duché de Milan étoient entrées dans la Savoye, toutes les fois qu'il avoit plû au Duc Philbert Emanuël de former des intelligences dans Geneve,* ou d'entreprendre de l'inſulter, & il s'étoit paſſé peu d'années ſans que cette nouvelle Republique ſe fût veuë ſur le point de ſuccomber. Ce qui n'étoit pas arrivé par un bonheur tout particulier durant les vingt années qui s'étoient écoulées depuis le Traitté du Câteau-Cambreſis, pouvoit arriver la vingt-uniéme; & ſi Geneve ſuc-

* Dans l'Hiſtoire de Fulmeucus.

1578. comboit, la France perdroit ſes meilleurs Alliez ſans qu'elle euſt lieu de s'en plaindre, puiſqu'elle n'avoit fait dans le même Traitté aucune reſerve pour ce qui regardoit Geneve, qui liât les mains à la Maiſon d'Auſtriche & au Duc de Savoye.

Les Suiſſes n'auroient pas plus de raiſon de s'en formaliſer, à cauſe qu'il n'y avoit que deux de leurs Cantons, qui étoient ceux de Berne & de Chaffouſe, qui ſe fuſſent chargez de proteger Geneve; & que ſi l'on convoquoit une Diette Generale à Bade ſur ce ſujet, les Eſpagnols avoient aſſez d'intrigues dans les Cantons Catholiques pour les détourner de ſecourir une Ville qui étoit le centre du Calviniſme, & les Cantons Proteſtans ne romproient pas avec les Catholiques par la ſeule conſideration de cette Ville.

Il n'y avoit donc point d'autre expedient pour maintenir la communication entre la France & la Suiſſe, que d'obliger les Rois Tres-Chrétiens à ſe charger de la protection de Geneve, puiſque les Eſpagnols & les Savoyards ſeroient plus reſervez à l'attaquer, lorſqu'il ne leur ſeroit plus permis de le faire ſans recommencer la guerre entre les deux Couronnes.

Le plus grand obſtacle que l'on y prévoyoit, devoit apparemment venir de la Reine Mere, qui s'étoit toûjours oppoſée aux Genevois, quoiqu'ils n'euſſent jamais diſcontinué de la rechercher de leur eſtre favorable. Elle étoit entiere dans ſes projets; & comme il y avoit peu d'eſperance qu'elle ſe relachât; il y en avoit encore moins que le Roy ſon fils accordât

contre ſon avis, ce que l'on ſouhaitoit de luy: Mais un Billet que l'Avoyer de Berne receut de bon lieu, hâta la concluſion de cette affaire. Il y étoit écrit en termes exprés, que ſi le Duc de Savoye recouvroit Geneve en quelque maniere qu'il le fît, les treize Cantons des Suiſſes retomberoient dans leur ancienne pauvreté, puiſque d'un côté ils ne recevroient plus l'argent de France; & de l'autre la Maiſon d'Auſtriche n'ayant plus beſoin d'eux pour la conſervation de ſes Etats détachez, retrancheroit auſſi les penſions qu'elle avoit juſques-là payées avec beaucoup d'exactitude aux Sept Cantons Catholiques. 1578.

Le danger eſtoit prochain; il paroiſſoit inévitable, & il n'en fallut pas davantage pour obliger tous les Suiſſes Catholiques & Zuingliens à preſſer l'Ambaſſadeur de France prés de leur Republique, & le Reſident de Henry Trois à Geneve, qu'ils fiſſent une derniere tentative à la Cour du Roy leur Maître, pour l'obliger à prendre la protection de Geneve.

Harlay-Sanſy Ambaſſadeur en Suiſſe, & Bellievre-Hautefort, Reſident pour la France à Geneve, s'accordoient tout-à-fait bien enſemble, quoiqu'ils ne fuſſent ny de même Religion ny de même humeur. Sanſy eſtoit Calviniſte, & n'avoit pas moins de mépris que d'averſion pour les lettres. Il étoit perſuadé que les ames bien nées avoient en elles-mêmes tout ce qu'il falloit pour ſe bien conduire dans toutes ſortes d'emplois; & que s'il leur manquoit quelque choſe, ce n'étoit que l'experience. Hautefort eſtoit Catholique: il n'y avoit point eu de François depuis Budé qui étudiât auſſi long temps que luy; & il paſ-

1578. ſoit à extraire les Auteurs Grecs & Romains tout le temps qu'il n'employoit point à negocier. L'un & l'autre n'avoient de commun que l'amour de leur Roy & de leur Patrie : mais cet amour étoit ſi violent qu'il les faiſoit agir de concert, comme s'il y eût eu entr'eux une entiere ſympathie. Sanſy receut les Memoires des Suiſſes, & en dreſſa une inſtruction pour Hautefort, qui ſe chargea de retourner à la Cour, & d'y ſolliciter l'affaire.

La Reine Mere ne la traverſa pas comme l'on avoit crû ; & ce ne fut point par inconſtance, mais ſeulement parce qu'elle n'en avoit plus les mêmes raiſons. C'étoit à Geneve que tous les deſſeins pour luy ôter la Regence de Charles Neuf avoient été formez ; & preſentement comme Elle n'avoit preſque plus d'autorité, Elle n'étoit auſſi plus l'objet de l'averſion & de la jalouſie des Calviniſtes. La liaiſon qu'elle avoit euë avec Marguerite de France ſa belle-ſœur, Ducheſſe de Savoye, l'avoit obligée à negliger les intereſts de la France, lorſqu'il s'étoit agi de reſtituer les principales Places du Piémont ; & cette Ducheſſe étant morte, la Reine Mere n'avoit plus de motif qui la déterminât à commettre des injuſtices en faveur du Duc de Savoye, qu'Elle tenoit pour indifferent. Ainſi bien loin de traverſer la protection de Geneve, Elle employa tout le credit qu'il luy reſtoit auprés du Roy ſon fils, pour le diſpoſer à la prendre.

Les Conſeillers d'Etat qui ne paſſoient pas pour Calviniſtes ſecrets s'y oppoſerent long-temps, par la crainte de choquer le Saint Siége, dont on avoit beſoin

beſoin ſi les Calviniſtes recommençoient la guerre : mais enfin la plus forte des raiſons d'Etat qui eſt celle du ſalut de la Patrie, les contraignit de ſe relâcher. On nomma des Commiſſaires pour ajuſter avec ceux des Cantons & de Geneve les Articles de la Protection dont il s'agiſſoit ; & la principale difficulté qui s'y trouva, fut ſur le choix des Troupes qui y ſeroient employées. La France convenoit d'en envoyer à proportion du beſoin des Genevois ; & pour s'expliquer davantage, Elle ajoûtoit, que ſi le Duc de Savoye ſe contentoit d'entreprendre ſur Geneve avec ſes forces, & celles que la Maiſon d'Autriche feroit paſſer ſous les Enſeignes de ce Prince ; Henry Trois ſe contenteroit d'envoyer au ſecours de Geneve autant de Soldats que l'on en compteroit dans l'Armée de Savoye : mais ſi l'Empereur, le Roy d'Eſpagne & le Duc de Savoye attaquoient ouvertement cette Ville à communes armes ; Sa Majeſté aſſembleroit toutes ſes forces, & marcheroit pour la dégager. 1578.

Mais ce n'étoit pas là ce que les Suiſſes & les Genevois demandoient ; l'intereſt des Suiſſes étoit de s'aguerrir aux dépens d'autruy ; & ils ne l'auroient pas fait, s'il n'y eût eu que des François employez à deffendre Geneve. Deplus, la France étoit alors tellement ſujette aux Guerres Civilles, qu'à peine ſe paſſoit-il un an ſans qu'Elle en fut tourmentée ou menacée. Si ce mal luy arrivoit lorſque le Duc de Savoye ſeul, ou avec la Maiſon d'Autriche inſulteroit Geneve, la protection des François ſeroit inutile à cette Ville, puiſqu'ils n'auroient garde d'abandon-

1578. ner leur querelle pour vuider celles de leurs voiſins.

Les Genevois n'agréoient pas plus que les Suiſſes, qu'on leur envoyât des ſoldats François ; car ils étoient tourmentez de la paſſion la plus ordinaire aux petites Republiques, qui conſiſte à n'apprehender guére moins leurs amis que leurs ennemis. Ils prévoyoient que ſi le Duc de Savoye avoit de l'avantage, ils ſeroient reduits à laiſſer entrer dans leur Ville tant de Troupes françoiſes, qu'ils n'en ſeroient plus les Maiſtres, & qu'en ce cas il dépendroit de la bonne foy de leurs Protecteurs de laiſſer le Gouvernement en l'état qu'ils l'auroient trouvé, ou de le changer. Il n'étoit pas sûr de s'expoſer à ce hazard ; & les Deputez Genevois de concert avec ceux des Cantons, ſolliciterent avec tant d'inſtance, que Henry Trois & ſes Succeſſeurs fourniſſent de l'argent au lieu des gens de Guerre ; que Sa Majeſté y acquieſça, quoy qu'il luy fût tres-difficile d'accomplir ce qu'elle promettoit. On conteſta enſuite ſur la quantité de l'argent, & elle fut reglée à dix mille écus par mois, tant que le Duc de Savoye entreprendroit ſeul contre Geneve ; & à quinze mille, ſuppoſé que la Maiſon d'Autriche ſe mît de la partie.

Le Conſeil d'Etat de France pretendit reciproquement que les Treize Cantons ſe chargeaſſent d'envoyer à Geneve les ſecours dont elle auroit beſoin, chacun à proportion de ſa puiſſance : Mais quelques efforts que fiſſent Sanſy & Hautefort, qui ſe trouverent pour cet unique ſujet à l'Aſſemblée de Bade, il leur fut impoſſible d'y reſoudre les Cantons Catholiques. L'Ambaſſadeur d'Eſpagne & le Nonce du

Pape menacerent de ſe retirer, l'un à Madrid & l'autre à Rome, & les Petits Cantons apprehenderent ces deux inconveniens qui les choquoient également; quoi que les conſequences n'en fuſſent pas égales. L'Eſpagne payoit alors leurs penſions avec aſſez de regularité, & ils voulurent d'autant moins s'expoſer au peril de les perdre, que la ſterilité de leur Païs ne permettoit pas qu'ils s'en paſſaſſent. Ils firent reflexion que les Cantons Zuingliens pouvoient leur declarer la guerre; que celuy de Berne ſeul eſtoit plus puiſſant qu'eux; que la France ne pourroit alors les aſſiſter, & qu'il ne leur reſteroit point d'autre reſſource que celle de l'Eſpagne. Il fallut donc que Sanſy & Hautefort ſe contentaſſent de la liaiſon particuliere de Geneve avec Berne & Schaffouſe, & de la parole ſecrette qu'on leur donna; que ſi les aſſiſtances de ces deux Cantons ne ſuffiſoient pas, on ne manqueroit point de moyens indirects pour y ſuppléer, ſans fournir aux Eſpagnols un pretexte valable de retrancher leurs bienfaits. 1578

Dans le meſme temps que l'on negocioit la protection de Geneve, la Cour de France eſtoit encore occupée à prévenir une querelle qui auroit eu d'auſſi dangereuſes ſuites pour l'Etat, que pour les trois Maiſons qui s'y trouvoient intereſsées. Jacques Premier Duc de Nemours, ſurnommé le beau & le galand Cavallier par excellence, avoit aimé Françoiſe de Rohan, qui paroiſſoit à la Cour ſous le nom de Mademoiſelle de Leon. Cette inclination avoit eſté reciproque, & les deux parties s'étoient ſi peu miſes en devoir de la cacher, que perſonne ne l'ignoroit. Elle

1578. Elle avoit commencé avant que le Concile de Trente declarât nuls les Mariages clandeſtins, & le Duc de Nemours avoit donné à la Demoiſelle de Leon une Promeſſe de Mariage en bonne forme: cette Demoiſelle ajoûtoit qu'il l'avoit épouſée par parolles de preſent, & que le Mariage avoit eſté conſommé. Il n'en eſtoit point ſorti d'enfans; & les choſes étoient encore demeurées dans l'incertitude, lorſque Poltrot tua le Duc de Guiſe. Anne d'Eſte ſa veuve étoit la plus belle de la Cour, quoiqu'elle eût déja mis au monde ſix garçons & quatre filles. Le Duc de Nemours avoit eu de la paſſion pour elle durant la vie de ſon mary; mais il n'avoit ozé la declarer, ſoit qu'il fût convaincu de la vertu de cette Ducheſſe, ou que ſa hardieſſe n'allât pas juſqu'à ſe commettre avec le Duc de Guiſe pour une mauvaiſe cauſe.

Cet amour ſe ralluma auſſi-tôt que la Ducheſſe de Guiſe fut veuve; & ſoit que le Duc de Nemours eut amuſé Mademoiſelle de Leon, ou qu'il eut avancé ſes affaires avec tant de ſecret qu'elle n'en fut point avertie, il épouſa la Ducheſſe de Guiſe, avant que cette Demoiſelle eut achevé de prendre toutes les meſures dont elle avoit beſoin pour y former oppoſition. Ses parens qui ne l'avoient que médiocrement aſſiſtée avant l'infidelité du Duc de Nemours, s'échaufferent aprés qu'ils le virent marié; & le Roy de Navarre ſon couſin iſſu de germain, ceux de la maiſon de Rohan, & tous les autres Seigneurs du Royaume qui leur étoient alliez, firent entendre au Duc de Nemours que s'il ne faiſoit raiſon à la De-

moiſelle de Leon, il falloit qu'il ſe bâtit en duel contr'eux tous l'un aprés l'autre. 1578.

Cette extremité étoit terrible; & quoique le Duc de Nemours fût un des plus vaillans hommes du monde; il n'étoit pas poſſible qu'il ſatisfit tant de gens, ſans ſûccomber enfin dans la querelle. C'eſt ce qui luy fit prendre des ſuretez qui l'exempterent du combat durant quelques années: mais il luy ſurvint durant ce temps-là une ſeconde difficulté, qui n'étoit pas plus ſurmontable que la premiere. La Ducheſſe de Nemours accoucha de deux fils, qui furent le Prince de Genevois & le Marquis de Saint-Sorlin; & la Demoiſelle de Leon s'ingera de prouver qu'ils n'eſtoient pas legitimes. Le Procez en fut inſtruit avec beaucoup d'appareil. On conſulta les plus celebres Profeſſeurs de l'Europe en Juriſprudence, auſſi bien que les plus fameux Avocats des Parlemens de France; & la pluſpart des uns & des autres répondirent, que la queſtion paroiſſoit difficile, & que le mieux ſeroit d'accommoder l'affaire. La querelle de Religion qui ſurvint enſuite de celle du mariage ne ſervit qu'à l'augmenter; car d'un côté la Maiſon de Rohan ſe fit Calviniſte, & d'un autre côté le Duc de Guiſe ſe voyant à la tête des Catholiques zelez, ne voulut plus endurer que l'Etat de la Ducheſſe de Nemours ſa mere fût conteſté. Le Duc de Mayenne & le Cardinal de Guiſe ſes freres, intervinrent dans le Procez, auſſi bien que le Duc de Montpenſier, qui avoit épouſé Catherine de Lorraine leur ſœur; & cette conteſtation alloit dégenerer en un maſſacre qui n'auroit point

fut déshonorée : qu'ainſi, le mieux qui pût arriver à leur parenté, ſeroit de balancer le credit de ſes parties, & de tirer l'affaire en longueur : Que cependant Elle, ou le Duc de Nemours mourroit, & qu'en l'un ou l'autre de ces cas la Maiſon de Rohan recevroit une égale flétriſſure, ſans avoir obtenu rien qui l'en conſolât. 1576.

Le remede à cela étoit de prendre au mot la Reine mere ; & la Demoiſelle de Leon fut tellement perſecutée par ſes proches, qu'elle n'oſa plus s'oppoſer ouvertement au deſſein de s'accommoder. Mais il naiſſoit toûjours de nouveaux obſtacles, quand on croyoit avoir ſurmonté les precedens. Le Parlement de Paris qui devoit enregiſtrer les Lettres de l'Erection de Loudun en Duché & Pairie, en fit difficulté, & ſe fonda ſur ce que pour aſſeoir dans les regles un Duché & Pairie, il falloit trouver une Terre, dont le futur Duc & Pair fut Seigneur incommutable ; c'eſt à dire, qu'il la poſſedât ſi parfaitement, qu'aucun n'eut droit de l'en priver, ce qui ne pouvoit avoir lieu à l'égard de la Terre de Loudun, puiſqu'elle étoit du Domaine Royal, & que quelques précautions que l'on prit pour l'en ſéparer, il ſeroit toûjours permis au Roy de l'y réünir, & quand Sa Majeſté le negligeroit, comme elle n'étoit qu'uſufruitiere de ſon Royaume, ſes Succeſſeurs ſeroient toûjours en état de le faire.

Il eſtoit mal-aiſé de refuter cette raiſon, par une raiſon oppoſée qui fut d'égale force : mais la Reine-mere auroit employé au défaut de cela tout ſon credit, & toute l'Autorité du Roy ſon Fils, ſi le change-

1578. ment qui ſurvint en la perſonne du Duc de Nemours ne l'en eût empeſchée. Ce Prince qui avoit autrefois eſté le plus agile des hommes; qui ne mettoit preſque jamais le pied à l'étrier pour monter à cheval, & qui voltigeoit deſſus lors meſme qu'il eſtoit armé de toutes pieces, devint paralitique, & ne s'apperceût d'avoir un Corps que par les douleurs qu'il reſſentoit dans la plûpart des Parties dont il eſtoit compoſé. Il languit deux ans entiers dans un lit, & il mourût au bout de ce temps. Comme ſon indiſpoſition donnoit de la pitié à tout le monde, la Demoiſelle de Leon ſuſpendit les pourſuites qu'elle faiſoit contre luy en Juſtice, & les Juges n'en voulurent plus oüir parler aprés la mort de celuy qui qui en eſtoit la cauſe. Le Roy fût ravi de n'avoir plus occaſion d'aliener ſon Domaine, & de créer un nouveau Duché & Pairie pour un ſujet qui en eſtoit ſi peu digne, il ſupportoit avec beaucoup d'impatience que la Maiſon de Rohan ſe fût declarée contre luy en embraſſant le Calviniſme; il ſçavoit que cette Maiſon pretendoit être deſcenduë en droite ligne des anciens Roys & Ducs de Bretagne. Il eſtoit perſuadé qu'elle n'avoit changé de Religion, que pour ſe donner un pretexte plauſible d'uſurper cette Province, qu'elle appelloit le Patrimoine de ſes Anceſtres; & comme ce n'avoit eſté que par neceſſité, & par complaiſance pour la Reyne Mere qu'il avoit conſenty à l'alienation de Loudun; il ſe réjoüît d'eſtre diſpenſé d'accomplir ſa promeſſe par la mort du Duc de Nemours. Il ſurvint d'ailleurs à la Reine Mere une autre affaire qui l'occupa toute entiere durant prés de ſix mois.

Elle

Elle avoit le défaut de la pluſpart des Italiens, qui ne peuvent s'empécher ny de conſulter l'Aſtrologie judiciaire, ny de regler leur conduitte ſur ce que les Aſtres leur promettent par une ſi douteuſe voye. Luca Gaurico le plus fameux des gens de Lettres addonnez à cette ſcience, étoit autrefois venu à Paris, & Sa Majeſté n'avoit rien oublié pour luy donner lieu de tirer ſon Horoſcope. Elle ſçavoit à peu prés l'inſtant de ſa naiſſance; & le temps eſtant fort ſerein lors qu'Elle eſtoit venuë au monde, les Mathematiciens qui logeoient dans l'Hôtel de Medicis à Florence, avoient eu le loiſir de remarquer la ſituation des Eſtoilles, & le ſoin d'en écrire une Relation. Gaurico travailla là deſſus, & prédit entre autres choſes à la Reine Mere qu'elle verroit regner tous ſes Fils. Il n'eſt pourtant pas vray qu'il ajoûta à cette propoſition les mots de *l'un aprés l'autre*, comme veulent la pluſpart des Hiſtoriens. Ce qui peut les avoir trompez, eſt que Catherine les ajoûta d'Elle-même; & que quand Elle parloit de ſon Horoſcope, Elle les y mettoit toûjours, quoy qu'ils ne ſe trouvaſſent ny dans la figure qui en avoit eſté dreſſée, ny dans ſon explication. Dieu le permit apparemment, pour la punir de ſa trop grande curioſité, & pour luy rendre moins ſupportable ſa predilection pour Henry Trois. On a veu qu'elle avoit peu aimé Charles Neuf, & qu'au contraire elle avoit trop aimé Henry Trois. Son affection pour celuy-cy ne s'étoit point refroidie par le peu de part qu'il luy donnoit dans le Gouvernement; & ſi Elle n'étoit pas à ſon égard dans 1578.

1578. la disposition d'Agrippine pour son fils Neron, il ne s'en falloit pas beaucoup. Elle auroit mieux aimé mourir avant Henry Trois, que de le voir mourir avant Elle ; & neamoins l'opinion dont elle étoit prevenuë que le dernier de ces deux cas arriveroit, luy fit donner si long-temps la gehenne à son esprit, pour chercher une invention capable d'éluder le sens qu'elle donnoit aux parolles de Gauric, qu'elle crut enfin l'avoir trouvée dans la revolution du Portugal, comme l'on verra bien-tôt.

Sebastien qui en étoit Roy, s'étoit laissé persuader par des Religieux de porter la guerre dans l'Affrique, & il y avoit esté tué. Il estoit fils unique, & n'avoit point d'enfans. Sa Succession ne fut pas contestée au Cardinal Henry Archevêque d'Evora son oncle paternel ; parceque ce Prince estoit en effet le plus proche du Sang Royal, & le seul qui estoit en vie des sept fils du Roy Manuel : mais il estoit Prestre & âgé de soixante sept ans. Ses infirmitez ne luy donnoient pas lieu d'esperer un long Regne ; & l'on voyoit assez qu'il estoit plustôt depositaire que possesseur de la Couronne de Portugal. Il ne laissa pas neamoins de faire solliciter à Rome la permission de se marier ; mais les Espagnols y étoient trop puissans, & pretendoient à sa Succession. L'affaire fut mise en negociation pour amuser Henry de Portugal, & tirée en longueur jusqu'à sa mort arrivée en mil cinq cens quatre vingt.

Cinq fameux Pretendans disputerent alors le Royaume de Portugal. Le premier fut Philippe Second Roy d'Espagne ; Son droit est representé fort au long dans le gros Volume que Caramuel fit im-

primer ſur cet unique ſujet, quoy qu'il luy fût aiſé de l'eſtablir en peu de mots. L'Empereur Charle Quint avoit épouſé Iſabelle de Portugal, fille aînée de Manüel. Cette Princeſſe auroit ſuccedé ſans contredit à ſon pere, ſi elle eût ſurvécu ſes freres decedez ſans enfans : Son fils la repreſentoit, & par conſequent devoit ſucceder ſelon les Loix du Portugal, qui appellent à la Couronne les Femelles au deffaut des Maſles, & permet la Repreſentation. 1578.

Ranuce Farneſe Prince de Parme, paroiſſoit en ſecond lieu ſur les rangs. Il étoit fils aîné de Marie de Portugal fille-aînée du Prince Edoüard quatriéme fils de Manüel, & il ſoûtenoit que ſon Ayeul maternel ayant une fois exclus par la prerogative de ſon ſexe l'Imperatrice Iſabelle, il avoit par conſequent exclus Philippe fils de cette Imperatrice. Philippe répondoit que la raiſon du Duc de Parme auroit eſté bonne, ſi Edoüart eût laiſſé des fils; mais qu'il n'avoit eu que des filles qui ne ſe trouvoient qu'en pareil degré avec S. M. Catholique ; qu'ainſi non ſeulement on ne devoit point conſiderer le Sexe d'Edoüard, mais encore on ne devoit avoir égard qu'aux perſonnes qui s'étoient trouvées les plus proches du Roy Henry, lorſque ſa Succeſſion avoit eſté ouverte, & que S. M. Catholique l'emportoit d'un degré ſur le Prince de Parme, qui n'eſtoit que Petit neveu de Henry.

La troiſiéme pretention eſtoit de Catherine de Bragance, Ducheſſe de Portugal, fille puiſnée du même Prince Edoüard, & Sœur de la Princeſſe de Parme. Elle demeuroit d'accord, que ſi ſa Sœur-aiſnée eût eſté mariée en Portu-

1578. gal, ou qu'elle n'en fût pas ſortie, la Couronne luy en auroit appartenu ; mais Elle ajoûtoit que cette Princeſſe n'avoit pû ignorer les Loix de ſon Païs, qui ôtoient l'eſperance de regner aux perſonnes qui ne ſeroient pas regnicoles ; Que nonobſtant Elle avoit bien voulu s'établir dans un Païs ſi éloigné du Portugal qu'étoit l'Italie: Qu'elle y avoit pris un mary, mis au monde des enfans, & qu'elle y étoit morte : Que pour montrer qu'elle avoit entierement renoncé au droit de ſa naiſſance, il ne falloit que prendre garde qu'elle n'avoit pas fait inſerer dans ſon Contract de Mariage, que ſa ſortie du Portugal ne luy préjudicieroit en aucune maniere, ny à ſa poſterité, & que depuis Elle ne s'eſtoit miſe en peine de tirer ny de Jean Trois, ny de Sebaſtien, ny de Henry une Declaration qui la reſtablît dans le droit dont elle étoit décheuë, quoy qu'elle eût l'exemple du Roy de France Henry Trois, qui n'avoit voulu partir de France pour la Pologne, qu'aprés avoir obtenu de Charles Neuf une ſemblable Declaration. Catherine de Portugal Ducheſſe de Bragance, ſe mettoit enſuite à la place de ſa Sœur, & ſe ſervoit de ſa raiſon contre Philippe.

Le quatriéme Pretendant eſtoit Antoine de Portugal, Prieur de Crato. Il ne pouvoit diſconvenir d'eſtre Bâtard, puis qu'il étoit ſorty d'Alfonſe, ſixiéme fils du Roy Manüel, & d'une Concubine Juïve; le même Alphonſe n'ayant point eſté marié. Mais il ſoûtenoit que ſe trouvant deſormais le ſeul de la Maiſon Royalle de Portugal en droite ligne maſculine de Manüel il devoit ſucceder à la Couronne preferablement à Philippe qui ne ſortoit que d'une fille;

au Prince de Parme qui n'avoit de droit que par ſa Mere, & à la Ducheſſe de Bragance qui eſtoit femelle. Comme il prévoyoit qu'on ne manqueroit pas de luy reprocher le deffaut de ſa naiſſance, il avoit eu ſoin de faire imprimer un Manifeſte d'autant plus agreable à lire, que l'on y remarquoit toute la delicateſſe de la langue Portugaiſe. Il y poſoit pour principe, que les Bâtards n'étoient exclus de la Couronne, que lors qu'ils entroient en concurrence avec les Mâles du Sang Royal, ſortis en droite ligne ; & que hors de ce cas là non ſeulement la Succeſſion du Portugal leur eſtoit ouverte, mais encore ils excluoient les Femelles & les Mâles iſſus des Femelles. C'étoit là un point de fait ; & le Prieur de Crato le prouvoit par trois exemples, auſquels il ne ſembloit pas qu'il y eût rien à répondre : Le premier étoit tiré de Henry Premier Souverain de Portugal, fils naturel de Robert Duc de Bourgogne, frere puiſné de Hugues Capet, qui s'eſtant ennuyé de la Paix dont la France joüiſſoit ſous le Regne de ſon Oncle, & avoit porté les Armes pour Alphonſe Six Roy de Caſtille contre les Mores ; il avoit rendu de ſi grands ſervices, qu'Alphonſe luy avoit donné en Mariage Thereſe ſa fille, & le Portugal pour la dot de cette Princeſſe. Tous les Rois de Portugal juſqu'au dernier mort incluſivement, étoient deſcendus de ce Henry, & par conſequent ; puis qu'ils venoient d'un illegitime, il n'y avoit pas lieu d'exclure les illegitimes de leur Succeſſion. Le ſecond exemple eſtoit de Denys Roy de Portugal, fils d'Alphonſe Trois, qui ayant perdu ſa Couronne s'étoit refugié en France, & y a- 1578.

BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE

1578. voit épouſé une Dame de tres-grande qualité. *Il en avoit deux fils lors qu'il trouva moyen de remonter ſur le Trône ; & il n'y fut pas plûtôt rétably, que ſes Sujets ſans avoir égard à ſes premieres nopces luy firent épouſer une Caſtillane, dont il eut Denys qui ne luy ſucceda pas moins que s'il eût eſté legitime. Enfin le troiſiéme exemple eſtoit tiré de Jean Prieur d'Alüiz, qui pour eſtre fils Bâtard d'Alphonſe Six qu'il avoit eu d'une Cordonniere, ne laiſſa pas d'eſtre preferé au Roy de Caſtille fils de la ſœur legitime du même Alphonſe.

* Elle eſtoit de la Maiſon de Bologne.

La derniere pretention eſtoit de la Reine Catherine de Medicis, qui ſoûtenoit que tous les Rois qui avoient regné en Portugal depuis trois cens ans, étoient autant d'Uſurpateurs, & elle le juſtifioit de cette ſorte. Alphonſe Trois contraint de ſe bannir luy-même par la méchanceté de Sancho ſon frere, avoit trouvé un aſyle dans la Maiſon de Bologne : Il y avoit épouſé la Princeſſe Matilde, & vêcut pluſieurs années avec Elle ; Il en avoit eu pluſieurs enfans des deux Sexes ; & il ne penſoit plus à ſa Couronne, quand le Roy de Caſtille luy fit dire qu'il le reſtabliroit, à condition qu'il voulut bien être ſon Gendre. Alphonſe ſuccomba à cette tentation. Le Roy de Caſtille le remit ſur le Trône, & il tint parolle au Roy de Caſtille. La femme qu'il avoit laiſſée à Bologne, ſe plaignît de ſon infidelité devant tous les Tribunaux de l'Europe, & elle demanda juſtice au Saint Siége, qui declara ſon Mariage vallable, & celuy d'Alphonſe avec la Princeſſe de Caſtille nul : Mais les Portugais ne laiſſerent pas de

preferer les ſecondes nopces d'Alphonſe avec la Princeſſe de Caſtille aux premieres, ny de ſe ſoûmettre à la poſterité qui en ſortit. 1578.

Catherine prenoit de là occaſion de repreſenter aux Etats de Portugal ; que ſi des conſiderations politiques les avoient empéchez de rendre juſtice à la Maiſon de Bologne, dont ſa Mere eſtoit heritiere, comme deſcenduë en droite ligne de l'Aiſné des fils qu'Alphonſe avoit laiſſez en France, ces conſiderations n'avoient plus de lieu, preſentement que la Couronne de Portugal eſtoit en litige. Elle ajoûtoit que les droits des autres quatre Pretendans étoient poſterieurs au ſien ; & que quand ils ſeroient juſtes en eux-mêmes, ils ne l'étoient pas dans leur ſource, puiſqu'ils ſe fondoient ſur de pures uſurpations ; Qu'il n'y avoit point de preſcription en matiere de Souverainetez ; & que quand il y en auroit, ce ne pouvoit eſtre à l'égard de la Maiſon de Bologne, qui avoit eu ſoin de proteſter contre l'injure qui luy étoit faite, toutes les fois qu'elle en avoit eu l'occaſion. Il ne s'agiſſoit plus que de trouver un homme, que Catherine jugeât capable d'appuyer ſon droit par les voyes de l'éloquence & de l'intrigue ; Et dans cette veuë, elle choiſit l'Abbé d'Elbene au deffaut de l'Evéque de Valence qui venoit de mourir à Thoulouze ; Elle prit la peine de dreſſer & d'écrire de ſa propre main pour cet Abbé une inſtruction ſur les affaires de Portugal, dont on a tiré les principales circonſtances que l'on vient de rapporter ; Et comme elle ne luy cachoit plus ſes veritables ſentimens, Elle luy dit que ce n'étoit pas pour regner qu'elle aſpiroit à la

1578. Couronne vacante ; mais pour la reſigner au Duc d'Anjou. Que l'Aſtre qui avoit preſidé à la naiſſance de ce Prince étoit ſi fort & ſi inflexible, que pour l'élever plûtôt ſur le Trône il cauſeroit infailliblement la mort de Henry Trois, ſi l'on ne corrigeoit ſon influence, en procurant au même Duc d'Anjou un autre Royaume que celuy de France : au lieu que ſi on luy trouvoit une Couronne en quelque maniere & à quelque prix que ce fût, le deſtin de la France prendroit ſon cours ordinaire, & les jours de Henry Trois ne ſeroient point abbregez.

L'Abbé d'Elbene n'étoit guére moins accoûtumé que la Reine Mere, au jargon de l'Aſtrologie Judiciaire que l'on vient d'exprimer, & n'y déferoit pas moins. Il aimoit beaucoup mieux Henry Trois que le Duc d'Anjou ; & ſur l'eſperance que le ſuccez de ſa negociation ſauveroit la vie au premier de ces deux Princes, il y travailla avec une addreſſe & une application inimitables : Mais les obſtacles qu'il trouva ne pouvoient eſtre plus grands. La pluſpart des Rois de Portugal depuis trois cens ans avoient été d'excellens hommes ; & les Hiſtoires de toutes les Nations leur rendoient ce témoignage, qu'ils avoient parfaitement ſceu & mis en pratique l'art de gagner les cœurs de leurs Sujets. Il eſtoit arrivé de là que ces meſmes Sujets avoient reciproquement eu pour eux tant d'affection durant leur vie, & de veneration aprés leur mort, que la ſeule Religion Chreſtienne les avoit empéchez de leur déferer les honneurs divins. Ainſi quand l'Abbé d'Elbene s'ingera dans l'Aſſemblée des Etats de Portugal convoquée à Liſbonne,

Liſbonne de vouloir faire paſſer pour Uſurpateurs, & par conſequent pour injuſtes, tous les Rois depuis Denys juſques à Henry : ſa Harangue fut ſi mal reçûë, que ſi on eut laiſſé faire les Deputez des Villes, ils l'auroient à l'inſtant mis en piéces. Mais la principale Nobleſſe ſe picqua d'obſerver le droit des gens, & protegea l'Abbé d'Elbene, à condition qu'il ne parleroit & n'écriroit deſormais que les choſes qui ſervoient preciſément à ſa cauſe, & qu'il ne flétriroit plus la reputation des Morts. Il s'arreſta donc uniquement au droit de Catherine ; mais il tomba preſqu'auſſi-tôt dans un inconvenient, qui n'étoit pas beaucoup moindre que celuy qu'il venoit d'éviter. Les Etats de Portugal étoient perſuadez d'avoir un droit ſur leur Couronne, qui ne ſouffroit ny exception ny reſerve ; c'eſt-à-dire, que leurs Anceſtres avoient pû choiſir les deſcendans de Henry de Bourgogne, pour regner ſur eux auſſi long-temps qu'il leur avoit plû, & les dépoſer enſuite dans toutes les occaſions qu'ils le jugeroient à propos, ſoit qu'ils euſſent merité leur dépoſition, ou qu'ils ne l'euſſent pas meritée : Qu'ils en avoient uſé de méme à l'égard d'Alphonſe Trois, qu'ils avoient exilé, lors qu'ils l'avoient crû neceſſaire au bien de la Patrie : Que ce Prince s'étoit allié ſans leur conſentement dans la Maiſon de Bologne, & que cela ſeul auroit ſuffi pour le faire dépoſer, ſi l'on eût eu beſoin d'une cauſe pour changer de Maître : Que l'on avoit goûté quelque temps de l'adminiſtration de ſon frere Dom Sanche ; & qu'au moment qu'on ne s'en eſtoit plus bien trouvé, on avoit rappellé Alphonſe : Que l'on avoit ſuffiſam- 1578.

1578. ment caſſé ſon Mariage, puis qu'on luy avoit ordonné d'épouſer l'Infante de Caſtille: Que le Roy Denys n'avoit garde d'eſtre Bâtard, puiſque l'Etat l'avoit legitimé; & que s'il y avoit à redire dans ſa naiſſance, il faudroit blâmer celle de tous les hommes nez dans les Nations civiliſées, puiſque les Mariages n'y étoient vallables que parce qu'ils eſtoient faits ſelon les Loix de chaque païs; & que les Etats de Portugal (qui avoient la pleine puiſſance de faire & de changer les Loix de leur païs) avoient autoriſé le Mariage d'Alphonſe avec l'Infante de Caſtille, & ſuppléé abondamment par cette meſme puiſſance au deffaut de toutes les autres formalitez tant neceſſaires que bienſéantes.

L'Abbé d'Elbene empeſché de ſa contenance, faiſoit de cette ſorte une pitoyable figure dans Lisbonne, lors qu'il en fut tiré par un évenement qu'il n'attendoit pas. Les amis que le Roy d'Eſpagne avoit dans les Etats de Portugal, l'avertirent que s'il ne joignoit la force à ſon droit, il ne reüniroit jamais le Portugal au reſte de l'Eſpagne. Leur raiſon fut, que ſi les Portugais avoient égard à leur inclination, ils prefereroient le Prieur de Crato aux autres Pretendans; & s'ils opinoient pour la juſtice, ils eſtoient perſuadez que la Ducheſſe de Bragance avoit plus de droit que les autres. Ainſi de quelque côté que panchât la balance, Sa Majeſté Catholique ſeroit excluſe avec une perte de ſa reputation d'autant plus grande, que ſi le Prieur de Crato eſtoit Roy, il ſeroit toute ſa vie ennemy des Caſtillans; & ſi c'étoit la Ducheſſe de Bragance, comme ſon mary ſe trou-

voit le plus riche Particulier de la Chrétienté, & qu'il poſſedoit en proprieté le tiers du Portugal, il pourroit ſoûtenir avec ſes propres biens toute la dépenſe de la Royauté, & employer tous les revenus du Royaume à ſe défendre des Caſtillans s'ils l'attaquoient, ou à leur faire la guerre quand il le jugeroit à propos. 1578.

Il s'agiſſoit donc d'éviter ces deux inconveniens & Philippe les prévint d'une maniere qui ne ſurprît que les Portugais, tous les autres Peuples de l'Europe ayant bien préveu qu'il en uſeroit ainſi. Il avoit pris ſes meſures de longue main pour des levées extraordinaires dans l'Italie, dans l'Allemagne, dans la Suiſſe, & dans les Païs-bas; & l'on avoit tranſporté par Mer en Eſpagne un tres-grand nombre de bons ſoldats, & d'excellens Officiers. Il y a des Relations qui ne les font monter qu'à trente mille; mais il y en a d'autres qui en mettent juſqu'à ſoixante mille. Ils s'aſſemblerent tous en corps d'Armée aux environs de Badajox, au moment que les Emiſſaires de Philippe à Liſbonne, luy manderent qu'il en eſtoit temps; & l'on donna pour General à cette belle Armée le Duc d'Alve, quoiqu'il eût quatre vingt ans, & qu'il ſentît déja les avancoureurs de la mort. Ce Duc ne s'amuſa point à marcher droit à Liſbonne, comme ſes Officiers luy conſeilloient, afin d'obliger les Etats à ſe declarer pour le Roy d'Eſpagne ſon Maître. Il luy ſembla que cette marche auroit trop d'éclat, & tiendroit trop de l'uſurpation. Il préſuppoſa judicieuſement, qu'il n'y avoit alors dans le Portugal aucun homme de guerre, tous ceux de cette Profeſſion étant morts avec leur Roy Sebaſtien,

1578. ou demeurez ptiſonniers de guerre, & que par conſequent il ſeroit plus à propos de diviſer les forces du Roy Catholique en autant de corps ſeparez qu'il y avoit de Villes importantes dans le Royaume, qu'on luy avoit commandé de conquerir, & de les attaquer toutes en même temps: Que ces Villes ſurpriſes avant que d'avoir penſé à leur défenſe, ouvriroient infailliblement leurs portes; & que les divers membres dont les Etats Generaux eſtoient compoſez, y ayant leurs biens, leurs établiſſemens, leurs enfans, & leurs femmes, & n'eſperant de les recouvrer qu'en donnant leurs ſuffrages au Roy Catholique; le reconnoîtroient d'un commun conſentement pour leur Roy.

Le ſuccez fut conforme à la prévoyance du Duc d'Alve; & de tous les corps ſeparez de l'Armée Eſpagnolle, aucun ne trouva de reſiſtance, excepté celuy que commandoit Sanche d'Avila, qui rencontra dans les Algarves des gens nouvellement levez par le Prieur de Crato, & les diſſipa. Les Etats ſe plaignirent d'abord de la violence qui leur étoit faite, & voulurent declarer Philippe Second incapable de ſucceder à leur Couronne: mais ils changerent ſinon de ſentimens, au moins de langage, quand ils apprirent que les divers corps de l'Armée Eſpagnolle (aprés avoir laiſſé de ſuffiſantes garniſons dans les Places conquiſes) s'étoient réünis, & marchoient pour aſſieger Liſbonne. On a déja veu que les Etats eſtoient aſſemblez dans cette Ville Capitale du Portugal. Il y avoit aſſez de peuple: mais la negligence avoit eſté telle, qu'il n'y avoit pas pour trois jours de vivres, &

par conſequent ſi les Eſpagnols l'inveſtiſſoient, comme ils en avoient le deſſein, il falloit qu'Elle capitulât dans ce terme. Le Duc d'Alve ne manquoit ny d'eſprit ny d'experience : Il ſçavoit que les Etats étoient enfermez dans Liſbonne, & qu'en la prenant ils ſeroient à ſa diſcretion. Il avoit pour les Portugais l'averſion naturelle à tous les Caſtillans, & il n'auroit eu garde de perdre l'occaſion d'en faire autant d'Eſclaves, en ne leur ſauvant la vie & les biens, qu'aprés les avoir contraints de renoncer à tous leurs Privileges. Ainſi la crainte qu'eurent les Etats de Portugal de devenir Eſclaves de Philippe Second, les rendit ſes Sujets. Ils deputerent vers le Duc d'Alve, & ils offrirent leur Couronne au Roy Catholique, à condition qu'il ſe contenteroit de regner comme les autres Rois de Portugal. Ce qu'il y eut de plus ſingulier dans une reſolution ſi uniforme, fut qu'il n'y avoit aucun de ceux qui l'apprirent, aſſez étourdy, pour ne pas prévoir que Philippe n'executeroit rien de ce qu'il promettoit ; & que toute la grace que l'on devoit attendre de luy, ſeroit qu'il ne retranchât pas d'abord tous les Privileges du Portugal, & qu'il reduiſit ſa politique à les ôter inſenſiblement l'un aprés l'autre, en y contrevenant luy-même, & en permettant qu'ils fuſſent impunément violez. Mais la frayeur s'étoit emparée des principaux Portugais d'une maniere ſi terrible, qu'elle les empécha de faire reflexion, que leurs Privileges n'étoient pas mieux eſtablis que ceux des Flamans ; & que le même Roy, qui quatorze ans auparavant 1578.

1578. n'avoit point eu d'égard à ceux-cy, n'en auroit pas non plus à ceux-là.

Les portes de Liſbonne furent ouvertes au Duc d'Alve, qui donna la Loy aux Etats de Portugal. Le Roy d'Eſpagne y fut reconnu pour Roy, ſans s'engager par écrit à rien; & le Duc d'Alve aprés luy avoir rendu un ſi grand ſervice, mourut ſans avoir pû obtenir la permiſſion de le voir. L'Abbé d'Elbene prît ſi bien ſes meſures, qu'il prévint le deſſein que les Eſpagnols avoient formé de l'arreſter. Il retourna auprés de la Reine Mere, & n'en fut pas ſi mal reçû qu'il s'attendoit de l'eſtre; parce qu'Elle avoit une nouvelle eſperance d'établir le Duc d'Anjou, mieux fondée que celle de la Couronne de Portugal.

On a veu que le Prince d'O-range s'étoit revolté contre l'Eſpagne, par la crainte de finir ſa vie ſur un échaffaut, à l'exemple des Comtes d'Egmont & de Horn. Il avoit depuis crû s'emparer des Païs-bas en les ôtant à l'Eſpagne; & il avoit pour cela contracté preſqu'autant de dettes qu'il avoit de bien, en levant deux puiſſantes Armées dans l'Allemagne, & en les conduiſant luy-même l'une aprés l'autre juſqu'au centre de la Flandre; Mais il avoit toûjours eſté malheureux, & cette raiſon étoit la principale qui luy avoit fait appeller le Duc d'Anjou au ſecours des Flamans. Ce Duc leur avoit en effet mené une Armée de dix mille hommes; mais il eſtoit tombé à leur égard dans l'inconvenient ordinaire à ceux qui levent des Troupes, ſans avoir moyen de les entretenir. Ses Soldats n'é-

tant pas payez à point nommé, s'étoient émancipez jusqu'à piller indifferemment les amis & les ennemis; & les Peuples qui n'étoient pas accoûtumez à cette sorte d'insulte, en avoient fait tant de bruit, & s'estoient vengez en tant de manieres, que le Duc d'Anjou avoit esté contraint de retourner en France aussi mal satisfait des Flamans, que les Flamans l'étoient de luy. 1578.

L'Archiduc Mathias avoit profité de cette mesintelligence, & les Flamans l'avoient reconnu pour Souverain, sur la presupposition de diviser la Maison d'Autriche, & de l'affoiblir ainsi, de sorte qu'elle ne fût plus en état de les remettre sous sa domination: Mais cet Archiduc s'étoit encore moins trouvé au gré des Flamans que le Duc d'Anjou, & les Etats des Provinces s'en étoient dégoutez dés le troisiéme jour. Ils avoient esperé qu'il leur meneroit un grand nombre de gens de guerre, & qu'à sa consideration la branche de la Maison d'Autriche en Allemagne se separeroit des interests de celle qui regnoit dans l'Espagne: cependant ny l'un ny l'autre n'estoit arrivé. L'Archiduc estoit entré dans la Ville de Gand présqu'aussi mal accompagné que l'avoit esté l'Empereur Maximilien Premier son Trisayeul paternel, en venant épouser l'Heritiere de Bourgogne; & la branche de la Maison d'Autriche en Allemagne voyant celle d'Espagne sur le point de manquer, à cause que Philippe Second n'avoit point de fils, estoit bien éloignée de rompre avec luy, puis qu'Elle se promettoit de luy succeder, en obtenant Isabelle Claire Eugenie sa fille aînée pour l'aîné des fils de Maxi-

1578. milien Second. Ainſi les Païs-bas ſe voyant obligez à un ſurcroiſt de dépenſe pour entretenir leur nouveau Souverain, & ne recevant ny Troupes ny argent, ſuccomberoient infailliblement ſous la puiſſance des Eſpagnols, qui y envoyoient regulierement tout l'or qu'ils recevoient des Indes, & tous les Soldats qu'ils levoient dans les contrées les plus guerrieres de l'Europe.

Il ne reſtoit au Prince d'Orange dans cette triſte ſuppoſition, que deux partis à prendre; l'un de ſe refugier une troiſiéme fois dans l'Allemagne, l'autre de ſe retirer en France dans la Principauté dont il portoit le nom. Il ne pouvoit ſe reſoudre au premier; parce qu'il ſeroit toute ſa vie banny, gueux, & importun aux Princes Proteſtans, dans les Etats deſquels il acheveroit ſa vie; & le ſecond ne luy eſtoit pas moins inſupportable; puiſqu'en ſortant des Païs-bas, outre qu'il deviendroit en un moment le plus pauvre Prince de l'Europe, & que le revenu * de la Principauté d'Orange, ſuffiroit à peine pour le faire ſubſiſter un mois de l'année, il ſe trouveroit encore expoſé chaque jour aux inſultes des divers Partis formez en France, puiſque la Ville d'Orange n'avoit alors pour toutes fortifications que des murailles qui n'étoient point terraſſées, & que ſon Château étoit à la verité ſur une éminence, mais au reſte bâty à l'antique, & par conſequent incapable de reſiſter au canon.

* Elle ne valoit alors que trente ſix mille livres de rente.

Il falloit donc que le Prince d'Orange perît, ou qu'il diſpoſât les Flamans à rappeller le Duc d'Anjou. Il n'étoit point aiſé de les y porter; mais que

ne

ne peut un grand Politique, lorſqu'il hazarde le tout pour le tout dans une affaire où il s'agît de ſa vie ; & que d'ailleurs il n'a à perſuader que des gens convaincus de ſon merite, & reſolus de le ſatisfaire dans toutes les occaſions, où le ſalut de la Patrie ne courra point de riſque. 1578.

Le Prince d'Orange confera en particulier ; premierement avec les Deputez de Hollande, de Zelande & d'Utrect dont il eſtoit Gouverneur, & depuis avec ceux des autres Provinces. Il les aſſembla enſuite, & il leur dit que la raiſon pour laquelle ils n'avoient reçû aucune ſatisfaction du Duc d'Anjou, étoit qu'ils ne luy en avoient donné aucune : Qu'ils avoient eu tort de s'imaginer, que ce Prince fît pour eux au delà de ce qu'il avoit fait pour la ſeule eſperance qu'ils luy avoient donnée de le conſiderer un jour, ſuppoſé qu'ils choiſiſſent un nouveau Maître : Qu'ils avoient exigé de luy les plus ſolides des effets civils, qui ſont la levée & la conduite d'une Armée ; & que neamoins non ſeulement ils n'avoient reconnû par rien de ſolide deux Offices de telle importance ; mais encore qu'ils n'avoient pas executé le principal des Articles dont ils étoient convenus avec luy : Que cette negligence ne l'avoit pas neamoins contraint de retourner en France ; & qu'il ſeroit encore dans le Brabant, ſi le Roy Henry Trois ſon frere & ſon Maiſtre ne l'euſt rappellé : Que le Conſeil de France avoit reconnû, qu'un plus long ſejour de l'Heritier preſomptif de la Couronne dans un Païs revolté contre les Eſpagnols, pourroit donner atteinte à la Paix du Câteau-Cambreſis, & que la France ne

1578. ſe voyant en état ny de leur faire la guerre, ny de la ſoûtenir s'ils la declaroient; il y avoit eu de la prudence à en éviter les occaſions de quelque nature qu'elles fuſſent: Qu'il ne falloit point eſperer qu'elle changeât de conduite, tant que les Flamans ſe contenteroient de montrer de loin le bien qu'ils diſoient vouloir faire au Duc d'Anjou; mais que s'ils paſſoient des Promeſſes à l'effet, & qu'ils éleuſſent ce Prince pour leur Souverain, il en arriveroit deux revolutions également avantageuſes aux Païs-bas. L'une, que la France employeroit toutes ſes forces pour maintenir l'Election du Duc d'Anjou; l'autre, que les divers partis qui ſembloient l'affoiblir, la rendroient plus puiſſante en ſuſpendant leur querelle, juſqu'à ce que le Duc d'Anjou fût paiſible; & en combattant pour luy ſous les mêmes Enſeignes, tant que les Eſpagnols occuperoient un pied de terre dans les Païs-bas: Qu'il y avoit ſeulement à craindre que ce jeune Prince qui avoit eſté élevé dans une Monarchie abſoluë, & qui gouvernoit de même les trois Provinces de ſon appennage, ne mît pas aſſez de diſtinction entre les Flamans & les François, & ne voulût gouverner abſolument les Flamans, quoique leur genie fut tout-à-fait different de celuy des François: Mais qu'il eſtoit aiſé d'y remedier en deux manieres: L'une ſeroit de faire un Abregé des Privileges des Païs-bas, & de l'inſerer dans un Traité ſemblable à ceux que les Polonois font jurer à leurs Rois: Que ce Traité ſeroit porté au Duc d'Anjou par une ſolemnelle Ambaſſade, qui luy declareroit nettement, que comme les Flamans étoient reſolus de le reconnoître pour

Souverain, s'il juroit d'obſerver inviolablement tous les Articles du même Traitté; Ils jetteroient les yeux ſur un autre, s'il refuſoit de s'engager par Serment, ou s'il juroit preſentement, & negligeoit un jour d'executer ce qu'il auroit promis : Qu'il ne s'étoit encore point trouvé de Prince qui eût refuſé des Etats par la ſeule crainte de s'engager, & que le Duc d'Anjou n'en donneroit pas le premier exemple. La ſeconde maniere ſeroit de ne pas reconnoiſtre le même Duc pour Souverain immediatement aprés qu'il auroit accepté les Articles dont on vient de parler; Mais de differer juſqu'à ce qu'il fût retourné dans les Pays-bas, ſous pretexte que la ceremonie ſeroit bien plus auguſte, ſi elle ſe faiſoit dans la Ville de Gand, où les Etats Generaux étoient aſſemblez: Que ces Etats ne ſe contenteroient pas de luy faire jurer de garder les Privileges de chaque Province; mais encore ceux de chaque Ville; puiſqu'il y avoit des Deputez pour celles cy auſſi bien que pour celles là; & que quand le Duc d'Anjou ſe verroit ſerré par deux nœuds ſi étroits, il ne luy viendroit plus en penſée de violer ſes Sermens. 1578.

Les Etats Generaux approuverent la propoſition du Prince d'Orange, avec d'autant plus de facilité qu'ils n'en penetroient pas le fin. L'intention de ce ruſé Politique, étoit de recouvrer par un endroit ce qu'il avoit perdu par l'autre, & de gouverner à ſa mode les Pays-bas ſous le nom d'autruy, puiſqu'il ne l'avoit pû faire ſous le ſien propre. Il conſideroit que le Duc d'Anjou étoit jeune; qu'il regrettoit tous les momens que la neceſſité des affaires l'obligeoit à

1178. retrancher de ſes plaiſirs : Qu'il n'avoit ny eſtude ny experience, & qu'il ſeroit toute ſa vie regardé par les Flamans comme un Etranger : Que ces quatre conſiderations l'obligeroient à ne retenir que l'apparence de la Souveraineté, & à en laiſſer l'effet à une perſonne qui ſervît comme de Mediateur entre luy & ſes Sujets : Que cette perſonne ne pouvoit eſtre autre que le Prince d'Orange ; Car outre que le Duc d'Anjou luy auroit la principale obligation de ſon établiſſement, comme aucun n'étoit ſi bien dans l'eſprit des Flamans que le même Prince, aucun ne les diſpoſeroit ſi-tôt ny ſi facilement à des contributions extraordinaires pour les frais de la guerre, qui monteroient quelquefois à la moitié de leur revenu, & de ce qu'ils avoient accoûtumé de gagner par leur induſtrie.

La conjecture du Prince d'Orange ne pouvoit eſtre mieux fondée ; Cependant il prit autant de meſures pour la faire réüſſir, que s'il en eût apprehendé le mauvais ſuccez. Les Etats Generaux n'eurent pas plûtôt ordonné que l'on deputeroit vers le Duc d'Anjou, pour regler avec luy les Articles dont on vient de parler, que l'on brigua pour cette Deputation ; & le Prince d'Orange plus adroit que le Duc d'Arſcot, & les Comtes de Mansfeld & de Boſſu, qui pretendoient ſe faire nommer ; obtint par ſa complaiſance & par ſes careſſes, que l'on jettât les yeux ſur Philippe de Marnix, Seigneur de ſainte Aldegonde, qui étoit le meilleur de ſes amis, & ſur les autres perſonnes de l'Aſſemblée, qui luy eſtoient le plus dévoüées. Sainte Aldegonde aprés avoir eſté chargé d'un projet

de Traitté (où tous les Privileges des Provinces des Pays bas étoient exprimez) eût ordre du Prince d'Orange de convaincre le Duc d'Anjou de deux choſes; l'une, qu'il ne pouvoit ſe paſſer du même Prince pour Miniſtre de ſon Etat; l'autre, que s'il le negligeoit par quelque raiſon que ce fût, il luy arriveroit la même choſe qu'à l'Archiduc Mathias, que l'on alloit renvoyer en Allemagne. Les Deputez ne furent pas long-temps en chemin; & parceque Henry Trois n'avoit pas jugé à propos de permettre qu'ils vinſſent à Paris, de crainte que le Roy d'Eſpagne n'en prît occaſion de rompre la Paix; le Duc d'Anjou les reçût au commencement du mois de Septembre mille cinq cens quatre-vingt, dans la plus conſiderable Ville de ſon Appennage, qui eſtoit celle de Tours. Leur negociation fut plus facile, & par conſequent plus courte qu'ils ne penſoient. Le Duc d'Anjou étoit ſi rebuté de la Cour de France, qu'il y avoit déja long-temps qu'il s'en ſeroit éloigné pour toute ſa vie, s'il n'eût pas été Succeſſeur preſomptif de la Couronne. Il n'avoit preſque point de part dans les affaires, & on ne luy découvroit que celles pour l'execution deſquelles on croyoit avoir beſoin de luy. Il ſe voyoit tous les jours expoſé aux inſultes des Favoris; & l'exemple de la Reine ſa mere, qu'ils ne traittoient pas mieux que luy, & qui l'enduroit avec une prodigieuſe patience, luy ſembloit trop difficile à imiter. Ainſi les Pays-bas quelques dures que fuſſent les conditions avec leſquelles ils luy étoient offerts, paroiſſant une retraite honorable, pour attendre que l'ordre de la nature l'appellât à la Couronne de France,

1578.

1578. il chicana peu avec Sainte Aldegonde, & il demeura d'accord en deux ou trois jours d'un grand nombre d'Articles, qui ne luy laiſſoient pas plus d'autorité ſur les Pays-bas qu'en avoient eu les Rois de Sparte dans leur petit Etat. Toute la précaution qu'il prit, fut de diſtinguer avec une extrême exactitude les affaires du Roy ſon frere d'avec les ſiennes, afin de ne point attirer la guerre dans ſa Patrie, ſuppoſé qu'il eût du pire contre les Eſpagnols.

L'Archiduc Matthias, qui ne pouvoit deſormais faire qu'un méchant perſonnage dans les Etats de Flandres, ne s'amuſa point à ſe plaindre de l'injure qu'on luy faiſoit. Il prévit qu'il luy ſeroit inutile d'en demander la reparation; & il ſe contenta avant que de partir pour l'Allemagne, de demander, que l'on payât les dettes qu'il avoit contractées dans le Brabant. On ne jugea pas à propos de le mécontenter pour ſi peu de choſe; & la neceſſité où il ſe trouvoit de rentrer dans la confiance des Eſpagnols, le rendit ſi ſoûmis à l'execution de leurs ordres, que s'ils ne luy pardonnerent la faute qu'il avoit commiſe à leur égard; ils agirent au moins de même que s'ils l'euſſent pardonnée, & ils forcerent depuis ſon frere aiſné, de luy reſigner les Provinces Hereditaires de la Maiſon d'Autriche.

Le Duc d'Anjou qui preparoit une ſeconde Armée, pour ſe mettre en poſſeſſion des Pays-bas avec un éclat convenable à ſa naiſſance, avoit envoyé des Troupes de Cavallerie & d'Infanterie ſous la conduite de Marquet, Officier d'experience à la Nouë, qui ſervoit encore ſous les Enſeignes des Flamans.

Le deſſein de ce Prince étoit ſeulement d'empécher, que ſes nouveaux Sujets ne fuſſent inquietez par les Eſpagnols, juſqu'à ce qu'il leur menât luy-même des forces capables de ſe mettre en pleine liberté. Mais l'imprudence de Marquet deconcerta un ſi ſage deſſein. La Nouë avoit crû luy rendre juſtice, en luy donnant la Lieutenance des gens de guerre qu'il luy avoit menez; & parce qu'ils avoient beſoin de rafraîchiſſement, il les avoit envoyez dans l'Abbaye de Furſtminſter. Ce Quartier étoit commode, & les François auroient pû s'y remettre de leurs fatigues, s'ils ſe fuſſent contentez de ce que les Etats Generaux avoient ordonné qu'on leur fournit; mais ils voulurent que les petites Villes, les Bourgs & les Villages qui les logeoient ajoûtaſſent le ſuperflu au neceſſaire; & ils s'attirerent par là une haine ſi generale, que leurs Hôtes pour en être délivrez à quelque prix que ce fût, promirent au Prince de Parme de les expoſer à ſa diſcretion. Ce Prince qui ne manquoit ny d'eſprit ny de courage, prévit que s'il tailloit en pieces les François à Furſtminſter, il rendroit le Duc d'Anjou inutile aux Flamans: Car outre que ces Peuples commenceroient à perdre la bonne opinion qu'ils avoient de luy, s'ils voyoient que les Soldats qu'il leur avoit envoyez s'étoient laiſſez défaire avec tant de facilité, leurs forces ne ſeroient deſormais qu'égales à celles du Roy Catholique; puiſque les levées qui ſe feroient en France ſans la participation de Henry Trois, ne pourroient tout au plus aboutir qu'à une Armée, qui ſi elle étoit ſuperieure à l'Eſpagnolle pour le nombre, luy cederoit pour l'experience. Ainſi

1578.

1578. Melun de Richebourg, Cadet de la Maiſon d'Epinoy, eut commiſſion du Prince de Parme, pour choiſir l'élite des Troupes Eſpagnolles, pour les aſſembler, ſans qu'on prît aucun ſoupçon de ſa marche, & pour inveſtir les François par tant de côtez qu'il ne s'en ſauvât pas un. Richebourg obeït avec beaucoup d'exactitude & de ſecret; mais il ne ſurprit pas tout-à-fait la vigilance de la Nouë. Cet Officier General ſçût que les ennemis étoient en campagne, pour enlever les Troupes nouvellement venuës de France. Il n'avoit pas le temps d'aſſembler un corps aſſez conſiderable pour les garentir d'inſulte, & il ne pouvoit alors diſpoſer que de cinq ou ſix Enſeignes de Fantaſſins, & d'autant de Compagnies de Cavallerie. Un Chef moins intrepide & moins affectionné que luy, auroit laiſſé les François porter la peine du relâchement de leur diſcipline, ou du moins ſe ſeroit contenté de leur envoyer du ſecours conduit par un autre, ſous pretexte que ſe trouvant à la tête de toute l'Armée des Flamans, il étoit contre les maximes de l'art militaire d'hazarder ſa perſonne pour n'en ſauver qu'une partie. Mais il negligea ces conſiderations; & ramaſſant avec une grande diligence les Soldats Flamans les plus proches de luy, il les mena, ou pour mieux dire, il courut à Furſtminſter. Il n'y arriva neamoins que dans le moment que Richebourg achevoit d'enveloper Marquet, & il fut contraint de s'ouvrir le chemin par force. Il joignit les François, & il crût les encourager, en leur diſant qu'il étoit venu pour vaincre ou pour mourir avec eux. Mais la conſternation s'étoit déja ſaiſie de la pluſpart d'entr'eux,

&

& ſur tout de Marquet, qui quoiqu'il eût juſques-là passé pour un homme de guerre des plus determinez de ſa Nation, perdit le jugement à la premiere veuë des ennemis. Il n'avoit pû ſelon quelques Relations, ou il ne s'étoit pas ſouvenu ſelon d'autres, de ranger ſes gens en bataille, & les Eſpagnols preſſerent tellement la Nouë, qu'il luy fut impoſſible de reparer ce défaut. Ainſi les François qui n'étoient point accoûtumez à combattre hors de leurs rangs, furent aiſément taillez en pieces, & les Eſpagnols inveſtirent la Nouë, qui fit une prodigieuſe reſiſtance. Ses ſoldats pour n'eſperer aucun ſecours, ne s'en défendirent pas avec moins d'obſtination; & les Eſpagnols employerent plus de deux heures à achever de les vaincre, quoiqu'ils fuſſent en pleine campagne, & plus de ſix contre un: Mais enfin le nombre l'emporta ſur la valeur; & la Nouë reſté preſque ſeul, demeura priſonnier, quoiqu'il eût fait de ſon mieux pour ne pas ſurvivre à ſa diſgrace. Les Eſpagnols n'eurent pas tant d'égard à ſa vertu, qu'à la crainte qu'il ne reprit les armes contr'eux, s'ils le mettoient à rançon. Ils l'enfermerent dans une étroite priſon, & ils le traitterent avec des duretez dont il ne pût s'empécher de ſe plaindre, quoiqu'il n'y ait jamais eu d'homme de guerre plus patient que luy. 1578.

Il ſembla quelque temps aprés, que la fortune eût voulu donner aux Flamans une occaſion de le délivrer, en mettant entre leurs mains celuy des Seigneurs du Pays attachez à l'Eſpagne, avec lequel il pouvoit être plus commodément échangé. Le Comte d'Egmont à qui le Duc d'Alve avoit fait couper la

1578. teſte, avoit laiſſé douze enfans. Son fils aiſné étoit de belle eſperance, & le Roy Catholique n'avoit oſé le priver des biens de ſa Maiſon ; parceque la Nobleſſe du Pays qui en eût apprehendé les conſequences, ne l'auroit pas ſouffert. Sa Majeſté n'avoit pas laiſſé de faire ſentir au jeune Comte d'Egmont, que c'étoit par pure grace qu'elle luy remettoit la confiſcation de ſon pere ; & ce Comte avoit eu plus de reſſentiment pour le bien qu'on ſe vantoit de luy avoir fait, que pour l'injure qu'il avoit receuë. Il ne s'étoit pas contenté de porter quatorze ans entiers les Armes pour les Eſpagnols contre ſa Patrie ; mais de plus il avoit ramené à leur obeïſſance la meilleure partie des amis de ſon pere, qui s'étoient declarez pour les Etats Generaux, dans la ſeule veuë de venger la mort du Comte d'Egmont. Un ſi grand ſervice, & une ſi longue milice ne devoient point eſtre negligez ; & le Comte d'Egmont qui n'étoit pas ſi heureux que ſon pere l'avoit eſté avant les troubles des Pays-bas, demeura priſonnier dans une rencontre où les Eſpagnols eurent du pire. Les Etats Generaux ne perdirent pas l'occaſion de tenter ſi on leur rendroit la Nouë ; ils le propoſerent pour le Comte d'Egmont, mais on ne leur répondit que par des équivoques ; & le Conſeil d'Eſpagne prit du temps pour déliberer ſur une matiere de telle importance. Il comprit bien, que s'il ne répondoit favorablement à la propoſition des Etats, on le ſoupçonneroit de ſe vouloir entierement défaire de la Maiſon d'Egmont, & d'étendre ſa vengeance ſur la poſterité de ceux qui avoient eu le malheur de luy déplaire, quoique ce

n'eût eſté que pour ſauver les Privileges de leur Patrie : mais il prévit auſſi que s'il remettoit en liberté la Nouë, il expoſeroit les Eſpagnols à perdre entiérement les Pays-bas ; parceque les Levées que le Duc d'Anjou faiſoit en France, réüſſiſſoient au delà de ſes eſperances : Les Catholiques & les Calviniſtes couroient à l'envy ſous ſes Enſeignes, & il n'enrôlloit pas moins de ſoldats de la nouvelle Religion que de l'ancienne. Il ne luy manquoit qu'un Lieutenant General qui eût autant de credit ſur les uns que ſur les autres, & il l'auroit trouvé en la perſonne de la Nouë, ſi le Conſeil d'Eſpagne l'eût délivré. De plus il n'étoit pas poſſible, qu'aprés que le Duc d'Anjou ſeroit arrivé à Gand, & qu'il y auroit eſté reconnu pour Souverain ; il ne ſurvint un tres-grand nombre de conteſtations entre luy & les Etats, ſur l'explication & ſur le veritable ſens des Articles qu'il avoit ſignez à Tours. Le Prince d'Orange pouvoit bien appaiſer celles qui regarderoient la Police ou les Finances ; mais pour les autres qui ſurviendroient à l'occaſion des Troupes Françoiſes, la mediation de ce Prince deviendroit inutile : Car outre qu'elles n'avoient pas pour luy la même déference que les Troupes Flamandes ; elles étoient perſuadées qu'il s'en falloit beaucoup qu'il entendit les affaires de la guerre auſſi bien que celles de la Paix, & qu'il y avoit eu de ſa faute dans la conduite des deux Armées que le Duc d'Alve luy avoit défaites. 1578.

Ces deux conſiderations porterent le Conſeil d'Eſpagne à refuſer l'échange de la Nouë pour le Comte d'Egmont, & à chercher pour cela des excuſes, qui

1578. luy nuisirent plus à l'égard des Flamans de son party, que ne luy avoit servy la défaite de Marquet.

Le Ministre Amirault qui écrivit la vie de la Nouë long-temps aprés sa mort, rapporte une particularité trop inhumaine pour meriter de la créance. Il dit que ce Seigneur François s'ennuyant d'avoir passé quatre années entieres dans une Prison tout à fait incommode, fit une derniere tentative sur ceux qui le gardoient, pour sçavoir à quelles conditions on pourroit se resoudre de le mettre en liberté ; Qu'on le tint long-temps en suspens, & qu'enfin on luy repartit qu'il seroit délivré, pourveu qu'il se laissât aveugler. On ne revocque point en doute la sincerité d'Amirault : Mais deux raisons empéchent de se rapporter sur un fait si singulier aux Memoires qui luy avoient esté fournis. La premiere, qu'aucun autre Autheur imprimé ne le raconte, & qu'il ne s'en trouve rien dans les Manuscrits. La seconde, qu'aprés que la Nouë fut sorty de prison, comme l'on verra dans le Livre suivant, il eut avec les Espagnols un different qui donna lieu à plusieurs Manifestes. Les deux derniers Seigneurs de Sedan de la Maison de la Marc étans morts sans enfans, laisserent leur Succession à Catherine leur sœur, qui n'étoit pas encore mariée. Ce party étoit le meilleur qu'il y eût alors dans la Chrétienté, & les Princes voisins voulurent disposer de Catherine. Le Roy d'Espagne s'ingera de la donner à un des fils de l'Empereur selon quelques Relations, ou au Fils-aîné du Duc de Lorraine selon d'autres : Mais le Roy de Navarre, qui fut depuis Roy de France sous le nom de Henry Quatre, avoit

trop d'intereſt dans cette affaire pour la negliger, puiſque les derniers Seigneurs de Sedan l'avoient par teſtament inſtitué heritier de Catherine, ſi elle mouroit ſans enfans. Il apprehendoit d'ailleurs l'agrandiſſement des Maiſons d'Autriche & de Lorraine ; & pour le prevenir il ſe prévalut ſagement des Articles des mêmes Teſtamens, dans leſquels les deux derniers Seigneurs de Sedan prioient la Nouë de prendre ſoin de Catherine, & de luy ſervir de Tuteur juſqu'à ce qu'elle fût mariée. Il n'en fallut pas davantage, pour obliger le Roy de Navarre de fournir à la Nouë des Troupes, avec leſquelles il conſerva les Villes & les Places qui étoient alors compriſes ſous le Duché de Boüillon, juſqu'à ce que le Vicomte de Turenne épouſa Catherine. 1578.

Les Eſpagnols irritez de l'oppoſition qu'ils trouvoient à leur deſſein de la part de la Nouë, l'accuſerent de perfidie, & ſe fonderent ſur ce qu'ils ne l'avoient mis en liberté, qu'aprés avoir tiré promeſſe de luy, qu'il ne porteroit jamais les armes contr'eux. La Nouë ne diſconvient pas de cette Promeſſe ; mais il pretendit qu'elle étoit contre les bonnes mœurs, & qu'on n'avoit pû l'exiger de luy : Qu'il étoit né François long-temps avant que d'avoir eſté fait Priſonnier, & d'avoir été délivré ; & que ſon obligation en qualité de Sujet de Henry Trois, ayant précedé les Articles que les Eſpagnols l'avoient forcé de ſigner, elle les avoit rendus nuls : Que les deux derniers Seigneurs de Sedan avoient eſté ſes plus intimes amis : Qu'ils luy avoient fait promettre d'aſſiſter leur ſœur preferablement à toute autre choſe, la derniere fois

1578. qu'il les avoit veus : Qu'ils étoient tous deux morts durant ſa priſon, & que s'il l'eût ſceu il ſe ſeroit bien gardé de ſigner l'Article, qui l'empéchoit de ſervir de Tuteur à Catherine de la Marc leur ſœur ; Mais que les Eſpagnols n'ayant pas permis qu'aucune des Lettres qui l'informoient de la mort de ſes amis, vint juſqu'à luy ; ils ne devoient pas trouver mauvais de porter la peine de l'ignorance qu'ils luy avoient cauſée, & de voir qu'il fît ceder l'obligation qu'ils avoient arrachée de luy, à celle que le devoir de l'amitié luy avoit preſcrite.

Il eſt évident, que ſi les mêmes Eſpagnols euſſent propoſé à la Nouë, de ſe laiſſer aveugler pour ſortir de leurs mains, il n'eût pas perdu une ſi belle occaſion de s'en plaindre, & de prévenir contr'eux les eſprits par le ſimple recit d'une telle barbarie, veu principalement qu'il n'avoit pas plus de raiſon de ſe défendre qu'il ne luy en falloit ; & que quoiqu'eût pû dire en ſa faveur Pleſſis Mornay, de qui la plume paſſoit alors pour la meilleure du Royaume, la pluſpart des perſonnes indifferentes furent d'avis, que la Nouë n'avoit pû en homme d'honneur intervenir dans la querelle du Roy d'Eſpagne avec Catherine de la Marc.

La Cour de France qui feignoit de ne prendre aucune part dans les préparatifs du Duc d'Anjou, s'engagea pour lors ſans y penſer dans une nouvelle guerre civile, pendant qu'elle prenoit toutes les précautions imaginables pour s'exempter de la guerre étrangere. Il eſt certain que Henry Trois avoit eu une tendreſſe particuliere pour la Reine de Navarre

ſa ſœur ; & il paroiſt par le commencement des Memoires de cette Princeſſe, qu'il en étoit reciproquement aimé : Mais il n'eſt pas moins conſtant, que cette amitié avoit dégeneré de part & d'autre dans une extrême averſion. Les cauſes en ſont tout à fait inconnuës, parceque le Roy & ſa ſœur contribuerent également à les cacher, & les Memoires du temps n'en parlent que par conjecture. Ils diſent que la Reine de Navarre ſe laſſa d'eſtre tous les jours expoſée à de nouvelles inſultes des Favoris ; Mais ils ne prennent pas garde que ces Favoris n'agiſſoient que par un ordre ſecret de leur Maître, ou que du moins ils étoient aſſurez de luy plaire en maltraitant ſa ſœur ; & cela ſuppoſoit que l'un & l'autre fuſſent déja mal enſemble. 1578.

Quoiqu'il en ſoit, le Roy profita d'une occaſion d'exercer ſa haine, qui tourna à ſon deſavantage. Philippe Strozzi étoit des plus conſiderez de la Cour, & le meritoit. Le Maréchal Pierre Strozzi ſon pere, aprés avoir dépenſé prés de trois millions au Service de François Premier & de Henry Second, avoit perdu la vie au Siége de Thionville. Leon Strozzi Prieur de Capouë, frere de ce Maréchal, avoit commandé avec ſuccez les Flottes de la France, juſqu'à ce qu'un coup d'arquebuze tiré par un Païſan, l'avoit tuë en mettant pied à terre à Porto-Ercole. La Reine Catherine de Medicis leur couſine germaine avoit pris ſoin de Philippe Strozzi, & il avoit parfaitement répondu à l'eſperance de cette Princeſſe. Il s'étoit ſignalé dans les Armées ; & l'on a montré ſous le regne de Charles Neuf, que la

1576. Cour n'avoit pas eu lieu de ſe repentir, de luy avoir donné la Charge de Colonel de l'Infanterie Françoiſe. Il excelloit principalement dans une vertu, qui paſſoit pour vice dans la corruption de ſon temps: Il n'avoit ny tendreſſe ny penchant pour les femmes, & il en avoit donné une terrible preuve, en faiſant jetter dans l'eau huit cens de celles qui ſuivoient l'armée, à meſure qu'elles paſſoient ſur un Pont. Cependant l'importance de continuër ſa Maiſon le fit penſer au Mariage, & il rechercha la ſœur du Vicomte de Turenne qui luy fut accordée : Lors qu'il prit congé du Roy pour l'aller épouſer à Nerac, Sa Majeſté luy donna des Lettres pour le Roy de Navarre, & luy fit accroire qu'elles ne contenoient que des civilitez ordinaires.

Cependant Henry Trois, aprés avoir complimenté le Roy de Navarre ſur l'eſtime qu'il avoit acquiſe, l'avertiſſoit en frere d'avoir ſoin de ſa reputation, & de remedier à un deſordre domeſtique, qu'il ne pouvoit ſouffrir avec honneur : Que la Reine de Navarre avoit un honteux commerce avec le Vicomte de Turenne, & qu'il eſtoit ſurprenant que Sa Majeſté Navarroiſe ne l'eût pas encore ſceu ; puiſque la Bourgeoiſie de Nerac en étoit preſque toute informée.

Le Roy de Navarre lût cette Lettre dans une diſpoſition fort éloignée de celle qu'Henry Trois luy pretendoit inſpirer. Il n'attendoit rien de bon de la Cour de France, & il eſtoit en garde contre tout ce qui luy en venoit. Il ſçavoit que ſa Belle mere n'avoit rien negligé pour le mettre mal avec

avec le Vicomte de Turenne ; & depuis pour engager ce Vicomte à rentrer dans l'Egliſe Catholique : Qu'elle n'avoit reüſſi ny dans l'une ny dans l'autre de ces tentatives, & que pour dernier artifice elle tâchoit de luy donner de la jalouſie pour celuy qu'elle n'avoit pû luy rendre ennemy. Il y a des Relations qui ajoûtent, qu'encore que le Roy de Navarre eût conceu toute la jalouſie qu'on luy vouloit inſpirer, ſon principal intereſt conſiſtoit alors à la diſſimuler ; puiſque Turenne étoit pour le moins auſſi puiſſant que luy dans le party Calviniſte, & que s'ils euſſent entrepris de ſe pouſſer l'un l'autre, le Vicomte auroit plûtôt ſupplanté le Roy de Navarre, que le Roy de Navarre n'auroit décredité le Vicomte : Quoiqu'il en ſoit Sa Majeſté Navarroiſe bien loin de le ſoupçonner d'adultere, le manda, l'introduiſit dans ſon cabinet, y fit entrer la Reine ſa femme, & leur montra la Lettre de Henry Trois. Turenne étoit ſi accoûtumé aux intrigues de la Cour de France, & ſçavoit ſi bien qu'Elle ne luy pardonneroit jamais la part qu'il avoit euë dans la derniere marche du Prince Caſimir en France, qu'il ne fut ny ſurpris ny touché par la lecture de la Lettre qu'on luy communiquoit ; on ajoûte même que pour derniere marque de mépris il n'en fit que rire : mais il n'en alla pas ainſi de la Reine de Navarre. Cette Princeſſe ne s'étoit retirée de la Cour de France, que parce que ſa patience y étoit à bout, & qu'Elle ne pouvoit plus endurer les inſultes des Favoris. Elle avoit préſuppoſé qu'on ne penſeroit plus à elle lors qu'on ne la 1578.

1578. verroit plus, & que le plaiſir que l'on en auroit, empêcheroit qu'on ne s'obſtinât deſormais à la perſecuter : Cependant ſon abſence avoit redoublé la haine de ſes ennemis pour elle ; & bien loin qu'on la laiſsât joüir en paix de l'affection de ſon mary, on uſoit de la malice la plus raffinée pour la mettre mal avec luy. Ces motifs luy firent dire ſur le champ tout ce que la furie peut inſpirer à une ſœur pouſſée à bout, & ſa vengeance en fut ſi peu ſoulagée, qu'elle entreprit peu de jours aprés de troubler la Paix publique pour ſa querelle particuliere. Comme il n'y avoit point de Princeſſe dans l'Europe plus capable qu'Elle d'inſpirer du reſſentiment ; elle perſuada premierement à Turenne, & depuis au Roy de Navarre, qu'ils ſeroient infailliblement perdus s'ils ne prevenoient l'orage preſt à fondre ſur eux : Que les Favoris avoient reconnu par experience, qu'il ne leur ſeroit pas permis de ſe défendre en même temps des Catholiques zelez, & des Calviniſtes ; & que dans la neceſſité où ils s'étoient trouvez de s'accommoder avec les uns ou avec les autres ; ils n'avoient pas long-temps déliberé de quel côté il leur ſeroit plus avantageux de pencher : Qu'ils avoient preferé le premier des partis que l'on vient de nommer au ſecond ; & qu'ils s'étoient ſi bien inſinuez dans l'amitié des Ducs de Guyſe & de Mayenne, qu'il n'y avoit point à la Cour d'union plus étroite que celle-là : Que la premiere marque qu'ils en avoient donnée, avoit eſté de chaſſer la ſœur de leur Roy, & qu'aulieu des reſpects que les uns & les autres luy devoient à l'envy, on

luy avoit fait tant d'injures, qu'elle avoit eſté contrainte de quitter la partie : Qu'on avoit viſé ſur tout en la perſecutant, à contraindre le Roy ſon mary de reprendre les armes, & que cette ruſe n'ayant pas reüſſi, on en avoit employé une autre, qui conſiſtoit à mettre aux mains les Calviniſtes les uns contre les autres : Qu'on n'auroit pas plûtôt perdu l'eſperance de les diviſer, qu'on les attaqueroit ouvertement ; & qu'ils auroient peine à ſe défendre, s'ils ne prevenoient leurs ennemis par une action ſi éclatante, qu'elle mît du coſté des Calviniſtes la reputation des armes. 1578.

Le Roy de Navarre & Turenne avoient un intereſt particulier de les reprendre, auquel peu de gens prenoient garde, quoiqu'il ne fût que trop viſible. La Paix avoit confiné le premier des deux dans Nerac, où il vivoit en Gentilhomme de deux mille écus de rente plûtôt qu'en Roy ; Et le ſecond las de chaſſer dans ſes Terres du Limoſin, & de plus incapable de ſupporter la ſolitude, avoit mieux aymé demeurer à Nerac, que de vivre ſeul dans Turenne. Les converſations aſſiduës qu'ils avoient enſemble, leur faiſoient bien trouver le temps moins long ; mais elles ne leur ôtoient pas le chagrin de ſe voir reduits à vivre ſans employ. Il leur en falloit à quelque prix que ce fût ; Et puiſque la Paix du Câteau Cambreſis qui avoit déja duré vingt-un an, leur oſtoit les occaſions de s'exercer contre les Eſpagnols, ils étoient reduits à languir dans une continüelle oiſiveté, ou à rompre avec les Catholiques: Ils prévoyoient encore, que s'ils méconten-

1578. toient la Reine de Navarre, Elle s'en vengeroit hautement en gagnant leurs meilleurs ſoldats, & en revelant leurs plus importans ſecrets; ces deux motifs les porterent à commencer la guerre par l'endroit qu'elle leur marqua.

Pour l'entendre il faut obſerver, que l'uſage le plus indiſpenſablement obſervé dans la Monarchie Françoiſe depuis ſon établiſſement, avoit eſté de ne donner aux Filles des Rois en Mariage qu'une dot tres-mediocre, & de ne la donner qu'en argent content Charles Neuf y fit la premiere contravention dans les nopces de la Reine de Navarre ſa ſœur; parceque le Treſor Royal étoit alors tellement épuiſé, qu'à peine ſuffiſoit-il pour la dépenſe de S.M. & de la Reine Mere. Ceux qui receurent l'ordre de dreſſer le Contrat de Mariage du Roy & de la Reine de Navarre avec Jeanne d'Albret mere de ce Prince, y voululurent mettre deux cens mille écus, à payer en deux termes aſſez éloignez l'un de l'autre; mais Jeanne d'Albret s'y oppoſa avec d'autant plus d'obſtination, qu'elle étoit perſuadée, que ſi la dot de ſa Belle-fille n'étoit payée content, on ne la payeroit jamais. Le Mariage fut là deſſus ſur le point d'être rompu; mais le Roy Charles Neuf, & la Reine ſa Mere n'avoient garde de le ſouffrir, puiſqu'ils vouloient que cette alliance ſervît de piége pour attirer les Calviniſtes au Maſſacre de la Saint Barthelemy. Leurs Commiſſaires preſſerent là deſſus Jeanne d'Albret, d'accepter du Domaine Royal pour la dot dont il s'agiſſoit; & cette Princeſſe qui avoit en Guyenne la plûpart de ſon bien, demanda le Comté d'Agenois qui en

eſtoit proche. Elle ajoûta, que comme le revenu n'en égaloit point celuy des deux cens mille écus; Elle pretendoit que l'on ajoûtât à ce Comté celuy du Quercy : cette propoſition eſtoit exorbitante ; car encore que chacun de ces deux Comtez pris ſéparément, n'égalât pas le revenu des deux cens mille écus, ils le ſurpaſſoient de beaucoup, ſi on les conſideroit tous deux enſemble, outre que cette ſorte de bien eſtoit eſtimée dans le commerce au denier trente, au lieu que les Rentes ordinaires ne montoient alors qu'au denier douze ; mais on avoit ſi bien inſinué à l'oreille des Commiſſaires, qu'ils convinſſent des Articles du Contract à quelque prix que ce fût, & qu'ils ne laiſſaſſent pas de paſſer outre, quoique le Roy fût lezé de plus de la moitié de la juſte valeur ; que les Comtez d'Agenois & de Quercy tinrent lieu de dot. Le Mariage fut achevé là deſſus ; mais le Roy de Navarre ne fut ny aſſez puiſſant, ny aſſez ſincerement ſecondé par la Cour, pour ſe mettre en poſſeſſion du bien de ſa femme. Ceux d'Agen & de Cahors qui avoient demeuré juſques-là fermes dans la Religion Catholique apprehenderent que le Calviniſme ne ſe gliſsât dans leurs Villes, s'ils reconnoiſſoient un Prince Calviniſte pour leur Seigneur, & chercherent des prétextes pour s'en diſpenſer. Ils trouverent dans leurs Archives, qu'en mille quatre cens trente neuf, lors qu'ils avoient ſecoüé le joug des Anglois, & s'eſtoient volontairement reünis à la Monarchie Françoiſe ; le Roy Charles Sept pour la reconnoiſſance de leur zele, leur avoit accordé entr'autres Privileges, de ne pouvoir deſormais eſtre alienez, en- 1578.

1578. gagez, ſeparez, ny démembrez du Domaine Royal de France pour quelque cauſe que ce fût, quand même ce ſeroit pour la rançon d'un Roy, & que les Etats du Royaume y conſentiroient. Il n'en fallut pas davantage pour obliger ceux d'Agen & de Cahors non ſeulement à ne pas recevoir, mais encore à maltraiter les gens que le Roy & la Reine de Navarre leur envoyerent, pour tirer d'eux ce qu'ils avoient accoûtumé de payer à CharlesNeuf & à Henry Trois. Cette Reine en eut plus de dépit que ſon Mary: car elle ſe brouïlloit ſouvent avec luy, & dans ces rencontres elle eût eſté ravie de pouvoir ſe retirer dans Agen ou dans Cahors, d'où elle ſe fût accommodée avec luy à des conditions plus avantageuſes, qu'Elle ne faiſoit en demeurant toûjours à Nerac.

Elle avoit bien voulu engager les Calviniſtes à ſurprendre Agen; mais le Maréchal de Matignon avoit tellement pourveu à la ſeureté de cette Place, & la Bourgeoiſie y vivoit ſi continuellement ſous les Armes, qu'il fallut ſe reduire à ſurprendre Cahors, où il y avoit à la verité un excellent Gouverneur en la perſonne de Vezines, dont on a raconté la bizarrerie en décrivant la journée de Saint Barthelemy; mais il n'étoit accompagné d'aucun homme de guerre, & il ne pouvoit eſtre ſecondé que par les Bourgeois. Il n'étoit pas pourtant aiſé de l'enlever: car outre qu'il avoit beaucoup de défiance, il prenoit le ſoin d'exercer aux armes les Dimanches & les Feſtes les plus adroits des habitans de Cahors, & il y avoit réuſſi; de ſorte qu'en un demy quart d'heure il eſtoit aſſeuré d'aſſembler dans la Place publique quinze cens bons

hommes, qui dans un beſoin preſſant ſuppléeroient aux ſoldats les plus aguerris. Il fut donc queſtion de donner vers le commencement de May mille cinq cens quatre vingt, un rendez-vous ſur les frontieres du Quercy aux plus vaillans hommes du Calviniſme, diſtribuez dans les Provinces de là la Loire; & comme on ne le pouvoit ſans que la Cour en fût informée; on uſa de cet artifice pour la détourner de croire les avis qu'elle en recevroit de divers endroits. 1578.

La Reine de Navarre avoit pris pour ſon Chancellier le même Pibrac, dont on a parlé au commencement de cette Hiſtoire, à deſſein de ſe ſervir de luy pour toutes les affaires qu'elle auroit avec la Cour, tant qu'elle en ſeroit éloignée. Ce n'eſt pas qu'elle ne le connût pour tres ſincere, & incapable d'uſer de la moindre ſupercherie, quand même ſa fortune en auroit dépendu: Mais cette conſideration, bien loin de la rebutter de Pibrac, l'avoit obligée de le choiſir, parce qu'Elle préſuppoſoit qu'aprés qu'elle l'auroit trompé, il ſeroit d'autant plus propre à tromper la Cour, que l'on s'y défieroit moins de luy. Elle luy dépécha un Courier, pour luy commander d'informer la Cour d'un armement extraordinaire que les Eſpagnols faiſoient dans l'Arragon, & de demander au Roy ſon frere du ſecours, afin que le Roy ſon mary conſervât la Principauté de Bearn, ſuppoſé qu'elle fût attaquée, & que les forces des Calviniſtes qui s'aſſembloient pour marcher de ce côté là, ne fuſſent pas ſuffiſantes pour arreſter la premiere impetuoſité des mêmes Eſpagnols. Il eſtoit vray que Philippe Second

1178. levoit des Troupes dans l'Arragon, pour les envoyer en Flandres, mais tout le reſte eſtoit faux, & Pibrac le crût neamoins pour ſi veritable ; qu'il en alla à l'inſtant porter l'avis à Henry Trois. Il prévint ſi fortement l'eſprit de Sa Majeſté, que lorſque le Duc de Guiſe luy montra cinq ou ſix Lettres qu'il avoit reçûës de Guyenne, où il y avoit tant de circonſtances des preparatifs des Calviniſtes pour recommencer la guerre, qu'il n'y avoit plus lieu d'en douter ; le Roy luy repartit qu'il eſtoit trop credule, & qu'il prenoit des mouches pour des Elephans.

L'Armée des Calviniſtes s'étant donc aſſemblée ſans obſtacle, arriva la nuict du huit au neuf de May mil cinq cens quatre vingt devant Cahors, & appliqua deux petards à autant de portes de cette Ville, qui les enfoncerent. Salignac Biron, & Vaſſelargues qui tenoient leurs Troupes preſtes pour ſeconder l'effet des petards, entrerent dans la Ville, & ne trouverent pas beaucoup de reſiſtance dans les premieres ruës ; Mais Vezines qui dormoit alors s'étant éveillé au premier bruit, & avancé nud en chemiſe la halebarde à la main vers la Place du Marché, il y fut joint en tres-peu de temps par les Bourgeois qu'il avoit dreſſez aux armes. Il les diviſa en deux Troupes, il en prit une qu'il mena luy-même contre Salignac, & il envoya l'autre ſous les ordres de l'Avocat Gonthier contre Vaſſelargues. Le combat fut alors le plus terrible que l'on eût veu de memoire d'homme : car encore que les Calviniſtes fuſſent en beaucoup plus grand nombre que les Bourgeois ; cette inégalité eſtoit pourtant ſuppléée par les hommes, les femmes,

&

& les enfans reſtez dans les Maiſons, qui jettoient d'enhaut ſur l'ennemy tout ce qui leur venoit en main, ſans diſtinguer s'il eſtoit precieux ou non, pourveu qu'ils le jugeaſſent capable de faire du mal. Le combat avoit déja duré une heure entiére au milieu de la nuit, quand Vezines tomba mort d'un coup d'arquebuze ; & ſa Troupe l'ayant perdu ſe retira juſqu'au Marché faute de courage ou de Chef : Mais elle n'y fût pas plûtôt retournée, qu'Elle ſe repentit d'avoir lâché le pied. Elle retourna ſur ſes pas auſſitôt qu'elle eut convenu de celuy qui la commanderoit, & elle choqua Salignac avec tant de vigueur qu'elle le tua. Gonthier & Vaſſelargues ne furent pas plus heureux, puiſqu'ils ne ſurvécurent ny l'un ny l'autre à la premiere attaque qu'ils ſe livrerent. Leurs Troupes ne gagnerent point de Terrain l'une ſur l'autre, & la nuict ſe paſſa de cette ſorte. Les Catholiques du voiſinage de Cahors informez de ce qui ſe paſſoit, y coururent avec d'autant plus de haſte, qu'ils s'attendoient que ſi elle eſtoit priſe, les Calviniſtes pilleroient enſuite leurs Maiſons. Ils recommencerent le Combat, & le continuërent juſqu'à la nuict ſuivante, ſans qu'il y eût plus d'avantage d'un côté que de l'autre. La ſeule particularité dont toutes les Relations conviennent, eſt que l'attaque & la défenſe de Cahors furent également funeſtes aux Commandans des deux Partis, puiſque tous les Officiers de part & d'autre furent tuez. Ce ne fut que le troiſiéme jour que le Roy de Navarre, qui n'eſtoit pas loin de cette Place, prévoyant qu'il ſerviroit de riſée à ceux des deux Religions, s'il manquoit ſon coup,

1578.

1576. tira des Villes Calviniſtes voiſines les meilleurs ſoldats qu'elles euſſent, & leur fit faire un ſi grand effort, qu'ils acheverent de prendre Cahors, aprés en avoir couvert les ruës de corps morts. Comme il n'y avoit point de Ville qui eût tant couſté à ſurprendre dans les Guerres Civilles que celle de Cahors, on crût en devoir faire un exemple, & on l'abandonna à la licence des ſoldats Calviniſtes.

Celle de Mande fût inſultée peu de jours aprés par un Officier Calviniſte appellé Merle, quoique le Roy de Navarre ne luy en eût point donné de commiſſion. Il prit le temps que les principaux Bourgeois eſtoient allez entendre un fameux Predicateur dans l'Egliſe Cathedrale, & il eut le tems de ſe ſaiſir de leurs Maiſons, & de les inveſtir enſuite dans l'Egliſe où il les fit tous priſonniers. Les Calviniſtes s'emparerent encore de pluſieurs autres Places de moindre importance dans la Guyenne & dans le Languedoc, & Henry Trois en receut la nouvelle avec un chagrin, dont Pibrac eſſuya la meilleure partie. Sa Majeſté le manda, le traitta de fourbe & de perfide, luy fit de ſanglans reproches, & le menaça de l'envoyer ſur un échaffaut. La confuſion de Pibrac l'empécha de répondre, & luy permit à peine de dire qu'il n'avoit trompé qu'aprés avoir eſté trompé. Son excuſe ne fût pas receuë, & ſes amis eurent beaucoup de peine à luy ſauver la vie. Le Roy n'eut pas plutôt ſceu que c'eſtoit ſa ſœur qui luy ſuſcitoit la guerre, qu'il s'appliqua pour la ſoûtenir à prendre des meſures incomparablement plus juſtes que les precedentes. Il ne renonça pas à ſes plaiſirs, mais il ſuſpendit

pour un temps ſes largeſſes, & il trouva un fond ſuffiſant pour lever trois puiſſantes Armées. Il ne pouvoit ſe diſpenſer de donner le commandement de la principale à un Catholique zelé; & il s'étoit ſi bien trouvé du Duc de Mayenne, qu'il luy redonna le Generalat. Il eſt vray que ce fut dans un lieu où il pouvoit faire beaucoup de bien, & peu de mal. Sa Majeſté n'eût garde de l'envoyer, ny dans la Guyenne, ny dans le Languedoc; parce que le nombre des Catholiques zelez eſtant beaucoup moindre que celuy des Calviniſtes dans la premiere de ces deux Provinces il y auroit moins eſté reſpecté, qu'il ne falloit pour les intereſts de la Couronne: Et s'il fut allé dans la ſeconde, il auroit eu trop de liaiſon avec le Parlement de Thoulouſe, & il ſe ſeroit infailliblement broüillé avec Damville ennemy declaré de ce Parlement. Ainſi l'on jugea plus à propos de l'occuper dans le Dauphiné, où il auroit pour adverſaire en la perſonne de Leſdiguyeres un grand Capitaine, mais peu redoutable, à cauſe que n'étant que ſimple Gentilhomme, les Calviniſtes de qualité, qui faiſoient dans le Dauphiné la principale force de leur party, ne luy obeïſſoient qu'à regret. Il fut plus difficile de trouver un General pour la Guyenne & pour le Languedoc; car il devoit eſtre tel que les Calviniſtes de ces deux Provinces qui ne voudroient pas prendre les armes, euſſent confiance en luy; & il n'y en avoit à la Cour qu'un qui fût de cette nature. C'étoit le Maréchal de Biron, de la Religion duquel on doutoit preſqu'également dans les deux Partys, depuis qu'il ne s'étoit pas contenté de ſauver la vie au jeune For-

1578.

opposât au Prince de Condé, & ce devoit pourtant eſtre là l'occupation de la troiſiéme armée. 1578.

La levée de tant de Troupes fut ſecondée par un Edit, qui fit plus de mal qu'elles aux Calviniſtes. Le Roy aprés s'eſtre plaint de la guerre, que des gens mal intentionnez avoient déclarée par la ſurpriſe de Cahors, ſe diſoit fortement obligé par maxime de conſcience, à ne pas confondre les innocens avec les coupables; & comme il ſçavoit que la pluſpart de ſes Sujets de la nouvelle Religion n'avoient point eu de part à reprendre les armes, il vouloit bien avoir un ſoin particulier de leur protection : Que pourveu qu'ils avertiſſent le Magiſtrat Catholique le plus proche d'eux, qu'ils ne demandoient pas mieux qee de vivre en paix ; non ſeulement ee Magiſtrat les recevroit en ſa ſauve-garde, mais encore il ſe chargeroit d'empécher qu'ils ne receuſſent aucun tort des Troupes des deux partys.

Il n'eſt pas croyable combien de préjudice apporta cette Declaration aux Calviniſtes. Il n'y en avoit eu en France que de deux ſortes au commencement des Guerres civilles, puis qu'on n'y avoit veu que des Calviniſtes de bonne foy, & des Calviniſtes de caballe. Mais depuis la troiſiéme guerre, & ſur tout aprés la Saint Barthelemy, le zele de la nouvelle Religion s'étoit affoibly, de ſorte qu'il y avoit tres-peu de gens qui s'enróllaſſent par la ſeule raiſon du Calviniſme. La Nobleſſe de ce party qui eſtoit ſi univerſellement montée à cheval, à la ſollicitation du premier Prince de Condé & de l'Amiral Chaſtillon, s'en eſtoit preſque toute repentie : Car outre qu'il luy

1578. avoit couſté beaucoup pour ſe mettre en équipage ; & que n'ayant pas d'argent content, elle avoit eſté contrainte d'en emprunter ; lorſque les Traittez de Paix avoient eſté conclus, elle eſtoit demeurée ſans ſçavoir où ſe retirer. Pour approfondir ce ſecret d'Hiſtoire, il faut préſuppoſer que les Parlemens, les Préſidiaux, & même les Baillages avoient pris un extrême ſoin de proceder dans toutes les formes de la juſtice contre les mediocres & les ſimples Gentilshommes Calviniſtes, ſortis de leurs maiſons pour ſervir ſous les Enſeignes de leur Party. On faiſoit de bons Procez verbaux de leur abſence & de leur employ, ſur leſquels on ne ſe contentoit pas de les condamner par contumace ; mais de plus on ordonnoit que leurs Maiſons ſeroient raſées, leurs bois coupez, leurs Métairies ruinées, leur bétail enlevé, & leurs Meubles vendus pour ſurvenir aux frais du Procez. Tout cela s'executoit à l'inſtant & ſans miſericorde ; & les Gentilshommes qui penſoient retourner chez eux, ne trouvant plus que des mazures, vivoient comme des bannis dans leur propre Patrie. Ils en avoient fait de grandes plaintes quand la ſeconde Paix avoit eſté negociée, mais on n'y avoit eu d'égard ny d'un côté ny de l'autre. La Cour & les Catholiques ne s'eſtoient pas trouvez en eſtat de reparer tant de dommages ; & à dire le vray, le revenu que le Roy tiroit de la France y auroit à peine ſuffi. Les Chefs du party Calviniſte qui n'en eſtoient pas moins convaincus que les Catholiques, avoient auſſi préveu, que s'ils s'obſtinoient à pretendre de la Cour ce qu'elle ne pouvoit accorder, la guerre deviendroit

immortelle : & ainſi les mediocres & les ſimples Gentilshommes, avoient eſté reduits à vendre une partie de leurs fonds pour reſtablir le reſte. Ils apprehendoient avec raiſon de retomber dans un ſemblable inconvenient ; puiſque le Roy leur offroit par ſa Declaration un moyen infaillible pour l'éviter, ils l'accepterent de tout leur cœur, & ils affoiblirent par là des deux tiers les Armées de leur party. 1578.

Ce fut là la veritable cauſe qui reduiſit le Roy de Navarre à de telles extremitez, que non ſeulement il ne pût oppoſer des forces ſuffiſantes aux trois Armées de Henry Trois ; mais de plus il n'oſa tenir la campagne dans aucunes Provinces ; les Troupes qu'il avoit levées pour ſurprendre Cahors s'étant diſſipées auſſi tôt qu'elles eurent avis que Biron paroiſſoit dans la Guyenne & dans le Languedoc, en meilleure poſture qu'elles n'avoient crû. Le Duc de Mayenne ſeconda parfaitement la Declaration de Henry Trois, & il fit même au delà de ce qu'on attendoit de luy. Il poſſedoit la vertu particuliere aux Princes de la Maiſon de Lorraine, qui eſt la civilité, & il étoit bien malaiſé de juger, lequel du Duc de Guiſe ou de luy en eſtoit le mieux pourvû. Il la pratiquoit univerſellement ; & quoiqu'il l'ajuſtât à la qualité & au merite des perſonnes, aucun ne partoit mécontent d'auprés de luy. Son arrivée dans le Dauphiné prévint celle des Troupes qu'il devoit commander ; & pendant qu'elles marchoient au rendez-vous qu'il leur avoit marqué, il employa le temps à gagner les cœurs des principaux Gentilshommes de la Province. Il les invita tous, ſans mettre difference dans la

1578. Religion, à ſe venir divertir dans Grenoble ; & ceux des Calviniſtes qui n'oſerent le refuſer, s'en retournerent charmez de ſes manieres & de ſon entretien. Il accorda des ſaufconduits à ceux qui en demanderent, comme Leſdiguieres ; & il n'arreſta pas ceux qui n'en avoient point demandé, quoiqu'il le pût par les loix de la Guerre. Il ſe divertit avec eux aux joûtes, aux tournois, aux courſes de bagues, & aux combats à la barriere, & il ſe contenta de leur faire comprendre par experience, que la diverſité de Religion ne devoit point inſpirer de ſentimens feroces aux honneſtes gens d'un même pays. Il leur témoigna un extrême regret de prendre les armes contre eux ; & quand ſon armée fut en eſtat, il la mit en action avec tant de diligence, qu'il recouvra le temps qu'elle avoit perdu à s'aſſembler. Il reprit toutes les Places dont les Calviniſtes s'étoient emparez, excepté Mure, que Leſdiguieres avoit remparée avec d'autant plus de ſoin, qu'elle faciliteroit ſa retraite entre les Montagnes, lors qu'il ſe trouveroit trop foible pour tenir la campagne.

Comme c'étoit là ſa derniere reſſource ; & que ſi elle luy manquoit, il ſeroit contraint de demeurer entre les montagnes ; il l'avoit fortifiée autant que l'uſage d'alors le permettoit, & il en avoit donné le Gouvernement à ſon neveu, qui poſſedoit à l'âge de vingt-deux ans toutes les qualitez d'un vieux Capitaine. Le Duc de Mayenne l'aſſiegea au commencement de Juin, & la preſſa d'abord avec tant de vigueur, que Leſdiguieres qui n'y avoit point laiſſé d'argent pour payer les ſoldats, & qui craignoit qu'ils n'en

n'en priſſent pretexte d'obliger leur Gouverneur à capituler ; fit une de ces actions, qui ne ſçauroient eſtre loüées que par le ſuccez. Il ſe défioit principalement de quarante des ſoldats qu'il avoit laiſſez à ſon Neveu ; & pour ſe mettre l'eſprit en repos, il reſolut de les changer. Il prit un pareil nombre des plus vaillans Calviniſtes du Dauphiné, il les monta tous à l'avantage, il ſe mit à leur teſte, & il marcha pour les introduire dans Mure. Perſonne ne ſçavoit mieux que luy les avenuës de cette Place, & ſes Eſpions l'avoient informé, que l'inégalité de ſon terrain, & les divers defilez auſquels elle aboutiſſoit, avoient empéché le Duc de Mayenne d'y former un Siége tout à fait regulier. Il prit là deſſus des routes, qu'aucun des Aſſiegeans n'avoit pratiquées, & il tomba ſur les Catholiques dans le temps qu'il eſtoit moins attendu. Il traverſa leur corps de garde ſans perdre un ſeul homme : il entra dans Mure : il y confirma les Aſſiegez dans le deſſein de ménager leurs proviſions, & de ſe défendre juſques à l'extremité : Il tira de la Place les ſoldats dont il ſe défioit, ſous pretexte de les vouloir employer à une plus glorieuſe occaſion: Il les fit monter ſur les chevaux de ceux qui devoient demeurer au lieu d'eux : Il préſuppoſa que les Aſſiegeans auroient doublé les corps de garde qu'il venoit de forcer, il s'en retourna par d'autres détours, & la fortune qui le reſervoit pour l'épée de Conneſtable, luy fut encore ſi favorable, qu'il n'y eut aucun ny tué ny bleſſé dans ſa petite troupe. 1578.

Les Aſſiegez ſeconderent la hardieſſe de Leſdiguieres par une reſiſtance que l'on n'attendoit pas

1578. d'eux. Ils diſputerent juſqu'au moindre pied de terre, & il coûta cinq cens hommes au Duc de Mayenne pour s'emparer de leur Faûbourg. La mort de leur Gouverneur qui eut la teſte emportée d'un coup de canon, ne les étonna que mediocrement, quoique Leſdiguieres ne l'eût pas prevûë, & n'eût pas par conſequent ordonné ce que l'on feroit en ce cas. Ils éleurent pour Chef un d'entre eux, qui eſtoit de la Maiſon de Gouvernet: Ils luy preſterent ſerment: ils luy obeïrent avec une extrême exactitude; & la ſeule loy qu'ils luy impoſerent fut de les punir de mort pour la moindre contravention à ſes ordres. Il étoit aiſé de juger que des gens ſi reſolus vendroient cherement leur vie. Et de fait le Duc de Mayenne aprés divers aſſauts redoublez durant un mois entier, ne ſe voyant pas plus avancé qu'il l'avoit eſté les premiers jours; convint dans le Conſeil de Guerre de lever le Siége, & l'auroit executé s'il n'en eût eſté détourné par le Gouverneur de Revel. Cet Officier avoit autrefois eſté dans Mure, & en avoit obſervé les défauts. Il ſçavoit un endroit plus foible ſans comparaiſon que les autres, & il ne doutoit pas que l'Artillerie des Catholiques n'y fit une bréche plus que raiſonnable ſi on la tournoit toute de ce côté là. Il en informa le Duc de Mayenne, & il luy répondit de l'évenement en de ſi forts termes, que ce Prince qui le connoiſſoit d'ailleurs pour tres-habile, ſe laiſſa perſuader. Il tourna toutes ſes batteries contre l'endroit qu'on luy marquoit, & l'ouverture qu'elles y firent fut ſi large que les Aſſiegez reduits au tiers de ce qu'ils avoient eſté; & ne ſuffiſant plus pour la garder, battirent la

Digitized by Google

chamade. Le Duc de Mayenne pour reconnoiſſance de leur valeur, accorda preſque tous les Articles qu'ils luy preſenterent, & ſur tout celuy qui leur permettoit d'aller joindre Leſdiguyeres dans les Montagnes. La Province du Dauphiné demeura paiſible aprés ce ſuccez, & le Duc de Mayenne n'y eut plus autre choſe à faire, qu'à donner les ordres neceſſaires, pour empécher les irruptions des Calviniſtes des Montagnes dans les plaines. 1578.

Le bonheur du Maréchal de Biron ne fut pas ſi grand que celuy du Duc de Mayenne. Il eſt vray qu'il ſurprit d'abord la Ville de la Reolle, & qu'il délivra de cette ſorte les Bourdelois d'un voiſinage d'autant plus importun, qu'ils n'oſoient auparavant ſortir de leur Ville ſans eſtre enlevez, & taxez enſuite à des rançons, qui montoient infailliblement à la moitié de leurs biens; parce que ceux qui les prenoient les conduiſoient auſſi-tôt à la Reolle, où l'on eſtoit informé de leurs facultez. Le preſent que les Jurats de Bordeaux firent à l'Armée Catholique, aprés qu'elle les eut tirez d'une telle extremité, luy donna moyen d'executer une entrepriſe qui nuiſit beaucoup plus au Roy de Navarre que les ſurpriſes de Cahors & de Mande ne luy avoient ſervy.

Jeanne d'Albret ſa Mere luy avoit laiſſé de tres-belles Terres dans la Guyenne, & il les avoit conſervées par le moyen des Places, que cette Princeſſe avoit pris ſoin de fortifier. La meilleure de ces Places étoit le Mont de Marſan; & le Roy de Navarre en étoit ſi convaincu, que lors qu'il en avoit donné le Gouvernement au Baron de Langoyran, il l'avoit

1578. averty qu'il mettoit ſa fortune entre ſes mains. Langoyran étoit un Gentilhomme des plus vaillans du Calviniſme, mais il n'étoit pas propre à commander les Bourgeois du Mont de Marſan. Il avoit autant de fierté qu'eux, & il vouloit eſtre obey dans la derniere exactitude. Il ne ſçavoit pas qu'ils avoient le privilege de ne pouvoir eſtre forcez à recevoir garniſon, ou s'il le ſçavoit il feignoit de l'ignorer. Il avoit introduit ſans leur conſentement juſqu'à deux mille ſoldats dans leur Ville: il les obligeoit à les nourrir; & parceque François de Noailles Evêque d'Acqs luy étoit ſuſpect à cauſe de ſon zele pour l'ancienne Religion, il leur avoit défendu toute ſorte de communication avec luy. Les Bourgeois du Mont de Marſan qui aymoient cet Evêque à cauſe qu'il avoit ſouvent employé ſon credit en Cour pour les faire ſoulager; furent plus irritez du commerce qu'on leur interdiſoit avec luy, que des incommoditez qu'ils recevoient de leur garniſon; & pour s'en venger ils s'entendirent avec le Seigneur de Poyane: ils luy permirent de demander des Troupes Catholiques à Biron, & ils s'engagerent à leur ouvrir une de leurs portes. Ce Traité fut ſi ſecret, que le Roy de Navarre & les Calviniſtes n'en eurent aucun indice. Biron qui ſe défioit de la fortune, & ne hazardoit que le moins qu'il pouvoit, accorda bien les Troupes qu'on luy demandoit; maisde crainte qu'elles ne fuſſent maltraitées dans le chemin; Que les Bourgeois du Mont de Marſan ne leur tinſſent pas parolle, ou qu'elles trouvaſſent trop de difficultez à défaire Langoyran; le reſte de l'armée Catholique marcha pour

soûtenir son détachement. Le succez justifia cette précaution, quoique Biron n'en eût pas préveu la cause. Poyane entra dans le Mont de Marsan, y fit prisonnier Langoiran, & tailla en pieces sa garnison: Mais le Roy de Navarre en fut promptement averty; & comme il prévit le tort que cette perte apporteroit à ses affaires, si elle n'étoit présqu'aussitôt reparée; Il fit un si prodigieux effort, qu'en deux fois vingt-quatre heures il leva autant de gens de guerre qu'il luy en falloit pour recouvrer sa Place, & les y conduisit luy-même. 1578.

Poyane qui n'avoit eu le loisir ny de s'y establir, ny d'en chasser les personnes suspectes, l'auroit infailliblement perduë si on l'eût surpris dans l'embaras où il se trouvoit: Mais le Roy de Navarre rencontra Biron en son chemin, & ne se sentant assez fort, ny pour luy passer sur le ventre, ny pour camper en sa presence retourna sur ses pas. Biron s'apprétoit pour l'aller visiter à son tour, & pour porter le fer & le feu jusques dans les Faubourgs de Nerac, lors qu'un accident le mit pour six mois hors d'état d'agir. Il avoit esté blessé à la cuisse droite, lors qu'il servoit en Piémont dans l'armée du Maréchal de Brissac, en qualité de Capitaine d'hommes d'armes; & quelque soin qu'eussent pris les plus experts Chirurgiens de le guerir, il estoit demeuré boiteux. Il avoit combattu en diverses autres occasions, & toutes les playes qu'il avoit reçûës avoient esté dans la même cuisse. Un jour qu'il marchoit à la teste de son armée, pour rendre (disoit-il) visite au Roy de Navarre; le Cheval sur lequel il estoit monté se ca-

1178. bra, le fit tomber, & luy caſſa ſa malheureuſe cuiſſe en trois endroits. Il eſtoit ſi robuſte, & ſi peu chargé d'humeurs, que ceux qui le penſoient répondirent de ſa gueriſon dés le troiſiéme jour; mais ils ajoûterent en même temps que ſa cure ſeroit tres-longue. L'armée Catholique ne pouvoit ſe paſſer de General, & la Cour de France n'étoit point accoûtumée aux précautions de celle d'Eſpagne qui n'en nommoit jamais aucun, ſans luy mettre en main un papier cacheté, qui marquoit celuy qui luy ſuccederoit en cas de beſoin. Et de fait on a déja remarqué, que Biron étoit tellement propre pour la Charge qu'il exerçoit, que l'on auroit eu de la peine à trouver ſon pareil dans toute la France.

Il auroit eſté trop dangereux d'envoyer un Officier à la Cour, & d'attendre ſes ordres: Car outre que l'Armée auroit trop diminué en les attendant, la proximité des Calviniſtes ne luy permettoit pas de ſe paſſer de Chef un jour entier. Les principaux Officiers s'aſſemblerent donc, & travaillerent à l'Election d'un General Proviſionel avec ſi peu de ſuccez, qu'à peine s'en trouva-t-il trois de même ſentiment. Il n'y en avoit aucun qui n'eut aſſez bonne opinion de ſoy, pour croire qu'il meritoit le Generalat, & à dire le vray pluſieurs en étoient dignes; Mais quand ils euſſent eu aſſez de modeſtie pour ceder à la neceſſité publique; la jalouſie qu'ils avoient les uns pour les autres, les auroit empéchez de ſe ſoûmettre à aucun d'eux, & de fait l'Aſſemblée avoit duré cinq heures dans un tumulte, qui degeneroit en cohuë, & il y avoit à craindre qu'Elle n'eût point de conclu-

ſion, lorſque un Officier mieux inſpiré que les autres, cria que l'on perdoit le temps, que le Maréchal de Biron avoit un fils âgé ſeulement de quinze ans à la verité; mais d'ailleurs de tres-grande eſperance, & qui avoit eſté élevé dans l'Armée dés l'âge de trois ans; Qu'il avoit beſoin de Conſeil, mais que ſon pere luy en donneroit; & que pour l'exécution il s'en acquitteroit auſſi promptement qu'il ſeroit à deſirer. 1578.

Il ſeroit difficile de dire, ſi ceux de l'Aſſemblée étoient fatiguez de conteſter, ou s'ils approuvérent ce qu'on leur diſoit; mais il eſt conſtant qu'ils reconnûrent pour General le Baron de Biron qui étoit preſent, & qu'ils luy preſterent ſerment, juſqu'à ce que la Cour y eût autrement pourvû.

Le Maréchal de Matignon General de la troiſiéme Armée, n'avoit eu ordre que de prendre la Fére, dont le Prince de Condé s'étoit emparé, ſous pretexte qu'elle appartenoit à ſa Maiſon. Il avoit bien préveu qu'il ne la conſerveroit pas mieux qu'il n'avoit gardé Broüage, ſi les Etrangers ne l'aſſiſtoient; & ſur cette preſuppoſition il eſtoit retourné en Allemagne. Il avoit viſité les principaux Princes Proteſtans Lutheriens & Calviniſtes, & il avoit tiré d'eux Promeſſe d'une Armée de ſix mille chevaux, & de quatre mille hommes de pied, qu'il ſe propoſoit de faire paſſer à la Fére, & de l'y entretenir des contributions qu'elle exigeroit de la Picardie, de la Champagne, & de l'Iſle de France. Mais comme le fer d'Allemagne ne ſe remuë que lentement, & qu'il y avoit à craindre que la Cour ne reprît la Fére, avant que

1578. les Troupes Alemandes en fuſſent aſſez proches pour la dégager ; le Prince de Condé avoit jugé à propos de les dévancer, & de retourner en France faire tous ſes efforts pour en fortifier la garniſon ; il n'avoit pas préveu que ſon retour ſeroit traverſé par les ordres preſſans de l'arreſter, que la Cour avoit envoyez ſur toutes les Frontieres voiſines de l'Empire ; & d'ailleurs le Duc de Lorraine & les Eſpagnols qui le connoiſſoient tres-zelé pour le Calviniſme, n'auroient pas manqué de ſe ſaiſir de ſa perſonne, s'il eût traverſé leurs Etats. Il crût remedier à tant d'inconveniens, en prenant un chemin tres long pour gagner le Païs des Griſons ; pour entrer de là dans les Etats du Duc de Savoye & des Suiſſes ; pour traverſer les Alpes, & pour joindre en Dauphiné Leſdiguieres qui luy donneroit eſcorte juſqu'en Languedoc. Il ſe traveſtit à Straſbourg, & il marcha ſans autre ſuitte que d'un valet ; mais il fut volé entre les Montagnes des Griſons ; & il n'arriva auprés de Leſdiguieres qu'avec des difficultez que l'on peut mieux s'imaginer que décrire ; Leſdiguieres le reconnût, & le reçût tout-à fait bien, mais il luy conſeilla de continuër à ſe déguiſer. Il le fit conduire dans le Languedoc, où Chaſtillon fils de l'Amiral luy ceda de bonne grace le commandement des Calviniſtes de la Province : mais ſes affaires n'en furent pas plus avancées.

Les Calviniſtes du Languedoc eſtoient trop éloignez de la Picardie, pour y envoyer des Troupes ; & d'ailleurs s'ils euſſent abandonné leurs freres de Guyenne, le Baron de Biron les auroit accablés ; &

& pourſuivant ſa Victoire juſques dans le Languedoc, il y auroit trouvé d'autant moins de reſiſtance, que ſes ennemis auroient eſté reduits à leurs ſeules forces, & les ſiennes au contraire euſſent augmenté par la jonction de celles de Damville & de Joyeuſe. Ainſi tout ce que pût faire le Prince de Condé, fut de moyenner que les fils-aînez de Montgommery & de Moüy aſſemblaſſent ſous leurs Enſeignes l'Elite des Calviniſtes de Picardie & de Normandie, & qu'ils ſe jettaſſent avec elle dans cette Place avant que Matignon eût achevé de l'inveſtir. Ceux qui en ont écrit le Siege ne marquent pas lequel de ces deux jeunes Seigneurs commandoit à l'autre; & il y a de l'apparence que le Prince de Condé les avoit laiſſez independans, de peur d'irriter celuy des deux qu'il auroit ſoûmis à l'autre: Mais ſi cette conjecture eſt veritable, on ne ſçauroit aſſez admirer leur moderation, en ce qu'ils vêcurent durant le Siege avec tant de déference, que l'un ne témoignoit pas plûtôt ſon intention, que l'autre ſe portoit avec ardeur à l'accomplir. Le Siége fut donc ſi long qu'il conſuma toute la Campagne de mille cinq cens quatre vingt. Les aſſiégez & les aſſiégeans y remporterent une égale gloire, & ſi les premiers eurent plus à ſouffrir, les ſeconds perdirent plus de vaillans hommes. 1578.

Le Duc de Guiſe n'avoit pû détourner Dufreſnoy l'un de ſes plus intimes confidens d'y aller en qualité de volontaire; & il ſembloit avoir préveu en s'oppoſant à ſon deſſein ce qui luy devoit arriver. Et de fait Dufreſnoy qui vouloit aſſiſter à toutes les attaques dangereuſes fût bleſſé à mort, & porté dans ſa

1578. Tente. Il eſtoit Depoſitaire des principaux ſecrets du party des Catholiques zelez, & le Duc de Guiſe apprehenda qu'il ne les revelât, lorſque ſon eſprit ſeroit affoibly. Le meilleur moyen de l'en détourner, conſiſtoit à courir vers luy ſous pretexte d'amitié, & à demeurer auprés de ſon lit juſqu'à ce qu'il eût expiré, & le Duc de Guiſe prit incontinent la poſte pour aller au Camp devant la Fére. Il y arriva avant que Dufreſnoy eût achevé de perdre la raiſon, & il demeura auprés de ſon lit juſqu'à ce qu'il luy eût fermé les yeux. Matignon en eut de la jalouſie, mais elle ceſſa lorſque ce Prince aprés avoir prevenu le mal qu'il craignoit, retourna à la Cour avec la même precipitation qu'il en eſtoit party.

Les aſſiegez ſçavoient bien qu'ils ne recevroient pas de ſecours; & neamoins ils attendirent à ſe rendre que toutes leurs munitions fuſſent conſumées. Matignon avoit dans la Fére des Eſpions qui l'en informerent, & il pretendit s'en prevaloir, en ne voulant recevoir les aſſiegez qu'à diſcretion, ou du moins en qualité de priſonniers de guerre: Mais les Calviniſtes eſtoient trop defians pour eſchouër deux fois contre un même eſcuëil. Ils ſe ſouvenoient encore que le Pere de Montgommery aſſiegé dans Domfront, avoit capitulé à des conditions les plus avantageuſes qui fuſſent alors en uſage, & que nonobſtant Matignon n'avoit pas laiſſé contre ſon écrit & contre ſon ſerment, de l'envoyer à Paris, où la tête luy avoit eſté coupée; Ils ſe ſouvenoient encore, que le Pere de Moüy avoit eſté aſſaſſiné par Maurevel dans des circonſtances qui rendoient cette action des plus lâ-

ches & des plus perfides, & que Moüy le fils avoit depenſé la meilleure partie de ſon bien, & employé le credit de ſes amis, pour demander juſtice ſans pouvoir l'obtenir, à cauſe que le Criminel eſtoit attaché à la Maiſon de Guiſe. 1578.

Les Calviniſtes concluoient de là qu'ils ſeroient perdus, s'ils ne prenoient toutes les precautions imaginables. Ils propoſerent qu'on leur permit de ſe retirer avec leurs armes & leur bagage juſques dans la Ville des Pays-bas declarée pour leur ſecte, qui ſe trouveroit la plus proche de la Fére, & que les Principaux Officiers de l'Armée Catholique s'engageaſſent en particulier à l'execution de ce Traité. Ils menacerent en cas de refus de ſortir l'épée à la main; & Matignon qui n'avoit déja perdu que trop de perſonnes de qualité, crût devoir épargner le reſte. Il ſigna les Articles qui luy furent preſentez. Il les fit ſigner par ſes principaux Officiers, & il les accomplit de bonne foy.

La priſe de la Fére cauſa une revolution, à laquelle la Cour ne s'attendoit pas, quoiqu'elle eût pris des meſures capables de l'exciter. On diſtribuoit ſous le manteau des Ecrits tout-à-fait ſatyriques, qui blâmoient le Roy de languir dans une honteuſe oiſiveté & de laiſſer remporter à Mayenne, à Biron, & à Matignon la gloire qu'il pouvoit & devoit ſeul acquerir. Cette impudence alla ſi loin, que S.M. trouva un de ces Ecrits ſur la table de ſon cabinet, & ſi elle n'en fut touchée autant qu'on pretendoit qu'elle le fût, elle feignit au moins de l'eſtre. Elle publia dés le lendemain, que ſon intention eſtoit de joindre ſes trois

1576. Armées victorieuſes, de ſe mettre à leur teſte, & d'aller deraciner l'Hereſie des Provinces du Languedoc & de la Guyenne. Elle ajoûta quelques effets aux paroles, en depeſchant au Duc de Mayenne, & au Mareſchal de Matignon des Couriers, qui leur portoient l'ordre de conduire leurs Armées dans le Quercy où celle du Baron de Biron eſtoit occupée à bloquer Cahors.

Les Calviniſtes ſurpris de cette nouvelle, ne s'amuſerent point à ſe plaindre du Roy de Navarre, quoiqu'il ne fût que trop vray, qu'il avoit mal à propos declaré la guerre. Ils previrent ſagement que ce Prince ne leur avoit jamais eſté ſi neceſſaire qu'il l'étoit alors, & que s'ils ſe broüilloient avec luy, leur party en ſuccomberoit plûtôt, & avec plus de facilité; Le Prince de Condé les avoit quittez, ſur ce que ne croyant pas qu'il y eût deſormais de ſeureté pour luy dans le Royaume, aprés tant de voyages faits en Allemagne pour y lever de formidables Armées à la ruïne de ſa Patrie; il eſtoit retourné à Straſbourg, & ſa deſertion avoit inſpiré de la crainte aux Calviniſtes les plus aſſeurez. Ainſi le Roy de Navarre ne fut jamais plus abſolu, que dans le temps qu'il y en avoit moins d'apparence; & les Calviniſtes aprés luy avoir juré une ſoûmiſſion aveugle, luy remontrerent qu'ils eſtoient perdus ſans reſſource, ſi Henry Trois venoit les attaquer dans le centre de leur Pays, avec toutes les forces qu'il avoit ſur pied; & ils le conjurerent d'eſſayer en toute maniere de deſtourner cet orage. Le Roy de Navarre ſe trouva d'abord embarraſſé; mais le Vicomte de Turenne le tira de pei-

ne, en luy propoſant un moyen infaillible pour obtenir la Paix à des conditions raiſonnables; Les levées du Duc d'Anjou pour les Païs-bas ne ſe faiſoient que lentement à cauſe de deux obſtacles, l'un que les François ne ſont pas d'humeur à chercher la guerre hors de leur Pays quand ils la trouvent au dedans; l'autre que ſous quelques Enſeignes qu'ils combattiſſent dans le Royaume, ils eſtoient aſſeurez qu'on les traiteroit en priſonniers de guerre, s'ils tomboient entre les mains de leurs ennemis, au lieu que s'ils s'entôloient pour les Païs-bas, ils auroient à craindre le malheur de Genlis, qui ayant levé ſept à huit mille Calviniſtes, & les ayant conduits au ſecours du Prince d'Orange, avoit ſi peu obtenu de quartier aprés la diſſipation de ſon Armée, que les Eſpagnols avoient deſarmé & rangé en files leurs priſonniers, & avoient deſchargé ſur eux leurs Arquebuſes à croc, pour éprouver combien ils en perceroient à la fois. Turenne conclut de là, que ſi l'on offroit au Duc d'Anjou des Troupes toutes levées, il n'y auroit rien qu'il ne fit pour ſe rendre digne d'une telle grace. Il perſuada là deſſus au Roy de Navarre de l'envoyer à ce Prince, pour luy propoſer que s'il avoit aſſez de credit, pour diſpoſer le Roy ſon frere à ſouffrir que les choſes fuſſent reſtablies dans l'eſtat qu'elles eſtoient avant la ſurpriſe de Cahors, il formeroit la plus belle Armée qui fût jamais ſortie du Royaume; puiſque d'un côté les Calviniſtes luy fourniroient toutes leurs forces, & d'un autre les meilleurs Officiers & ſoldats qui venoient de ſervir dans les trois Armées Catholiques, augmenteroient la ſienne. 1578.

1578. Turenne avoit toûjours conſervé avec le Duc d'Anjou une ſecrette liaiſon qui avoit commencé ſous le Regne de Charles Neuf, & que la Guerre n'avoit point interrompuë. Il convainquit aiſement ce Prince dés le premier entretien qu'il eut avec luy, du grand avantage que ce luy ſeroit de procurer la Paix à ſa Patrie dans la conjoncture d'alors : Mais le Duc d'Anjou ne croyoit pas avoir aſſez de credit pour s'en meſler avec ſuccez. Il n'eſtoit pas bien avec le Roy ſon frere, & les Courtiſans les plus éclairez dans l'intrigue en rendoient deux raiſons ; l'une qu'il s'étoit retiré de la Cour à l'inſçû de Sa Majeſté pour aller à Tours, où il eſtoit alors, l'autre qu'il eſtoit trop bien avec la Reine de Navarre, & que Henry Trois avoit tant de haine pour ſa ſœur, qu'il l'eſtendoit aux amis de cette Princeſſe. Le Duc d'Anjou s'en expliqua nettement à Turenne ; mais celuy-cy luy repartit, qu'il ne devoit pas laiſſer d'entreprendre la negociation dont il s'agiſſoit ; puiſque ſi elle reüſſiſſoit, le moindre fruit qu'il en tireroit, ſeroit la poſſeſſion paiſible des Païs-bas ; & ſi elle ne reüſſiſſoit pas, il ne luy en arriveroit aucun dommage. Le Duc d'Anjou qui n'avoit rien à repliquer partit de Tours, & retourna promptement à la Cour. Il ſe ſervit à l'égard du Roy ſon frere du même motif d'intereſt dont on venoit d'uſer à ſon égard, & il remontra fortement à Sa Majeſté, que le même inconvenient qui l'avoit empéchée juſques-là de regner en paix, la rendroit malheureuſe le reſte de ſa vie, ſi elle n'y remedioit par la ſeule voye qu'elle avoit en main: Que les Guerres Civilles avoient depuis vingt ans aguerry ſoixante mille

Catholiques & Proteſtans, qui ne pouvant plus vivre en paix, la romproient infailliblement à la premiere occaſion qui s'en offriroit, ſi on ne leur procuroit hors du Royaume les moyens d'exercer leur valeur : Qu'on ne les pouvoit envoyer en Eſpagne ; car outre que la France n'eſtoit pas en eſtat de violer impunement le Traité du Câteau-Cambreſis; les François ne ſe laiſſeroient jamais perſuader de porter leurs Armes de là les Pirenées où ils ſeroient aſſeurez de mourir de faim, la Terre y eſtant ſi mal cultivée depuis le banniſſement des Mores, que ce qu'elle rapportoit ſuffiſoit à peine pour nourrir le petit nombre de ſes Habitans : Qu'il n'eſtoit pas plus poſſible de les mener en Angleterre ; puiſque Sa Majeſté n'avoit point de flotte, & qu'il en falloit une pour combattre celle de la Reine Elizabeth : Qu'ils ne ſe laiſſeroient conduire volontiers ny en Italie, ny en Allemagne, à cauſe que l'excez de la chaleur & de la froideur de ces deux Contrées, ſe trouvoit également contraire à leur temperament : Qu'il ne reſtoit donc que les Pays-bas, & que Sa Majeſté les y pouvoit envoyer, ſans que les Eſpagnols euſſent droit de s'en formaliſer : Qu'elle n'avoit qu'à donner la Paix aux Calviniſtes, & que puis qu'ils la demandoient aux mêmes conditions qu'elle avoit eſté accordée par le dernier Edit ; il ne ſembloit pas qu'ils exigeaſſent rien qui fut contre la raiſon : Qu'il avoit eſté de tout temps libre aux Souverains de permettre à leurs Sujets de s'aguerrir lors que l'occaſion s'en étoit preſentée dans les Etats voiſins, & que les François ne devoient pas eſtre en cela differens des autres Peuples 1578.

1578. de l'Europe : Que Philippes Second Roy d'Eſpagne n'auroit pas pretexte de trouver à redire qu'ils ſuiviſſent le frere unique de leur Roy, & qu'ils l'aidaſſent à ſe mettre en poſſeſſion des Pays bas où le Peuple l'avoit appellé, & que s'ils le faiſoient, ils auroient peine à ſoûtenir en même temps deux Guerres ; l'une contre les François, & l'autre contre les Flamans. Le Roy demanda du temps à ſon frere pour en déliberer avec ſon Conſeil ; & quoique ſes Miniſtres employaſſent toute leur éloquence à luy perſuader que la rupture avec l'Eſpagne eſtoit le plus grand mal qui luy pouvoit arriver ; ſa paſſion dominante prevalut encore une fois à ſes veritables intereſts. Il s'imagina qu'il alloit eſtre le plus heureux de tous les Rois, & même de tous les hommes, s'il pouvoit mettre hors de France en quelque maniere que ce fût, les vieux ſoldats qui eſtoient les ſeules perſonnes capables d'y continuer la Guerre Civille, & que les Eſpagnols eſtoient trop ſages pour s'attirer deux redoutables ennemis à la fois, & pour commencer une querelle qui rendroit la France invincible au dehors, en l'augmentant des Provinces des Païs-bas qui ſe trouvoient le plus à ſa bienſeance. Il permit là deſſus à ſon frere de negocier la Paix avec les Calviniſtes dans la petite Ville de Flex en Perigord: Il eſt vray que Sa Majeſté luy donna pour adjoint le Maréchal de Coſſé, & Pompone de Belliévre, & qu'elle luy défendit de rien conclure ſans le conſentement de ſes deux Miniſtres. Le Roy de Navarre ſe trouva à toutes les Conferences de Flex, & il ne voulut non plus reſoudre aucune choſe que par l'avis des Deputez de ſon party, ſoit qu'il

qu'il affectât de ſe remettre dans leurs bonnes graces, ou qu'il craignit d'eſtre deſavoüé s'il negligeoit cette précaution. 1578.

Il ſeroit inutile de rapporter icy le dehors de la Negociation dont il s'agit, puis qu'il ne fut pas different de celuy de la precedente; mais le dedans fut ſingulier, & on y débattit long temps trois Articles d'extrême importance, qui ſont tres-curieux à ſçavoir.

Le premier regardoit plus les Calviniſtes en general, que le Roy de Navarre en particulier, quoiqu'ils feigniſſent de ne le propoſer, que parce que ce Prince le ſouhaittoit avec une extrême paſſion. Ils apprehendoient de ſe déſaiſir de toutes leurs Troupes; & leur crainte paroiſſoit d'autant mieux fondée, qu'on les avertiſſoit de bonne part, que les Catholiques zelez qui n'aimoient pas le Duc d'Anjou par les motifs que l'on a expliquez vers le commencement de cette Hiſtoire, ne s'enrôlleroient ſous ſes Enſeignes qu'en tres-petit nombre; & que ſi le reſte témoignoit aſſez peu de reſpect à Sa Majeſté, pour violer la Paix qu'elle auroit concluë; les Calviniſtes ne ſeroient en état de leur reſiſter dans aucune Province du Royaume. Ils jugerent donc à propos de demeurer toûjours armez à telle fin que de raiſon dans la Guyenne; parceque d'un côté s'ils y étoient attaquez ils pourroient ſe défendre, & arriver à temps au ſecours du Languedoc; & d'un autre côté s'ils ſe maintenoient dans ces deux Provinces, ils repareroient aiſément le dommage qu'ils auroient reçû dans les autres.

Le Roy de Navarre propoſa dans cette veuë;

1178. qu'aprés qu'il auroit donné au Duc d'Anjou les Troupes qu'il avoit preſentement ſur pied, le Roy Henry Trois luy permît d'en lever de nouvelles, & de les employer au recouvrement de la Navarre. Il ajoûta pour montrer que ſa demande étoit raiſonnable; que les Rois Loüis Douze, & François Premier avoient fait une ſemblable faveur à Jean d'Albret ſon Biſayeul maternel : Qu'ils luy avoient fourny trois Armées pour recouvrer ſa Couronne, & que François Premier n'avoit pas dédaigné de porter les Armes en qualité de volontaire dans la ſeconde des trois. Le Maréchal de Coſſé & Belliévre informerent la Cour de cette propoſition, & on leur manda de la rejetter, quand même les Calviniſtes refuſeroient de continuer la Negociation, ſuppoſé qu'on ne les voulût point ſatisfaire en ce point. Henry Trois connoiſſoit les Eſpagnols ſi jaloux, de ce qu'ils tenoient de là les Pyrenées; que ſi le Roy de Navarre y conduiſoit un ſoldat qui ne fût pas Béarnois, ils prendroient cette action pour une rupture du Traité du Câteau-Cambreſis; & comme Sa Majeſté tres-Chrétienne ne pretendoit point y donner atteinte; Elle repartit que le Roy de Navarre pouvoit bien attaquer la Navarre avec ſes Sujets; mais que l'on donneroit bon ordre qu'il n'y menât aucun François. C'étoit là le reduire à l'impoſſible, & il s'en apperçût ſi bien, que Coſſé & Belliévre eurent de la peine à l'en conſoler. Ils n'en vinrent à bout qu'aprés luy avoir prouvé par toutes les Hiſtoires du commencement du ſiécle paſſé, que Loüis Douze & François Premier n'avoient aſſiſté Jean d'Albret, que quand ils avoient eu guerre

avec les Eſpagnols,& que hors de là ils ne luy avoient fourny ny ſoldats ny argent. 1578.

La ſeconde difficulté regardoit un intereſt de la Reine de Navarre, qui n'a point encore eſté aſſez demélé. Cette Princeſſe avoit une averſion pour Biron, dont elle n'explique pas la veritable cauſe dans ſes Memoires. Ceux qui pretendent la deviner, diſent que c'étoit à cauſe de la ſurpriſe du Mont de Marſan ; mais il n'étoit pas blâmable de s'être acquitté de ſon devoir. D'autres ajoûtent qu'il avoit ravagé de ſorte le Comté de Lauraguais, qu'il n'étoit pas poſſible d'en rien tirer de pluſieurs années: Mais c'étoit plûtôt à Catherine de Medicis,à qui ce Comté appartenoit, de ſe plaindre, qu'à la Reine de Navarre ſa fille. Il y a donc plus d'apparence que cette Princeſſe, qui connoiſſoit parfaitement tous les Generaux à qui le Roy ſon frere pouvoit confier le commandement de ſes Armées dans le Languedoc & dans la Guyenne, s'imagina que quelqu'autre que ce fût au lieu de Biron, elle obtiendroit aiſément de luy une Sauvegarde pour les Terres dont ſon mary luy laiſſoit la joüiſſance. Elle preſſa tellement là deſſus ſon mary, qu'il demanda en échange de ce qu'il ſe relâchoit ſur le recouvrement des biens de ſon Biſayeul, que l'on retirât de la Guyenne les deux Birons,& Henry Trois y conſentit aiſément ; aprés que Coſſé & Belliévre luy eurent envoyé la Mothe Fenelon pour recevoir de Sa Majeſté l'ordre ſecret ſur ce qu'ils avoient à faire. Henry Trois n'avoit pas de luy même jetté les yeux ſur Biron : C'étoit la Reine ſa Mere qui le luy avoit propoſé ; & quoiqu'il n'y eût

1578. pas d'homme dans le Royaume plus digne de commander l'Armée dont il étoit Chef ; on ſçavoit pourtant qu'il étoit plus à la mere qu'au fils : Enfin on doutoit de ſa Religion par les motifs que l'on a expliquez dans l'Hiſtoire de Charles Neuf ; & comme on craignoit qu'il ne fût Calviniſte Secret, on prévoyoit de tres-fâcheuſes ſuittes pour la Monarchie Françoiſe, s'il luy prenoit envie de s'accommoder avec le Roy de Navarre. Ainſi les Plenipotentiaires de Henry Trois ſe relâcherent à leur tour, & l'on promit au Roy & à la Reine de Navarre que les Birons ſeroient rappellez de Guyenne incontinent aprés la concluſion de la Paix.

La derniere difficulté regardoit la Ville de la Reolle ; & les Calviniſtes qui en connoiſſoient l'importance, s'obſtinoient à vouloir en toute maniere la recouvrer, quand ce ne ſeroit que pour humilier le Parlement de Bordeaux, qui imitoit celuy de Thouloufe dans la ſeverité des Arreſts qu'il prononçoit contr'eux ; Mais les Bourdelois s'étoient fait un point d'honneur de conſerver la Reolle. Ils l'avoient munie à leurs dépens, & la Cour n'étoit pas aſſeurée que la Garniſon qui s'y trouvoit alors luy obeît, ſi elle luy commandoit d'en ſortir pour en mettre une Calviniſte en ſa place.

Coſſé ne le diſſimula pas à Turenne, qui ſçachant d'ailleurs, que ce qu'on luy diſoit n'étoit que trop vray, perſuada le Roy de Navarre d'accepter Figeac au lieu de la Reolle. Le Traité de Flex fut conclû à ces conditions, & Henry Trois en fut d'autant plus content, qu'il n'auroit pû ſe diſpenſer de pa-

roître à la teſte de ſes Troupes, ſi la guerre eût continué. A peine l'eût-on jurée, que la Cour ſe trouva partagée dans une querelle qui la troubla pour quelques mois. Lorſque le Duc d'Anjou s'étoit retiré de la Cour, le Roy ſon frere avoit ſoupçonné qu'il avoit de tres-pernicieux deſſeins, & qu'il les falloit prevenir à quelque prix que ce fût. Il écrivit dans cette veuë au Duc de Montpenſier, d'aſſembler des Troupes deça la Loire, pour les mener au lieu où le Duc d'Anjou ſe ſeroit retiré; & au Duc de Nevers d'en lever au delà de cette Riviere, & de les joindre à celles de Montpenſier. Ces deux Princes n'obéïrent pas avec la même exactitude; puiſque Montpenſier fit une diligence incroyable, & qu'il ſe preſenta devant la Ville de Tours, d'où il contraignit le Duc d'Anjou qui l'avoit choiſie pour ſon ſejour, de ſe retirer: Mais le Duc de Nevers n'enrôlla qu'environ trois cens Gentilshommes, & les retint dans le Nivernois juſqu'à l'accommodement de Flex. Sa lenteur fut diverſement interpretée, quoique perſonne ne l'imputât au défaut de courage. Ceux qui connoiſſoient ſa fierté, crûrent qu'il n'avoit pû ſe reſoudre d'obeïr à Montpenſier, à quoy pourtant il auroit eſté reduit aprés ſa jonction avec luy; puis qu'il n'y avoit aucune apparence qu'un Prince étranger conteſtât en France le Generalat des Armées à un Prince du Sang. Mais comme le nombre de ceux qui jugent par un principe de pure malice eſt toûjours le plus grand, la pluſpart des Courtiſans eſtima que le Duc de Nevers avoit eu plus de prévoyance que de ſoûmiſſion; & que ſçachant qu'il n'étoit bien, ny dans l'eſprit du 1578.

1578. Roy, nydans celuy de la Reine Mere par les raiſons que l'on a déja marquées vers le commencement de cette Hiſtoire ; il avoit apprehendé de ſe rendre malheureux pour toute ſa vie, en ſe commettant avec le Duc d'Anjou.

Le Duc de Guyſe n'étoit pas plus content que le Duc de Nevers, quoiqu'il le diſſimulât profondement à ſon ordinaire. Il avoit eſté le premier favory de Henry Trois, avant que ce Prince vint à la Couronne, & il s'y étoit long-temps maintenu par ſon propre merite ; mais enfin les Mignons l'avoient ſupplanté : & pour empécher qu'il ne ſe rétablît, ils avoient convaincu le Roy, que ce Duc étoit le plus dangereux ennemy qu'il eût à craindre. Il n'y avoit pas d'apparence que le Roy revint d'une ſi dangereuſe prévention, & il y en avoit beaucoup davantage, que Sa Majeſté perdroit le Duc de Guiſe à la premiere occaſion qui s'en offriroit. Il eſt vray qu'elle ne le pouvoit avec ſes ſeules forces ; mais les Favoris étoient aſſez adroits pour propoſer au Party Calviniſte de ſe joindre avec le Roy, dans la veuë d'exterminer le Duc de Guiſe & les Catholiques zelez, qui s'étoient declarez pour luy ; & comme les mêmes Calviniſtes étoient perſuadez, que le Roy ne leur feroit la guerre, qu'autant qu'il y ſeroit pouſſé, & même contraint par le Duc de Guiſe, & par les Catholiques zelez ; ils ne refuſeroient pas de joindre leurs forces à celles de Sa Majeſté, pour accabler ce Duc & ceux de ſon party, dans l'eſperance qu'enſuite il ſeroit facile d'exercer dans toute l'étenduë de la France la Nouvelle Religion en pleine liberté, & meſme

d'y former une eſpece de Republique ſur le modele de celle des Calviniſtes des Pays-bas. 1578.

Le Duc de Guiſe étoit donc reduit à la fâcheuſe neceſſité de prevenir le Roy & les Calviniſtes, s'il ne vouloit être luy-même prévenu; & parce qu'il ſçavoit par ſa propre experience, que le plus grand danger que la Religion Catholique avoit couru en France, luy étoit venu des Formidables Armées, qui étoient paſſées d'Allemagne en France ſous les ordres du Maréchal de Heſſe, du Prince Caſimir, & du Duc des deux Ponts; il reſolut de leur en ôter deſormais le moyen, en leur fermant le paſſage.

La Ville de Straſbourg avoit ſervy aux Allemands de rendez-vous & de commodité tout enſemble pour paſſer le Rhin, & ç'avoit eſté là que le Prince de Condé avoit aſſemblé trente-un mille ſoldats, qui avoient penetré juſques au centre de la France ſans pouvoir en eſtre détournez, & que l'on n'avoit renvoyez dans leur pays qu'à force d'argent. Le Connétable de Montmorency avoit aſſez prévû les maux que cette Ville cauſeroit à ſa Patrie, & il avoit eſſaïé de s'en emparer immédiatement aprés que les François s'étoient ſaiſis de Metz, de Toul & de Verdun: mais la Bourgeoiſie de Straſbourg s'étoit aperceuë du piége qu'on luy tendoit, & l'avoit évité, en ne permettant aux François d'y entrer qu'en petit nombre à la fois. Elle étoit des premieres d'Allemagne, qui s'étoient declarées pour la Nouvelle Religion; & les Ecrivains du Siécle paſſé conviennent, que ç'avoit eſté à Straſbourg, que les Preſtres avoient commencé à ſe marier, avec le conſentement des

1578. Magiſtrats. Elle avoit à la verité pris d'abord le Lutheraniſme, & enſuite elle s'étoit faite Calviniſte à la ſollicitation de Sturmius & de Stleidam ; Mais elle étoit revenuë en troiſiéme lieu au Lutheraniſme, & ce changement ne l'avoit pas détournée d'aſſiſter autant qu'elle avoit pû les Calviniſtes de France. Ainſi le Duc de Guiſe aprehendoit avec raiſon, que lorſque le Roy & les Calviniſtes ſe ſeroient accordez pour luy declarer la guerre, ils n'aſſemblaſſent dans les Etats des Princes Proteſtans d'Allemagne, une Armée plus formidable que n'avoient eſté les quatre precedentes, & qu'ils ne l'introduiſſent par Straſbourg juſques dans la Lorraine, où rien ne l'empéchoit de penetrer ſans obſtacle par la Champagne juſqu'à Paris. Au lieu que ſi Straſbourg changeoit de Maiſtre, les Proteſtans d'Allemagne manqueroient de paſſage ſur le Rhin ; puiſque tous les autres ſur cette riviere étoient occupez par la Maiſon d'Autriche, & par d'autres Princes Catholiques, qui n'avoient garde de conſentir que les Lutheriens & les Calviniſtes d'Allemagne, s'agrandiſſent aux dépens de l'ancienne Religion : ou par les Suiſſes, que leurs anciens Traitez avec la France obligeoient à ne favoriſer en aucune maniere que ce fût les Etrangers au préjudice de cette Couronne.

Il y avoit un jeune Gentilhomme nommé Robert Hevy de Maleroy, qui s'étoit engagé dans les intereſts du Duc de Guiſe, à la ſollicitation du Comte de Vignory, quoiqu'il eût pluſieurs obſtacles qui ſemblaſſent l'en détourner. Car il avoit ſes Terres dans le Païs Meſſin, qui étoit plein & environné de Calviniſtes ;

niſtes ; Il faiſoit luy-même profeſſion de cette Secte, & dailleurs il étoit fils d'une ſœur de Clervant, qui étoit le plus conſideré des Calviniſtes de France, aprés le Roy de Navarre, le Prince de Condé, & le Vicomte de Turenne : Mais le Duc de Guiſe qui voyoit que les trois qualitez dont on vient de parler, rendoient Maleroy d'autant plus propre à ſurprendre Straſbourg, que les Habitans de cette Ville ſe défieroient moins de luy, le choiſit, & luy donna ſes ordres pour l'exécution de ce deſſein ; Il luy perſuada que c'étoit le Roy qui en étoit l'autheur, qu'aprés que les Catholiques ſe ſeroient ſaiſis de Straſbourg ils n'y feroient aucun changement dans la Religion, ny dans le Gouvernement, & qu'ils ſe contenteroient d'ôter aux Proteſtans de delà le Rhin, la commodité de piller la France toutes les fois qu'il leur en prendroit envie. Malefort obtint par le moyen de Clervant une Commiſſion des Calviniſtes des Païs-bas, pour lever des Troupes ſur le haut Rhin : Il enrôlla ſous ce prétexte quatre mille hommes de pied dans l'Alſace, & il leur donna le rendez-vous pour faire monſtre dans une campagne proche de Straſbourg ; Il entroit ſouvent dans cette Ville ; il y envoyoit les ſiens ſous couleur d'acheter des armes & des proviſions, & il traitoit avec les plus fameux Marchands qui luy en fourniſſoient autant qu'il en avoit beſoin. Aprés qu'il eut achevé de prendre toutes ſes meſures, il en avertit par un homme exprés le Duc de Guiſe, qui ne manqua pas de s'approcher auſſi-tôt de Straſbourg, ſous prétexte de conferer avec un Prince de la Maiſon de Bade ; mais le temps de réünir Straſbourg à la Mo- 1578.

1578. narchie Françoiſe n'étoit pas encore venu, & ce ne devoit eſtre que cent ans aprés. L'arrivée du Duc de Guiſe dans l'Alſace; toute ſecrette qu'elle étoit, donna l'alarme à ceux de Straſbourg. Il eſt vray que ce fût d'une maniere qui vray ſemblablement devoit hâter leur ruine au lieu de la prevenir: car ils communiquerent leur défiance à Maleroy, qu'ils tenoient pour un de leurs plus intimes amis, & qu'ils ſoupçonnoient dautant moins de s'entendre avec le Chef des Catholiques Zelez; qu'il faiſoit luy-même profeſſion d'eſtre zelé Calviniſte, & leur confidence alla juſqu'à le prier de leur preſter ſes Troupes, ſupoſé que le Duc de Guiſe en voulût à leur Ville; & Maleroy qui ne demanda pas mieux, leur accorda ſur le champ ce qu'ils deſiroient, il fit avancer ſes Troupes juſqu'auprés d'une porte de Straſbourg, que quelques Bourgeois qu'il avoit gagnez à force d'argent, luy avoient promis d'ouvrir; il n'attendoit que l'heure deſtinée pour s'en ſaiſir, lorſque les ennemis du Duc de Guiſe ravirent à ce Prince une occaſion de ſe ſignaler, auſſi favorable qu'avoit eſté à ſon pere celle de ſurprendre Calais. On n'a pas ſçû par quelle voye le Roy & ſes favoris furent informez de l'entrepriſe de ce Duc ſur Straſbourg: mais il eſt conſtant qu'ils la déconcerterent, en informant les Magiſtrats de cette Ville, des principales particularitez que l'on vient d'abreger. Maleroy fut auſſi-tôt averty qu'il eût à s'éloigner de Straſbourg au plûtôt, & pour l'y contraindre en cas qu'il ne le fît point aſſez-tôt; Les Magiſtrats de cette Ville obtinrent des Etats Proteſtans qui leur étoient les plus voiſins, autant de

Troupes qu'il en falloit pour l'y contraindre. Clervant ne ſçavoit rien de cette intrigue ; & le plus grand ſoin de ſon neveu avoit eſté de la luy cacher : cependant on ſupoſa qu'il en avoit eſté informé, & cette fauſſe prévention faillit à luy faire perdre toute la reputation qu'il avoit acquiſe dans le party des Calviniſtes. 1578.

Le Duc de Nevers ne fut pas plus heureux que le Duc de Guiſe dans le deſſein qu'il avoit formé de pretendre à la Souveraineté des Pays-bas, nonobſtant que les Flamans en euſſent diſpoſé en faveur du Duc d'Anjou. Comme il n'étoit pas aſſez puiſſant pour lever & pour entretenir des Troupes, il ſe contenta de faire la guerre par écrit, & de publier un Manifeſte de ſa façon, qui étoit compoſé avec autant d'art, que l'avoit eſté l'avis qu'il avoit donné au Roy ſix ans auparavant, pour le détourner de reſtituer au Duc de Savoye trois des Places du Piémont qui étoient demeurées à la France par le Traité du Câteau-Cambreſis.

Ce Manifeſte contenoit, que Philippe le Hardy quatriéme fils de Jean Roy de France, avoit épouſé l'Heritiere de Flandres, & qu'il en avoit eu trois fils, Jean, Antoine, & Philipe ; Jean avoit ſuccedé au Duché de Bourgogne, & aux Comtez de Bourgogne, de Flandres & d'Artois. Antoine avoit eu le Brabant, le Limbourg, & la Seigneurie d'Anvers, à condition que s'il mouroit ſans enfans mâles, ſon partage appartiendroit à Philipe ſon frere puiſné, ſans que Jean qui eſtoit l'aiſné y pût rien pretendre. Ce cas étoit arrivé, & les fils d'Antoine étant morts

1578. ſans laiſſer de poſterité, le fils de Philipe leur avoit ſuccedé. Il conſerva le Brabant, le Limbourg, & la Seigneurie d'Anvers, juſques à ce qu'ayant eſté pris en bataille par Charles le Guerrier, Petit fils de Jean, il fut contraint pour recouvrer ſa liberté de ceder ſes biens. Mais outre que cette libertté eſtoit injuſte, & que la coûtume n'étoit point alors de demander aux priſonniers de guerre plus de la moitié de leur bien pour rançon; Jean de Bourgogne avoit eu la précaution de proteſter en bonne forme le ſeize de Mars mil quatre cens ſoixante cinq quelques jours avant ſa ceſſion, qu'elle ne pourroit nuire ny à luy, ny à ſes heritiers; & le Roy Loüis onze qui n'aimoit pas Charles le Guerrier, l'avoit confirmée par ſes Lettres au Parlement. Jean de Bourgogne n'avoit laiſſé que deux filles, dont l'aînée avoit eſté mariée dans la Maiſon de Cleves, & la cadette dans celle d'Albret: La ſucceſſion de l'une & de l'autre avoit eſté reünie par le Mariage du fils unique de l'aînée, avec la fille & ſeule heritiere de la cadette, & la femme du Duc de Nevers eſtoit heritiere de la Maiſon de Cleves; qu'à la verité Charles Quint avoit contraint le Roy François Premier, de luy ceder par le Traité de Madrit tous les droits que luy & ſes ſujets pouvoient avoir ſur les Provinces des Pays-bas, tant en general qu'en particulier, & de luy mettre en main tous les Titres qui ſe trouveroient là deſſus dans les Archives du Parlement de Paris, & de la Chambre des Comptes; mais que tout le monde ſçavoit bien que François premier n'avoit pû donner le bien d'autruy pour ſa rançon; & dailleurs le Parlement & la Cham-

bre des Comptes de Paris avoient eu le ſoin de retenir des Copies deuëment collationnées, de tous les papiers d'importance qui avoient eſté mis entre les mains des Eſpagnols. 1578.

Le Duc d'Anjou trouva dabord mauvais, que le Duc de Nevers euſt oſé publier ſans ſa participation le Manifeſte que l'on vient d'abreger : mais le Duc de Nevers qui paſſoit pour le Prince le plus civil de ſon ſiecle, ne ſe contenta pas de luy en faire de tres-humbles excuſes: Il l'aſſeura de plus, que ce qu'il en avoit fait n'étoit que pour luy ceder ſes droits aprés qu'ils auroient eſté reconnus pour legitimes, & dans le deſſein d'acquerir ſes bonnes graces par un ſi conſiderable preſent. Le Duc d'Anjou bien loin de ſe prévaloir de la generoſité du Duc de Nevers, en refuſa l'effet, & ſe plaignit qu'il euſt eu la temerité de ſe méler dans la querelle qu'il avoit avec le Roy d'Eſpagne pour les Pays bas ; ce qui eſt d'autant plus ſurprenant que le Duc d'Anjou avoit alors dans ſon Conſeil le plus habile homme de France pour ce qui regardoit l'Hiſtoire, qui eſtoit le même Jean Bodin, dont on a parlé ſi avantageuſement dans l'Aſſemblée des Etats Generaux en mil cinq cens ſoixante ſeize, & que Bodin ne pouvoit ignorer qu'en bonne politique il ne faut negliger aucun droit, ſur tout lors qu'il ne couſte rien pour l'acquerir ; & que le Conſeil du Roy Charles Huit, aprés qu'il eut épouſé l'Heritiere de Bretagne, luy perſuada de traiter avec tous ceux qui avoient des prétentions bien ou mal fondées ſur le Duché, que ſa femme luy avoit apporté en mariage, & que l'on donnât de l'argent aux

1578. Seigneurs de Broſſe, de Penthieure, & de Cliſſon pour des pretentions qui n'eſtoient pas à beaucoup prés auſſi-bien fondées que celles du Duc de Nevers, ſur le Brabant, ſur le Limbourg, & ſur la Seigneurie d'Anvers.

Les effets de l'Armée du Duc d'Anjou ne répondirent pas à l'eſperance que l'on en avoit conçûë, ſoit que la cauſe en deût eſtre attribuée à l'inconſtance des François dont elle eſtoit compoſée, ou que Henry Trois qui avoit approuvé en public l'entrepriſe du Duc d'Anjou, la traversât en ſecret. Cette Armée eſtoit d'autant plus floriſſante, que tous les ſoldats qui s'ennuyoient de la Paix y avoient accouru. Le Duc d'Elbeuf y avoit mené quatre cens Gentilshommes de Normandie; & Saint Luc qui tout favory qu'il eſtoit, pretendoit s'agrandir par la voye des Armes, s'y eſtoit fait accompagner par cent cinquante Maiſtres, tous couverts de Satin orangé, & par un Regiment de vieilles Compagnies: Luines Gouverneur de Beaucaire y paroiſſoit avec deux mille hommes levez dans les Sevénes: Le Vicomte de Turenne y eſtoit couru en poſte, en attendant que ſon Equipage fût preſt; & Guy Seigneur de Laval auſſi conſideré par ſa ſageſſe que par ſes richeſſes, & par l'éclat de ſa Maiſon, y tenoit deux Places fort differentes, qui eſtoient celle de Chef du Conſeil & de Lieutenant General; l'Ainé des Montgommerys le fils-aîné du Vicomte de Ventadour, Beauvilliers, Saint Agnan, la Guerche, Drou, Mauviſſiere, & pluſieurs autres s'étoient contentez de ſervir en qualité de Volontaires; & ce qu'il y avoit de plus ſingulier eſtoit,

que la difference des Religions ne les empéchoit pas de vivre enſemble dans une étroite union. On trouva par la montre generale, qu'il y avoit quatre mille lances & dix mille hommes de pied. Feruaques étoit Lieutenant General, & avoit ſous luy quatre Maréchaux de camp, quoiqu'il n'y en eût eu juſques là qu'un dans les Armées; Les quatre étoient Bellegarde, Bellefont, la Trappe & Sorraine. Claude de la Chaſtre qui a laiſſé des Memoire s manuſcrits fort exacts de cette expedition où il eût tant de part, commandoit la Cavalerie, & Antoine de Silly Rochepot l'Infanterie. Ce s forces furent jugées ſuffiſantes pour faire lever le blocus de Cambray, que le Prince de Parme Lieutenant General du Roy d'Eſpagne dans les Païs-bas, avoit reduit dans de telles extremitez, que s'il n'étoit promptement ſecouru, il falloit que la Garniſon que les Flamans y avoient jettée capitulât, ou perit par famine. 1578.

La premiere précaution que les Eſpagnols prirent pour arreſter l'impetuoſité des François, leur fut abſolument inutile : Ils avoient crû que la rudeſſe dont les derniers Gouverneurs des Païs-bas avoient uſé à l'égard des Flamans, avoit eſté la ſeule cauſe qui les avoit portez à jetter les yeux ſur le Duc d'Anjou, & que pourveu qu'on leur donnât un Chef qui ſe piquât de les laiſſer joüir de leurs Privileges; ils retourneroient volontiers ſous la domination du Roy Catholique : & comme ils avoient eu beaucoup de veneration pour la Ducheſſe de Parme durant les dix ans qu'elle avoit eſté leur Gouvernante, & un extrême regret de ce qu'on la leur avoit ôtée pour mettre

1578. en ſa place le cruel Duc d'Alve ; le Conſeil de Madre s'imagina, que s'il la renvoyoit aux pays bas, ſa prudence & ſa douceur ſuffiroient pour en reconcilier les Peuples avec leur Souverain.

Elle receut là deſſus du Roy Philippe Second ſon frere de nouvelles Patentes de Gouvernante, & de l'argent pour faire le voyage des Païs-bas, & pour avoir un train proportionné à ſa naiſſance : Mais les mêmes remedes qui auroient eu de ſalutaires effets en de certaines conjonctures ſont mortels en d'autres. Non ſeulement les Flamans n'eurent plus d'égard pour la Ducheſſe de Parme, & ne ſe ſouvinrent plus des civilitez qu'elle avoit euës pour eux ; mais de plus ſon propre fils ne la pût ſouffrir. Elle avoit eſté mariée à l'âge de douze ans avec Alexandre de Medicis premier Duc de Florence, & elle eſtoit demeurée veuve à quatorze. Elle avoit épouſé à l'âge de vingt ans Octavien Farneſe, petit-fils du Pape Paul Trois, qui n'en avoit que quatorze, dont elle n'avoit eu que le Prince de Parme ; & ce Prince s'étoit d'autant plus rejoüy d'avoir ſuccedé à Dom Jean d'Autriche au gouvernement des Pays-bas, qu'il avoit crû, qu'en ſervant bien les Eſpagnols il les exciteroit à luy reſtituer la Citadelle de Plaiſance qu'ils avoient uſurpée ſur Pierre Loüis Farneſe ſon ayeul. Le choix de Marguerite d'Autriche pour Gouvernante venoit de luy ravir cette eſperance ; puiſque tout ce qu'il feroit ſous les ordres de cette Princeſſe qui étoit ſa mere ſeroit attribué à elle & non pas à luy ; & d'ailleurs les Eſpagnols qui ne faiſoient pas beaucoup de compte des ſervices qu'ils recevroient

cevoient des Princeſſes dela Maiſon d'Autriche, quoy qu'ils euſſent été tres-grands, ne ſe mettroient pas beaucoup en peine de recompenſer ceux de la Ducheſſe de Parme. Le ſeul expedient que trouva le Prince de Parme pour recouvrer ſon employ, fut d'obliger ſa mere à s'ennuyer de l'exercer, & l'on pretend qu'il luy ſuſcita tant d'affaires par des voyes indirectes, & qu'il luy cauſa tant de degoûts, qu'enfin cette Princeſſe toute ambitieuſe qu'elle étoit fut reduite à écrire, & même à importuner le Roy d'Eſpagne ſon frere de la renvoyer à Parme. Le Roy d'Eſpagne étoit convaincu par les ſervices que le Prince de Parme avoit rendus dans la bataille de Gemblours, & par l'adreſſe avec laquelle il avoit détaché le Luxembourg & l'Artois des autres Provinces de Flandres, qu'il luy eſtoit tout-à-fait neceſſaire. Il n'avoit pas la même opinion de la Ducheſſe de Parme, & comme il ſuivoit plus exactement ſes veritables intereſts qu'aucun autre Roy de ſon ſiecle; il rapella des Pays-bas la Ducheſſe de Parme, & rétablit le Prince de Parme dans la Lieutenance generale qu'il luy avoit ôtée cinq ou ſix mois auparavant. Ce ſont là des particularitez dont le Pere Famien Strada de la Compagnie de Jeſus a mieux aimé ſuprimer la plus importante partie, que de les rapporter dans une juſte étenduë, tant il eſt favorable a la Maiſon des Farneſes. 1578.

Le Conſeil de Madrit prévoyoit aſſez que les Etats de Flandres luy avoient ſuſcité un plus grand ennemy en la perſonne du Duc d'Anjou en le choiſiſſant pour Souverain, que lors qu'ils avoient jetté les yeux ſur

1178. l'Archiduc Mathias : car cet Archiduc n'eſtant que cadet de la ſeconde branche de la Maiſon d'Autriche n'avoit point de bien, & par conſequent ne pouvoit faire beaucoup de mal. On étoit de plus aſſeuré qu'il n'aſſembleroit plus de Troupes, à moins que l'Empereur Rodolphe ſon frere aîné ne s'en mêlât, & Rodolphe n'avoit garde de s'engager mal à propos dans une guerre contre l'Eſpagne, luy qui abandonnoit les ſoins de l'Empire pour chercher la pierre philoſophale. Ainſi le Conſeil de Madrit eſtoit aſſeuré que l'Archiduc ne conduiroit point d'Armée conſiderable en Flandres, ou qu'il ne l'y entretiendroit pas long-tems, au lieu que le Duc d'Anjou avoit trois Provinces pour ſon appennage, & qu'il n'y avoit pas d'apparence qu'il eût accepté la Souveraineté des Pays-bas ſans le conſentement du moins ſecret de Henry Trois ſon frere aîné dont il eſtoit preſomptif Succeſſeur : qu'ainſi la France ne diſcontinuëroit point de l'aſſiſter, quoiqu'elle ne le fît que ſous main ; & qu'enfin les Calviniſtes de France qui avoient intereſt ; que ceux des Pays-bas ne ſuccombaſſent point, envoyeroient la meilleure partie de leurs forces, ſous les Enſeignes du Duc d'Anjou, ſur la confiance que tant que ce Prince ſeroit occupé contre les Eſpagnols, la nouvelle Hereſie ne couroit de riſque ny en Flandres, ny dans la France.

Il ne reſtoit donc au Conſeil de Madrit que la voye de ſe venger, encore n'en pouvoit-il uſer que d'une maniere meſſéante à la Majeſté du Roy Catholique : Car s'il attaquoit la France, ce ne ſeroit point à ſon avantage puiſqu'elle n'avoit jamais eu un

ſi grand nombre de ſoldats, ny ſi aguerris qu'elle en portoit alors; & s'il ſe contentoit de reſiſter au Duc d'Anjou, les forces qu'il luy oppoſeroit ne ſeroient pas ſuffiſantes pour luy faire teſte d'un côté, & à l'Armée des Flamans de l'autre. Le ſeul Prince d'Orange ſe trouvoit expoſé à l'inſulte des Eſpagnols qui ne pouvoient le dépoüiller qu'en partie, puiſqu'il poſſedoit en France la Principauté dont il portoit le nom. Ils publierent contre luy des Lettres de proſcription, qui le chargeoient d'injures, qui confiſquoient ſes biens, qui le privoient du Gouvernement des Provinces de Hollande, de Zelande, & d'Utrech, que l'Empereur Charles Quint luy avoit données, qui mettoient ſa tête à prix, & qui promettoient vingt mille écus, & de plus une abolition generale pour toutes ſortes de crimes, & un annobliſſement à quiconque l'apporteroit ou l'envoyeroit au Prince de Parme. 1578.

Le Prince d'Orange paſſoit pour un des hommes le plus judicieux de ſon tems. Il ſçavoit que les injures des Grands, lorſqu'on ne les recevoit que par écrit devoient eſtre ſouffertes, & que l'Hiſtoire des ſiécles paſſez témoignoit aſſez, qu'aucun Particulier ne s'étoit mis en devoir de les repouſſer ſans s'en eſtre repenti, & ſans en avoir eſté blâmé. Cependant, ſoit que la proſcription des Eſpagnols luy eût paru trop rude, ou qu'il fût perſuadé qu'il ne les irriteroit pas davantage, en publiant contr'eux la plus ſanglante des Satyres; qu'en ſe tenant regulierement aux termes d'une juſte défenſe; il publia l'Apologie qui ne ſe trouve preſentement toute entiere que dans les ca-

1578. binets des curieux ; puiſque l'on n'en tira que tres-peu d'exemplaires dans la premiere Edition qui s'en fit, &que 'on retrancha dans les ſuivantes impreſſions ce qui choquoit le plus les Eſpagnols.

Le Prince d'Orange ne s'y contentoit pas de travailler à ſa propre juſtification, ny de montrer que les Eſpagnols luy avoient pour le moins autant d'obligation qu'il leur en avoit ; puiſqu'il les avoit empéchez de perdre les Pays bas, dans la conjoncture que le Pape Paul IV. & Henry Second s'étoient liguez contr'eux: mais de plus il reprochoit à Philipe Second un grand nombre de crimes, qui n'étoient preſque pas venus à la connoiſſance du public. Il l'accuſoit d'avoir eſté ſi jaloux de la Reine Elizabeth de France ſa troiſiéme femme, & de ſon fils unique le Prince Dom Carlos, qu'il avoit empoiſonné l'une, & fait étouffer l'autre entre deux lits ; d'avoir épouſé en quatriémes noces ſa propre niéce, & ſa couſine germaine ; d'avoir contracté un autre Mariage clandeſtin avec Iſabelle Oſorio dont il avoit eu trois garçons, ſans que l'on eût ſçeu ce qu'ils étoient devenus ; d'avoir entretenu un long & honteux commerce avec la belle Euphraſie Princeſſe d'Eboli, qui nonobſtant qu'elle n'eût qu'un œil, ne laiſſoit pas d'étre la plus charmante perſonne de ſon ſexe ; de l'avoir mariée quoiqu'elle fût groſſe de ſon fait, avec Ruy Gomez de Silva Prince d'Eboly, à condition qu'il ne coucheroit point avec elle, ce qui fut exactement obſervé.

Le même Prince d'Orange eſtoit Baron de Breda, & cette Terre luy valoit ſoixante mille livres de rente. Il pretendoit la conſerver par le moyen d'une

garniſon qu'il avoit mis dans la Ville & dans le Château ; mais ſoit que la dépenſe extraordinaire qu'il faiſoit alors ne luy permît pas de tenir cette garniſon complette, ou que celuy qui en étoit Chef ne luy fût pas fidele ; le Prince de Parme la ſurprit avec peu de perte, & porta de là le fer & le feu dans les autres Terres que le Prince d'Orange poſſedoit dans le Duché de Brabant. 1578.

Un ſuccez ſi peu attendu excita le Prince de Parme à fermer au Duc d'Anjou l'entrée la plus commode des Pays-bas, en ſe ſaiſiſſant de Cambray. L'argent & les forces luy manquoient pour en former le ſiége ; mais il ſe propoſa de la reduire par un blocus ; & il fit bâtir pour cela des forts à Marconin, à Crevecœur, & à Rauxelles, qui empéchoient également que l'on n'y introduiſit des vivres & du fourage, ainſi l'on y mangeoit les Chevaux, les Chats, & les Rats ; l'on y vendoit une Vache juſques à deux cens frans, & une Brebis cinquante livres, un œuf quarante ſols, l'once de ſel huit ſols, & même le pain y auroit manqué dans peu de jours, lorſque le Duc d'Anjou s'en approcha par deux raiſons ; l'une qu'il ne pouvoit travailler plus utilement pour le ſalut des Flamans qui l'avoient appellé, ny pour ſa propre gloire, que de leur conſerver Cambray ; l'autre que cette Place eſtoit de celles qui luy avoient eſté promiſes pour ſa ſeureté, & que le Seigneur d'Inchy luy devoit remettre. Il parut le quinze d'Aouſt mil cinq cens quatre vingt en poſture de vouloir enlever le quartier des Eſpagnols, & rien ne l'en détourna que parce qu'il eſtoit trop tard, & qu'il n'y avoit pas d'apparence de mener les François durant la nuit au combat en

1578. un lieu où ils n'avoient jamais eſté, la partie fut remiſe au lendemain : mais la nuit le Vicomte de Turenne & la Voute-vantadour, par émulation ou par emportement de courage, ſe hazarderent d'entrer dans Cambray avec quinze ou ſeize Cavaliers ſeulement qui avoient bien voulu les ſuivre. Ils rencontrerent un gros parti d'Eſpagnols qui les environna, les prit, & les conduiſit au Prince de Parme. La Voute parut devant luy avec beaucoup de moderation & en fut traité civilement ; mais il n'en arriva pas de même à l'égard du Vicomte de Turenne, qui s'étoit propoſé d'imiter l'Empereur Bajazet Premier, lorſqu'il avoit eſté mené priſonnier à Tamerlan, en marquant à contre-temps du deſdain & du mépris pour le Prince de Parme qui pour l'en punir luy tourna le dos, aprés luy avoir dit ; Jeune homme vous deviez montrer la fierté qui paroit preſentement en vous, à ceux de mes ſoldats qui vous prenoient. On le mit dans une priſon incommode, où il demeura une année entiere, & il ne recouvra ſa liberté que par les ſollicitations extraordinaires de la Reine Mere, dont il étoit parent, & aprés avoir payé cinquante mille écus pour ſa rançon. Mais il paroit par les Memoires qui nous reſtent de luy ; qu'il ne demeura pas oiſif dans ſa priſon, & qu'il y étudia les bons livres qu'il jugeoit capables de l'inſtruire dans l'art de la Guerre & dans la Politique.

Le Prince de Parme feignit le lendemain de deffendre aux François l'accez de Cambray avec toutes ſes forces qu'il avoit rangées en bataille. Il s'étoit imaginé que le Duc d'Anjou n'oſeroit entreprendre de

passer sur le ventre des Espagnols ; parceque s'il étoit vaincu, il demeureroit inutile aux Flamans, & s'il vainquoit il perdroit tant d'Officiers & de Soldats, que le peu de Troupes qui luy resteroit ne suffiroit pas pour satisfaire à l'attente de ses nouveaux Sujets ; mais le Duc d'Anjou sans trop examiner les suites de ce qu'il alloit faire, s'avança avec tant d'ardeur contre les Espagnols, que le Prince de Parme se retira insensiblement, & laissa enfin aux François le passage de Cambray libre : Il ne crût même estre en seureté, qu'aprés qu'il se fut mis sous le Canon de la ville de Valenciennes que le Seigneur de la Mothe luy avoit livrée ; & le Duc d'Anjou jetta le même jour un grand convoy dans Cambray. Il y entra le lendemain armé de toutes piéces, & la Lance sur la cuisse, c'est-à-dire dans la même posture que le Roy Charles Huit estoit entré dans la ville de Florence en mil quatre cens quatre vingt quinze. Les Bourgeois le reçûrent en qualité de Souverain, de Chef de Cambray, & de Protecteur de la liberté du Cambresis ; & reciproquement il leur presta le Serment. Premierement sur le Grand Autel de l'Eglise Cathedrale, & aprés dans l'Hôtel de Ville, de les gouverner suivant leurs anciennes Coûtumes, & de conserver leur liberté. Il marcha immediatement aprés, pour recouvrer les Places d'Alleux & de l'Ecluse, d'où il chassa les ennemis, & il mit le siége devant Câteau-Cambresis. Le Prince de Parme y avoit laissé en garnison les plus aguerris de ses soldats qui se battirent obstinement ; mais leur resistance ne fit que differer leur reddition de treize jours, au bout desquels leurs murailles fu- 1578.

1578. rent reduites en poudre, & les François les forcerent de ſe rendre à diſcretion.

Montluc Balagny qui avoit été bleſſé devant cette Place en eut le Gouvernement auſſi-bien que celuy de Cambray & de tout le Cambreſis, & le conſerva juſques à ce que l'imprudence & l'avarice de ſa femme le luy firent perdre. Le Prince de Parme qui s'attendoit que le Duc d'Anjou allât joindre ſon Armée à celle des Flamans, & qui ne ſe ſentoit pas aſſez fort pour leur reſiſter, demeura ſous le Canon de Valenciennes; & la conſternation des Villes que les Eſpagnols tenoient encore dans les Pays-bas, devint aſſez grande pour les mettre en diſpoſition de capituler, ſi elles euſſent eſté ſommées par des Troupes ſuffiſantes pour les forcer. Mais il n'étoit point alors ſi aiſé de retenir les François ſous les Enſeignes d'un Prince qu'ils ne reconnoiſſoient encore point pour leur Roy, qu'il l'avoit eſté de les y enrôller. On a remarqué que l'élite de l'armée du Duc d'Anjou étoit compoſée de Volontaires, & que ces Volontaires avoient eſté tirez des plus anciennes, & des plus illuſtres Maiſons de France. Comme ils ſervoient gratuitement, & que c'étoit principalement par la crainte, que le Prince de Parme avoit euë d'eux, qu'il avoit levé le blocus de Cambray; Ils s'étoient imaginez que l'on donneroit le Gouvernement de cette Place, la plus importante des Pays-bas, à quelqu'un d'entre eux; cependant on leur avoit preferé en la perſonne de Balagny, un bâtard de l'Evêque de Valence, & un bâtard de la Maiſon de Montluc, laquelle avant que le Maréchal de France qui en avoit

avoit porté le nom l'eût rendu conſiderable, n'étoit comptée qu'entre les moindres de la Nobleſſe de Guyenne. Ces trois conſiderations toucherent avec tant d'effet les Volontaires de l'amée du Duc d'Anjou, que non ſeulement ils deſerterent preſque tous; mais deplus ils obligerent la plûpart des amis qu'ils avoient dans cette armée à ſuivre leur exemple, & la reduiſirent de cette ſorte au quart de ce qu'elle avoit eſté lorſque les Eſpagnols luy avoient quitté la Campagne. Les Flamans en apprirent la nouvelle avec un chagrin qui n'étoit point éloigné du deſeſpoir, & qui neamoins n'approchoit pas de celuy du Duc d'Anjou. Les yeux de toute l'Europe étoient tournez ſur luy, & elle attendoit qu'il mît ſes nouveaux Sujets en pleine liberté, & qu'il ſe rendit luy-même plus redoutable que n'avoient eſté les deux derniers Ducs de Bourgogne; neamoins le débandement de ſes Soldats l'avoit tellement affoibly, que non ſeulement il n'étoit plus en état de rien executer de conſiderable par ſes ſeules forces; mais deplus il n'oſoit aller joindre celles des Flamans: Car s'ils l'euſſent veu mal accompagné, ils auroient changé l'eſtime qu'ils avoient pour luy en un mépris indigne du preſomptif Succeſſeur de la Monarchie Françoiſe; & ce mépris eut peut eſtre dégeneré en une dépoſition ſemblable à celle qui eſtoit arrivée à l'Archiduc Mathias. 1578.

S'il fût retourné en France il auroit éte également expoſé à la raillerie de la Cour; des Catholiques zelez, & des Calviniſtes; & les favoris du Roy ſon frere luy euſſent inſulté en tant de differentes manieres, qu'il ſeroit devenu le plus malheureux Courtiſan de ſon

1578. ſiécle. Il apprehendoit cela plus que la mort, & ce fut principalement pour l'éviter qu'il prit le party de retourner en Angleterre, ſous prétexte que le débandement de ſes Troupes n'étoit arrivé, que parce que le Roy ſon frere ne luy avoit point aſſez fourny d'argent pour les entretenir ; qu'il en tireroit de la Reine d'Angleterre autant qu'il luy en falloit, & que les François ne le ſçauroient pas plûtôt, que ceux qui avoient deſerté ſon armée y retourneroient, & ceux qui avoient differé juſques là de s'enrôller par la ſeule crainte de n'être pas payez l'augmenteroient. Il s'embarqua donc pour Londres, & le reſte de ſon armée qui n'étoit plus capable d'agir par luy-même, alla joindre celle des Flamans ; Celle-cy avoit brûlé les Châteaux de Warcoing, Lavoy & Avelgent, & s'étoit avancée juſques à Dunkerque, ſur la préſuppoſition que le Duc d'Anjou feroit au moins la moitié du chemin pour la joindre.

Le Prince de Parme s'étoit mis en poſture d'empécher, ou de traverſer cette union ; mais auſſi tôt qu'il eut appris la deſertion des François, il preſupoſa que les ſoldats demeurez au ſervice du Duc d'Anjou, ne rendroient pas l'armée des Flamans beaucoup plus forte, & il en fit ſi peu d'état, qu'il ne laiſſa pas de mettre le ſiege devant Tournay, ſur l'avis que le Prince d'Eſpinoy, qui en avoit obtenu le Gouvernement, en étoit ſorti pour vaquer à quelques affaires domeſtiques. La Princeſſe ſa femme, & le Seigneur d'Eſtreilles, que les Etats de Flandres luy avoient donné pour Lieutenant, défendirent cette Place avec plus de vigueur que l'on n'attendoit d'eux

& verifierent le Proverbe qui couroit alors dans les Pays-bas, qu'il n'étoit pas poſſible de ſe rendre Maître de Tournay, ſans l'acheter extraordinairement cher. La Princeſſe d'Eſpinoy donna ſes ordres comme ſi elle eût eſté inſtruite des maximes de la guerre, & les executa avec tant d'intrepidité, qu'elle fut bleſſée au bras en défendant une bréche que les Eſpagnols attaquoient. Les autres femmes à ſon exemple prirent les armes, & couroient aux endroits attaquez, plus pour aider à la Garniſon, que pour luy porter des rafraichiſſemens, & l'on trouva deux jeunes filles, qu'une mine avoit enfoncées dans la terre juſques à la ceinture. On les en tira aprés que l'aſſaut que le Prince de Parme livroit eût ceſſé, & elles n'eurent point d'autre mal que la peur. 1578.

Mais le courage ne ſuffit pas pour deffendre les Villes, quand la parfaite intelligence ne s'y trouve point. La Garniſon & les Bourgeois de Tournay qui s'étoient declarez Calviniſtes avoient reſolu de ſuporter les dernieres extremitez, plûtôt que de retourner ſous le joug des Eſpagnols, qui s'étoient déclarez de ne vouloir accorder aucune liberté de conſcience: mais il n'en alloit pas de même des Bourgeois Catoliques qui s'étoient laiſſez gagner par un Cordelier. Ce Religieux leur avoit perſuadé, que tant qu'il y auroit des Calviniſtes entre leurs murailles, ils ſeroient obligez de vivre dans une éternelle défiance que leurs Maiſons ne fuſſent pillées, au lieu qu'ils n'auroient plus rien à craindre, aprés qu'ils ſeroient retournez ſous la domination du Roy Philipe Second. Ils ſe défendirent là deſſus avec beaucoup de negligence;

1578. aprés que le ſiege eut duré un mois ; & le deuxiéme ne fut pas plûtôt paſſé, qu'ils profiterent d'un faux avis qu'un Capitaine Ecoſſois leur donna, que les forces des Flamans & des François jointes enſemble, n'étoient pas capables de les degager ; ils contraignirent la Garniſon & les Bourgeois Calviniſtes de ſigner des Articles qui furent aſſez regulierement executez ; pour ce qui regardoit la Princeſſe d'Eſpinoy & la Garniſon : Mais la Bourgeoiſie bien loin d'obtenir la confirmation de ſes privileges, que le Prince de Parme luy avoit accordée, fut taxée à payer ſur le champ deux cens mille livres pour ſe racheter du pillage, ce qu'elle avoit d'autant mieux merité, que ſi elle eût ſoûtenu encore deux ou trois jours de ſiege, les maladies, le défaut des vivres, & les pluyes extraordinaires auroient chaſſé les Eſpagnols de devant Tournay.

Le Duc d'Anjou débarqua en Angleterre, plus dans la poſture d'un Prince qui va ſe marier, que dans celle d'un Supliant qui va demander du ſecours, tant la Reine Elizabeth avoit bien réüſſi par ſes Emiſſaires, à luy perſuader qu'elle l'épouſeroit infailliblement cette fois. Et de fait il n'y eut point de témoignage d'amitié, ny de marques d'honneur qu'il ne reçût : & les Hiſtoriens François qui n'ont pas ſçeu, que la Reine d'Angleterre dés ſon avenement à la Couronne, avoit reſolu de feindre toute ſa vie, qu'elle avoit intention de ſe marier, & de n'en venir jamais à l'execution, ont écrit qu'elle fut ſi touchée de la gentilleſſe d'eſprit du Duc d'Anjou, & ſi charmée de ſa converſation, qu'elle ſe tira un jour un anneau

du doigt, & qu'elle luy donna ſous les conditions dont ils convinrent alors. Le Duc d'Anjou ne put, ou ne crut pas devoir tenir cette faveur ſecrette, & les François, les Flamans, & les Anglois en furent diverſement touchez, les François & les Flamans en conçeurent une extrême joye; & ſainte Aldegonde qui avoit ſuivi le Duc d'Anjou en qualité de Deputé des Pays bas, ne l'eut pas plûtôt écrit en Flandres, que la Ville d'Anvers en fit des rejoüiſſances publiques: mais preſque tous les Anglois en eurent de l'étonnement, de la crainte & de la triſteſſe. 1578.

La haine de leur Nation contre les François duroit encore, quoiqu'il ſemblât qu'elle eût dû ceſſer aprés la priſe de Calais par le ſecond Duc de Guiſe; & les Anglois diſoient ouvertement, qu'ils aimoient mieux pour Roy le moindre de la Nation la plus mépriſable de toute l'Europe, que le frere du Roy de France. Les Seigneurs d'Angleterre pretendoient que leur Reine les couvriroit d'une éternelle infamie, ſi par un exemple qui n'avoit jamais eſté pratiqué dans l'Angleterre depuis qu'il y avoit eu des Rois, elle leur préferoit un Etranger.

Deplus les Eſpagnols avoient entretenu dans l'Angleterre & dans l'Irlande de grandes intelligences, ſous prétexte d'y conſerver la Religion; & par la même raiſon que les François avoient crû eſtre perdus vingt-ſept ans auparavant, lorſque le Prince d'Eſpagne avoit épouſé la ſœur aînée de la Reine Elizabeth; les Eſpagnols apprehendoient que leur Monarchie ne fût aſſujettie à celle de France, ſi la Reine Elizabeth épouſoit le Duc d'Anjou.

1578. Ceux de la Religion Angloiſe & les Puritains prévoyoient que ſi leur Reine ſe marioit avec un Prince Catholique, l'ancienne Religion ſe rétabliroit inſenſiblement, & Robert Comte de Lyceſtre principal favory d'Elizabeth, n'avoit point encore perdu l'eſperance de devenir Roy d'Angleterre en l'épouſant. Sa Nobleſſe n'étoit ny ancienne ny illuſtre, & ſon avancement eſtoit attribué à un pur ouvrage de la fortune. Il avoit de l'ambition, & il aimoit les Dames en un point qu'il eſtoit capable de tout entreprendre, dans la ſeule veuë de ſatisfaire ſes deux paſſions. Il s'étoit attaché à la Reine Elizabeth dés le Regne de ſa ſœur Marie; & ç'avoit principalement eſté par cette conſideration, qu'elle l'avoit preferé à pluſieurs autres qui meritoient mieux que luy la confiance dont elle l'honoroit. Ce n'étoit pas qu'il ne fût des plus adroits & des plus ruſez Courtiſans: Mais comme il avoit fort étudié l'eſprit d'Elizabeth, & qu'il ne la jugeoit capable d'élever que ceux qui luy étoient entierement dévoüez; il l'avoit convaincuë dans toutes les occaſions qui s'en étoient offertes, qu'elle n'avoit point de plus diligent, de plus exact, de plus fidel, ny de plus diſcret ſerviteur que luy, quoy qu'en effet la plûpart de ces bonnes qualitez luy manquaſſent. Il s'étoit par là inſinué ſi avant dans ſes bonnes graces, & dans l'amitié de Cecille, & de Valſinguant ſes deux principaux Miniſtres; qu'il ſe vantoit quelquefois en raillant, d'avoir attaché un clou à la roüe de ſa fortune: Comme Elizabeth prenoit un ſoin particulier de ſe parer, & qu'elle eſtoit ravie quand on luy faiſoit accroire qu'elle avoit donné

de l'amour à quelqu'un : Lyceſtre ſe mit ſur les rangs de ſes adorateurs, & s'imagina enfin qu'elle pourroit bien l'épouſer. Il s'apliqua dans cette veuë à rompre les meſures de tous les Princes étrangers qui la recherchoient ; ſur la préſupoſition qu'aprés qu'il en ſeroit venu à bout, il décrediteroit aiſément auprés d'elle les Anglois qui pretendoient à ſon alliance ; & parce que le Duc d'Anjou luy eſtoit le plus redoutable par les raiſons que l'on a déja raportées ; il reduiſit toute ſa politique à le renvoyer mécontent en France, ou dans les Pays-bas. Ainſi lorſque le Prince d'Orange eut fait les premieres ouvertures du Mariage de ce Prince avec Elizabeth, & que Simier eut paſſé à Londres, pour confirmer ce que le Prince d'Orange avoit avancé ; il n'y eut point de ruſes que Lyceſtre ne mit en uſage pour traverſer ſa negociation : & aprés qu'il eût aperçû que Simier ne laiſſoit pas de la contiuuer avec ſuccez ; il paſſa juſques à l'extremité de le vouloir faire empoiſonner ; mais Simier vivoit à Londres, avec des précautions qui mettoient ſa vie hors de l'atteinte du venin ; & Lyceſtre ne pouvant s'en défaire par cette voye, eſſaya de renouveller une ancienne querelle que Simier avoit euë avec Fervaques, ſur l'eſperance qu'ils ſe battroient infailliblement en duel, & que Fervaques qui étoit plus adroit que Simier, luy paſſeroit ſon épée au travers du corps ; ou le poignarderoit ſuivant la coûtume des combats ſinguliers qui ſe faiſoient alors avec l'épée & le poignard. 1578.

On ne ſçait par quelle voye Simier fut informé de ce dernier attentat : Mais il eſt conſtant qu'il s'e-

1578. xempta de rompre avec Feruaques, & qu'il ſe laſſa de ſouffrir la perſecution de Liceſtre. Il découvrit à la Reine d'Angleterre, que ce favory qui ne perdoit aucune occaſion depuis quelques années de luy témoigner qu'il n'avoit d'attachement que pour elle, avoit contracté un Mariage ſecret avec la veuve du Comte d'Eſſex; & cette Princeſſe en fut ſi touchée qu'elle l'auroit envoyé à l'inſtant priſonnier à la Tour de Londres, ſi le Comte de Sudſex ſelon quelques Relations n'eût intercedé pour luy, ou ſi ſuivant d'autres, le ſentiment d'Elizabeth n'eût eſté retenu par la neceſſité où elle ſe trouvoit, de reſerver Liceſtre pour l'envoyer auprés des Etats de Flandres, afin d'entretenir le nouveau Traité qu'elle venoit de conclure avec eux. Liceſtre ne fut pas preciſement informé que Simier avoit cauſé ſa diſgrace: mais il préſupoſa que ç'avoit eſté quelque perſonne engagée dans les intereſts du Duc d'Anjou, & il traverſa la negociation de Simier avec plus de malignité & de precautions tout enſemble qu'il n'avoit auparavant fait. Il perſuada les Puritains, que le Duc d'Anjou avoit accepté une donation de la Cour de Rome, qui luy tranſportoit tous les droits que Jean ſans terre, & quelques autres Rois d'Angleterre luy avoient attribuez ſur cette Couronne, & qu'il ne recherchoit la Reine Elizabeth que pour ſe défaire d'elle aprés qu'il l'auroit épouſée, & pour ſe marier enſuite avec Marie Stuart Reine d'Ecoſſe preſomptive heritiere d'Elizabeth: Qu'aprés que Henry Trois Roy de France ſeroit mort, & que le Duc d'Anjou luy auroit ſuccedé il quitteroit l'Angleterre, & ſe contenteroit d'y laiſſer

laiſſer un Viceroy : Qu'il mettroit des Garniſons dans toutes les Places d'importance ; Qu'il les fortifieroit, & que pour empécher les Anglois de le traverſer dans ſon deſſein, il obligeroit les plus guerriers d'entre-eux, à prendre party dans les Troupes qu'il leveroit ; & qu'il les expoſeroit dans des occaſions ſi dangereuſes, qu'il y en auroit bien peu qui évitaſſent la mort. 1578.

Le party des Puritains eſtoit déja ſi fort dans l'Angleterre, qu'Elizabeth n'auroit ozé le choquer ; & d'ailleurs comme elle eſtoit ravie qu'il luy fournît un prétexte plauſible pour renvoyer le Duc d'Anjou eprés qu'elle l'auroit longtemps amuſé ; elle feignit d'avoir égard aux remontrances que les Puritains luy firent plus d'une fois, ſur l'alliance qu'on dit qu'elle alloit contracter avec le Prince : & elle demanda qu'avant que de travailler à l'accompliſſement de ſon Mariage, on conclût une Ligue offenſive & deffenſive entre les François & les Anglois. Le Conſeil de France que Simier avertit de cette nouvelle demande, ne crût pas devoir l'accorder ; parceque ſi les Eſpagnols executoient la promeſſe qu'ils avoient faite à la Reine Marie Stuart, d'employer toutes leurs forces pour la tirer de la priſon où la tenoit la Reine Elizabeth, & qu'ainſi le Roy d'Eſpagne rompît avec les Anglois ; la France ſeroit contrainte d'entrer dans cette querelle, & par conſequent la Paix du Câteau-Cambreſis qu'elle avoit achetée par la perte de tant de Fortereſſes & de Provinces n'auroit plus de lieu.

Elizabeth qui n'attendoit que ce refus pour éluder la concluſion de ſon Mariage avec le Duc d'Anjou,

1578. le remit à un autre temps ; mais l'adreſſe de Simier auroit encore ſurmonté cet obſtacle, ſi Liceſtre n'y en eût ajoûté un nouveau. Il eſtoit tout-à-fait bien avec les Dames de la Cour d'Angleterre, & il leur perſuada ſi fortement, qu'elles perdroient tout le credit qu'elles avoient eu juſques là auprés de la Reine Elizabeth, ſi elle épouſoit un François, qu'elles reſolurent de l'empécher ; elles verſerent tant de larmes, & jetterent tant de cris durant une nuit entiere, qu'elles empécherent Elizabeth de dormir ; & la crainte qu'elles ne paſſaſſent de cette extremité dans une autre qui luy auroit eſté plus fâcheuſe, jointe à ce qu'elle n'avoit plus de prétexte pour amuſer le Duc d'Anjou, la détermina à rompre publiquement avec ce Prince. Elle alla le trouver dés le lendemain ; & aprés de legeres excuſes, elle luy redemanda ſon anneau. Le Duc d'Anjou que l'on avoit déja informé de cette inconſtance, tira l'anneau de ſon doigt, & le jetta de dépit. Il le releva neamoins auſſi-tôt, & le baiſant par reſpect, le rendit à la Reine Elizabeth. On ne parla plus depuis de leur Mariage ; mais parce qu'ils avoient un égal intereſt de perſuader à toute l'Europe qu'on l'acheveroit, le Duc d'Anjou ne partit d'Angleterre que ſur des Lettres des Flamans, qui luy donnoient avis, que leurs Provinces alloient toutes retomber ſous la domination des Eſpagnols, s'il ne les venoit promptement raſſûrer par ſa preſence.

La Reine Elizabeth aprés l'avoir accompagné juſqu'à Cantorbery, luy donna pour eſcorte ſon Admiral, & cens Gentilshommes de marque : Elle écrivit aux Etats de Flandres, qu'elle tiendroit pour fait à

elle-même, l'honneur & le bon accueil que le Duc d'Anjou recevroit d'eux. 1577.

Ce Prince suivi de deux cens Gentilshommes François, s'embarqua à Douvres, & eut le vent si favorable, qu'il arriva en deux jours à Flessingue; il y trouva les Princes d'Orange, & Despinoy, & les autres principaux Seigneurs des Païs-bas, qui le menerent à Anvers, où il fut reconnu en qualité de Duc de Brabant, & de Marquis du Saint Empire. Il commença l'exercice de sa Souveraineté, en reglant les affaires de la Religion; & aprés que le Prince d'Orange luy eut presenté les Deputez des Calvinistes, il les traita à proportion de leur pouvoir & de leur nombre; il leur accorda le libre exercice de leur Secte dans toutes les Eglises d'Anvers, excepté celle de Saint Michel, qui fut reservée pour les Catholiques à trois conditions; l'une qu'ils seroient Bourgeois de cette Ville, & qu'ils y auroient déja demeuré trois ans entiers; l'autre qu'ils renonceroient au Serment qu'ils avoient prêté à Philipe Second Roy d'Espagne, en qualité d'arriere-petit-fils de Marie de Bourgogne; & la derniere, qu'ils presteroient au Duc d'Anjou un semblable Serment à celuy qu'ils avoient fait à Sa Majesté Catholique.

La premiere de ces conditions & la troisiéme furent aisément acceptées; mais la seconde trouva beaucoup de contradiction, quoiqu'elle fut une suite necessaire de la troisiéme: car puisque les Brabançons s'assujetissoient volontairement au Duc d'Anjou, & que dans leur presente condition ils ne pouvoient avoir d'autre Souverain que ce Prince; il estoit con-

1578. tre le bon ſens, qu'ils fiſſent difficulté de renoncer à leur ancienne ſujettion, aprés en avoir volontairement accepté une nouvelle. Cependant il y eut beaucoup de riches Marchands, & d'autres Bourgeois Catholiques, qui aimerent mieux quitter leur Patrie, que d'abjurer la Souveraineté de Philipe Second, ſoit qu'ils fuſſent devenus ſcrupuleux à contre-tems, ou qu'ils previſſent que leur Ville retomberoit bien-tôt en la puiſſance des Eſpagnols, comme il arriva.

Le Duc d'Anjou n'attendoit que la belle ſaiſon de mil cinq cens quatre vingt un, pour ſe mettre à la teſte des Troupes Flamandes, de celles qui luy étoient reſtées aprés le débandement dont on a parlé, & de celles que ſes amis luy avoient levées en France durant l'hyver; quand il en fut détourné par un accident qui faillit à luy faire perdre ſa vie, & ſa nouvelle Souveraineté tout enſemble. Il y avoit dans la Ville d'Anvers un Marchand Eſpagnol nommé Gaſpard Anaſtro, né dans la Ville de Victoria, & depuis long-temps eſtably dans celle d'Anvers: on ne ſçait ſi ſes affaires ſe trouvoient en mauvais eſtat, ou s'il etoit d'humeur à s'enrichir par les plus mauvaiſes voyes; mais on le ſoupçonnoit d'avoir fait empoiſonner Jean d'Autriche, & l'on prouva depuis en Juſtice, qu'il eſtoit conſtament l'auteur de l'aſſaſſinat dont on va parler. Il ſuborna Jean Jaureguy ſon valet, par le moyen d'un Jacobin qui le confeſſoit; & il luy fit accroire qu'il luy donneroit le ſecret de ſe rendre inviſible, pourveu qu'il portât ſur luy certaines Oraiſons miſterieuſes, compoſées en langue Eſpagnole que Jaureguy n'entendoit pas. Aprés que le Jacobin luy

eut persuadé ce qu'il pretendoit, il luy proposa d'assassiner le Prince d'Orange, & luy representa que d'un costé il luy seroit aisé d'en venir à bout, à cause que ce Prince n'avoit point de Gardes, sans courir aucun risque puisque personne ne le verroit; & d'un autre côté, que les Espagnols luy donneroient tant d'or & d'argent, qu'il deviendroit plus riche que son Maistre. 1578.

Il n'est rien de si difficile, que de se tenir ferme sur le bord du precipice, & Jaureguy n'eût pas plûtôt crû que les Oraisons qu'on luy donna le rendroient invisible, qu'il se chargea de tuër le Prince d'Orange. Il choisit le vingt deux de Mars mil cinq cens quatre-vingt-un, qui estoit le jour de la naissance du Duc d'Anjou; parceque la Maison du Prince d'Orange seroit plus frequentée que les autres jours, & il le vit dîner avec quelques Seigneurs François qu'il avoit invitez. Il attendit qu'il se levât de table, & il luy tira dans la teste un coup de pistolet qui le renversa par terre. Les François le croyant mort n'eurent pas la precaution de se saisir de Jaureguy pour le mettre entre les mains de la Justice. Ils le percerent de coups, & peu s'en fallut que cet emportement ne leur fût funeste aussi-bien qu'au Duc d'Anjou. On vient de remarquer, que plus des trois quarts des Bourgeois d'Anvers étoient Calvinistes; & il faut ajoûter qu'ils étoient par consequent prevenus d'une extrême horreur contre les François Catholiques de la suite du Duc d'Anjou, à cause qu'ils les accusoient d'avoir eu part au Massacre de la Saint Barthelemy. Dés qu'ils eurent appris que le Prince d'Orange avoit receu le

1578. coup de piſtolet, & que les François qui dînoient avec luy avoient tué l'aſſaſſin, ils s'imaginerent que c'étoit les mêmes François qui luy avoient fait commettre ce crime, & qui s'en étoient auſſi-tôt défaits de crainte qu'il ne les accusât. Il n'en fallut pas davantage pour les obliger à ſe ſoûlever, à tendre leurs chaînes, & à crier que l'on fît main baſſe ſur les François, qui vouloient renouveller dans Anvers la journée de la Saint Barthelemy. La Sédition n'auroit ceſſé que par la mort du Duc d'Anjou, & de toutes les perſonnes de ſa ſuite, ſi le jeune Maurice de Naſſau fils du Prince d'Orange, & d'Anne de Saxe ſa ſeconde femme, qui n'avoit encore que ſeize ans, mais qui donnoit déja des marques de ce qu'il ſeroit un jour, n'eût rendu à ſa Patrie le plus grand ſervice qu'elle pouvoit ſouhaiter de luy dans le tumulte dont il s'agiſſoit. Il s'aviſa de foüiller dans les poches de Jaureguy, & il y trouva les Oraiſons en Eſpagnol dont on vient de parler. Il les montra premierement à ceux qu'il trouva dans la Maiſon de ſon Pere, & enſuite aux plus échauffez des Séditieux; il les convainquit par là, que les Eſpagnols étoient ſeuls auteurs de l'aſſaſſinat; & pour appaiſer les autres plûtôt, & plus univerſellement, il fit expoſer ſur un échafaut le corps du Meurtrier; ceux qui le reconnurent pour ce qu'il étoit, coururent auſſi-tôt à la Maiſon d'Anaſtro pour s'en ſaiſir; mais il s'étoit ſauvé le jour precedent, & ſon évaſion les confirma dans le ſentiment que Maurice leur avoit inſpiré. Ils ne trouverent dans la Maiſon qu'un Facteur qui fut jugé dans les formes, & condamné à mort, pour n'avoir

pas revelé le Complot entre Anaſtro & Jaureguy, quoiqu'il en eût eu connoiſſance. 1578.

Le Jacobin fut traité de même, & on les écartela tous deux à la maniere des Païs bas, c'eſt-à-dire à coups de couperet; & aprés que leurs corps eurent eſté mis en quartiers, on les expoſa avec ceux du corps de Jaureguy ſur les pointes des baſtions de la Citadelle, d'où quelques zelez Catholiques les ôterent, aprés que le Prince de Parme eut pris Anvers, pour en faire des Reliques.

Le coup de piſtolet avoit été ſi favorable au Prince d'Orange, que la bale luy étoit entrée au deſſous de l'oreille droite, & ſortie par la jouë gauche; & de fait il ſe porta ſi bien les premiers jours, que les Chirurgiens eſpererent de le guerir bien-tôt; mais ils changerent d'opinion, ſur ce que l'écarre s'étant faite comme elle a accoûtumé dans les Playes cauſées par les armes à feu, qui ne ſaignent point qu'elle ne ſoit tombée, à cauſe que la violence du coup cauteriſe les veines; le ſang ſortit en ſi grande abondance, que l'on aprehenda qu'il n'en reſtât pas une goute dans le corps du Prince d'Orange. Le ſeul remede que les Medecins y trouverent, fut de tenir inceſſament le poulce ſur la veine, & l'on y travailla durant un mois, avec d'autant plus d'exactitude, qu'il y avoit preſſe entre les Seigneurs François & les Flamans, à qui luy rendroit cet Office: Ils ſe relevoient les uns les autres préciſement au bout d'une heure; & les meſures qu'ils prenoient étoient ſi juſtes, qu'il ne ſe paſſoit pas un moment ſans qu'il y eut un doigt à l'endroit de la veine où il le falloit poſer. Le Prince d'O-

place. Les François joignirent le Duc d'Anjou à Gand où il étoit allé pour ſe faire reconnoître en qualité de Comte de Flandres : Et le Prince de Parme fut ainſi reduit à diſtribuer ſes Troupes dans les Places qu'il venoit de reprendre ſur les Flamans, au lieu de penſer à de nouveaux Sieges. 1578.

L'expedition du Duc d'Anjou dans les Païs-bas n'avoit pas rendu la Cour de France plus tranquille, quoique les Calviniſtes fuſſent devenus paiſibles, parceque leurs ennemis avoient tourné contre eux-mêmes les armes qu'ils avoient accoûtumé d'employer contre la nouvelle Secte ; les Favoris du Roy l'avoient tellement irrité contre la Maiſon de Guiſe, qu'il étoit enfin entré dans toutes les intrigues concertées pour la ruiner ; & la Maiſon de Guiſe en étant informée à point nommé, parceque la France étoit alors tellement diſpoſée, que l'un des trois partis qui la diviſoient n'entreprenoit rien que les deux autres n'en fuſſent incontinent avertis ; La neceſſité de ſe conſerver, contraignit le Duc de Guiſe de ne rien negliger de ce qui s'offroit à luy pour ſe deffendre ; il en donna des marques dans la conſpiration que l'on va décrire, ſoit qu'il l'eût formée comme portent les Relations écrites par ſes ennemis, ou qu'il ſe fût ſeulement contenté d'en profiter, comme écrivirent alors les Auteurs François & Italiens, qui paſſoient pour indifferens.

La Maiſon de Salcede étoit des plus conſiderables de l'Eſpagne ; mais elle avoit eu le malheur aſſez ordinaire à celles qui ont eſté les plus illuſtres dans toutes les nations de l'Europe, c'eſt-à-dire qu'elle

1578. n'avoit pas toûjours porté des hommes dignes d'elle. Un Salcede dont l'Hiſtoire n'a pas conſervé le nom propre, commit dans ſa Patrie des crimes atrôces, qui le contraignirent de s'en bannir. Il ſe refugia en France, & l'on ne ſçait aucune autre choſe de luy, ſinon qu'il eut un fils nommé Pierre qui ſe rendit fameux par la guerre, que l'on nomma Cardinale, à cauſe qu'il la ſoûtint dix-huit mois entiers ſous le regne de Charles Neuf contre le Cardinal de Lorraine. Il n'y ſuccomba pas à la verité, mais il s'attira une querelle qui le fit perir dans la ſuite du temps. Il eut pourtant l'avantage d'épouſer une fille de la Maiſon de Beaucaire Puyguillon, celebre pour ſon antiquité, & pour avoir donné à la France le ſçavant Evêque de Metz qui en a écrit l'Hiſtoire en latin avec tant d'élegance, qu'il paſſe pour le Tite-Live des François.

Pierre Salcede ſe jetta dans la débauche, & n'ayant pas le moyen de la continuer, ſe mit à faire de la fauſſe monnoye; il fut découvert, on l'arréta, & ſes Juges n'auroient pas manqué de prononcer contre luy l'Arreſt des faux Monnoyeurs, qui les condamnoit à eſtre jettez pieds & poingts liez dans un tonneau remply d'huile boüillante; ſi le Duc de Mercœur qui avoit épouſé une proche parente de ſa femme, n'eût obtenu ſa grace. Il n'uſa pas neamoins de la méme douceur à l'égard de ſon Denonciateur, que l'on avoit euë pour luy; puis qu'il le brûla dans ſa maiſon, & que joignant l'inſolence à la cruauté, il ſe venta d'avoir fait rôtir celuy qui l'avoit voulu faire boüillir. Sa barbarie ne demeura pas neamoins

ſans punition : Car la Maiſon de Guiſe qui avoit eſté forcée de luy pardonner la Guerre Cardinale, ne jugea pas à propos de le laiſſer ſurvivre à la journée de Saint Barthelemy. Il ſe rencontra par malheur à Paris dans le temps que l'on maſſacroit les Calviniſtes, & on luy fit accroire qu'il étoit de leur ſecte, on le perça de mille coups, & on le jetta dans la Seine. 1578.

Nicolas Salcede fils de Pierre, aprehenda peut-être de perir par la même voye que ſon pere ; & pour prevenir ce malheur, il s'accommoda premierement avec la Maiſon de Guiſe, & depuis il entra ſi avant dans ſes intereſts, qu'aucun Catholique zelé n'y étoit davantage. On pretend que Philipe Second Roy d'Eſpagne s'étant luy-même donné la patience de feüilleter les Papiers de Jean d'Autriche, y avoit trouvé l'Original d'un Traité, que ce Prince avoit conclu avec le Duc de Guiſe, par lequel ce Duc devoit faire épouſer à Jean d'Auſtriche la Reine Marie Stuart ; & Jean d'Auſtriche devoit reciproquement appuyer le parti des Catholiques zelez contre la Cour, & contre les Calviniſtes de France, aprés qu'il ſe ſeroit rendu Maiſtre des Païs-bas, & qu'il auroit recouvré l'Angleterre & l'Irlande ſur la Reine Elizabeth que l'on en vouloit exclurre à cauſe qu'on la traitoit de bâtarde. Il y a dans les Cabinets des curieux des Memoires, qui portent que Philipe Second ſe ſervit de ce Traité, pour attirer le Duc de Guiſe dans ſes intereſts, en le menaçant, que s'il n'y entroit, Sa Majeſté Catholique envoyeroit au Roy Henry Trois le Traité que ce Duc avoit conclu avec Jean d'Auſtriche ; mais il y en a d'autres dans le

1578. recuëil des Manuſcrits de Monſieur de Bethune, qui ſoûtiennent qu'il ne fut pas neceſſaire d'en venir à cette extremité ; & que le Duc de Guiſe ſe voyant pouſſer à bout par la Cour, & par les Calviniſtes de France, qui s'étoient accordez pour le perdre ; eût recours à l'unique moyen qui luy reſtoit pour ſauver ſa propre vie. Ce moyen conſiſtoit à ne point refuſer alors les offres de Philipe Second ; puiſque ſi elles ne luy euſſent point été faites, il auroit eſté contraint de rechercher luy-même l'Eſpagne de l'union qu'elle luy propoſoit.

Quoiqu'il en ſoit il y a dans la Biblioteque du Roy entre les Manuſcrits de Monſieur de Lomenie, la Copie d'un Traité entre le Roy d'Eſpagne & le Duc de Guiſe, dont les principaux articles furent ; Que Sa Majeſté payeroit exactement à ce Duc cinquante mille écus de penſion, & que le Duc de Guiſe employeroit toute ſa puiſſance, pour empécher que les Rebelles des Pays-bas ne receuſſent aucune aſſiſtance, ny de la Cour, ny des partis Politique & Calviniſte de France.

On s'imagina là deſſus, que le Duc de Guiſe avoit pris de ſecrettes meſures avec Salcede, pour ſe deffaire du Duc d'Anjou, fondées ſur ce qu'aprés la mort de ce Prince, l'Eſpagne ne trouveroit plus d'obſtacle à remettre les Pays-bas ſous ſa domination : que les Catholiques zelez s'étoient engagez à lever le plus beau Regiment que l'on eût encore vû, & qu'ils en devoient donner le commandement à Salcede, qui iroit offrir au Duc d'Anjou : que ce Prince le voyant ſi leſte, & compoſé de tant de vail-

lans hommes, qui ſeroient au nombre de deux mille, le retiendroit pour ſa garde; & qu'alors Salcede profiteroit de la premiere occaſion qu'il trouveroit pour le tuër, ou pour le faire empoiſonner. 1578.

Ce Regiment fut en effet levé, & Salcede l'offrit au Duc d'Anjou, qui le receut à bras ouvert: mais le Prince d'Orange que vingt-une conjuration formée contre ſa vie, avoient rendu extraordinairement défiant, mit tant d'Eſpions autour de Salcede, qu'il découvrit enfin une partie de ſon complot. Il avoit eſté aſſez imprudent pour paſſer par le Camp des ennemis, ſous prétexte de preſſentir leurs deſſeins; mais en effet pour découvrir le ſien au Prince de Parme: Et le Prince d'Orange en conceut une mauvaiſe opinion, qui s'augmenta par l'étroite amitié que Salcede contracta mal-à-propos avec le jeune Comte d'Egmont, qui ne laiſſoit pas d'eſtre tout à fait dévoüé aux Eſpagnols, quoiqu'ils euſſent fait couper la teſte à ſon pere.

Le Prince d'Orange ſçût en troiſiéme lieu, que Salcede avoit plus de liaiſon avec le Duc de Guiſe qu'il n'en paroiſſoit au dehors; & enfin l'on découvrit que le Prince de Parme avoit donné à Salcede deux hommes avec leſquels il conferoit ſouvent. Le Duc d'Anjou conſentit là deſſus qu'on l'arrêtât avec ces deux hommes; mais il y eut un des deux qui s'échapa, & l'autre ne fut pris que par ſoupçon. Salcede n'attendit pas que l'on l'enfermât dans une priſon, pour offrir de découvrir toutes les circonſtances de la conſpiration formée contre le Duc d'Anjou; & cette précipitation fut cauſe que les perſon-

1578. nes les plus éclairées douterent qu'il eût dit la verité, parce que cette ſorte d'aveu ne s'arrache que par force ; & lors que la douleur eſt devenuë ſi terrible, que ceux qui la ſouffrent n'ont plus ny le courage, ny la force de la ſupporter.

* Sa depoſition eſt imprimée.

Il revela * qu'en l'année mil cinq cens ſoixante dix-neuf le Duc de Lorraine luy envoya une Lettre par Auſſonville ſon Agent à la Cour de France, qui le prioit d'aller trouver le Duc de Guiſe, & l'aſſuroit du favorable accuëil qu'il en recevroit : Que ce Duc aprés l'avoir comblé de careſſes & de preſens, le gagna tout-à-fait par la promeſſe d'obliger le Roy Catholique à luy reſtituer tous les biens que la Maiſon de Salcede avoit autrefois poſſedez en divers Royaumes de l'Eſpagne : Qu'enſuite il l'envoya à Diépe, à deſſein d'obſerver la Flotte que l'on y équipoit pour le Colonel Stroſſy, chargé de la conduire aux Iſles de Terceres : Qu'il s'acquitta de cette Commiſſion au gré du Duc de Guiſe, en luy mettant entre les mains un dénombrement exact des Vaiſſeaux dont cette flotte eſtoit compoſée, & des Matelots, & des gens de guerre qui la montoient.

Que le Duc de Guiſe eût ſur cet avis avec Jean-Baptiſte Taxis Ambaſſadeur du Roy d'Eſpagne en France de longues conferences, dont le reſultat fut ; que cet Ambaſſadeur depécha incontinent aprés ſon neveu au Prince de Parme, & le chargea de porter des Lettres au Duc de Lorraine, à Baſſompierre, à Roſne, à Charny, à Rochebaron, & à Clermont, que l'on comptoit entre les principaux des Catholiques zelez : qu'aprés que le Duc de

Mayenne fût retourné de commander l'armée de Dauphiné, Salcede revint à Paris; & que ſur le ſoir du même jour on l'introduiſit dans l'Hôtel de Guiſe, où il eut une ſecrette conference avec les Ducs de Guiſe & de Mayenne, & avec le Secretaire d'Etat Villeroy: que Villeroy l'exhorta à ſervir fidellement la Maiſon de Guiſe & le Roy d'Eſpagne, pendant que les deux Ducs ſe promenoient dans la Chambre: que le même Villeroy tenoit pluſieurs papiers entre ſes mains, que les deux Ducs prenoient de tems en tems pour les montrer à Salcede: qu'aprés que Salcede les eut leus, Villeroy luy demanda, s'il ne croyoit pas que leur deſſein d'exterminer l'Hereſie en France & dans les Pays-bas fut infaillible; puis qu'ils avoient preſque toute la Nobleſſe pour eux; que le Duc d'Aumale s'étoit aſſeuré de celle de Picardie, les Ducs de Guiſe & de Mayenne de celles de Champagne & de Bourgogne; Moüy & la Mailleraye de celle de Normandie: qu'ils diſpoſoient à leur gré des Ports de mer les plus importans, qui étoient ceux de Granville, de Cherbourg, de Calais, & de Breſt: que Mandelot Gouverneur de Lyon, s'étoit engagé à leur ouvrir les portes de cette Ville, & à donner paſſage au Duc de Nemours qui devoit leur mener l'armée que le Pape & le Duc de Savoye leur envoyoient: que les Eſpagnols entreroient en même tems dans le pays de Bearn, & s'en empareroient avec d'autant plus de facilité, qu'il n'y avoit que la ſeule fortereſſe de Navarins qui fût pourvûë de gens de guerre & de Munitions: que Mendoſa couſin de Salcede ſe preſenteroit devant Bayonne; & que la

1578.

1178. Hilliere Gouverneur de cette Place, l'y recevroit & luy faciliteroit les moyens de penetrer ſans obſtacle juſques au milieu de la Guyenne : que le Duc Henry de Brunſwic fils de la ſœur du Duc de Lorraine, tenoit preſte une armée d'Allemans dans le Briſgau & dans l'Alſace ; & qu'il la meneroit en Champagne au premier ordre du Duc de Guiſe.

Salcede ajoûta qu'aptés que Villeroy l'eut informé des particularitez que l'on vient d'abreger ; il paſſa dans un cabinet, où il cacheta une Lettre qu'il luy mit en main : qu'il luy ordonna de la porter au Prince de Parme ; de luy dire que le Roy d'Eſpagne verroit par là les forces que les Catholiques Zelez avoient en France ; & de le prier de ſuſpendre tous ſes autres deſſeins ſur les Pays-bas, pour vaquer uniquement à celuy que la Maiſon de Guiſe luy propoſoit : que les Eſpagnols s'aprochaſſent ſeulement de Calais, & que cette démarche ſuffiroit pour contraindre le Roy Henry Trois, de donner au Duc de Guiſe ou au Duc de Mayenne le commandement de ſa principale armée ; puiſque ſans cela Sa Majeſté n'auroit point aſſez d'autorité pour obliger la Nobleſſe de ſon Royaume de monter à cheval ; & qu'aprés que l'un ou l'autre de ces Princes auroit obtenu le Generalat, les Catholiques zelez n'auroient plus d'obſtacles qui traverſaſſent l'execution de leur projet : Que Salcede aprés avoir conduit ſon Regiment au Duc d'Anjou, luy demanderoit en grace la permiſſion de ſe jetter dans Dunkerque que les Eſpagnols menaçoient de Siége ; & qu'au lieu de la deffendre, il la livreroit au Prince de Parme : Salcede dit encore

encore qu'il ſe mit en chemin pour porter au Prince de Parme la Lettre dont il eſtoit chargé, & que de peur qu'elle ne fût interceptée, il alla en Flandres par la Lorraine : qu'étant arrivé à Nancy il y reçût ordre de s'arreſter, juſques à ce qu'un petit Eſpagnol louche le fût venu trouver, que cet Eſpagnol luy avoit dit de continuer ſon voyage, & qu'il eſtoit allé à Rome, d'où il devoit paſſer par mer en Eſpagne. 1578.

Salcede nomma enſuite parmy les Complices de ſa conſpiration Combelle, qui commandoit trois mille hommes dans l'armée du Duc d'Anjou, & plus de cinquante Princes ou Seigneurs, entre leſquels étoient les Ducs d'Aumale, d'Elbeuf & de Nevers, les Maréchaux de Matignon & d'Aumont, & pluſieurs Gouverneurs de Provinces & de Villes, comme Maugiron Lieutenant de Roy dans le Dauphiné, Moüy, la Mailleraye, Balſac d'Entragues, & la Chaſtre Gouverneurs des Pays de Caux, d'Orleans, & du Berry ; la Hunaudaye Lieutenant de Roy en Bretagne, Mauleon, Gourdan, Sarlaboux, Cigogne & Mandelot Gouverneurs de Calais, du Havre de Grace, de Diepe & de Lyon ; les deux Villequiers ; Puigaillard, Lanſac, Cadillac, Grandpré, Breauté, Cerillac, le Surintendant O, & ſon frere Capitaine des Gardes du Corps, la Guiche grand Maiſtre de l'Artillerie, & Suſe Lieutenant de Roy en Provence : Il declara enſuite que le Cardinal de Pelevé negocioit en Cour de Rome, pour le ſuccez de la même conſpiration : & qu'enfin la principale

1578. intention des Conjurez, eſtoit d'enfermer Henry Trois, & le Duc d'Anjou ſon frere dans une perpetuelle priſon, d'opprimer en quelque maniere que ce fût tous les Princes de la Maiſon Royalle de France, & de livrer le Royaume aux Eſpagnols.

Salcede écrivit luy-même ſa dépoſition, & mit au commencement une courte Preface, pour perſuader ſes Lecteurs qu'il n'y avoit point eſté contraint, & qu'il ne la faiſoit que pour la décharge de ſa conſcience. La plûpart des circonſtances qu'il y avoit avancées étoient ſi peu vrai-ſemblables, qu'il y a de l'apparence, qu'il n'avoit point eu d'autre but que celuy de diſpoſer le Duc d'Anjou & ſes Juges à luy pardonner, par la crainte que leur inſpireroit la multitude & la puiſſance des Conjurez; & de fait il écrivit peu de jours aprés à ce Prince une longue Lettre pour excuſer ſon crime; ſur ce qu'il n'avoit (diſoit-il) eu deſſein ny ſur ſa perſonne, ny ſur ſes Troupes, & qu'il avoit ſeulement voulu ſe ſaiſir de Cambray & de Dunkerque, & conſerver ces deux importantes Places, juſques à ce que les Eſpagnols qui avoient donné à Loüis de Figueroa ſon oncle les biens de la Maiſon de Salcede, les luy euſſent reſtituez.

Le Duc d'Anjou n'eût point d'égard à cette Lettre, & Dammartin qu'il avoit envoyé vers le Roy ſon frere, pour l'informer des particularitez que l'on vient de rapporter, jetta la Cour de France dans une extrême apprehenſion. Le Roy durant quelques jours prit des ſoins extraordinaires pour la ſure-

té de ſa perſonne ; mais ſes favoris qui craignoient que Sa Majeſté ne paſsât dans le deſeſpoir, ou ne s'accordât avec le Duc d'Anjou pour reſiſter à leurs communs ennemis, tournerent ſi bien l'eſprit de leur Maiſtre, qu'ils le convainquirent que le plan de la conſpiration qu'on venoit de luy envoyer, n'étoit qu'un conte fait à plaiſir que ce Prince avoit inventé pour tenir le Roy dans une éternelle défiance, & pour le contraindre par là de luy envoyer les ſecours d'hommes, & d'argent, dont il avoit beſoin pour chaſſer des Païs bas les Eſpagnols. La Cour de France ne laiſſa pas neamoins d'envoyer au Duc d'Anjou, Bellievre & Bruſſard Secretaires d'Etat, pour ſe conjoüir avec lui de ce que la conjuration avoit été découverte, & pour le prier d'envoyer à Paris Salcede. 1578.

Le Duc d'Anjou y conſentit de meilleure grace que l'on n'avoit eſperé ; & Salcede fut conduit de la Ville de Bruges au Château de Vincennes. On l'interrogea en preſence du Roy, de la Reine Mere, du Chancelier, du Garde des Sceaux, du premier Preſident, de Bellievre & de Bruſſard, & il ſe dedit entierement de ce qu'il avoit avoüé juſques là ; quoiqu'il l'euſt confirmé, lorſque les mêmes Bellievre & Bruſſart l'étoient allez voir dans la priſon par ordre du Duc d'Anjou. Il ſoûtint de plus que ces precedentes dépoſitions luy avoient eſté en partie ſuggerées, & en partie arrachées par force ; & cette diverſité obligea la Cour de le faire transferer à la Baſtille, & interroger de nouveau par Hierôme d'Angenouſt Conſeiller au Parlement, homme de

1578. ſçavoir & de probité, qui demanda & obtint d'être aſſiſté dans une action ſi delicate, par le premier Preſident & par ſix autres Conſeillers.

Salcede ſe dédit une ſeconde fois, & dépoſa les mêmes choſes qu'il avoit declarées à Bruges. Cet Interrogatoire fut porté une heure aprés au Roy par un de ſes Gentils-hommes ordinaires qui l'attendoit ; & Sa Majeſté l'ayant leu, rentra dans les frayeurs que ſes favoris avoient bien eu de la peine à luy ôter. Elle ne pût ſe determiner ſur ce qu'elle en devoit croire ; & pour s'en éclaircir par ſes propres yeux & par ſes oreilles, elle voulut aſſiſter à l'Interrogatoire que le Conſeiller d'Angenouſt recommença par ſon ordre. La ſeule précaution qu'Elle prit fut de ſe mettre en un lieu d'où il luy eſtoit facile de tout voir & de tout entendre ſans eſtre veuë ; mais Elle n'y demeura pas long-temps ſans eſtre punie de ſa trop grande curioſité. Salcede ſans eſtre mis à la torture, & même ſans en eſtre menacé, confirma tout ce qu'il avoit dit dans ſon precedent interrogatoire, & le Roy en fut tellement ſaiſi de crainte, qu'il ſortit plus mort que vif du lieu où il s'étoit caché. Il trembloit à la veuë de tous ceux qui l'aprochoient, ſans en excepter ſes favoris, & les plus affidez de ſes domeſtiques ; & il s'imaginoit que les uns & les autres luy alloient mettre le poignard dans le ſein ; parceque Salcede dans ſa depoſition avoit principalement accuſé les deux freres d'O, & les deux Villequier.

Le Conſeil d'Etat aſſemblé là deſſus, fut partagé

ſur ce qu'il y avoit à faire de Salcede, qui envelopoit dans ſon accuſation les plus grands Seigneurs du Royaume, ſans preuve & ſans apparence; & qui s'étoit expliqué d'une maniere ſi contraire dans les Interrogatoires qu'on luy avoit faits à Bruges, & dans ceux qu'il avoit ſubis à Vincennes & dans la Baſtille. Villeroy avoit eſté ſuffiſament juſtifié par ſa precedente conduite, par le témoignage de tous les gens de bien, & par les preuves qu'il avoit faites dans les formes, qu'il étoit auprés du Roy dans le temps que Salcede avoit pretendu avoir conferé avec luy, & avec les Ducs de Guiſe & de Mayenne, & enfin par la propre bouche du Roy, qui l'avoit declaré innocent. Cependant il crût qu'il y alloit de ſon honneur & de ſa reputation, de ſolliciter que l'on ſuſpendit le ſuplice de Salcede juſques à ce qu'il luy eût eſté confronté. 1578.

Le premier Preſident eſtoit de l'avis de Villeroy; Mais il ſe fondoit ſur une autre raiſon: Il voyoit que le Roy s'abandonnoit de plus en plus aux plaiſirs, & negligeoit ſes affaires; il n'y avoit que trop lieu de prevoir que Sa Majeſté ſe porteroit dans la ſuite du tems à des excez inſuportables, ſi elle n'étoit retenuë par une juſte aprehenſion; & le bon ſens ne vouloit pas qu'on luy en donnât d'autre, que celle de la conjuration de Salcede; puiſqu'elle s'offroit d'elle-même, & qu'elle avoit fait d'abord aſſez d'impreſſion dans l'eſprit du Roy, pour y cauſer un tremblement dans toutes les parties de ſon corps.

Mais les autres Conſeillers d'Etat en plus grand

1578. nombre, vouloient au contraire que Salcede fût au plûtôt puny, & en apportoient des raiſons auſquelles il étoit bien difficile de répondre. Ils ſoûtenoient qu'il étoit également neceſſaire de juſtifier les Innocens, & de punir les coupables; parceque ſi l'on differoit de le faire, les Innocens pour maintenir leur honneur, & les coupables pour ſauver leurs vies, ſe porteroient à des extremitez dont la ſeule idée inſpiroit de l'horreur. Ils ajoûtoient, que la bonne politique ne permettoit pas de jetter dans le deſeſpoir les accuſez, ſoit qu'ils le fuſſent à droit ou à tort, lors qu'il s'agiſſoit de punir les grandes conſpirations; ny de leur donner ainſi lieu d'apercevoir qu'ils étoient les plus forts, & qu'ils pouvoient éviter par la violence le ſuplice dont ils étoient menacez.

Ce dernier avis l'emporta ſur l'autre, non pas tant à cauſe de la pluralité des voix, que parce que le Roy ſe défioit du premier Preſident, de qui le Duc d'Anjou avoit fait la fortune, & qui étoit actuellement ſon Chancelier: ainſi le Parlement eut ordre de travailler au procez de Salcede, & donna le vingt-cinq d'Octobre mil cinq cens quatre vingt deux un Arreſt, qui declaroit Salcede atteint & convaincu du crime de leze-Majeſté au premier chef; le condamnoit à eſtre tiré à quatre Chevaux; vouloit que ſa teſte fût portée à Anvers, pour eſtre miſe au lieu que le Magiſtrat de cette Ville ordonneroit, que ſes quatre quartiers fuſſent attachez à des gibets, dreſſez aux quatre principales portes de cette Ville; & que ſes Interrogatoires, ſes Lettres, & ſes dépoſitions

fuſſent brûlées, comme remplies de calomnies contre les Princes, & les plus grands Seigneurs de la France. Salcede dans la queſtion extraordinaire où il fut appliqué avant l'execution de l'Arreſt, declara que ce qu'il avoit dit à Bruges & à Vincennes étoit la pure verité, & deſavoüa ce qu'il avoit avancé dans ſes autres Interrogatoires, comme abſolument faux, & fauſſement inventez pour ſauver ſa vie : mais pendant qu'on le remenoit à la priſon, & qu'on le conduiſoit par un degré fort obſcur ; un Religieux dont Monſieur de Thou a jugé à propos de ſuprimer le nom, dit à l'oreille de Salcede certaines paroles, qui ne furent entenduës que de luy, & qui l'obligerent à ſe dédire de ce qu'il avoit declaré à Bruges, à Vincennes, & dans ſon dernier Interrogatoire, & à perſiſter juſques au dernier ſoûpir dans ce qu'il venoit d'aſſurer : Il fut executé le même jour vingt-cinq d'Octobre ſur la Place de Gréve, avec cette reſtriction, que le Roy preſſé par les importunitez de Madame la Ducheſſe de Mercœur, que l'on a dit eſtre parente de Salcede, accorda qu'il ſeroit étranglé, aprés que les Chevaux auroient fait leur ſecond effort pour le démembrer. 1578.

La Bourgeoiſie de Bruges n'avoit pas voulu mettre entre les mains de Belliévre & de Bruſſart, l'homme qui avoit eſté pris avec Salcede ; parce qu'elle pretendoit que ſi elle l'eût fait, elle auroit donné atteinte à ſes Privileges : Mais pendant que les Magiſtrats de cette Ville luy faiſoient ſon Procez, il ſe tua luy-même, & fruſtra de cette ſorte l'atten-

1578. te de ceux qui pretendoient connoître par ſes dépoſitions, la verité de celles de Salcede, qui avoient eſté ſi contraires les unes aux autres. Le Journal de Henry Trois ne convient pas des principales particularitez que l'on vient de raporter; mais on a crû qu'il eſtoit plus juſte de croire les Actes du Procez de Salcede, * que le témoignage d'un Autheur inconnu, qui vrai-ſemblablement ne les avoit pas leûs.

* Il eſt dans la Bibliotheque du Roy entre les procez criminels.

ARGUMENT

ARGUMENT
DU
SIXIE'ME LIVRE.

ON acheve d'examiner icy le détail de la conjuration de Salcede, & l'on y diſtingue ce qu'il y a de faux & de douteux, d'avec ce qu'il y a de certain. Antoine de Portugal eſt défait par Sanche Davila, & ſe refugie à la Cour de France. Il y diſpoſe des Favoris à ſon gré, tant qu'il a des bijoux à leur donner; mais aprés qu'ils ont tiré de luy les pierreries, que les Rois de Portugal avoient reçûës des Indes Orientales, ils le mépriſent, & l'on ſe contente de le refuſer à l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, qui demandoit qu'on le livrât à ſon Maître. La Reine Mere envoye aux Iſles Terceres une flotte de cinquante-huit Voiles. Stroſſy qui la commandoit deſcend dans l'Iſle de S. Michel, il remporte ſur les Eſpagnols un avantage, qui l'auroit rendu maître des Terceres, s'il eût été moins addonné à l'Aſtrologie judiciaire; mais le jour dans lequel il combattoit étant mal-heureux ſelon luy, il neglige d'achever de vaincre. La valeur de Meſplez auroit pourtant reparé cette faute, ſi Stroſſy n'en eût commis une ſeconde qui fut irreparable. Il ne ſe ſaiſit pas du Château d'Elgade, qui auroit empéché le débarquement des Eſpagnols, & mis entre les mains des François, la Flotte

qui revenoit des Indes. Le Marquis de Sainte-Croix débarque à la faveur de cette Forteresse, & livre deux combats aux François. Stroſſy eſt abandonné dans le premier, par la meilleure partie de ſes propres Vaiſſeaux, & ſe dégage pourtant du Combat. Il les va trouver, & leurs Commandans luy promettent de le ſeconder. Il retourne là-deſſus attaquer les Eſpagnols, mais la deſertion des ſiens recommence, & luy fait perdre la Bataille & la vie. Briſſac & Sainte-Soulene retournent en France, & évitent le châtiment qui leur étoit dû, Briſſac par la faveur du Duc de Guiſe, & Sainte-Soulene à force d'argent. Le Clergé de France obtient la permiſſion de faire tenir des Conciles Provinciaux; & on luy refuſe de faire recevoir le Concile de Trente, pour ce qui regardoit la Diſcipline. Le Roy de Navarre trouve une conjoncture propre à recouvrer ſon Royaume, & on la luy laiſſe perdre, en ne luy permettant pas d'engager pour cinq cent mil écus, les Terres qu'il poſſedoit en France. Le Duc d'Anjou demande inutilement du ſecours au Roy ſon frere, aux Proteſtans d'Allemagne, & au Roy de Dannemarc; & les imperfections de ce Prince dont on fait icy le détail, jointes à la mauvaiſe conduite des Officiers de ſon Armée, luy attirent la haine des Flamans Catholiques & Calviniſtes. Les effets qu'il en reſſent le portent à croire trois de ſes Favoris, qui luy perſuadent de ſe ſaiſir des plus importantes Places des Païs-Bas en un même jour. On en rapporte l'execution ſur la foy de deux auteurs, qui ſont témoins irreprochables, & l'on remarque qu'elle ne réüſſit pas par la negligence des François, qui commirent trois fautes d'extrêmes importances. Le Prince d'Orange qu'ils

avoient voulu faire perir, diſpoſe entierement les Flamans à leur renvoyer leurs Priſonniers & leurs équipages; & enſuite il les engage par des traits de Politique qui ſont icy marquez, à ſe reconcilier avec le Duc d'Anjou. Mais cela s'execute avec une lenteur, qui fait perdre aux Flamans Dunquerque, & les autres Places voiſines de la Mer, & jette le Duc d'Anjou dans un chagrin, qui abbrege ſes jours. Le Roy en eſt informé, & s'imagine que pour regner deſormais en repos, il n'a qu'à feindre une extraordinaire devotion; il le fait, & retourne néamoins ſi ſouvent à ſes plaiſirs, qu'il ne peut tromper ny les Grands ny le Peuple. La maladie du Duc d'Anjou fait apprehender à la Reine Mere de perdre ſon credit. Elle ſe propoſe de le conſerver, en s'uniſſant avec le Duc de Guiſe. Et ce Duc perſuadé qu'elle luy fera perdre l'amitié des Eſpagnols, la rebute.

HISTOIRE DE HENRY TROIS.

LIVRE SIXIE'ME.

Où l'on voit la derniere expedition du Duc d'Anjon en Flandres, & ce qui eſt arrivé de plus rare durant le reſte de l'année mil cinq cens quatre-vingt-deux, toute l'année quatre-vingt-trois, & la plus grande partie de quatre-vingt-quatre.

1579

LE Duc d'Anjou ne tira pas du bon office qu'il venoit de rendre au Roy ſon frere, tous les avantages qu'il eſperoit; car il ne luy vint pas de France les recruës, qu'on luy avoit promiſes; & d'ailleurs il n'obtint des Etats de Flandres que ce qu'il luy falloit pour entretenir cinq mil hommes; les Députez s'étant excuſez de luy

en fournir davantage, ſur le grand nombre de garniſons qu'il étoit neceſſaire d'entretenir dans leurs principales Villes ; & ſur ce que les Soldats François ne laiſſoient pas de ravager les Provinces Walonnes, quoy qu'on les payât avec aſſez d'exactitude. Il n'y avoit pas d'apparence d'oppoſer un ſi petit nombre de Gens de guerre au Prince de Parme, qui en avoit ſix fois autant ; & le meilleur expedient que l'on trouva dans le Conſeil du Duc d'Anjou, fut de diviſer ſa petite Armée en trois Brigades, ſous le Commandement de Saint-Luc, de Rochepot, & de Holac, & de les employer à dégager les grandes Villes, de quelques Châteaux qui ne permettoient ny que l'on y entrât, ny que l'on en ſortit en ſeureté. 1579.

Tout l'eſté de mil cinq cent quatre-vingt-deux ſe paſſa en de legeres rencontres ; mais ſur la fin de Septembre, le Prince de Parme reçût tant de Troupes d'Eſpagne & d'Italie, qu'il reprit l'Ecluſe prés de Cambray, Câteau-Cambreſis, Ninove, Likerche & Gaeſbek prés de Bruxelles, que Saint Luc avoit recouvrées. Il forma immediatement aprés une eſpece de Blocus devant la Ville de Bruxelles ; mais la famine le contraignit de le lever deux ou trois ſemaines aprés.

Il eſt vray que ſi les Eſpagnols ne furent pas heureux dans les Païs-Bas, ils eurent aux Iſles Terceres un ſuccez, qui leur aſſûra la conquête du Portugal, qu'ils venoient de faire. Le Roy Philippe Second s'étoit emparé de ce Royaume, avec la facilité que l'on a rapportée ; & le Duc d'Alve avant que de mourir, avoit défait l'Armée d'Antoine de

1579. Portugal, Prieur de Crato, qui avoit prétendu à cette Couronne. Antoine raſſembla ſept ou huit mil hommes du debris de ſes Troupes, & campa à Porto ſur la riviere du Duero; mais Sanche d'Avila Lieutenant General du Duc d'Alve, le battit une ſeconde fois, & le contraignit de ſe ſauver à Viane, où il tenoit un Vaiſſeau preſt à tout événement. Il s'embarqua deſſus; mais il ſurvint une tempeſte, qui l'empêcha de ſortir du Port. Il apperçût de là les Troupes Eſpagnoles qui s'avançoient pour ſe ſaiſir de ſa perſonne, & il aima mieux ſe jetter dans une Chaloupe, que de s'expoſer à leur diſcretion.

La Chaloupe échoüa contre des rochers qui ne furent pas tout-à-fait funeſtes à Dom Antoine, puiſqu'ils luy donnerent moyen de ſe cacher. Il ſe déguiſa en Matelot, & il erra huit mois entiers dans le Portugal, ſans eſtre découvert, quoique les Eſpagnols euſſent promis quatre-vingt mil écus, à quiconque le deceleroit. Enfin il trouva un Vaiſſeau Flamand qui le tranſporta dans l'Angleterre; d'où il entra par Dieppe dans la France. Henry Trois favorable à ce Prince malheureux, envoya au devant de luy juſques à Mantes le Duc de Joyeuſe, qui le mena à Paris, où il fut dautant mieux reçû, que la Reine Mere eſperoit qu'il luy cederoit ſes droits. Il gagna d'abord les Favoris de Henry Trois, parce qu'il leur diſtribua les pierreries que les Rois de Portugal avoient gagnées à la Conqueſte des Indes, & qui étoient ſi riches, que tous les Princes de l'Europe enſemble n'en avoient pas qui valuſſent les leurs. Mais il ſe hâta trop de faire de ſi magnifiques

preſens; & lors qu'il n'eut plus rien à donner, les Favoris n'eurent plus de conſideration pour luy. 1579.

L'Ambaſſadeur d'Eſpagne ajoûta pour lors les menaces aux prieres, afin d'obliger Henry Trois à luy livrer Dom Antoine; ou du moins à luy ordonner de ſortir hors de ſes Etats, ſur la préſuppoſition qu'en quelqu'autre endroit de la Chreſtienté qu'il ſe retirât, le Roy d'Eſpagne auroit aſſez de credit pour s'y ſaiſir de ſa perſonne. Mais Henry Trois quoiqu'il fût tout-à-fait las de la guerre, & qu'il n'apprehendât rien tant que de la recommencer, ne pût ſe réſoudre à la baſſeſſe, & à l'infidelité que l'on exigeoit de luy. Il répondit du meſme ton, dont il avoit uſé aprés les Victoires de Jarnac, & de Moncontour, lorſqu'il n'étoit encore que Duc d'Anjou: Qu'il n'étoit pas moins Roy que Philippes Second ſon Beaufrere, & qu'il n'en dépendoit en aucune maniere que ce fût: Que la France avoit toûjours été l'azile des miſerables, & que ce ne ſeroit pas ſous ſon regne qu'elle diſcontinuëroit de l'eſtre: Que Dom Antoine étoit venu ſur ſa bonne foy, & qu'il y demeureroit de meſme autant qu'il luy plairoit: Qu'on ne luy fourniroit à la verité, ny argent, ny Vaiſſeaux, ny Gens de Guerre; mais que la Reine Mere avoit de juſtes prétentions ſur le Portugal: Que ſi le Roy d'Eſpagne eût voulu ſoûmettre les ſiennes au jugement des Etats de ce Royaume, & qu'ils euſſent prononcé en faveur de Sa Majeſté Catholique, cette Princeſſe n'auroit eu rien à dire, & les François n'auroient pas eu raiſon de la ſecourir: Mais puiſque les Eſpagnols avoient mieux aimé pourſuivre leur

cent Soldats. Landereau blâma la mauvaiſe conduite de Silva, & voulut luy perſuader de la changer en une plus moderée, & plus ajuſtée à l'état des affaires de ſon Maître. 1579.

Mais Silva bien loin de deferer aux ſages avis qu'on luy donnoit, reſolut de perdre Landereau. Il l'engagea dans une entrepriſe ſur l'Iſle de Saint Michel; d'autant plus mal concertée, que les Eſpagnols y avoient déja envoyé Pixot & Aguiar, Officiers d'experience & de réputation, avec huit ou dix grands Vaiſſeaux, & des forces ſuffiſantes non-ſeulement pour la maintenir ſous l'obéïſſance de Philippe Second; mais encore pour entreprendre ſur les autres Iſles.

Silva avoit ſi peur que Landereau ne perît pas dans le piege qu'il luy dreſſoit, que pour luy ôter tous les moyens d'en échapper, il avoit fait ſecrettement avertir les Eſpagnols de ſe tenir ſur leurs gardes; ainſi Landereau fut enveloppé prés de la rade, & forcé de combattre, ſur un terrain d'autant plus deſavantageux pour luy, que l'artillerie des Vaiſſeaux ennemis le foudroyoit d'un côté; pendant que Pixot & Aguiar l'attaquoient de l'autre. Il étoit néamoins ſi habile, & les Soldats qu'il avoit conduits aux Terceres, ſe trouvoient tellement aguerris, qu'il ſe tira d'affaire par leur valeur. Il eſt vray qu'il en coûta la vie à la pluſpart, & que ceux qui reſterent ne furent plus en aſſez grand nombre, pour rendre à la Reine Mere le bon Office qu'elle attendoit d'eux. Silva de qui la vangeance n'étoit pas ſatisfaite, ſuborna des Aſſaſſins & des Empoiſonneurs,

1579. pour ſe défaire de Landereau ; & parce que cette ſorte de gens agiſſoit trop lentement à ſon gré, il eſſaya demettre la diviſion entre le peu de Soldats François qui s'étoient ſauvez de l'Iſle de S. Michel, en payant les uns, & en retenant les montres des autres.

Durant ce mal-entendu, la Flotte de la Reine Mere qui n'étoit que de cinquante-huit Voiles, c'eſt-à-dire de vingt-huit grands Vaiſſeaux, & de trente petits, partir de Belle-Iſle. On l'avoit chargée de ſix mille Soldats, & de pluſieurs jeunes Gentilshommes Volontaires. Dom Antoine, & le Comte de Vimioſa qu'il avoit declaré ſon Connêtable, étoient deſſus ; & la Reine Mere qui ſçavoit bien que ſi elle étoit défaite, il luy ſeroit impoſſible d'en équipper une ſeconde ; ne l'avoit confiée qu'à celuy des hommes qu'elle croyoit le plus dans ſes intereſts. C'étoit Philippe Stroſſi, de qui l'Ayeul paternel avoit épouſé Clarice de Medicis, ſœur du Pere de la Reine Mere. * Stroſſi n'avoit pas le pied marin ; mais à cela preſt, il étoit le plus digne de ſa Commiſſion, ſur qui la Reine Mere eût pû jetter les yeux. Il ſçavoit * admirablement la guerre ; il étoit intrépide ; il prenoit un grand ſoin de contenir ſes Troupes dans une exacte diſcipline ; & il n'avoit rien à perdre en France ; puiſque bien loin d'y avoir fait des acquiſitions, il avoit achevé d'y diſſiper les trois millions que ſon Ayeul avoit laiſſez.

* Jerôme Franci Conneſtagio dans ſa Revolutiõ de Portugal.
* L'Abbé de Brantôme dans l'éloge de Stroſſi.

Cependant il y avoit trois conſiderations aſſez fortes dans la conjoncture preſente, pour diſpoſer la Reine Mere à choiſir un autre que luy en qualité de General, ſi elle avoit eû aſſez de confiance en tous les

Seigneurs François, qui luy avoient offert leurs ſervices. Stroſſi étoit Italien & la pluſpart des Officiers & des Soldats qu'il avoit à commander étoient François & volontaires. Il y avoit ainſi lieu de prévoir qu'on les mecontenteroit, en leur donnant un Chef qui ne fût pas de leur nation ; & qu'ils ne luy obéïroient pas du tout, ou qu'ils ne luy obéïroient pas avec aſſez d'exactitude. De plus Sainte-Soulene le plus experimenté d'entr'eux, avoit autrefois eu querelle avec Stroſſi ; & leurs communs amis ne les avoient pas ſi parfaitement reconciliez, qu'il ne fut reſté dans l'eſprit de Sainte-Soulene, un ſecret deſir de ſe vanger à la premiere occaſion qu'il en trouveroit. Enfin la Cour venoit de faire à Stroſſi l'injure la plus éclatante qu'il étoit capable de recevoir ; puiſque le Roy Henry Trois luy avoit ôté ſans ſujet ; & même ſans pretexte, ſa Charge de Colonel de l'Infanterie Françoiſe, pour la donner au Duc d'Eſpernon : & comme tous ceux qui ſont diſgraciez deviennent mépriſables, quelque merite qu'ils ayent d'ailleurs ; il n'étoit point à croire que les François embarquez ſur la Flotte de la Reine Mere euſſent aſſez d'eſtime pour le General qu'elle leur avoit donné ; puiſqu'ils ſçavoient que la Cour en avoit fait aſſez peu d'état, pour luy ôter la plus importante Charge de la Guerre, ſans l'en dédommager en quelque maniére que ce fût ; ce qui n'avoit été pratiqué, ny ſous les regnes precedens, ny ſous celuy de Henry Trois, avant la prodigieuſe fortune du Duc d'Eſpernon. 1579.

Pour comble de contre-temps, le Lieutenant que

1579. l'on avoit donné à Stroſſi, ne luy reſſembloit ny pour le courage, ny pour l'experience. C'étoit Charles de Coſſé, Comte de Briſſac, qui pour avoir eû pour pere, pour frere, & pour oncle, les trois plus grands Generaux d'Armées de leur temps, n'en étoit pas plus habile dans les fonctions, où ils s'étoient ſignalez. Mais ce défaut étoit néamoins récompenſé en quelque maniere, par la valeur de Belmont Maréchal de Camp, de Sainte-Soulene, de Meſplez, de Roquemorete, de Bordat, de Fumée, & d'Icalin, ſes principaux Officiers.

L'Eſpagne n'avoit point encore de Flotte capable de paroître en Mer, contre celle de France; parce que le Conſeil de Madrit n'avoit pas crû, que les François nonobſtant les trois Partys formez qu'ils avoient dans leur Royaume, s'ingeraſſent de ſoûtenir en même temps deux guerres auſſi importantes, qu'étoient celles de Flandre & de Portugal. Cette fauſſe opinion auroit donné le loiſir au Roy de Portugal, d'accabler les Eſpagnols dans l'Iſle de Saint Michel, avant qu'ils euſſent reçû l'aſſiſtance qu'ils attendoient, s'il eût ſçeu profiter de ſon avantage: Mais au lieu de ménager les momens qui luy devoient être ſi precieux, il monta ſur le Vaiſſeau le plus peſant, & le plus mauvais voilier de la Flotte de France, & il contraignit par un ſi mauvais choix, les autres Vaiſſeaux François de l'attendre le plus ſouvent, au lieu de hâter leur voyage. Il n'arriva par ce deffaut que le vingt-deuxiéme jour à l'Iſle de Madere; & au lieu de s'en aſſurer, pour en tirer dans la ſuite de la guerre, les commoditez qui luy étoient

neceſſaires, & qu'elle luy auroit fournies avec d'autant plus d'abondance, qu'elle eſtoit la plus riche, & la plus fertile de celles de la Couronne de Portugal, il ne voulut pas ſeulement y débarquer, & il prit pour pretexte de ſon refus, que les François qui y mettroient le pied, ſe diſſiperoient. Enfin il aborda le treize Juillet mil cinq cens quatre-vingt-un en l'Iſle de Saint Michel. 1579.

Mais il ne la trouva plus en l'eſtat où elle auroit eſté, s'il y euſt abordé quelques jours auparavant: Car le Marquis de Sainte-Croix Amiral d'Eſpagne, y avoit envoyé quatre Vaiſſeaux Baſques, chargez de douze cens vieux Soldats. Huit cens de ceux-là ſe trouverent au Port de l'Aguna, dans le temps que les François y deſcendoient, & les combatirent avec beaucoup de valeur. Mais ils furent enfin reduits à lâcher le pied, & à ſe retirer dans les deux meilleures Places de cette Iſle, pour les deffendre juſques à l'extremité: Les François pillerent & brûlerent le Bourg de l'Aguna, & cauſerent une telle conſternation dans toute l'Iſle de S. Michel, qu'ils s'en fuſſent rendus maîtres le même jour, s'ils euſſent pourſuivi leur Victoire. Mais Stroſſi avoit cette imperfection commune avec la Reine Mere ſa proche parente, d'eſtre trop adonné comme elle, à l'Aſtrologie judiciaire. Il eſtoit perſuadé qu'il y avoit des jours heureux, & d'autres malheureux pour luy; & il s'en eſtoit fait une eſpece de Calendrier qu'il obſervoit avec toute l'exactitude, qui luy eſtoit poſſible. Celuy dans lequel il venoit de combatre y eſtoit marqué avec une tache noire, & cela ſeul fit plus d'impreſſion

1579. ſur ſon eſprit, que la Victoire qu'il venoit de remporter. Il s'imagina que s'il la pourſuivoit, il tomberoit dans le precipice, que ſa mauvaiſe étoile luy avoit preparé; & qu'elle n'avoit commencé à le favoriſer que pour l'y mieux conduire. Il n'en falut pas davantage pour l'arreſter; quoique la conjoncture luy fût ſi favorable, que les Bourgeois des deux principales Villes de l'Iſle de Saint Michel, les avoient laiſſées deſertes, pour s'enfuir dans les montagnes, où ils croyoient eſtre plus en ſeureté.

Ce ne fut qu'avec une extréme difficulté que Loüis de Noguera en ramaſſa trois mil, partie Eſpagnols, & partie Originaires de cette Iſle, & les conduiſit le lendemain matin avec Pixot, au devant des François. Comme il avoit beaucoup d'experience, il ſe campa à l'entrée d'un défilé, par où il eſtoit neceſſaire qu'ils paſſaſſent; & il les attendit de pied ferme, aprés avoir diſpoſé le long d'une muraille tortuë, qui fermoit à droit le defilé, ſix cens Arquebuſiers, & caché derriere ſoixante Halebardiers, qui devoient achever de rompre les François, aprés que la Mouſqueterie auroit ouvert leurs rangs.

Stroſſi avoit eſté informé que le Païs qu'ils traverſoient eſtoit entre coupé; & le Siege de Montaigu où Meſplez s'eſtoit ſignalé, l'avoit convaincu que c'eſtoit là celuy de ſes Officiers, auquel il devoit avoir plus de confiance, en une journée deciſive. Il l'envoya devant avec deux cens hommes; & Meſplez joignit de ſi prés les Eſpagnols, nonobſtant le feu continuel qu'ils faiſoient ſur luy, qu'il reconnut exactement la diſpoſition de leurs Troupes, & ſur

tout l'embûche qu'ils avoient dreſſée devant & derriere la muraille. Il jugea qu'il ſeroit impoſſible aux François de traverſer le defilé, avant que d'avoir délogé les Arquebuſiers, & les Halebardiers ennemis; & ce fut dans cette vûë qu'il logea cinquante de ſes Mouſquetaires ſur un Rocher ſi élevé, qu'il commandoit au devant & au derriere de la Muraille; & que diviſant les cent cinquante Soldats, qui luy reſtoient, en deux Brigades, il en donna l'une à Roquemorette, & ſe mit à la teſte de l'autre. 1579.

Il attaqua avec autant de bonheur que de courage, par deux endroits Noguera, qui luy tuà d'abord les plus avancez des ſiens, & donna le ſignal enſuite aux Eſpagnols qu'il avoit mis en embûche, de charger les François. Roquemorette pour avoir negligé de mettre ſon corcelet, fut tué par un Capitaine Eſpagnol, qui ne luy ſurvêcut pas long temps, puiſque Sauvat qui avoit pris la place de Roquemorette, luy enfonça ſa picque au milieu du cœur. Les Arquebuſiers François que Meſplez avoit diſpoſez ſur le rocher dominant, commencérent alors leur ſalve; & comme rien ne les empêchoit de voir, ny de diſtinguer les plus apparens des Eſpagnols, ils les viſoient & les renverſoient infailliblement. Cet inconvenient étonna de ſorte Noguera, qu'il demeura quelque-temps en doute de ce qu'il avoit à faire; & Meſplez profita de cette conjoncture, pour preſſer les ennemis avec tant de violence, qu'aprés leur avoir tué deux cens hommes, il les contraignit d'aller rejoindre leur gros.

Le defilé fut ainſi abandonné, & Stroſſi n'ayant

1579. plus de peine à le paſſer, attaqua Noguera dans le temps qu'il n'avoit pas encore eû le loiſir de raſſeurer les ſiens, & le vainquit. Noguera ne pût ramaſſer que huit cens Soldats des trois mil qu'il avoit eus, & ſe refugia avec eux dans le Château d'Elgade, où il mourut de ſes bleſſures. Pixot aprés une ſi grande perte, crut qu'il y auroit de la temerité, à s'obſtiner davantage de reſiſter aux François. Il abandonna l'Iſle de Saint Michel; & il monta ſur une caravelle, pour porter en Portugal l'avis, qu'elle eſtoit perduë. Les François entrerent dans les deux Villes de cette Iſle, dont on leur ouvrit les portes, & ſe ſaiſirent de tous les Vaiſſeaux qu'ils trouvérent dans les Ports. Mais ils commirent une ſeconde faute de même nature que la precedente; & ils negligerent d'attaquer immediatement aprés, le Château d'Elgade, qui leur eût aſſuré la conſervation de l'Iſle de S. Michel; parce que les Eſpagnols aprés l'avoir perduë, n'euſſent plus eu de retraite dans cette Iſle, ny de commodité pour y débarquer. Les François au contraire ſeroient demeurez Maîtres de toutes les Iſles Terceres, & auroient enlevé la Flotte des Indes, qui leur auroit donné les moyens d'entretenir la guerre durant deux ou trois ans, ſans que la Reine Mere euſt eſté contrainte de tirer de l'argent du Roy ſon fils.

Mais Dom Antoine ſe piqua à contre temps de faire le Roy, en exerçant la vertu de clemence. Il ne voulut forcer ny la Garniſon du Château d'Elgade, ny les plus riches des Habitans de l'Iſle, qui s'y étoient retirez, & il eut la patience de les faire ſommer durant ſept jours. Alvarez Baſan Marquis de Sainte-

Croix

Croix qui conduiſit la Flotte d'Eſpagne preciſement au bout de ce terme, & il ne perdit pas l'occaſion de s'approcher du Château d'Elgade, ny de mettre ſes Vaiſſeaux à couvert ſous le Canon de cette Place. Il reconnut de là la Flotte des François, & voyant que la ſienne eſtoit plus forte de la moitié, que la leur; il uſa de cette ruſe pour attirer Dom Antoine au Combat. Il feignit d'ignorer qu'Aguiar eſtoit mort, & il luy écrivit une lettre à deſſein qu'elle fuſt interceptée. Cette lettre contenoit que les Vaiſſeaux Eſpagnols avoient eſté ſi mal traitez dans le voyage qu'ils venoient de faire, qu'il leur ſeroit impoſſible de reſiſter à la Flotte de France, ſuppoſé qu'ils fuſſent attaquez, avant que d'avoir eû le loiſir de ſe refaire: outre qu'il n'avoit mené aux Terceres qu'environ la moitié des Vaiſſeaux du Roy Catholique; que l'autre moitié eſtoit reſtée dans les Ports de l'Andalouſie, faute d'équipage, & que la tempeſte avoit écarté les autres. 1579.

L'artifice du Marquis de Sainte-Croix réüſſit, & les François s'avancerent pour l'attaquer avec autant de confiance, que s'ils fuſſent allez à une Victoire certaine. Le calme qui ſurvint, differa quelque temps la Bataille: mais le vent s'étant rafraîchi, les François gagnérent le deſſus du vent, & ſerrérent la Flotte Eſpagnole contre l'Iſle. Stroſſi commença la charge avec cinq ou ſix Vaiſſeaux; mais il ne fut pas ſuivy des autres, qui s'enfuirent ſans avoir tiré un coup de Canon, par une conſternation dont ils furent ſaiſis. Ils ſe mirent à couvert dans le Port de l'Iſle de Sainte-Marie; & Stroſſi ſe dégagea pourtant du

1579. Combat ; il alla joindre les ſiens ; il employa la nuit à les raſſurer ; & le calme l'empêcha d'envoyer dix Vaiſſeaux le long de l'Iſle, pour gagner le derriere de la Flotte d'Eſpagne, & la combatre par là, pendant qu'il l'attaqueroit avec le reſte de ſa Flotte par devant. Le jour ſuivant les deux Flottes ſe contenterent de ſe canonner, & la Françoiſe perdit une Patache. Le ſoir le Marquis de Sainte-Croix eſſaya de retourner vers l'Iſle de Saint Michel à la faveur des tenebres, & il fit éteindre à cette fin les fanaux de ſes Navires.

Stroſſi preſſentit ce deſſein, & le voulut prévenir, en ſe mettant entre les Eſpagnols & l'Iſle : Mais dix-huit de ſes Vaiſſeaux refuſerent de le ſuivre ; ſoit que la conſternation y euſt recommencé, ſelon quelques Relations, ou qu'il y euſt de la mes-intelligence entre luy, & les Officiers qui les commandoient, comme portent les autres. Stroſſi pour les ramener à leur devoir & pour leur redonner le courage, fit attaquer en leur preſence par un de ſes Galions, un Vaiſſeau Eſpagnol demeuré derriere la Flotte du Marquis de Sainte-Croix, à cauſe que ſon maſt avoit eſté briſé. Le Galion obéït avec aſſez d'exactitude ; mais les Vaiſſeaux François qui devoient le ſoûtenir ſe mirent au large, & donnerent à l'Eſpagnol le loiſir de s'enfuir. Stroſſi convaincu par les deux experiences que l'on vient de marquer, que la deſunion de ſes Officiers étoit le plus grand de ſes maux, s'ingera d'y remedier en les aſſemblant le lendemain ſur ſon Bord. Il les reprit doucement de leur deſobéïſſance. Il leur repreſenta les inconveniens qui en arrive-

roient,& il leur fit ſigner une eſpece de convention, pour ce qui regardoit la forme qu'ils obſerveroient en combattant la Flotte ennemie. Les Gentilshommes qui s'écarteroient du gros devoient eſtre degradez de Nobleſſe, & les roturiers pendus. 1579.

Ses Amis qu'il conſulta là-deſſus luy remontrerent que le remede dont il uſoit, n'avoit point de proportion avec le danger qu'il prétendoit éviter; & que les Officiers de ſa Flotte qui s'étoient déja ſignalez par deux lâchetez, ne ſeroient détournez, ny par la crainte de la mort, ny par celle de la roture, d'en commettre une troiſiéme, puiſqu'il leur reſtoit aſſez de lumiere pour prévoir, qu'aprés que leur deſertion auroit fait perdre la Bataille à leur General, il ne ſeroit plus en état de leur impoſer la peine à laquelle ils avoient ſigné de ſe ſoûmettre. Surquoy les mêmes Amis de Stroſſi ajoûtérent, qu'ils luy conſeilloient de faire venir une ſeconde fois ſur ſon Bord tous les Officiers, de les y retenir, & de mander aux Lieutenans qu'ils avoient laiſſez dans chaque Vaiſſeau, qu'il feroit également couper les teſtes des uns & des autres, s'ils n'obéïſſoient exactement à ſes ordres. Mais Stroſſi quoiqu'extraordinairement ſevere, comme il l'avoit aſſez témoigné, en commandant qu'on jettât dans la riviere de Loire huit cens filles de joye, qui ſuivoient ſon Camp, eut horreur du conſeil qu'on luy donnoit, quoi qu'il ne fuſt pas ſi rigoureux à beaucoup prés. Il s'excuſa de le ſuivre ſur deux raiſons; l'une, qu'il aigriroit les eſprits dans le moment qu'il avoit le plus de beſoin de les adoucir; l'autre, qu'il ſoûleve-

1579. vroit contre luy toute la Nobleſſe, dans laquelle conſiſtoit néamoins la principale force de ſa Flotte.

Il étoit allé aux Terceres ſur un grand Vaiſſeau ſûr & de bonne deffenſe, mais extraordinairement peſant, & ſi mauvais voilier, qu'il demeuroit toûjours derriere les autres de la Flotte. Les François en prirent occaſion de luy faire un reproche ſemblable à celuy qu'ils luy avoient fait autrefois au Combat de la Roche-la-Belie, où ils l'avoient accuſé de ne s'être pas mis à leur teſte, dans le deſſein de ne pas s'expoſer au danger auſſi-tôt que les autres. Ils prétendirent de même aux Terceres qu'il avoit choiſi un Vaiſſeau qui étoit mauvais voilier, afin de ne hazarder ſa perſonne que le plus tard qu'il pourroit. Comme Stroſſi n'avoit pas changé d'humeur depuis le Combat de la Roche-la-Belie en Limoſin, il commit la même faute qu'il avoit faite alors. Il reſolut de ſe trouver le premier à l'attaque des Ennemis; & il quitta ſon Vaiſſeau pour monter ſur un autre, qui valoit beaucoup moins. Les principaux Gentilshommes qui le montoient, étoient Belmont, Vimioſe, & la Chaſtaigneraye, accompagnez de cinquante autres de moindre conſideration, & de ſix cens Soldats. La Flotte de France étoit diſpoſée de ſorte, que le Vaiſſeau dont on vient de parler, celuy de Briſſac, & trois Galions Anglois, en compoſoient le front; & celuy de la Flotte d'Eſpagne étoit de trois grands Galions, & d'une Hourque d'extraordinaire grandeur. Ces quatre Bâtimens étoient ſi élevez qu'ils couvroient le reſte de la Flotte rangée derriere eux.

Le Marquis de Sainte-Croix montoit celuy des

trois Galions à qui l'on avoit donné le nom de saint Martin ; & dont Lopes de Figueroa son Lieutenant General, commandoit dans celuy des deux autres, qui étoit le plus éloigné du sien, & s'appelloit saint Mathieu. Le calme qui survint au moment que les deux Flotes se trouvoient en presence l'une de l'autre, les obligea à se contenter d'abord de se canonner l'une l'autre : mais un vent favorable aux François luy ayant succedé, Strossi s'avança pour venir à l'abordage du Galion saint Mathieu, où il croyoit que fût le Marquis de sainte Croix. Il l'investit avec son Vaisseau, accompagné de deux autres François fort legers, qui s'étoient hâtez de le seconder. Deux autres Vaisseaux François s'attacherent au Galion de saint Martin, & trois à un autre Galion. Le plus grand effort fut néamoins employé contre le Galion saint Mathieu. On ne s'amusa point à le canonner, & on luy jetta des grapins qui l'accrocherent. On y combatit longtems à coups d'épée, & de haches ; & les Matelots avoüerent de part & d'autre, de ne s'être jamais trouvez en une si sanglante, ny si dangereuse occasion. Il y fut tué quatorze cens François, & des six cens soldats Espagnols, outre l'équipage, qui montoient le Galion saint Mathieu, il ne resta (dit-on) qu'un vieillard & un jeune garçon. 1579.

Le Marquis de Sainte-Croix qui voyoit le danger où son Lieutenant-General étoit exposé, n'oublia rien de ce qui dépendoit de luy pour le secourir ; & il essaya plusieurs fois de le joindre : mais outre qu'il eut le vent contraire, il avoit bien de la peine à se

demie heure ; mais que ſur le point qu'ils commençoient à tranſporter la vaiſſelle d'argent, & les autres precieux meubles qu'ils y avoient trouvez, il fut heureuſement ſecouru. Le Vaiſſeau de Stroſſi s'étoit detaché du Galion du Marquis de Sainte-Croix qui le tenoit accroché, & faiſoit ſa retraite nonobſtant qu'il fut dans un pitoyable état ; lors que ce Marquis renforcé de trois gros Galions Eſpagnols, qui n'avoient point encore combattu, courut aprés, & l'accrocha une ſeconde fois. 1579.

Stroſſi ſe défendit encore prés d'une heure, mais il ne reçût aucune aſſiſtance, & l'eau qui commençoit à le gagner par les trous que l'Artillerie des Eſpagnols y avoit faits, le contraignit de ſe rendre. Il eſt étonnant que trente-huit Vaiſſeaux François, qui voyoient leur General en ſi grand danger, demeurerent immobilles, & n'euren t le courage ny de le dégager, ny d'envoyer au moins une Chaloupe pour ſauver ſa perſonne. Les uns reprirent la route de France, & les autres ſe retirerent vers celle des neuf Iſles, qui avoit donné aux autres ſon nom de Terceres, Dom Antoine s'y étoit mis à couvert avant le Combat ; & on l'avoit informé de la lâcheté que les François qui venoient le joindre, y avoient témoigné ; il les traita de traîtres & de deſerteurs, & il leur refuſa là-deſſus l'entrée du Port. La perte des deux Flotes ne fut pas égale, puiſque les François trouverent à redire huit de leurs Vaiſſeaux, & deux mil de leurs meilleurs Soldats ; au lieu que les Eſpagnols ne perdirent que quatre Vaiſſeaux & mil hommes.

1579. Le reſte de cette Bataille eſt ſi differemment écrit, qu'il n'y a pas moyen d'en découvrir la verité. Binvile Gentilhomme de Picardie, qui compoſa cinquante ans aprés, trois Volumes des veritez Françoiſes, pour la défenſe du Cardinal de Richelieu, avec plus d'éloquence & de netteté qu'aucun autre Apologiſte de ce premier Miniſtre, raporte ſur la dépoſition des François qui ſe ſauverent de l'expedition des Terceres; que Stroſſi avoit eſté bleſſé d'un coup d'Arquebuſe au deſſus du genoüil, dont il ne pouvoit ſe ſouſtenir; & qu'on ne laiſſa pas de le porter en cet état devant le Marquis de Sainte Croix, qui tourna dédaigneuſement la tête, afin de ne le pas voir; qu'on luy dit que c'étoit-là le General de la Flotte de France; & qu'il répondit qu'on l'oſtât de-là, parcequ'il ne faiſoit que ſallir & qu'empuantir ſon Vaiſſeau; qu'un Soldat Eſpagnol pour obéir au Marquis, avoit achevé de tuer Stroſſi, en luy donnant deux coups de Poignard, & qu'enſuite on l'avoit jetté dans la mer.

D'autres Relations ne conviennent pas de ces dernieres particularitez, & quoiqu'elles avoüent que Stroſſi avoit eſté bleſſé dans le combat, de ſorte qu'il luy auroit eſté impoſſible d'en guerir; & que neamoins le Marquis de Sainte-Croix ne laiſſa pas de commander qu'on l'achevât: Elles ajoûtent qu'il en garda le corps, pour le faire pendre avec les aurres Priſonniers qu'il deſtinoit à ce ſuplice, ſous pretexte que c'étoient des gens ſans aveu, qui étoient venus faire la guerre à l'Eſpagne aux Iſles Terceres, quoique cette Monarchie fut en paix avec celle de France.

ce. Vimioſe qui ſeul des Officiers François étoit reſté en vie dans le Vaiſſeau de Stroſſi, mourut de ſes bleſſures deux jours aprés qu'il eut eſté pris, ſans que les Eſpagnols hâtaſſent ſa fin, ſoit qu'ils n'euſſent point d'averſion particuliere pour luy, ou qu'ils attendiſſent qu'il fût guerri, pour le faire pendre avec les autres priſonniers. 1679.

Le Marquis de Sainte-Croix abuſa d'une ſi étrange maniere de la Victoire qu'il venoit de remporter, qu'il en obſcurcit toute la gloire qu'il avoit acquiſe dans les precedens combats où il s'étoit trouvé. Dés qu'il eut debarqué à l'Iſle Saint Michel, il fit conduire ſur la Place pulique, nommée Ville-France, environ trois cens priſonniers François qu'il venoit de faire, entre leſquels on comptoit cinquante-deux Gentilhommes. On les expoſa par ſon ordre ſur des échafauts, à la vûë; ou pour mieux dire, à la riſée du peuple; & enſuite on leur prononça la Sentence qui les condamnoit au gibet, en qualité d'ennemis du commerce & du repos public, de fauteurs des rebelles & de corſaires, qui avoient osé ſortir de France en corps d'armée, pour ſervir Dom Antoine contre Philippe Second Roy d'Eſpagne, legitime heritier du Portugal, nonobſtant la Paix entre les Eſpagnols & les François. Les Soldats du Marquis fremirent d'horreur en entendant cette Sentence, & luy envoyerent des Députez pour luy remontrer qu'il y auroit de l'inhumanité à ne pas ſauver la vie à de braves gens, à qui le ſort des Armes avoit pardonné; Qu'il violeroit les Loix

1579. de la bonne guerre, par une action qui attireroit aprés elle par droit de repreſailles le même ſuplice ſur tous les Eſpagnols qui tomberoient à l'avenir entre les mains des François : Que le Duc d'Anjou étoit le plus fort dans les Païs-bas, & qu'il y avoit pluſieurs Eſpagnols en France, qui demeureroient expoſez à la vengeance des parens, & des amis de ceux qui auroient été pendus aux Terceres ; qu'il ſeroit ridicule de traiter de Voleurs & de Pirates des gens qui leur avoient montré dans le combat, qu'ils étoient de vaillans ſoldats ; que la Reine Catherine de Medicis les avoüoit pour ſiens ; qu'ils s'étoient embarquez ſous les enſeignes, & dans les vaiſſeaux de cette Princeſſe, & qu'ils avoient eu pour Commandans des principaux Officiers des Armées du Roy de France.

Il n'étoit pas poſſible d'éluder la force de ces raiſons ; cependant les Eſpagnols pour avoir tiré de la France toutes les Iſles, les Provinces & les Places qu'ils luy avoient demandées par le Traité du Câteau Cambreſis ; non ſeulement n'avoient rien diminué de l'averſion qu'ils avoient pour elle ; mais encore ils y avoient ajoûté le mépris. Ils s'étoient imaginez que les trois parties qui la déchiroient, l'avoient reduite en un ſi pitoyable état, qu'il leur étoit permis de la maltraiter impunement, & ſans qu'elle trouvât jamais occaſion de s'en reſſentir : & ſur ce principe le Marquis de Sainte Croix n'eut aucun égard aux remontrances que ſes propres ſoldats venoient de luy faire. On conduiſit dés le lendemain par ſon ordre les trois cens priſonniers ſur la place

publique, & on les diviſa en deux parts. Les Gentilshommes François, que quelques Relations font monter juſques à quatre vingt, quoique la plûpart n'en mettent que cinquante ou cinquante deux furent égorgez faute de bourreaux, qui ſçeuſſent leur couper les têtes, & l'on pendit à deux pieds de terre les Roturiers : Il ajoûta même l'impieté à la Barbarie, en faiſant pendre aprés eux le Preſtre qui leur avoit adminiſtré le Sacrement de Penitence. Enfin pour achever de donner des exemples d'une cruauté qui n'avoit point eſté pratiquée dans l'Europe depuis qu'il y avoit des Chreſtiens ; on ajoûte que le Marquis de Sainte Croix avoit contraint ce Preſtre, de pendre de ſes propres mains le dernier des fantaſſins François, avant que de le faire pendre luy-même. 1579.

Dom Antoine étoit dans l'Iſle Terceres, & il y tenoit pour le moins autant de priſonniers Eſpagnols que le Marquis de Sainte Croix en avoit fait mourir. Il ſembloit que la Juſtice & le droit de la guerre exigeaſſent, que l'on ſe vengeât ſur eux de l'inhumanité de leur General ; & le Marquis de Las-Torrez Vedras Seigneur Portugais qui l'avoit conſtamment ſuivy, luy conſeilla d'imiter le Marquis ; il le menaça de plus que s'il ne le faiſoit il perdroit ſa reputation, & que les Portugais qui s'étoient declarez pour lui l'abandonneroient: Mais Dom Antoine luy répondit, qu'il n'envioit point aux Eſpagnols la gloire qu'ils croyoient acquerir en violant toutes les loix, & en maſſacrant les Innocens. Les ennemis de ce Prince, & les Ecrivains favorables à

1579. la Maiſon d'Autriche ont eſſayé de noircir cette belle repartie, en l'attribuant à la crainte qu'il avoit, que les Eſpagnols ne luy fiſſent endurer tous les tourmens imaginables s'il tomboit entre leurs mains; comme en effet il ſeroit devenu leur priſonnier, ſi le Marquis de Sainte Croix immediatement aprés l'execution dont on vient de parler eût vogué droit à l'Iſle Tercere: Mais il ſupoſa mal à propos, que les Vaiſſeaux François qui n'avoient point combattu s'y étoient retirez; & parce qu'il ne ſe trouvoit point en état de les y forcer, il aima mieux retourner en Eſpagne pour y recevoir les applaudiſſemens qu'il penſoit avoir meritez.

Les Vaiſſeaux François qui l'avoient precedé, eurent à la verité un vent favorable qui les porta en peu de jours dans les Ports de France; mais les Seigneurs, les Gentils-hommes, & les Soldats dont ils étoient chargez y eſſuyerent toute la confuſion à laquelle ils s'étoient bien attendus.

Briſſac receut à la Cour tant de témoignages de mépris, qu'il fut contraint de ſe bannir volontairement luy-même, & de ſe confiner dans les Terres qu'il poſſedoit dans la Province d'Anjou. Il y a des Memoires, qui portent qu'il n'en auroit pas eſté quitte à ſi bon marché, ſi le Duc de Guiſe qui avoit obligation au Maréchal ſon pere, & qui s'étoit lié d'une tres-étroite amitié avec Thimoleon de Coſſé ſon frere aîné ne l'eût regardé comme le Chef des Catholiques zelez de la Province d'Anjou, & n'euſt ainſi crû qu'il y alloit de ſon intereſt de luy ſauver la vie. Sainte Soulene qui n'avoit point de protecteur

aprochant de la puiſſance du Duc de Guiſe, fut contraint d'avoir recours à ſes amis & à ſa bourſe. Il étoit fort riche, & il avoit eſté juſques-là extraordinairement ménager : il diſtribua tout l'argent qu'il avoit, & tout celuy qu'on luy voulut preſter aux favoris du Roy, & ſur tout aux Ducs de Joyeuſe & d'Eſpernon ; & cette précaution luy fut d'autant plus utile, qu'il ſe trouvoit extraordinairement chargé dans les Informations que le Procureur General du Parlement de Paris avoit faites contre luy. 1579.

On l'accuſoit, non ſeulement de s'être ſeparé de ſon General dans le temps que la flotte de France étoit aux mains avec celle d'Eſpagne, mais encore d'en avoir détaché dix-huit Vaiſſeaux. On ajoûtoit qu'il avoit répondu en jurant à ceux qui le preſſoient de rejoindre Stroſſi, & de le ſecourir dans l'extrême danger où il ſe trouvoit, *pourquoy s'y fourroit-il?* Cependant le credit des Favoris fut ſi grand, que Sainte Soulene en fut quitte pour eſtre declaré coupable de lacheté, & pour n'oſer plus porter les armes, ny ſe trouver dans la compagnie des honneſtes gens. Dom Antoine retint à ſon ſervice Landereau, & quelques autres Capitaines François avec leurs Vaiſſeaux, qui n'avoient voulu ſuivre ny Briſac, ny Sainte Soulene, & demeura encore trois mois dans l'Iſle Tercere. Il y ſoutint ſon party, juſques à ce que la Reine Mere n'ayant pû luy envoyer aſſez tôt le renfort qu'elle luy avoit promis, & les Eſpagnols équipant dans les Ports du Portugal une Flotte plus puiſſante de la moitié, que n'avoit eſté celle du Marquis de Sainte Croix ; la crainte qu'il eut de

1579. tomber entre leurs mains, luy fit reprendre la route de France, où aprés un heureux débarquement ; il acheva paiſible ce qui luy reſtoit de vie.

Ainſi Philipe Second avec plus de ſuccés qu'il n'avoit creu ; réünit à la Monarchie Eſpagnole celle de Portugal, qui avoit commencé depuis cent ans à s'accommoder des richeſſes des Indes Orientales. On dit qu'il ſe vanta d'avoir acheté cette Couronne, de l'avoir conquiſe, & de l'avoir unie au reſte de l'Eſpagne par droit de ſucceſſion. * Pour ce qui regarde la conqueſte, il eſt conſtant que le Duc d'Alve y travailla avec beaucoup de facilité ; & pour ce qui eſt de la ſucceſſion, le Docteur Caramuel fit imprimer par l'ordre du même Philippe un fort gros Livre, où elle paroît dans toute ſon étenduë. Si les curieux en veulent découvrir les fautes, ils n'ont qu'à lire le Cordelier Maſcedo, qui les a tres-exactement rapportées ; mais quant à l'achât, il ne reſte aucun Memoire qui ſerve à le prouver ; & tout ce que l'on en peut dire par conjecture, eſt que Philippe Second prit un ſoin particulier de conſerver la reputation des Portugais, qui luy avoient lâchement vendu leur Patrie ; & qu'un quart d'heure avant que de mourir, il s'en fit porter par Dom Criſtoual de Moura ſon principal Secretaire d'Etat tous les comptes, avec ceux de l'argent qui avoit eſté dépenſé dans les Guerres de Flandres, & pour entretenir la ligue en France : Que tous ces comptes montoient à plus de trois cens millions de livres, * & qu'il commanda qu'on les brûlât.

* Compro. Conquiſto. Eredo.

* Agoſtino maſfrardi, dans l'arrété de L'iſtoria.

Henry Trois ne ſe mit pas beaucoup en peine de ce qui venoit d'arriver aux Terceres : car outre qu'il avoit préveu, que ſi l'expedition de Stroſſi euſt réüſſi, elle auroit infailliblement attiré la rupture entre les Couronnes de France & d'Eſpagne ; Il étoit encore perſuadé, que ſa mere ne penſoit au Royaume de Portugal, que pour le donner enſuite au Duc d'Anjou, & il n'aimoit pas aſſez ce Duc, tout ſon frere unique qu'il étoit pour ſouhaiter qu'il devint Roy. Sa Majeſté fût bien tôt aprés des premiers Souverains Catholiques à recevoir le Calendrier que le Pape Gregoire Treize avoit reformé, en y retranchant dix jours ; & le Parlement de Paris en verifia la Declaration avec plus de facilité que les Italiens n'avoient eſperé. Mais le Clergé de France qui s'aſſembla au mois de Juillet mil cinq cens quatre-vingt trois à Fontainebleau, preſſa le Roy de luy accorder, que le Concile de Trente fuſt reçû dans la France, auſſi bien pour la diſcipline qu'il l'étoit pour la doctrine ; que l'on ôtât les Decimes, & que l'on rétablît les Elections : ſa demande étoit d'autant plus plauſible, qu'il ſe trouve encore un Manuſcrit * du Secretaire d'Etat Villeroy, qui fait le dénombrement de la maniere dont on diſtribuoit alors les Evêchez, & les autres principaux Benefices de France, & qui montre qu'il n'étoit pas poſſible de s'imaginer une plus étrange corruption que celle qui étoit alors en uſage. 1579.

* Ce Manuſcrit eſtoit dans la Biblioteque de Monſieur Faure.

Celuy qui porta la parole au Roy pour le Clergé, étoit Renaud de Beaune Archevêque de Bour-

1579. ges, l'un des plus ſçavans & des plus adroits Prelats du Royaume, & qui ſe piquoit d'eſtre auſſi bon François que l'avoit eſté Samblançay ſon ayeul, que la Mere du Roy François Premier avoit fait pendre, parce qu'il l'avoit convaincuë d'avoir tiré de l'épargne, & détourné à ſon profit l'argent deſtiné à payer l'Armée de Lautrec dans la Duché de Milan; cependant il échapa à ce Prelat de dire dans la chaleur de ſon diſcours, que Philipes le Bel avoit violé les droits & les Privileges des Egliſes de France, & que Dieu pour l'en punir, avoit permis que ſa poſterité fût éteinte.

Mais les favoris qui profitoient des abus dont le Clergé ſe plaignoit, obligerent le Roy de répondre, que pour le Concile il examineroit la choſe à loiſir dans ſon Conſeil d'Etat: que s'il renonçoit au droit de nommer aux Benefices; il donneroit atteinte au concordat, & fourniroit de cette ſorte à la Cour de Rome un pretexte plauſible pour ne luy plus envoyer d'argent, ny de Troupes quand il plairoit aux Calviniſtes de recommencer la guerre: & qu'il avoit abſolument beſoin cette année, & la ſuivante des decimes, pour acquitter les dettes qu'il avoit contractées, dans la ſeule veuë de renvoyer l'armée des Allemans dans l'Empire.

Le Clergé de France, dont le Duc de Guiſe avoit gagné les Principaux Evéques, n'ayant pû rien obtenir de la Cour lors qu'il eſtoit aſſemblé en Corps, eſſaya d'arriver à ſes fins, en convoquant des Sinodes Provinciaux; & le Roy n'eut point de pretexte plauſible pour s'y oppoſer, parceque

ce & que ç'avoit toujours eſté là l'uſage de l'Egliſe, lórſqu'elle étoit dans la plus grande vigueur de ſa diſcipline. Le Cardinal de Bourbon qui étoit Archevêque de Roüen, commença en* mil cinq cens quatre-vingt deux, & l'on crût que la Cour le trouveroit moins mauvais de luy que d'aucun autre; puiſqu'il étoit Prince du ſang, & que par conſequent il n'avóit pas moins à menager les intereſts de la Couronne que ceux du Clergé. Les Reglemens que l'on fit dans ce Concile, furent preſque univerſellement approuvez; parceque l'on jugea qu'ils avoient eſté dreſſez par Claude de Saintes, qui de Chanoine regulier s'étoit élevé à l'Evéché d'Evreux par ſa doctrine, & par le zele qu'il avoit témoigné contre les Calviniſtes de France, dans les tems qu'ils avoient eſté les plus forts, ſans craindre d'expoſer ſa vie à une infinité de dangers, dont il ne s'étoit garanti que par des effets ſinguliers de la divine providence. 1579.

* Tous les Conciles, dont on va parler ſont imprimez dans la collection du Pere Labbe.

Prevoſt Sanſac Archevêque de Bordeaux, convoqua le ſecond en 1583. dans ſon Egliſe metropolitaine; Et le trois, le quatre, & le cinquiéme furent aſſemblez en 1584. Le trois à Reims par le Cardinal de Guiſe qui en étoit Archevêque, où l'on commit une faute contre les intereſts de la France, qui n'auroit point eſté pardonnée, ſi les Catholiques zelez, les Politiques, & les Calviniſtes n'euſſent point affoibli l'autorité de la Cour au point qu'elle ſe trouvoit.

Philipe Second Roy d'Eſpagne ne s'étoit pas contenté d'arracher aux Francois toutes leurs conquétes, par le Traité du Câteau-Cambreſis: mais de plus il avoit obligé le Pape de détacher les Evéchez de Tour-

1579. nay & de Cambray, de l'Archevêché de Reims, dont ils avoient été de tout tems Suffragans. L'Ambaſſadeur de France à Rome s'y étoit oppoſé, & les Parlemens du même Roÿaume avoient fait là deſſus toutes les diligences poſſibles. Il ne s'agiſſoit que d'ôter aux Eſpagnols le prétexte de la preſcription, & le Cardinal de Guiſe l'auroit fait en ſommant l'Evêque de Tournay, & l'Archevêque de Cambray, de venir à ſon Concile Provincial ; mais le Cardinal de Guiſe n'avoit garde de donner ce mécontentement au Roy d'Eſpagne, avec lequel le Duc de Guiſe ſon frere aîné venoit de prendre de nouvelles meſures, pour la deffenſe du party des Catholiques zelez. Et ainſi l'on ſe contenta d'appeller au Concile Provincial de Reims les Suffragans qui étoient reſtez à cette ancienne Metropole, & l'on feignit par une lâche prévarication, d'ignorer qu'elle en eût eû d'autres.

Le quatriéme Concile fut convoqué à Tours, par Simon de Maillé, Archevêque de cette Ville, qui paſſoit avec raiſon pour un des plus Sçavans Prelats du Royaume. Il avoit été Moine de Cîteaux, & l'on n'avoit pas eû moins d'égard pour le tirer de cet Ordre, à ſa profonde Doctrine, qu'au merite de ſes Ancêtres. Enfin Renaud de Beaune, Archevêque de Bourges, dont on a déja parlé, en convoqua un cinquiéme dans ſon Egliſe, & y appella les Archevêques de Bordeaux, de Narbonne, & de Thoulouze ; ſa raiſon fut qu'encore que ces trois Métropoles ne luy fuſſent pas ſujetes, en qualité d'Archevêque de Bourges, elles l'étoient néamoins

à cauſe de la dignité Patriarchale attachée à ſon Archevêché, qui ne la rendoit pas moins ſuperieure des Archevêchez & des Evêchez enfermez dans ſon étenduë, que les Patriarches d'Alexandrie, d'Antioche, de Jeruſalem, & de Conſtantinople l'avoient été ſur toutes les Egliſes d'Orient; & que le Pape comme Patriarche de Rome, l'étoit encore ſur toutes les Egliſes de l'Occident. Mais les Archevêques de Bordeaux, de Narbonne, & de Thoulouſe, non ſeulement n'obeïrent point aux ſommations, qu'on leur fit de la part de l'Archevêque de Bourges, mais ils ne daignerent pas même luy faire de réponſe. Il s'en plaignit à la Cour où il avoit beaucoup d'amis, mais ce fut en vain, puis qu'elle n'avoit garde de s'attirer de nouvelles affaires, en imitant les trois Prelats dont on vient de parler, qui auroient pû faire ſoûlever contr'elle la meilleure partie de la Guyenne & du Languedoc. 1579.

La guerre du Portugal n'avoit pas empêché le Prince Dauphin, Fils unique du Duc de Montpenſier, & le Maréchal de Biron, de mener quatre mil hommes de pied François, trois mil Suiſſes, & douze cens Chevaux au ſecours du Duc d'Anjou: & de plus la Reine Mere, qui craignoit qu'il ne luy reprochât de l'avoir abandonné, y avoit ajoûté aſſez d'argent, pour lever quelques Cornettes de Cavalerie Allemande; mais la Cour de France ne vouloit rien faire davantage pour luy, & ce n'étoit pas là dequoy le tirer de l'embarras où il ſe trouvoit. Ses amis s'étoient ruinez, ou du moins extraordinairement incommodez, pour le ſuivre dans

1579. les deux voyages qu'il avoit faits en Flandres, & ils n'avoient plus les moyens de continuer une telle dépenſe. Il n'avoit pas plus de credit qu'eux; & pour comble d'infortune, le Roy ſon frere avoit réſolu de ne le plus aſſiſter. La faction que les Eſpagnols entretenoient déja dans la France, & les doublons qu'ils y donnoient à pleines mains, avoient gagné les Favoris; & ceux-cy afin que l'on continuât de payer leurs penſions, n'avoient pas manqué de perſuader à Henry Trois, qu'il ne devoit point ſouffrir que ſon Frere ſe rendît Maître des Païs-Bas, & qu'en l'endurant, il deviendroit luy-même le plus malheureux Prince de l'Europe: que le Duc d'Anjou n'étoit ny de meilleur naturel ny plus affectionné à la France que l'avoient été les quatre derniers Ducs de Bourgogne, qui pour n'avoir tenu d'elle, que le Duché dont ils portoient le nom, & les Comtez d'Artois & de Charolois, n'avoient pas laiſſé de la réduire durant prés de cent ans à d'étranges extremitez: que le Duc d'Anjou ſeroit plus redoutable qu'ils ne l'avoient été, puis qu'il ajoûteroit aux Provinces qu'ils avoient poſſedées, celles d'Anjou, de Touraine, & du Maine, qu'il tenoit en appanage, & les groſſes penſions qu'il tiroit tous les ans du Treſor Royal: que Sa Majeſté devoit plûtôt penſer en réüniſſant les Pays-Bas à la Monarchie Françoiſe, à réparer la faute que Louis Onze avoit commiſe, en refuſant cette réünion; & que cela ſeroit facile, pourvû qu'on n'envoyât deſormais aucun ſecours aux Flamans, & que le Roy ſe tint en état de les recevoir, lorſque

la neceſſité les contraindroit de ſe mettre ſous ſa do- 1579.
mination : que le Duc d'Anjou n'ayant point d'argent pour ſe mettre en poſſeſſion des dix-ſept Provinces, aimeroit mieux les remettre au Roy ſon Frere, dont il étoit ſucceſſeur préſomptif, que de les rendre aux Eſpagnols : & que les Flamans privez d'aſſiſtance, & ſans eſpérance de ſe réconcilier avec le Roy d'Eſpagne, ſe jetteroient entre les bras du Roy de France : qu'enfin le Roy d'Eſpagne n'avoit plus d'argent, & que de plus il avoit luy-même ruiné ſon credit, en faiſant aux Genois une banqueroute de ſoixante deux millions de livres en un ſeul jour : que les Marchands d'Anvers rendus ſages par l'exemple de ceux de Genes, fermeroient leurs bourſes à ce Prince, & que ſon Armée n'étant plus exactement payée tous les mois, comme elle avoit accoûtumé, elle ſe révolteroit, ou ſe diſſiperoit d'elle-même : qu'alors les Flamans abandonnez à eux-mêmes, & convaincus par leur propre experience, qu'ils ne pouvoient être heureux ſous aucune autre domination que celle de France, s'y ſoûmettroient de leur bon gré.

L'eſperance que le Duc d'Anjou avoit conçuë du ſecours des Proteſtans d'Allemagne, n'étoit pas plus certaine, que celle des Troupes de France : on ſçavoit qu'ils s'étoient obligez à l'aſſiſter, par la neceſſité où ils ſe trouvoient de maintenir dans l'Electorat de Cologne Gebbar Truchſez, qui dans un âge fort avancé s'étoit fait Lutherien, pour épouſer une jeune Demoiſelle, dont il étoit devenu amoureux : mais que depuis le Chapitre de Cologne

l'avoit dépoſé & élû en ſa place le Frere du Duc
1679. de Baviere ; & que le Roy d'Eſpagne avoit écrit au Prince de Parme, d'employer toutes ſes Forces pour conſerver la Religion Catholique dans l'Archevêché de Cologne, quand même il s'agiroit de negliger pour un temps les affaires des Païs bas. Mais on ſçavoit auſſi que les Allemans ne s'enrolloient point ſans recevoir de l'argent comptant ; & que le Duc d'Anjou qui n'en avoit point à leur donner, n'en leveroit point du tout, ou en leveroit trop peu, pour ſurvenir au beſoin où il ſe trouvoit.

Le Roy de Dannemark ſur qui ce Prince auroit pû jetter les yeux en dernier lieu, ne manquoit pas de bonne volonté à ſon égard ; & Danzay Ambaſſadeur de France auprés de luy, avoit employé tous les Offices imaginables, pour l'engager à ſe declarer ouvertement en faveur des Flamans. Mais Sa Majeſté avoit juſtement aprehendé, qu'en prenant un party contraire à celuy des Eſpagnols ; Elle n'attirât ſur elle le malheur, où étoit tombé le Roy Chrétien ſecond ſon Oncle, qui pour avoir choqué l'Empereur Charlequint, avoit perdu les Couronnes de Dannemark, de Suede & de Norvege, & étoit mort en priſon au bout de trente-ſept ans, qu'il y avoit demeuré. Ainſi tout ce que Danzay avoit obtenu du Roy de Dannemark, ſe reduiſoit à ce qu'il conſerveroit aux Flamans le commerce de la mer Baltique ; quoique le Roy d'Eſpagne luy eut offert quatre cens mil écus, pourvû qu'il leur fermât le paſſage du Sund.

Il ne reſtoit donc au Duc d'Anjou ; que les trois

partis qui ſubſiſtoient en France : mais à le bien prendre, il n'y en avoit qu'un qui fût à ſa bien-ſéance; puiſque celuy des Catholiques zelez avoit trop de liaiſon avec les Eſpagnols, & celuy des Politiques ne leur pouvoit nuire que par le Languedoc, & en renouvellant la Guerre entre les deux Couronnes, ce qui auroit contraint la Cour de ſe joindre aux Catholiques zelez & aux Caviniſtes pour l'exterminer. Le Roy de Navarre qui ſe trouvoit à la tête de ceux-cy, étoit aſſez bien diſpoſé à l'égard du Duc d'Anjou; & de plus, ſon intereſt s'accordoit en ce point avec ſon inclination : Car il penſoit à recouvrer ſon Royaume, que les Eſpagnols avoient uſurpé ſur Catherine de Foix ſa biſayeulle. Il ſe promettoit de diſpoſer en ce cas de trente mil Soldats Calviniſtes, que le dernier Traité de Paix avoit rendus inutils, & il offroit à Henry Trois de les mener en Eſpagne, & de penetrer juſques au centre de cette grande Monarchie, pourvû que Sa Majeſté Tres-Chrêtienne envoyât dans le même temps, un pareil nombre de Troupes dans les Païs bas. On luy avoit répondu qu'il n'avoit point d'argent, & il en étoit demeuré d'accord; Mais il avoit repliqué, que les Terres que la Reine Jeanne d'Albret ſa mere avoit poſſedées en France, & dont il avoit herité, valoient au moins trois millions d'or; qu'il les engageroit pour la moitié de cette ſomme, & qu'il étoit aſſeuré qu'on la luy preteroit d'autant plus volontiers, que leur revenu paſſeroit la ſomme que l'on auroit pû exiger de luy pour l'inte-reſt des cinq cens mil écus. 1579.

Il eſt conſtant que le Roy de Navarre fit cette

1579. avance ; mais il eſt difficile de la concilier avec le manuſcrit de la vie de Monſieur de Meſmes-Roiſſi, qu'il écrivit luy-même avec autant d'exactitude que de ſincerité. Il y remarque en termes exprés, qu'il avoit eu longtemps la direction des affaires du Roy de Navarre ; & qu'encore que ce Prince eut herité des belles Terres de Foix, d'Armagnac, de Bigorre, d'Albret & de Cominges ; il n'avoit pourtant pas plus de vingt-cinq mil écus de revenu, & que le ſurplus avoit été engagé par Catherine de Foix, par Henry d'Albret, & par Jeanne d'Albret.

Le Roy de Navarre avoit encore preveu que la Cour de France ſe déſiroit, qu'aprés qu'il auroit recouvré la Navarre, il ne luy prit envie de tourner ſes Armes Victorieuſes, contre les Provinces de Guienne & de Languedoc, pour les ajoûter à ſa Couronne, afin qu'elle ne courût deſormais plus de riſque, d'être enlevée par les Eſpagnols en une ſeule Campagne ; & ç'avoit eſté pour ôter ce ſoupçon, qu'il avoit offert de ne compoſer ſon Armée que des Suiſſes, & des Griſons Alliez de la France, de Cavaliers Allemans, commandez par des Officiers Penſionnaires de Sa Majeſté Tres-Chrêtienne, & de François, ſans examiner de quelle Religion ils ſeroient: que tel Maréchal de France qu'il plairoit au Roy Henry Trois de choiſir, la commanderoit ſous luy ; que pour derniere ſûreté, il donneroit Catherine ſa Sœur unique en ôtage ; que le Prince de Condé donneroit ſa Fille ; & que de plus, auſſi-tôt qu'il ſeroit entré dans la Navarre, & qu'il y auroit fait quelque progrez, il obligeroit le party Calviniſte, à reſtituer les Places

ces de ſureté, qui luy avoient eſté laiſſées par ſon dernier Traité avec la Cour, quoique le terme n'en fût pas encore échû. 1579.

Mais les Favoris n'aimoient pas le Roy de Navarre; & de plus, ce Prince n'avoit point dequoy les enrichir par des voyes indirectes, comme faiſoient les Eſpagnols. Delà vint uniquement qu'encore que ſes propoſitions fuſſent ſi avantageuſes à Henry Trois, qu'elles luy auroient fait recouvrer pour le moins autant de Provinces & de Villes, que le Roy Henry Second ſon Pere en avoit abandonné par la Paix du Câteau-Cambreſis; Le Conſeil de France ne ſe donna preſque pas la patience d'examiner ce que portoit le Memoire du Roy de Navarre. Il rejetta ſes propoſitions avec un mépris qui alloit juſques à la raillerie; & pour embaraſſer l'eſprit de Henry Trois en un point, qu'il luy fût impoſſible de penſer ſerieuſement à l'offre qu'on venoit de luy faire; on engagea le Clergé à ſolliciter de nouveau, que la France receuſt le Concile de Trente dans toute ſon étenduë. Le Duc d'Anjou étoit donc réduit par l'abandonnement, ou par l'impuiſſance de ſes principaux apuis dont on vient de parler, à ſubſiſter par les ſeules forces qu'il trouveroit dans les Païs Bas; & à dire le vray ces Païs eſtoient encore ſi riches, nonobſtant qu'ils euſſent eu la Guerre Civile durant dix-huit ans, qu'ils auroient achevé de ſe mettre en liberté, s'ils euſſent eu autant de zele pour ſouſtenir le Souverain qu'ils avoient élu, qu'ils avoient d'averſion pour les Eſpagnols.

1579. La Maiſon de Bourgogne avoit levé peu d'argent ſur eux ; & celle d'Eſpagne qui luy avoit ſuccedé, n'en avoit oſé tirer davantage, de crainte de les exciter à la revolte, ſous pretexte qu'elle violoit leurs privileges. Ils n'étoient donc point accouſtumez à contribuer extraordinairement ; & la ſeule propoſition qu'on leur en faiſoit, les mettoit dans une colere, dont ils ne revenoient pas de long-temps. De plus, la Maiſon d'Autriche avoit eu ſoin de fomenter leur averſion pour les François ; & ce n'avoit eſté que faute de mieux, qu'ils avoient choiſy le Duc d'Anjou pour Souverain. Ce Prince étoit demeuré ferme dans la Religion Catholique ; & c'en étoit aſſez aux Calviniſtes des Païs Bas, pour aprehender qu'il n'empêchât le progrez de leur ſecte, & même qu'il ne l'exterminât un jour, aprés qu'il auroit affermy ſa domination. Ils excitoient là-deſſus leurs Miniſtres à prêcher contre luy, & toutes les fois qu'ils en trouvoient l'occaſion, ils exageroient les excez de bouche, & les impuretez où ils pretendoient que ce Prince fut tombé, pendant qu'il demeuroit à la Cour de France.

Le Duc d'Anjou en étoit informé, & comme il prevoyoit aſſez, qu'il ne luy ſeroit pas moins deſavantageux, de perdre l'amitié de ſes nouveaux Sujets Calviniſtes, que de perdre celle des Catholiques ; non ſeulement il diſſimuloit ce qu'ils diſoient contre luy dans les Prêches & dans les Converſations ; mais encore il leur accordoit beaucoup de choſes, qu'il auroit pû leur refuſer ſans injuſtice. Les Catholiques ne l'apprenoient pas plûtôt, qu'ils

en concevoient de l'ombrage ; & ils ſe figuroient 1579.
que le Duc d'Anjou ne favoriſoit les Calviniſtes, qu'à cauſe qu'il étoit en effet de leur ſecte, & que la ſeule crainte d'irriter le Roy ſon Frere, l'avoit empêché de ſe declarer.

La mauvaiſe intelligence entre les François & les Flamans, s'étoit ſur ces motifs augmentée de ſorte que les uns & les autres ne ſe regardoient plus qu'avec dedain; & ſans mettre en même-temps les mains ſur les gardes de leurs épées, ils étoient plus prêts à ſe quereller entr'eux, qu'à ſe battre contre les Eſpagnols pour affermir leur liberté; & le Prince de Parme n'oublioit rien, de ce que la plus fine politique luy ſuggeroit pour augmenter ce deſordre. Il y avoit déja un an que le Duc d'Anjou étoit retourné dans les Païs Bas; & pourtant il n'avoit reçû des Flamans que trente mil livres. Ces peuples s'étoient excuſez de luy en fournir davantage, ſur ce qu'ils avoient acquitté en ſon nom ſept ou huit cent penſions qu'il donnoit à dix ou douze écus par mois. Il avoit pour y ſuppléer dépenſé les cinq cens mil écus, qu'il tiroit des trois Provinces de ſon apanage en France, les trois cens autres mil écus qu'il avoit empruntez, & l'argent que la Reine ſa Mere luy avoit fait preſter; & il n'avoit aucune ſureté, que les Eſtats de Flandres l'en rembourſaſſent, puiſqu'ils ne luy avoient mis en main aucune des Places de ſureté, qu'ils luy avoient promiſes. Ce n'eſt pas que les Flamans qui n'étoient point Sujets au Roy d'Eſpagne, ne païaſſent aux Commiſſaires de leurs Eſtats quatre millions d'or par an;

1579. mais on ajoûte que ces Commiſſaires agiſſoient de mauvaiſe foy, qu'ils s'enrichiſſoient aux dépens du public, & que Marnix de-Sainte-Aldegonde, qui étoit le plus accredité d'entr'eux, avoit détourné à ſon profit plus d'un milion.

Le Prince d'Orange étoit mieux informé qu'aucun autre, des particularitez que l'on vient de raporter : Cependant il ne ſe mettoit point en devoir d'y remedier, ſoit que la puiſſance du Duc d'Anjou luy fût devenuë ſuſpecte, ou qu'ils aprehendât d'augmenter le mal, au lieu de le guerir. Cette negligence affectée donna lieu de croire, que bien loin de remettre le calme dans les eſprits des François & des Flamans, il fomentoit ſecretement leur mauvaiſe intelligence ; que ſon deſſein étoit de ſe rendre maiſtre des Païs-Bas, & qu'il n'avoit appellé l'Archiduc Mathias, & le Duc d'Anjou, que dans la ſeule vûë d'obliger ces deux Princes, à ſervir de couverture à ſon ambition ; que l'Archiduc luy étoit devenu ſuſpect, au moment qu'il avoit aperçû que les Flamans avoient plus d'affection pour luy, qu'ils n'en avoient témoigné pour aucun autre Prince de la Maiſon d'Autriche ; & qu'il s'étoit repenti d'avoir appellé les François, dés qu'il leur avoit vû faire lever avec beaucoup de precipitation le Blocus de Cambray ; qu'il n'avoit ny deſiré, ny demandé le Duc d'Anjou, que parce que s'il eût ouvertement aſpiré à la Souveraineté des Païs, tous les autres Princes & Seigneurs Flamans, qui s'en eſtimoient auſſi dignes que luy, s'y fuſſent oppoſez ; au lieu qu'en faiſant tout ſous le nom du Duc d'Anjou, & en s'emparant

des Places & des Troupes, ſous couleur d'y affermir l'autorité de ce Prince ; il ſe rendroit ſi Puiſſant, que quand il jugeroit à propos de renvoyer ce Duc en France, & de s'emparer des dix-ſept Provinces, ny la principale Nobleſſe de Flandres, ny les Peuples, ne fuſſent plus en état de le traverſer. 1579.

Il s'étoit confirmé dans cette opinion la premiere fois qu'il avoit veu le Duc d'Anjou : car il eſt ſurprenant que ce Prince, qui étoit né d'un pere & d'une mere tout-à-fait bien faits, & qui ſortoit de la Maiſon des Valois, où toutes les perſonnes des deux ſexes s'étoient ſignalez par leur beauté, (à la reſerve de Charles Huit) eût néamoins tres-mauvaiſe mine. Il réüſſiſſoit à la verité dans la converſation, lorſqu'elle luy plaiſoit, & que d'ailleurs il parloit à des perſonnes dont il croyoit le genie inferieur au ſien. Mais toutes les fois que l'entretien devenoit trop ſerieux à ſon gré, ou qu'il conferoit avec des gens, qu'il ſuppoſoit avoir plus d'eſprit, ou d'éloquence que luy, il demeuroit muet, ou il ne diſoit que des choſes trivialles. Ce défaut n'avoit preſque point paru dans le Duc d'Anjou à la Cour de France, parce que le reſpect qu'on y avoit eû pour luy, avoit obligé les Courtiſans, à ne luy parler que de ce qui luy plaiſoit le plus ; & par bonheur pour luy ſes Favoris que l'on a déja nommez, empêchoient toûjours que la converſation ne tombât. Mais quand il fut dans les Païs-Bas, les Seigneurs Flamans avec leſquels il eut à traiter, luy parurent ſi groſſiers, qu'il en eut d'abord du dégoût. Il bailloit quand la converſation étoit

1579. trop longue ; & lors qu'elle étoit finie, il ſe railloit avec ſes Favoris, de ceux avec leſquels il venoit de conferer. Il ne prenoit point alors toutes les précautions neceſſaires pour empêcher qu'on ne l'oüît; & cette négligence luy faiſoit d'autant plus de tort, qu'il perdoit infailliblement l'amitié des Grands, & mêmes des autres particuliers, auſquels on rapportoit qu'il les avoit mépriſez. Enfin il avoit eû le malheur dans ſon ſecond Voyage de Flandres, auſſi-bien que dans le premier, que les meilleurs Officiers de ſon Armée étoient volontaires. Leur peu de ménage avoit bien-tôt vuidé leurs bourſes, & le deſir de ne pas retrancher leur train, les avoit portez à continuer aux dépens des Flamans, la dépenſe qu'ils avoient commencée aux leurs propres. Les Flamans s'en étoient ſouvent plaints au Duc d'Anjou ; mais il ne leur avoit rendu aucune juſtice en ce point, parce qu'il ne ſçavoit que trop, que la moindre correction qu'il eût fait aux coupables, les auroit obligez à le quitter, & qu'ainſi ſes Troupes ſe ſeroient diſſipées. Il arriva de là que les Flamans furent contraints de fermer leurs portes aux Soldats François, avec autant d'exactitude, que s'ils euſſent été au Prince de Parme ; & qu'ils ne les leur ouvroient, & ne leur fourniſſoient des vivres, que lors qu'ils les y contraignoient à coups de Canon.

Les François qui n'avoient pas toûjours de l'artillerie prête, manquerent bien tôt des choſes les plus neceſſaires à leur ſubſiſtance ; & comme ils n'avoient point d'argent pour les recouvrer, il s'en

débandoit tous les jours un grand nombre pour retourner en France ; les Païſans les aſſommoient par les chemins ; ou s'ils les laiſſoient vivre, ce n'étoit qu'aprés les avoir dépoüillez, & revétus de haillons, & pour avoir le plaiſir de les voir mandier de porte en porte, où ils recevoient plus d'outrages, que de morceaux de pain. Ceux qui reſterent ſous les Enſeignes du Duc d'Anjou, ne vécurent eux-mêmes durant deux mois, & ne nourirent leurs chevaux que de choux, de raves, & de carottes, & furent réduits au bout de ce terme à ſe retirer ſous les murailles d'Anvers, en attendant que le Prince Dauphin, devenu Duc de Montpenſier par la mort de ſon Pere, & le Maréchal de Biron, leur euſſent mené le renfort qu'ils commandoient, avec lequel ils prétendoient aller vivre aux dépens des Eſpagnols ; mais Montpenſier & Biron n'avançoient pas beaucoup, parce que le Prince de Parme n'oublioit rien de ce qui ſervoit à retarder leur marche, & les François campez ſous l'Artillerie d'Anvers, mouroient cependant de miſere quinze ou vingt par jour. 1579.

Les Bourgeois de cette Ville les voyoient périr avec tant d'inhumanité, qu'ils ne faiſoient qu'en rire ; & un Gentilhomme François n'ayant pû ſe retenir ſi bien, qu'il ne luy échapât de s'en plaindre à un Bourgeois qu'il tenoit pour ſon amy, le Bourgeois luy répondit que les chiens mouroient bien, comme s'il n'eût fait aucune diſtinction entre ces animaux, & les Soldats du Duc d'Anjou. On a déja remarqué que ce Prince s'étoit reſervé par ſon Trai-

1579. té avec les Etats des Païs-Bas, le droit de choiſir celuy qu'il luy plairoit de trois qu'on luy propoſeroit pour remplir les dignitez & les Charges vacantes; & cela n'avoit jamais été conteſté à aucun Souverain du Païs. Il arriva que Marnix de Sainte Aldegonde luy recommanda un de ſes amis, qui étoit des trois que les Magiſtrats d'Anvers avoient preſentez, pour mettre en la place d'un d'entr'eux, mort quelques jours auparavant. Le Duc d'Anjou par des conſidérations que l'on ne ſçait pas, donna ſon ſuffrage à un autre, & Sainte Aldegonde ne ſe contenta pas de réſiſter en face au Duc d'Anjou, mais de plus il cabala ſi bien dans la Ville d'Anvers, que l'homme qu'il avoit preſenté fut receu, & celuy du Duc rebuté.

Quelques Catholiques Bourgeois de Bruges, dans le temps qu'il venoit de faire ſon entrée dans cette Ville, allerent oüir la Meſſe que l'on célébroit dans ſon Palais, & en ſa preſence, & nonobſtant que les Magiſtrats ne pûſſent ignorer que non-ſeulement les Princes Souverains Catholiques, mais encore leurs Ambaſſadeurs, étoient en poſſeſſion de ce droit dans toutes les Cours des Princes Proteſtans de l'Europe, ils n'y eurent aucun égard. On arrêta par leur ordre ces Bourgeois au ſortir de la Meſſe, & on leur fit payer l'amende. Les Calviniſtes de Bruxelles chaſſerent de leur Ville le Clergé Catholique; & les domeſtiques du Prince d'Orange, ayant ſurpris un Prêtre qui marioit deux perſonnes à la Catholique, les traînerent en priſon avec cet Eccleſiaſtique revêtu de ſes habits ſacrez. Le Duc d'Anjou

d'Anjou à qui ces outrages étoient d'autant plus ſenſibles, qu'on les avoit commis preſque en ſa preſence & à ſa veuë, s'en plaignit au Conſeil d'Etat qu'on luy avoit donné : mais bien loin d'en recevoir aucune ſatisfaction, on luy fit apprehender un traitement ſemblable à celuy de l'Archiduc Mathias, qui pour avoir voulu aſſiſter à la Proceſſion de la Fête-Dieu, avoit été pourſuivy à coups de pierre. 1579.

L'unique reſſource qui reſtoit au Duc d'Anjou, étoit de recouvrer de l'argent à quelque prix que ce fût ; parce que s'il en eût eu, il n'auroit pas manqué de Soldats François, nonobſtant toutes les miſeres que l'on vient de particulariſer. Il ſollicita long-temps le Roy ſon Frere, de luy en envoyer, & aprés qu'il eut reconnu qu'on l'amuſoit, il paſſa des prieres aux menaces. Il écrivit de ſa propre main une Lettre dont le ſens étoit, que ſi on le contraignoit de retourner en France, & d'y ramener ſes Troupes, il y demanderoit la convocation des Etats Generaux, dans la ſeule veuë, que l'on examinât la conduite des Favoris, depuis mil cinq cens ſoixante-quatorze, & qu'on leur fiſt rendre les gratifications qu'ils avoient receuës, avec un excezerop grand, pour être ſoufferts dans les Royaumes bien policez. On a crû qu'il n'avoit aucune intention de le faire ; cependant les Favoris le prirent au pied de la lettre, & ſe fortifierent par là dans le deſſein qu'ils avoient formé, de laiſſer périr le Duc d'Anjou dans les Païs-Bas, de crainte que s'il en retournoit, il ne les contraigniſt de rendre les biens, dont

1579. *ils* regorgeoient, & ceux qu'ils avoient joüez ou diſſipez.

Ils diſpoſerent donc le Roy à mander à ſon frere, que s'il vouloit recevoir du ſecours de France, il ſe mît en état de l'attendre, & de le recevoir; & ſur tout qu'il ſe tirât de la puiſſance des Marchands d'Anvers, afin qu'ils ne le traitaſſent pas avec tant de honte, qu'il avoient fait l'Archiduc Mathias deux ans auparavant. La Reine Mere luy écrivit en même-temps une Lettre, qui le preſſoit d'obliger les Etats à luy tenir parole pour les Places de ſûreté qui luy avoient été promiſes; & ce qu'il y eut de plus ſingulier dans ces deux Lettres, fut qu'elles s'accordoient, quoiqu'on les eut écrites dans des veuës differentes, & même contraires. Car on prétend que les Favoris avoient obtenu celle du Roy, à deſſein de perdre le Duc d'Anjou; & il eſt conſtant que celle de la Reine Mere n'avoit point d'autre fin, que celle de le conſerver.

Le Duc d'Anjou communiqua ſes Lettres aux plus conſiderables des François qui l'avoient ſuivi; & ces François ſe trouvoient de deux ſortes; le Duc de Montpenſier, les Comtes de Laval & de la Rochefoucault, Clervant, Foucaudiere, & Dupleſſis-Mornay étoient honnêtes gens, & incapables de donner des conſeils violens; mais Quinſay Secretaire du Duc d'Anjou, Fervaques, & Aurilly ſon gendre, n'avoient ny honneur, ny conſcience. Aurilly étoit fils d'un Sergent de la Ferté prés de Blois, & s'étoit éleve à la Cour du Duc d'Anjou par la même voye, que David Rize s'étoit introduit dans

celle de la Reine Marie Stuart. Il joüoit admirablement du Luth, il chantoit, & danſoit mieux qu'aucun autre, & quoique ces trois qualitez dûſſent être plus agreables aux Dames, dont la Cour de France étoit alors remplie, qu'aux Princes qui s'étoient engagez dans des querelles de longue diſcution, comme le Duc d'Anjou; il n'avoit pas laiſſé de donner autant de part dans ſes bonnes graces à Aurilly, qu'en avoit eû Buſſi d'Amboiſe. 1579.

Les trois Courtiſans que l'on vient de nommer, ſouhaitoient en toute maniere, que leur Maître s'emparât des meilleures Places des Païs-Bas, parce qu'ils étoient aſſûrez, qu'il leur en donneroit le Gouvernement; & de crainte que les autres Favoris du Duc d'Anjou ne les traverſaſſent, ils s'ingererent de les mettre mal dans ſon eſprit. Ils eſſayerent de luy perſuader que le Duc de Montpenſier beaufrere du Prince d'Orange, s'entendoit avec luy, & travailloit à le rendre Souverain des Païs-Bas, ce qui ne ſe pouvoit que par la perte du Duc d'Anjou. Ils ajoûterent que Laval, Clervant, & Pleſſis-Mornay étoient Calviniſtes, & par conſequent incapables de rien executer au préjudice de leur Secte; & qu'aprés tout ſi l'on avoit intention de ſe ſaiſir de quelques Places de ſûreté, il falloit éviter ſur toutes choſes, de leur en rien découvrir, de peur qu'ils ne le revelaſſent auſſi-tôt à ceux de leur Secte, qui avoient intereſt de le ſçavoir; & que la ſeule choſe à laquelle ils pouvoient être bons, ſeroit de les reſerver pour faire l'accommodement du Duc d'Anjou, avec les Deputez des Etats de Flandres, ſuppo-

1579. ſé qu'il ne réüſſit pas à s'emparer des Places, qu'il ſe ſeroit mis en devoir d'inſulter.

Le Duc d'Anjou ſe rendit aux raiſons de ſes trois Favoris, & forma avec eux le projet de ſurprendre en un même jour, qui fut le dix ſept de Janvier mil cinq cens quatre-vingt quatre, ſept ou huit des meilleures Villes des Pays Bas, afin d'obliger les Flamans à luy tenir parole; ou s'ils le refuſoient, pour avoir entre les mains dequoy traiter avec les Eſpagnols, qui pour recouvrer ces Places, le rembourſeroient des frais de la guerre, & luy en donneroient encore une ſur la Frontiere des Pays-Bas, & de la France, qui le mettroit à couvert des inſultes des Favoris du Roy ſon Frere. Voilà ce que l'on a trouvé de plus vray ſemblable, lors qu'on a recherché les veritables cauſes de l'entrepriſe, la plus éclatante du Duc d'Anjou.

Pour ce qui en regarde l'execution, elle eſt ſi diverſement rapportée par les Auteurs imprimez, & manuſcrits du même-temps, que l'on s'eſt veû réduit à ſuivre deux François, qui s'y trouverent en perſonne, & qui d'ailleurs ont vécu de maniere, à ne pouvoir être ſupçonnez de fauſſeté. Le premier eſt manuſcrit,* & ſe trouve dans la Biblioteque du Roy. Il eſt du Marêchal de la Chaſtre, & paroît ſi ſincere, qu'il y auroit de l'imprudence à ne luy pas ajoûter foy. Le ſecond fut imprimé en l'année mil ſix cens quarante-quatre, c'eſt à dire, fort long-temps aprés la mort de Jules de Richy, Gentilhomme de Picardie, qui l'avoit compoſé. Il porte pour Titre Hiſtoire du mal entendu d'Anvers; & ſon Auteur aſſeure de ne

* Entre ceux de M. de Lomenie.

l'avoir écrit, que pour deſabuſer le Public des fauſſes particularitez, que les Hiſtoriens François & Etrangers avoient rapportées. Au reſte il s'accorde ſi bien avec le Marêchal de la Chaſtre, quoyqu'il ignorât que cet Officier de la Couronne ſe fût mis en peine de laiſſer à la Poſterité la Relation du projet du Duc d'Anjou, que cette ſeule circonſtance ſuffit pour attribuer à l'un & à l'autre le caractere de la verité. 1579.

Comme il n'avoit pas été poſſible de prendre par tout de juſtes meſures, il n'eſt pas étonnant, que l'entrepriſe dont il s'agit, réüſſit ſur quelques-unes des Places, dont on prétendoit ſe ſaiſir, & qu'elle ne réüſſit pas ſur les autres. Chamois s'avança vers Dunkerque à petit bruit, & ſous pretexte de la deffendre contre des Troupes Eſpagnoles, qui s'en étoient approchées, il s'en rendit le Maître. Les autres Officiers François à qui le Duc d'Anjou avoit ordonné d'entrer dans Dixmude, dans Dundermonde, dans Vilvoord, dans Aloſt, & dans Menen, s'acquiterent heureuſement de leur commiſſion; mais ceux qui s'étoient chargez de ſurprendre Oſtende, & Bruges, ne purent l'executer, ſoit qu'ils ne fuſſent pas en aſſez grand nombre, ou qu'ils euſſent été trop tôt découverts. La Valette Grand Prevôt du Duc d'Anjou, la Fugiere ſon Maître d'Hôtel, & le Colonel des Pies furent pris. Le Grand Bailly de Bruges les fit interroger dans les formes, & ils dépoſerent que le deſſein du Duc d'Anjou, n'étoit pas ſeulement de ſe ſaiſir des principales Villes qui reſtoient aux Etats des Pays Bas; mais encore de la perſonne du Prince d'Orange, afin de le contrain-

1579. dre de rendre les Lettres reverſales, par leſquelles ce Duc s'étoit engagé, aprés qu'il ſeroit paiſible poſſeſſeur des dix-ſept Provinces, de luy donner en toute Souveraineté les deux de Hollande & de Zelande.

Ils ajoûterent que l'intention du même Duc, n'avoit eſté que de rétablir la Religion Catholique dans les Païs-bas; ce qu'il ne pouvoit qu'en s'en rendant le Maître abſolu, & pour unir ſi étroitement les Flamans ſous ſon obéïſſance, qu'ils fuſſent en état de chaſſer les Eſpagnols des Places qu'ils tenoient encore dans leur Pays.

Le Duc d'Anjon s'étoit reſervé la ſurpriſe d'Anvers, comme la plus importante de toutes; & il avoit introduit ſon Armée juſques dans les Fauxbourgs de cette Ville, ſous pretexte de donner plus commodement à la Bourgeoiſie le plaiſir de voir la montre generale qu'il alloit faire. Ses principaux Officiers qui entroient librement dans la Ville pour le viſiter, devoient ſe ſaiſir de la porte de Kornebourg, qui étoit la plus proche de ſon Palais, & faire entrer par-là un ſi grand nombre de François, qu'il y en euſt aſſez pour occuper les Places & les Ruës les plus importantes. On n'a pas ſçû ſi entre le grand nombre des gens auſquels on avoit eſté contraint de confier ce ſecret, il s'entrouva un qui eut l'infidelité de le découvrir, ou ſi les François n'aporterent point aſſez de précautions pour cacher leur deſſein: Mais il eſt conſtant que les Magiſtrats d'Anvers le preſſentirent, & qu'ils firent tendre les Chaînes & allumer des chandelles à toutes les fenêtres; ce qui

contraignit le Duc d'Anjou de remettre la partie au lendemain. 1579.

Il eſſaya d'ôter l'ombrage que les Habitans d'Anvers avoient pris, en allant le matin au logis du Prince d'Orange luy rendre viſite; & il l'invita de l'accompagner à faire la Reveuë de ſon Armée. Mais le Prince d'Orange bien loin de le ſuivre, ſe mit en devoir de le retenir, en luydemandant s'il vouloit ſe perdre, & en l'avertiſſant qu'il y avoit trois mil Bourgeois armez, qui l'attendoient au paſſage, & le tireroient à bout portant. Cette remontrance toute courte qu'elle étoit, le toucha de ſorte, qu'au lieu d'aller à ſon Armée, il retourna dans ſon Palais, pour y refléchir avec plus d'attention ſur ce qu'il devoit faire. Il eſt à croire qu'il ſe ſeroit abſtenu d'attaquer Anvers, s'il n'euſt pas reçûs vers le midy les avis certains, que ſes Officiers avoient ſurpris & manqué les Places qu'on a nommées. Cette nouvelle le convainquit, que ſoit qu'il attaquât Anvers, ou qu'il ne l'attaquât pas, les Flamans ne l'en hairoient pas moins; & cette conſequence qui n'étoit pas tout a fait mal tirée, le jetta dans le deſeſpoir. Il envoya une ſeconde fois prier le Prince d'Orange de voir la montre de ſon Armée; & aprés que ce Prince eut perſiſté dans ſon refus, & declaré nettement, que ſi le Duc d'Anjou avoit envie de ſe perdre, il ne l'avoit pas de l'imiter; Le Duc d'Anjou ſortit de ſon Palais avec deux cens Chevaux, outre ſes Gardes Françoiſes & Suiſſes.

Les Bourgeois ne l'oſerent pas attaquer les premiers; & ce fut par cette conſideration qu'ils déten-

1579. dirent les chaînes des Ruës, par où les François pretendoient aller aux Portes de Roode & de Kipdorps; parce que les gens de ſa ſuite feignirent de ſe diviſer pour ſortir en même-temps d'Anvers par l'une & par l'autre. Les deux portes luy furent ouvertes, & il trouva que ceux des Bourgeois, qui s'étoient chargez de les garder, étoient alors en petit nombre, parce que c'étoit l'heure du dîner, dés que le Duc d'Anjou fut ſur le premier Pont levis, ſes Troupes ſe mirent ſur les deux côtez, comme pour le laiſſer paſſer avec plus de liberté; & au ſecond Pont, quelques Compagnies de Cavalerie de ſon Armée s'avançerent pour le joindre. On a déja remarqué que le Duc de Montpenſier, les Comtes de Laval & de la Roche-Foucault, Clervant & Pleſſis-Mornay n'avoient rien ſçû de ſon intention. Il les trouva dans ce corps de Cavalerie; il la leur expliqua en peu de mots, & il les conjura de l'aider à l'accomplir.

Mais le Duc de Montpenſier, & les autres quatres Seigneurs que l'on a nommez, extraordinairement ſurpris, luy repliquerent qu'ils l'avoient bien rendu Maîtres de leurs vies en paſſant ſous ſes Enſeignes, mais non pas de leur conſcience, ny de leur honneur. Ils auroient eſſayé de le retenir plus longtemps, s'ils n'euſſent entendu auſſi bien que luy le bruit que l'on faiſoit aux deux Portes, que l'on a déja nommées, dont ſes Gardes s'étoient emparées. Ils l'inviterent à les venir rejoindre, & Montpenſier & ſes Amis ſe tirerent à quartier.

Le Plan qui avoit été dreſſé pour executer l'entrepriſe

trepriſe ſur Anvers contenoit, que le ſignal en ſeroit donné par un Gentilhomme de ceux qui auroient ſuivy le Duc ſur le ſecond Pont-levis; que ce Gentilhomme feindroit de s'être rompu la jambe, & ſe laiſſeroit tomber de Cheval; que les Bourgeois ne manqueroient pas de ſe mettre en devoir de le relever, & qu'il déchargeroit un coup d'épée ſur celuy qui s'ingereroit le premier de luy rendre cet Office. La choſe arriva comme elle avoit eſté premeditée; & le Bourgeois qui reçût un coup d'eſtramaçon ſur la tête, étoit Sergent. Les François ſe jetterent incontinent aprés ſur le corps de garde, tüerent ou diſſiperent les Bourgeois qu'ils y avoient trouvez, & mirent le feu à la plus proche maiſon, pour avertir les Troupes du Duc d'Anjou de venir à eux le plus vîte qu'elles pourroient. Les deux cens Chevaux de l'eſcorte de ce Prince, rentrérent dans Anvers, & les Regimens François les plus proches d'eux, ſe mirent en devoir de les ſuivre. 1579.

Les Relations des Calviniſtes François, & celles des Eſcrivains dévoüez à la Maiſon d'Autriche, portent que le deſſein du Duc d'Anjou avoit été de piller Anvers, & de le brûler enſuite, afin de jetter les autres Villes dans une conſternation, qui les obligeât à luy obéir aveuglement, de crainte qu'il ne les traitât de même. Mais il ſuffit pour les convaincre de calomnie, de raporter icy que le Duc d'Anjou, bien loin d'avoir formé ce projet, s'arrêta exprés à la Porte de Roode pour défendre le pillage à ſes Soldats, à meſure qu'ils paſſeroient. Il entra dans

1579. Anvers dix-ſept Compagnies d'Infanterie, Enſeignes déployées, & quatre Cornettes de Cavallerie, qui faiſoient ſix cens Hommes-d'Armes outre leurs Archers. Les uns & les autres crioient tuë, vive la Meſſe & Ville gagnée, & marchoient avec une confiance, qui ne pouvoit eſtre plus grande, quand meſme ils euſſent eſté aſſurez du ſuccez. Le Duc d'Anjou laiſſa des Corps de Garde dans les Ravelins des deux Portes, & commanda à ſes Troupes qui étoient d'abord fort ſerrées, de s'élargir à meſure que les Ruës qu'ils occuperoient ſeroient plus ſpacieuſes. Il eut encore la precaution de détacher du Corps de ſon Armée deux Brigades, dont l'une fit le tour des Remparts, pour s'aller ſaiſir de la Place devant la Citadelle, afin d'ôter la communication que les Bourgeois pourroient avoir avec la Garniſon de cette Place; & l'autre fût deſtinée à s'emparer de la Maiſon de Ville, que l'on appelloit la Bourſe, parce que l'on ſupoſoit, que les principaux effets des plus riches Marchands y fuſſent enfermez.

Mais une legere faute rendit inutile l'entrepriſe du Duc d'Anjou, quoiqu'elle fut d'ailleurs aſſez bien concertée. Ce Prince avant que de faire attaquer les Bourgeois & les Soldats Flamans, qui gardoient les ravelins des deux Portes, n'avoit pas eu la precaution de les faire environner avec tant d'exactide, qu'il ne s'en ſauvât pas un ſeul; & il étoit arrivé delà, qu'il en étoit échapé prés de la moitié. Comme ceux-cy étoient de tous les quartiers d'Anvers, ils y porterent fort vîte, & en même-temps, les

nouvelles de ce qui ſe paſſoit, & donnerent par conſequent l'alarme à toute la Ville. Les Bourgeois qui ſe défioient déja comme l'on a vû, & qui tenoient leurs Armes preſtes en cas de beſoin, les prirent à l'inſtant, & ſortirent de leurs maiſons dans la poſture où chacun d'eux ſe trouvoit. Ils s'avancerent d'abord en confuſion vers les lieux, où le bruit les appelloit; & leur nombre croiſſant à proportion qu'ils en aprochoient, ceux qui avoient porté les Armes, diſpoſerent les autres en ordre de combattre, & les menerent enſuite contre les François. 1579.

Il eſt ſurprenant qu'en tres peu de temps les chaînes furent tenduës, les Barricades dreſſées, les Corps de Garde diſpoſez dans les Carrefours, & les femmes rengées aux feneſtres, tenant aux mains toutes les choſes qu'elles jugeoient capables d'incommoder les François. Le Duc d'Anjou avoit commandé à Fervaques d'aller par la Porte de S. George ſur les Remparts avec cent Chevaux, renforcer la Brigade deſtinée à ſe ſaiſir de la place devant la Citadelle, parce qu'il y avoit lieu de prevoir, que ce ſeroit là que les François ſeroient principalement occupez, puiſqu'ils auroient à ſe défendre de deux côtez; & Fervaques ſe mit en devoir d'obéïr; mais il trouva la Porte S. Georges gardée par cinq cens Hommes qui l'arreſterent tout court, & le repouſſerent, quelques efforts qu'il fit pour leur paſſer ſur le ventre. Il demanda de l'Infanterie, & on luy envoya la Compagnie de Birague, mais elle fut repouſſée auſſi bien que luy. Jaigny qui luy en menoit d'autres, fut tué en chemin; & comme le Duc d'Anjou ne luy

1579. avoit donné que de vive voix les ordres qu'il devoit porter à Fervaques; il en vint trois inconveniens.

Le premier, que ces ordres ne furent point executez. Le ſecond, que l'Infanterie que Jaigny conduiſoit, & qui ne ſçavoit pas preciſément où elle étoit menée, ſe diſſipa faute de chef. Et le troiſiéme, que Fervaques & ſes Cavaliers demeurerent long-tems expoſez en but aux coups de leurs Ennemis; parce qu'ils ignoroient, ſi le Duc d'Anjou vouloit qu'ils s'avançaſſent, ou qu'ils retournaſſent ſur leurs pas.

Pour comble de negligence, les François avoient laiſſé leurs Picques & leurs Hallebardes dans leur Camp, & ne portoient que des Eſpées, des Arquebuſes & des Mouſquets. Ils trouvoient à chaque bout de ruë les Bourgeois, qui les laiſſoient décharger leurs Armes à feu, & les repouſſoient enſuite avec d'autant plus de facilité, que les Picques ont toûjours l'avantage dans les lieux étroits.

Le Combat n'avoit duré que demie-heure, lorſque le Prince d'Orange qui étoit logé à l'autre extremité de la Ville, apprit le deſordre, & ſortit avec ce qu'il pût ramaſſer de ſes Domeſtiques, pour en apprendre de plus certaines nouvelles. Il s'étoit d'abord imaginé, que le bruit qu'il entendoit n'étoit cauſé que par quelque querelle particuliere; mais il ſe déſabuſa, lorſqu'il monta ſur les Remparts, & qu'il apperçût delà l'Armée du Duc d'Anjou rangée en Bataille; & les Suiſſes qui en faiſoient partie, marcher Tambour battant vers la Place devant la Citadelle. Il ſe fit accompagner par le plus grand nombre des

Bourgeois, qu'il pût amaſſer, & il s'avança contre Fervaques, qui ſe défendoit encore avec aſſez de reſolution. Il l'environna ; il le prit ; il luy fit lier les mains derriere le dos, & l'emmena priſonnier. Les Cavaliers François de Fervaques qui éviterent la mort, ſe retirerent au gros du Duc d'Anjou, & y porterent la conſternation. Les Bourgeois au contraire encouragez par le ſuccez du Prince d'Orange, mirent ſi generallement la main à l'œuvre ; que les femmes, les enfans, & même les Miniſtres de la ſecte de Calvin, n'en furent pas exempts. On aſſommoit les François du haut des feneſtres ; & comme aucun de leurs Compagnons ne s'avançoit pour prendre leur place, quand on les appercevoit en petit nombre, on ſortoit ſur eux, on les environnoit, & on les égorgeoit ſans rien hazarder. Ce dernier malheur les contraignit enfin de penſer à la retraite ; & ils coururent en foule vers les meſmes Portes par où ils étoient entrez : Mais ils y trouverent un obſtacle qu'ils n'avoient pas prévû. Le Duc d'Anjou avoit ordonné, comme l'on a vû, aux Suiſſes d'aller ſur la Place devant la Citadelle, & ils paſſoient alors pour obéir ſous les meſmes Portes, par où les fuyards François pretendoient ſe ſauver, 1579.

Les uns ne voulurent point ceder aux autres, & le deſordre augmenta par la faute de Droux Colonel des Suiſſes. Cet Officier emporté de ſon naturel tua un grand cheval, ſur lequel étoit monté un Valet qui luy conteſtoit le paſſage ; le Valet fut étouffé ſous la peſanteur du cheval, qui étoit bardé, & caparaçonné ; & les fuyards irritez de l'action de

1579. Droux, & preſſez de la frayeur qui ne les avoit point encore quittez, ſe culbuterent réciproquement avec les Suiſſes. Les Bourgeois qui venoient de regagner leurs Remparts, s'avancerent vers cette Porte, & ſe ſaiſiſſant des maiſons, qui en étoient les plus proches, tirerent ſur les François, & ſur les Suiſſes, qui ne travailloient qu'à ſe pouſſer les uns les autres. Ils en tuerent un nombre d'autant plus grand, qu'ils avoient toute la commodité poſſible pour les mirer; & les Relations les plus certaines aſſurent, qu'ils en renverſerent-là juſques à trois cens. Le nombre des morts devint ſi grand, que leurs corps embaraſſerent la Porte, de maniere qu'il n'étoit plus poſſible d'y paſſer, & quelques fuyards qui s'en apperçurent, coururent aux murailles, pour eſſayer de les franchir.

Merode-Thiant Seigneur du Brabant, qui s'étoit attaché au ſervice du Duc d'Anjou, fut de ceux-là; mais encore qu'il eût eû aſſez d'agilité pour deſcendre dans le foſſé, & pour remonter à l'autre bord; il n'y eut pas plûtôt grimpé, qu'un coup d'arquebuſe l'y renverſa mort. Le Duc d'Anjou s'étoit d'abord imaginé, que ceux qui ſe jettoient du haut de la muraille dans le foſſé, fuſſent des Bourgeois, & ſes Flatteurs luy applaudiſſoient déja ſur le prétendu ſuccez de ſon entrepriſe, lorſque deux ou trois de ſes Soldats, qui avoient eû le bonheur de ſe ſauver, vinrent l'informer de la verité; & il en fut incontinent aprés convaincu, par l'Artillerie que les Bourgeois tirerent au milieu de ſon Gros. Comme il ne luy ſeroit pas reſté un homme, s'il euſt de-

meuré ſur le poſte qu'il occupoit, il ſe retira ſur un autre hors de la portée du Canon de la Ville, & il s'y plaignit à loiſir de ſa mauvaiſe fortune, comme il avoit accouſtumé en de ſemblables occaſions. 1579.

Le Prince d'Orange ſauva la vie à autant de François qu'il luy fut poſſible; & ce qu'il y eut de plus ſingulier, fut qu'il y trouva la Bourgeoiſie d'Anvers mieux diſpoſée qu'il ne penſoit: car aprés que le Combat euſt ceſſé, & que l'on eut aſſuré la conſervation de la Ville, en recouvrant le premier Pont-levis de dehors, & en le hauſſant; les Bourgeois ſe porterent eux-mêmes à ſecourir les François bleſſez, à déboucher la porte, & à dégager de deſſous un horrible tas de morts, les corps de ceux en qui l'on remarqua quelques ſignes de vie. Ceux qui reſpiroient encore furent tranſportez dans les Hôpitaux, & l'on y en prit tout le ſoin que demandoit la charité Chrétienne. On ne convient pas du nombre des morts de part & d'autre; mais s'il faut s'en rapporter au plus vray ſemblables Relations, elles ne comptent que cent Bourgeois morts, & deux cens bleſſez; au lieu qu'elles portent qu'il y perit quinze cens François, & qu'il y en eut deux mille priſonniers. Plus de trois cens Gentilshommes de cette Nation y perdirent la vie, & ſur tout Beauvilliers Saint-Agnan & ſon fils, Latour-Landry, le ſecond fils du Maréchal de Biron, Seſſeval, le jeune Mirembeau, & Fontpertuis.

Fervaques demeura priſonnier; & le Prince d'Orange ne l'arracha des mains du Peuple, qui l'accu-

1579. ſoit d'être Auteur de l'entrepriſe, & le vouloit déchirer, qu'en diſant qu'il falloit auparavant l'interroger, pour apprendre de ſa propre bouche la verité du fait, & les noms de ſes principaux Complices. On l'enferma dans la Citadelle, & l'on luy donna douze Gardes. Le Duc d'Anjou ſe retira avec le reſte de ſon Armée au Château de Cerchen, où il paſſa la nuit avec d'autant plus d'incommodité, que ny luy ny les ſiens, n'avoient ny équipage ny vivres. Il écrivit de là aux Députez des Etats une Lettre, en deux ſens tout-à-fait contraires. Car il eſſayoit d'abord d'adoucir les Flamans, en excuſant l'action qu'il venoit de commettre ſur la neceſſité où ils avoient réduit ſes gens de guerre en les maltraitant, à ſe faire eux-mêmes juſtice; & il prioit qu'on luy renvoyât ſon équipage, celuy des Seigneurs de ſa ſuite, ſes papiers, & l'Evêque de Coutances * ſon Grand Aumônier, qu'il avoit laiſſé malade dans Anvers. Mais il ajoutoit à cela une eſpece de menace, en les exhortant à prendre bien-tôt leur réſolution, afin qu'elle luy ſervit pour prendre la ſienne; comme s'il leur eût voulu dire, que s'ils luy refuſoient ce qu'il leur demandoit, & même s'ils ne ſe reconcilioient point avec luy; il délibereroit s'il ne luy ſeroit point plus avantageux de ſe joindre au Prince de Parme, pour leur faire la guerre, à condition de partager leur dépoüille avec le Roy d'Eſpagne; ou de traiter avec ce Prince, qui le dédommageroit volontiers des frais qu'il avoit faits dans ces deux expeditions, pourvû qu'il luy livrât Cambray, & les autres Places

* Il étoit fils naturel du Maréchal de Briſſac.

Places qu'il tenoit dans les Païs-Bas. 1579.

Les Flamans ne répondirent pas ſi-tôt au Duc d'Anjou, & jamais la Politique du Prince d'Orange ne parut plus adroite, que dans l'affaire qu'on vient de rapporter. Il ne pouvoit douter que les François ne l'euſſent enveloppé dans la ruine d'Anvers, ſi leur entrepriſe eût réüſſi, & ils s'en étoient aſſez nettement expliquez, en criant vive la Religion Catholique, puis qu'il paſſoit pour conſtant, que c'étoit le Prince d'Orange, qui avoit principalement introduit le Calviniſme dans les Païs Bas; & qui l'y avoit ſi bien maintenu, qu'il n'y avoit aucune apparence de l'en arracher, que par ſa mort. Mais ce Prince s'étoit rendu irreconciliable avec les Eſpagnols; & les vingt une conjurations formées contre ſa perſonne, luy ôtoient toutes les occaſions de douter, que s'il faiſoit parler directement, ou indirectement au Roy Catholique, de ſe raccommoder avec luy, on luy promettroit à la verité tout ce qu'il demanderoit; mais qu'on n'en tiendroit rien.

Le Prince d'Orange ne trouvoit donc à le bien prendre ſon ſalut, que dans la continuation de la révolte des Pays Bas. Cependant il n'y avoit plus dans l'Europe que le Duc d'Anjou qui fuſt capable de la continuer. On avoit eû recours à tous les autres moyens, & ils avoient tous également manqué. Il s'enſuivoit de là, qu'encore que ce Duc vint de traiter les Flamans d'une maniere qui leur avoit ôté toute la confiance qu'il avoient euë en luy, l'extrême beſoin qu'ils auroient bien-tôt de luy, les

1579. contraindroit malgré qu'ils en euſſent, de le rappeller. Il ne falloit donc pas perdre un moment pour rétablir une mauvaiſe affaire, qui ne pouvoit être aſſez promptement réparée; & ce fut uniquement dans cette veuë, que dans la premiere Aſſemblée que l'on tint aprés le mal-entendu d'Anvers, le Prince d'Orange fut d'avis, & obtint que l'on renvoyât ſans rançon les deux mille priſonniers qu'on avoit faits ſur le Duc d'Anjou; qu'on luy rendît ſon équipage, & celuy des ſiens; que l'on répondît civilement à ſa Lettre; & que l'on nommât des Commiſſaires pour traiter avec luy.

Mais les vivres qu'on luy fournit, ne luy durerent que deux jours; & ceux d'Anvers s'étant excuſez de luy rendre plus long-temps cet office, ſur la crainte de s'affamer eux-meſmes, en remediant à l'indigence des François; le Duc d'Anjou voulut paſſer la Riviere de l'Eſcaut, pour camper dans la la Ville de Dundermonde; qu'il avoit ſurpriſe, d'où il luy eût été facile de tirer de la Flandre toutes les commoditez de la vie. Mais ceux d'Anvers preſſentirent ſon deſſein, & le rendirent inutile, en mettant ſur l'Eſcaut des Navires de guerre, qui en empeſcherent le trajet. Ils eurent encore la précaution, d'envoyer dans le Pays de Vaës, qui paſſe pour le plus fertile des Pays-Bas, vingt-trois Compagnies Angloiſes, ſous la conduite du Colonel Norrits, avec ordre d'en diſputer l'entrée aux François; & ils noyerent par leurs Ecluſes une partie des environs de Dundermonde, ce qui contraignit la Cavalerie Allemande faute de fourage, de paſſer des Enſeignes du Duc d'Anjou, ſous celles du Prince de

Parme, qui luy donna de bons quartiers de rafraîchiſſemens dans l'Artois, & dans la partie de la Flandre, la plus proche de cette Province. 1579.

Ainſi le Duc d'Anjou fut réduit à paſſer la Riviere de Nethe, auprés de Duffele, & à prendre delà le chemin de Rimenaut, à deſſein d'aller par Vilvoorde à Dundermonde. Les obſtacles qu'il y trouva, furent d'autant plus malaiſez à ſurmonter; que les Bourgeois de Malines avoient lâché leurs Ecluſes, & inondé le Païs; mais les François qui n'avoient alors rien de meilleur a faire, n'en hazarderent pas moins de paſſer. Ils furent aſſez heureux pour trouver des guez en des lieux où ils ne ſçavoient pas qu'il y en eût; & ils en furent quittes pour perdre environ trois cens hommes des moins agiles & moins robuſtes qu'ils euſſent, quoy qu'aucun d'eux en s'engageant dans l'eau, n'eût eſperé de s'en tirer. Ils firent donc trente lieuës au lieu des ſept qu'il y avoit par le droit chemin, depuis le lieu d'où ils étoient partis, juſques à Dundermonde, & ils arriverent extraordinairement fatiguez dans cette Ville, où ils ſe rafraîchirent.

Les Etats de Flandres publierent alors contre le Duc d'Anjou une Apologie pleine d'aigreur & de calomnies; & ce fut principalement pour y répondre, que Richy compoſa ſon Livre Intitulé: *La juſtification de l'entrepriſe d'Anvers.* Le Prince de Parme ne travailla pas avec moins de ſoin à gagner la Bourgeoiſie de Gand, ſur la préſuppoſition que l'exemple de cette Ville ſeroit ſuivi par toutes les autres des Pays-Bas. Il repreſenta que les Gan-

1579. tois avoient assez reconnu par leur propre expérience, qu'il leur étoit presentement impossible, & qu'il le seroit toûjours, de trouver une domination plus douce que celle de leur légitime Souverain ; que depuis qu'ils s'étoient soulevez contre luy, toutes sortes de maux les avoient accablez ; & que les François qu'ils avoient appellez à leur secours, au lieu de les mettre dans une entiere liberté, les avoient maltraitez en un point, que les plus grands ennemis de la Flandre, ne pouvoient rencherir sur eux en matiere de cruauté.

Ceux de Gand persuadez par ces raisons, & plus encore par les Emissaires du Prince de Parme, obtinrent des autres Flamans, par les quatre Députez que leur Province avoit envoyez à l'Assemblée generale des Etats ; qu'ils declareroient au Prince d'Orange, qu'elle n'écouteroit aucune des propositions de Paix qui viendroient de la part du Duc d'Anjou, jusques à l'entiere restitution des Places qu'il tenoit dans les Pays-Bas. Mais avant que le Prince d'Orange les eût entendus, la Reine Mere avoit commencé une negociation capable de prévenir l'effet de la leur. Elle s'étoit long-tems servie de Waroquier-Mercour en qualité de Secretaire de ses commandemens; & Elle s'en étoit d'autant mieux trouvée ; que d'un côté ce Gentilhomme n'avoit pas moins de rafinement d'esprit, que les d'Elbenes & les Biragues qu'elle avoit auparavant employez à cette fonction ; & d'un autre côté comme il étoit Flamand, les François luy portoient moins d'envie, & les Etrangers se défioient

moins de luy. Mercour eut ordre de voir en paſſant le Duc d'Anjou, de le conſoler, & d'aller enſuite à Anvers pour le reconcilier s'il étoit poſſible avec les Etats. 1579.

Mirambeau & le jeune Bruſlart accompagnerent Mercour de la part du Roy; & tous trois repreſenterent enſemble aux Députez des Provinces des Païs-Bas, que le Duc d'Anjou avoit haſardé ſa vie & celle de ſes Amis; & qu'il s'étoit endetté de maniere à ne ſe raquitter jamais, dans la ſeule veuë de les ſecourir: Que s'il avoit commis une faute, il en avoit porté la peine; & qu'aprés tout quelque grande qu'elle fut, les Etats étoient obligez par intereſt, auſſi bien que par reconnoiſſance à le pardonner; que s'ils continuoient à vivre en mauvaiſe intelligence avec ce Duc, le Prince de Parme ne manqueroit pas de s'en prévaloir, en achevant de les ruiner; qu'il n'y avoit point de temps à perdre pour mettre la derniere main à une ſi importante réünion; & que comme le Roy de France ne trouvoit pas mauvais, que les Flamans priſſent avant que de conclure, toutes les ſûretez qu'ils jugeroient neceſſaires, il leur offroit toutes les forces de ſon Royaume, qui ſeroient employées à leur conſervation, auſſitôt que ce Traité ſeroit conclu.

La Reine Elizabeth avoit encore plus d'intereſt que la Reine Mere à maintenir le deſordre dans les Païs bas; parce qu'elle eſtoit aſſurée que tant qu'il dureroit, les Eſpagnols ne porteroient la guerre, ny dans ſon Royaume d'Angleterre, ny dans celuy d'Irlande; auſſi écrivit-elle à ſes Agens auprés

1579. des Etats de Flandres, d'appuyer de toutes leurs forces la negociation de la Reine Mere ; mais les efforts de ces deux Princeſſes n'auroient pas réuſſi, s'ils n'euſſent eſté ſecondez par ceux du Prince d'Orange. Il n'étoit point inſenſible à l'injure qu'il avoit receuë du Duc d'Anjou, & il la concevoit dans toute ſon étenduë ; il ſçavoit qu'il ne ſeroit plus en vie, ſi le deſſein de ce Prince euſt eu du ſuccez ; & neamoins une plus forte conſideration le contraignoit de diſſimuler ſon reſſentiment, & même de reconcilier les François avec les Flamans. Il n'y prévoyoit pas d'obſtacles de la part des François : car outre qu'ils avoient tort, leur inconſtance les faiſoit aiſement paſſer de la haine à l'affection, auſſi-bien que de l'affection à la haine. Toute la difficulté conſiſtoit donc à menager les Flamans ; mais il y avoit d'autant moins d'apparence d'y réüſſir, que ces Peuples eſtoient extraordinairement ſoupçonneux, à cauſe qu'ils ſe défioient de la penetration de leurs eſprits ; & que comme ils ne ſe fâchoient pas ſans beaucoup de ſujet, ils avoient auſſi toutes les peines imaginables à pardonner.

Cette diſpoſition ne donnoit que trop de lieu au Prince d'Orange, d'aprehender qu'il ſe rendroit luy-même ſuſpect en travaillant pour les François. Il fit pourtant agir en ſecret Sainte-Aldegonde, & ſes autres intimes Amis ; & ces perſonnes qui avoient la principale autorité dans les Etats, & qui d'ailleurs étoient perſuadez qu'ils courroient la même fortune que le Prince d'Orange, puiſque les Eſpagnols ne leur en vouloient pas moins qu'à luy, le ſer-

virent ſi bien, qu'enfin il fut reſolu en pleine aſſem- 1579.
blée qu'on le conſulteroit avant que de déterminer, ſi l'on ſe reconcilieroit ou non avec le Duc d'Anjou. Le Prince d'Orange fut d'abord embaraſſé, non pas s'il devoit répondre à la conſultation, parce qu'il auroit achevé de ſe perdre en ne le faiſant pas, mais s'il le feroit de vive voix ou par écrit. Les raiſons de douter étoient preſque égales de part & d'autre, & la réponſe de bouche étoit ſujete à mille inconveniens qui en arriveroient, pour peu que l'on y ajoûtât, diminuât, ou changeât: La Réponſe par écrit ne ſeroit plus en état d'être revoquée, & ſi l'on y inſeroit des termes qui ne ſatisfiſſent point aſſez les eſprits des mécontens, il n'y auroit pas lieu de les interpreter, ny de les révoquer; mais comme aprés tout, la derniere des deux manieres étoit ſujete à moins d'inconveniens que la premiere; le Prince d'Orange promit d'envoyer ſon avis aux Etats dans quelques jours, & l'écrivit à ſa maniere accoûtumée; c'eſt à dire en des termes qui pour paroître communs, n'en étoient pas moins choiſis.

Il ſe plaignit d'abord du danger qu'il y avoit pour luy, de s'expliquer dans la conjoncture preſente, & du tort qu'on luy faiſoit, de luy attribuer les maux qui venoient d'arriver; & il conjura enſuite les Etats de ſe ſouvenir du temps qu'ils avoient pris, & des ſoins & des précautions qu'ils avoient aportées avant que de ſe déterminer ſur le choix du Duc d'Anjou, pour être leur Souverain: Que comme la déliberation en avoit eſté faite en pleine Aſſemblée, & qu'il n'y avoit pas eu un ſuffrage de Députez qui y eut été

1579. contraire ; on ne pouvoit ſans une effroyable injuſtice, attribuer au ſeul Prince d'Orange tous les inconveniens qui en étoient arrivez. Il avoüa plus facilement aprés cette Preface, que le Duc d'Anjou étoit déchû du droit qu'ils luy avoient déferé ſur les Pays-Bas ; mais il n'oublia pas auſſi d'avoüer, qu'ils avoient quelque obligation à ce Prince, & que ſans luy ils ne ſeroient peut être plus en état de réſoudre la matiere dont il s'agiſſoit ; puiſque les Eſpagnols les auroient déja accablez : Il ajoûta qu'il ne voyoit que trois moyens pour les tirer d'affaire. Le premier, de s'accommoder avec le Roy d'Eſpagne ; Le ſecond, de ſe maintenir par leurs propres forces ; Et le troiſiéme, de chercher une protection étrangere. Il ne luy fut pas mal-aiſé de prouver invinciblement, que le premier de ces moyens étoit de telle nature, qu'il ne ſeroit pas poſſible que les Flamans y trouvaſſent leurs ſuretez ; & que ſi le ſecond étoit ſuffiſant lorſque les Eſpagnols, ſous le Gouvernement de Jean d'Autriche, n'avoient point d'autre Place dans le Pays-Bas que celle de Namur ; il l'étoit bien moins preſentement, que le Prince de Parme avoit recouvré prés du tiers des dix-ſept Provinces. Il conclut ainſi en faveur du dernier, & il en prit occaſion de dire, qu'il n'y avoit point dans l'Europe d'autre que le Duc d'Anjou, de qui les Etats pûſſent attendre une aſſez puiſſante protection. Il ſe fit luy-même l'objection de l'inſolence des François, & il l'avoüa avec beaucoup d'ingenuité ; mais ce ne fut que pour l'oppoſer à celle des Eſpagnols, & pour pretendre que celle des derniers étoit moins ſupor-

table

table ſans comparaiſon que celle des premiers. Il le prouva par les exemples du Duc d'Alve qui n'étoient ignorez de perſonne ; & paſſant de ces exemples à l'entrepriſe ſur Anvers, il ſoûtint que ſi les François s'émancipoient, il n'étoit pas abſolument impoſſible d'y remedier ; au lieu que quand les Eſpagnols s'étoient ingerez d'exercer leur tiranie dans les Pays-Bas, les peuples n'avoient rien negligé de ce qui contribuoit à conſerver leur propre liberté ; & que cependant quoiqu'il y eut vingt ans qu'ils y travaillaſſent, ils n'avoient encore pû en venir a bout. Enfin il fit une vive peinture de la foibleſſe où ſe trouvoient alors les Etats, & de la folie qu'il y auroit pour eux à méconnoître le Roy de France, puiſqu'il ne leur reſtoit plus d'autre appuy que le ſien ; & il conclut qu'ils ne pouvoient ſe conſerver par aucune autre voye, que celle de leur reconciliation avec le Duc d'Anjou. 1579.

Quelques jours aprés que le Conſeil du Prince d'Orange eut eſté lû en pleins Etats ; Bellievre de concert avec luy, leur demanda audiance, & ne leur dit dans la premiere partie de ſon diſcours, * que les mêmes choſes que ce Prince leur avoit exprimées par écrit ; mais dans la ſeconde il ajouſta les menaces aux remontrances ; & il parla d'un ton auſſi haut, que ſi la France n'eût point eſté déchirée par trois factions irreconciliablement ennemies l'une des deux autres. Il eſt étonnant que les Députez l'entendirent ſans l'interrompre ; & que la réponſe qu'ils luy firent, ne ſortit point des termes de la civilité. Cela fit connoître que le Conſeil du Prince d'Orange les

* Il eſt entre les manuſcrits de M. le premier Preſident.

1579. avoit ébranlez ; & le Duc d'Anjou pour achever de les émouvoir, leur envoya une Ambaſſade compoſée des Seigneurs François de ſa ſuite, dont ils n'avoient aucune occaſion particuliere de ſe plaindre. Le Comte de Laval en fut le chef ; & à dire le vray, on ne pouvoit jetter les yeux ſur aucun autre qui en fuſt plus digne que luy Il avoit eſſayé de décerter l'entrepriſe ſur Anvers, bien loin d'y contriconbuer ; & il étoit demeuré ſimple ſpectateur durant qu'on l'executoit ; aucun ne l'égaloit en prudence dans le Camp des François ; & pour derniere diſpoſition, la plûpart des Députez étoient Calviniſtes, & il s'étoit declaré pour cette ſecte auſſi bien qu'eux.

Il leur repreſenta dans une Harangue courte, mais intelligible & preſſante, que le Duc d'Anjou manquoit de vivres, & que la neceſſité le contraindroit dans peu de jours d'en recouvrer par quelque voie que ce fut ; qu'il tenoit ſept ou huit Places d'extréme importance ; & que ne les pouvant plus garder, il ſeroit réduit à les vendre au Prince de Parme pour avoir du pain : Que ces Places étoient ſi avantageuſement ſituées, qu'elles ôteroient toutes ſortes de communication à celles des Provinces reſtées en la puiſſance des Etats ; & qu'ainſi les mêmes Etats ſe trouveroient en un inſtant dans l'impoſſibilité de ſe défendre ; que le Prince de Parme aſſiegeoit actuellement la Ville d'Eindorre, & qu'il la prendroit infailliblement, ſi l'Armée Françoiſe ne marchoit promtement à ſon ſecours. Ces deux motifs acheverent de déterminer les Etats le huit de

Mars mil cinq cens quatre-vingt-quatre, à conclure avec le Duc d'Anjou un Traitté proviſionnel, dont les principales conditions furent: Que ce Duc leur donneroit ſes Gens de Guerre, & que les Etats leur feroient compter quatre-vingt-dix mil florins; qu'immediatement aprés il remetteroit la Ville de Bergue Saint-Vinox entre les mains des Etats, & qu'il iroit avec trois cens Chevaux & trois mille Hommes de pied à Dunkerque où il demeureroit juſques à ce que l'on eût convenu avec luy d'un accommodement ſolide & durable; qu'avant qu'il partît de Dundermonde où il étoit, on luy donneroit pour ſeureté de la preſente convention, les ſept Oſtages qu'il luy plairoit de choiſir entre les Magiſtrats d'Anvers: & que quand il ſe ſeroit mis en chemin, on luy renvoyeroit ſes Priſonniers, ſes papiers & ſon bagage; qu'aprés qu'il les auroit reçûs, il reſtituëroit aux Etats la Ville de Dixmude, & qu'il renvoyeroit les Oſtages d'Anvers. 1579.

Mais les eſprits étoient encore trop aigris, pour eſperer que le Traité par proviſion fut accompli de part & d'autre avec aſſez de ſincerité. Quelques Flamans que l'on croyoit avoir eſté ſuſcitez par ceux de Gand, dreſſerent une embuche au Duc d'Anjou ſur le chemin de Dunkerque. Ils diſpoſerent des Herſes & des Baſcules, à l'entrée & à la ſortie d'un ravelin qui défendoit une des Portes de la Ville de Nieuport, à deſſein que lorſque ce Prince s'y ſeroit engagé, il n'en puſt ſortir, & demeurât à découvert & expoſé à la Mouſqueterie, & au Canon de la Courtine de cette Ville, toute bordée

1579. d'Arquebuſiers. Le Duc d'Anjou avoit déja commandé à la meilleure partie des François qui l'accompagnoient, d'entrer dans le Ravelin, & il étoit luy-même ſur le point de les ſuivre, lors qu'un Seigneur Flaman, qui ſe nommoit Olivier du Temple, luy découvrit & luy fit voir de ſes propres yeux le danger où il s'alloit mettre. Il luy montra un autre chemin plus ſeur & plus commode tout enſemble que celuy-là, qui conſiſtoit à faire dreſſer ſur le Canal de Nieuport un Pont de branchages & de ſoliveaux, & le Duc d'Anjou évita de cette ſorte un des plus grands dangers, qu'il eût couru de ſa vie.

Il avoit laiſſé au Marêchal de Biron le Commandement de l'Armée, qui ſuivant le Traité proviſionel devoit dégager Eindouve; mais cette petite Armée fut ſi tard renforcée par les Troupes Flamandes qui la devoient joindre; & d'ailleurs les Habitans des lieux par où elle marchoit, luy fournirent ſi peu de vivres, que lors qu'elle fut arrivée devant la Place qu'elle prétendoit ſecourir, elle trouva que ceux qui la gardoient, avoient déja capitulé avec les Eſpagnols. Tout ce que put alors faire le Marêchal de Biron, fut de la mener devant le Château de la Woude prés de Bergopſon, qu'elle prit. Les Etats agirent cependant avec tant de lenteur, qu'ils ne purent changer leur Traité Proviſionel avec le Duc d'Anjou, en un Traité ſolide; & le Duc d'Anjou qui demeuroit expoſé durant cet intervale, à la raillerie de ſes Ennemis, en conçut tant de chagrin, qu'il luy prit une maladie, dont il ne pût entierement guérir. Il y a des Relations qui

portent que ce fut pour changer d'air, qu'il paſſa de Dunkerque à Calais ; mais ceux qui ont demeuré dans ces deux Villes, ſçavent que l'air de l'une n'eſt pas meilleur que celuy de l'autre ; & par conſequent il s'en faut rapporter au témoignage de ceux qui écrivent que le Duc d'Anjou rentra en France, dans la ſeule veuë de ſe faire regretter par les Flamans, quand ils recevroient la nouvelle qu'ils l'auroient perdu. 1579.

Il laiſſa Chamois dans Dunkerque avec cinq cens des meilleurs Soldats de ſon Infanterie & il crut que ce nombre ajouté à la Garniſon, que les Etats de Flandres entretenoient dans cette Place, ſuffiroit pour la conſerver. Mais il n'avoit pas encore appris par ſa propre experience, que les François ne demeurent pas volontiers dans des lieux qu'ils voyent abandonnez par leur General, & ſans eſperance qu'il y envoye deſormais du ſecours. Les deux tiers des cinq cens hommes de la Garniſon laiſſée, deſerterent dans Dunkerque preſque auſſitôt que le Duc d'Anjou en fut parti ; & le Prince de Parme qui avoit un deſſein formé ſur la Ville de Nieuport, * le ſuſpendit pour attaquer Dunkerque, qui luy étoit beaucoup plus importante. Il ne pouvoit occuper à cette entrepriſe qu'environ quatre mil hommes, parce que les autres Troupes Eſpagnoles étoient ſi fatiguées, qu'elles avoient beſoin de bons quartiers de rafraîchiſſement ; mais ſon induſtrie & ſon experience ſuppléerent à ce défaut. Il ſe ſaiſit de la Colme, & des autres Rivieres, qui facilitoient l'accez de Dunkerque ; & il le

* Vers le milieu de la ſeconde Decade Strada.

1579. ferma ſi bien, qu'il ne fut plus poſſible aux Etats d'y jetter ny vivres, ny munitions. Il fit enſuite une Eſtacade de groſſes poutres & de mats de Navires liez enſemble par des chaînes, qui bouchoit tout-à-fait l'entrée du Port ; & il ſe contenta de tenir ainſi Dunkerque bloquée.

Les Etats convaincus qu'ils ne la perdroient pas moins par cette voye, que par celle de la force ouverte, preſſerent Biron de la ſecourir ; & Biron qui ne refuſoit pas de s'expoſer aux entrepriſes hardies, pourvû qu'il en eſperât tant ſoit peu de ſuccez, y conſentit, à condition que ceux de Gand luy donnaſſent paſſage par leur Territoire. Il luy étoit abſolument neceſſaire d'éxiger cette condition, puis que ſans elle les vivres luy auroient manqué ; mais les Calviniſtes étoient déja les plus forts dans Gand ; & par une intrigue qui n'a pas été démêlée juſques à preſent, le Prince de Parme avoit intelligence avec eux. Il les obligea de répondre, que Biron & ſes Troupes étoient preſque toutes Catholiques, & que par conſequent la conſcience ne permettoit point à ceux de Gand, qui avoient tant de peine à contraindre les Habitans de leur Banlieuë, de quitter l'ancienne Religion ; d'y recevoir des Hôtes qui ne manqueroient pas de leur inſpirer en paſſant, de retourner à la Communion du Pape.

Les Etats & Biron eſſayerent en vain, de ſurmonter l'obſtination de ceux de Gand ; & Chamois aprés avoir enduré toutes les incommoditez qui ſurviennent dans les Places privées pour long-

tems de la communication au dehors, fut réduit à rendre Dunkerque. 1579.

La perte de cette Place fut bien-tôt ſuivie de celles de Nieuport de Furnes, de Dixmude, de Bergues-Saint-Vinox, & de Menen : Et l'avis que les Flamans en receurent, au lieu d'appaiſer leur deſordre ; l'augmenta. Le Prince d'Orange ne ſe croyant pas ſi proche de ſa fin, qu'il l'étoit en effet; s'étoit marié pour la quatriéme fois. Il avoit épouſé Anne de Coligny fille de l'Amiral de Chaſtillon, & Veuve du jeune Theligny, qui avoient été tuez à la journée de ſaint Barthelemy. La plûpart des Politiques qui examinoient de prés ſes actions, blâmerent ſa conduite en ce point, & à dire le vray l'on trouva d'autant plus à redire, qu'il eût choiſi une femme Françoiſe, que dans le même tems qu'il l'avoit priſe, il avoit donné l'aînée de ſes filles au Seigneur de Laval, qui étoit auſſi François. On ſuppoſa là-deſſus, qu'il eût negligé ſes vieilles maximes, & donné de nouvelles occaſions de croire, qu'il prétendoit rétablir la domination des François dans les Païs-Bas ; quoy que la conjoncture y fut alors tellement contraire pour luy, qu'il ne pouvoit conſerver l'amitié des Flamans, qu'en feignant d'avoir luy-même de l'averſion pour les François. Mais ceux qui l'excuſoient ſoûtinrent qu'il n'avoit penſé qu'à ſe bien allier ; & que comme il avoit donné ſa fille au Seigneur de France qu'il eſtimoit le plus, il avoit épouſé la Dame la plus vertueuſe & la plus adroite qu'il y eût dans la Secte de Calvin.

1679. Quoy qu'il en ſoit, le mécontentement des Flamans, & des Brabançons devint ſi grand, que le Prince d'Orange averti de bonne part, qu'il n'y avoit plus de ſureté pour luy dans l'une, ny dans l'autre de ces Provinces, ſe retira le vingt-deux de Juillet mil cinq cens quatre-vingt quatre dans celle de Zelande, dont il étoit Gouverneur, auſſi-bien que de celles de Hollande, & d'Utrecht. Le Maréchal de Biron ſeroit ainſi demeuré ſeul expoſé avec ſes Troupes, au dépit des Flamans, & à l'inſulte des Eſpagnols, s'il eût été moins prudent; mais ſoit que le Prince d'Orange l'eût fait avertir en ſecret, de prendre garde à luy, ou que les amis qu'il s'étoit faits entre les Députez des Etats, luy euſſent rendu cet office; il s'approcha inſenſiblement de la Frontiere de France, & il ſe mit enfin, ſans avoir perdu un ſeul homme, à couvert ſous l'Artillerie de Cambray.

La Reine Mere n'avoit pas plûtôt ſceu que le Duc d'Anjou étoit rentré dans la France, qu'elle s'étoit miſe en chemin pour l'aller trouver à Calais: mais il la pria de ne pas continuer ſon voyage, de crainte que les Flamans ne priſſent ombrage de leur entreveuë. Le deſſein de cette Princeſſe n'étoit pourtant que de conſoler le Duc d'Anjou de ſes malheurs, & de moderer le reſſentiment qu'il avoit contre la Cour, de ce qu'en l'abandonnant, elle l'avoit réduit à former l'entrepriſe ſur Anvers, qui luy avoit été funeſte. Ce reſſentiment alloit ſi loin, que comme il y avoit alors en France une extrême liberté de parler contre les Roys; & que les Favoris

du Duc

du Duc d'Anjou s'en prévaloient dans toute ſon étenduë; ce Prince accoûtumé à les entendre, ſembloit ne ſe plus ſouvenir que Henry Trois fût ſon Frere aîné & ſon Maître. Il luy échappoit de tems en tems des paroles que l'on n'oſeroit rapporter icy, & qui ne marquoient que trop, qu'il ſeroit capable de ſe porter aux dernieres extrémitez, ſi l'on continuoit d'uſer à ſon égard de la même conduite, que l'on avoit juſques-là obſervée. Il n'évitoit pas de s'expliquer de cette ſorte, devant des perſonnes qui ne luy étoient pas trop affectionnées; & ces perſonnes ne ſe contentoient pas de rapporter mot à mot aux Favoris, ce qu'elles avoient oüi; mais de plus elles encheriſſoient beaucoup ſur la verité, dans la veuë d'aigrir les affaires, ou d'obliger les Favoris à leur obtenir de la Cour de plus grandes récompenſes. 1579.

L'excez alla ſi loin de part & d'autre, qu'il en ſeroit infailliblement arrivé de reciproques malheurs, ſi Henry Trois n'eût été informé, que le chagrin de ſon frere l'affoibliſſoit en un point, qu'il ne vivroit pas long-temps. Sa Majeſté paſſoit aiſément de l'extremité de la peur à celle de la confiance; & comme elle s'étoit long temps prévenuë de l'opinion, que les trois partis formez dans ſon Royaume n'auroient garde de luy faire de la peine, aprés qu'ils auroient perdu l'eſperance de voir ce Duc à leur tête, Elle jugea que pour les tenir deſormais en repos, Elle n'avoit qu'à feindre une devotion extraordinaire, pour leur perſuader qu'elle étoit entierement éloignée du deſſein de les ruiner. Elle paſſoit la plûpart des jours dans les Monaſteres, & ſur tout dans celuy des Feüillans; & elle s'étoit fait faire

1579. une porte, * par où elle alloit les nuits chanter Matines avec ces Religieux. Elle ſe mettoit de toutes les Confrairies, & elle aſſiſtoit à leurs Proceſſions : Elle menoit les Courtiſans en pelerinage, tantôt à Nôtre-Dame de Lieſſe, tantôt à Chartres, & tantôt à Clery : & Elle y faiſoit des Vœux pour la groſſeſſe de la Reine.

* Dans les papiers de ce tems-là, gardez au Monaſtere des Feüillans.

Ce n'eſt pas qu'elle ne ſe relâchât de tems en tems, & qu'elle ne retournât à ſes plaiſirs ; mais elle prenoit tant de précautions pour le cacher, & d'ailleurs ſes actions exterieures de pieté, étoient ſi frequentes & ſi ſolemnelles, qu'il luy en arriva le même inconvénient où ſaint Louis avoit été ſujet ; c'eſt-à-dire, que le bruit courut par toute la France, & même par toute l'Europe, que Henry Trois vouloit changer ſa Couronne en un Froc. La flatterie profitoit de ces dangereuſes conjectures pour les augmenter ; & ceux qui gouvernoient la conſcience du Roy, ne ſe contentoient pas de dire en particulier, ny de prêcher en Public, que le Roy ne vivoit plus ; mais que c'étoit Jeſus Chriſt qui vivoit en luy. * Ils l'écrivoient de plus dans les Ouvrages deſtinez à l'impreſſion, & ils auroient volontiers aſſuré, que Sa Majeſté étoit confirmée dans la Grace, ſi la Theologie ne leur eût appris que ce privilege n'avoit été accordé qu'à la Mere de Dieu, à ſaint Jean-Baptiſte, & aux Apôtres.

* Dans les Sermons manuſcrits du Pere Aymõd Auger.

Mais les Factieux des trois Partis prenoient occaſion des Panegiriques que l'on faiſoit du Roy, pour publier à leur tour autant, ou plus de ſanglantes Satires. Aucune des circonſtances, qui s'étoient paſſées dans les lieux où Sa Majeſté ſe divertiſſoit,

n'y étoit oubliée, & l'on y ajoûtoit plûtôt à la verité, que l'on ne diminuoit. On exageroit que Henry devenu amoureux de la femme d'un riche Marchand de Lyon, qui étoit Penitent bleu, avoit d'abord feint de porter la Croix dans une Proceſſion de ces Penitens; que ce Prince l'avoit enſuite donnée à porter au Marchand, & qu'il étoit couru au logis de ſa Maîtreſſe; mais qu'une perſonne affidée au Marchand, l'ayant averti que le Roy venoit d'entrer chez luy, il avoit jetté la Croix au milieu de la ruë, & courut de toute ſa force vers ſon logis. On ajoûtoit que depuis ce tems-là, le Roy ne manquoit pas de faire chaque année un voyage à Lyon; mais que les Bourgeois de cette Ville, qui avoient de belles femmes, n'étoient pas plûtôt informez de ſon approche, qu'ils les envoyoient dans le Païs de Breſſe, qui n'appartenoit point encore à la France. 1579.

La maniere dont il paſſoit le Carnaval, étoit d'aller avec ſes Favoris le jour par les ruës, & la nuit dans les maiſons, le plus ſouvent en maſque, & l'on y faiſoit mille tours de jeuneſſe à ſa veuë, quand il ne les faiſoit pas luy-même. Il changeoit de vie dés le Mercredy des Cendres; & l'on auroit dit à le voir, qu'il étoit veritablement touché de Dieu. Il aſſiſtoit aux Proceſſions des Penitens, & il donnoit des exemples de mortifications, qui auroient été admirez, ſi l'on eût été moins perſuadé de ſon inconſtance. Il érigea à Paris une Confrairie de Penitens, qu'il nomma *La Congregation des Penitens de l'Annonciation de Nôtre-Dame*; & il en fit luy-même les premieres cérémonies. Le jour de cette Fête, il ſe mêla parmi le Peuple ſans avoir de Gar-

1579. des, & ſans qu'il eût aucune marque qui le diſtinguât des autres Confraires. Le Cardinal de Guiſe y porta la Croix, & le Duc de Mayenne ſon frere exerça la fonction de Maître des Cérémonies. Les principaux Courtiſans, & même le Chancelier de Birague, & le Garde des Sceaux de Chiverny s'y trouverent. Mais on obſerva qu'aucun du Parlement n'y voulut aſſiſter, de crainte d'approuver par ſa preſence une ſi dangereuſe nouveauté. On y étoit diſtribué en trois bandes, diſtinguées par les couleurs de blanc, de noir, & de bleu; & les Confraires marchoient deux à deux, couverts d'un ſac ſur le viſage, & la diſcipline à la ceinture. Ils allerent en cet équipage depuis les Grands Auguſtins juſques à Nôtre-Dame, nonobſtant la pluye qui tomboit alors avec tant de violence, que les habits des mieux vêtus ſous le ſac, en furent traverſez.

Mais le peuple ne pouvoit plus être trompé par de ſemblables ſpectacles, parce qu'il avoit trop d'experiences du contraire; & il ne ſe cachoit pas de dire que c'étoit-là ſe mocquer de Dieu & des hommes. Il échapa même à un Bourgeois de Paris, dont l'eſprit étoit extraordinairement ſatirique, de s'écrirer en faiſant alluſion au mauvais temps; que la Cour aprés avoir pillé la France, croyoit en être quitte pour ſe couvrir d'un ſac moüillé. Le Roy avoit eu la précaution de faire approuver par le Pape, la Confrairie de l'Annonciade: La Bulle luy en avoit eſté envoyée en bonne forme; & il avoit obligé le Nonce de ſe trouver preſent à la Ceremonie. Cependant dés le lendemain la plûpart de ceux qui préchoient dans les Egliſes de Pa-

ris en Carême, declamerent contre elle. Maurice Poncet Docteur en Thelogie, & Prieur des Benedictins deMelun, assura qu'il sçavoit de bonne part, que le soir de cette Ceremonie qui étoit un Vendredy, la broche avoit tourné pour les plus gros des Penitens; & qu'aprés s'être rassasiez de chair, ils avoient fait débauche entiere; qu'ils se mocquoient de Dieu sous le masque dont ils s'étoient couverts; & qu'ils auroient dû se foüetter jusques au sang de la discipline qu'ils se contentoient de porter à la ceinture, pour faire à Dieu & au Public une amende honorable, de l'irreverence publique qu'ils commettoient 1579.

Le Roy l'ayant sçu, n'osa pas punir cette insolence avec toute la severité qu'elle meritoit; mais comme il auroit esté dangereux de la laisser tout-à-fait impunie; Sa Majesté ordonna au Chevalier Muguet, d'aller prendre Poncet, & de le conduire à son Abbaye le long de la Riviere deSeine, afin qu'il eût durant tout le chemin la peur que l'on ne l'y jettât. Avant qu'il partît un des Favoris du Roy eut la curiosité de le voir. Il luy demanda pourquoy au lieu d'édifier ses Auditeurs, il ne s'étudoit qu'à les faire rire; & Poncet répondit avec une hardiesse qui n'étoit point ordinaire à ceux de sa profession, qu'il ne venoit point des gens à ses Sermons pour y rire, s'ils n'étoient impies; & qu'il n'en avoit jamais fait tant rire, que le Favori qui luy parloit en avoit fait pleurer. Le jour du Jeudy Saint, il plût au Roy de recommencer la Ceremonie du jour de l'Annonciation; & pour la rendre plus venerable, Sa Majesté voulut qu'on la fit aux flambeaux; les Favoris y porterent la complaisance jusques à l'ex-

1579 cez, puiſque quelqu'uns d'entre eux s'y foüetterent; Mais Joyeuſe-Saint-Didier frere du Duc de ce nom, y contracta une diſſenterie dont il mourut; & l'accident qui luy étoit arrivé fut de mauvais augure pour la Confrairie.

Les plus ſages aprehendoient que les profanations dont on vient de parler n'achevaſſent d'attirer la colere de Dieu ſur la France; & l'on trouva dans la Chapelle des Auguſtins, où l'on s'aſſembloit pour les Ceremonies de l'Ordre du Saint-Eſprit, des vers Latins* qui prediſoient au Roy, que de deux Couronnes qu'il avoit portées, l'une étoit déja tombée de deſſus ſa tête, & l'autre tomberoit bien tôt.

* Ils ſont rapportez dans le Journal de Henry Trois.

Mais ce ne fût pas-là le plus grand mal que cauſa à Sa Majeſté la Confrairie de l'Annonciade, puiſqu'elle donna pretexte aux trois partis de faire des aſſemblées ſecrettes, & d'en tirer les avantages qu'ils pretendoient; c'eſt-à-dire de débaucher à Henry Trois les Sujets fidels qu'il avoit juſques-là conſervez. Et de fait, ſon autorité diminua de ſorte, qu'il ne luy en reſtoit preſque plus que pour mettre de nouveaux Impôts, dans la ſeule vûë d'enrichir ſes Favoris. On raconte à cette occaſion qu'il y avoit alors à la Cour ſept Poëtes, que l'on appelloit la Pleyade. Le Duc de Joyeuſe en avoit pris la protection, & leur avoit fait donner trente ſix mil livres, que l'on avoit tirez de l'Erection d'une Chambre d'Elûs dans le Languedoc. La Pleyade aprés avoir touché cet argent, s'enferma dans un Cabaret prés de la Porte de Neſle, & n'en ſortit qu'au bout d'un mois, qu'elle eut mangé les trente-ſix mil francs. La ſeule action de grace qu'elle en rendit, fut de

s'écrier en ſortant : *Vive la tiranie, nous avons dépenſé ce mois-cy douze mil écus.* 1579.

Le Duc de Guiſe ne négligeoit pas de profiter des diſſolutions de la Cour, & le faiſoit à ſa mode, puiſqu'il avoit ſi bien menagé les Favoris, qu'ils luy donnoient quelque part dans les exactions. Il eſt vrai qu'il la partageoit avec les principaux des Catholiques zelez, ſans ſe charger luy-même de la haine publique, & ſans permettre qu'elle rejaillit ſur eux. L'adreſſe dont il ſe ſervoit, conſiſtoit en ce qu'il y avoit des Provinces où ſon autorité & celle de ſes Amis étoient ſi grandes, qu'il auroit eſté impoſſible d'y lever des Impots ſans leur conſentement. Ils ne demandoient pas à la verité de l'argent pour le donner : Mais ils faiſoient naître ſous main tant d'obſtacles, que pour les faire ceſſer, les Partiſans étoients contraints de conclure avec eux des Traitez ſecrets, par leſquels ils les aſſocioient au profit.

L'on avoit ainſi verifié en l'année mil cinq cens quatre-vingt-trois les dix-ſept Edits dont on a déja parlé ; & en mil cinq cens quatre-vingt-quatre, le Roy accompagné des Ducs de Joyeuſe & d'Epernon, alla tenir ſon lit de Juſtice au Parlemenr, pour la verification des onze autres. Comme il étoit des plus Eloquens Hommes de ſon ſiecle, il fit une Harangue qui fût autant eſtimée pour la forme qu'il luy donna, que blâmée pour le ſujet ſur lequel elle avoit eſté compoſée. Le Chancelier de Birague qui n'avoit pas autant d'Eloquence, & qui d'ailleurs étoit venu trop tard en France, pour en aprendre parfaitement la Langue, fut obligé de parler enſuite, & s'embaraſſa de ſorte, qu'il aprêta à rire à

1579. toute l'assemblée. Il avoit oublié une partie de son discours, quoiqu'il l'eut étudié ; & comme il repetoit souvent que le Roy avoit besoin d'argent, sans en rendre aucune raison, & qu'il regardoit à droit & à gauche, en attendant que sa memoire luy suggerât ce qu'il devoit dire ; on crût qu'il ne vouloit pas nommer les Favoris, & qu'il se contentoit de jetter les yeux sur eux, pour obliger son auditoire à juger que le Roy n'exigeoit des sommes qui devoient revenir des onze Edits, que pour les leur donner.

Le Roy ne tira pas du Parlement toute la satisfaction qu'il espéroit ; & Sa Majesté pour recompenser les Favoris par une autre voïe, & pour couvrir une partie de la honte qu'elle avoit reçûë, en faisant à contre-temps une démarche aussi publique qu'avoit esté sa tenuë d'un lit de Justice ; s'avisa de negliger les anciennes formalitez ; & de taxer dans son Conseil Privé les Marchands de Vin, & tous ceux qui s'étoient mêlez du trafic du Sel. Elle envoya à chacun d'eux un Mandement de payer sa quotte-part dans vingt-quatre heures sans aucune remise ; sur peine de prison : Mais les gens du commerce ne se hâterent pas de payer leurs taxes ; & le Roy n'osa les y contraindre, de peur d'exciter une sedition.

La Reine sa Mere qui recevoit de jour en jour de plus fâcheuses nouvelles de la maladie du Duc d'Anjou, pensa serieusement à prevenir les inconveniens qui luy arriveroient en cas qu'elle le perdît. Elle prevoyoit que le peu de credit qui luy restoit, cesseroit alors ; parce que le Roy n'ayant plus besoin d'elle pour retenir son frere dans le devoir, la negligeroit infailliblement ; & la crainte de décheoir qui tourmente

mente les Grands à meſure qu'ils ont de l'ambition, réduiſit cette Princeſſe à déliberer ſi elle embraſſeroit l'un des trois Partis qui partageoient le Royaume, ou ſi elle ſe reconcilieroit avec les Favoris. Les mêmes raiſons qui l'avoient autrefois empêchée, lorſqu'elle étoit Regente, de favoriſer les Calviniſtes, luy revinrent dans l'eſprit, & la détournerent encore de les rechercher; outre qu'elle étoit ſi mal avec le Roy de Navarre, qu'il n'auroit pas eſté poſſible de rétablir la confiance qu'ils avoient euë entr'eux. Les Politiques ne paroiſſoient point aſſez puiſſans, pour appuyer la Reine Mere en cas de beſoin; & de plus, Damville étoit perſuadé qu'elle avoit voulu le perdre à la journée de Saint Barthelemy, & que s'il eût deferé auſſi bien que ſes trois freres, aux ſollicitations qu'elle leur faiſoit de venir à Paris, ils y auroient été tuez tous quatre. 1580.

Les Favoris étoient à la verité plus puiſſans que les Politiques: mais la Reine Mere prévoyoit que leur amitié luy coûteroit trop à conſerver; & qu'en s'uniſſant avec eux, elle encourroit la haine des Peuples dans un tel excez, qu'ils la traiteroient de même, qu'ils avoient fait Brunehault, & Fredegonde. Il ne reſtoit donc que les Catholiques zelez; & ſi la Reine Mere eut recours à eux, ce fut plus par neceſſité, que par choix. Le Duc de Guiſe voyoit bien quel avantage ce luy ſeroit, de l'avoir de ſon côté. Mais deux conſiderations l'en détournoient: L'une que la Reine Mere, quelqu'union qu'elle pût contracter avec les Catholiques zelez, ſeroit toûjours prête de les abandonner, lorſque ſes intereſts preſens

1579. auroient changé : L'autre que cette Princeſſe avoit tellement irrité les Eſpagnols, en favoriſant le Duc d'Anjou pour ce qui regardoit la Souveraineté des Païs Bas, & en envoyant aux Iſles Terceres une Flotte qui n'avoit manqué de les conquerir, que par la mauvaiſe intelligence de ceux qui la commandoient ; qu'il n'y avoit aucune apparence, que le Roy Catholique pardonnât ſincerement ces deux injures, & qu'il ſe reconciliât tout de bon avec la Reine Mere.

Il s'enſuivoit de là, que quelques ſoins que prît le Duc de Guiſe, d'engager en même-temps les Eſpagnols & la Reine Mere à ſa protection, il n'en viendroit pas à bout, ou il ne réüſſiroit pas pour long-tems : & par conſequent il luy étoit neceſſaire de choiſir qui du Roy d'Eſpagne ou de la Reine Mere luy ſeroit le plus utile. Il ne délibera pas long-tems là-deſſus ſans prendre ſon parti ; & il trouva qu'il y avoit plus de ſûreté à prendre, & moins d'inconſtance à craindre de la part des Eſpagnols. Et de fait le Conſeil de Madrid étoit ſi faché d'avoir trouvé les François en ſon chemin, dans les deux conjonctures dont on vient de parler, que non ſeulement il les imputoit à la Reine Mere, mais encore à Henry Trois ; & ç'avoit été pour s'en venger, qu'il avoit eu la meilleure part dans une conſpiration qui avoit été formée dans le Dauphiné & dans la Provence, pour détacher ces deux Provinces de la Monarchie Françoiſe.

ARGUMENT
DU
SEPTIE'ME LIVRE.

LE Duc de Savoye forme pour enlever la Provence & le Dauphiné, une conſpiration que Leſdiguieres découvre & déconcerte; & ce Prince ne réüſſit pas mieux à rompre l'Alliance entre les François & les Suiſſes. Le Duc de Guiſe excite Roſieres à publier un Livre, pour montrer que la Maiſon de Lorraine décendoit en droite ligne maſculine de celle de Charlemagne; & que par conſequent Capet & ſes Succeſſeurs avoient uſurpé la Couronne ſur elle: Mais Roſieres eſt convaincu de fauſſeté par le Manuſcrit de Guillaume de Tir. Le Roy offre ſa belle-Sœur au Duc d'Epernon, qui la refuſe ſagement. Le Duc de Joyeuſe l'accepte, & elle prend ſur luy un tel aſcendant, que pour luy plaire il devient Catholique zelé. Il ſe propoſe d'ôter le Gouvernement de Languedoc au Duc de Montmorency; & il entreprend dans cette vûë le voyage de Rome; Mais ſa négociation échouë, parce que le Duc de Montmorency avoit trouvé le ſecret d'engager le Pape dans ſes intereſts, en preſervant le Comtat d'Avignon des courſes des Calviniſtes. Pendant le voyage du Duc de Joyeuſe, le Duc d'Epernon le ſupplante; & il en devient ſi malade, qu'il perd ſon embonpoint & ſa bonne mine.

Deux des Filles de Henry Second ſont également malheureuſes, & c'eſt pour le montrer par occaſion que l'on abrege icy l'Hiſtoire de Dom Carlos, & que l'on y diſtingue ce qu'il y a de veritable, d'avec ce que les Romans du ſiecle paſſé & de celuy-cy y ont ajoûté. On abrege encore les Memoires de la Reine Marguerite, & l'on entremeſle les faits conſiderables qu'elle a cru devoir ſupprimer, comme ſont ceux du Courier des Ducs de Ioyeuſe & d'Epernon qu'elle fit aſſaſſiner, & de ſon intrigue avec Harlay-Chanvalon. Le Roy hait irreconciliablement ſa ſœur, & la maltraite en diverſes manieres. Il pretend qu'elle aille rejoindre ſon mary ; & le Roy de Navarre pour s'en excuſer, envoye à la Cour de France Pleſſis-Mornay qui negocie tête à tête avec Henry Trois, & n'obtient rien pour reparer le deshonneur de la Reine de Navarre. Mais en recompenſe, on luy accorde une grace qui nuit à ſon maître au lieu de luy ſervir. Le Roy de Navarre s'imagine que Biron l'empêche d'acquerir de la reputation, & ſollicite pour cela qu'on luy ôte la Lieutenance du Gouvernement de Guyenne. Biron eſt déposé, mais on luy donne pour ſucceſſeur en Matignon un homme plus ſurveillant que n'avoit eſté Biron, puiſqu'il offre aux Calviniſtes Baſas & le Mont-de-Marſan, ſous couleur d'un article du dernier Traité qui n'étoit point aſſez intelligible ; & que de plus il bloque ſi bien dans Nerac le Roy de Navarre, qu'il le reduit à reprendre ſa femme aprés une negociation de ſix mois avec Bellievre. Les Eſgnols veulent exciter en France une neuviéme querelle civille, & s'adreſſent d'abord au Duc de Guiſe, qui les refuſe avec autant de hauteur qu'ils l'en avoient ſollicité. Ils recherchent enſuite le Roy de Navarre, qui eſt

ſur le point de ſe perdre luy-même en traitant avec eux ; mais la maladie du Duc d'Anjou, & d'autres raiſons, luy font éviter le precipice où il étoit preſt de tomber. Le Roy penſe à rétablir ſa table ſur le pied de celle de François Premier ; mais ſa profuſion l'en empêche ; & les Députez qu'il envoye dans les Provinces, pour demander qu'elles contribuënt à payer ſes dettes, ne ſont point écoutez. Il convoque à Paris une Aſſemblée qui repreſentoit les Etats ; & il y ſurvint deux conteſtations, l'une pour la preſéance entre les Cardinaux de Vendôme & de Guiſe, l'autre pour le pas entre les Cardinaux de Vendôme & de Ioyeuſe. La premiere eſt terminée à la ſatisfaction du Public ; mais le Roy auroit decidé l'autre à ſa honte, ſi le Duc d'Epernon par une pure jalouſie ne l'en eût empêché La Gueſle ſollicite que l'on aboliſſe le Privilege de la Fierte de Roüen ; & le Cardinal de Bourbon pour la conſerver ſe jette aux pieds du Roy. On abrege icy les Ordonnances qui s'y firent, & l'on raporte l'adreſſe avec laquelle le Roy éluda la demande des Calviniſtes, qu'on leur laiſſât les Places de ſureté pour ſix autres années. Le Baron de Viteaux eſt tué en düel ; & le jeune Moüy ſe défait de l'aſſaſſin de ſon Pere. Les Eſpagnols obligent Montmorency à conclure une Ligue défenſive avec eux ; & ils propoſent enſuite au Duc de Guiſe d'y entrer, mais il s'en excuſe ſur d'invincibles raiſons. On met icy le détail des differens motifs par leſquels entrerent dans la Ligue, les Ducs de Guiſe & de Mayenne, le Cardinal leur frere, le Duc de Nevers, le Secretaire d'Etat Villeroy, Pericard Secretaire du Duc de Guiſe, d'Eſpinac Archevêque de Lyon, la Chaſtre, le Comte de Briſſac, Balſac, d'Entragues, Mandelot, Lanſac, ſaint-Luc, la Garde,

Vins, les Comtes de Sault & de Suze, le Baron de Breauté, Rieux-Courdeac, Beauvais-Nangis, Menneville, Sacremore, Rhoſne, Saint-Paul, Guitaud, & le Cardinal de Bourbon. Le mauvais ſuccez de l'entrepriſe d'Anvers, donne occaſion au Duc de Guiſe d'offrir à Henry Trois les Forces des Catholiques zelez pour le réparer hautement; mais Sa Majeſté le refuſe, & le Duc de Guiſe s'adreſſe en ſecond lieu au Duc d'Anjou qui l'écoute d'abord, & qui luy manque de parole bien-tôt aprés. Le Roy permet au Duc de Joyeuſe de lever une Armée pour accabler Montmorency dans le Languedoc; mais ce projet manque par la mort du Duc d'Anjou dont on fait icy l'éloge, & l'on raconte pluſieurs rares particularitez. Le Conſeil de Madrid attente en vain à la vie de la Reine d'Angleterre, & réüſſit mieux ſur celle du Prince d'Orange, dont la mort diviſe les Etats Generaux, & donne ſujet au Prince de Parme de faire de ſi grandes Conquêtes ſur eux, qu'ils ſont reduits à députer une magnifique Ambaſſade à Henry Trois, pour le prier de les recevoir en qualité de Sujets; mais on les renvoye ſans aucune réponſe cathegorique.

HISTOIRE DE HENRY TROIS.

LIVRE SEPTIE'ME.

Où l'on voit la mort du Duc d'Anjou, l'entier établiſſement de la Ligue, la curieuſe recherche des Caracteres particuliers des Princes, des Seigneurs, & des autres perſonnes conſiderables dont elle étoit compoſée, & ce qui eſt arrivé de plus ſingulier en France ſur la fin de mil cinq cens quatre-vingt-quatre & au commencement de mil cinq cens quatre-vingt-cinq.

CHarles Emanuel Duc de Savoye qui venoit de ſucceder à Philbert-Emanuel ſon Pere, l'égaloit bien à la verité pour les qualitez de l'eſprit, & pour l'agilité du corps, tout boſſu qu'il étoit; mais non pas pour le jugement. Il étoit encore fort 1580.

1580. jeune ; & soit qu'il eût plus d'ambition que son prédecesseur n'en avoit eû, ou que n'ayant pas souffert comme luy vingt-deux ans de mauvaise fortune, il n'eût pas acquis tant d'experience ; il n'avoit pas plûtôt veû la France divisée, qu'il s'étoit mis en tête de la partager avec les Espagnols ; & son aveuglement étoit d'autant plus à plaindre, qu'il ne prévoyoit pas, que quand il auroit reüssi dans son entrepriſe, les mêmes Espagnols eussent eû plus de facilité à luy ôter la part qu'ils luy auroient donnée, qu'à l'ôter au Roy Henry Trois qui la possedoit par une longue suite d'Ancêtres.

Il étoit même passé jusques à découvrir sa pensée aux Espagnols ; & les Espagnols bien loin de luy en faire appercevoir la vanité, n'avoient rien négligé de ce qui servoit à l'y entretenir. Le Roy Philippe Second luy avoit donné en mariage Catherine d'Austriche sa seconde Fille, & luy avoit promis de l'aider à s'emparer du Marquisat de Saluſſes. Il en étoit-là, lorsque Maugiron Lieutenant de Roy dans le Dauphiné, & Soquences frere du Comte de Carces, devinrent mécontens de la Cour de France ; Maugiron pour y avoir perdu son fils dans le duel dont on a parlé ; & Soquences pour n'avoir pas obtenu la Lieutenance de Roy au Gouvernement de Provence.

Le Duc de Savoye qui connoissoit le credit des deux Seigneurs que l'on vient de nommer, s'imagina qu'il les engageroit aisément dans la Révolte, pour peu qu'il favorisât leur mécontentement ; & qu'ensuite il luy seroit plus aisé de les opprimer quand il les auroit détachez de la France, qu'il ne l'auroit

roit été de les aſſiſter : il preſſa là-deſſus ſon beau-pere, de luy fournir des Troupes ; & trois mil vieux Soldats, ſortis du Duché de Milan, s'avancerent à ce deſſein juſques ſur les Frontieres, entre le Piedmont & la France. Mais l'évenement juſtifia que le Duc de Savoye n'avoit pas pris d'aſſez juſtes meſures pour l'acheminement de ſon deſſein. Il avoit aſſez mépriſé Leſdiguieres, pour ne ſe pas mettre en devoir de le gagner ; cependant ce Chef des Calviniſtes du Dauphiné, ſuffit pour déconcerter l'entrepriſe du Duc de Savoye. Il la découvrit aſſez à tems pour donner au Roy Henry Trois le loiſir de la prévenir ; & il oppoſa aux Troupes Eſpagnolles & Savoyardes qui s'étoient unies, de vieux Soldats ſi aguerris, que non ſeulement elles n'oſerent paſſer outre ; mais de plus celles du Duc de Savoye ſe diſſiperent faute de ſolde ; & celles des Eſpagnols rentrerent dans le Duché de Milan, afin de ne pas donner ſans aucun fruit, atteinte à la Paix du Câteau-Cambreſis. * 1580.

* Videl dans la vie du Connêtable de Leſdiguieres.

Le Duc de Savoye qui ne pouvoit vivre un moment ſans former de nouveaux projets, réels ou chimeriques, ſe conſola bien-tôt d'avoir manqué la Provence & le Dauphiné, par l'eſperance de rompre l'Alliance, que les François avoient entretenuë avec les Suiſſes depuis le Regne de Louis Onze. Son fondement étoit, que celle de ſes predeceſſeurs avec les mêmes Suiſſes, avoit precedé de dix ans celle qu'ils avoient contractée avec les François ; & que par conſequent il ne luy ſeroit pas impoſſible de les obliger à preferer la plus ancienne des deux, à la

1580. plus nouvelle, pourvû qu'il les dédommageât de ce qu'ils perdroient en ſe deſuniſſant des François. Cet obſtacle luy paroiſſoit grand à la verité ; mais il ne deſeſperoit pas de le ſurmonter, à cauſe que les Eſpagnols luy avoient promis de luy fournir tous les ans autant d'argent que les Cantons avoient accoutumé d'en tirer de la France.

Mais les negociations qui paroiſſent les plus aiſées à conclure dans la ſpeculation, le ſont ſouvent le moins dans la pratique. Quelque adreſſe qu'euſſent les Emiſſaires du Duc de Savoye, à gagner les plus conſidérables d'entre les Suiſſes, avec le plus de ſecret qu'il étoit poſſible, il y eut des Penſionnaires de France qui ſe piquerent d'honneur, qui refuſerent l'argent qu'on leur offroit ; & qui pour comble de ſincerité, en donnerent avis à la Cour de France. Le meilleur moyen de rompre cette intrigue, étoit de renouveller l'alliance entre les deux Nations ; & ce fut pour y travailler, que Henry Trois jetta les yeux ſur quatre Conſeillers d'Etat qui en étoient tout-à fait dignes. Le premier fut François de Mandelot, qui ſe trouvoit également propre aux affaires de la guerre & à celles du cabinet. Il avoit de l'eſprit & de la conduite, & le flegme qui luy étoit naturel auroit fait croire à ceux qui ne le connoiſſoient point aſſez, qu'il étoit né en Eſpagne. Il y avoit long-tems qu'il tenoit le Gouvernement de Lyon, & il y avoit acquis beaucoup de richeſſes. Il ne luy reſtoit qu'une fille, d'un grand nombre d'enfans qu'il avoit eus ; & il l'avoit mariée au fils du Secretaire d'Etat de Villeroy.

Le ſecond fut Hautefort, premier Preſident au Parlement de Grenoble : il s'étoit rendu celebre dans les diverſes Ambaſſades qu'il avoit euës ; * & quoique ſon génie penchât du côté de la Pedanterie, comme il paroît par la multitude des paſſages Grecs & Latins qu'il entaſſoit les uns ſur les autres dans ſes dépêches, il ne laiſſoit pas de paroître exactement informé des intereſts du Roy ſon Maître, & de les pourſuivre en tems & lieu, avec toute la chaleur imaginable. Il étoit frere puiſné de Bellievre ; & il ſe trouvoit d'autant plus propre à la negociation dont on le chargeoit, qu'il étoit ſouvent informé de ce qui ſe paſſoit dans les Regimens Suiſſes qui ſervoient les Flamans, & que par ſon moyen on pouvoit plus aiſément remedier aux incommoditez qu'ils y ſouffroient. 1580.

* Il y en a une partie dans le Recueïl de Lomenie.

Le troiſiéme fut Clauſſe-Fleury, qui avoit trouvé le ſecret de s'inſinuer dans l'amitié des principaux Bourgeois de la Suiſſe, en obligeant O Sur-Intendant des Finances ſon intime ami, à payer leurs penſions avec plus d'exactitude qu'il n'avoit accoutumé. Et le quatriéme fut Granger-Liverdy qui avoit long-tems demeuré dans la Ville de Coire, en qualité de Reſident, & dont le credit étoit aſſez grand pour diſpoſer les Griſons à menacer les Suiſſes, qu'ils renonceroient à leur Alliance s'ils abandonnoient celle de la France.

Ces quatre Miniſtres agirent avec tant d'adreſſe que nonobſtant que les Emiſſaires du Duc de Savoye, fuſſent appuyez par ceux de l'Eſpagne, &

1580. même par le Nonce du Pape auprés des Cantons Catholiques; l'Alliance entre la Monarchie Françoiſe & les Suiſſes, fut renouvellée ſans que l'on y ajoûtât, diminuât, ou changeât aucun article d'importance. *

* Ce Traité ſe trouve dãs la Biblioteque du Roy, entre les manuſcrits des Alliances des Rois tres-Chrêtiens avec les Suiſſes.

La mortification que les Eſpagnols en receurent, fut un peu diminuée par l'avis qu'ils eurent, que le Duc de Lorraine avoit en vain recherché pour ſon fils aîné l'Alliance de la Sœur unique du Roy de Navarre, & que la Reine Mere avoit employé tout ſon credit pour le traverſer. Ce n'étoit pas que cette Princeſſe n'eût plus d'affection pour ſa Fille aînée, femme du Duc de Lorraine, que pour tous ſes autres Enfans; & qu'elle n'eût ſouhaité que le fils de ce Duc épouſât une femme qui luy auroit apporté, outre les prétentions legitimes ſur le Royaume de Navarre, la Principauté de Bearn, & les Seigneuries de Foix, d'Albret, d'Armagnac, de Bigorre, & de Comminges, aprés la mort du Roy de Navarre qui n'avoit point d'enfans, & qui ne vivoit pas aſſez bien avec la Reine Marguerite ſa Femme pour en avoir. Mais c'eſt que la Reine Mere avoit plus d'averſion pour ce Roy, que d'affection pour la Ducheſſe de Lorraine; & que dans ſon eſprit où l'on croyoit avoir découvert toutes les vertus & tous les vices de ceux d'Italie, la ſeconde de ces deux paſſions avoit cedé à la premiere.

Le Duc de Guiſe n'avoit oſé ſe declarer contre cette recherche, de crainte d'irriter le chef de ſa maiſon. Mais il fut ravi qu'elle eût été déconcertée par une autre voye que la ſienne; car encore que la

diverſité de Religions eût empêché le Duc de Lorraine de ſecourir le Roy de Navarre, il étoit pourtant certain que le même Duc en tireroit beaucoup d'avantage s'il luy prenoit envie de renouveller les prétentions de ſa branche à la Monarchie Françoiſe, au préjudice de celle de Guiſe, ſuppoſé que le Roy & le Duc d'Anjou mouruſſent ſans enfans, & que le Roy de Navarre ne renonçât pas au Calviniſme. Ce fut apparemment dans cette veuë, que le Duc de Guiſe n'apporta pas tant de précautions qu'il avoit accoutumé, pour cacher ſa liaiſon avec les Eſpagnols; qu'il viſita ſouvent Bernardin de Mendoſa, Ambaſſadeur de Philippe Second à la Cour de France: qu'il le reçut dans ſon Hôtel; qu'il mangea ſouvent avec luy; & que s'il ne luy procura pas une entrée dans le Conſeil de France, comme portent quelques Relations imprimées, & manuſcrites; il fit au moins en ſorte qu'il n'ignora preſque rien de ce qui s'y paſſoit. 1580.

Les amis du Duc de Guiſe dans le Clergé de France, n'ayant pû obtenir que le Concile de Trente fût receu pour la diſcipline, eſſayerent d'arriver à leur but par un autre chemin. On publioit tous les ans à Rome le jour du Jeudy-Saint une Bulle Intitulée *In cœna Domini*; & cette Bulle donnoit atteinte à celle des libertez de l'Egliſe de France, qui favoriſoit les Magiſtrats dans la deffenſe qu'ils prenoient de la Juriſdiction temporelle, dans tous les cas où la ſpirituelle entreprenoit ſur elle. Ces Magiſtrats y étoient excommuniez, & le Pape ſeul pouvoit lever les cenſures dont on les foudroyoit. Quelques Evê-

1580. ques de France s'ingererent d'autoriſer dans leur Dioceſe, la Bulle *In cœna Domini*: mais le Procureur General en fut informé, & porta ſa plainte devant le Parlement de Paris, qui ordonna à tous les Archevêques, Evêques, & Grands Vicaires, qui avoient receu cette Bulle de Rome, & s'étoient abſtenus de la publier, qu'ils l'envoyaſſent au Procureur General: Que ceux qui l'auroient publiée, fuſſent ajournez à comparoître devant le même Procureur General; que cependant leurs biens ſeroient ſaiſis; & que les perſonnes qui s'y oppoſeroient fuſſent tenuës pour Rebelles, & pour criminels de Leze Majeſté.

Cette ſeverité n'empêcha pas les Predicateurs attachez au Parti des Catholiques zelez, de faire de ſanglantes invectives contre la moleſſe du Roy, & contre les impies licences de ſes Favoris. On ne les rapporte point icy, parce qu'on les juge indignes de la chaſte majeſté de l'Hiſtoire; & d'ailleurs les curieux les trouveront dans deux Ouvrages, dont l'un eſt veritablement d'Aubigné, & l'autre luy eſt attribué. Le premier eſt *l'Hiſtoire de ſon tems*, & le ſecond une Satire, intitulée *La Confeſſion de Sanſy*. On ajoute ſeulement icy, que les Confeſſeurs abuſerent du Sacrement de Penitence, en donnant de mauvaiſes impreſſions aux perſonnes qu'ils confeſſoient, contre le Roy, & en leur faiſant accroire qu'il étoit un veritable Tiran, afin qu'aprés que l'on auroit convoqué les Etats Generaux, on eût moins de peine à le dépoſer. Un Bâchelier de Sorbonne paſſa même plus loin, puis qu'il ſoutint des Theſes,

dans leſquelles il avançoit en Public les mêmes choſes que les Confeſſeurs ſe contentoient de dire aux oreilles de leurs Penitens. Mais il fut puni de ſa temerité, par ceux que l'on croyoit la luy avoir inſpirée. 1580.

Ils apprirent que le Parlement étoit ſur le point de le faire arrêter, & de peur qu'il ne dépoſât contr'eux, ils s'en défirent en cette maniere. Comme il alloit ſelon ſa coutume en Sorbonne, un inconnu luy tira dans la tête un coup de piſtolet dont il le tua. Il monta incontinent aprés ſur un coureur qui l'attendoit à quelque pas de là, & il ſe ſauva ſur les Terres du Roy d'Eſpagne. On mit en uſage un autre moyen pour diſpoſer les Peuples à ne ſe pas ſoûlever quand on leur propoſeroit de mettre en la place de Henry Trois, un Prince de la Maiſon de Lorraine. On ne ſçait par quel motif Simphorien Champier, né dans la Ville de Lyon, Medecin d'Antoine Duc de Lorraine avoit agi ; mais il eſt conſtant qu'il fut le premier des Auteurs qui nous reſtent, qui prétendit que la Maiſon de Lorraine deſcendoit en droite ligne de la ſeconde Race de nos Rois, qui eſt celle des Calovingiens ; & que Capet avoit uſurpé ſur elle la Couronne de France.

On accuſe de plus cet Auteur d'avoir inſeré dans l'Hiſtoire de Guillaume de Thir, qu'il fit imprimer, une longue addition pour prouver cette Fable, qui fut invinciblement refutée par un manuſcrit du même-tems que Guillaume de Thir avoit vêcu, qui ſe trouve à preſent dans la Biblioteque de Saint Victor. Valſebourg qui écrivit l'Hiſtoire de la Mai-

1580. ſon de Lorraine aprés Champier, encherit ſur le compte de ſa Genealogie, & Roſieres Archidiacre de Toul, fit imprimer un gros Ouvrage pour eſſayer d'en déguiſer la fauſſeté ; mais comme il y avoit alors en France plus de Sçavans Hommes qu'elle n'en avoit porté depuis l'établiſſement de ſa Monarchie ; non ſeulement on fit des Livres pour répondre à Champier, à Valſebourg & à Roſieres, mais encore on paſſa dans une autre extrémité, puiſque l'on s'ingera de démontrer que la Maiſon de Lorraine n'étoit ny ancienne, ny illuſtre. Cependant il eſt certain, qu'il n'y en a point de Souveraine dans l'Europe aprés celle de France, qui ſoit plus ancienne que celle-là.

Il étoit bien difficile que les Chefs des Partis vêcuſſent en ſûreté, puis qu'ils donnoient tant d'ombrage ; & le Duc de Guiſe découvrit dans ſa maiſon un de ſes domeſtiques, qui avoit conſpiré contre ſa vie. Il s'en plaignit au Roy ; mais les Favoris, les Politiques, & les Calviniſtes prétendirent, que ce Duc avoit obligé par argent & par promeſſes ſon domeſtique, à dépoſer qu'il avoit eû deſſein de le tuer ; & ils ſe fonderent ſur ce que le Duc de Guiſe, au lieu de faire garder le coupable juſques à ce qu'il eût été condamné & puni, avoit procuré & facilité ſon évaſion. Peu de tems aprés un Gentilhomme de Gaſcogne s'accuſa luy-même d'avoir attenté ſur la perſonne du Roy. Il ſe nommoit Montaud, & le Duc d'Epernon qui l'avoit produit à la Cour, avoit obtenu pour luy une place entre les quarante-cinq Gentilshommes deſtinez à veiller pour la

ſûreté

ſûreté de Henry Trois. Il dépoſa que le Duc d'Elbœuf luy avoit fait offrir dix mil écus pour commettre le patricide ; Mais bien loin de perſiſter dans ce qu'il avoit avancé lorſqu'on luy donna la queſtion, il avoüa qu'il avoit inventé cette calomnie, dans la ſeule vûë de tirer du Roy une recompenſe; & il eût la tête tranchée par Arreſt du Grand Conſeil. 1580.

Les Favoris ne vivoient pas en plus grande aſſurance que le Roy & ce fut apparemment cette conſideration qui les porta à chercher d'autres appuis que celuy de Sa Majeſté. Le Duc d'Epernon connoiſſoit le Roy de Navarre, & en étoit connu; la ſincerité de ce Prince luy ſervoit de gage, qu'il luy tiendroit exactement ce qu'il luy auroit promis ; & là-deſſus il rechercha ſa protection par des voyes indirectes. Le Duc de Joyeuſe qui ſe trouvoit dans la même neceſſité, eut recours à une autre protection; & ſoit qu'il ne vouluſt avoir rien de commun avec le Duc d'Epernon, ou qu'il n'eſperât pas de ſe mettre jamais auſſi bien que luy dans l'eſprit du Roy de Navarre, il s'adreſſa au Duc de Guiſe. L'ambition luy avoit déja fait commettre une faute, qui fut dit on, la principale cauſe de ſon malheur. La Reine de France avoit une ſœur qui n'étoit pas à la verité ſi belle qu'elle, mais qui ne luy cedoit point en vertu ; & la ſurpaſſoit en adreſſe. On pretend que le Roy l'avoit offerte en mariage au Duc d'Epernon, & que ce Duc pour éviter l'envie que luy attireroit la qualité de beaufrere du Roy ſon Maître, s'excuſa modeſtement de l'épouſer, & luy prefera Mademoiſelle de Candale, heritiere de la Maiſon de Foix.

1580. Quoiqu'il en ſoit, le Duc de Joyeuſe fut plus hardy que ne l'avoit eſté le Duc d'Epernon, & accepta la Princeſſe de Vaudemont que le Roy luy offroit.

Il ne l'eut pas plûtôt épouſée, qu'elle prit un entier aſcendant ſur ſon eſprit; & comme les filles de la Maiſon de Lorraine ne luy étoient pas moins affectionnées, que celles de la Maiſon d'Autriche l'étoient à la leur, la nouvelle Ducheſſe de Joyeuſe engagea ſon mary dans les intereſts du Duc de Guiſe, en luy faiſant à croire que ce Duc luy cederoit volontiers la dignité de chef des Catholiques zelez, & qu'il ſe contenteroit d'être ſon Lieutenant.

Les progrez de l'ambition ne ſont pas moins rapides que ceux de l'amour; & le Duc de Joyeuſe ne ſe fut pas plûtôt inſinué dans la confiance du Duc de Guiſe, qu'il s'imagina que le party des Catholiques zelez le rendroit ſi conſiderable, que la Cour ne ſe pourroit exempter de luy ceder une Province du Royaume en Souveraineté; & quand elle n'y conſentiroit pas, les Politiques & les Calviniſtes n'auroient pas la force de s'y oppoſer. Il jetta les yeux ſur le Languedoc, & quoique cette Province fuſt la plus grande du Royaume, il pretendit ſe l'approprier, tant parce qu'il y étoit né, qu'à cauſe que ſon Pere en étoit le Lieutenant de Roy, & qu'il y poſſedoit de grands biens. Mais on a veu dans le premier Livre de cette Hiſtoire, que Damville que l'on nommera deſormais le Duc de Montmorency, puiſque ſon frere aîné venoit de mourir, étoit Gouverneur du Languedoc; & que le Conneſtable ſon Pere & luy,

s'y étoient ſi bien établis, que toute la Puiſſance de Henry Trois, & toutes les intrigues de Catherine de Medicis, n'avoient point eſté capables de l'en dépoüiller. 1580.

Il n'avoit pas moins travaillé à s'y conſerver depuis que la Cour l'avoit laiſſé en paix; & comme il prevoyoit qu'elle recommenceroit tôt ou tard à le perſecuter, il s'étoit fait deux protecteurs, dont il eſtoit aſſuré qu'ils ne luy manqueroient pas au beſoin. Le premier eſtoit le Roy de Navarre qu'il avoit intereſſé à le maintenir, en le convainquant qu'aprés que la Cour auroit ruiné le Parti des Politiques, elle opprimeroit facilement enſuite celuy des Calviniſtes: Et le ſecond étoit le Pape. Sa ſainteté poſſedoit entre la Provence & le Languedoc le Comtat d'Avignon; & ce petit Etat avoit eſté ſi mal traité par les Calviniſtes, ſous le Regne de Charles Neuf, que le peuple y avoit vêcu dans une extrême pauvreté: Mais Damville n'avoit pas plûtôt ſuccedé au Connêtable ſon Pere dans le Gouvernement du Languedoc, que ſa principalle affaire avoit eſté de preſerver le Comtat des incommoditez de la Guerre.

Il y avoit ſi bien réüſſi qu'il en avoit acquis l'amitié de la Cour de Rome, en un point qui ne luy fut pas inutile. Car outre qu'il en avoit reçû des remercimens publics du Pape & du Sacré College, SaSainteté luy avoit fait dire en particulier, qu'il pouvoit compter ſur Elle en cas de beſoin. Il n'y avoit pas lieu de le dépoſſeder tant qu'il viveroit en parfaite intelligence avec la Cour de Rome; & ce

1580. fût pour l'y mettre mal, que Joyeuſe voulut être envoyé en Ambaſſade extraordinaire à Rome, ſous pretexte d'un vœu que ſa femme avoit fait à Nôtre-Dame de Lorrette, mais en effet pour remontrer au Pape dans les ſecrettes Audiances que Sa Sainteté luy donneroit, que le Duc de Montmorency ne s'étoit pas contenté d'avoir fait autrefois un traité d'union avec les Calviniſtes, & que depuis quelques mois il avoit renouvellé avec eux ce Traité, ſans qu'il y eût eu d'autre difference, ſinon que le premier avoit eſté contracté avec tous les Députez de la nouvelle Secte, aſſemblez dans la Ville de Millau, & que le ſecond n'avoit eſté negocié qu'avec le Conſeil du Roy de Navarre, & qu'il étoit demeuré ſi ſecret entre les Parties, que la Cour de France n'en n'avoit pû avoir juſques-là aucune preuve par écrit : Qu'il étoit aiſé de prevoir que les Politiques aſſurez de la protection des Calviniſtes, ne perſevereroient dans la Communion de l'Egliſe, que tant que la Cour les laiſſeroit en paix ; & qu'auſſi-tôt qu'elle entreprendroit de les pouſſer, ils feroient profeſſion de la nouvelle Secte ; Qu'il n'y avoit point d'autre remede à cet inconvenient, que de menacer Montmorency de l'excommunier, s'il ne renonçoit à toute ſorte de liaiſon avec le Roy de Navarre : Que s'il obéïſſoit au Pape, la Religion Catholique ne courroit plus de riſque en France ; & s'il n'obéïſſoit pas, le Roy remuëroit tant d'intrigues, qu'il recouvreroit enfin des preuves évidentes du ſecond Traité des Politiques avec les Calviniſtes, pourvû que le Pape donnât

parole à Sa Majeſté, qu'auſſi-tôt qu'on les luy auroit montrées en bonne forme, Sa Sainteté excommunieroit le Duc de Montmorency. 1580.

Joyeuſe partit de la Cour de France au mois de Mars mil cinq cens quatre-vingt trois, avec le plus magnifique équipage qu'euſt jamais eû aucun Favori, & fit une prodigieuſe dépenſe par les chemins. Les Princes d'Italie dont il traverſa les Etats, le receurent en la maniere que le Roy l'avoit ſouhaité, c'eſt-à-dire, en qualité de ſon beaufrere; & le Cardinal Loüis d'Eſte qui faiſoit le plus de dépenſe du ſacré College, alla au devant de luy & le conduiſit à l'Audiance du Pape. Sa Sainteté le receut avec toutes les civilitez dont la Cour de Rome eſt accoutumée à ſe prévaloir, lors qu'elle a reſolu de ne point accorder les graces que l'on eſt venu luy demander; mais quand il fut queſtion de traiter d'affaires, le Pape donna au Duc de Joyeuſe des Commiſſaires, qui le menerent par tous les détours des negociations les plus épineuſes.

L'inſtruction qu'il avoit apportée de la Cour de France, l'obligeoit à ſolliciter en premier lieu la permiſſion d'aliener pour cent mil écus de rente des biens du Clergé; & pour l'obtenir avec plus de facilité, il repreſenta que cette permiſſion avoit été accordée au Roy Charles Neuf, dans une conjoncture beaucoup moins dangereuſe; puis que ce Prince n'avoit alors eû qu'un Parti formé dans ſon Etat, au lieu que le Roy Henry Trois en avoit preſentement trois, auſquels il luy ſeroit impoſſible de reſiſter, s'il leur prenoit envie de ſe joindre pour l'oppri-

1580. mer. Mais il trouva les Commiſſaires qu'on luy avoit donnez mieux informez des affaires de France, qu'il ne prétendoit. Et de fait ils luy répondirent, qu'il y avoit une tres-grande difference, entre le beſoin qu'avoit eû Charles Neuf, & celuy qu'avoit alors Henry Trois: Que Charles Neuf faiſoit actuellement la guerre aux Calviniſtes, & leur donnoit de ſanglantes Batailles; au lieu que Henry Trois avoit conclû avec eux une Paix honteuſe, dans la ſeule veuë de vaquer plus commodement à ſes plaiſirs.

Le Duc de Joyeuſe repliqua, que ſi les Calviniſtes attaquoient le Roy preſentement ou dans quelques mois, ſon Epargne ſe trouveroit vuide; & que le moyen de lever des Troupes venant à luy manquer, il periroit infailliblement, & la Religion Catholique en France avec luy. Mais les Commiſſaires repartirent que cela auroit été bon à dire, ſi Henry Trois eût bien ménagé l'argent qu'on luy avoit permis de lever ſur le Clergé, & celuy qu'il avoit receu de la Cour de Rome, & de quelques autres Princes d'Italie; mais que l'on ſçavoit de bonne part, que nonſeulement il ne l'avoit point employé à l'uſage auquel il étoit deſtiné, & qu'il ne l'avoit diſtribué, ny aux Troupes Françoiſes qui ſervoient dans ſes Armées, ny aux Etrangeres; mais que de plus les Favoris de ce Prince l'avoient partagé entr'eux; & qu'on le leur avoit abandonné avec tant de prodigalité, que le ſeul Duc d'Epernon en avoit receu cinq cens mil écus en un jour. *

* Dans la negociation du duc de Joyeuſe à Rome, entre les manuſcrits de M^rs. Dupuy.

Le Duc de Joyeuſe ainſi fruſtré de l'eſperanee

de réüſſir dans le premier article de ſa negociation, vint au ſecond, qui conſiſtoit à demander que le Duc de Montmorency fût excommunié, ſuppoſé que l'on juſtifiât qu'il eût contracté une ſeconde liaiſon avec les Calviniſtes. Les Commiſſaires ne s'expliquerent point alors ſi nettement qu'ils venoient de faire, & ils ne jugerent pas à propos de répondre au Duc de Joyeuſe, que puiſque le Roy étoit ſi foible qu'il le publioit, Sa Majeſté ne ſe trouveroit pas en état de proteger le Comtat d'Avignon, en cas que les Calviniſtes l'attaquaſſent ; au lieu que le Duc de Montmorency qui avoit rendu cet important ſervice au ſaint Siege, depuis la mort du Connêtable ſon pere, & durant dix-huit ans, n'avoit encore rien perdu de ſa puiſſance, & continueroit par conſequent à proteger le Comtat. Ils ſe contenterent de repartir, que le ſaint Siege n'avoit point accoutumé de ſe départir de ſes vieilles maximes ; qu'il ne ſe trouveroit point qu'aucun Pape fût intervenu dans les querelles que les Rois tres-Chrêtiens avoient euës avec leurs Sujets, juſqu'au point d'employer contre ceux-cy les cenſures Eccleſiaſtiques; & que le Roy Henry Trois étoit trop ſage pour prétendre que le Pape changeât de conduite en ſa faveur. 1580.

Le troiſiéme Article fut donc propoſé ; & le Duc de Joyeuſe y étala toute ſon éloquence, & toute la ſubtilité de ſon eſprit. Il pourſuivit l'échange du Comtat d'Avignon avec le Marquiſat de Saluſſes; & parce que les Commiſſaires auroient pû luy objecter d'abord, que le Comtat valoit beaucoup

1580. mieux, & ſe trouvoit de plus grande étenduë, que le Marquiſat ; le Duc de Joyeuſe les prévint en ſoutenant que le Marquiſat avoit autrefois été plus grand qu'il ne l'étoit alors ; que les Ducs de Savoye en avoient détaché en divers tems juſques à vingt deux Villes & leurs Banlieuës ; & qu'il ſeroit facile au ſaint Siege d'en obtenir la reſtitution de gré ou de force : Que de plus le prix des Etats ne ſe meſuroit pas toujours par leur fertilité, ny par leur étenduë, & que l'on avoit quelquefois égard à leur ſituation & à leur importance : Que le Marquiſat de Saluſſes étoit à l'extremité des Alpes ; & que comme il ouvroit le chemin aux François pour porter la guerre dans l'Italie toutes les fois que l'envie leur en prenoit, il leur en fermeroit l'accez auſſi-tôt qu'ils s'en ſeroient déſaiſis : Que ſi le Pape l'acqueroit il deviendroit le Maître abſolu de la tranquilité de l'Italie : Qu'il dépendroit uniquement de luy de la maintenir ou de l'alterer ; & que tous les Princes Chrêtiens qui y prenoient part, auroient à l'avenir plus de conſideration pour le ſaint Siege, qu'ils n'en avoient eû juſques-là.

Les Commiſſaires crurent encore ne devoir point informer le Duc de Joyeuſe de leurs veritables ſentimens là-deſſus. Ils jugerent prudemment que ce qu'il venoit de leur dire, étoit vray ; mais qu'il leur avoit caché l'inconvenient qui s'en enſuivroit ; & que cet inconvenient conſiſtoit en ce que, ſi la Cour de Rome acqueroit le Marquiſat de Saluſſes, elle ſe mettroit mal avec les Eſpagnols & avec le Duc de Savoye ; & que ces deux Puiſſances n'oublieroient

blieroient rien dans les occaſions, pour le luy ravir: qu'aprés qu'elle l'auroit perdu, elle ſeroit contrainte de le leur laiſſer par un accommodement moitié volontaire, moitié forcé; & qu'ainſi elle ſe ſeroit dépoüillée du Comtat ſans qu'il luy reſtât rien qui l'en dédommageât. Les Commiſſaires ſe contenterent donc de repliquer au Duc de Joyeuſe, que ce que le Roy ſon Maître demandoit, étoit tres-difficile à obtenir, parce que la Chambre Apoſtolique avoit accoutumé d'exiger une infinité de précautions en matiere d'échange: Que la premiere de ces précautions, ſeroit ſans doute de diſpoſer le Marêchal de Bellegarde à ſe déſaiſir du Gouvernement du Marquiſat de Saluſſes; & que cette affaire n'étoit point aiſée à terminer: que la Cour de Rome ſçavoit que la Reine Mere y avoit travaillé inutilement, & qu'elle doutoit que le Roy ſon Fils, s'il s'en mêloit, y réüſſit mieux que n'avoit fait cette habile Princeſſe. 1580.

Le Duc de Joyeuſe mit ſur le tapis en quatriéme lieu, que la Cour de Rome le reconnût pour Chef des Catoliques zelez; & il inſiſta là-deſſus avec d'autant plus de chaleur, que c'étoit-là le veritable motif de ſon voyage, & que tous les autres que l'on viént de marquer ne luy avoient ſervi que de pretextes. Mais les Commiſſaires connoiſſoient trop l'inegalité qu'il y avoit entre ce Duc & le Duc de Guiſe, pour ſoûmettre le dernier des deux au premier. Ils ne prévoïoient que trop; que s'ils y conſentoient, le Roy inſtruit à point nommé des ſecrets des Catholiques zelez, ſe rendroit par-là Maî-

1580. tre de leur Parti ; & qu'il le ruineroit enſuite quand il le jugeroit à propos. Ils repartirent là-deſſus, que les meſures que la Cour de Rome avoit priſes avec le Duc de Guiſe, étoient ſi juſtes & ſi bien concertées, qu'elle ne les pouvoit changer, ſans mettre le Parti des Catholiques zelez en danger de ſe deſunir : mais qu'elle n'empêchoit pas que le Duc de Guiſe ne traitât comme il luy plairoit avec le Duc de Joyeuſe, pourvû qu'elle ne fût point obligée de s'adreſſer à un autre que le même Duc de Guiſe, dans les affaires qui ſurviendroient entr'elle & le Parti des Catholiques zelez.

C'étoit-là dire en termes couverts qu'elle ne ſouhaitoit pas que le Duc de Guiſe cedât ſa place au Duc de Joyeuſe ; & celuy-cy en demeura ſi perſuadé, qu'il rompit là-deſſus ſa negociation. Il eſt vray que pour éviter la honte qu'il auroit euë, s'il fut ſorti de Rome ſans avoir rien obtenu du Pape, il ſe réduiſit à demander un chapeau de Cardinal, pour l'Archevêque de Narbonne ſon frere, qui d'ailleurs en étoit digne. Cependant la Cour de Rome eut la dureté de ne le pas accorder ſur le champ. Elle ſe contenta de le promettre à la prochaine Promotion, qui ne fut que trois ou quatre mois aprés & lorſque le Duc de Joyeuſe étoit déja de retour auprés du Roy ſon Maître. Il alla à Veniſe au ſortir de Rome, & il y fut receu preſque auſſi magnifiquement que l'avoit été Henry Trois à ſon retour de Pologne. Les Ducs de Ferrare, de Mantouë, & de Savoye imiterent les Venitiens ; mais toute la bonne chere que ces quatre Souverains pû-

rent faire au Duc de Joyeuſe, & les honneurs exceſſifs dont ils le comblerent, ne furent pas capables de diſſiper l'extrême mélancolie, que luy avoit cauſé le mauvais ſuccez de ſon Ambaſſade. 1580.

A peine en eut-il rendu compte au Roy, qu'il tomba dans une longue maladie qui le décharna de ſorte, qu'il en perdit ſa beauté & ſa bonne mine. Les Satires que les Calviniſtes publierent alors, attribuoient cet effet aux plaiſirs de Rome, qu'ils pretendoient que le Duc de Joyeuſe eût goûté dans toute ſon étenduë ; Mais à juger plus équitablement de luy, les autres cauſes que l'on vient de marquer, avoient été plus que ſuffiſantes, pour luy ôter ſon embonpoint. Il n'eſt rien de ſi dangereux aux Favoris que de s'éloigner pour long tems de la preſence de leurs Maîtres ; & le Duc de Joyeuſe ne l'éprouva que trop. Il avoit été juſques à ſon départ pour Rome, premier Favory de Henry Trois, & le Duc d'Epernon s'étoit contenté du ſecond rang ; mais il ne ſe vit pas ſi tôt ſeul qu'il penſa à ſupplanter celuy qui le precedoit ; & comme l'abſence, ſur tout quand elle ſe trouvoit longue, étoit un remede infaillible pour les amitiez du Roy, auſſi-bien que pour ſes amours, le Duc d'Epernon étoit déja devenu premier Favori, avant que le Duc de Joyeuſe fût retourné d'Italie. Il y a des Memoires de bonne main, qui ajoûtent que le même Duc de Joyeuſe eût eſté entierement diſgracié, & l'Auteur de la Vie du Duc d'Epernon * en convient ; mais ce Duc fut aſſez prudent pour fixer luy-même (s'il eſt permis d'uſer de ce mot) ſa bonne fortune. La même prudence

* Girard vers le commencement de cette vie.

1580. qui luy avoit ſuggeré de ne point épouſer la belle-ſœur du Roy ſon Maître, le convainquit encore que bien loin qu'il luy fût avantageux de faire entierement diſgracier le Duc de Joyeuſe, il y trouveroit ſa propre ruine, en ce que le Roy qui de l'humeur qu'il eſtoit, ne ſe contenteroit pas long-tems d'un ſeul Favori, en choiſiroit un qui poſſedant de plus belles qualitez que le Duc de Joyeuſe, ſeroit auſſi plus redoutable au Duc d'Epernon.

La diſgrace du Duc de Joyeuſe ne fit pourtant pas tant de bruit par toute l'Europe, que celle de la Reine de Navarre qui la ſuivit de prés; & comme celle-cy ſe trouve fort embroüillée dans les Hiſtoires & dans les Relations du temps; la meilleure précaution que l'on puiſſe prendre pour en informer le Public, eſt de diſcerner icy ce qu'il y a de vray, d'avec ce qui ne l'eſt pas. Le Roy Henry Second avoit eû de ſon Mariage avec Catherine de Medicis, trois filles; dont la premiere & la troiſiéme furent toutes deux malheureuſes, & toutes deux malheureuſes par une même cauſe. Iſabelle de France qui étoit l'aînée, avoit été promiſe par le Traité de Cercamp à Dom Carlos Prince d'Eſpagne; & quoy que l'un & l'autre ne ſe fuſſent vûs que par leurs portraits, il eſt néamoins certain, qu'ils eurent tant d'amour l'un pour l'autre, qu'ils en moururent tous deux: car il arriva dans le temps qui s'écoula, entre la negociation de Cercamp, & celle du Câteau-Cambreſis, que la Reine d'Angleterre que Philipe Second Roy d'Eſpagne avoit épouſée en ſecondes nôces, mourut, & que ce Prince qui ſe voyoit veuf pour la deuxié-

me fois, & qui n'avoit encore que trente quatre ans, informé par la voix publique, que la fille aînée de Henry Second eſtoit la plus belle Princeſſe de l'Europe, la demanda en mariage; quoyqu'elle eût eſté promiſe à ſon fils unique. 1580.

Le Roy Henry Second qui avoit reſolu de ne rien refuſer aux Eſpagnols, pourveu qu'ils luy rendiſſent le Connêtable de Montmorency, accorda ce que Philipe Second demandoit; & la Princeſſe Iſabelle devint la troiſiéme femme de ce Prince, dans la ſeule veuë d'obeïr à ſon Pere. Comme il n'eſtoit pas poſſible d'empêcher que le Prince Dom Carlos ne la viſt, ſon amour en augmenta de ſorte que l'on prétend que le Roy ſon Pere en devint jaloux, & que pour ſe guerir l'eſprit, il commit les deux crimes qui avoient le plus noircy la vie du grand Conſtantin *; c'eſt-à-dire que par ſon ordre on empoiſonna ſa femme, ſous pretexte de luy donner une medecine; & l'on étouffa le Prince Dom Carlos entre deux matelas.

* Conſtantin avoit fait mourir par jalouſie ſa femme, & le Prince Chriſpe, ſon fils aîné.

Marguerite de France, troiſiéme fille de Henry Second, avoit eſté auſſi promiſe au Prince de Joinville, fils aîné du ſecond Duc de Guiſe, avant que l'un & l'autre euſſent ſept ans accomplis; * & cela leur ayant donné lieu de ſe frequenter, comme ils avoient des qualitez de corps & d'eſprit tout-à-fait ſingulieres, bien loin que le trop de familiarité leur euſt donné du mépris l'un pour l'autre, il avoit augmenté l'inclination qu'ils avoient euë à leur premiere veuë: Mais aprés que le ſecond Duc de Guiſe eut eſté tué devant Orleans, & que ſon Fils qui luy avoit ſuccedé, eut encouru

* Le Concile de Trente n'avoit pas encore reglé l'âge pour les Mariages.

1580. la haine du Roy Charles Neuf, par les raiſons que l'on a rapportées dans ſon Hiſtoire, ce Roy qui n'apprehendoit rien tant que d'augmenter la puiſſance du Duc de Guiſe, en luy donnant ſa Sœur en mariage, & qui cherchoit plûtôt à la diminuer dans toutes les occaſions qui s'en offriroient, deſtina cette Princeſſe pour contribuer le plus au maſſacre de la ſaint Barthelemy. Il la promit au Roy de Navarre; & quoi qu'elle eût eſté plus hardie que n'avoit eſté la Reine d'Eſpagne ſa Sœur aînée, & qu'elle eût oſé remontrer au Roy Charles Neuf, tout ſon frere aîné & ſon Maître qu'il eſtoit, la peine qu'elle avoit à ſe reſoudre de changer la diſpoſition du Roy Henry Second leur commun Pere; Charles étoit ſi terrible, & écoutoit ſi peu la raiſon dans les choſes qu'il ſouhaitoit avec ardeur, que la Princeſſe Marguerite fut contrainte d'épouſer le Roy de Navarre.

Elle vécut en aſſez bonne intelligence avec luy durant les premieres années de leur mariage; mais ce Prince s'eſtant ſauvé de la Cour, pour s'aller mettre à la tête des Calviniſtes, ſa femme fut abandonnée ſur ſa bonne foy; & par malheur pour elle, les Favoris de Henry Trois qui la voyoient trop puiſſante ſur ſon eſprit, eſſayerent de les mettre mal enſemble. Dugua Colonel de l'Infanterie Françoiſe y travailla plus que les autres; & même il y a des Memoires autentiques qui portent qu'il y reüſſit; quoiqu'il en ſoit la Reine de Navarre ſe le perſuada ſi fortement, qu'elle employa le Baron de Viteaux pour aſſaſſiner Dugua dans les circonſtances que

l'on a rapportées au quatriéme Livre de cette Hiſtoire. Le Roy fâché d'avoir de cette ſorte perdu Dugua, preſſa la Reine de Navarre d'aller rejoindre ſon Mary ; & cette Princeſſe qui craignoit d'en eſtre mal receuë, obligea la Reine ſa Mere, de la mener à Nerac, où le Roy de Navarre tenoit alors ſa petite Cour. 1580.

L'accueïl que l'on y fit à ces deux Reines, fut plus agreable qu'elles n'avoient oſé eſperer ; mais elles reconnurent bien tôt que la cauſe ne leur en ſeroit pas long-tems favorable. Le Roy de Navarre que la paix concluë avec les Calviniſtes, laiſſoit dans un profond repos, ne penſoit qu'à ſe divertir, en faiſant l'amour à droit & à gauche. Il n'y avoit point d'objet dans la Guyenne capable de l'arrêter long-tems ; & il ſe faiſoit chaque jour de nouvelles maîtreſſes. Il cajola toutes les filles d'honneur qu'il trouva auprés de ſa Femme ; & cette Princeſſe qui le marque dans ſes Memoires avec trop d'elegance & d'exactitude, pour ne pas donner lieu de croire qu'elle en eſtoit jalouſe, rapporte que la Demoiſelle de Montmorency-Foſſeuſe ayant eû l'imprudence de s'abandonner au Roy ſon Mary, devint groſſe. Une conduite ſi ſcandaleuſe ajoutée au chagrin de paſſer les plus beaux jours de ſa vie dans Nerac, où il n'y avoit que des Gaſcons, porterent la Reine de Navarre à demander à ſon Mary, la permiſſion de retourner à la Cour de France ; & ce Prince qui ne demandoit pas mieux que de vaquer à ſes plaiſirs ſans eſtre éclairé de trop prés, l'accorda ſans peine.

1580. La Reine de Navarre ne retrouva plus à la Cour les mêmes Favoris qui luy avoient autrefois fait tant de peine ; mais elle y en vit d'autres qui ne luy devoient pas être moins redoutables que les precedens. Ils n'étoient que deux, ſçavoir les Ducs de Joyeuſe & d'Epernon, qui n'avoient pas moins de credit ſur l'eſprit du Roy leur Maître, & qui haïſſoient encore plus la Reine de Navarre, qu'elle n'avoit haï Dugua, Quelus, & Maugiron. Et de fait ils changerent ſi bien l'inclination que Henry Trois avoit euë juſques-là pour ſa ſœur, que non ſeulement il n'eut plus de familiarité avec elle ; mais encore il la haït juſques au point, de ne pouvoir plus ſouffrir ſa preſence.

La Reine de Navarre n'eſtoit ny moins adroite que les Favoris, ny moins vindicative que l'avoit eſté le Roy Charles Neuf ſon Frere.

Si les Favoris entretenoient des eſpions auprés d'elle, elle en avoit à ſon tour auprés d'eux ; & l'on eſtoit ſurpris de la depenſe qu'elle faiſoit en ce ſeul article. Elle ſçeut que le Roy avoit depeſché au Duc de Joyeuſe durant qu'il eſtoit encore à Rome, un Gentilhomme pour l'informer de quelques particularitez qui la regardoient ; & le deſir qu'elle eut de voir le paquet, dont ce Gentilhomme avoit eſté chargé, luy fit mettre tant de gens en campagne, que le Gentilhomme fut arreſté en chemin. Le refus qu'il fit de mettre ce paquet entre les mains de trois ou quatre perſonnes maſquées qui l'environnerent, les contraignit de le tuer ; & quoyque les meurtriers ſe fuſſent ſauvez, les Favoris ne laiſſerent

pas

pas de ſçavoir, que c'eſtoit la Reine de Navarre, qui avoit ordonné cet aſſaſſinat, & qui en avoit profité, puis qu'on luy avoit porté le paquet, ſans qu'il euſt eſté ouvert. 1580.

C'eſt dommage que la ſuite des Memoires de cette Princeſſe ait eſté perduë; & l'on y auroit ſans doute appris les intrigues les plus ſecrettes de la Cour de France, & ſur tout ce que les Favoris avoient machiné de plus dangereux contr'elle. Mais on n'a juſques icy rien découvert de ce qu'il y avoit dans le paquet. Il eſt pourtant à croire qu'il falloit bien qu'il contint des faits extraordinairement fâcheux, puiſque d'un côté la Reine de Navarre, quelque beſoin qu'elle euſt dans la ſuite du tems, de s'accorder avec les Ducs de Joyeuſe & d'Epernon, n'eut jamais aſſez de pouvoir ſur elle-meſme, pour ſe reſoudre à leur pardonner; & d'un autre côté les Ducs de Joyeuſe & d'Epernon, qui ne pouvoient rien faire de pis contr'elle, que d'achever de la décrier par toute l'Europe, y travaillerent avec tant de ſuccez, que la Reine Catherine ſa Mere ne l'avoit point eſté tant à beaucoup prés, quoique tous les Calviniſtes, & pluſieurs des Catholiques de France euſſent écrit à l'envy des Satires contr'elle.

Le Seigneur du Royaume qui luy faiſoit le plus regulierement ſa Cour, eſtoit Jacques de Harlay-Chanvalon, qui avoit ſuivi le Duc d'Anjou en Flandres, où il avoit donné des marques de ſa valeur en diverſes rencontres. Ce Duc le recevoit ſouvent à ſa table; mais comme il n'eſtoit pas ſi diſcret qu'il auroit eſté neceſſaire, il luy échapa un jour de ſe vanter d'une

1580. bonne fortune, que ſa beauté & ſa bonne mine (diſoit-il) avoient obtenuë d'une des plus grandes Dames de la Cour de France. Le Duc d'Anjou qui avoit oüi Chanvalon, le chaſſa de ſa table, & meſme des Païs-Bas; & il n'y avoit qu'un an que Chanvalon en eſtoit retourné. Comme il n'eſtoit pas bien venu auprés du Roy, à cauſe que les Favoris ne regardoient pas de bon œil, ceux qui s'eſtoient declarez pour le Duc d'Anjou; il s'attacha au ſervice de la Reine de Navarre, & les Favoris en prirent occaſion de publier, que l'amour en eſtoit la ſeule cauſe.

Le Roy à qui l'on ne pouvoit alors rien dire de ſi honteux pour ſa Sœur, qu'il ne le cruſt, ajouta tant de foy à ce bruit, qu'il chaſſa Chanvalon d'auprés d'elle, ſans ſe mettre en devoir de prevenir par quelque pretexte, le contre coup de cet éloignement qui rejailliroit ſur elle. Il paroît encore que le Roy fit des plaintes publiques à ſa Sœur, de la maniere dont elle vivoit avec Chanvalon: qu'il luy ôta deux Dames qu'elle honoroit de ſon entiere confidence; & qu'il écrivit de ſa propre main au Roy de Navarre, qu'il en eſtoit venu à cette extremité, pour nettoyer la maiſon de ſa Sœur d'une vermine, qui n'étoit ſupportable ny au Roy de Navarre qui eſtoit ſon Mary, ny à Sa Majeſté tres-Chreſtienne, qui eſtoit ſon Frere. On donna le loiſir à cette Lettre de produire dans le reſſentiment du Roy de Navarre, tout l'effet que l'on en attendoit: Enſuite Henry Trois envoya un ordre precis à ſa Sœur, qu'elle allât rejoindre ſon mary; & pour comble de dédain, le meſme Henry Trois ne voulut jamais permettre qu'elle priſt congé de luy.

Dés qu'il ſçeut qu'elle eſtoit partie, il détacha aprés elle un Capitaine de ſes Gardes avec ſoixante Cavaliers, qui l'arreſterent à Palaiſeau, foüillerent dans ſa litiere, l'obligerent d'ôter ſon maſque, & ſe ſaiſirent de ſon Ecuyer, de ſon Medecin, & de ſon Apotiquaire, pendant qu'un autre Capitaine des Gardes nommé Larchant, eſtoit allé arreſter les deux confidentes dont on vient de parler. Ces cinq perſonnes furent menées au Roy, qui ſe trouvoit alors dans l'Abbaye de Ferrieres auprés de Montargis. On les ſépara en diverſes chambres, & on les interrogea à part, ſur la vie & ſur les mœurs de la Reine de Navarre. Le Roy voulut avoir leurs dépoſitions par écrit, & ſon aveuglement fut ſi grand, qu'il n'apperçût pas qu'il ſe faiſoit en cela, pour le moins autant de tort qu'à ſa ſœur. 1580.

Cette irregularité qui n'auroit pas eſté pardonnable au moins judicieux des François, fut cauſe d'une des plus belles négociations, qui ayent eſté juſques à preſent imprimées. *

* Elle eſt entre les œuvres du Pleſſis-Mornay.

Le Roy de Navarre avoit auprés de luy deux Calviniſtes de bonne foy, qui eſtoient la Nouë, & du Pleſſis-Mornay. L'un & l'autre eſtoient également capables de s'acquitter des commiſſions les plus difficiles; mais il n'y avoit pas d'apparence d'envoyer alors la Nouë à la Cour de France, parce qu'il eſtoit mal avec le Duc d'Epernon. On luy prefera donc Pleſſis-Mornay par cette ſeule conſideration; & l'Inſtruction que le Roy de Navarre luy donna, eſtoit toute renfermée en deux articles. L'un luy commandoit de prier le Roy de luy declarer la cauſe pour laquelle

1580. il avoit éloigné de ſa Cour la Reine de Navarre : L'autre, de demander conſeil à Sa Majeſté tres-Chrêtienne, ſur ce que le même Roy de Navarre avoit à faire, dans une ſi delicate conjoncture.

Pleſſis-Mornay reconnut aſſez que la commiſſion qu'on luy donnoit, eſtoit extraordinairement dangereuſe : car avec quelque adreſſe qu'il pût agir, il luy eſtoit abſolument neceſſaire de ménager quatre intereſts, qui eſtoient ceux du Roy Henry Trois, du Roy de Navarre, de la Reine ſa femme, & des Ducs de Joyeuſe & d'Epernon ; & ces intereſts eſtoient ſi differens, & mêmes ſi contraires, que toute la fineſſe de l'eſprit humain n'eſtoit pas capable de les ajuſter. Le Roy Henry Trois vouloit que ſa ſœur fuſt perſecutée, en toute maniére ; & comme il y alloit de ſa réputation que ce ne fuſt pas luy ; il auroit eſté ravy, que c'euſt eſté le Roy de Navarre. Ce Roy n'eſtoit pas content de la Reine ſa femme, par les raiſons que l'on a déja rapportées ; mais outre que ſon naturel eſtoit ennemy de la violence, il n'avoit garde de l'exercer contre une perſonne qui luy devoit eſtre ſi chere ; & de plus il craignoit de s'attirer par là l'inimitié irreconciliable de la Reine Mere, & de tous les bons François.

La Reine de Navarre accoûtumée aux divertiſſemens de la Cour de France, ſe regardoit par tout ailleurs comme dans un exil, & prétendoit abſolument retourner auprés de ſa Mere & de ſon Frere. Elle prévoïoit aſſez qu'elle n'y ſeroit pas bien reçeuë, tant que dureroit le credit des Favoris ; & elle auroit deſiré que le Roy ſon frere les luy ſacrifiaſt, ſans

conſiderer que ſi elle euſt eſté en la place de ce Prince, elle n'auroit pas fait pour luy, ce qu'elle prétendoit qu'il fiſt pour elle; tant il y a d'injuſtice dans les deſirs des hommes en general, & ſur tout des Grands en particulier, auſſi-tôt qu'ils les pouſſent au-delà de leurs juſtes limites. Enfin les Ducs de Joyeuſe & d'Epernon travailloient uniquement à ſe maintenir, & diſpoſer le Roy à leur tenir la parole qu'il leur avoit donnée, de les rendre ſi puiſſans qu'il ne ſeroit pas au pouvoir de ſes Succeſſeurs de les abbaiſſer. Ils eſtoient convaincus que ſi la Reine de Navarre retournoit à la Cour de France, elle ajoûteroit pour les en chaſſer, de nouvelles intrigues à celles qu'elle avoit déja concertées; & l'inconſtance du Roy leur Maître, leur faiſoit craindre qu'il ne fuſt pas toûjours d'humeur à appuyer ſes Favoris contre ſa Mere & contre ſa Sœur. 1580.

Ainſi Pleſſis-Mornay ſe trouva dans une extremité qui ne ſçauroit eſtre mieux exprimée, que par celle des Chirurgiens, qui ne peuvent toucher les playes profondes ſans cauſer d'extremes douleurs. L'unique expedient qu'il trouva pour ſe tirer d'affaire, fut de demander préciſément au Roy Henry Trois, quel avoit eſté le motif qui l'avoit porté à de ſi violentes extremitez contre la Reine de Navarre ſa Sœur, & quelle avoit eſté la faute de cette Princeſſe, qui avoit merité un ſi rude châtiment. Le Roy qui ne vouloit pas répondre directement, ſe contenta de repartir, que les deux confidentes de ſa Sœur luy avoient attiré la perſecution qu'elle ſouffroit. Mais Pleſſis-Mornay repliqua qu'il n'avoit point eſté envoyé à la

1580. Cour de France, pour l'intereſt des confidentes de la Reine de Navarre ; mais pour apprendre de la propre bouche de Sa Majeſté tres-Chrêtienne, ſi Elle avoit jugé que cette Reine deût eſtre traitée avec tant d'indignité. Il ajouta que ſi elle avoit commis quelque faute conſiderable, le Roy ſon Mary en demandoit juſtice à Sa Majeſté tres-Chrêtienne, qui eſtoit le Maiſtre de la Maiſon, & le Pere de la Famille Royale ; mais que ſi elle n'eſtoit point coupable, & que le mal qu'elle ſouffroit, n'euſt point eû d'autres cauſes que les malicieux rapports de quelques calomniateurs ; le Roy de Navarre eſtoit bien fondé de ſupplier que l'on en fit une juſtice ſi publique & ſi ſevere, qu'elle effaçât le ſcandale, & rétablit l'honneur d'une Princeſſe qui ne pouvoit être flétri ſans que la honte en rejaillît ſur toute la Maiſon Royale.

Pleſſis-Mornay s'arreſta là pour donner à Henry Trois le loiſir de répondre ; mais voyant que Sa Majeſté s'obſtinoit à garder le ſilence, il continuâ de dire que Sa Majeſté en avoit fait trop, ou trop peu. Trop, ſuppoſé que la Reine de Navarre fuſt innocente, puiſque l'on ne devoit jamais profaner l'honneur des Dames à moins qu'elles ne l'euſſent elles-mes proſtitué. Trop peu, ſuppoſé qu'elle ſe trouvât coupable ; car en ce cas il auroit fallu une punition proportionnée à la perſonne coupable & à l'Auguſte Famille dont elle auroit terni le luſtre par ſa mauvaiſe conduite. Henry Trois qui s'ennuyoit d'entendre Pleſſis-Mornay, & qui pourtant ne jugeoit pas à propos de luy repartir rien de poſitif, luy fit ſigne de ſe retirer aprés l'avoir aſſuré qu'il confereroit avec la

Reine ſa Mere ſur ce qu'il venoit de luy dire, & qu'enſuite l'un & l'autre dépêcheroient de concert au Roy de Navarre un Gentilhomme qui luy donneroit toute ſorte de ſatisfaction : Que cependant Sa Majeſté tres Chreſtienne vouloit que le Roy de Navarre diſſimulât l'affront qu'il ſe plaignoit d'avoir receu : qu'il receut ſa Femme de la même maniere qu'il l'avoit traitée quelques années auparavant, lorſque la Reine Mere la luy avoit menée à Nerac : qu'il ne s'enquiſt pas davantage de la conduite de la Cour de France à l'égard de cette Princeſſe ; & que s'il ne le vouloit pas faire de bon gré, il ne trouvât pas mauvais qu'on l'y contraigniſt. 1580.

Pleſſis-Mornay de retour auprés du Roy de Navarre luy rendit compte de ſa negociation ; & ce Roy ne crût pas devoir recevoir ſa Femme dans la flétriſſure de reputation, où la Cour de France l'avoit expoſée. Cette reſolution eſtoit genereuſe à la verité ; mais pour l'executer avec autant de hauteur d'ame qu'elle avoit eſté conçuë, il auroit fallu plus de force que le Roy de Navarre n'en avoit alors. On avoit donné à Jean d'Albret ſon Biſayeul, pour le conſoler en quelque maniere de la Couronne de Navarre qu'il avoit perduë, le Gouvernement de Guyenne, afin qu'il en fût plus proche, & qu'il profitât des occaſions qui s'offriroient de la recouvrer ; & par cette même raiſon Henry d'Albret Fils aîné de Jean d'Albret luy avoit ſuccedé : Antoine de Bourbon, gendre de Henry d'Albret, avoit eſté Gouverneur de Guyenne en ſa place ; & le même Antoine avoit obtenu la ſurvivance pour le Roy de Navarre ſon Fils unique.

1580. Les trois premiers de ces Princes avoient eû d'autant plus d'autorité dans leur Gouvernement, qu'il eſtoit des plus éloignez de la Cour de France, & que les Rois y alloient rarement ; mais le Roy de Navarre avoit luy-même ſans y penſer diminué ſa puiſſance. La Reine Mere avoit obtenu ſous le Regne de Charles Neuf, que l'on donnât la Lieutenance de Roy en Guyenne au Marêchal de Biron ; & cet Officier de la Couronne l'avoit long-tems exercée au contentement de la Cour, des Catholiques & des Calviniſtes, parce qu'il executoit avec aſſez d'exactitude les ordres qu'il recevoit aprés que les remontrances qu'il avoit faites s'eſtoient trouvées inutiles ; & que d'ailleurs ſi les Catholiques prenoient de la confiance en lui à cauſe qu'il profeſſoit leur Religion, les Calviniſtes ne le haïſſoient pas, tant ils eſtoient perſuadez qu'il eſtoit Calviniſte dans l'ame. Mais les Grands auſſi-bien que les autres hommes, ne ſont jamais tant à plaindre, que quand ils s'engagent mal à propos dans de nouveaux embarras, ſur l'opinion qu'ils ont d'éviter les anciens.

Le Marêchal de Biron eſtoit le meilleur & le plus experimenté General d'Armée qu'il y euſt en France ; & le Roy de Navarre qui ne travailloit qu'à acquérir de la reputation, prévoyoit que ce ſeroit inutilement, tant que le Marêchal de Biron ſeroit Lieutenant en Guyenne, puiſqu'il y commanderoit toûjours les Armées, & que les avantages qu'elles auroient remportez, luy ſeroient uniquement attribuez : Au lieu que s'il pouvoit obtenir que l'on miſt en ſa place un Chef moins ſignalé, ceux qui ſerviroient avec luy partageroient

roient les bons ſuccez. Il preſſa là-deſſus la Cour de donner un Succeſſeur au Marêchal de Biron ; & il fut aſſez malheureux pour obtenir que ce fuſt le Seigneur du Royaume qu'il auroit dû le moins ſouhaiter. 1580.

On a veu vers le commencement de cette Hiſtoire, que Matignon avoit gagné les bonnes graces de la Reine Mere, en ſe ſaiſiſſant de la perſonne de Montgommery qu'il luy avoit envoyé, & à qui elle avoit fait couper la teſte. Elle continuoit de haïr le Roy de Navarre ; & dés qu'elle eut appris qu'il eſtoit mécontent du Mareſchal de Biron, elle propoſa que l'on donnât la Lieutenance de Guyenne à Matignon. Elle ſe fonda ſur deux raiſons, dont elle découvrit l'une, & cacha l'autre. Celle qu'elle découvrit fut que Matignon eſtoit plus homme de Cabinet que de campagne, & qu'il avanceroit plus les affaires de la Foy Catholique dans la Guyenne par ſes intrigues, que ſon Predeceſſeur n'avoit fait par ſa valeur. Mais la raiſon qu'elle ſupprima, fut qu'il eſtoit neceſſaire de donner un ſurveillant au Roy de Navarre ; & que Matignon qui paſſoit pour le plus fin des Gentilshommes de Normandie, s'en acquitteroit mieux qu'aucun autre Homme de Qualité François.

Le ſuccez juſtifia en ce point la prevoyance de la Reine Mere, & Matignon gouverna durant trente ans la Guyenne avec une habileté qui fut d'autant plus admirée, qu'il ne laiſſoit au Roy de Navarre que l'apparence du pouvoir dont il retenoit tout le ſolide.

Le Roy de Navarre s'eſtoit emparé ſur les Catholiques de deux Places de grande importance, qui

1580. eſtoient celles de Bazas & du Mont-de-Marſan, ſous pretexte d'un Article du dernier Traité conclu entre les Catholiques & les Calviniſtes, qui contenoit, que les Places où il y auroit eû plus de Calviniſtes que de Catholiques le jour de la ſignature du Traité, pourroient eſtre gardées par ceux qui s'y ſeroient trouvez en plus grand nombre. De plus le Roy de Navarre avoit une prétention particuliere ſur le Mont-de-Marſan, fondée ſur ce que cette Place avoit autrefois eſté dépendante de la Principauté de Bearn. Mais Matignon qui voyoit Bazas & le Mont-de-Marſan ſcituez de ſorte, que s'ils demeuroient au pouvoir de la nouvelle Secte, ils empêcheroient la communication entre les meilleures Places reſtées aux Catholiques dans la Guyenne; prit ſi bien ſes meſures, qu'il recouvra l'une & l'autre ſans faire de bruit.

Les Calviniſtes ne manquerent pas de luy reprocher qu'il venoit de donner atteinte au dernier Traité entre les deux Religions. Mais Matignon qui avoit prévû leur objection y répondit, en montrant un Article du même Traité, qui portoit auſſi que les Places de la Guyenne qui ſe ſeroient declarées pour l'un des deux Partis dés le commencement de la derniere guerre, & s'y ſeroient maintenuës ſans avoir eſté priſes par le Parti contraire, demeureroient à celuy des deux pour lequel elles ſe trouveroient declarées. Ces deux Articles eſtoient à la verité contraires l'un à l'autre, ſoit que ceux qui avoient negocié le Traité ne s'en fuſſent point aperçûs, ou qu'ils ne les euſſent pas jugés d'aſſez grande importance pour les concilier l'un avec l'autre.

Mais Matignon à qui il ſuffiſoit d'eſtre auſſi-bien fondé pour retenir les deux Places, que les Calviniſtes avoient crû l'eſtre en les ſurprenant, refuſa de les remettre au Roy de Navarre, quoique ce Prince l'eût menacé de rompre la Paix par cette ſeule conſideration. 1580.

Comme il n'eſtoit pas aſſez fort pour les reprendre toutes deux en même-tems, il ſe contenta d'entreprendre ſur le Mont-de-Marſan; & il confera ſur ce ſujet avec le Prince de Condé. L'un & l'autre choiſirent ſoixante vieux Soldats qui deſcendirent dans de petits batteaux le long de la Garonne, preſenterent l'eſcalade durant une nuit obſcure & pluvieuſe au Mont-de-Marſan, y penetrerent & s'en aſſûrerent ſans commettre aucun deſordre. Mais Matignon eut bien tôt ſa revanche de cette inſulte, & fit entrer dans Ax, dans Saint Sever, dans Agen, & dans Condon, des Troupes qui ſerrerent de ſi prés la Ville de Nerac, où le Roy de Navarre tenoit ſa Cour, qu'il n'y entroit & n'en ſortoit preſque rien ſans leur permiſſion, qu'elles n'accordoient qu'à prix d'argent.

Le Roy de Navarre s'attendoit que les Calviniſtes repriſſent les armes pour dégager Nerac, où leur Chef alloit eſtre affamé: Et de fait, ils en firent quelque ſemblant: Mais leur démarche fut ſi lente, que le Roy de Navarre qui craignoit de ſuccomber, eut recours à ſa Belle-mere, & au Roy ſon Beau-frere. Il les pria de le laiſſer en paix, & il offrit de leur remettre le Mont-de-Marſan. La Cour de France ne perdit pas une occaſion ſi favorable pour l'obliger à reprendre ſa femme; & luy envoya ſur ce ſujet Bellievre Con-

1580. ſeiller d'Etat. Le Roy de Navarre ſe mit inutilement en devoir de repreſenter qu'il y alloit de ſon honneur que cette Princeſſe fuſt auparavant juſtifiée. Mais Bellievre luy repliqua : Que les perſonnes qui l'avoient accuſée, ne faiſoient point aſſez de figure dans le monde, pour noircir la reputation d'une Dame d'un ſi haut rang : Qu'on leur feroit trop d'honneur en les recherchant ; & qu'il valoit mieux ne témoigner que du mépris pour leur calomnie.

Le Roy de Navarre n'avoit garde de ſe payer de cette réponſe, luy qui ſçavoit que c'eſtoit Henry Trois & les Ducs de Joyeuſe & d'Epernon, qui s'eſtoient expliquez dans les termes les plus outrageux contre ſa femme. Mais la neceſſité où il ſe trouvoit reduit le contraignit de conſentir à ce que l'on ſouhaitoit de luy, pourvû que Matignon retirât les Troupes ſurnumeraires qu'il avoit jettées dans Ax, dans Saint Sever, dans Agen, & dans Condon. Bellievre repartit que le Roy de Navarre eſtoit né Sujet du Roy, & poſſedoit en France des Terres & des Gouvernemens qui l'avoient obligé de preſter plus d'une fois Serment entre les mains de Henry Trois : Que Sa Majeſté tres-Chreſtienne ſeroit mal conſeillée de traiter avec luy pour ſes intereſts particuliers, puis qu'elle ne l'avoit fait juſques-là que pour ceux du Calviniſme : Qu'elle vouloit être obéïe ſans aucune condition ; & qu'elle verroit ce qu'elle auroit à faire, aprés que le Roy de Navarre ſe ſeroit réüni avec ſon Epouſe.

Le Roy de Navarre fâché qu'on le fiſt ſouvenir qu'il n'eſtoit que Roy Titulaire, répondit avec plus de fierté qu'à l'ordinaire : Qu'il devoit tout au Roy

ſon Beau-frere, excepté l'honneur ; & que ſes Prede- 1580.
ceſſeurs n'avoient jamais diſpoſé des biens de leurs Sujets, que par les voyes de la Juſtice ; ny de leur reputation ſans leur conſentement. La negociation de Bellievre finit par cette repartie déciſive, aprés avoir duré ſix mois : Mais il parut par l'événement, que la fierté du Roy de Navarre ne tendoit qu'à reſoudre la Bourgeoiſie de Nerac de ſupporter les incommoditez du Blocus dont elle eſtoit preſſée ; mais lors qu'elle le menaça de conclure ce Traité particulier, & ſans luy, avec Matignon, il crût que l'extréme neceſſité de ſes affaires luy fourniroit une ſuffiſante excuſe à l'égard de toutes les Nations civiliſées. Il receut à la verité ſa femme ; mais il la traita avec tant d'indifference, que ceux qui obſerverent ſa conduite, prédirent que ce dédain ſerviroit de matiere à une neuviéme guerre civile.

On trouve dans les Relations du tems, que Philippe Second Roy d'Eſpagne ſe mit en devoir de l'exciter, aprés que le Conſeil de Madrid l'eut convaincu qu'il ſeroit impoſſible d'empêcher les François de réünir les Païs-Bas à leur Monarchie, s'il ne leur mettoit les armes à la main les uns contre les autres. On a vû que le Duc de Guiſe avoit conclu avec luy un Traité ſecret, par lequel il étoit devenu ſon Penſionnaire ; & comme Sa Majeſté Catholique ſe piquoit d'agir auſſi fierement avec ceux qui recevoient de l'argent d'Elle, qu'avoit fait Charles-Quint ſon Pere à l'égard de ſes Penſionnaires ; Elle envoya au Duc de Guiſe des Emiſſaires qui le preſſerent de faire ſoulever au plûtôt contre la Cour de France le Parti des zelez Catholiques. Le

1580. Duc de Guiſe repartit en vain que la conjoncture n'y eſtoit pas propre, & que ny luy ny ſes Amis n'avoient ny cauſe ny pretexte de mécontentement. Les Agens d'Eſpagne repliquerent, qu'il en cherchât ; & le traiterent avec autant de hauteur, que s'il eût eſté ſimple Sujet de leur Maître. Mais ils s'eſtoient addreſſez à un Prince qui avoit trop d'ambition pour ſupporter le mépris qui reſultoit de leurs diſcours.

Il ne ſe trouva plus en état d'exercer la patience & la diſſimulation que l'on avoit juſques-là admirées en luy ; & il répondit qu'il ne tenoit au Roy Catholique par aucun autre lien que celuy de l'amitié ; & que ſi l'on continuoit à le regarder comme un Prince ſoûmis, cette amitié degenereroit en la haine la plus irreconciliable qu'il y eût entre deux Princes Chreſtiens. Les Agens d'Eſpagne qui connoiſſoient aſſez le Duc de Guiſe, pour juger qu'il executeroit infailliblement la choſe dont il les menaçoit, ſe mirent en devoir de luy perſuader que ce qu'ils venoient de luy dire avoit eſté ſans ordre du Roy Catholique : & le Duc de Guiſe content de les avoir rangez à la raiſon ; & d'ailleurs perſuadé que la Cour de France le perdroit au moment qu'elle ſçauroit qu'il ſe ſeroit mis mal avec celle d'Eſpagne ; crût avoir aſſez gagné ſur les Agens d'Eſpagne, en les réduiſant à ne le plus ſolliciter de rompre la Paix.

Philippe Second n'abandonna pas neamoins ſon deſſein, quoiqu'il eût échoüé à l'égard du Duc de Guiſe. Il negligea la vieille maxime dont ſon Pere & luy même juſques-là s'eſtoient tout-à-fait bien trouvez, de ne contracter aucune liaiſon avec les Hereti-

ques ; & il dépêcha d'autres Agens à Nerac pour engager le Roy de Navarre à la guerre, ſous pretexte qu'on l'aideroit à ſe venger de l'injure qu'il avoit receuë de la Cour de France, en la perſonne de ſa Femme, & qu'on luy reſtitueroit la Navarre. Le Conſeil de Madrid avoit préveu qu'il demanderoit de l'argent ; & on luy offrit cinquante mil écus par mois, & deux cens mil écus d'avance. Le Roy de Navarre ne jugea pas à propos de negocier en perſonne avec les Agens d'Eſpagne ; & il leur donna pour Commiſſaires, Clervant & le Vicomte d'Etchaux, ſelon quelques Relations ou Segur ſelon d'autres, qui ne conviennent pas avec les premieres que le Traité ſe fit à Nerac, puis qu'elles ſoutiennent que ce fut dans le Bearn, au logis de deux Gentilshommes, nommez Guerres & Mazeres. 1580.

Quoiqu'il en ſoit, l'accommodement du Roy de Navarre avec les Eſpagnols eſtoit fort avancé, lorſque la Providence Divine qui le deſtinoit pour ſucceder à ſon tour à la Couronne de France, luy fit apercevoir, & par conſequent éviter le précipice où il s'alloit jetter. Il reconnut que les Eſpagnols avoient double intereſt de le perdre : l'un parce qu'il n'avoit point d'enfans, & qu'aprés ſa mort il n'y auroit plus perſonne qui leur conteſtât la poſſeſſion de la Navarre : l'autre que le Duc d'Anjou eſtoit ſur le point de mourir, & que par conſequent le Roy de Navarre ſe trouveroit bientôt heritier preſomptif de Henry Trois : Que s'il ne laiſſoit pas de vivre malgré la violence & le poiſon des Eſpagnols, il ſe trouveroit aſſez Puiſſant pour s'eſtablir avec l'aide des Calviniſtes ſur le Trône de la Fran-

1580. ce ; mais s'ils pouvoient l'ôter du monde, les autres Princes du Sang qui n'avoient ny ſa valeur ny ſon credit, ne ſeroient point en eſtat d'empêcher que le Royaume ne ſe diviſât en autant de Souverains, qu'il y avoit de Gouverneurs.

Le Roy de Navarre comprit encore, que dés qu'il auroit ſigné le Traité qui ſe trouvoit déja fort avancé, les Eſpagnols n'auroient qu'à en envoyer l'original à Henry Trois, qui le rendant public, attireroit au Roy de Navarre autant d'ennemis qu'il y avoit de bons François: Que les Calviniſtes en ſeroient ſi ſcandaliſez qu'ils n'oſeroient en ce cas entreprendre la deffenſe de leur Chef, qui par conſequent periroit infailliblement en quelques mains de la Cour de France, des Catholiques zelez, des Politiques ou des Calviniſtes qu'il tombât. Comme il n'y avoit point d'autre ſecret pour ſortir de ce labirinthe que de renvoyer les Agens d'Eſpagne ſans aucune concluſion, le Roy de Navarre le fit avec moins de bruit qu'il luy fut poſſible ; & de leur côté ils retournerent aùprés de leur Maiſtre à petit bruit, parce qu'ils apprehenderent qu'on ne les maltraitât ſur les Frontieres de France & d'Eſpagne, ſi l'on venoit à ſçavoir quelle avoit eſté leur Commiſſion.

Il eſtoit pourtant à craindre que ſi le Roy de Navarre mécontentoit tout-à-fait le Roy d'Eſpagne, ce Prince ne s'accommodât avec le Roy de France & avec le Parti des Catholiques zelez pour le dépoüiller; en quoy ces trois Puiſſances euſſent preſque également trouvé leur compte : Car les Eſpagnols aprés avoir opprimé le Roy de Navarre, n'euſſent plus eû perſonne

perſonne qui leur eût conteſté les droits ſur le Royaume de Navarre. Le Roy Henry Trois ſe ſeroit delivré d'un dangereux Ennemi qui avoit tellement affoibli ſa puiſſance dans la Guyenne, & dans la plûpart des autres Provinces ſituées de-là la Loire, qu'elle n'y étoit preſque plus reſpectée ; & le Parti des Catholiques zelez, parce que celuy des Calviniſtes ne luy auroit plus eſté redoutable aprés la perte du Bearn & des autres lieux où les Troupes Calviniſtes avoient accoutumé de choiſir leurs meilleurs Soldats. Il falloit donc remedier à cet inconvenient, en adouciſſant le refus que l'on faiſoit au Roy d'Eſpagne ; & ce fut dans cette unique veuë que le Roy de Navarre luy fit repreſenter, qu'à la verité il ſe trouvoit bien à la tête des Calviniſtes, mais qu'il n'en eſtoit pourtant pas le Maiſtre : Que ce Parti ſe gouvernoit en forme de Republique ; & qu'il ménageoit les Proteſtans d'Allemagne avec d'autant plus de ſoin qu'ils l'avoient empêché de ſeconder toutes les fois que la Cour de France & les Catholiques zelez avoient conſpiré ſa ruine : Que les Proteſtans d'Allemagne venoient de ſolliciter avec un extréme empreſſement, le même parti d'entrer dans la querelle qui s'eſtoit formée dans l'Empire pour l'Electorat de Cologne ; & que le Conſeil qui avoit eſté donné au Roy de Navarre, n'ayant pas jugé à propos de les refuſer, ſi ce Prince s'engageoit dans le deſſein que les Eſpagnols luy propoſoient, il ſe trouveroit réduit à l'executer par ſes ſeules forces ; & par conſequent il ſe perdroit luy-même avec d'autant plus de facilité, qu'il luy ſeroit alors impoſſible de reſiſter au Roy de France. 1580.

1580. L'excuſe du Roy de Navarre eſtoit fondée, ſur ce que Salentin, Gentilhomme ſorti de l'ancienne Maiſon des Comtes d'Yzembourg en Allemagne, avoit eſté élû dans les formes Archevêque & Electeur de Cologne, & la Cour de Rome avoit confirmé ſon Election. Il avoit poſſedé durant pluſieurs années ſans aucune conteſtation ce riche Benefice ; mais ſon Frere aîné eſtant mort ſans enfans mâles, & ne reſtant plus perſonne capable de continuer la Maiſon d'Izembourg ; Salentin fut ſollicité par tant d'endroits de ſe marier, qu'il ſuccomba à cette tentation. Le Chapitre de Cologne s'aſſembla pour luy donner un Succeſſeur, & choiſit Gebbar Truchſez qui d'un côté n'eſtoit pas moins noble que luy, puis qu'il ſortoit de l'Illuſtre Maiſon de Walbourg ; & d'un autre côté il n'y avoit pas à craindre qu'il renonçât à l'Archevêché, par la même raiſon que ſon Predeceſſeur avoit euë, puis qu'il reſtoit encore quinze ou vingt Gentilshommes qui portoient ſon nom & ſes armes. Mais les hommes ont plus d'une ſorte de penchant vers le mariage, & l'amour y contribuë bien plus ſouvent que le deſir de continuer la Maiſon dont on eſt ſorti.

Truchſez devint ſi paſſionné pour une Fille de Jean Georges Comte de Mansfeld, que la conſideration de ſe rendre malheureux en l'épouſant ne le détourna pas de la rechercher pour Femme. Elle luy fut aiſément accordée, parce qu'elle n'avoit point d'autre dot à porter à ſon Mary, que ſa beauté & ſon honneur ; mais les ſuites de cette Alliance ne répondirent pas à ſon commencement. Truchſez ne ſe trouva pas dans la même conjoncture que ſon Predeceſſeur, lors

qu'il avoit quitté l'Archeveſché de Cologne, puiſque celuy-cy avoit recueilly la ſucceſſion de ſon Frere aîné, qui luy donnoit les moyens de ſubſiſter commodement; au lieu que Truchſez ſe trouvant cadet de ſa Maiſon aprés ſes nôces, comme il l'avoit eſté devant, auroit bien-tôt manqué des choſes neceſſaires pour entretenir ſa famille, s'il ne ſe fût aviſé de conſerver ſon Benefice, ſans repudier ſa femme. 1580.

Il n'y avoit que deux voyes pour y parvenir : L'une de tenir ſon nouveau mariage le plus ſecret qu'il luy ſeroit poſſible, afin que le Chapitre de Cologne ne penſât pas à luy donner un Succeſſeur : L'autre d'envoyer cependant vers les Proteſtans d'Allemagne, pour obtenir qu'ils employaſſent toutes leurs forces pour le maintenir dans ſon Benefice, ſuppoſé qu'il ſe declarât Lutherien, & qu'il en fiſt une Profeſſion publique. Le premier de ces deux expediens eſtoit plus difficile à pratiquer que le ſecond : Cependant il falloit qu'il le precedât; & de fait le Chapitre de Cologne fut bien tôt informé que ſon Archevêque eſtoit marié; & comme la précaution qu'il avoit priſe de luy celer ſon changement de condition, luy faiſoit apprehender de ne le pas dépoſer aiſément, il s'aſſembla pour reſoudre ce qu'il avoit à faire. Tous les Chanoines à la reſerve de deux, conclurent à dégrader Truchſez, auſſi tôt que l'on auroit de ſuffiſantes preuves de ſon mariage; mais les Comtes de Solmes & de Neuvenar qui ſe trouvoient peut-eſtre dans la même diſpoſition que Truchſez, & qui l'auroient imité s'ils euſſent eſté pourveus comme luy d'un Electorat Eccleſiaſtique, furent d'avis de ne rien précipiter.

1580. Leur intention eſtoit de luy donner le loiſir de conclure ſa negociation avec les Proteſtans, & de recevoir leur ſecours qui fut en effet plus prompt qu'il ne s'eſtoit promis; mais le Chapitre de Cologne qui vit que l'affaire alloit non-ſeulement à luy ravir ſes privileges, mais encore à changer ſa Religion, eut recours aux deux Puiſſances voiſines les plus capables de le deffendre, qui eſtoient le Duc de Baviere & le Prince de Parme.

Il y avoit long tems que la Maiſon de Bavieres penſoit à s'introduire dans l'Electorat de Cologne, & qu'elle ſe promettoit de le retenir long-tems ſi elle en pouvoit eſtre une fois pourveuë, comme il eſt arrivé. Ainſi elle receut à bras ouverts, la recherche du Clergé de Cologne, & elle leva des Troupes dans ſes Etats pour les luy mener. Le Roy d'Eſpagne avoit encore plus d'intereſt que la Maiſon de Baviere, de conſerver la Religion Catholique dans l'Electorat de Cologne, puiſque ſi les Proteſtans s'en fuſſent ſaiſis, il auroit eſté impoſſible de domter les Calviniſtes des Païs Bas. De-là vint que le Conſeil de Madrid envoya incontinent au Prince de Parme un ordre poſitif d'appuyer le Clergé de Cologne en tout ce qu'il ſouhaitteroit; quoique les affaires de Sa Majeſté Catholique dans les Païs-Bas en deuſſent recevoir du préjudice.

Truchſez aſſuré des Proteſtans declara ſon mariage, & s'empara de quelques Places de l'Archevêché de Cologne; mais le Clergé conſerva la Ville Capitale qui luy devoit fournir en tems & lieu les moyens de recouvrer le reſte. Le Pape approuva ſa conduite

& excommunia Truchſez à qui l'on donna bien-tôt pour Succeſſeur Erneſt Duc de Baviere, Frere du Triſayeul de celuy qui a conteſté cet Electorat au Cardinal de Furſtemberg. 1580.

Ainſi le Roy de Navarre ne trouva pas les Proteſtans d'Allemagne auſſi bien diſpoſez à l'égard de Truchſez qu'il avoit eſperé; & les Calviniſtes de France les voyant agir plus mollement que de coûtume dans une affaire de ſi grande importance, la negligerent à leur tour. De là vint que Truchſez à qui le Chapitre de Cologne avoit offert des conditions tres-avantageuſes, s'il eût voulu renoncer à ſes prétentions, le voyant abandonné, le dépoüilla ſans reſiſtance, parce que le Prince Caſimir qui luy avoit mené des Troupes, fut rappellé dans le Palatinat par la mort de l'Electeur ſon Frere qui luy en avoit laiſſé la Regence durant le bas âge de Frederic ſon fils aîné. L'Electeur Erneſt ſecondé par les forces d'Eſpagne & de Bavieres recouvra toutes les Places dont Truchſez s'eſtoit emparé, & le contraignit de ſe refugier avec ſa femme en Hollande, où il paſſa le reſte de ſa vie dans l'obſcurité & dans un chagrin que l'on peut mieux s'imaginer que décrire.

Henry Trois ne prenoit non plus de part dans les tumultes dont on vient de parler, que s'il n'y euſt point eü d'intereſt; & quoiqu'il euſt à craindre que la guerre que l'on allumoit dans les Etats voiſins, ne penetrât enfin dans les ſiens; bien loin de ſe préparer à la ſoûtenir, en cas qu'elle arrivât, il ſe mettoit luy même hors d'eſtat de la continuer, quand elle y ſeroit allumée: Non-ſeulement il dépenſoit les trente deux mil-

1580.

lions qu'il avoit de revenu ; mais encore il paroiſt par les comptes * que l'on en rendit à la Chambre, qu'il dépenſoit chaque année cinq millions au de-là ; ce qui l'endettoit de ſorte qu'il faloit que dans peu d'années il abandonnaſt ſon Domaine à la diſcretion de ſes Creanciers, où qu'il leur fiſt banqueroute de la même maniere que le Roy d'Eſpagne l'avoit faite aux Genois, de ſoixante-deux millions de livres. Mais la choſe n'auroit pas eſté ſi facile à Henry Trois qui avoit emprunté des plus riches de ſon Royaume, & par conſéquent de ſes Sujets, qu'elle l'avoit eſté à Philippe Second qui ne s'eſtoit trouvé redevable qu'à des Etrangers, tels qu'eſtoient à ſon égard les Marchands de Genes.

* Dans les comptes rendus ſous le regne de Henry Trois.

On a remarqué dans l'Hiſtoire de François Premier que ce Prince avoit augmenté des trois quarts le luſtre de ſa Maiſon, par la multiplication du nombre de ſes Officiers : Par leur ſuite, par leur équipage, par les écuries, & par les ameublemens. On raconte là-deſſus que l'Empereur Charles-quint * eſtant las de la bonne chere que François Premier luy faiſoit, crût un jour dîner moins ſplendidement, en ſe dérobant de la table de ce Roy, pour aller manger à celle du Connêtable de Montmorency, qui eſtoit Grand Maître de la Maiſon Royale : que cet Officier de la Couronne n'avoit rien d'extraordinaire ſur ſa table ; & que cependant Charles-quint la trouva ſi ſuperbement ſervie, qu'il y avoit à manger pour douze cens Gentilshommes : que Charles-quint ne pût s'empêcher de loüer cette prodigieuſe abondance ; & que quelque envie qu'il euſt pour François Premier, il ne puſt s'empê-

* L'Abbé de Brantôme, dans ſes Capitaines.

cher d'avouër qu'il n'y avoit rien dans le monde, qui fuſt comparable à ſa magnificence. 1580.

Mais elle ne dura pas plus long temps que luy ; & la table de Henry Second ſon fils fut garnie avec moins d'abondance ; on en imputa la faute à ce que la Ducheſſe de Valentinois, & le Marêchal de Saint-André détournoient à leur uſage la plûpart du fonds deſtiné à celuy-là ; & ce fut par la même raiſon qu'elle diminua encore davantage, ſous les Regnes de François Second & de Charles Neuf. Car ces deux Princes n'ayant pas oſé mettre des Impôts Publics pour enrichir leurs Favoris, s'aviſerent de les avancer aux dépens de leur table. Henry Trois s'ingera de rétablir la ſienne dans le même luxe où elle avoit eſté durant le Regne de François Premier ſon Ayeul : Et il y a dans la Biblioteque du Roy un excellent Traité qu'il compoſa luy même ſur cette matiere. * Mais il y trouva deux obſtacles qu'il luy fut impoſſible de ſurmonter ; L'un fut l'inconſtance qui luy eſtoit naturelle, & qui luy faiſoit toujours changer quelque choſe dans la diſpoſition de la table de François Premier, ſous pretexte que c'eſtoit des defauts, qu'il falloit corriger ; L'autre ſa profuſion à l'égard de ſes Favoris qui le reduiſoit quelquefois à de telles extremitez, qu'il n'y avoit pas dans ſa cuiſine la dixiéme partie des viandes que l'on avoit accoutumé d'y voir.

* Entre les manuſcrits de Lomenie.

Il crut y remedier ſans retrancher ſes liberalitez, en envoyant dans les Provinces de ſon Royaume des perſonnes dont la ſuffiſance & la probité eſtoient univerſellement connuës pour y repreſenter que Sa Majeſté eſtoit oberée, & que ſans des ſecours extraordi-

1580. naires d'argent, il luy ſeroit deſormais impoſſible de ſurvenir aux frais de l'Etat. Philippe Dubec Evêque de Nantes eut ordre d'aller ſur ce ſujet à Lyon, & Louis Chatagné de la Rochepoſay en Dauphiné: Pierre de Villars Archevêque de Vienne en Guyenne; & Jean d'Angennes-Poigny en Languedoc; Deſpinac Archevêque de Lyon, en Normandie; & le Commandeur de Seure en Bretagne. Les Peuples écouterent avec aſſez de patience les harangues des Seigneurs & des Prélats que l'on vient de nommer, mais ils en demeurerent là; & comme s'ils euſſent agi de concert, aucun ne voulut ouvrir ſa bourſe, tant il eſtoit prévenu de l'opinion que ce ſeroit jetter ſon argent dans la Riviere, que de le donner au Roy dans la conjoncture preſente. Les plus diſcrets des François ſe contenterent d'un modeſte refus; mais il y en eut qui paſſerent juſques à la raillerie; & qui ſoûtinrent que les diſcours qu'on leur faiſoit, reſſembloient aux Scorpions dont la queuë eſtoit venimeuſe.

Le Roy diſſimula le chagrin qu'il en avoit, parce qu'il n'auroit pû le témoigner ſans donner de l'avantage aux trois Partis formez dans la France. Mais comme les finances eſtoient épuiſées, & qu'il s'agiſſoit de les remplir par quelque voye que ce fuſt, il convoqua à ſon retour de Lyon, où il eſtoit allé, ſous pretexte d'un Pelerinage; une Aſſemblée à Saint Germain en Laye des Princes, des Seigneurs, des Conſeillers d'Etat, & des Deputez du Parlement de Paris; ſur la preſuppoſition qu'il en tireroit les mêmes ſecours qu'il avoit en vain attendus des Etats Generaux au commencement de ſon regne. Mais cette Aſſemblée commença

commença ſi mal que l'on deſeſpera d'abord qu'elle euſt un favorable ſuccez. Le Prince de Condé tué à la Bataille de Jarnac, avoit laiſſé quatre fils: L'aîné prit ſon nom; & les autres trois furent le Prince de Conty, le Cardinal de Vendôme, & le Comte de Soiſſons. 1580.

Le Cardinal de Vendôme en qualité de Prince du Sang prétendit la preſſéance ſur le Cardinal de Guiſe; & ce Cardinal n'oſa pas contrevenir directement à l'Ordonnance qui avoit eſté faite en pleins Etats, ſur la matiere dont il eſtoit queſtion; mais il ſoutint qu'il eſtoit Preſtre & qu'à cauſe de ce Caractere, les Loix & la Coûtume inviolable de la Cour de Rome luy donnoient la droite ſur le Cardinal de Vendôme qui n'avoit point d'Ordres Sacrez, & qui ne les avoit pas voulu recevoir, à cauſe que de ſes deux Freres aînez, le Prince de Condé n'avoit point encore d'Enfans mâles; & que le Prince de Conty avoit des incommoditez qui ſembloient l'exclure du mariage. Cette conteſtation alla ſi loin, que les parties eurent le loiſir d'aſſembler leurs amis pour maintenir chacune ſon droit; la Cour approuva d'abord le Cardinal de Vendôme; & les Catholiques zelez ſe déclarérent pour le Cardinal de Guiſe.

Mais le Roy qui apprehendoit plus que toute autre choſe de s'engager en de nouveaux troubles, termina peu de tems aprés ce differend, par une Declaration qui expliquoit celle que Sa Majeſté avoit faite dans les Etats; * & l'eſtendoit en ordonnant que les Cardinaux Princes du Sang, quoiqu'ils ne fuſſent point dans les Ordres Eccleſiaſtiques, precederoient à l'avenir en France les autres Cardinaux ſoit qu'ils fuſ-

* Elle ſe trouve imprimée entre les Ordonnances de Henry Trois.

1580. ſent de Maiſon Souveraine ou qu'ils n'en fuſſent pas.

Cette Declaration appaiſa le deſordre, & fut ſi generalement approuvée par ceux qui n'étoient point du Parti des Catholiques zelez, qu'il n'y eut que le Cardinal de Bourbon qui la blâmât. On en chercha long tems la veritable cauſe, & quelques Politiques l'attribuerent à l'engagement de ce Prelat avec la Maiſon de Guiſe, qui ſe trouvoit plus fort en luy que la Nature, laquelle ſans cette conſideration l'auroit obligé de préferer les intereſts du Fils de ſon Frere à ceux d'un Prince Etranger ; mais d'autres perſonnes plus rafinées, entre leſquelles on compte l'Auteur du Journal de Henry Trois, * prétendirent avec plus de vray-ſemblance, que le Cardinal de Bourbon qui voyoit le Duc d'Anjou incapable de vivre long-tems, prétendoit déja à la Couronne de France, ſur ce que tous les Juriſconſultes tant Etrangers que François, ne convenoient pas que le droit de repreſentation eût lieu dans la ſucceſſion à la Monarchie Françoiſe ; & que par conſequent le Roy de Navarre, quoique Fils du Frere aîné du Cardinal de Bourbon, ne devoit point ſucceder à Henry Trois, au préjudice de ce Cardinal qui ſe trouvoit plus proche d'un degré que luy. Ce Cardinal préſuppoſoit que le plus grand ennemi qu'il auroit alors ſeroit le Cardinal de Vendôme, parce que celuy-cy s'imagineroit que le Roy de Navarre ſeroit rejetté à cauſe de ſon hereſie, & que les François ne voudroient point avoir pour leur Roy, un Prêtre deſormais trop vieux pour penſer à ſe marier. Le ſeul moyen d'ôter cette ambitieuſe penſée au Cardinal de Vendôme, eſtoit de l'abbaiſſer de ſorte que

* Son nom eſt inconnu.

lés François s'accoutumaſſent inſenſiblement à le mépriſer ; & le Cardinal de Bourbon ſeroit arrivé à ſa fin s'il eût obtenu ſur luy le pas pour le Cardinal de Guiſe. 1580.

Quoiqu'il en ſoit, cette conteſtation n'eut pas plûtôt eſté terminée en la maniere que l'on vient de rapporter, qu'il en ſurvint une autre entre le même Cardinal de Guiſe & le Cardinal de Joyeuſe. Le ſecond des deux s'ingera de preceder le premier, & ſe fonda ſur deux conſiderations: L'une qu'il n'eſtoit point de Maiſon Etrangere comme le Cardinal de Guiſe, puis qu'il eſtoit ſorti d'une des plus illuſtres de la Province du Languedoc, & que par conſequent le défaut que l'on avoit trouvé dans le Cardinal de Guiſe ne le regardoit point, puis qu'il eſtoit François, auſſi-bien que le Cardinal de Vendôme: L'autre fut que ce Cardinal n'avoit que des Abbayes qui ne luy donnoient point de rang dans les Aſſemblées du Royaume, au lieu que le Cardinal de Joyeuſe poſſedoit deux des Archevêchez les plus conſiderables de France, qui eſtoient ceux de Narbonne & de Thoulouze. Ces raiſons eſtoient ſi foibles qu'il falloit aider à ſe tromper pour y donner tant ſoit peu de creance. Cependant le credit du Duc de Joyeuſe, tout demy diſgracié qu'il eſtoit, ſe trouva encore ſi grand, que le Roy fut ſur le point de prononcer encore une fois contre le Cardinal de Guiſe, quoique Sa Majeſté ne fût point aſſez aveuglée pour ne pas voir qu'il y auroit entre ſes deux dernieres Ordonnances une contradiction qui l'expoſeroit au mépris, & peut-être encore à la raillerie de toute l'Europe.

1580. On ajoûte que Benoiſe Secretaire du Cabinet avoit reçû l'ordre de la dreſſer en des termes tout-à-fait favorables au Cardinal de Joyeuſe ; mais que le Duc d'Epernon par un pur motif de jalouſie, prit ſi bien ſes meſures, & repreſenta ſi fortement au Roy qu'il s'alloit perdre de reputation, que Sa Majeſté donna gain de cauſe au Cardinal de Guiſe. Les Preſidens Briſſon & de la Gueſle furent ceux qui haranguérent le mieux à l'ouverture de l'Aſſemblée ; & le dernier des deux en parlant de l'impunité des crimes, s'emporta contre le privilege de l'Egliſe Metropolitaine de Roüen, appellée la Fierte de Saint Romain, qui délivre tous les ans le jour de l'Aſcenſion, une des perſonnes convaincuës des crimes les plus atroces, & juſtifie toutes celles qui luy ont ſervy de complices. Il exhorta le Roy à revoquer ce Privilege : Mais le Cardinal de Bourbon s'étant jetté aux pieds de Sa Majeſté pour obtenir d'Elle qu'elle conſervât le plus beau Privilege de ſon Egliſe, Elle y conſentit.

L'Aſſemblée qui repreſentoit les Etats, fut réduite en trois Corps. Dans la ſeule vûë de les imiter, on mit un Prince du Sang à la tête de chacun d'eux ; & on leur diſtribua les matieres dont ils avoient à traiter, afin qu'ils les examinaſſent en particulier; avant que de les reſoudre en general. Ces matieres regardoient les abus qui s'étoient gliſſez dans le Clergé, dans la Nobleſſe, dans la Juſtice, dans les Finances, & dans les autres choſes qui faiſoient partie du Gouvernement du Royaume. Mais parce que dans les Etats de mil cinq cens ſoixante ſeize il y avoit eu des perſonnes aſſez indiſcrettes pour ne pas parler avec aſſez de moderation du Roy

& des Princes qui luy touchoient de plus prés ; * Sa Majeſté pour prévenir de ſemblables inconveniens, voulut que les Deputez des trois Corps de l'Aſſemblée, luy fiſſent leurs remontrances par écrit ; afin que chacun d'eux eſtant obligé de répondre du Cahier qu'il auroit fourny, apportaſt plus de circonſpection à le dreſſer.

1580.

* Dans le Journal manuſcrit de M. de Blanchefort, qui m'a été communiqué par M. de Ganieres, ſon neveu.

Sa Majeſté leur fit encore entendre par un diſcours qu'Elle prononça avec ſon éloquence ordinaire, qu'ils s'attachaſſent ſur tout à rechercher l'ordre que l'on devoit tenir dans la venalité des Offices de Guerre, de Judicature, & de la Maiſon du Roy ; à quelles peines on ſoûmettroit les Inventeurs des nouveaux impoſts, des nouvelles creations d'Offices, & les Conſeillers d'Etat qui entreroient à l'avenir dans les Partis, directement ou ſous des noms empruntez ; de quels moyens on ſe ſerviroit pour reduire dans ſes anciennes bornes la puiſſance de quelques grands Seigneurs, qui s'étoient ſi fortement établis dans toutes les Provinces du Royaume, & ſur tout dans celles qui étoient les plus éloignées de Paris, où la Cour reſidoit ordinairement, que la Puiſſance Royale n'y eſtoit preſque plus reconnuë.

Le Clergé profita de cette occaſion pour renouveller la demande qu'il avoit ſouvent reïterée depuis ſoixante ans, que l'on rétablit les Elections. On ne s'amuſe point à rapporter icy ce qu'il y avoit de plus conſiderable dans le Memoire qu'il preſenta, parce qu'il ne contenoit que les mêmes choſes que Genebrard Archevêque d'Aix fit depuis imprimer dans un Livre extraordinairement paſſionné ſur le même ſujet. On

1580. ſe contente de remarquer que le Roy fut ſi touché de la liberté que l'on s'y étoit donnée, qu'il y fit répondre par un ouvrage de même nature que du Freſnes-Forget compoſa & que d'O fit publier : On ſe dipenſe auſſi de l'abreger à cauſe que ce n'eſtoit qu'un extrait de la réponſe manuſcrite du Chancelier du Prat, aux invectives du Clergé de France, du Parlement, & de l'Univerſité de Paris, contre le concordat entre le Pape Leon Dix, & le Roy François Premier. *

* Cette réponſe eſt dans la Bibliotheque du Roy.

Il y eut encore divers Reglemens ſur ce qui regardoit le crime de leze-Majeſté ; mais on y trouva à redire par la même raiſon que Solon n'avoit pas voulu publier de Loix contre les Parricides ; & l'on prétendit que la perſonne des Rois devoit eſtre inviolable par elle-même, & que bien loin de la mettre en ſûreté par de nouvelles Ordonnances, on exciteroit les eſprits mal faits a attenter ſur elle. On détermina les jours que l'on tiendroit le Sceau, l'ordre qu'on y obſerveroit, & la methode avec laquelle on y parleroit d'affaires.

Le plus important des Reglemens fut celuy qui moderoit la Juriſdiction du Conſeil. L'avarice des Juges, & le deſir de rendre les Procez éternels, ou du moins de les faire durer ſi long-tems que la plus foible des parties fût contrainte de s'accommoder faute de pouvoir ſurvenir à la dépenſe, y avoient attiré une infinité de matieres dont les autres Juriſdictions avoient eſté de tout tems en poſſeſſion de connoiſtre. Le Roy ſe fit apporter le Rôle de toutes les affaires que l'on y pourſuivoit, & renvoya au Grand Conſeil les Matieres des Benefices & les Evocations des Parlemens, les

Evocations du Grand Conſeil aux Parlemens les plus proches des lieux, & les differends ſurvenus pour les interpretations des Edits, & pour les manieres dont on les devoit obſerver, aux Parlemens qui les auroient vérifiez. 1580.

Sa Majeſté établit enſuite trois Conſeils. Le premier pour les affaires Etrangeres; & l'on ne le compoſa que de peu de perſonnes, parce qu'il eſtoit abſolument neceſſaire d'y garder le ſecret. Le ſecond fut le Conſeil d'Etat ou des Finances, où l'on traiteroit du maniment des deniers: de la Police du Royaume: des Erections & ſuppreſſions d'Offices, & des differends ſurvenus à l'occaſion du Clergé, du Domaine & des Fermes. Le troiſiéme fut le Conſeil Privé, où l'on décideroit en dernier reſſort les Procez entre les parties, dont la connoiſſance eſtoit reſervée au Conſeil. Ces Conſeils ne devoient eſtre que de trente trois perſonnes, dont il y auroit vingt un d'épée, ſix d'Egliſe, & ſix de robe longue. On avoit fixé l'âge pour y entrer, qui eſtoit celuy de trente-cinq ans au moins. On vouloit qu'ils fuſſent ou Princes du Sang, ou Cardinaux, ou Ducs & Pairs, ou Marêchaux de France, ou Officiers de la Couronne. Leurs gages eſtoient taxez à deux mil livres pour chacun; & le Roy qui ſe piquoit de rafiner en matiere d'habits, leur preſcrivit ceux qu'ils devoient porter en Eſté & en Hyver. L'entrée n'en fut permiſe qu'aux Preſidens à Mortier du Parlement de Paris, & aux premiers Preſidens de la Chambre des Comtes & des autres Parlemens: Le Maiſtre de l'Artillerie, les Capitaines des Gardes du Corps, le grand Prevoſt de l'Hoſtel, les Chanceliers de la Reine

1580. Mere & du Duc d'Anjou, les trois Secretaires d'Etat, les trois Intendans, le Contrôleur des Finances & les Treſoriers de l'Epargne n'y devoient eſtre receus que lors qu'il s'agiroit de l'execution de leurs Charges. Le Roy promit d'y aſſiſter en perſonne une fois pour le moins en quinze jours & voulut qu'en ce cas les Chevaliers de ſon ordre dont il ſeroit accompagné, y euſſent ſeance & voix déliberative. Un des Chapelains de Sa Majeſté devoit celebrer une baſſe-Meſſe immediatement avant la tenuë de ces Conſeils dans l'Egliſe qui s'en trouveroit la plus proche, & les Conſeillers y devoient aſſiſter.

L'Aſſemblée ne finit qu'avec l'année mil cinq cens quatre-vingt trois; mais avant qu'elle fuſt terminée, le Roy y donna audiance à des Deputez que les Calviniſtes luy avoient envoyez. On a vû que les Places de ſûreté ne leur avoient eſté laiſſées que pour ſix ans, & qu'immediatement au bout de ce terme, ils les devoient remettre de bonne foy entre les mains de Sa Majeſté. La ſixiéme année eſtoit ſur le point d'expirer; cependant les Calviniſtes eſtoient ſi peu diſpoſez à tenir parole, qu'ils avoient reſolu d'entrer dans une nouvelle guerre, ſuppoſé qu'on les preſſât trop de rendre ces Places. Mais comme ils n'eſtoient point encore reduits à cette extremité, ils voulurent eſſayer ſi la voye de la negociation ne ſuffiroit pas pour prolonger les ſix ans dont ils eſtoient convenus. Ils choiſirent les plus moderez d'entr'eux pour les envoyer à Sa Majeſté en qualité de Deputez; & l'inſtruction qu'ils leur donnerent par écrit contenoit que lorſque l'Article de la reſtitution des

des Places avoit eſté dreſſé. La Reine Mere & les Conſeillers d'Etat qui y avoient eû la meilleure part, pouvoient ſe ſouvenir que la Cour n'avoit point eû d'autre intention en le propoſant, ny les Calviniſtes en l'acceptant, ſinon que les ſix années ſuffiroient pour l'entiere execution du dernier Edit, & pour vuider toutes les difficultez qui s'y rencontreroient : Que neamoins il eſtoit arrivé que la meilleure partie de cet Edit n'avoit point eſté obſervée ; & que l'on n'avoit encore decidé aucune des difficultez que les Catholiques d'une part, & les Calviniſtes de l'autre y avoient fait naiſtre : qu'ainſi l'affaire n'eſtoit pas plus avancée qu'au premier jour, & que par conſequent les mêmes conſiderations qui avoient porté la Cour en mil cinq cens ſoixante dix ſept, à accorder les ſix années de ſurſeance, la ſollicitoient encore à continuer cette ſurſeance en mil cinq cens quatre-vingt-trois, pour ſix autres années. 1580.

La Cour n'avoit garde d'entheriner la Requeſte des Calviniſtes ; car ſi elle l'eût fait une fois ils n'auroient pas manqué en mil cinq cens quatre-vingt-neuf, d'exiger une ſeconde ſurſeance, ſous pretexte que l'Edit n'auroit point encore eſté obſervé ; & ce pretexte dépendroit abſolument d'eux, parce qu'ils n'auroient qu'à refuſer d'accomplir les Articles qui les regardoient, juſques à ce que les Catholiques les accompliſſent auſſi : cependant la Cour n'eſtoit Maîtreſſe que d'une partie des Catholiques, & les zelez ne recevoient aucun de ſes ordres ſans l'attache du Duc de Guiſe. Il ne falloit pourtant pas renvoyer les Deputez des Calviniſtes ſans réponſe ; mais celle qu'on

1580. leur donna fut conçuë en des termes ſi generaux, que d'un coſté elle n'accordoit rien pour le preſent, & d'un autrecôté elle donnoitlieu de tout eſperer pour l'avenir.

Deux avantutes à peu prés égales délivrerent alors le Roy des deux Gentilshommes de France qui luy eſtoient les plus redoutables, non-ſeulement à cauſe de la profeſſion publique d'aſſaſſins qu'ils faiſoient, mais encore parce qu'ils eſtoient entrez dans des Intrigues qui luy eſtoient les plus ſuſpectes. On a veû que le Baron de Viteaux petit-fils du Chancelier du Prat avoit tué Dugua Colonel du Regiment des Gardes, quelques précautions que la Cour eût priſe pour conſerver la perſonne de ce Favory ; & que le même Viteaux s'eſtoit retiré dans la Franche-Comté, malgré les ordres envoyez de tous coſtez pour l'arreſter ſur ſa route. On n'a pas ſçû s'il s'ennuya dans cette Province, ou ſi le deſir de revoir ſa Patrie & de s'approcher de la Reine de Navarre, qui luy avoit fait commettre l'aſſaſſinat de Dugua, le diſpoſa à retourner dans l'Auvergne ; mais il eſt conſtant qu'il y revint, & qu'il n'y demeura pas long-tems ſans former une querelle contre Millau d'Allegre, excitée par une conteſtation qui ſurvint à cauſe de la proximité de leurs Terres. C'eſtoit alors la mode entre les Gentilshommes de vuider leurs differens par le duel, & Viteaux fit appeller d'Allegre. A peine furent-ils en preſence l'un de l'autre, qu'il arriva un accident à d'Allegre, qui l'auroit perdu ſans la generoſité dont on uſa à ſon égard ; ſon épée luy tomba de la main ; mais Viteaux au lieu de profiter de cet avantage crût qu'il y alloit de ſa réputation, de dire à d'Allegre qu'il la ramaſſât,

& de luy en donner le tems. D'Allegre la reprit & la passa un moment aprés au travers du corps de Viteaux qui s'estoit mis hors de garde par un accident que l'on n'a pas sçû. 1580.

On a rapporté dans l'Histoire de Charles Neuf que Maurevel aprés avoir tué mal à propos le Seigneur de Moüy, s'étoit donné pour sauver sa vie, à la Maison de Lorraine : qu'il estoit demeuré quelque temps caché dans la Lorraine & dans la Champagne ; & que le Duc de Guise l'avoit rappellé de la derniere de ces deux Provinces, pour luy faire assassiner l'Amiral de Chastillon. Comme il estoit extraordinairement tourmenté des pensées de l'avenir, il avoit pris de si grandes précautions, qu'aprés avoir manqué de tuer l'Amiral, il s'estoit retiré & mis en assûrance, quelques efforts qu'eussent fait les Calvinistes pour se défaire de sa personne. Mais enfin une affaire que les Relations du temps ne marquent point assez, l'obligea de revenir onze ans aprés à Paris, où le soin qu'il prenoit de n'aller par les ruës que fort accompagné, ne l'empêcha pas de perir. Le fils de Moüy le rencontra, & le perça de deux coups d'épée. Mais un de ceux qui l'accompagnoient, le voyant tombé mort, s'approcha de Moüy, & luy déchargea à bout portant dans la tête un coup de carabine.

Les Ducs de Joyeuse & d'Epernon se prévalurent de ces deux occasions survenuës presque en même temps, pour exciter le Roy à leur donner ce qu'ils souhaitoient le plus, sous pretexte que leurs personnes seroient en plus grande seureté. Le Duc de Joyeuse estoit né dans le Languedoc, & le Duc d'Epernon dans la Guyenne ;

1580. ils ſouhaitoient avec une égale paſſion les Gouvernemens chacun de ſa Province : & le Roy deſiroit avec encore plus d'ardeur de les ſatisfaire : mais il eſtoit tres-mal-aiſé de contenter le Duc d'Epernon ; car outre que le Roy de Navarre Gouverneur de Guyenne eſtoit ſur le point de devenir Succeſſeur preſomptif de la Couronne de France ; il n'y avoit ny raiſon, ny prétexte de le dépoüiller : & quand il y en auroit eü, le Roy ne le pouvoit ſans avoir auparavant ruiné le party des Calviniſtes. Il n'y avoit pas à la verité de ſi grands inconveniens à craindre du côté du Duc de Montmorency Gouverneur du Languedoc ; mais ils ne laiſſérent pas d'être tels, que l'on doutoit avec raiſon ſi toute la puiſſance du Roy ſuffiroit pour en venir à bout. Et de fait Montmorency avoit au dedans & au dehors du Royaume, des liaiſons qui ſembloient le mettre en aſſûrance contre la Cour ; & les Calviniſtes n'avoient garde de ſouffrir qu'on le dépoſaſt, puiſqu'aprés cela le Roy ſe ſeroit avec peu de peine rendu Maître du Languedoc, & le Duc de Guiſe n'auroit pas non plus abandonné le Duc de Montmorency : car outre que le party des Politiques ſervoit comme de dehors à celuy des Catholiques zelez, auſſi bien qu'à celuy des Calviniſtes ; il eſtoit conſtant que s'il euſt ſuccombé, le principal contre coup en auroit rejally ſur la Maiſon de Lorraine en France, qui ſe ſeroit trouvée preſque à la diſcretion des Favoris.

Enfin on a vû que le Duc de Savoye s'étoit aſſez declaré qu'il ne ſouffriroit pas que l'on privaſt Montmorency de ſon Gouvernement ; & que la Cour de Rome à la ſollicitation des Eſpagnols, avoit imité le Duc de Savoye.

Le Roy ne pouvoit ignorer les particularitez que l'on vient d'abbreger, & il aimoit trop ſon repos pour le troubler par quelque conſideration que ce fuſt. Cependant comme il ne luy eſtoit pas poſſible de refuſer toûjours ce que ſes Favoris s'obſtinoient à luy demander, il écrivit à Montmorency qu'il auroit affaire de luy à la mi Mars de l'année mil cinq cens quatre-vingt-quatre, & qu'il le vint trouver dans ce temps-là. Il eſtoit aiſé de prévoir que Montmorency n'obeïroit pas; puiſqu'il avoit tant de fois declaré qu'il ne le pouvoit ſans expoſer ſa perſonne à la rage de ſes ennemis: & ç'avoit eſté pour l'y contraindre que l'on avoit écrit au pere du Duc de Joyeuſe d'aſſembler des Troupes, & de ſe ſaiſir des Places de Montmorency; lorſqu'il en trouveroit les occaſions: Le vieux Joyeuſe qui n'aimoit pas moins l'agrandiſſement de ſon fils, qu'il haïſſoit Montmorency, s'eſtoit emparé d'Alet, ſous pretexte que les Calviniſtes s'y rendoient inſenſiblement les plus forts; quoique cette Place fut une de celles qui par le dernier Traité, devoit appartenir aux Catholiques. 1580.

Mais Montmorency ſe trouvoit trop bien établi dans le Languedoc, pour en eſtre chaſſé par le ſeul credit & par les entrepriſes ſecrettes des Favoris; & de plus les Eſpagnols qui ſoûtenoient déja que le Languedoc devoit retourner à leur Monarchie, dont il avoit autrefois fait partie, n'avoient garde de laiſſer dépoüiller Montmorency, des mains duquel il leur ſeroit incomparablement plus aiſé de retirer cette Province, que de celles de Joyeuſe, pour qui Henry Trois hazarderoit tout. Ainſi Philippe Second envoya des

1580. Hommes de Creance à Montmorency, & luy écrivit de ſa propre main qu'il luy offroit ſon aſſiſtance : Qu'il luy envoyeroit autant de Troupes, & luy fourniroit autant d'argent qu'il en demanderoit : Et que le Duc de Savoye feroit diverſion avec une Armée dans la Provence ou dans le Dauphiné à ſon choix.

L'Hiſtoire doit cette juſtice à Montmorency que dans un autre temps il auroit conçû de l'horreur pour les propoſitions que le Roy d'Eſpagne luy faiſoit : mais alors il ne voyoit rien de pire pour luy que l'état où les Joyeuſes prétendoient le réduire ; & le deſeſpoir le contraignit d'agir également contre ſa raiſon, & contre ſon devoir. Il conclut avec les Eſpagnols un Traité de Ligue pour leur reciproque deffenſe, & les Eſpagnols qui depuis plus d'un ſiecle n'avoient perdu aucune occaſion de profiter des avantages que la Fortune leur avoit offerts, ne manquerent pas d'informer le Duc de Guiſe de l'étroite liaiſon qu'ils venoient de former avec Montmorency ; mais ils ne luy découvrirent pas que ç'avoit eſté dans la ſeule vûë d'obliger le party des Catholiques zelez à ſe jetter tout-à-fait entre leurs bras ; comme avoit fait le party des Politiques. Le Duc de Guiſe n'avoit pas tant à craindre que Montmorency, puiſqu'il avoit une retraite aſſurée dans la Lorraine, d'où l'on n'auroit pû l'empêcher de paſſer en Allemagne, toutes les fois qu'il l'auroit jugé à propos : Ainſi rien ne le forçant de ſe hâter, il répondit aux Emiſſaires d'Eſpagne, que le Traité qu'ils avoient enſemble ſuffiſoit, & que s'il le renouvelloit, cela ne ſerviroit qu'à luy faire achever de perdre l'amitié de tous les bons François.

Le Duc de Mayenne ſon Frere ne ſe trouva pas dans le même ſentiment que luy; & quoiqu'il n'eût pas moins de courage il prévit, neamoins qu'il ne ſeroit pas poſſible au Duc de Guiſe de demeurer longtems en ſûreté s'il ne prenoit les armes; & que quand on avoit eû le malheur de donner de la jalouſie à ſon Souverain, il falloit ſortir de ſes Etats, ou les faire ſoulever contre luy. 1580.

Il n'y a point de gens qui ſe rebutent moins que les Eſpagnols, quand ils eſperent que leur perſeverance obtiendra ce qu'ils deſirent. Les principaux Catholiques zelez tiroient déja des penſions de Philippe Second, auſſi bien que le Duc de Guiſe, & Bernardin de Mendoſe eſtoit principalement employé pour les faire payer avec une extrême exactitude, quoiqu'il ne ſe mêlât ouvertement que des fonctions d'Ambaſſadeur d'Eſpagne; il ſe les eſtoit acquis par cette voye, & ce fut par leur bouche qu'il eſſaya de perſuader le Duc de Guiſe que c'eſtoit en vain qu'il ſe ménageoit, puiſque la Cour de France le regardoit déja comme s'il eût eſté ſur le bord du précipice: Que le Roy Henry Trois n'étoit pas moins ſon Ennemi que les Ducs de Joyeuſe & d'Epernon; & que l'averſion de Sa Majeſté & des Favoris pour luy eſtoit deſormais irreconciliable: Que l'on ne ſe cachoit plus à la Cour de dire contre luy ce que l'on penſoit; & que non-ſeulement aucun Catholique zelé n'entroit plus dans le Conſeil d'Etat; mais que de plus il ſuffiſoit d'eſtre crû tel, pour ne recevoir aucune grace pour ſoy ny pour les autres: Que l'on cherchoit les occaſions d'ôter à leur parti les Charges, les Gouvernemens & les Benefices qui

1580. le rendoient conſiderable & qu'il eſtoit ſouvent échapé au Roy de dire qu'il ſe repentoit d'avoir donné au Cardinal de Guiſe les Evêchez & les Abbayes du Cardinal de Lorraine ſon Oncle : Qu'il avoit tiré du Duc de Mayenne contre ſon gré la démiſſion de l'Amirauté de France, ſans luy promettre en échange que cinquante mil écus, qui luy avoient eſté fort mal payez ; & que le Duc de Joyeuſe n'avoit pas laiſſé d'eſtre pourvû de cette Charge ny d'en recevoir les appointemens, nonobſtant que le Duc de Mayene s'y fût oppoſé en ſoûtenant qu'il les devoit toucher juſques à ce qu'il eût receu les cinquante mil écus: Que la Cour ſçavoit bien que cette violence avoit irrité les Princes de Lorraine en un point qui n'eſtoit pas imaginable ; & que cependant pour achever de les jetter dans le deſeſpoir, elle n'avoit rien oublié pour obliger le Duc de Guiſe à ceder au Duc d'Epernon ſa Charge de grand Maiſtre de la Maiſon du Roy : Que ſur le refus obſtiné qu'il en avoit fait, on luy avoit ôté l'exercice de cette Charge, & l'on avoit diverti le fonds ſur lequel les appointemens en devoient eſtre payez : Que ſi la Cour eût eû le pouvoir de priver ces deux Princes des Gouvernemens de Champagne, de Bourgogne & de Dauphiné, elle n'y auroit pas manqué ; & qu'en attendant une favorable conjoncture pour executer ſon deſſein, elle avoit tellement diminué l'autorité & le credit qu'ils avoient dans ces trois Provinces en qualité de Gouverneurs, qu'il ne leur en reſtoit plus que l'ombre : Qu'on leur y ſuſcitoit chaque jour de nouveaux ennemis : Qu'on les traverſoit ſous-main dans l'execution de leurs Ordonnances, lors mêmes qu'elles n'eſtoient

n'eſtoient faites que dans la ſeule veuë du ſervice du Roy, & que l'on excitoit la principale nobleſſe à ne leur plus obéïr : Qu'on ne leur adreſſoit plus ny les Lettres ny les ordres du Roy : Que l'on tiroit des Places les Gouverneurs, que le Roy Charles Neuf avoit eu la bonté d'y mettre à leur recommandation, pour y en envoyer d'autres à qui l'on avoit ſecretement commandé de contredire leurs Gouverneurs en toutes occaſions: Qu'il ne reſtoit plus au Duc d'Aumale que le nom de Gouverneur de Picardie, & que le Duc d'Epernon tenoit dans cette Province les trois Gouvernemens particuliers les plus importans, qui eſtoient ceux de la Fere, de Calais, & de Boulogne : Que les Amis de la Maiſon de Lorraine n'eſtoient pas mieux traitez qu'elle, puis qu'ils eſtoient expoſez non-ſeulement aux injures ; mais encore à la raillerie de ceux qui prétendoient faire ce que l'on appelle Fortune : Que les ſervices d'Entragues le pere eſtoient ſi conſiderables, que perſonne ne les ignoroit ; & que cependant on ne s'eſtoit pas contenté de le punir du crime que le dernier de ſes fils avoit commis quand il avoit tué en duel un Mignon * du Roy ; mais que de plus le Duc d'Epernon avoit tellement maltraité de fait & de parole le fils aîné du même d'Entragues, qu'il avoit eſté réduit à ſe bannir volontairement de la Cour. Que Briſſac au retour des Iſles Terceres auroit perdu la vie ſur un échaffaut, ſi le Roy n'eût apprehendé de ſoûlever les Catholiques zelez, dans le tems que les Eſpagnols menaçoient de porter la guerre, dans la Guyenne, pour revanche de celle qu'on leur avoit faite mal à pro-

1580.

* Quélus.

1580. pos dans les Iſles que l'on vient de nommer : Que l'on avoit ôté les Sceaux au Chancelier de Birague, ſur le ſimple ſoupçon qu'il s'entendoit avec le Duc de Guiſe : & que l'on avoit pouſſé Mandelot à bout, en luy ôtant la Citadelle de Lyon pour la donner au plus redoutable de ſes Ennemis, qui eſtoit la Mante : Que la Chaſtre avoit rendu de ſi grands ſervices au Duc d'Anjou, que ſans luy les deux Armées qu'il avoit conduites dans les Païs-Bas ſe ſeroient diſſipées avant que d'arriver ſur la Frontiere de Picardie ; & que nonobſtant on avoit deliberé dans le Conſeil du Roy, ſi on le banniroit, ce qui eſtoit à peu-prés la même choſe que ſi on le ſacrifieroit à la vengeance du Prince de Parme : Que pour peu que le Duc de Guiſe demeurât davantage à la Cour, on l'y traiteroit de même que l'on avoit fait les Marêchaux de Coſſé & de Montmorency ; que luy & ſes freres n'eſtoient plus employez qu'à ſervir de témoins lors qu'il s'agiſſoit de verifier les Edits burſaux, & que le dernier mépris dans lequel ils alloient tomber, leur arracheroit bientôt ce qui leur reſtoit d'amis, s'ils ne le prévenoient en ramaſſant tous les mécontens dont le nombre eſtoit preſque infini, en profitant de l'averſion de la Nobleſſe pour les Favoris, en promettant aux Peuples de les ſoulager par le retranchement des Impôts ; & en acceptant les ſommes d'or & d'argent que l'Eſpagne & la Cour de Rome eſtoient prêtes de répandre dans la France, pourvû que l'on y declarât la guerre aux Calviniſtes, dans une ferme réſolution de la continuer juſques à ce qu'on les euſt entierement exterminez. Qu'il y avoit dans la Maiſon de Lorraine treize

Princes tous capables de commander des Armées, & qu'ils ne demandoient pas mieux que d'expoſer leurs vies au hazard, pour ſupplanter deux Favoris qui n'attiroient pas moins de honte que de haine au Roy; & qu'enfin Sa Majeſté n'eſtoit plus à craindre aprés qu'elle avoit perdu dans la moleſſe & dans l'oiſiveté, la reputation qu'elle avoit acquiſe avant que de regner. 1580.

Les Raiſons que l'on vient d'abreger eſtoient en ſi grand nombre, qu'elles auroient pû contenir un juſte Volume: Cependant le Duc de Guiſe n'en fut ébranlé qu'à demi. Il fit reflexion que la Monarchie Françoiſe avoit duré ſi long-tems, & que les Rois y avoient acquis tant d'autorité, que Henry Trois quelque adonné qu'il fût à ſes plaiſirs, ne l'avoit pas diminuée; de ſorte qu'il ne fût encore en état de ruiner le Parti des Catholiques zelez, ſuppoſé que les Calviniſtes & les Politiques ſe joigniſſent à luy, comme ils ne manqueroient pas de le faire au moment qu'ils verroient le Duc de Guiſe ligué avec l'Eſpagne: Qu'il ne falloit donc pas penſer à abbattre cette autorité; mais ſeulement à la diminuer de ſorte qu'elle tombât d'elle-même; ce qui ſe feroit beaucoup mieux par les ſecrets de la Politique, que par la force des armes. Il conclût de là qu'il valoit mieux pour luy demeurer dans Paris, & que ſi les Chefs des Catholiques zelez ſortoient de cette Ville capitale, la Cour en tireroit avantage: Perſonne à l'avenir ne ſe declareroit pour le Duc de Guiſe, & la plûpart de ceux qui s'eſtoient engagez à luy par écrit, y renonceroient: Que les Pariſiens qui donnoient le branle aux autres Peuples de la France, ceſſeroient de ſe declarer Catholiques zelez, quand ils

1580. n'auroient plus entre leurs murailles le Duc de Guiſe pour les animer par ſa preſence & par ſes careſſes ; & que les Eccleſiaſtiques qui luy avoient promis de vendre pour luy les reliquaires de leurs Egliſes, s'en diſpenſeroient auſſi-toſt qu'ils l'auroient perdu de veuë.

Le Duc de Guiſe prévoyoit encore que ceux qui témoignoient le plus de zele pour ſon Parti, ſe refroidiroient ſi la Cour promettoit de les revêtir des Charges & des biens qu'elle auroit oſtez à la Maiſon de Lorraine ; que ſi les Eſpagnols venoient les plus forts à ſon ſecours, ils prétendroient luy donner leurs ordres ; & s'ils venoient les plus foibles, ils ne ſerviroient qu'à les faire ſuccomber avec plus d'éclat. Et de fait quand le Duc de Guiſe auroit mis en Campagne une Armée de vingt-cinq mil hommes ; une ſimple Declaration du Roy les diſſiperoit en moins de trois mois, & pour lors ce qui reſteroit de zelez Catholiques, ſeroit réduit à paſſer les Rivieres ſans Ponts pour ſe ſauver dans les Païs Etrangers ; à chercher du pain à la pointe de l'épée ; à ne trouver de logemens qu'à coups de Canon ; & à faire ſubſiſter les Gens de guerre ſans argent, ſans pourvoyeurs, ſans équipage, ſans retraite & ſans amis.

Le Duc de Guiſe ſe fonda là-deſſus pour répondre aux principaux de ſon Parti, qu'il eſtoit neceſſaire d'attendre ce que feroit la Cour pour ſatisfaire les Calviniſtes, qui demandoient alors que l'on prolongeât le terme pour la reſtitution des Places de ſûreté, parce que ſi la Cour accordoit leur Requeſte, le Parti des Catholiques zelez auroit un aſſez plauſible pretexte

de l'accuſer qu'elle favoriſoit l'Hereſie ; & ſi Sa Majeſté la rejettoit, & que les Calviniſtes s'obſtinaſſent à retenir les Places, le même Parti des Catholiques zelez auroit raiſon de forcer le Roy de declarer la guerre au Roy de Navarre, & de ruiner ainſi le plus redoutable ennemi de l'ancienne Religion, qui eſtoit le meſme Roy de Navarre. Il falloit en attendant cette conjoncture, s'aſſurer ſans faire de bruit des Places les plus importantes dans chaque Province où les Calviniſtes, les Politiques & la Cour n'eſtoient pas les plus forts; & l'on y travailla avec d'autant plus de ſuccez, que le Roy ſembloit ne s'en mettre pas beaucoup en peine. Car encore qu'il receuſt de tems en tems des avis de toutes parts, que les Catholiques zelez ſollicitoient en pluſieurs lieux ceux qui juſques-là ne s'étoient point declarez pour eux, d'entrer dans leur Ligue ; Sa Majeſté eſtoit ſi engagée dans ſes plaiſirs, & craignoit ſi fort d'en eſtre détournée par quelque occaſion que ce fût, qu'elle aimoit mieux feindre de ne pas croire le mal dont on luy parloit, que d'eſtre obligée de y remedier. 1580.

Ainſi les Villes d'Arles & de Marſeille en Provence ; de Bordeaux & de Poitiers en Guyenne ; d'Orleans, de Tours, & de Nantes ſur la riviere de Loire ; de Valence, & de Grenoble en Dauphiné ; de Reims & de Châlons en Champagne ; d'Evreux, de Liſieux, & de Bayeux en Normandie, aſſurérent le Duc de Guiſe de ſe mettre de ſon côté, auſſi-tôt qu'il paroîtroit en campagne avec des forces ſuffiſantes pour les proteger & parce qu'il leur eſtoit neceſſaire de

1580. ne ſe communiquer qu'à tres-peu de perſonnes, les Liguez formerent un Conſeil qui ne fut d'abord compoſé que du Duc de Guiſe, du Duc de Mayenne, & du Cardinal de Guiſe ſes freres, du Duc de Nevers, & du Secretaire d'Etat Villeroy. Et ces cinq perſonnes affectérent de ſe mettre au dehors mal enſemble, afin qu'on ne les ſoupçonnât d'aucune intelligence. Ils ne s'aſſembloient jamais qu'en ſecret, & rarement en un même lieu.

Le Cardinal de Guiſe paſſoit de nuit ſur la muraille du jardin de ſon Hôtel de Saint Denis, pour entrer dans la Gallerie du Duc de Nevers, & n'eſtoit accompagné que de Pericard, Secretaire du Duc de Guiſe, à qui l'on avoit confié le ſecret de la Ligue, parce que, nonobſtant que ſon Maître fût ſi laborieux qu'on l'avoit vû écrire ſans diſcontinuer juſques à vingt-huit lettres ſur l'arçon de ſa ſelle, il ne pouvoit pourtant ſuffire à tous les ordres qu'il faloit envoyer dans les Provinces & Pericard ſuppléoit à ſon défaut. On ajoûta quelque temps aprés une ſixiéme teſte au Conſeil de la Ligue, qui fut l'Archevêque de Lyon; & ce Prelat de qui la maiſon eſtoit proche de l'Hôtel de Nevers y alloit à my-nuit, & en ſortoit toûjours avant qu'il fuſt jour.

Pour entendre ce qui ſuit, il eſt abſolument neceſſaire de repreſenter les differens caracteres des principales perſonnes de la Ligue; & parceque l'on a formé dans l'Hiſtoire de Charles Neuf, celuy du Duc de Guiſe, il ſeroit ſuperflu de le repeter icy. Le Cardinal ſon frere avoit bien ſuccedé aux Benefices du Car-

dinal de Lorraine leur oncle ; mais il ne le valoit pas à beaucoup prés, pour la ſolidité de l'eſprit, ny pour la conduite. Il eſtoit bien capable de former une intrigue ; mais il ne luy arrivoit pas ſouvent de la conduire à ſa perfection. Ainſi le Duc de Guiſe ſon frere qui avoit remarqué ce défaut, ne luy confioit que l'execution des affaires proportionnées à ſon genie. Le Duc de Mayenne formoit d'ordinaire des reſolutions hardies, & ne manquoit d'aucune des qualitez neceſſaires pour les accomplir. C'eſtoit par là qu'il s'eſtoit rendu redoutable au Duc de Guiſe, qui n'aimoit la violence que lorſqu'il ne ſe ſentoit pas aſſez adroit pour l'éviter. Et de fait on prétend que le même Duc de Guiſe reſervoit le Duc de Mayenne pour le dernier attentat de la Ligue, qui conſiſtoit à dépoſer Henry Trois : & que juſques-là il ſe contenteroit de luy donner à commander les Armées que la Ligue oppoſeroit aux Calviniſtes. 1580.

Le Duc de Nevers, tout Italien qu'il eſtoit, avoit aſſez fait connoître qu'il eſtoit bon François, lorſqu'il n'avoit pas tenu à luy que la France ne conſervât les Conquêtes qu'elle avoit faites en Italie. Il eſtoit demeuré dans cet eſtat, juſques à ce que la maladie du Duc d'Anjou luy avoit donné lieu de prévoir que le Roy de Navarre ſuccederoit à la Couronne. Il s'eſtoit imaginé qu'en ce cas l'ancienne Religion cederoit à la nouvelle ; & comme il eſtoit tres bon Catholique, il avoit recherché luy-même le Duc de Guiſe, au lieu d'attendre qu'il le recherchât. L'Archevêque de Lyon eſt ſi bien dépeint dans la Satyre du Catholicon d'Eſ-

1580. pagne, & dans les remarques que l'aîné de Meſſieurs Dupuy y a faites, que ce ſeroit en vain que l'on travailleroit à ſon portrait. On ajoûte ſeulement ici qu'il étoit entré dans la Ligue par le même motif que le Duc de Nevers; & que ceux qui lui en attribuent d'autres, n'ont point aſſez fait de reflexion ſur ce qu'il ne luy manquoit plus pour le comble de ſa fortune, qu'un Chapeau de Cardinal; & qu'il l'auroit plus aiſément obtenu par la voye des Favoris, que par celle du Duc de Guiſe.

La Chaſtre eſtoit un excellent homme en toute maniere, & il ne réüſſiſſoit pas moins à la campagne que dans le cabinet. Il s'eſtoit donné le loiſir d'écrire ce qu'il avoit veu de plus conſiderable dans les Guerres où il avoit eſté; & on luy doit icy la juſtice de dire que l'on a beaucoup profité de ſes Memoires. Cependant les ſervices qu'il avoit rendus eſtoient demeurez ſans recompenſe; & pour comble de chagrin, le Duc d'Anjou qu'il avoit accompagné dans ſes deux expeditions des Païs-Bas, ſe trouvoit ſur le point de mourir. Il ne ſçavoit que trop qu'en ſe donnant à ce Prince, il s'eſtoit attiré la haine irreconciliable des Favoris; & dans la neceſſité où il ſe voyoit reduit de paſſer le reſte de ſa vie dans l'oiſiveté, ou de ſe pouſſer en ſuivant le party du Duc de Guiſe, il avoit enfin preferé le dernier de ces deux expediens au premier.

On a rapporté que le Comte de Briſſac n'avoit pas reüſſi dans ſon voyage aux Iſles Terceres; & qu'à ſon retour il s'en eſtoit peu falu qu'il ne perdiſt la tête ſur

retour

un échafaut : celuy qui avoit le plus contribué à le ſauver eſtoit le Duc de Guiſe ; & la crainte de demeurer ingrat en demeurant dans un Party contraire à celuy de ſon Liberateur, le rendit Catholique zelé. 1580.

D'Entragues s'eſtoit élevé autant par ſon merite que par la faveur de ſa femme *, à la Lieutenance de Roy dans Orleans; & il s'y eſtoit maintenu par des voyes ſi honorables, qu'il avoit crû pouvoir avec juſtice demander le Gouvernement de cette Ville, lorſqu'il étoit venu à vacquer par la mort du Prince de la Roche-ſur-Yon. Il s'étoit mis ſur les rangs dans cette penſée, & la plûpart des Princes & des grands Seigneurs avoient appuyé ſa prétention. Cependant on luy avoit preferé Chiverny qui n'eſtoit qu'un homme de Robe; & la honte qu'il en avoit euë l'avoit excité ſelon quelques Relations, à ſe jetter entre les bras du Duc de Guiſe : Quoique ſelon d'autres, il eût apprehendé que s'il n'entroit pas dans la Ligue, ſes Terres ſeroient ravagées par la Chaſtre qui le pouvoit avec d'autant plus de facilité, qu'il eſtoit Gouverneur de Berry.

* Marie Touchet.

Mandelot avoit eſté informé de bonne part, que le Duc d'Epernon avoit deſſein de le ſupplanter, & de donner le Gouvernement de Lyon à la Valette ſon frere aîné, qu'il auroit joint à ceux du Dauphiné & du Marquiſat de Saluſſes ; & ſeroit ainſi devenu l'un des plus conſiderables Seigneurs du Royaume, parce qu'il auroit ôté quand il eût voulu la communication entre la France & l'Italie. L'avis n'eſtoit pas faux, & des Officiers de guerre, la plûpart Gaſcons, avoient eſté ſurpris en eſſayant de s'introduire ſous divers pretextes dans la Citadelle de Lyon. Mandelot y avoit enfermé

1580. beaucoup d'or & d'argent qu'il avoit gagné ; & comme il eſtoit convaincu qu'il luy ſeroit impoſſible de la conſerver long-tems par ſes propres forces, il avoit recherché la protection des Catholiques zelez : Outre que n'ayant qu'une fille qu'il avoit donnée en mariage à Halincourt fils de Villeroy ; il luy auroit eſté peu ſûr, & bien difficile, de prendre un autre Parti que celuy de ſon gendre.

On a vû dans l'Hiſtoire des Regnes précedens, que les deux Guy de Saint Gelais Lanſac Pere & Fils, avoient rendu de ſignalez ſervices à la Couronne, depuis le Regne de François Premier, juſques à celuy de Henry Trois, & qu'il n'y avoit point eû de Seigneurs en France plus univerſellement eſtimez qu'eux. Le Pere eſtoit mort ſans autre récompenſe que celle de la haute réputation qu'il avoit acquiſe, & le Fils n'avoit pas eſté plus heureux que le Pere : Il avoit empêché par le gain d'une Bataille Navale contre les Rochelois, que la Xaintonge & la Guyenne ne fuſſent entierement Calviniſtes ; & neamoins quand la Lieutenance de Roy dans la derniere de ces deux Provinces avoit vaqué par la mort du Marêchal de Montluc, on l'avoit refuſée à Lanſac pour la donner à un Gentilhomme Gaſcon, qui n'avoit pour tout merite que la recommandation du Duc d'Epernon.

François de S. Luc avoit eſté des premiers Favoris de Henry Trois, & diſgracié pour avoir voulu épouſer contre le gré de la Cour, la fille aînée du Marêchal de Briſſac. Il s'eſtoit retiré avec elle dans ſon Gouvernement de Broüage ; & comme il y eſtoit trop proche du Duc d'Epernon, pour ne pas eſtre ſujet à de

continuelles inſultes de la part de ce Favori ; il s'eſtoit joint d'intereſt avec les Catholiques zelez ſes Ennemis. 1580.

GARDE-VINS s'eſtoit introduit à la Cour par le credit de Dugua, & n'y avoit encore rien fait de conſiderable pour luy, lorſque le Baron de Viteaux avoit tué le meſme Dugua. La perte de ſon Patron l'avoit réduit à retourner dans ſon Païs, où les Catholiques zelez ſe trouvant les plus forts, l'avoient inſenſiblement engagé dans leur faction.

LE COMTE DE SAULT n'avoit pû obtenir la Lieutenance de Roy au Gouvernement de Bourgogne; ny le Comte de Suze celle du Gouvernement de Provence.

BREAUTE' avoit une émulation particuliere pour Matignon ; & la jalouſie de le voir ſi bien établi dans la Guyenne, luy avoit inſpiré la penſée d'eſſayer, s'il ne pourroit ſe rendre Chef des Catholiques zelez dans la Normandie.

SOURDEAC étoit Cadet de la Maiſon de Rieux, & ſe ſouvenoit que les Rois de France devoient à ſon Triſayeul la réünion de la Bretagne à leur Monarchie. Il s'étoit figuré là-deſſus qu'on luy accorderoit les Emplois qu'il demanderoit, pourvû qu'ils ne fuſſent point aſſez conſiderables pour tenter l'ambition des Favoris ; & il avoit ſollicité le Gouvernement de Blavet. La Cour l'avoit refuſé, & il n'en avoit pas falu davantage pour le jetter dans le parti le plus contraire au Roy, que l'on pouvoit choiſir ſans renoncer à l'ancienne Religion.

Enfin BEAUVAIS-NANGIS eſtoit fils d'un pere qui s'eſtoit declaré pour la Maiſon de Lorraine dans tous les démêlez qu'elle avoit eûs avec celles de Montmorency & de Chaſtillon ; & il auroit

1580. crû dégenerer en ne ſuivant pas l'exemple de celuy dont il tenoit la vie. Biron avoit aſſez témoigné qu'il n'eſtoit pas des plus attachez à la Foy Catholique, puis qu'il ne s'eſtoit pas contenté de ſauver à la journée de Saint Barthelemy tous les Calviniſtes qui s'étoient réfugiez à la Baſtille, dont il eſtoit Gouverneur; mais de plus il avoit choiſi l'un d'entr'eux qui eſtoit le jeune la Force, pour luy donner ſa fille en mariage. Il eſtoit redevable de ſa Fortune à la Reine Mere & au Marêchal de Rets, & il leur eſtoit reſté inviolablement attaché tant qu'ils avoient eû aſſez de credit pour le proteger. Mais aprés qu'il avoit veu la décadence de leur faveur, il avoit penſé à ſes propres affaires; & comme il eſtoit pauvre & chargé d'enfans, il s'eſtoit expliqué à des Amis du Duc de Guiſe, que ſi on luy vouloit donner cent mil écus, ou des Terres d'égale valeur, il entreroit dans la Ligue. Le Duc de Guiſe avoit bien connu qu'il tireroit de Biron deux grands avantages: L'un qu'il ôteroit à la Cour le meilleur Officier de guerre qu'elle euſt: L'autre qu'il en fortifieroit d'autant ſon Parti. Mais il luy fut impoſſible de trouver les cent mil écus; & Biron ne les recevant pas preſta l'oreille aux Favoris qui s'eſtoient apperceus, quoique bien tard, de la faute qu'ils avoient commiſe, de ne point aſſez ménager Biron; & luy donnerent en effet ce que les Catholiques zelez ſe contentoient de luy promettre.

Le Duc de Guiſe aprés avoir uni de cette ſorte à ſa faction, des gens qui pouvoient la ſoûtenir par les armes; en chercha d'autres dans la Robe, & fut aſſez heureux pour trouver dans toutes les Cours de Juſtice,

& ſur tout dans le Parlement de Paris, des perſonnes qui promirent de ne luy pas manquer au beſoin, aprés qu'ils eurent réciproquement tiré parole de luy, qu'ils ne ſeroient obligez à ſe découvrir qu'aprés la mort du Duc d'Anjou; c'eſt à dire, lors qu'ils auroient un pretexte plauſible pour empêcher qu'un Calviniſte ne fuſt Succeſſeur préſomptif de la Couronne de France. 1580.

Il eſt de plus à remarquer que François de Lorraine, ſecond Duc de Guiſe, s'eſtoit appliqué toute ſa vie à gagner les Gentilshommes de France, qu'il connoiſſoit capables d'executer de grands deſſeins. Il leur avoit procuré des bienfaits de la Cour : Il les avoit élevez aux principales Charges des Armées qu'il commandoit. Et enfin comme il eſtoit fort riche, il avoit donné à pluſieurs d'entr'eux des penſions qu'il faiſoit regulierement payer. Il en avoit par ces trois voyes engagé dans ſes intereſts juſques à huit cens; & cette précaution avoit ſauvé la Monarchie Françoiſe dans la conjuration d'Amboiſe : car ce deteſtable complot n'ayant eſté découvert que dix jours avant qu'on le duſt executer, & ce terme eſtant trop court pour lever des Troupes ſuffiſantes pour garder la Cour qui ſe trouvoit expoſée à l'inſulte des vieux Soldats Calviniſtes, qui marchoient de toutes les Provinces du Royaume pour l'enlever; le Duc de Guiſe manda les huit cens Gentilshommes dont on vient de parler; & aucun d'eux ne manqua à le venir joindre : Ce fut l'un * d'entr'eux qui rencontrant dans la Foreſt d'Amboiſe la Renaudie, Chef de la conſpiration, le tua, & la rendit par conſequent inutile.

* Pardaillan.

Henry Duc de Guiſe ſon fils avoit exactement ſui-

1580. vi ſa conduite, & s'étoit attaché par les mêmes moyens que luy, Meneville, Sacremore, Rhoſne, Saint-Paul, Guitaud, & pluſieurs autres, que l'on nommera plus commodement dans la ſuite de cette Hiſtoire. Mais il avoit un défaut auquel il prévoyoit qu'il luy ſeroit bien difficile de remedier, lorſqu'il auroit tiré l'épée contre le Roy; & c'étoit peut-être par cette raiſon qu'il l'appelloit ſon peché d'origine, dans les converſations qu'il avoit avec ſes plus affidez amis. Il n'étoit que Prince Etranger; & l'experience des Regnes de François Second & de Charles Neuf, l'avoit convaincu que ſi les Calviniſtes n'euſſent point eu un Prince du Sang à leur tête, il leur auroit eſté impoſſible de ſoûtenir les trois premieres Guerres Civiles. Il en faloit donc un qui fuſt Chef du Party des Catholiques zelez: mais il le faloit de telle ſorte, qu'il ne prêtaſt que ſon nom, & qu'il ne ſervît que de couverture; puiſque ſi on luy deferoit autant d'autorité que le Prince de Condé en avoit eu dans les Conſeils, & ſur les Armées des Calviniſtes; le Duc de Guiſe perdroit en moins d'un an ſa réputation & ſon credit. Il n'y avoit alors qu'un ſeul Prince du Sang qui luy fuſt propre; & il le fit ſoliciter par tant d'endroits, qu'enfin il le gagna. C'étoit Charles Cardinal de Bourbon, oncle paternel du Roy de Navarre, qui étoit né le cinquiéme garçon dans la Famille du Comte de Vendôme, où il y en avoit ſix; & qui paroiſſant avoir plus d'inclination que les autres à l'état Eccleſiaſtique, y avoit été deſtiné. On l'avoit nourry parmy des Moines; & la vie tranquille qu'il y avoit menée, avoit augmenté ſon penchant naturel du côté des plaiſirs. Il étoit d'humeur à ſe laiſſer gou-

verner comme l'avoit été Antoine de Navarre ſon frere aîné : & Loüis de Minturne Abbé de Caſtres, s'étoit ſi bien emparé de ſon eſprit, qu'il n'avoit rien executé de conſiderable durant pluſieurs années que par ſon avis. 1580.

Un des principaux ſoins de l'Abbé de Caſtres avoit été d'empêcher que le Cardinal de Bourbon n'euſt aucune communication avec les Catholiques zelez ; ſoit que connoiſſant le genie du Duc de Guiſe trop élevé au deſſus de celuy du Cardinal de Bourbon, il craigniſt que ce Duc ne le tournât de ſorte qu'aucun autre que luy n'y auroit plus d'aſcendant ; ou qu'il préviſt que les Catholiques zelez l'embaraſſeroient dans des intrigues, dont il n'auroit point l'adreſſe de ſe demêler. Mais l'Abbé de Caſtres mourut en mil cinq cens quatre-vingt, & le Cardinal de Bourbon qui ne pouvoit ſe paſſer de Favori, jetta les yeux ſur Rubempré, Gentilhomme ſorti d'un Bâtard de la Maiſon de Bourbon. Rubempré ſuivit des maximes contraires à celles de l'Abbé de Caſtres ſon Predeceſſeur ; & le Duc de Guiſe ne luy eut pas plûtôt mis en main une bourſe pleine de pieces d'or, que non-ſeulement il ſe declara pour luy ; mais de plus il luy vendit le Cardinal de Bourbon. Les Curieux remarquerent à cette occaſion, que comme un bâtard de Rubempré s'étoit chargé de livrer le dernier Duc de Bourgogne au Roy Loüis Onze ; un autre bâtard de même nom & de même maiſon, avoit livré le Cardinal de Bourbon au Duc de Guiſe.

On avoit ſçû que ce Cardinal s'entretetenant avec Henry Trois, Sa Majeſté pour le ſonder luy avoit re-

1580. preſenté qu'Elle n'avoit point d'enfans, que le Duc d'Anjou eſtoit ſur le point de mourir ſans avoir été marié ; & qu'ainſi la Couronne regarderoit le Cardinal de Bourbon, ou le Roy de Navarre : Que Sa Majeſté avoit la curioſité d'apprendre de ſa propre bouche, ſi en ce cas il accepteroit la Couronne, ou s'il la laiſſeroit paſſer ſur la teſte du Roy de Navarre. Le Cardinal de Bourbon s'excuſa long-temps de répondre, ſur ce que Sa Majeſté luy excitoit de trop fâcheuſes idées dans l'eſprit; & que comme Elle avoit trente ans moins que luy, Elle le ſurvivroit infailliblement: Mais le Roy n'étant pas ſatisfait de cette repartie ; le Cardinal de Bourbon luy avoüa de bonne foy que ſa chair luy étoit plus proche que ſa chemiſe ; ſur quoy le Roy en éclatant de rire dit au Cardinal de Bourbon : Mon Couſin, dans la conjoncture dont je viens de parler ; le Châtelet de Paris vous attribuëroit à la verité la Couronne ; mais le Parlement vous l'ôteroit.

Le Duc de Guiſe qui n'ignoroit pas ces particularitez, prit le Cardinal de Bourbon par ſon foible, & luy remontra qu'il étoit le premier Prince du Sang, & qu'il devoit preceder le Roy de Navarre ſon neveu ; par cette invincible raiſon qu'ils deſcendoient tous deux de mâle en mâle, du Roy Saint Loüis ; & qu'il étoit plus proche d'un degré que luy: Que les Juriſconſultes de toutes les Nations de l'Europe convenoient que la repreſentation n'avoit point de lieu en ligne collaterale ; & que comme ſi le pere du Roy de Navarre avoit vêcu, il auroit exclu par ſon droit d'aîneſſe, le Cardinal de Bourbon ; auſſi le même Cardinal excluoit le Roy de Navarre, parce qu'il eſtoit plus proche.

proche parent que luy de Henry Trois. 1580.

Le Duc de Guiſe pour appuyer ce qu'il avançoit, montra au Cardinal de Bourbon une vieille Coûtume de Paris, qui diſoit la même choſe en termes exprés; & des loix qu'il interpretoit à ſon avantage. Le Cardinal de Bourbon n'étoit point exempt d'ambition; & s'il n'en avoit rien témoigné juſques-là, ce n'avoit été qu'à cauſe que la maniere de vivre qu'il avoit choiſie, luy en ôtoit les occaſions. Et de fait le Duc de Guiſe ne luy eut pas plûtôt perſuadé qu'il avoit droit à la Couronne, qu'il pria ce Duc d'en faire compoſer un Traité: & les Catholiques zelez ſe ſervirent pour cela de la plume d'un Docteur Italien nommé Mathieu Zampini Recanata. Mais l'ouvrage de Recanata fut à peine imprimé, que le celebre Juriſconſulte François Hotman y répondit d'une maniere à laquelle il n'y avoit point de replique: * & les Catholiques zelez pour affermir le Cardinal de Bourbon, dans le ſentiment qu'ils luy avoient inſpiré, furent obligez à luy faire valoir le motif de Religion qu'ils avoient reſervé pour le dernier, comme le plus preſſant. Ils luy dirent que la conſcience l'engageoit à ne pas ceder ſon droit au Roy de Navarre, qui s'étoit déclaré Calviniſte; & qui par conſequent n'auroit pas plûtôt monté ſur le Trône, qu'il ruineroit en France l'ancienne Religion, quoiqu'elle s'y fût maintenuë depuis le regne du grand Clovis; qu'outre ſa qualité de Chrêtien, il poſſedoit encore celle d'Archevêque & de Cardinal; & que ſi ces trois Titres ne ſuffiſoient pas, il ſe ſouvint qu'il deviendroit l'abomination de tous les gens de bien, & de tous les bons François.

* Cette réponſe eſt dans le premier tome des œuvres de Hotman.

1580. Le Cardinal de Bourbon preſſé par tant de conſiderations differentes, conçût pour le Roy de Navarre une jalouſie qui le fit entrer aveuglement dans toutes les intrigues formées contre ce jeune Prince ; ſoit qu'elles regardaſſent directement ou indirectement la Foy Catholique, ou qu'elles ne la regardaſſent point du tout. On ajoûte que le Duc de Guiſe qui venoit de réüſſir à l'égard du Cardinal de Bourbon, entreprit de gagner encore le Duc d'Anjou ; & qu'il ſe prévalut adroitement du mal-entendu d'Anvers, pour executer ſes deſſeins ; qu'il alla trouver Henry Trois auſſi-tôt que la nouvelle en eut été portée à la Cour ; & qu'il remontra à Sa Majeſté, qu'il y alloit de ſon honneur de ne pas ſouffrir l'affront que le Prince d'Orange & les Calviniſtes Flamans venoient de faire à ſon frere unique : Que ſi Elle n'avoit point de Troupes en état de marcher, les Catholiques zelez offroient de ſe mettre en campagne avec dix mil hommes ; d'entrer dans les Païs-Bas, & de n'en point ſortir juſqu'à ce que les Flamans de l'ancienne & de la nouvelle Religion, euſſent achevé d'executer les articles de leur Traité avec le Duc d'Anjou : Mais le Roy refuſa les dix mil hommes, par la ſeule raiſon que le temps n'étoit pas encore venu de rompre avec l'Eſpagne.

Le Duc de Guiſe rebuté de ce côté-là, s'addreſſa directement au Duc d'Anjou, qui ne luy faiſoit plus d'ombrage parce qu'il n'avoit pas long temps à vivre. Il luy repreſenta que toute l'Europe avoit les yeux tournez ſur luy ; & que la raiſon pour laquelle il n'avoit pas juſques-là réüſſi dans les Païs-Bas, conſiſtoit en ce qu'il n'avoit pas pris d'aſſez juſtes meſures avec le Roy ſon

Frere, avant que d'en accepter la Souveraineté: Que Sa Majeſté luy avoit Elle-même donné l'exemple de ce qu'il devoit faire, en contraignant leur frere aîné de luy accorder la Lieutenance generale de l'Etat; & qu'il devoit traiter Henry Trois de même que Henry Trois avoit traité Charles Neuf: Que s'il vouloit entreprendre un ſi juſte deſſein, il pouvoit s'aſſurer du Party des Catholiques zelez; & qu'aprés qu'il ſe ſeroit mis à leur teſte, & à celle de toutes les Troupes du Royaume, qui ſeroient alors obligées à luy obéïr, l'Eſpagne n'oſeroit plus luy conteſter la poſſeſſion des Païs-Bas: Que ſi la crainte de renouveller la Guerre Civile dans ſa Patrie l'en empêchoit, on avoit un autre deſſein à luy propoſer, qui étoit celuy de tirer la Reine d'Ecoſſe de la longue priſon où la Reine d'Angleterre la tenoit enfermée, & d'entrer dans les droits de cette Princeſſe en l'épouſant: Que l'Angleterre luy appartenoit de bon droit, puiſque le Parlement de ce Royaume avoit autrefois declaré bâtarde Eliſabeth qui regnoit alors; & que les Catholiques Anglois s'uniroient avec ceux de France pour la détrôner: Que quand le Duc d'Anjou auroit par ce moyen obtenu les trois Couronnes d'Angleterre, d'Ecoſſe, & d'Irlande, il n'auroit qu'à tourner ſes Armes victorieuſes contre le Prince d'Orange, & contre les Calviniſtes Flamans; & qu'il vengeroit hautement en une ſeule campagne l'affront qu'il avoit reçû d'eux dans Anvers. 1580.

Le Duc d'Anjou prit au mot le Duc de Guiſe; mais une conjoncture qu'il n'avoit pas prévûë, le contraignit bien tôt aprés de ſe dédire. Les Flamans Calvi-

1580. niſtes & les Catholiques mécontens des Païs-Bas convaincus par une double experience, que le Duc d'Anjou étoit trop foible pour les délivrer du joug des Eſpagnols, eurent recours à Henry Trois; & luy propoſerent d'élever ſa reputation au deſſus de celle de tous les Rois que la France avoit eus depuis plus d'un ſiecle, en reparant la faute que Loüis Onze avoit commiſe, & en réüniſſant les Païs-Bas à la Monarchie Françoiſe. Comme les trois Partys avoient à la Cour des Eſpions qui ne leur laiſſoient rien ignorer de ce qui ſe paſſoit, le Duc d'Anjou fut informé de la propoſition des Flamans, & crût ne pouvoir l'éluder qu'en allant luy-même trouver le Roy ſon frere, avant qu'il euſt donné aux Deputez des Païs Bas, la réponſe qu'ils attendoient. Il rompit là-deſſus, ou pour mieux dire, il ſuſpendit le commerce qu'il avoit avec le Duc de Guiſe, & pour témoigner plus de confiance au Roy, il l'alla trouver accompagné de peu de perſonnes.

Il eſt vray qu'il y a des Relations qui portent qu'avant que de ſortir de la ville de Château-Thierry où il étoit, il exigea de la Cour une promeſſe par écrit, affermie par d'execrables ſermens, que quoiqu'il puſt arriver, on le laiſſeroit retourner en toute liberté au lieu d'où il venoit; & que de plus il eut la précaution de mettre cette promeſſe en des mains d'où il n'auroit pas eſté poſſible à la Cour de la tirer, s'il luy euſt pris envie de manquer de parole. Les Courtiſans à qui les Favoris avoient tenu ſecretes les particularitez que l'on vient de rapporter, furent extraordinairement ſurpris de voir le Duc d'Anjou ſe jetter aux genoux du Roy, & le Roy l'embraſſer avec autant de marques exterieu-

res d'amitié, que s'ils n'euſſent jamais eſté mal enſemble. C'étoit alors le carnaval de l'année mil cinq cens quatre-vingt-quatre ; & le Roy qui donnoit ce temps tout entier à ſes plaiſirs, le partagea avec ſon Frere ; mais l'inquietude & l'inconſtance naturelle au Duc d'Anjou, ne luy permirent pas de ſe divertir autant qu'il l'auroit voulu, dans des Compagnies qui luy eſtoient ſuſpectes. Il ne demeura que ſept ou huit jours à Paris, & il en ſortit ſous pretexte que l'air de cette Ville eſtoit trop groſſier pour contribuer au recouvrement de ſa ſanté, autant que celuy de Chaſteau-Thierry. 1580.

Les Calviniſtes profiterent de ſon retour auprés du Roy, pour envoyer à Sa Majeſté Pleſſis Mornay, en qualité de Deputé Extraordinaire des Egliſes Reformées de France, qui obtint d'être entendu en preſence du Conſeil d'Etat. Il y prouva par des lettres interceptées, & par des indices convaincans, qu'il ſe tramoit une grande conſpiration contre l'Etat, entre le Roy d'Eſpagne, le Duc de Savoye, le Party des Catholiques zelez, & celuy des Politiques. Il montra de plus un Memoire trouvé dans la poche du Viceroy d'Eſpagne au Royaume de Valence ; où l'on liſoit en langue Eſpagnole, ces propres mots : *Aujourd'huy la Guerre a été reſoluë contre la France.* Tant de preuves ne furent pas néamoins ſuffiſantes pour ébranler la Cour ; & Pleſſis-Mornay s'en appercevant eut recours au dernier remede. Il produiſit au Roy un Gentilhomme de Dauphiné nommé Beauregard, que Leſdiguieres avoit envoyée à Turin, ſous couleur d'obtenir du Duc de Savoye, qu'il accompliſt de meilleure foy

1580. le Traité que ſon Pere avoit conclu avec les Calviniſtes des Valées du Piémont : Mais en effet pour découvrir ce qui s'y paſſoit au deſavantage des Calviniſtes de France, Beauregard qui avoit joint à la qualité d'excellent Soldat, celle d'Eſpion des plus ruſez, découvrit que le Duc de Savoye, ſecondé par les Eſpagnols, par les Catholiques zelez, & par les Politiques, eſtoit ſur le point de ſe ſaiſir de la ville d'Arles.

On avoit peu de tems auparavant informé le Roy, que le Duc de Guiſe eſtoit allé voir la Ducheſſe de Nemours ſa mere, & avoit eu avec elle une longue converſation, qui n'avoit pourtant pas eſté ſi ſecrette, qu'un domeſtique caché derriere une tapiſſerie ne l'euſt diſtinctement entenduë : Que l'on y avoit dit qu'il eſtoit temps de penſer aux affaires de la Ligue, puiſque le Roy avoit achevé de ſe decrediter dans l'eſprit de ſes Sujets ; & que l'on attendoit tous les jours la nouvelle de la mort du Duc d'Anjou : Qu'il faloit continuer d'amuſer le Cardinal de Bourbon ; & ne ſe pas beaucoup mettre en peine de la Reine Mere ; puiſque l'on eſtoit aſſuré que ſelon ſa coûtume, elle ſe mettroit du côté des plus forts : Que le Roy de Navarre s'étoit luy-même rendu incapable de ſucceder à la Couronne, en ſe mettant à la teſte des Calviniſtes ; & que d'ailleurs il eſtoit trop éloigné pour déconcerter les intrigues que l'on avoit formées dans Paris : Qu'il ſuffiroit de ſe rendre le plus fort dans cete Ville, puiſqu'elle donneroit infailliblement la loy au reſte du Royaume : Qu'en attendant que tout fuſt preſt pour un ſoûlevement general des Liguez. Le Duc de Guiſe n'avoit qu'à faire ſa Cour au Roy avec une extrême aſſiduité, &

qu'à regler ſi bien ſes paroles, & même ſes geſtes, qu'il ne luy échapaſt rien capable de choquer les Favoris. 1580.

Mais ſi le Duc de Guiſe étoit redoutable au Roy Henry Trois, le Roy d'Eſpagne Philippe Second l'étoit beaucoup davantage. Ce Prince n'étoit retenu ny par les Loix divines, ny par les humaines, lorſqu'il s'agiſſoit des intereſts de l'Etat; & l'on en rapportoit à Henry Trois quatre terribles preuves, qui étoient l'empoiſonnement de la Reine Iſabelle, l'étouffement du Prince Dom Carlos entre deux matelas, l'aſſaſſinat du Secretaire Eſcovedo, & la mort lente de Dom Jean d'Auſtriche. On prenoit de là occaſion de remontrer à Sa Majeſté tres-Chrêtienne, qu'Elle avoit irreparablement offenſé le Roy d'Eſpagne, en permettant au Duc d'Anjou d'accepter la Souveraineté des Païs Bas: Que le Conſeil de Madrid l'avoit déja condamnée; & que l'on en uſeroit de même à ſon égard, que l'on avoit eſſayé d'en uſer vingt-& une fois à l'égard du Prince d'Orange.

Enfin Henry Trois n'étoit plus le même qu'il avoit été durant le Regne de Charles Neuf; c'eſt-à-dire, qu'il ne diſſimuloit plus avec autant d'exactitude qu'il l'avoit fait, lorſqu'il n'avoit plus apprehendé de donner des ſoupçons à ſon frere aîné. Il luy échapoit quelque fois de témoigner qu'il croyoit n'avoir point de pire ennemy que le Duc de Guiſe; & il ne l'appelloit plus que dans les Conſeils où il s'agiſſoit de regler les affaires de pure ceremonie. Il marchoit par les ruës de Paris accompagné de plus de Gardes qu'à l'ordinaires; & il avoit, pour inſpirer de la terreur aux Bour-

1580. geois de cette Ville, fait braquer des Canons sur la terrasse de la Bastille, dans la disposition qu'ils devoient être pour foudroyer les maisons les plus proches ; mais il en demeuroit-là, & il ne prenoit pas garde que ces demonstrations étoient autant d'avis qu'il donnoit aux Catholiques zelez de se tenir sur leurs gardes. Comme on luy rapportoit de jour en jour que la maladie du Duc d'Anjou empiroit, il auroit bien voulu que le Roy de Navarre vint à la Cour, où la presence de ce Prince auroit déconcerté la meilleure partie des intrigues des Catholiques zelez & des Politiques : Mais il n'étoit pas possible que le Roy de Navarre prist assez de confiance aux promesses de Henry Trois, & à celles des Favoris, pour exposer sa personne à leur discretion ; & de plus il ne pouvoit disposer de luy-même sans le consentement des Calvinistes : Il auroit falu les assembler extraordinairement sur cet unique sujet ; & il étoit à craindre qu'ils ne consentissent pas que leur Chef allast à la Cour, sans en avoir reçû de suffisans ôtages. Le Roy de Navarre n'avoit garde de demander ces ôtages ; & si nonobstant il eust retourné à la Cour de Henry Trois, les Calvinistes n'auroient pas manqué de le déposer, & de mettre en sa place le Prince de Condé, qu'ils tenoient pour meilleur Calviniste que luy.

La ruine du Duc de Guise fut donc resoluë ; mais la plûpart des Conseillers d'Etat estimérent qu'il la faloit differer pour quelque temps. Ils se fonderent sur ce que si l'on attaquoit le Party des Catholiques zelez le premier ; celuy des Politiques se joindroit infailliblement à luy, quand ce ne seroit que par la raison

que

que le principal attire toûjours l'acceſſoire aprés luy : 1580.
Que les Catholiques de France ſeroient ainſi diviſez en deux parties a peu prés égales ; dont l'une tiendroit pour la Cour ; & l'autre pour les Catholiques zelez & pour les Politiques : Que les Calviniſtes ne laiſſeroient point échaper une conjoncture qui leur étoit ſi favorable ; & qu'ils acheveroient de former une Republique au milieu du Royaume, ſur le plan de celle que la Renaudie avoit dreſſée à Geneve ſous le Regne de François Second. Au lieu que ſi l'on attaquoit les Politiques les premiers, & que l'on reſervaſt les Catholiques zelez pour les derniers ennemis dont on avoit à ſe défaire ; le Duc de Guiſe ſeroit fort embaraſſé ſur l'expedient qu'il devroit prendre ; car s'il ne deffendoit pas les Politiques, ils ſuccomberoient infailliblement, & rendroient par leur défaite la Cour plus puiſſante de prés de la moitié qu'elle n'étoit ; & ſi le même Duc de Guiſe entreprenoit de les ſecourir, il ne le pourroit ſans rendre publics les Traitez qu'il avoit conclus avec l'Eſpagne, avec le Duc de Savoye, & avec d'autres Puiſſances Etrangeres ; ce qui affoibliroit d'autant plus ſon Party, que les Perſonnes de Qualité qui n'y étoient entrées que par le deſir de conſerver la Couronne de France dans ſon ancienne reputation, l'abandonneroient auſſi tôt. Le Duc de Joyeuſe prit ſon temps là-deſſus pour exciter Henry Trois à lever une Armée contre le Duc de Montmorency ; & Sa Majeſté qui ne luy refuſoit encore aucune de ſes demandes, lorſque le Duc d'Epernon les appuyoit, ordonna la levée de ſix mil Suiſſes, qui devoient trouver à Lyon qua-

dreſſe à cacher ſi long-temps ſes défauts, qu'il faloit pour les découvrir, avoir demeuré pluſieurs années avec luy. Mais on blâma la trop grande facilité qu'il avoit euë à ſuivre les conſeils des perſonnes les moins vertueuſes qui ſe trouvoient auprés de luy, & même à les preferer aux plus ſalutaires, que les gens de bien luy donnoient. 1580.

On ne parle point icy de ſon inconſtance; parce que l'on en a raporté les principaux effets dans la ſuite de cette Hiſtoire; & l'on ſe contente d'avoüer que le plus ſouvent elle n'étoit point excuſable. On avoit crû qu'il étoit impie, ſur ce qu'à l'âge de dix-ſept ans il avoit ſollicité les Calviniſtes de le reconnoître pour leur Chef; & que les Miniſtres du Calviniſme aſſûroient qu'il ſe ſeroit alors declaré pour leur Secte, s'ils l'en euſſent preſſé. Mais les derniers jours de ſa vie juſtifierent que c'étoit là une calomnie: car il ſouffrit ſon mal avec une merveilleuſe conſtance; il ne luy échapa point d'autres regrets, que ceux d'avoir offenſé Dieu; & il repeta ſouvent qu'il mettoit toute ſon eſperance dans le Sang que Jeſus-Chriſt ſon Sauveur avoit répandu pour luy.

Il ſeroit plus difficile de l'excuſer des impuretez qu'il avoit commiſes; & l'une des plus grandes marques qu'il avoit l'eſprit auſſi corrompu que le corps, conſiſte dans les deux tomes des Dames, que l'Abbé de Brantôme dit avoir compoſez par ſon ordre, & qu'il luy dédia. Cet Ouvrage eſt ſi plein d'ordures, qu'il ſe trouve peu de perſonnes qui l'ayent pû lire juſques au bout; & celles qui s'en ſont données la curioſité & la patience, admirent également qu'un Prince de la qualité

1580. du Duc d'Anjou, ait ſouhaité que l'on ramaſſaſt en un corps d'Hiſtoires, toutes les ſales voluptez que les Italiens les plus débauchez avoient répanduës dans leurs écrits; & qu'un Abbé comme Brantôme, en ait pris le ſoin.

Les Curieux agréeront peut-eſtre encore qu'on les avertiſſe qu'il ſe trouva dans la caſſette du Duc d'Anjou quand on l'ouvrit, deux Teſtamens preſque tout-à fait differens l'un de l'autre: Le premier eſt dans le Recüeil des Manuſcrits de Lomenie; & le ſecond dans ceux de Bethune. Le premier eſt fort court, & le Teſtateur y diſpoſe de ſes droits & de ſes biens en faveur de la Reine Catherine de Medicis ſa Mere; le ſecond eſt plus long, & ſe trouve entierement en faveur du Roy. Le Duc d'Anjou y declare d'abord qu'il ne teſte que par la permiſſion qu'il en a demandée à Sa Majeſté, & qu'Elle luy a accordée. Il la ſupplie de luy pardonner ſes remuëmens qu'il deteſte, & generalement tous les projets qu'il a formez contre ſon ſervice; & de recompenſer les Officiers & les Soldats qui s'étoient ruinez à ſon ſervice dans les deux voyages qu'il avoit faits aux Païs-Bas. Il reconnoiſt de bonne foy qu'il a contracté trois cens mil écus de dettes, au delà de l'argent qu'il avoit tiré de ſes penſions, & des trois Provinces de ſon apanage; & il témoigne d'apprehender que l'on ne reproche à ſa Memoire, qu'il avoit emporté dans ſon tombeau la ſubſtance des malheureux qui l'avoient aſſiſté dans ſon beſoin. Il ſupplie que pour le ſatisfaire en ce point avec plus de facilité, le Roy faſſe diſtribuer à ſes Creanciers les ſommes qui ſeroient employées à la pompe de ſes fu-

nerailles ; & il proteſte qu'il fait plus de cas de l'eſtime des perſonnes qui l'avoient connu, que de la dépenſe que l'on feroit en l'enterrant comme Frere unique du Roy, & preſomptif ſucceſſeur de la Monarchie Françoiſe. 1580.

Il donne reciproquement à Sa Majeſté tous les droits qu'il a ſur les Provinces des Païs-Bas, & principalement ſur la Seigneurie de Cambray ; & il luy recommande d'uſer de reconnoiſſance à l'égard des Bourgeois de cette Ville, pour les aſſiſtances publiques & ſecrettes, qu'il avoit reçûës d'eux immediatement aprés le mal-entendu d'Anvers.

Mais l'un des malheurs les plus ſinguliers des ſiecles paſſez, a eſté que les Teſtamens des Princes qui avoient pris le ſoin de les dreſſer avec toute l'exactitude imaginable, n'ont point eſté executez dans toute leur étenduë. Henry Trois n'eut aucun égard à la derniere volonté du Duc d'Anjou. Il ne fit point acquitter ſes dettes, il ne conſidera point ſes Serviteurs, & il dépenſa deux cens mil écus pour ſes funerailles. Il alla avec la Reine ſon épouſe jetter de l'eau benîte ſur ſon corps dans l'Egliſe de Saint Magloire, quoique la conſtante maxime de ſes Predeceſſeurs euſt eſté de n'aſſiſter jamais à de ſemblables ceremonies. Le Journal de Henry Trois prétend que le Duc d'Anjou fut empoiſonné ; & rapporte que ce Prince s'étoit ſouvent plaint que ſes douleurs avoient beaucoup augmenté depuis un feſtin extraordinairement ſuperbe, que la Cour luy avoit fait durant les réjoüiſſances du carnaval dont on a parlé. Mais le raport des Chirurgiens qui l'ouvrirent, convainquit de fauſſeté cet Autheur. Ils

1580. dépoſerent qu'ils luy avoient trouvé les entrailles toutes pleines d'eroſions, & de marques livides, qui dans l'horrible puanteur qu'elles exhalerent, témoignerent aſſez que le Duc d'Anjou n'avoit point eſté empoiſonné ; ou que s'il l'avoit eſté, il faloit que ce fuſt long-temps avant le dernier voyage qu'il avoit fait à la Cour.

On s'arrêta plus volontiers à croire que les Eſpagnols avoient eu plus de part que les François à la mort du Duc d'Anjou, ſur ce que l'on découvrit immediatement aprés deux conjurations, dont l'une reüſſit, & l'autre n'eut point de ſuccez ; celle qui manqua fut ſur la perſonne d'Eliſabeth Reine d'Angleterre. Guillaume Pari, Catholique Anglois, s'étoit chargé de poignarder cette Princeſſe, dans le jardin où elle avoit accoûtumé de prendre le frais tous les ſoirs de l'été, aprés qu'elle étoit ſortie de table. Mais il fut découvert, & puni auſſi-tôt qu'il eut revelé les autheurs de ſon crime, & le nombre de ſes complices. Celle qui reüſſit regardoit le Prince d'Orange.

L'Eſpagne ne pouvoit plus long-temps ſouffrir qu'il euſt fait impunément ſoûlever les Païs-Bas contre Elle, & ſe figuroit qu'ils retourneroient ſous ſon obeïſſance auſſi-tôt qu'il ne ſeroit plus au monde. Il avoit ſoûtenu par ſon adreſſe & par ſon credit, tous les efforts qu'Elle avoit faits pour les recouvrer : & il avoit reſiſté à la valeur du Duc d'Alve, aux intrigues du Commandeur de Requeſens, au bon-heur de Jean d'Autriche, & aux efforts du Prince de Parme ; & il avoit témoigné plus de conſtance dans les occaſions où l'on avoit crû qu'il en auroit le moins. Il n'y avoit

pas d'apparence qu'il ſe relâchâſt dans cette conduite; & le même Conſeil de Madrid qui luy avoit, dit-on, ſuſcité vingt-&-une entrepriſes formées contre ſa vie, luy en attira une vingt-deuxiéme, ſous laquelle enfin il ſuccomba. 1580.

Baltaſard Gerard, Prêtre, étoit né dans la Franche-Comté, & n'avoit encore que vingt-cinq ans. Il ne luy manquoit aucune des qualitez neceſſaires pour commettre les plus grands meurtres; pourvû qu'on le prévint de l'opinion qu'il ſerviroit l'Egliſe Catholique, en haſardant ſa vie: & on luy avoit tant de fois enſeigné dans les Ecoles où il avoit été élevé, que le Prince d'Orange étoit le plus redoutable ennemy de ſa Religion, que l'on n'eut point de peine à luy perſuader de l'en défaire. On luy donna des lettres interceptées ou falſifiées d'un des plus intimes amis du Prince d'Orange, & il les luy porta dans la Ville de Delft, où il demeuroit alors. Le Prince d'Orange aprés les avoir leuës les laiſſa dans ſa chambre, & entra dans ſon cabinet pour y faire réponſe. Il en ſortit tenant cette réponſe d'une main, & dans l'autre main douze écus d'or qu'il preſenta à Gerard: mais cet aſſaſſin au lieu de les recevoir, tira de ſa poche un piſtolet qu'il appuya contre la teſte du Prince d'Orange, & le renverſa mort. On le condamna à des tourmens effroyables, & il les ſouffrit avec une intrepidité qui fit connoître que le deſeſpoir produit quelquefois des effets ſemblables au dehors, à ceux de la conſtance.

Les Etats de Flandres demeurerent long-temps en doute du Succeſſeur qu'ils devoient donner au Prince d'Orange. Mais ceux de Hollande, qui s'étoient déja

1580. ſeparez d'eux en quelque maniere, prirent plûtôt leur derniere reſolution. Ils avoient en vain eu recours à la plûpart des Puiſſances de l'Europe, ennemies de la Maiſon d'Autriche; & il ne leur reſtoit plus qu'à ſe déterminer s'ils ſe jetteroient entre les bras de Henry Trois Roy de France, ou d'Eliſabeth Reine d'Angleterre. Le Roy de France les auroit à la verité plus fortement & plus ſûrement aſſiſtez, mais il avoit perdu ſa réputation; & d'ailleurs il n'étoit pas croyable qu'il voulût ſe priver de ſes plaiſirs, pour un temps auſſi long qu'en auroient eu beſoin les Païs-Bas, pour ſecoüer entierement le joug des Eſpagnols. De plus Sa Majeſté affectoit de paroître Catholique juſques à la ſuperſtition; & il eſtoit bien difficile que les Provinces de Hollande, de Zelande, & d'Utrecht, qui venoient d'ôter l'exercice de l'ancienne Religion dans toutes leurs Egliſes, euſſent autant de confiance à Henry Trois, qu'il en auroit falu. Ainſi la pure neceſſité fit jetter les yeux ſur la Reine d'Angleterre; & cette Princeſſe fut ravie de l'honneur qu'on luy faiſoit, à cauſe que la guerre qu'elle ſoûtiendroit dans les Païs-Bas, occuperoit aſſez les plus remuans de ſes Sujets, pour les empêcher d'exciter de nouveaux troubles dans l'Angleterre.

La mort du Duc d'Anjou avoit ſi bien affermy le Comte de Liceſtre dans la faveur d'Eliſabeth, qu'il n'y avoit plus lieu de le ſupplanter. Ce n'eſtoit pas que Cecile & Valſingam ſecond & troiſiéme Favoris, ne luy fuſſent contraires: Mais ils avoient ſi peu d'eſperance de le faire diſgracier, qu'ils aimerent mieux luy procurer un employ au dehors, qu'ils jugeoient capable de le perdre, par deux raiſons: l'une qu'il manquoit

des

des qualitez neceſſaires pour l'exercer avec ſuccez ; l'autre que la Reine Eliſabeth ne le voyant plus, & n'eſtant plus charmée de ſa converſation, s'accoûtumeroit inſenſiblement à oüir mal parler de luy, & à croire ce qu'on luy diroit à ſon deſavantage. Liceſtre qui ſe tenoit pour plus habile qu'il ne l'eſtoit en effet, accepta de tout ſon cœur la commiſſion qu'on luy offroit, ſur l'opinion dont il ſe prévint luy-même, qu'il feroit de ſi belles actions dans les Païs-Bas, que la Reine Eliſabeth n'auroit plus de honte de le prendre pour ſon Epoux. Il conduiſit en Hollande de belles Troupes, & il y fut d'abord aſſez favorablement reçû ; mais la jalouſie que le choix de ſa perſonne mit entre les Flamans de l'ancienne & de la nouvelle Religion, déconcerta toutes les eſperances que l'on avoit conçûës de luy. Il prit plaiſir à dépoſer & à mal-traiter par des voyes indirectes, ceux qui avoient eû le plus de part dans la confiance du Prince d'Orange ; & il ne prit pas garde que ces gens, qui eſtoient les plus puiſſans dans le Païs, traverſeroient pour ſe venger de luy, l'execution de ſes deſſeins. 1580.

Les Catholiques Flamans ne purent ſe reſoudre de recconnoître Liceſtre pour leur Chef, à cauſe qu'ils n'avoient jamais obéï qu'à des Princes : & ils ſe diviſerent en autant de factions qu'il y avoit de plus conſiderables Seigneurs entre eux ; ce qui donna d'autant plus de joye au Prince de Parme, qu'il eſtoit aſſuré de défaire ces factions l'une aprés l'autre, avec plus de facilité qu'il n'en auroit eû ſi elles euſſent demeuré unies. Charles de Croüy, Prince de Chimay, ſous prétexte que l'on ne pouvoit attendre rien de bon de l'Aſ-

1580. ſemblée des Etats Generaux convoquez à Midelbourg, Ville Capitale de Zelande, à cauſe que les reſolutions que l'on y prendroit ſeroient plus favorables aux Provinces Maritimes des Païs-Bas, qu'à celles qui eſtoient plus terreſtres, & ſur tout à la Flandre dont il eſtoit Gouverneur; ſe retira à Sedan, où il fit profeſſion publique du Calviniſme: mais il agit immediatement aprés en des manieres qui ne donnerent que trop lieu de croire que ce n'avoit eſté que par feinte qu'il avoit abjuré l'ancienne Religion: car il mit en uſage tous les moyens que la Politique luy ſuggeroit, pour ramener à l'obeïſſance des Eſpagnols les Places de ſon Gouvernement qu'ils n'avoient point encore recouvrées.

Il commença ſon ouvrage par la ſeparation de la Flandre d'avec les autres Provinces; & la ruſe dont il uſa pour y parvenir, ne pouvoit être plus adroite. Il propoſa aux Etats Generaux de prier la Reine d'Angleterre qu'elle retiraſt Liceſtre, & qu'elle leur donnaſt pour Chef le Prince Caſimir. Il ſçavoit bien que ce Prince n'eſtoit point en eſtat de conduire à ſes dépens dans les Païs-Bas, un ſuffiſant ſecours, & que la Reine d'Angleterre n'en feroit pas la dépenſe; puiſqu'elle n'en retireroit pas le profit. Les Etats Generaux qui n'en eſtoient pas moins perſuadez que luy, rejetterent ſa propoſition; & le Prince de Chimay qui n'attendoit que leur refus, perſuada aux Flamans de ſe detacher des autres Provinces. Mais la Flandre ne ſe vit pas plûtôt ſeule, qu'elle ſe diviſa en deux factions. La Bourgeoiſie de Gand voulut rappeler le Seigneur d'Imbiſe, à qui elle avoit autrefois donné la

principale autorité ; & qui ne l'ayant pû conſerver, avoit mieux aimé ſe retirer dans le Palatinat que d'obeïr dans vne Ville où il avoit eſté le Maître ; & les autres Villes de la Flandre perſiſterent à demander le Prince Caſimir. 1580.

Le Prince de Parme profita de cette meſintelligence pour envoyer Montigny & le Marquis de Roubais, qui ſurprirent le Sas de Gand, ſans y perdre un ſeul homme. Il s'empara luy-même par force d'Axele & de Ruremonde ; & Servas Steeland Baillif du Pays de Vaës luy livra l'importante Place de Hulſt. La Bourgeoiſie de Gand rappella Imbiſe, & luy redonna pour le moins autant de credit qu'il en avoit eu avant ſon éloignement. Mais Imbiſe devenu ſage par ſa propre experience, prévit qu'il ne luy ſeroit pas poſſible de ſe maintenir long-temps. Il traita ſecrettement avec le Prince de Parme, qui ne luy eut pas plûtôt promis le Gouvernement de Gand, qu'il luy en ouvrit les portes. Les Habitans d'Aloſt avoient une garniſon compoſée d'Anglois, & la faiſoient ſubſiſter par le gain qu'ils tiroient de leur commerce, & par le revenu de leur Banlieuë. Les Eſpagnols ruinerent ce commerce en ſe ſaiſiſſant des Places voiſines d'Aloſt ; & les Anglois n'eſtant plus payez, traiterent avec le Prince de Parme, qui leur paya les arrerages qui leur eſtoient dûs ; & leur donna de plus des Vaiſſeaux pour les tranſporter en Angleterre. Jean-Baptiſte Taxis, Colonel dans l'Armée Eſpagnole, ſurprit par ſtratagême la Ville Zutphen, qui eſtoit des plus importantes de la Province de Gueldres ; & Imbiſe ne profita pas long-temps de ſa perfidie, puiſque la faction contraire

1580. contraire à la ſienne ſe ſaiſit de ſa perſonne lorſqu'il s'y attendoit le moins, & luy fit perdre la teſte ſur un échaffaut, auſſi-bien qu'aux principaux de ſes complices. Ceux de Gand recouvrerent auſſi aiſément leur liberté qu'ils l'avoient perduë. Ils avouërent ingenûment leur faute : ils en demanderent excuſe aux Etats Generaux ; & ils ſe réünirent à eux d'une maniere plus étroite que n'avoit eſté la precedente. Le Prince de Parme qui n'avoit point aſſez de Troupes pour former un Siege regulier devant Ypre, ſe contenta de la bloquer, & la reduiſit de cette ſorte en ſix mois ſous ſon obeïſſance. Le Prince de Chimay s'étoit vanté qu'il avoit des intrigues dans la Ville de Bruges, qu'il feroit éclater en temps & lieu, & il tint parole : Sa faction prit enfin le deſſus dans cette grande Ville, & y reçût les Troupes qu'il plut au Prince de Parme d'envoyer. Mais il ne fut pas ſi heureux à faire ſoûlever les Villes d'Oſtende, de l'Ecluſe, & de Dam ; & comme il y eſtoit deſormais inutile de paroître Calviniſte, il retourna à la Communion de l'Egliſe Catholique.

Le Prince de Parme tira de ſes nouvelles conquêtes tout le fruit qu'il eſperoit, puis qu'il réduiſit par elles la Ville de Gand à implorer ſa miſericorde ; elle ne ſe rendit pas tout-à-fait à diſcretion, mais elle fournit une tres-conſiderable ſomme d'argent pour ſe racheter du pillage ; & elle ſouffrit que l'on rebâtit la Citadelle que ſes Habitans avoient raſée quelques années auparavant. L'averſion des Marchands pour cette ſorte de Forteresſes, n'avoit point encore parû dans les Païs-Bas avec tant d'évidence qu'on la vit dans cette occaſion. Plus de la moitié des Bourgeois

de Gand qui ſe mêloient du trafic, ſe bannirent volontairement de leur Patrie, & ſe retirerent partie en Hollande & partie en Angleterre, aprés y avoir fait tranſporter ſous divers pretextes leurs meilleurs effets. 1580.

Les Eſpagnols prirent encore Dundermonde & Vilvoorde, & laiſſerent à coſté les Villes d'Oſtende & de l'Ecluſe, pour aſſieger Anvers. Ils la ſerrerent de ſi prés par le moyen des canaux qu'il tirerent de la Riviere de l'Eſcaut, par les Forts qu'ils bâtirent aux avenuës par où les Aſſiegez pouvoient avoir quelque communication avec les autres Villes du Brabant qui tenoient encore pour eux, & par les Ponts qu'ils dreſſerent ſur la même Riviere, qu'aprés huit ou neuf mois de Siege, Anvers ſe trouva réduite à capituler, ſi elle n'eſtoit aſſez promptement ſecouruë. Ce grand nombre de pertes arrivées en tres-peu de tems, convainquit les Etats Generaux qu'ils alloient perir ſans reſſource, s'ils n'obligeoient le Roy de France à recevoir les Provinces des Pays-Bas pour Sujettes. Ils s'y reſolurent tous d'une voix, & nommerent trois Députez de chaque Province pour en porter la parole à Henry Trois. Une Ambaſſade ſi ſolemnelle meritoit d'avoir un Chef conſiderable par ſa naiſſance & par ſa vertu, & l'on jetta les yeux ſur le Prince d'Epinoy, qui pour mieux témoigner combien il aimoit ſa Patrie, & deteſtoit la conduite du Marquis de Riſbourg ſon frere puîné, qui s'eſtoit rendu ſimple Officier de guerre dans l'Armée du Prince de Parme, s'eſtoit retiré en France, & y avoit épouſé une fille de la Maiſon de Bourgs-Montmorency.

Cette Ambaſſade fut extraordinairement magnifique, parce que les Etats Generaux ſe piquerent de

1580. montrer aux François que leurs affaires n'alloient pas si mal, que les Emissaires des Espagnols le publioient par toute l'Europe. Chaque Député eut son train qu'il estoit aisé de distinguer par les couleurs ; & ils aborderent tous ensemble sur quatorze Vaisseaux en France, le onze de Janvier mil cinq cens quatre-vingt-cinq. On les receut par tout avec ceremonie, & le Roy les défraya ; mais Sa Majesté toûjours irresoluë, lors qu'il estoit question de faire pour long tems divorce avec ses cheres delices ; les obligea de demeurer un mois entier à Senlis avant que de permettre qu'ils parussent à la Cour. L'Ambassadeur d'Espagne profita de cette occasion pour empêcher qu'ils ne fussent entendus ; & remontra que tous les Souverains avoient autant d'interest les uns que les autres, de ne point appuyer les Rebelles de leurs Voisins ; puis qu'en le faisant ils donneroient eux-mêmes à leurs Sujets, l'exemple de se révolter. Il joignit les menaces aux prieres ; & il s'expliqua en des termes dont le sens estoit, que si l'on acceptoit les Païs Bas à quelque titre que ce fût ; le Prince de Parme meneroit son Armée devant Paris. Ce qui luy seroit d'autant plus facile qu'il n'y avoit ny Rivieres ny Places capables de l'arrêter en chemin.

La Reine Mere seconda les sollicitations de l'Ambassadeur d'Espagne : & ceux qui s'en étonnerent ne sçavoient pas que cette Princesse s'estoit repentie d'avoir favorisé les deux expeditions du Duc d'Anjou en Flandres : Qu'elle avoit reconnu que les guerres Etrangeres estoient préjudiciables à son autorité, parce que Henry Trois n'auroit point de recours à elle pour les terminer : au lieu que si la Cour conteſtoit en quel-

que maniere que ce fût avec l'un des trois Partis qui s'eſtoient formez en France, la mediation de la Reine Mere deviendroit neceſſaire; & ſi le Roy ſon Fils ne la prioit pas de s'en mêler, l'un des trois Partis l'en ſolliciteroit infailliblement; & cela ſuffiroit pour l'accrediter autant que ſi les trois enſemble l'en euſſent priée. 1580.

Le Prince d'Epinoy trouva neamoins tant d'amis à la Cour, qu'il la rendit capable de comprendre que ſi l'on renvoyoit les Ambaſſadeurs deſdits Etats Generaux ſans les oüir, le Roy Henry Trois donneroit atteinte à ſa Souveraineté, & ne paſſeroit plus que pour Feudataire de la Monarchie Eſpagnole. On n'a pas ſçû préciſément quels étoient ces Amis, & l'on n'en connoiſt que trois. Le premier fut le celebre François de Noailles Eveſque d'Ax, qui s'eſtoit rendu ſi recommandable par ſes negociations. Comme il n'avoit pas moins acquis de réputation que Jean de Montluc Evêſque de Valence, il avoit eſté auſſi malheureux que luy; puiſque Montluc eſtoit mort ſans avoir reçû aucune récompenſe des grands ſervices qu'il avoit rendus; & que Noailles mourut ſix mois aprés, ſans avoir eſté mieux traité que luy: Le ſecond fut le Mareſchal Daumont qui s'eſtoit élevé par ſa valeur, & qui faiſoit profeſſion d'une vertu beaucoup au deſſus de celle des autres Courtiſans. Enfin le dernier eſtoit Rancher, qui devoit ſa fortune à la Reine Mere; & qui neamoins ne luy obeïſſoit pas dans les ordres qu'elle luy donnoit, lors qu'il les jugeoit contraires à la grandeur de la Monarchie Françoiſe. Il fut donc arreſté que les Ambaſſadeurs ſeroient oüis le quinze de Février mil cinq cens quatre-vingt cinq; & le Roy leur donna toutes les marques de joye & de faveur

1580. qu'ils pouvoient attendre. Ils le haranguerent, & il ſe contenta de leur répondre ſur le champ en termes generaux. Il eſt vray qu'il leur demanda leurs propoſitions par écrit: & comme ils s'y eſtoient attendus, & qu'ils les tenoient preſtes, ils les preſenterent à Sa Majeſté.

Celuy qui en avoit dreſſé le Mémoire eſtoit un tres-habile Homme, & tres-affectionné à ſa Patrie; & l'Hiſtoire luy a fait tort de ne pas conſerver ſon nom. * Il repreſentoit avec autant de force que de netteté, que la France avoit déja per du deux occaſions tout-à fait favorables pour ajouter les Pays Bas à ſa Monarchie; & que ſi elle en manquoit une troiſiéme, elle n'en recouvreroit peut-eſtre jamais d'autres: Que ſon foible à le bien prendre eſtoit du coſté de la Picardie & de la Champagne; & que toutes les atteintes qu'elle avoit reçûës par ces deux Provinces, avoient eſté ſur le point de luy eſtre mortelles: Qu'il n'en falloit point d'autre preuve que celle de la honteuſe Paix du Câteau-Cambreſis, qu'elle avoit concluë par la ſeule raiſon que le Conneſtable de Montmorency avoit eſté défait devant S. Quentin; & que ſi le Roy Henry Second n'avoit pû ſe relever de cette perte, qu'en reſtituant toutes les Conqueſtes que ſes Predeceſſeurs & luy avoient faites durant ſoixante ans, quoique ſon Royaume fuſt alors tout-à-fait floriſſant, & qu'il ne ſe trouvât diviſé par aucun Parti; le Roy Henry Trois ſon Fils n'auroit plus la force de ſe deffendre maintenant qu'il avoit ſur les bras les Catholiques zelez, les Calviniſtes & les Politiques, s'il enduroit que la Maiſon d'Auſtriche recouvrât les Pays-Bas, & qu'elle jettât de là ſes Troupes dans la Picardie & dans la Champagne: Qu'à la verité

* Son Memoire eſt entre les Manuſcrits de M. de Bethune.

verité le Prince de Parme avoit fait durant treize Campagnes de grands progrez dans les Provinces Valonnes : mais qu'il reſtoit encore dans les autres quatre-vingt-dix fortes Places ſi bien pourvûës de munitions de guerre & de bouche, que pourvû qu'elles euſſent eſperance de ſecours, il n'y en avoit pas une qui ne donnât aux Eſpagnols de l'exercice pour une Campagne : Qu'il y avoit preſque autant de bons Ports où les François prendroient terre ; s'ils jugeoient à propos de ſecourir en même-tems les Etats Generaux par Mer & par terre : Que le grand nombre de Rivieres dont ils eſtoient entrecoupez rendoient leur deffenſe auſſi facile, que leur attaque difficile : Et que ſi Sa Majeſté tres-Chrêtienne s'excuſoit ſur ſon petit nombre de Vaiſſeaux, on luy en fourniroit autant qu'Elle en demanderoit, puis qu'il y en avoit plus dans la Hollande & dans la Zelande, que dans tout le reſte de l'Europe : Que ces deux Provinces eſtoient remplies de Matelots ; & que leur commerce au Nord ne les laiſſoit manquer d'aucune des choſes neceſſaires à la navigation : Que ſi deux traîtres Gouverneurs avoient ramené l'Artois & le Hainaut, ſous la tirannie des Eſpagnols, le Prince de Parme n'eſtoit pas aſſez puiſſant pour retenir ny l'une ny l'autre de ces Provinces, pourvû que d'un côté la France y envoyât une mediocre Armée ; & que d'un autre elle empêchât qu'ils ne receuſſent aucunes proviſions de la Picardie, ny de la Champagne, pendant que les Hollandois & les Zelandois enleveroient toutes celles qu'on leur meneroit par ailleurs. 1580.

Les plus ſages du Conſeil d'Etat furent d'avis que l'on acceptaſt les Pays-Bas ; & ſe fonderent principalement

1580. ſur ce que la France n'auroit pas plûtôt eſté declarée contre l'Eſpagne, que les Partys des Calviniſtes & des Politiques ſe reüniroient avec la Cour, & la rendroient ainſi capable de ranger celuy des Catholiques zelez, à ſon devoir. Mais Bernardin de Mendoze qui craignoit que l'autorité de ces Miniſtres ne fuſt aſſez grande ſur l'eſprit de Henry Trois, pour le déterminer à ſuivre leur avis, preſſa tant le Duc de Guiſe & les principaux Liguez, qu'il les contraignit de menacer qu'ils ſe ſoûleveroient au moment que la France ſe ſeroit declarée contre l'Eſpagne. Le Roy avoit dû s'attendre à cela, s'il euſt raiſonné juſte ſur les faits que l'on a rapportez juſques icy. Cependant Sa Majeſté fut preſque auſſi ſurpriſe de cette demarche, que ſi Elle euſt eſté frapée d'un coup de tonnerre. Elle ſçavoit que le Duc de Guiſe eſtoit le plus fort dans Paris; & Elle apprehenda de ſorte qu'il ne l'enlevaſt le même jour qu'Elle auroit ſigné le Traité avec les Etats Generaux, qu'Elle manda le Prince d'Epinoy & les autres Deputez des Flamans. Elle leur dit la larme à lœil, qu'Elle ne pouvoit dans la preſente conjoncture, ny accepter leurs offres, ny leur envoyer du ſecours : Mais qu'auſſi-tôt qu'Elle auroit appaiſé le mouvement des Catholiques zelez, Elle ne les abandonneroit pas : & Elle finit ſa réponſe en les exhortant à mourir plûtôt les armes à la main, que de retourner dans leur precedent eſclavage.

ARGUMENT
DU
HUITIE'ME LIVRE.

L'Amort du Duc d'Anjou fait changer de conduite aux Eſpagnols, à la Reine Mere, & au Duc de Guiſe, qui les trompe aprés s'être joüé de la credulité du Cardinal de Bourbon. Mais le Roy découvre ſes intrigues, & le Conſeil d'Etat convaint Sa Majeſté que le meilleur moyen de les rendre inutiles, eſt de perſuader au Roy de Navarre de retourner à la Communion des Catholiques. On luy envoye le Duc d'Epernon, qui n'oublie rien de ce qui ſervoit pour le diſpoſer à quitter le Calviniſme, & à faire un voyage à la Cour de France. Mais ce Duc n'obtient ny l'un ny l'autre, & s'en retourne ſi mécontent, qu'il demeura toûjours depuis ſon ennemy declaré ou ſecret. Pleſſis-Mornay donne au Public la Negociation dont on vient de parler, & la Ligue en profite, puiſqu'elle acheve de décrediter Henry Trois, en l'accuſant d'avoir commis trois pechez irremiſſibles, en ce qu'il avoit pris la protection de Geneve, accepté de la Reine d'Angleterre l'Ordre de la Jarretiere, & demandé d'être reçû dans la Ligue Proteſtante de Magdebourg. La Ligue recherche le Pape Sixte Cinquiéme de la confirmer, & les Miniſtres d'Eſpagne l'en preſſent: mais Sa Sainteté s'en excuſe & prévoit qu'un des plus grands intereſts de la Cour de Rome, eſt d'empê-

cher que l'une des deux Couronnes de France & d'Eſpagne n'accable l'autre. Les Proteſtans d'Allemagne offrent une Armée de trente-mil hommes à Henry Trois, pourvû qu'il faſſe avec eux une Ligue offenſive & deffenſive, mais ſon Conſeil l'en diſſuade. Le Duc de Joyeuſe obtient une Armée, pour depoſſeder le Duc de Montmorency, mais la marche en eſt ſuſpenduë par les remontrances du Roy de Navarre, & par la crainte d'une nouvelle rupture avec les Calviniſtes. Châtillon & Clervant reüſſiſſent dans la reconciliation de ces deux Ducs. Les Calviniſtes obtiennent preſque par force la permiſſion de s'aſſembler à Montauban, & declarent à Bellievre, qui leur demande la reſtitution des Places de ſûreté, qu'ils aiment mieux ſoûtenir une dixiéme Guerre Civile que de les rendre. Trois des Conſeillers d'Etat propoſent de les prendre au mot, mais le Roy aime mieux leur laiſſer encore les Places pour deux ans. On établit une Chambre Royale pour faire rendre compte aux Partiſans : & Elle n'aboutit qu'à les obliger de partager leur gain avec les Favoris pour ſe les rendre favorables : ce qui augmente la Ligue de ſorte que le Roy veut faire arreſter le Duc de Guiſe : mais ce Duc en eſt informé & ſe retire dans ſon Gouvernement de Champagne, où il conclut avec les Eſpagnols un ſecond Traité dont on met icy les principaux Articles. Il reçoit aſſez d'argent pour acheter tous les François qui voulurent bien ſe vendre, & pour en lever vingt-ſept mil, outre les ſept mil Suiſſes Catholiques, que Fifer luy mene. On publie une Declaration au nom du Cardinal de Bourbon : mais elle eſt defectueuſe en ce qu'elle ne parle point de la Religion, & qu'elle mal-traite trop les Favoris. On la reforme, & le Duc de Guiſe qui s'étoit ſaiſi de Verdun

& de Toul, é chüe devant Metz. Sa temerité reüſſit devant Mezieres, & ſon Party s'empare des principales Villes du Royaume, excepté celles de Marſeille & de Bordeaux qui luy échapent contre toute apparence. Le Maréchal de Matignon ſignale ſa prudence & ſon courage, dans la ſeconde de ces Places, & le Duc de Nevers aprés avoir quitté la Ligue, en découvre le foible par un curieux manifeſte. La Ville de Lyon ſe déclare pour la Ligue & raſe ſa Citadelle. Le Roy remporte divers avantages par ſes Lieutenans contre le Duc de Guiſe, & ſe trouve malheureux dans ſes propres entrepriſes. Le Duc d'Epernon perſuade au Roy de lever quarante-cinq Gentilshommes pour être ſes Gardes; & la Reine Mere, pour le faire diſgracier ſe charge de negocier la Paix avec le Duc de Guiſe. Elle le va trouver à Epernay, & peu s'en faut que Rubempré ne détache de la Ligue le Cardinal de Bourbon. Le Roy de Navarre ſollicite en vain les Proteſtans d'Allemagne de le ſecourir: & la Reine d'Angleterre luy prête deux cens mille écus. Elle leve de plus une Flotte pour le garantir des inſultes des Eſpagnols. Le Roy de Navarre appelle en duel le Duc de Guiſe qui le refuſe; & pourquoy. La Ligue met ſur pied trente-quatre mil hommes, & le Roy incapable de luy reſiſter envoye ſa Mere au Duc de Guiſe, qu'elle arrête à Epernay, & luy fait perdre à Nemours l'occaſion de ſe faire Roy de France, qui ne luy auroit coûté que quatre ou cinq jours de marche. Le Roy de Navarre, que la Cour venoit d'abandonner à la Ligue, l'empêche de perir, en ſe reconciliant avec le Prince de Condé, & en concluant une Ligue offenſive & deffenſive avec les Politiques. Henry Trois luy envoye une Ambaſſade qui ne reüſſit point; & Leſdiguieres le plus expoſé aux inſultes de la

Ligue, ſurprend ſur les Catholiques aſſez de Places pour ſe mettre à couvert. Le Prince de Condé aſſiege Broüage & l'avoit reduit à l'extremité, quand une fauſſe eſperance de ſurprendre Angers le tire de ſes Lignes, pour aller devant cette Ville, d'où il eſt contraint de ſe ſauver en diſſipant ſon Armée, & de ſe refugier en Angleterre.

HISTOIRE DE HENRY TROIS.

LIVRE HUITIE'ME.

Où l'on voit la Declaration de la Ligue, la faute irreparable du Duc de Guiſe à Nemours, & ce qui eſt arrivé de plus ſingulier en France, durant la meilleure partie de mil cinq cens quatre-vingt-cinq.

LES Etats Generaux furent ſi troublez du refus de Henry Trois, que les Villes de Bruxelles & de Malines qui contribuoient le plus à leur ſubſiſtance, ſe rendirent aux Eſpagnols ſans y eſtre forcées. Et pour dernier malheur les Aſſiegez dans Anvers aprés avoir manqué de rompre l'eſtacade qui leur oſtoit la communication avec les Hollandois par la Riviere de l'Eſcaut, ſe rendirent 1581.

1581. au Prince de Parme. Les Etats ne laiſſerent pas neamoins de faire un dernier effort en Angleterre pour engager la Reine Elizabeth à les recevoir en qualité de Sujets. Mais cette Princeſſe qui ſçavoit que les Eſpagnols preparoient depuis cinq ans avec le plus de ſecret qu'il leur eſtoit poſſible une ſuperbe Flotte ; & qui la croyoit deſtinée à conquerir l'Irlande ; ne jugea pas à propos de s'expoſer à perdre une de ſes Couronnes, en acceptant la Souveraineté des Pays-Bas : Elle la refuſa d'une maniere ſi déciſive, que les Etats ſe réduiſirent à la prier de les prendre ſous ſa protection. Elle eut bien de la peine à leur accorder cette grace : & Elle ne le fit, que parce qu'elle prévit, que ſi les Eſpagnols recouvroient tout-à-fait les Pays-Bas, ils les détrôneroient avec d'autant plus de facilité, qu'ils entreroient d'un coſté dans l'Irlande, en même-temps que le Duc de Guiſe à la teſte des Catholiques zelez, attaqueroit l'Angleterre, ſous pretexte de tirer la Reine Marie Stuart ſa couſine germaine de la priſon où elle languiſſoit il y avoit déja dix-ſept ans. Les principales conditions de ce Traité, par lequel Sa Majeſté Angloiſe devint Protectrice des Etats, furent qu'elle leur fourniroit ſix mil Soldats & leur prêteroit de l'argent à proportion de leur beſoin : Et que pour la ſûreté de ces Troupes & de cet argent, les Etats luy donneroient en dépôt les Villes de Fleſſingue, de la Brille & de Ramecheins.

Les Eſpagnols neamoins ne tirerent pas de la mort du Prince d'Orange le principal fruit qu'ils eſperoient, qui conſiſtoit dans la réünion des Provinces Maritimes des Pays-Bas au Walones. Ce Prince quoique mort

mort à l'âge de cinquante-un an avoit ſucceſſivement épouſé quatre femmes : La premiere eſtoit heritiere de la Maiſon de Bure-Croy : La ſeconde eſtoit fille unique de Maurice Electeur de Saxe : La troiſiéme eſtoit fille aînée du Duc de Montpenſier : Et la derniere eſtoit fille de l'Amiral de Chaſtillon, & Veuve du Seigneur de Teligny. Il avoit laiſſé de ces femmes, neuf filles qui ne ſervent de rien à l'éclairciſſement de cette Hiſtoire, & trois garçons. L'aiſné qui s'appelloit Philippe-Guillaume, eſtoit fils de la premiere femme, & ſon Pere n'avoit que dix-neuf ans plus que luy : Il l'avoit mis en penſion dans le principal College d'Anvers, lorſque les Pays-Bas s'eſtoient révoltez ; & les Eſpagnols n'ayant pû ſe ſaiſir de ſa perſonne, avoient arrêté ſon fils quoiqu'il n'euſt encore que douze ans. Ils l'avoient envoyé priſonnier en Eſpagne ; & Jacques de la Piſe Hiſtorien des quatre Maiſons d'Orange * ajoute que pour empêcher qu'il ne laiſſât de poſterité, ils luy avoient fait avaler une eſpece de poiſon, qui l'avoit rendu impuiſſant ſans donner atteintes aux autres parties de ſon corps. 1581.

* Dans la vie Guillaume Neuf.

Le ſecond fils du Prince d'Orange eſtoit Maurice, fils de la ſeconde femme ; & le troiſiéme fils de la quatriéme femme s'appelloit Frederic-Henry. Maurice n'avoit pas encore dix-ſept ans, & Frederic n'avoit que quatre mois, quand leur pere fut aſſaſſiné. Ils s'eſtoient trouvez par bonheur pour eux dans la Ville de Delf en Hollande ; & l'on ne doute pas que les Eſpagnols ne les euſſent arrêtez auſſi-bien que leur frere aiſné, s'ils en euſſent eu les moyens. Mais ils ſe conſolerent de les avoir manquez, ſur deux raiſons qui ſe

1581. trouverent pourtant fauſſes dans l'évenement. L'une que Frederic-Henry n'eſtoit pas legitime, puiſque quand il nâquit, la ſeconde femme du Prince d'Orange vivoit encore, & que le divorce qui avoit eſté fait d'elle & de luy ne pouvoit eſtre valable : L'autre que Maurice eſtoit trop jeune pour ſe charger du poids des affaires. Il arriva neamoins qu'il ne ſe contenta pas de ſe meſler du Gouvernement ; mais qu'il y acquit plus de réputation que ſon Pere, parce qu'il fut plus heureux ſans comparaiſon que luy ; outre que la vie libertine qu'il aimoit à mener, l'empeſchant de ſonger au mariage, il prit autant de ſoin de l'éducation du jeune Frederic ſon frere, que s'il euſt eſté ſon fils. Le Prince d'Orange luy avoit donné par Teſtament pour Tuteur le Comte de Holac, qui n'exerça pas long-tems cette fonction ſans ſe broüiller avec Liceſtre. Leur differend alla ſi loin, que ſi la Reine d'Angleterre n'euſt promptement rappellé le meſme Liceſtre, le Prince de Parme ſe ſeroit emparé ſans coup ferir des Provinces de Holande & de Zelande. Mais cette judicieuſe Princeſſe aima mieux y perdre l'autorité qu'elle avoit, que de permettre aux Eſpagnols de les recouvrer. Elle obligea ſes Agens & ſes Troupes, à reconnoiſtre Maurice pour Amiral & pour Lieutenant General des Pays que l'on vient de nommer ; & elle l'aſſiſta ſi puiſſamment, que non-ſeulement les Etats Generaux ne perdirent plus de Places, mais encore ils recouvrerent les plus importantes de celles que le Prince de Parme leur avoit enlevées: A quoy ne contribuerent pas peu * les ſommes immenſes que le Conſeil de Madrid avoit deſtinées pour la guerre de Flandres;

* Dans la negociation de Buizenval en Hollande.

& qu'il aima mieux par un aveuglement irréparable envoyer au Duc de Guiſe. 1581.

Pendant que ce Prince avoit vû le Duc d'Anjou en ſanté, & dans le deſſein de ſe marier, il n'avoit point penſé à la Monarchie Françoiſe, parce qu'il n'en avoit eu ny cauſe ny pretexte. Les Catholiques zelez dont il eſtoit Chef, n'avoient point apprehendé que le Roy de Navarre devint leur Maiſtre. La Reine Mere avoit eſté ſuffiſamment employée à appaiſer les querelles ſurvenuës entre ſes deux fils, & n'avoit point travaillé à ſe rendre plus neceſſaire qu'elle ne l'eſtoit. Il n'y avoit perſonne en France qui ne fût prévenu de l'opinion que le Roy Henry Trois n'auroit point d'Enfans, ſoit que ſes Medecins n'euſſent point aſſez caché la Gonorée formée dont il eſtoit malade, ou que l'on cruſt que la meſme incommodité qui luy avoit fait tomber les cheveux, luy avoit ôté le moyen d'eſtre Pere. Mais aprés la mort du Duc d'Anjou, le Duc de Guiſe ſe vit en état de profiter du pretexte qu'il cherchoit pour ſe rendre le Maiſtre des affaires publiques. Le Roy de Navarre penſa ſerieuſement à ſe maintenir dans le droit de Succeſſeur préſomptif à la Couronne: Et la Reine Mere qui haïſſoit irreconciliablement le Roy de Navarre, s'appliqua toute entiere à le traverſer. On remarqua meſme que les trois perſonnes que l'on vient de nommer, ne ſe mirent plus en peine de déguiſer leurs veritables ſentimens, & qu'elles ſe comporterent de meſme que ſi la Couronne euſt en effet eſté vacante.

Le Duc de Guiſe voulut attirer à luy l'adminiſtration de l'Etat, ſous couleur qu'il n'étoit pas poſſible d'y con-

1581. ſerver l'ancienne Religion par une autre voye. La Reine Mere ſe joignit à luy par des motifs qu'il n'a pas eſté juſqu'à preſent aiſé de démêler, à moins que de ſuppoſer que la peur de demeurer oiſive, & l'envie qu'elle portoit aux Favoris, l'obligerent à ſuivre la même conduite qu'elle avoit obſervée ſous le Regne de François Second ſon fils aîné. Ce n'eſt pas que ſon intention fuſt de favoriſer le Duc de Guiſe; mais elle pretendoit ſeulement ſe ſervir du Party des Catholiques zelez, pour élever ſur le Trône le fils de Claude de France Ducheſſe de Lorraine ſa fille, au prejudice de la Loy Salique, pour laquelle l'Abbé de Brantôme dit * luy avoir ouï témoigner une êxtrême averſion. Elle ne s'en étoit auparavant que trop expliquée, en faiſant venir à la Cour de Henry Trois, ce jeune Prince, que l'on nommoit le Marquis du Pont-à-Mouſſon; & en voulant qu'on le traitaſt de Prince de France, & la Princeſſe Chriſtine ſa ſœur, de Fille de France. Elle avoit plus d'une fois ſondé l'eſprit du Roy, pour découvrir s'il ſeroit d'humeur à ſouffrir que l'on donnaſt atteinte à ſa ſucceſſion; & Elle s'expliqua plus nettement à luy ſur cette matiere, aprés la mort du Duc d'Anjou. Elle s'ingera de luy perſuader qu'il n'y avoit plus de parenté au delà du ſixiéme degré, & qu'il falloit avoir des inclinations naturelles de reſte, pour les étendre plus loin. Elle n'avoit diſſimulé ſon averſion pour les Princes du Sang, que juſques à ce qu'Elle avoit eſté Regente ſous le Regne de Henry Trois: Mais alors Elle l'avoit témoignée par des actions trop emportées & par des paroles trop aigres, pour ne pas marquer ce qui ſe paſſoit dans le fonds de ſon ame;

* Dans l'éloge de la Reine Marguerite.

& ç'avoit eſté là la ſeule ou du moins la plus importante faute, que les Politiques avoient obſervée dans ſa conduite. 1580.

Les Princes du Sang n'avoient pas à la verité pour Elle la meſme antipatie qu'Elle reſſentoit pour eux; Mais ils ne laiſſoient pas de ſe défier plus d'Elle que de tous leurs autres ennemis enſemble; & leurs raiſons eſtoient que ſon eſprit eſtoit trop dangereux, qu'Elle avoit de tout tems conjuré leur perte, & qu'il n'y avoit pas d'apparence qu'Elle changeât de ſentiment. Le Duc de Guiſe de qui le caractere eſtoit d'étudier à fonds les inclinations des perſonnes dont il avoit beſoin, n'ignoroit pas que le deſſein de la Reine Mere eſtoit de ſe ſervir ſeulement de luy, pour élever ſur le Trône de France, le Marquis du Pont; & que quand Elle auroit ruiné le Roy de Navarre par l'aſſiſtance des Catholiques zelez, Elle ruineroit à leur tour les Catholiques zelez, en excitant les autres Partis contr'eux. Mais il avoit jugé que s'il témoignoit à la Reine Mere qu'il euſt de la défiance pour Elle, il l'engageroit à ſe jetter du côté de ſes ennemis: Et d'ailleurs il eſperoit qu'avant qu'il euſt ſupplanté le Roy de Navarre, il ſe ſeroit acquis tant d'autorité dans le Royaume, que quand cette Princeſſe eſſayeroit de la luy ravir, il n'en ſeroit plus tems. Ainſi non-ſeulement, il ne l'irrita pas; mais il la flata le plus qu'il luy fut poſſible, ſur la préſuppoſition que tant qu'Elle paroîtroit vivre en bonne intelligence avec luy, Elle luy ſerviroit s'il eſtoit heureux, pour diſpoſer la Cour à le ſatisfaire; & s'il eſtoit malheureux, à prévenir les plus dangereux effets de la colere du Roy; comme ſi la

1581. Reine Mere & le Duc de Guiſe euſſent pris plaiſir à donner un exemple, que les Politiques les plus rafinez ſont plus aiſément trompez que les mediocres eſprits, lors qu'ils s'appliquent ſi fort à tromper, qu'il ne leur reſte point aſſez de penetration pour découvrir qu'on les trompe.

Le Duc de Guiſe ne s'expliquoit pas toujours nettement; & l'on a remarqué de luy qu'il ne tenoit jamais le meſme langage à ceux qu'il entretenoit en particulier. Il s'eſtoit alors propoſé deux regles pour la conduite qu'il obſervoit inviolablement à leur égard; l'une de ne leur parler jamais le premier de leurs intereſts; & l'autre de n'y mêler les ſiens, que lorſqu'ils y étoient conformes. Il proteſtoit au Cardinal de Bourbon, qu'il étoit preſt avec tous ſes amis de répandre juſqu'à la derniere goutte de leur ſang, pour luy aſſurer la Couronne aprés la mort de Henry Trois; & il luy propoſoit d'épouſer Catherine de Lorraine ſa ſœur, veuve du Duc de Montpenſier, qu'il avoit engagée à donner par ſes artifices, de l'amour à ce vieux Prelat.

Dans les Conferences ſecrettes que la Reine Mere avoit avec luy, au moins une fois chaque ſemaine, il traitoit d'extravagant le Cardinal de Bourbon; il ſe mocquoit du deſir qu'il luy avoit inſpiré de ſucceder à la Couronne; & il promettoit de n'avoir de liaiſon avec luy, que juſqu'à ce que le Roy de Navarre auroit eſté ſupplanté; & qu'immediatement aprés cela le Party des Catholiques zelez éleveroit le Marquis du Pont ſur le Trône. Le Duc de Guiſe joüoit un troiſiéme perſonnage tout-à-fait different des deux

premiers dont on vient de parler, lors qu'il negocioit avec Bernardin de Mendoſe Ambaſſadeur du Roy d'Eſpagne à la Cour de Henry Trois : Car il conjuroit ce Miniſtre de croire qu'il abuſoit également de la credulité de la Reine Mere & du Cardinal de Bourbon ; & qu'aprés que l'on auroit ôté la Loy Salique, les bons Catholiques & les bons François auroient recours au droit naturel, commun à toutes les Nations civiliſées : Que les plus proches parens du Roy Henry Trois eſtoient les Infantes, Iſabelle & Catherine, filles de ſa ſœur aînée, que Philippe Second avoit épouſée en troiſiéme Nôces ; & que par conſequent Iſabelle luy devoit ſucceder. Il ajoutoit à cela dans la ſeule veuë de le rendre plus vray-ſemblable, qu'il n'y avoit que le Roy Catholique qui fuſt capable d'appaiſer les troubles, que la diverſité des Religions & des Partis avoit excitez dans la France ; & que le Roy de Navarre, le Cardinal de Bourbon & le Marquis du Pont, contribueroient plûtôt à les augmenter : Que la Maiſon de Guiſe n'avoit point encore eſté récompenſée des ſervices qu'elle avoit rendus, en empêchant le Calviniſme de dominer en France ; Que les trois Princes qu'il venoit de nommer, ne la rendroient pas plus puiſſante ; & que le ſeul Philippe Second avoit des Etats à luy donner. 1581.

Le Roy apprit ces particularitez avec beaucoup de chagrin ; & comme il avoit aſſez d'eſprit pour prévoir que la triple conduite du Duc de Guiſe, alloit à ravir à Sa Majeſté le peu d'authorité qui luy reſtoit ; il prévit encore que l'unique moyen de la rendre inutile, eſtoit de ramener le Roy de Navarre à la com-

1580. munion de l'Egliſe ; parceque ſi ce Prince y retournoit de bonne foy, les Catholiques zelez n'auroient plus de pretextes ſuffiſans pour former un troiſiéme parti ; & par conſequent ceux qui le compoſoient ſe diviſeroient immediatement aprés, & paſſeroient du coſté de la Cour, ou du coſté des Politiques, ſelon que leurs inclinations ou leurs intereſts les y porteroient. On avoit remarqué que le Roy de Navarre n'étoit pas fort attaché au Calviniſme ; & il en avoit donné une évidente preuve, lors qu'à la premiere ſollicitation que le Roy Charles Neuf luy en avoit faite, il eſtoit redevenu Catholique. Il eſt vray que ç'avoit eſté dans le temps du maſſacre de la Saint Barthelemy ; & que par conſequent le Roy de Navarre, qui avoit veu égorger dans ſa Chambre quelques-uns de ſes Favoris & de ſes domeſtiques, s'étoit imaginé qu'il s'agiſſoit de ſauver ſa vie. Mais on croyoit que la conſideration de la Couronne de France ne ſeroit pas moins puiſſante que l'avoit été celle-là ; & que s'il avoit quitté le Calviniſme pour ſauver ſa perſonne, il y renonceroit encore pour s'aſſeurer d'eſtre un jour Roy de France. Il n'étoit plus queſtion que de trouver un homme capable de luy repreſenter ce dernier motif dans toute ſon eſtenduë ; & l'on choiſit le Duc d'Eſpernon pour deux raiſons. La premiere qu'il eſtoit gaſcon, & que le Roy de Navarre qui ſe piquoit de l'eſtre auſſi, prendroit plus de confiance en ce Duc qu'en aucun autre. La ſeconde qu'on le tenoit pour homme de parole, auſſi bien quand il s'agiſſoit de reconnoître les bienfaits, que de venger les injures ; & que comme il avoit le plus de credit auprés du Roy Henry Trois, il l'obligeroit

bligeroit d'executer de bonne foy toutes les choſes dont il ſeroit convenu de ſa part avec le Roy de Navarre. 1581.

Le Duc d'Epernon ſe chargea volontiers de cette Commiſſion : & de fait il y trouvoit ſon compte en plus d'une maniere. Il aſpiroit au Gouvernement de Guyenne, & il ſe promettoit de diſpoſer le Roy de Navarre à l'en pourvoir auſſi-tôt qu'il auroit ſuccedé à Henry Trois. Il s'étoit de plus attiré la haine des Catholiques zelez, & des Politiques tout enſemble ; & par conſequent il avoit beſoin d'un azile aſſuré contr'eux en cas de diſgrace. Il ne le pouvoit trouver qu'auprés de la perſonne du Roy de Navarre ; & il faiſoit conſiſter le capital de ſa politique, à ménager l'amitié de ce Prince à tout évenement ; mais comme il n'eſtoit pas moins diſcret qu'attentif à ſes intereſts, il aprehenda que ſi l'on venoit à ſçavoir la veritable cauſe de ſon voyage en Guyenne, les autres Courtiſans ne luy en portaſſent d'autant plus d'envie qu'ils étoient perſuadez qu'il n'y avoit que les Princes du Sang qui fuſſent capables d'une ſi belle commiſſion.

Il feignit donc d'aller voir ſa mere qui le ſouhaitoit avec impatience ; parce qu'il n'avoit point eſté auprés d'elle depuis qu'il ſe trouvoit dans la haute faveur. Il prit même le contrepied de ce que le Duc de Joyeuſe avoit fait dans ſon voyage d'Italie ; puis qu'aulieu d'un ſuperbe équipage, & d'une prodigieuſe dépenſe, il ne prit avec luy que des gens de main, & il n'alla en Guyenne qu'à cheval.

Le Roy de Navarre n'en fut pas plûtôt informé, qu'il reſolut de le gagner par les honneurs extraordi-

1581. naires dont il le combleroit : Il écrivit à toute la Nobleſſe de ſes Terres de Foix, d'Armagnac, d'Albret, de Bigorre, & de Cominges, d'aller au devant de luy ; il y courut pour ainſi dire luy-même, accompagné de cinq ou ſix Cavaliers ſeulement juſqu'à Saverdun, dans la ſeule veuë de luy témoigner une entiere confiance. Il le receut le lendemain dans Pamiers, Ville capitale du Comté de Foix, ou pour mieux dire il l'attendit ſur un baſtion de cette Place. Il luy donna audiance dans ſon cabinet en preſence de trois perſonnes ſeulement, qui eſtoient le Juriſconſulte Ferrier, le Seigneur de Roquelaure, & le Miniſtre Marmet. Ferrier avoit autrefois eſté Catholique, & la Cour en avoit eſté ſi perſuadée, qu'elle l'avoit envoyé de ſa part au Concile de Trente ; mais c'eſtoit alors un malheur preſque inévitable à la pluſpart des Sçavans, ſur tout à ceux qui s'eſtoient principalement addonnez comme Ferrier à l'étude des belles Lettres, de pancher vers le Calviniſme ; parceque ſi d'un coſté ils avoient aſſez de lumiere pour découvrir les abus qui s'étoient gliſſez entre les Catholiques, ils n'en avoient point aſſez d'un autre coſté pour prevoir que le moyen de corriger ces abus, n'étoit pas de ſe ſeparer de la communion de l'ancienne Egliſe.

Et de fait Ferrier ne fut pas plutoſt revenu des Ambaſſades qu'il avoit exercées durant plus de vingt ans, qu'il eut des conferences avec les plus habiles Miniſtres de la nouvelle Secte ; & que le ſuccez leur en fut ſi avantageux, qu'il renonça publiquement à la foy Catholique à l'âge de ſoixante ſeize ans.

Les Relations du temps portent qu'il y fut encore

excité par deux conſiderations. L'une qu'il n'avoit tiré de la Cour aucune recompenſe de ſes longs & importans ſervices. L'autre que Pleſſis-Mornay trouvant le Roy de Navarre irrité contre Gratius ſon Chancelier, luy perſuada de s'en défaire, & de luy donner pour Succeſſeur Ferrier, ſuppoſé qu'il voulût bien devenir Calviniſte. 1581.

Roquelaure eſtoit Catholique ; & on luy doit ce témoignage, qu'il eſtoit demeuré ferme dans l'ancienne Religion, quoique ſes meilleurs amis fuſſent dans la Nouvelle : mais il avoit eſté ſi peu inſtruit dans ſa jeuneſſe de ce qu'il falloit croire, & il s'étoit mis luy-méme ſi peu en peine de s'en informer lorſqu'il s'étoit veu dans un âge plus avancé, qu'il ne faiſoit point de ſcrupule de croire qu'un homme ſans violer la probité pouvoit accommoder ſa croyance àſes intereſts. Enfin le Miniſtre Marmet eſtoit Calviniſte de bonne foy, & tenoit le Calviniſme pour la meilleure de toutes les Religions : Il eſtoit prevenu de l'opinion que ſa Secte eſtoit neceſſaire au ſalut, & que l'on ne laiſſoit pas de ſe damner quand on l'abandonnoit, quelques fortes que fuſſent les raiſons que l'on en euſt eués. Le Duc d'Epernon parla au Roy de Navarre avec autant de vigueur que de reſpect : Il luy remontra qu'il eſtoit temps qu'il fît de ſerieuſes reflexions ſur le party qu'il avoit à prendre ; & qu'il s'agiſſoit à ſon égard de ſe rendre le plus heureux ou le plus malheureux de tous les hommes : que s'il quittoit le Calviniſme, & qu'il revint à la Cour prendre la place de ſucceſſeur preſomptif à la Couronne, il ruineroit par cette ſeule démarche le parti des Catholiques

1581. zelez ; il obligeroit celuy des Politiques à traiter avec luy aux conditions qu'il luy plairoit ; & il contraindroit les Calviniſtes d'approuver ſon changement bien loin qu'ils s'en plaigniſſent : que s'il perſiſtoit au contraire dans la nouvelle Secte, il reduiroit le Roy Henry Trois à s'accommoder avec les Catholiques zelez pour le perdre : & qu'en ce cas les Calviniſtes de France trop foibles pour le deffendre, ſeroient contraints de l'abandonner afin de ſauver leurs biens, leurs femmes, leurs enfans, & leurs propres vies : qu'il ne ſe trouveroit alors aucun Souverain, qui osât luy donner retraite ; parce qu'on ne le jugeroit pas aſſez important pour rompre à ſa conſideration avec la Maiſon d'Autriche ; & qu'ainſi s'il ne ſe livroit luy-même entre les mains de ſes plus grands ennemis, il ne pourroit éviter que des traîtres ou des gens trop intereſſez ne le leur livraſſent : qu'au reſte il ne devoit point apprehender de perdre ſa reputation, ny d'eſtre accuſé d'inconſtance en redevenant Catholique ; puiſque ſa conduite paſſée avoit aſſez diſpoſé les perſonnes ſages, à ne pas trouver étrange qu'il changeât de Religion : qu'il avoit toûjours eſté doux & moderé ; & que quoiqu'il eût le plus grand des intereſts à paſſer pour Calviniſte fervent, il avoit toûjours témoigné aſſez d'humanité pour les Catholiques, & de reſpect pour les Eccleſiaſtiques de leur Communion : que l'on ſe ſouvenoit encore de ce quil avoit declaré au Duc de Montpenſier que les Etats de Blois luy avoient envoyé, qu'il n'étoit pas ſi attachê au Calviniſme, qu'il ne fût preſt d'y renoncer au moment

qu'on luy montreroit qu'il contenoit des erreurs incompatibles avec le ſalut ; & qu'enfin il s'étoit rendu ſuſpect aux Calviniſtes à la journée de Saint Barthelemy par ſa conduite tout-à fait oppoſée à celle du Prince de Condé ſon couſin germain : Car il s'étoit contenté pour aller à la Meſſe, du ſimple commandement que le Roy Charles Neuf luy en avoit fait ; au lieu qu'il avoit fallu que Sa Majeſté tirât le Poignard qu'elle avoit au coſté, & l'approchât du ſein du Prince de Condé pour le contraindre d'abjurer le Calviniſme dans l'Egliſe de Saint Germain de Lauxerrois. 1581.

Les raiſonnemens du Duc d'Epernon exciterent une conteſtation entre deux des trois Conſeillers d'Etat du Roy de Navarre qui ſe trouvoient preſens. Roquelaure eſſaya de luy prouver qu'une Confeſſion de foy formée à Geneve en mil cinq cens cinquante-huit, c'eſt-à-dire, il y avoit vingt-ſept ans ſeulement, comme étoit celle des Egliſes reformées de France, ne devoit point entrer en comparaiſon avec la plus belle Couronne du monde ; & Marmet au contraire menaça le Roy de Navarre de toutes les peines de l'Enfer s'il changeoit encore une fois de Religion quelque neceſſité qu'il euſt de le faire : Le Roy de Navarre qui auroit eſté bien aiſe de trouver un milieu entre ces deux terribles extremitez, conjura Ferrier de luy dire ſincerement ſon avis, & Ferrier répondit qu'il ne croyoit pas que le Roy de Navare pût ſe diſpenſer d'aller à la Cour de France, & d'y demeurer quelque temps, quand ce ne ſeroit que pour lever les ombrages que ſon refus y cauſeroit infailli-

1581. blement, & pour contredire les faux bruits qui couroient de ſa mauvaiſe intelligence avec Sa Majeſté tres Chrêtienne: mais qu'un trop long ſejour luy attireroit la jalouſie des Calviniſtes. Ferrier ajoûta que pour la converſion du Roy de Navarre elle n'étoit neceſſaire, ny pour eſtablir l'union entre le Roy de France & luy, ny pour entretenir la Paix, ny pour acquerir au Roy de Navarre l'affection des François; & qu'au contraire le premier avis certain que les Calviniſtes en recevroient, ſuffiroit pour les obliger à ne plus le reconnoître pour leur Chef, & à choiſir en ſa place le Prince de Condé: qu'aprés cette depoſition le Roy de Navarre deviendroit également mépriſable à la Cour de France, aux Catholiques zelez, & aux Politiques; & que bien loin qu'il ſe trouvât en poſture de pourſuivre les armes à la main ſon droit ſur la Couronne de France; il ne luy ſeroit poſſible de lever ny d'entretenir autant de Troupes qu'il luy en faudroit pour conſerver ſa Souveraineté de Bearn, & le peu qui luy reſtoit de la Navarre.

Mais la conjoncture dont il eſtoit queſtion n'étoit point encore venuë, & n'arriva que huit ans aprés. Le Roy de Navarre ne pût ſe reſoudre, ny à changer de Religion, ny à faire un voyage à la Cour de France: & le Duc d'Epernon ne fut ſatisfait ſur aucune des propoſitions qu'il avoit avancées. On eſſaya de faire que les honneurs & la bonne chere ſuppleaſſent à ce deffaut: Mais il eſt plus difficile ſans comparaiſon, de ſatisfaire les perſonnes que la fortune a élevez au deſſus de leurs eſperances, que les perſonnes qui ſont nez dans les premiers rangs. Le Duc

d'Epernon fut aſſez prudent pour ne rien témoigner de ſon juſte dépit ; mais il commença deſlors à concevoir pour le Roy de Navarre une averſion ., qui fut auſſi longue que la vie de ce Prince. 1581.

Il y avoit lieu de ſupoſer que la negociation que l'on vient d'abreger demeureroit ſecrete ; parceque la Cour de France & le Roy de Navarre avoient un égal intereſt de la ſupprimer ; mais le parti des Calviniſtes tenoit plus de la Democratie que d'aucun autre Gouvernement ; & les Politiques ont obſervé de tout temps, que les Republiques eſtoient plus ſujettes à reveler leurs ſecrets que les Monarchies. Le Roy de Navarre qui ſe ſeroit mis mal avec les Deputez des Egliſes Pretenduës Reformées, s'il ne leur eût rien dit de ce qui s'étoit paſſé entre luy & le Duc d'Epernon, leur en découvrit quelques particularitez ; & ces Deputez preſupoſerent auſſi-tôt que s'ils ne les expoſoient les premiers à la connoiſſance publique, les Catholiques le feroient d'une maniere ſi avantageuſe pour eux, que pluſieurs de la nouvelle Religion y renonceroient.

Pleſſis-Mornay de qui la prévoyance s'étendoit plus loin que celle des autres Conſeillers d'Etat Calviniſtes, crût qu'il y alloit de l'intereſt particulier de ce Prince, que les Calviniſtes publiaſſent les premiers la negociation du Duc d'Epernon. Car il ſçavoit que le Prince de Condé s'étoit acquis beaucoup de credit parmy les Calviniſtes, non ſeulement par ſa conduite à la journée de Saint Barthelemy ; mais encore par le voyage qu'il avoit fait en Allemagne, &

1581. par les puiſſans ſecours qu'il leur en avoit menez. Il prévoyoit là-deſſus, que s'il leur paroiſſoit par une relation dreſſée à la Catholique, que le Roy de Navarre eût mis en queſtion s'il abandonneroit ou non la nouvelle Secte ; cela ſuffiroit pour achever de le détruire dans leur eſtime ; & comme les plus emportez de leur Parti y avoient plus d'autorité ſans comparaiſon que les plus ſages, il eſtoit à craindre qu'ils ne dépoſaſſent le même Roy pour mettre en ſa place le Prince de Condé. Cette conſideration parut ſi preſſante à Pleſſis-Mornay, qu'il mit la main à la plume, & compoſa le Traité que l'on a de luy ſur ce qui s'étoit paſſé dans les diverſes entreveuës du Roy de Navarre avec le Duc d'Epernon.

Mais comme on le tenoit déja pour le meilleur Auteur en François qu'il y eût entre les Calviniſtes ; & qu'il luy importoit ſouverainement de ſe maintenir dans cette reputation ; au lieu de traiter ſa matiere en Politique, il affecta de faire une piece d'Eloquence ; il y réüſſit à la verité pour ce qui regardoit le ſtile ; mais il en demeura là, & il ne ſatisfit ny ceux de ſon Parti en general, ny le Roy de Navarre en particulier. Car d'un coſté ceux qui lûrent l'ouvrage de Pleſſis-Mornay furent tellement irritez contre le Roy de Navarre, qu'ils luy euſſent oſté le commandement de leurs armées à la premiere occaſion qui s'en fût offerte, ſi la mort du Prince de Condé n'eût prevenu leur intention ; & d'un autre côté les Catholiques zelez tirerent du même ouvrage toutes les preuves dont ils avoient beſoin pour noircir la reputation des Rois de France & de Navarre.

Ils

Ils interpreterent en la plus mauvaiſe part la negociation du Duc d'Epernon, & ils prétendirent qu'il eſtoit allé à Pamiers pour confirmer dans ſon Hereſie le Roy de Navarre, & non pas pour le convertir: Que le Duc d'Epernon avoit eû dans ſes conferences avec luy tout le ſuccez qu'il s'en eſtoit promis; puis qu'il ne l'avoit preſſé que de conſentir que le Roy Henry Trois luy applaniſt un chemin de parvenir à la Couronne, en opprimant les Princes Catholiques qui reſtoient ſeuls capables de le traverſer; & qu'aprés que les Calviniſtes auroient la force en main, ils renverſeroient en France l'ancienne Religion en moins de tems qu'il ne leur en avoit falu pour la ruiner dans l'Angleterre & dans l'Ecoſſe. Les Emiſſaires du Duc de Guiſe ſe contenterent d'abord de dire ces nouvelles aux oreilles de leurs amis; mais enſuite les Predicateurs eurent la hardieſſe de les publier dans leurs Chaires; & les Confeſſeurs eſſayerent d'en convaincre leurs Penitens: On encherit même dans la ſuite; & l'on s'ingera de faire paſſer pour un crime irremiſſible celle des actions de Henry Trois, qui avoit eſté la plus neceſſaire au bien de ſon Etat. On a remarqué dans l'Hiſtoire des Regnes precedens, que la Maiſon d'Autriche avoit depuis quatre-vingt ans eſſayé de s'emparer de la Ville de Geneve, dans la ſeule veuë d'enfermer les François de tous côtez, & de leur ôter la communication avec les plus importans de leurs Alliez qui eſtoient les Suiſſes. Le Roy d'Eſpagne voyant que les voyes directes ne luy réüſſiſſoient pas, avoit eû recours aux indirectes, & fourni de l'argent & des Troupes au Duc de Savoye, ſous pretexte de faire 1581.

1581. valoir les prétentions qu'il avoit ſur Geneve. * Il s'en eſtoit peu fallu que ce Duc ne la ſurpriſt deux ou trois fois. Et les Genevois apprehendant de ſuccomber à la longue, avoient cherché la protection de la France. Tous les Conſeillers d'Etat de Henry Trois, ſans en excepter aucun avoient eſté d'avis qu'on l'acceptât; & les bons François qui n'eſtoient entrez dans aucun Parti avoient approuvé leur conduite. Cependant on prétendit que le Roy & ſes Miniſtres avoient en cela commis un peché ſujet au plus terribles cenſures du Saint Siege, & qu'on ne les en pouvoit abſoudre qu'à l'article de la mort, à moins qu'ils ne réparaſſent tous les dommages qu'ils avoient cauſez.

* Elles ſont dans les livres des Droits du Roy de M. Dupuy.

La Reine Eliſabeth s'eſtoit aviſée d'envoyer à Sa Majeſté tres-Chreſtienne l'Ordre de la Jarretiere, à l'exemple de la plûpart des Rois d'Angleterre, depuis Edoüard Trois qui en avoient uſé de meſme à l'égard de pluſieurs Rois de France. Le Comte de Derby l'avoit porté à Henry Trois, de la part d'Eliſabeth; & ce Prince avoit crû que la civilité ne luy permettoit pas de le refuſer. Mais on ſoutint que cet ordre avoit eſté aboli par le changement de Religion dans l'Angleterre; & que Henry Trois n'avoit pû l'accepter ſans ſe déclarer fauteur des Heretiques, d'une maniere trop viſible pour luy eſtre pardonnée. Enfin on publia dans toutes les Cours des Princes Catholiques, qu'il s'eſtoit formé dans la Ville de Magdebourg en Allemagne, une Ligue à peu prés ſemblable à celle qui y avoit eſté concluë à Smalchalde en mil cinq cens trente-deux: Que le Roy de Navarre y eſtoit entré ſur l'eſperance que les Confederez luy avoient

donnée, de luy aider à recouvrer ſur les Eſpagnols la ſucceſſion de Catherine de Foix ſa Biſayeule ; & que le Roy Henry Trois en avoit auſſi ſigné les Articles ſur la promeſſe des Proteſtans d'Allemagne, qu'ils feroient une puiſſante diverſion dans les Pays-Bas, en même tems que Sa Majeſté employeroit toutes ſes forces, pour opprimer le Parti des Catholiques zelez. 1581.

Ce fut dans cette conjoncture que parurent des Satires ſi atroces contre Henry Trois, que l'on n'oſeroit les rapporter icy. Elles ſubſiſtent encore dans les cabinets des curieux ; & ce qu'il y eut de plus ſingulier eſt, que ceux qui les compoſerent, écrivoient en même tems, & des mêmes mains, pour la Maiſon de Lorraine des Panegyriques ſi outrez, que la plûpart des penſées en eſtoient ridicules. Ils ſoûtenoient que les Ducs de Lorraine & de Guiſe avoient tous poſſedé & poſſedoient encore la pieté & la valeur dans le plus haut degré où ces deux vertus ſe puiſſent trouver icy bas ; & qu'ils deſcendoient en droite ligne de l'Empereur Charlemagne : Que la branche de Capet avoit uſurpé ſur eux la Couronne de France : & que la conjoncture eſtoit venuë de leur rendre juſtice.

La vie molle de Henry Trois qui ne diſcontinuoit point, fournit un ſi beau pretexte aux Peuples, qu'ils ajouterent foy à la meilleure partie de ce qu'il y avoit dans ces Libelles. Un tres-grand nombre de Catholiques François demeurez juſques là ſans prendre de parti, s'aſſemblerent dans les Villes & à la Campagne : entrerent par Troupes dans le Parti des Catholiques zelez ; leverent des Soldats, s'aſſurerent des Officiers qui

1581. les devoient commander, & renouvellerent la Ligue que le Seigneur d'Humieres avoit formée à Peronne en mil cinq cens ſoixante-ſeize, à l'occaſion que l'on a rapportée en ſon lieu. L'accroiſſement de ce Parti vint à peu-prés par les mêmes voyes que celuy des Calviniſtes s'eſtoit formé, c'eſt à-dire, que l'on y remarqua plus de liguez par cabale, que de liguez de bonne foy.

Il ſeroit inutile de rapporter ici les noms des principaux, & on le fera plus commodement lors qu'il ſera queſtion de repreſenter leur conduite dans le détail. Les meilleures Relations conviennent que leur premiere Aſſemblée ſe fit dans l'appartement que Boucher Curé de ſaint Benoiſt avoit dans le College de Fortet. On prit de grandes précautions pour engager la Bourgeoiſie de Paris contre le Roy; Car avant que d'en parler aux bons Bourgeois, on ſondoit exactement leurs genies & leurs inclinations; on leur expoſoit enſuite que la France, tant en general qu'en particulier, n'avoit jamais eſté ſi corrompuë qu'elle l'eſtoit alors; que l'inſolence des Favoris eſtoit parvenuë à un excez inſupportable aux Gens de bien, & que le Roy, bien loin de moderer leur inſolence, l'augmentoit en leur donnant plus d'argent en un ſeul jour, que les plus ménagers de ſes Predeceſſeurs n'en avoient en mourant laiſſé dans leur Epargne : Qu'il n'y avoit pas lieu d'attendre que cette prodigalité diminuât, puiſque Sa Majeſté au lieu d'avoir égard aux plaintes que ſes plus fidels Sujets luy avoient faites, qu'Elle enrichiſſoit trop le Duc d'Epernon; leur avoit répondu qu'Elle rendroit ce Duc ſi puiſſant,

que ſes Succeſſeurs ne pourroient l'affoiblir. Ceux des Bourgeois qui reſiſtoient d'abord avec beaucoup de force à la tentation, n'eſtoient plus ſollicitez, ou ne l'eſtoient plus de long-tems : Mais ceux qui y prêtoient l'oreille, ou qui ne la repouſſoient que foiblement, ſuccomboient tôt ou tard, parce que l'on avoit étudié leur foible ; & l'on ne manquoit jamais de les attaquer par l'endroit qu'ils eſtoient prenables. Si c'eſtoit l'argent, on leur en fourniſſoit autant qu'ils eſtoient d'humeur à ſe vendre ; s'il aimoient mieux les Charges, on leur en procuroit infailliblement ; & s'ils préferoient les plaiſirs à toute autre choſe, on ne faiſoit point de ſcrupule de les y entretenir, ſous pretexte que la fin que l'on ſe propoſoit, rendroit legitimes les moyens pour y parvenir, quelques mauvais qu'ils fuſſent de leur nature. 1581.

Aprés que l'on ſe fut aſſûré des trois quarts de la Bourgeoiſie de Paris, on diviſa cette Ville en ſeize Quartiers ; & l'on y mit autant de Chefs qui devoient informer le Conſeil de la Ligue, de ce qui s'y paſſeroit d'important. Ce Conſeil n'eut pas plûtôt reconnu ſa puiſſance dans la Ville Capitale du Royaume, qu'il s'appliqua à l'étendre dans les principales de chaque Province. Il ne reſtoit plus que de faire agréer la Ligue à la Cour de Rome ; & le Conſeil du Duc de Guiſe s'imagina qu'il ne luy ſeroit pas impoſſible d'y parvenir. Il jetta les yeux ſur le Pere Mathieu, Jeſuite, à cauſe des étroites correſpondances qu'il entretenoit avec cette Cour ; & le Cardinal de Pellevé eut ordre de le preſenter au Pape. Les Cardinaux de la Faction d'Eſpagne employerent tout leur credit, pour obtenir

1581. que le ſerment que l'on exigeoit des Liguez en France, fuſt approuvé par le Saint Siege ; & l'on en demeura là pour lors : Car outre que l'on ſçavoit que le Treſor de l'Egliſe étoit épuiſé, l'on préſuppoſoit prudemment que la Cour de Rome, aprés avoir fait la premiere démarche en faveur de la Ligue, qui ſeroit celle de la confirmer, ſeroit obligée non-ſeulement à luy fournir de temps en temps des ſommes conſiderables ; mais encore à ſolliciter les autres Princes Chrétiens de ſuivre ſon exemple. La Cour de Rome changea pourtant de face dans le temps que le Pere Mathieu fût en chemin ; & le Pape Sixte Quint ſucceda à Gregoire Treize. Sixte étoit à la verité de tres-baſſe naiſſance ; mais il ne laiſſoit pas d'être le plus grand Politique de ſon temps. Il avoit pris tant de ſoin de s'informer des divers intereſts des Princes Chrêtiens, qu'il n'ignoroit ny l'ambition de la Maiſon des Lorrains, ny les divers motifs pour leſquels la Ligue avoit été formée.

Le Cardinal de Pellevé & les Miniſtres d'Eſpagne qui reſidoient à ſa Cour, n'oubliérent pas de luy remontrer que le temps étoit venu d'abolir les libertez de l'Egliſe de France, & de réduire cette Couronne à la même ſujétion, à l'égard du Saint Siege, où ſe trouvoient les autres Puiſſances Chrêtiennes. Ils ajoûtérent que les Legats & les Nonces des precedens Papes n'avoient pû obtenir des Rois de France, que le Concile de Trente fuſt reçû dans toute ſon étenduë ; c'eſt à dire auſſi bien pour la Diſcipline que pour la Doctrine ; & que la Ligue répondoit de cet événement, pourvû que Sa Sainteté luy donnaſt ſon appro-

bation. Mais Sixte étoit trop perſuadé que la grandeur du Saint Siege conſiſtoit à tenir la France & l'Eſpagne dans un ſi juſte contrepoids, que l'une de ces deux Monarchies n'accablaſt pas l'autre ; & que ſi les Papes eſtoient aſſez imprudens pour le permettre, ils deviendroient de ſimples Aumôniers de celuy des deux Rois qui vainqueroit l'autre. De plus, Sa Sainteté avoit déja formé le deſſein d'ôter le Royaume de Naples aux Eſpagnols, & les ſix millions d'or qu'Elle épargna avec tant de ménage, durant les cinq années moins deux mois de ſa Papauté, & que l'on trouva dans le Château S. Ange aprés ſa mort, en furent une évidente preuve.* Elle avoit de cette ſorte intereſt de favoriſer le Roy Henry Trois, quand ce n'auroit eſté que pour l'obliger à faire diverſion des côtez de la Guyenne, du Languedoc, & de Picardie, pendant qu'elle les occuperoit dans l'Italie ; & pour luy en donner les moyens, il ne faloit pas l'affoiblir, en appuyant la Ligue contre luy. Mais d'ailleurs ſi Sixte euſt refuſé nettement de confirmer la Ligue ; il ſe ſeroit trop toſt découvert ; & les Miniſtres d'Eſpagne qui l'obſervoient, auroient à contre temps apperçû qu'il tramoit une grande entrepriſe à leur deſavantage. Ce fut donc pour les endormir, & pour amuſer le Jeſuite Mathieu & le Cardinal de Pellevé, que Sa Sainteté leur dit : Que les raiſons d'Etat & la bien-ſeance ne luy permettoient pas de ſe déclarer ſi-tôt contre le Roy de France qu'Elle trouvoit établi, & qui ne luy avoit encore donné ny ſujet ny prétexte de mécontentement ; mais que dans la ſuite du temps, il s'offriroit infailliblement des occaſions de ſatisfaire la Ligue ; & que Sa Sainteté profiteroit de la premiere.

1581.

* Davila vers la fin de ſon premier tome ; & Gregorio Leti, vers la fin de Sixte Quint, de la ſeconde Edition.

1581. Enfin les Proteſtans d'Allemagne avoient convaincu le Conſeil d'Etat de Henry Trois, que la Ligue étoit devenuë ſi puiſſante, & qu'elle avoit de ſi étroites liaiſons avec l'Eſpagne, qu'elle opprimeroit Sa Majeſté tres-Chrêtienne, ſi Elle ne s'appuyoit du ſecours des Etrangers : Que quand le Roy de Navarre obligeroit le Party des Calviniſtes à ſe declarer pour Elle, il ne luy ſuffiroit pas; & que pour reſiſter au Duc de Guiſe, Elle auroit beſoin de trente mil Soldats Allemans: Que les Princes & les Etats Proteſtans luy offroient cette armée, ſuppoſé qu'Elle vouluſt former avec eux une Alliance offenſive & deffenſive ; & que le ſeul avis que les Catholiques zelez en recevroient, les contraindroit de rentrer dans leur devoir, ou les expoſeroit à une perte aſſeurée. Les moins ſcrupuleux du Conſeil de Henry Trois avoient eſté d'avis d'accepter cette propoſition ; & les autres ne l'avoient rejettée que juſques à ce que l'aſſiſtance des Allemans leur fuſt devenuë abſolument neceſſaire. Sixte Cinq en eſtoit informé de bonne part ; & comme il prévoyoit qu'en ce cas la Religion Catholique ſuccomberoit en France ; bien loin de ſouffrir que Henry Trois traitaſt avec les Proteſtans, il eſtoit reſolu de luy offrir de l'argent pour l'en empêcher.

Le Parti de la Ligue eſtoit ſujet aux mêmes inconveniens que les autres qui l'avoient precedé ; puis qu'il ne s'y paſſoit rien qui ne vint à la connoiſſance du Roy de Navarre & du Duc d'Epernon. Les Relations du tems ne conviennent pas des perſonnes qui trahiſſoient le Duc de Guiſe ; & d'ailleurs elles ne les nomment que par ſoupçon. Ce qu'il y a de certain, eſt

eſt que le Roy ſçavoit dans la derniere exactitude tous les attentats formez contre ſon autorité ; & que nonobſtant il ſe conduiſoit de même que s'il les euſt ignorez, ſoit qu'il euſt paſſé de l'excez de la crainte à celuy de la confiance, ou qu'il ſe ſentiſt trop foible pour y remedier, quand même il ſe trouveroit ſecondé par les Calviniſtes de France, & par les Proteſtans d'Allemagne. C'étoit en vain qu'on luy rapportoit que l'on ne voyoit dans les Provinces, que des hommes qui couroient la poſte par des chemins de traverſes ; que de la Cavalerie & de l'Infanterie, qui filoient vers leurs rendez-vous ; & que des Aſſemblées publiques & ſecrettes, dans les plus importantes Villes : Le Roy de France ne s'en émouvoit point ; & la Reine Mere, dit on, le confirmoit dans ſon inſenſibilité : Les Catholiques zelez ne ſe remuoient que par la crainte de ſuccomber ſous des ennemis qu'ils n'avoient point encore prévûs, & ſur l'avis qu'ils avoient reçû de divers endroits d'Allemagne, que les Proteſtans & les Calviniſtes avoient formé une Ligue oppoſée à celle de France ; que le moyen pour les raſſeurer n'étoit pas moins infaillible qu'aiſé ; & qu'il ne faloit pour cela qu'empêcher les Calviniſtes de ſe remüer. 1581.

Le Roy crût ſa Mere d'autant plus volontiers qu'il ſouhaitoit que ce qu'elle luy diſoit fuſt veritable. Il ne prit néamoins que deux meſures pour traverſer les divers mouvemens des Liguez : l'une fut de tirer parole du Roy de Navarre, que ceux de ſon Party obſerveroient à l'avenir avec une extrême exactitude le dernier Edit de Pacification : l'autre de faire publier par tout le Royaume une Declaration, qui deffendoit

1581. les entrevûës ſecrettes ; les Aſſembées, & les enrôllemens des Soldats, ſans ordre de la Cour, ſur peine du crime de Leze-Majeſté. Les troubles que l'on vient de repreſenter, n'empêchoient pas néamoins les Favoris de travailler à leur propre aggrandiſſement; & le Duc de Joyeuſe fit tant de fois ſouvenir le Roy qu'il luy avoit promis le Gouvernement du Languedoc, qu'enfin Sa Majeſté aſſembla un nouveau Corps d'Armée, pour dépoüiller le Duc de Montmorency. Mais le Roy de Navarre qui en eut avis, dépêcha un de ſes Confidens à la Cour, pour y repreſenter que Sa Majeſté tres-Chrêtienne, qui venoit de luy ordonner qu'il obſervât le dernier Edit de Pacification, alloit Elle-même y donner atteinte : Qu'il n'eſtoit pas poſſible que les Troupes qui marchoient vers le Languedoc ne paſſaſſent ſur les terres des Calviniſtes, & n'y fiſſent quelques degaſts ; & qu'il n'en faudroit pas davantage pour irriter le Party Calviniſte, & même pour l'obliger à ſe joindre avec celuy des Politiques : Que la Cour les auroit ainſi tous deux ſur les bras ; & que ſi les Liguez l'attaquoient en même temps, elle periroit ſans reſſource. Ce que mandoit le Roy de Navarre étoit ſi plauſible, que le Roy n'en oſa diſconvenir ; mais de plus, comme ſi S. M. tres Chrêtienne fuſt revenuë d'un profond aſſoupiſſement ; Elle ne ſe contenta pas de ſuſpendre la marche de ſes Troupes vers le Languedoc ; Elle pria encore à ſon tour le Roy de Navarre de reconcilier le Duc de Montmorency : avec le pere du Duc de Joyeuſe ; ce qui paroiſſoit d'autant plus difficile, que les Politiques eſtoient encore outrez de l'affront qu'on leur avoit fait, en prenant ſur eux le

Château de Saſſenon, ſans leur avoir declaré la guerre. Mais Chaſtillon & Clervant que le Roy de Navarre employa pour adoucir l'eſprit du Duc de Montmorency, y travaillérent avec tant de ſuccez, qu'il ſe contenta qu'on luy rendiſt ſon Château. Il remit entre les mains de ſes deux Mediateurs, tous les autres differens qu'il avoit avec les deux Joyeuſes, pere & fils; & les Mediateurs les terminérent au gré des Parties. 1581.

Le ſervice qu'ils rendirent au Roy Henry Trois dans cette rencontre, ne fut pas tout-à-fait deſintereſſé, puiſque les Calviniſtes envoyerent incontinent aprés à la Cour, des Deputez qui demanderent qu'on leur permiſt de tenir dans la Ville de Montauban, une Aſſemblée generale de leurs Egliſes. Ces Deputez furent écoutez avec d'autant plus d'indignation, que le même Party Calviniſte pendant qu'ils étoient ſur leur route, avoit de ſa propre autorité fait publier cette Aſſemblée, & déterminé le temps qu'elle dureroit, par un attentat contre la Majeſté de Henry Trois, qu'il n'étoit ny ſûr ny honnête de diſſimuler, outre que le Conſeil d'Etat ne prévoyoit que trop que ſi le Roy accordoit aux Calviniſtes la grace qu'ils demandoient, la Ligue en prendroit le pretexte qu'elle cherchoit peut-être de ſe ſoûlever. Cependant le Roy s'imagina qu'il faloit dans la conjoncture preſente, ne rien refuſer au Roy de Navarre. Il luy envoya en bonne forme le conſentement qu'il demandoit; & il luy ordonna de luy écrire deſormais avec la même familiarité, dont il avoit accoutumé d'uſer avant ſa derniere retraite de la Cour de France: C'eſt-à-dire, qu'au lieu de l'appeller Sire, comme tous les autres François, ſans diſtinc-

1581. tion de la naiſſance, des rangs & des Charges, il le nommât ſimplement mon Maître? Cette particularité eſt tout-à-fait ſinguliere, & il ſeroit auſſi mal-aiſé de deviner la raiſon pour laquelle le Roy de Navarre demanda cette grace, que de deviner le motif par lequel le Roy de France l'accorda, puis qu'enfin les mots de mon Maître ſignifioient quelque choſe de plus ſoumis pour le Roy de Navarre, que le mot de Sire.

Quoiqu'il en ſoit, l'Aſſemblée de Montauban fut tenuë: & le Roy de Navarre, le Prince de Condé, Chaſtillon, le Comte de Laval, & le Vicomte de Turenne, que les Eſpagnols venoient de mettre en liberté, aprés avoir receu de luy cinquante mil écus pour ſa rançon, s'y trouverent. C'eſtoient là les plus conſiderables du Parti Calviniſte; & quoique les Députez des Provinces y euſſent comme auparavant voix deliberative & deciſive, il eſtoit neamoins certain qu'ils ſe rangeroient au ſentiment de ces deux Princes, & de ces trois Seigneurs, pourvû qu'ils convinſſent de ce qu'il y auroit à faire: Le Roy de Navarre y montra tous les Memoires qu'on luy avoit envoyez du prodigieux accroiſſement de la Ligue, & qui ne contenoient pourtant que les particularitez que l'on vient de rapporter. Il conclut que ſi les Catholiques zelez attaquoient Henry Trois, comme ils feignoient de vouloir l'entreprendre, ils exciteroient une entiere révolution dans la Monarchie Françoiſe, ou du moins ils réduiroient le Roy à la neceſſité de ſe joindre à eux, pour accabler à communes armes le Parti Calviniſte: Que ſi ce Parti conſervoit les Places de ſûreté qu'on

luy avoit accordée, il ſeroit en état de reſiſter durant quelques années, pendant leſquelles il pourroit faire naiſtre des occaſions de diviſer ſes Ennemis, ſuppoſé qu'elles ne s'offriſſent pas d'elles-meſmes. Au lieu que ſi la Cour & la Ligue fondoient ſur eux immediatement aprés la reſtitution de ces Places, leur ruine ne ſeroit tout au plus l'ouvrage que d'une ſeule Campagne; puis qu'outre l'inegalité de leur nombre, il ne leur reſteroit plus aucune Forteresſe capable de les mettre à couvert des inſultes de leurs ennemis. 1581.

La conjecture du Roy de Navarre fut univerſellement approuvée, & l'on réſolut de ne point rendre les Places de ſûreté. Les Calviniſtes ne manquoient que d'un pretexte plauſible pour les retenir; & le plus vray ſemblable qu'ils inventerent, fut de prétendre que l'unique motif qui avoit obligé la Cour, premierement à leur donner ces Places, & depuis à conſentir qu'ils les gardaſſent encore pour quelque-tems, avoit eſté que les derniers Edits de pacification n'eſtoient point encore executez. On le prouva par une infinité d'exemples dont la plûpart eſtoient veritables, à cauſe que ny la Ligue ny les Politiques n'avoient preſque rien voulu relâcher de ce qu'ils avoient pris durant la derniere Guerre. Ainſi quand le Conſeiller d'Etat Bellievre fut arrivé à Montauban, & qu'il demanda de la part du Roy que les Places de ſûreté fuſſent remiſes à Sa Majeſté, puiſque le terme en eſtoit échû; les Députez que les Calviniſtes avoient nommez pour conferer avec luy, repartirent d'un ton déciſif, qu'ils ſupplioient la Cour de confirmer encore pour quelques années, la permiſſion qu'elle avoit donnée de les

1581. retenir ; & qu'elles leur eſtoient tellement neceſſaires dans la conjoncture preſente, qu'ils aimoient mieux ſoûtenir une dixiéme Guerre Civile que de s'en déſaiſir.

Bellievre rapporta cette réponſe au Roy, & Sa Majeſté delibera dans ſon Conſeil ſi elle entreprendroit cette Guerre. Le même Bellievre, Villeroy, & le Preſident Seguier furent d'avis de la faire, & ſe fonderent ſur une raiſon à laquelle il n'y avoit point de replique. Ils ſoûtinrent qu'il eſtoit abſolument neceſſaire de ruiner le Parti Calviniſte en quelque maniere que ce fût ; puiſque ſi l'on s'en abſtenoit, il formeroit avant qu'il fût peu une République au milieu de l'Etat : Que comme Sa Majeſté ne le pouvoit ſans le ſecours des Catholiques zelez, Elle eſtoit aſſurée d'en venir à bout par leur aſſiſtance : Que l'intereſt qu'avoit la Ligue d'exterminer les Calviniſtes, n'eſtoit pas moindre que celuy du Roy ; & que par conſequent il ne falloit pas craindre qu'elle ſe relâchât ou s'accommodât avec eux, avant que l'ouvrage fût entierement achevé.

Le Roy qui toute ſa vie avoit haï les Calviniſtes, auroit apparemment appuyé cet avis ; mais les Favoris le jugerent incompatible avec l'accroiſſement de leur fortune. Ils s'imaginerent qu'immediatement aprés que les Calviniſtes ſeroient exterminez, le Duc de Guiſe & les principaux de la Ligue les ſupplanteroient ; & il n'en fallut pas davantage pour obliger le Duc d'Epernon à diſſuader la Guerre : Le Roy n'oſa ou n'eut pas la force de le contredire ; & l'on expedia vers la fin du mois de Novembre mil cinq cens quatre-vingt-cinq, une Declaration qui conſentoit que

les Calviniſtes retinſſent encore pour deux ans, les Places de ſûreté qui leur avoient eſté accordées par les derniers Edits. 1581.

La Guerre fut ainſi differée au dedans pour quelques mois: Et le Roy ſe ſeroit trouvé ſans inquietude; s'il n'euſt eû ſujet de craindre que les Impôts extraordinaires dont ſes Sujets eſtoient ſurchargez, ne les portaſſent à ſe ſoulever. Il les entendoit ſouvent, lors qu'il paſſoit dans les ruës de Paris, ſe plaindre de la multitude des Offices, des nouveaux Edits burſaux, de la mauvaiſe adminiſtration des Finances, & de la profuſion que Sa Majeſté en faiſoit. Ils luy reprochoient que durant l'année mil cinq cens quatre-vingt cinq, qui n'eſtoit point encore écoulée, il avoit prodigué juſqu'à cinq millions d'écus: Que le Parlement & la Chambre des Comptes avoient publié par ſon ordre pour cinquante millions d'Edits, dont il n'eſtoit pas entré deux dans ſes coffres: Que les Favoris en avoient touché une partie; & que le reſte avoit eſté partagé entre les Intendans des Finances, les Secretaires d'Eſtat qui avoient porté les Edits aux Cours Souveraines: Aux Gens du Roy qui avoient favorablement conclû pour les verifications; & aux Raporteurs pour les avoir favorables: Qu'aprés tout cela Sa Majeſté donnoit encore pour avoir de l'argent comptant, les Impôts à ferme pour la moitié moins de leur juſte valeur: Que les Treſoriers de l'Epargne s'approprioient plus de la moitié des deniers qui entroient dans leurs coffres: Et que le reſte ſe conſumoit par la malheureuſe invention des comptans, avec laquelle ſous pretexte de mettre de l'argent à part, afin de

1581. payer les Parties ſecretes & preſſées, qui ne pouvoient ſouffrir de retardement, ſans apporter un extrême préjudice aux affaires de l'Etat; on tiroit de l'Epargne les deniers les plus liquides pour les employer, non point à payer des Eſpions & des Penſionnaires dans les Païs Etrangers; à acheter des Places & des hommes d'importance; à récompenſer plûtôt, & avec moins d'éclat les perſonnes qui donnoient de ſalutaires avis; mais à contenter l'avarice & le luxe de trois ou quatre perſonnes.

Le Roy perſuadé que s'il ne ſatisfaiſoit les peuples au moins en apparence, ils paſſeroient des plaintes à la rebellion; établit à Paris une Chambre qui fut appellée Royale, pour la recherche des Financiers & des Partiſans: Elle fut compoſée de vingt Juges, dont dix ſept avoient eſté tirez du Parlement, & trois de la Chambre des Comptes; & elle commença ſes ſeances par le procez de deux des plus haïs entre eux, qui étoient Habert & Jaupitre. Tout le monde eſperoit que les ſommes immenſes que le Roy en recevroit, tourneroient à la décharge de ſes Sujets: mais il parut par l'évenement, qu'elles n'avoient eſté deſtinées que pour les Favoris, & pour ceux des Courtiſans qui contribuoient le plus aux plaiſirs de Sa Majeſté. On permit à tous les Financiers qui furent accuſez & convaincus de peculat, de ſe racheter pour ſi peu d'argent, qu'il ne montoit quelquefois pas à la centiéme partie de ce qu'ils avoient volé; & les Liguez trouverent en cela l'occaſion qu'ils cherchoient, de faire courir le bruit qu'on ne recherchoit les gens d'affaires, que pour avoir part à leur larcin.

Le

Le Roy ſupprima encore ſoixante-ſix Edits tous verifiez en Parlement, & rabaiſſa les Tailles de ſept cens mil livres. Il feignit encore d'avoir une ſincere intention de moderer ſa dépenſe ; & il commença par le retranchement de ce qu'il y avoit de plus ſuperflus dans ſa maiſon & ſur ſa table. Comme il ſçavoit que le Duc de Guiſe s'étoit principalement inſinué dans les eſprits par les extraordinaires careſſes dont il uſoit à l'égard de toutes ſortes de perſonnes ; par les manieres obligeantes dont il ſalüoit ; & par la coûtume qu'il avoit priſe de donner, quand il entroit chez luy, ſon chapeau à ſon Portier, par la raiſon (diſoit-il) que les Gentilshommes qui luy faiſoient l'honneur de le viſiter, ne vouloient pas ſe couvrir devant luy ; & qu'il ne pouvoit ſouffrir qu'ils luy parlaſſent découverts ſans qu'il le fût auſſi ; Sa Majeſté affecta durant quelques mois, non pas de l'imiter, mais de ſe rendre populaire autant que la Royauté le permettoit. Elle ſe fit voir tres-ſouvent en public ; & elle compoſa ſi bien ſon viſage, que ſon accueil étoit charmant, & ſa mine riante. Elle crût ſur le même principe ſe purger de la calomnie de favoriſer les Heretiques, en aſſiſtant aux Meſſes hautes & aux Prônes de ſa Paroiſſe, & en donnant de favorables audiances aux Deputez des Provinces & aux Pariſiens, qui ſe plaignoient de ce que les Calviniſtes formoient divers attentats contre les Catholiques, dans les lieux où ils étoient les plus forts. Mais les Souverains ne ſont pas toûjours capables de continuer long-temps ce qu'ils font à regret, le Roy ſe reſſerra bien-tôt dans ſon Cabinet & n'y receut que les Favoris & les 1581.

1581. autres perſonnes capables de le divertir.

Les Liguez ne perdirent pas une ſi belle occaſion de repreſenter aux François reſtez dans les intereſts de la Cour, que puiſque le Roy n'avoit feint de reformer l'Etat que pour amuſer les ſimples, il n'y avoit plus de temps à perdre, & qu'il en faloit venir à la dégradation de Sa Majeſté. Des Theologiens apoſtez ſoûtinrent dans des Satyres imprimées avec ſoin, & diſtribuées gratuitement, qu'on étoit obligé en conſcience de dépoſer un Souverain qui s'acquitoit tout-à fait mal de ſon devoir: qu'il n'y avoit que la Puiſſance bien ordonnée qui fuſt legitime; & qu'il n'y avoit que la legitime qui vînt de Dieu; que quand un Souverain devenoit Tyran, en prenant plus de ſoin de ſes propres affaires ou de ſes plaiſirs, que du bien de ſes Sujets; il violoit également le droit divin, le naturel & le poſitif; & qu'il n'étoit pas moins contre le bon ſens qu'un Prince demeuraſt Roy, aprés que l'on avoit reconnû qu'il n'avoit point aſſez de lumiere pour gouverner, que ſi l'on ſouffroit qu'un guide qui auroit perdu la veuë perſiſtaſt dans cette fonction.

La Faculté de Theologie de Paris ne fut point exempte de Docteurs qui appuyoient ces inſolentes Propoſitions; & l'on ajoûte que le Duc de Guiſe fit premierement conſulter la Sorbonne, s'il y avoit des Cas dans leſquels il fût permis de dépoſer les Rois; & qu'auſſi-tôt qu'on luy eut répondu à ſon gré, il alla luy-même remercier les Docteurs de cette Societé qui luy avoient eſté favorables, & les aſſûra qu'il avoit cinquante mil Soldats preſts pour appuyer leur déciſion. L'emportement des Theologiens n'approcha

pas néamoins de celuy de Pierre Deſguain-Belleville, Gentilhomme du Pays Chartrain, qui fut trouvé ſaiſi d'un libelle diffamatoire qu'il avoit compoſé & écrit de ſa propre main. Sa Majeſté que l'on y dépeignoit avec les plus noires couleurs, commanda qu'on le luy menât; & l'interrogea ſur la veritable cauſe qui l'avoit excité à déchirer la reputation de ſon Souverain par des manieres ſi atroces. Belleville repartit inſolemment qu'il n'avoit fondé ſon ouvrage que ſur le bruit commun & ſur la voix du peuple; & le Roy luy repliqua que le Public & le Peuple ſe plaignoient avec raiſon, de ce que l'on ne puniſſoit point avec aſſez de ſeverité les gens auſſi coupables que Belleville; mais que S. M. y alloit remedier, avec plus d'exactitude que l'on n'auroit deſiré & de fait Elle le renvoya ſur le champ au Parlement, qui le condamna à eſtre pendu & brûlé avec ſon libelle. 1581.

Le Duc de Guiſe eut avis ſur la fin de la même année, que la Cour prenoit de ſecretes meſures pour le faire arrêter; & comme la proſperité de ſes affaires n'avoit point encore achevé de corrompre ſon jugement, il crut qu'il faloit mettre ſa perſonne en ſûreté. Il ſe retira dans cette vûë en Champagne, où il étoit aſſuré que les Favoris n'avoient garde de rien entreprendre contre luy; puiſque d'un côté cette Province étoit toute ligueuſe; & d'un autre côté il y auroit à point nommé reçû les ſecours de Lorraine & des Pays Bas. Il luy échapa en partant de mettre la main ſur ſa barbe, & de dire au Preſident Seguier, qu'elle auroit le loiſir de devenir blanche, avant qu'il retournaſt auprés du Roy; mais par malheur pour luy il ne tint pas ſa parole. Le Cardinal de Guiſe ſon

1580. frere le ſuivit quelque temps aprés, ſous pretexte de reſider dans l'Archevêché de Reims dont il étoit pourvû ; & il y mena le Prince de Joinville, fils aîné du Duc de Guiſe.

Les autres Princes de la Maiſon de Lorraine paſſerent dans les lieux où ils devoient commander des Troupes ; & la Ligue n'attendoit plus que l'occaſion de ſe déclarer, quand les Calviniſtes la luy fournirent ſans y penſer. On ne ſçait s'il n'étoit pas poſſible de garder long temps entre-eux un ſecret d'importance, parce qu'il faloit qu'on le communiquaſt à trop de gens ; ou s'ils eurent beſoin pour obliger les Proteſtans d'Allemagne à conclurre une Ligue offenſive & deffenſive avec eux, de les convaincre que les affaires du Calviniſme n'étoient pas ſi déplorées en France, qu'on le publioit par tout le reſte de l'Europe, mais il eſt conſtant qu'ils rendirent publique la Declaration que Henry Trois leur avoit envoyée pour leur permettre de retenir encore durant deux ans les Places de ſûreté ; & que le Duc de Guiſe ne l'eut pas plûtôt appris, qu'il acheva de ſe jetter entre les bras de l'Eſpagne. Il conclut avec elle à Joinville un Traité plus ample que les prêcedens ; & Jean-Baptiſte Taxis Chevalier de S. Jacques, & Jean de Moura Chevalier de Malthe, le ſignerent au nom du Roy Philippe Second. Roncerolles Meneville le confirma en qualité du Procureur du Cardinal de Bourbon, qu'il appelloit premier Prince du Sang & Succeſſeur preſomptif de la Monarchie Françoiſe ; & les Ducs de Guiſe & de Mayenne l'approuvérent, tant en leur nom, qu'en ceux du Cardinal de Guiſe, &

des Ducs d'Aumale & d'Elbeuf. 1581.

Comme ce Traité eſt fort long, les curieux pourront le lire en François dans les manuſcrits de Bethune, & en Eſpagnol dans l'Hiſtoire imprimée de Herrera. Les principaux articles en furent : Que pour conſerver la Religion Catholique dans la France & dans les Pays Bas, il y auroit Ligue offenſive & deffſive pour toujours entre Sa Majeſté Catholique & ſes Succeſſeurs d'une part, & le Parti des Catholiques zelez François de l'autre : Qu'immediatement aprés la mort de Henry Trois le Cardinal de Bourbon luy ſuccederoit : Et que l'on excluëroit de la Couronne de France tous les Princes Heretiques ; & ſur tout les Relaps, & de plus ceux qui ſe trouveroient avoir eſté ou ſeroient actuellement Fauteurs des Heretiques : Que le Cardinal de Bourbon à ſon avenement à la Couronne, renouvelleroit le Traité du Câteau Cambreſis fait entre le Roy Henry Second & le Roy Philippe Second, & repareroit toutes les contraventions que les François y auroient faites ; Qu'il banniroit par un Edit public tous les Heretiques ; & qu'il obligeroit les François à recevoir le Concile de Trente, auſſi bien pour la diſcipline, que pour la doctrine : Qu'il renonceroit tant pour luy que pour ſes Succeſſeurs a l'Alliance des Turcs ; & qu'il jetteroit dans le feu les Originaux des ſix Traitez * que les Rois François Premier & Henry Second avoient conclus avec eux : Qu'il empêcheroit ſes Sujets de pirater ſur les coſtes des Indes Orientales & Occidentales : Qu'il ne recevroit ſous ſa protection aucune Ville des Pays-Bas : Qu'il deffendroit à ſes Sujets le commerce avec les Rebelles Flamans ;

* Ils ſont entre les Manuſcrits de M. de Lamoignon.

1581. & qu'il aideroit les Eſpagnols à réduire ſous leur obeïſſance le reſte des dix-ſept Provinces, & ſur tout la Ville de Cambray que Balagny tenoit encore : Que tant que la Guerre dureroit le Roy Catholique & ſes Succeſſeurs fourniroient à la Ligue cinquante mil piſtoles par mois, & qu'ils en avanceroient quatre cent mil de ſix mois en ſix mois ; bien entendu qu'aprés que le Cardinal de Bourbon ſeroit parvenu à la Couronne, il tiendroit compte aux Eſpagnols des frais qu'ils auroient faits pour l'élever ſur le Trône & pour l'y maintenir : Que les Eſpagnols & la Ligue ne pourroient rien negocier ny conclure avec Henry Trois ſans un conſentement reciproque ; & que les Ducs de Mercœur & de Nevers pourroient entrer dans le preſent Traité, pourvû qu'ils offriſſent de le ſigner dans ſix mois au plus tard : Que l'on en feroit deux Originaux, l'un qui demeureroit au Roy Catholique, & l'autre au Cardinal de Bourbon : Que l'échange en ſeroit faite dans tout le mois de Mars ſuivant ; mais qu'on le tiendroit ſecret juſques à ce que tous ceux qui l'avoient ſigné, conſentiſſent qu'on le publiât.

Les Eſpagnols qui n'avoient point negocié avec tant d'avantage pour eux qu'à Joinville, depuis la Paix du Câteau-Cambreſis, l'executerent de leur côté, non ſeulement avec exactitude, mais encore avec des profuſions qui ne leur eſtoient point ordinaires. Ils ne ſe contenterent pas de compter au Duc de Guiſe les quatre cens mil piſtoles qu'ils luy avoient promiſes ; mais ils y ajouterent des ſommes d'argent ſuffiſantes pour gagner toutes les perſonnes reſtées dans

les intereſts de Henry Trois, qui ſeroient d'humeur à ſe vendre. Ils jettoient les piſtolles à pleines-mains ; & ils en diſtribuoient même à ceux qui n'en demandoient pas, & qui ne s'attendoient point d'en recevoir. De là vint qu'aprés la Ligue, il ſe trouva dans le Royaume de France dix fois plus d'argent pour le moins, qu'il n'y en avoit eû au commencement. Il y alloit autant de la réputation que des intereſts de la Ligue de faire des levées en Suiſſe ; & le Duc de Guiſe en chargea le Colonel Fifer. On a rapporté dans l'Hiſtoire de Charles Neuf que cet Officier avoit ſauvé la Monarchie Françoiſe à la journée de Meaux, en conduiſant la Cour depuis cette Ville juſqu'à celle de Paris, malgré les forces des Calviniſtes qui s'eſtoient mis en campagne pour l'enlever ; & l'on doit ajouter icy qu'il paroiſt par les manuſcrits de la Biblioteque du Roy * que Fifer ſe repentit de cette action, quoiqu'elle euſt eſté la plus belle de ſa vie, & qu'il n'y euſt pas un Suiſſe qui ne luy en portât envie : Il travailla le reſte de ſes jours à ruiner ſon propre ouvrage ; & la Monarchie Françoiſe n'eut plus entre les particuliers des treize Cantons de plus dangereux ennemy que luy ; peut-eſtre ne le ſatisfit-on pas à ſon gré ; & peut-eſtre encore avoit il trouvé mauvais que le Conneſtable de Montmorency ne luy euſt point donné le Commandement des Suiſſes à la Bataille de Saint Denis, qui ſuivit de douze jours ſeulement la Journée de Meaux. Quoiqu'il en ſoit, il reçut avec joye la Commiſſion du Duc de Guiſe, & il leva pour ce Duc un Corps de ſept mil hommes dont ce Prince devoit être d'autant plus aſſuré, qu'il n'y avoit pas un Soldat qui

1581.

* Entre ceux de Lomenie.

1581. ne fût né dans les Cantons Catholiques.

Le Cardinal de Bourbon n'eſtoit point homme de guerre, & auroit beaucoup plus incommodé que ſervi les Liguez dans leur Armée, s'il y eût eſté parce qu'il auroit fallu en occuper une bonne partie à le garder. Le Duc de Guiſe s'aviſa d'envoyer ordre à la Nobleſſe de Picardie, de l'aller prendre dans ſon Château de Gaillon en Normandie où il demeuroit le plus ſouvent, & de l'aller conduire à Perronne, où il ſeroit en toute ſûreté. La Ligue publia immediatement aprés une Declaration du dix-huit de Mars, qui n'eſtoit pourtant ſignée de perſonne, & que l'on ne jugea pas à propos d'envoyer au Roy. Elle eſtoit remplie de plaintes contre le Gouvernement. Les Ducs de Joyeuſe & d'Epernon y eſtoient traitez de Fauteurs d'Heretiques, de Sangſuës du Royaume, & d'ennemis irreconciliables de l'Etat & des Cours Souveraines. On s'y plaignoit de ce qu'ils avoient ôté aux Princes & aux Seigneurs la connoiſſance des affaires, & les fonctions de leurs Charges: Et la Ligue proteſtoit qu'elle ne prenoit les armes que pour remedier à ces deſordres.

Le Roy s'imagina qu'il détourneroit les pernicieux effets de la Declaration de la Ligue, par un Edit que l'on publia dix jours aprés. Sa Majeſté s'y mettoit en devoir de regagner l'affection des Peuples, en leur repreſentant qu'elle les avoit déchargez de ſept cens mil livres de Tailles, & de pluſieurs Edits qu'elle avoit révoquez. Elle ajoutoit que ſon intention eſtoit de leur faire ſentir de plus grands effets de ſa liberalité auſſi tôt que la Paix luy en donneroit les moyens; & cette Preface eſtoit ſuivie d'un ordre exprés à toutes

les

les perſonnes qui faiſoient des levées, ſans en avoir obtenu de luy les Commiſſions ſignées & ſcellées du grand Sceau ; qu'elles diſcontinuaſſent & licentiaſſent les Soldats déja levez : Si elles refuſoient d'obeïr, Sa Majeſté commandoit aux Officiers de Juſtice, qu'ils s'en ſaiſiſſent, ſuppoſé qu'ils le pûſſent avec la ſeule eſcorte de leurs Sergens, & de leurs Archers ; & ſi le nombre de ceux-cy eſtoit trop petit, qu'ils fiſſent ſonner le Toxin ; & qu'ils aſſemblaſſent les milices pour les tailler en pieces. 1581.

Le Duc de Guiſe ne ſe mit pas beaucoup en peine de l'Edit que l'on vient d'abreger ; mais l'Archevêque de Lyon luy fit comprendre que la Declaration de la Ligue eſtoit défectueuſe en ce qu'elle ne parloit point de la Religion, qui eſtoit le plus puiſſant reſſort pour remuer les Peuples, & qu'elle parloit trop mal des Favoris qui, s'ils eſtoient pouſſez à bout, obligeroient le Roy pour les ſoûtenir à tout hazarder. Le Duc de Guiſe qui ne s'étoit point aperçû de ces deux fautes, ou quiles avoit négligées, eſſaya deux jours aprés de les reparer par une autre Declaration, qui n'eſtoit à la verité ſignée que du Cardinal de Bourbon, mais qui eſtoit faite au nom de tous les Suppôts de la Ligue. Les Ducs d'Epernon & de Joyeuſe n'y eſtoient point nommez, & l'on ſe contentoit de les exprimer par les termes, de quelques perſonnes qui abuſoient de l'accez qu'elles avoient auprés du Roy. On imputoit à ces perſonnes les crimes de favoriſer l'hereſie, & de faciliter à un Heretique Relaps, la ſucceſſion à la Couronne par l'éloignement des Princes & des Grands, par la ruine des Eccleſiaſtiques, par l'abbaiſſement des

1581. Cours Souveraines & par la pauvreté des Peuples.

Le Cardinal de Bourbon concluoit en s'adreſſant à la Reine Mere, & en la conjurant de le proteger dans une ſi juſte cauſe : Il prioit tous les Grands du Royaume, de juger favorablement de ſon deſſein, & de le ſeconder : Il déclaroit qu'il ne feroit la guerre qu'à ſes ennemis, qui étoient ceux de l'Egliſe ; & qu'à leurs fauteurs : Que ſes Troupes ſubſiſteroient ſans eſtre à la charge du Peuple, & qu'il ne poſeroit les armes, qu'aprés que l'on auroit entiérement executé ce qu'il demandoit. Cet écrit ne demeura pas long-temps dans les mêmes termes qu'on l'avoit d'abord dreſſé ; & ceux qui en étoient les auteurs le changerent, à proportion des lieux où il devoit eſtre diſtribué, c'eſt-à-dire ſuivant les inclinations des perſonnes qu'il s'agiſſoit de conſerver, ou de celles que l'on prétendoit gagner. Ainſi les Curieux n'auront pas lieu de s'étonner, quand ils le trouveront tout-à-fait bigarré dans les trente-ſept volumes des Memoires pour la Ligue, qui ſe trouvent dans la Biblioteque du Roy.

Les effets ſuivirent de prés les menaces de la Ligue ; & le Duc de Guiſe prévenu de l'opinion qu'il faloit commencer par une action d'importance, qui luy acquît autant de réputation, que la défenſe de Mets en avoit donné à ſon pere, s'appliqua principalement à ſe ſaiſir de cette Place. Il prévoyoit encore que s'il ne s'en rendoit le Maître, les Troupes d'Allemagne que Baſſompierre & le Rhingrave luy conduiſoient, auroient bien de la peine à penetrer dans la Champagne : Mais il faloit auparavant s'aſſurer de la Ville de Verdun ; & du Ludieu qui en étoit Gouver-

neur, demeuroit fidele au Roy, quelques offres qu'on luy eût faites pour le gagner: Il ne pouvoit être incommodé que par le Château d'Oimbé, d'où il ſeroit facile d'enlever tous les vivres que la Cour entreprendroit de jetter dans Verdun; & le Duc de Guiſe commanda au Colonel Saint Paul de le ſurprendre. Cet Officier étoit fils d'un Payſan, & ne laiſſoit pas de paſſer pour le plus intrepide des Liguez: Il executa l'ordre du Duc de Guiſe, & il s'empara d'Oimbé par eſcalade. Du Ludieu qui craignoit les conſequences de cette ſurpriſe, envoya Garges ſon Major, qui chaſſa Saint Paul d'Oimbé: Mais la Ligue avoit gagné Saintiguon Lieutenant de Verdun, & Guitaud Officier dans cette Place qui ſolliciterent Garges avec tant de ſuccez, qu'il livra pour de l'argent Oimbé au Duc de Guiſe. 1581.

Ludieu crut remedier à cet inconvenient, en obligeant la Garniſon & la Bourgeoiſie de Verdun à luy preſter un nouveau ſerment de fidelité; & en chaſſant Guitaut, de qui les intrigues luy étoient ſuſpectes; mais il s'étoit trop tard aviſé de ces précautions, puiſque Guitaut s'étoit déja plus accredité que luy dans la Place. Et de fait il y entra par intelligence, le propre jour de Paſques: Il y fit accroire à la plûpart des Soldats & des Bourgeois, que le Roy pour tirer des Proteſtans d'Allemagne une Armée de trente mil hommes, leur avoit promis les Villes de Mets, de Toul, & de Verdun: Il les ſoûleva par cet unique motif, & il aſſiegea Ludieu dans ſa maiſon. Le Duc de Guiſe accourut dés le lendemain à Verdun; ſauva la vie à Ludieu; luy rendit les meubles & l'argent qu'il avoit amaſſez; & laiſſa le Gouvernement de Verdun à Gui-

1581. taut. Il ſe ſaiſit de Toul à peu prés de même ; mais il échoüa dans la tentative qu'il fit pour ſurprendre Mets. Le Duc d'Epernon ne s'étoit pas laiſſé tellement ébloüir par la haute faveur où il étoit parvenu, qu'il n'apprehendât à tout moment de décheoir ; & comme en ce cas il luy auroit été bien difficile de trouver un azile dans aucune des Provinces de France ; parce qu'il n'y en avoit point où la Ligue ne fût preſqu'auſſi puiſſante, que la Cour & que le Party Calviniſte tous deux enſemble.

Il avoit choiſi la Ville de Mets pour s'y retirer en cas de diſgrace. Il en avoit demandé & obtenu le Gouvernement ; & la Garniſon qu'il y avoit miſe étoit toute compoſée d'Officiers & de Soldats la plûpart gaſcons, qui luy étoient dévoüez. Cependant la cabale de la Ligue y devint inſenſiblement ſi forte, que le Duc d'Epernon eut des ſoupçons aſſez bien fondez que Lupïac-Montcaſſin, qu'il y avoit mis pour Gouverneur durant ſon abſence, s'entendoit avec les Liguez : Il y envoya auſſi tôt Montpezat-Tagent & Jacques d'Eſcaravas par un chemin, & Onufre d'Eſpagne, Mont Mas & Ramefort par un autre, avec ordre de s'aſſeurer de la perſonne de Montcaſſin, & de l'amener à la Cour. Tagent & d'Eſcaravas entrerent heureuſement dans Mets : mais ils ne pûrent que s'aſſûrer de la perſonne de Montcaſſin ; & ils ſe contenterent de le garder dans Mets, parce que s'ils l'en euſſent tiré, les Liguez n'auroient pas manqné de l'enlever en chemin. D'Eſpagne, Mont Mas, & Ramefort tombérent dans une embûche que les Liguez avoient dreſſée, & furent tuez. Ainſi le Duc d'Eper-

non ayant lieu de douter de la conſervation de Mets, obtint du Roy ſur la fin de l'année, le congé d'y aller en perſonne. Il en tira Montcaſſin, & mit en ſa place Comminges-Sobole, qui luy demeura fidele. 1581.

Le Duc de Guiſe pendant l'incertitude de ce que deviendroit Mets, s'empara des Villes de Chaalons & de Mezieres; mais ſa conduite à l'égard de la ſeconde de ces Places, ne fut pas univerſellement approuvée. Il s'alla preſenter devant une de ſes portes, ſans eſtre accompagné de qui que ce fuſt; & demanda d'y eſtre introduit. La Sentinelle le reconnut, & le Sergent le mena au Corps de Garde, où l'on delibera ſi on le tuëroit, ou ſi on le meneroit au Gouverneur. Le ſecond avis prévalut au dernier; mais le Duc de Guiſe courut un ſecond danger plus grand que le premier; car le Gouverneur qui étoit ſon ennemy ne l'eut pas plûtôt apperçû, qu'il commanda au Soldat qui ſe trouva le plus proche de luy, de le tuer d'un mouſquet qu'il tenoit en état de tirer. Le Soldat ſe mit en devoir d'obeïr au Gouverneur, & coucha en jouë le Duc de Guiſe; mais un autre Soldat que la Ligue avoit gagné, hauſſa le mouſquet & le fit tirer en l'air; quelques autres Soldats que le Duc de Guiſe avoit auſſi gagnez, ſe joignirent à luy; & il harangua le reſte de la Garniſon avec tant d'effet, qu'il l'obligea de ſe revolter & de luy livrer ſon Gouverneur. *

* Dans le Miniſtere d'Etat de Sillon.

Le Duc d'Aumale fils aîné de celuy qui avoit eſté tué au Siege de la Rochelle; & par conſequent couſin germain du Duc de Guiſe du côté paternel, ſe ſaiſit auſſi de toutes les Places de la Picardie, à la reſerve de celles dont le Duc d'Epernon avoit obtenu les Gou-

1581. vernemens particuliers. Le Duc de Mayenne qui eſtoit allé en Bourgogne, ne ſe contenta pas d'y lever des Troupes ſuffiſantes pour rendre Maître de la Campagne le Comte de Charny ſon Lieutenant, qui nonobſtant qu'il eut eſté paſſionné Royaliſte, avoit des premiers ſigné la Ligue; mais de plus ce Duc ſe rendit le plus fort dans preſque toutes les Villes & les Châteaux de cette Province. Il avoit paru ſi magnifique lors qu'il avoit commandé une Armée dans le Dauphiné, & il y avoit traité la Nobleſſe avec tant de civilité, qu'elle ſe déclara preſque toute pour les Liguez, ſans y eſtre portée par aucun autre motif que celuy de luy plaire. Briſſac aſſura le Duc de Guiſe que la Ville & le Château d'Angers ſe declareroient pour luy, auſſi-tôt qu'il y auroit envoyé autant de Gens de guerre, qu'il en faudroit pour les conſerver; & d'Entragues chaſſa d'Orleans ceux qu'il ne put attirer au Parti de la Ligue. La Cour auroit apparemment eſté enlevée par les gens de guerre, qui venoient de toutes les Provinces s'aſſembler dans Paris par de petites troupes, afin de donner moins de ſoupçon, ſi la Ligue n'euſt manqué les deux Villes les plus importantes du Royaume: Quoique les intelligences qu'elle avoit dans l'une & dans l'autre fuſſent ſi bien concertées, qu'il n'y avoit pas lieu de s'imaginer qu'elles luy échapaſſent, ceux qui connoiſſoient avec plus d'exactitude les affaires du tems, eſtoient perſuadez que Marſeille & Bourdeaux donneroient le branle au reſte du Royaume, & ç'avoit eſté par elles que les meſures de la Ligue avoient commencé.

On a vû que le Duc de Nevers s'eſtoit défait du

Gouvernement des Villes que les François avoient conquiſes en Piémont, dans la ſeule veuë de n'eſtre pas contraint de les rendre au Duc de Savoye ; & bien loin que ſa generoſité euſt eſté reconnuë, les Rois Charles Neuf & Henry Trois l'avoient aſſez mépriſé pour ne luy confier le Gouvernement d'aucune Province, de crainte peut-eſtre que s'il continuoit de deſobeïr à la Cour, ſon exemple ne fût imité par les autres Gouverneurs François. Il en avoit eu tout le reſſentiment dont il eſtoit capable ; & lorſque la Ligue l'avoit engagé dans ſes intereſts par les motifs que l'on rapportera bien-tôt, il s'eſtoit propoſé de ſurprendre Marſeille, ſur la préſuppoſition qu'enſuite il luy ſeroit aiſé de s'aſſurer du reſte de la Provence. Le pretexte qu'il prit pour s'approcher de cette Place, ſans que la Cour en priſt ombrage eſtoit ſi plauſible qu'elle y fut trompée : Il eſtoit né cadet de la Maiſon de Mantouë, & ſecond fils de l'heritiere de Montferrat. Il y avoit cette difference entre les Duchez de Mantouë & de Montferrat, que le premier des deux devoit appartenir preſque tout à l'aîné des mâles, ſans que ſes cadets ny ſes ſœurs y puſſent prétendre que quelque legitime en argent comptant : au lieu que le ſecond pouvoit eſtre partagé. Le Duc de Nevers s'eſtoit fondé là-deſſus, pour demander au Duc de Mantouë ſon frere aîné qu'il luy fiſt juſtice ; & le Duc de Mantouë ne luy avoit offert pour toutes ſes prétentions, que cent mil écus une fois payez, outre ceux qu'il avoit déja touchez. Les Papes s'eſtoient meſlez d'accorder ce different, de peur qu'il n'attirât enfin la guerre dans l'Italie ; & les deux Partis eſtoient convenus de reconnoî- 1581.

1581. tre pour Arbitres quelques Cardinaux du Sacré Colege.

Le Duc de Nevers eſtoit la Partie la plus foible ; & ſa preſence paroiſſoit neceſſaire pour obliger ſes Arbitres à luy rendre juſtice. De plus on a vû qu'il avoit reçû une tres-dangereuſe bleſſure à la jambe ; & la playe n'avoit point eſté ſi bien fermée qu'elle ne ſe rouvriſt de tems en tems. Les Chirurgiens qu'il avoit conſultez là-deſſus ne ſçachant plus que luy répondre, l'avoient aſſuré que les bains de Luques eſtoient neceſſaires pour ſa guériſon ; & il feignit de s'y faire porter. Il s'avança juſqu'à la Ville d'Avignon ; & de peur que la Bourgeoiſie de Marſeille ne ſe défiât de ſon deſſein, il fit courir le bruit qu'il prétendoit s'y embarquer pour l'Italie. Enfin ſous pretexte de chercher une eſcorte contre les pirates d'Alger, il obligea le grand Duc de Toſcane à luy envoyer quatre Galeres chargées d'autant de Soldats qu'elles en pouvoient porter, à deux fins : L'une qu'elles fermaſſent le Port de Marſeille : L'autre que ſi les Liguez qui s'eſtoient introduits dans cette Ville, ne ſe trouvoient point aſſez forts pour la ſurprendre, les Soldats des Galeres miſſent pied à terre pour les renforcer.

Les deux principaux Chefs que le Duc de Nevers avoit chargez de l'execution de ſon entrepriſe étoient Vins & la Motte-Dariez. Vins eſtoit un homme de Fortune qui s'eſtoit jetté dans le Parti de la Ligue, ſous pretexte qu'il y feroit mieux ſes affaires que dans celuy des Politiques. Honoré de la Garde ſon Pere, avoit eſté Intendant de la Maiſon du Comte de Cardes ; & s'y eſtoit rendu neceſſaire en plus d'une maniere...

maniere ; car il y avoit d'abord gagné beaucoup de bien, & depuis il avoit profité d'une favorable conjoncture qui s'eſtoit offerte. La ſœur du Comte de Carces étoit ſi diſgraciée de la Nature, qu'elle avoit vieilli ſans qu'aucun homme de qualité l'eût recherchée en mariage; l'âge ne luy avoit pourtant pas ôté la fantaiſie de ſe marier ; & comme elle ſe trouvoit réduite à demeurer fille toute ſa vie, ou à contracter une alliance fort inégale, Garde eut l'audace de luy faire l'amour, & elle eut la foibleſſe de le prendre pour ſon époux. Le Comte de Carces n'y avoit pas voulu conſentir ; mais Garde fit jouer tant de reſſorts, qu'enfin s'il ne le reconnut pas tout-à-fait pour beau-frere, il s'abſtint au moins de le pourſuivre en qualité de raviſſeur. Il apprehenda même que Garde ne ſe ſerviſt de la connoiſſance qu'il avoit de ſes affaires, pour les mettre dans une irreparable deſordre ; & ce fut pour l'en détourner, qu'il obtint pour luy de la Cour une Charge de Preſident au Parlement d'Aix. 1581.

Garde n'avoit eû qu'un fils qui avoit pris le nom de Vins, & qui par averſion pour la Robbe, ou par inclination aux Armes, les avoit priſes contre les Calviniſtes à la ſortie du College. Il tenoit de ſa mere la fierté & la haute maniere d'agir que l'on avoit preſque toûjours remarquées dans les mâles & dans les femelles de la Maiſon de Carces : Il étoit brave de ſa perſonne, & rien ne luy auroit manqué s'il euſt mieux ſçû prendre ſon party. Il s'étoit inſinué auprés du Roy dés le temps qu'il n'étoit encore que Duc d'Anjou ; & lors que ce Prince étoit allé en Pologne, il n'avoit pas crû le devoir ſuivre. Il s'étoit retiré dans la Pro-

1581. vence ; & pour ſe mettre en conſideration auprés du Roy Charles Neuf, il avoit ramaſſé les reſtes de la faction des Carciſtes. Il s'étoit rendu ſi redoutable à la Nobleſſe de ſon Païs, durant les troubles ſurvenus à cauſe de la mort de Charles Neuf & de l'abſence de Henry Trois, qu'il avoit plus qu'à demy forcé François d'Agouſt, Comte de Sault, Seigneur des plus riches & des plus puiſſans de Provence, de luy donner ſa ſœur en mariage.

Le Duc de Guiſe ne luy avoit pas plûtôt écrit de prendre les armes, qu'il s'étoit mis en campagne avec le Comte de Sault, Bolliers, Roſſet, & quelques autres : Mais il s'étoit contenté de munir trois ou quatre Châteaux, parce que le Grand Prieur de France Fils naturel de Henry Second, & Gouverneur de Provence, l'avoit bien-tôt contraint de reſerrer ſes courſes ; & détourné pluſieurs Catholiques zelez de ſe joindre à luy, en faiſant pendre un de ſes Capitaines, ſurpris lorſqu'il travailloit à s'emparer de la Forteresſe du Puech.

Dariez n'étoit ny moins entreprenant, ny moins intrepide que Vins ; & toute la difference qu'il y avoit entre-eux ; conſiſtoit en ce que Vins avoit été mieux élevé que Dariez. Celuy-cy étoit ſecond Conſul de Marſeille ; & il y tenoit lieu du premier, nommé Antoine d'Arene, qui ſollicitoit à la Cour de Henry Trois des affaires d'extrême importance, pour la Bourgeoiſie de ſa Ville. Le Duc de Nevers aprés avoir gagné les deux perſonnes dont on vient de repreſenter le caractere, leur perſuada de ſurprendre Marſeille ; & le plan que l'on dreſſa de cette conjuration, fut que

l'on fourniroit à Vins autant d'argent & de Troupes qu'il en demanderoit pour l'executer: Que Vins les envoyeroit à la file dans Marſeille, où Dariez leur fourniroit des logis hors de ſoupçon; que Vins les ſuivroit & ſe mettroit à leur tête, quand il s'agiroit de faire le coup; que ſi la ſurpriſe reüſſiſſoit d'abord, Vins & Dariez ne fourniroient que des vivres aux Soldats des Galeres de Toſcane; mais s'ils trouvoient de la difficulté à s'emparer des principales ruës, ils marcheroient vers le Port, & feroient le ſignal aux Soldats de Toſcane, pour les venir joindre. 1581.

Dés le point du jour huitiéme d'Aouſt, qui avoit été choiſi, Dariez ſortit de ſa maiſon, & s'avança vers le plus proche Carrefour, où il trouva les plus hardis de ſa faction; il entra avec eux dans la plus large ruë; & il eſſaya d'y ſoûlever le peuple, en publiant que les Calviniſtes avoient deſſein de s'emparer de Marſeille, & que le Roy luy avoit ordonné de les exterminer. La Bourgeoiſie de cette Ville non moins credule qu'emportée, ajoûta foy à Dariez; & cet heureux commencement luy donna lieu d'obliger ſa Troupe, & ceux qui la venoient groſſir, de mettre des Croix blanches à leurs chapeaux. Il s'empara du Fort de nôtre Dame de la Garde; & voyant que Vins ne paroiſſoit point encore, il luy manda de ſe hâter. On ajoûte que ſon inſolence alla ſi loin, qu'il oſa écrire au Grand Prieur de France, qu'il n'auroit plus d'autorité dans Marſeille; & que cette Ville n'obeïroit deſormais qu'aux Magiſtrats qu'elle auroit choiſis. On n'a pas ſçû préciſément ce qui empêcha Vins de joindre Dariez à point nommé, mais il eſt conſtant qu'il ne le fit pas;

1581. & que ce fut à cela qu'il tint que Marſeille ne fuſt ſurpriſe.

Les Conjurez ne trouvant perſonne qui leur reſiſtât, demeurerent trois jours Maîtres de la Ville, & y commirent tous les deſordres inévitables en de pareilles occaſions : Surquoy l'on raconte qu'un d'entre eux nommé Boniface, avoit un frere aîné qui ne le vouloit point voir à cauſe de ſes débauches ; que ce frere étant déja vieux étoit devenu amoureux d'une Demoiſelle, & l'avoit épouſée : qu'il ſe propoſoit de luy donner tout ſon bien ; & que Boniface qui le ſçavoit, alla droit à ſa maiſon, & le fit tuer en ſa preſence, ſous pretexte qu'il étoit Calviniſte : Mais le bonheur de la France ſuſcita à Dariez un ennemy qu'il n'avoit pas prévû. François Bouquier étoit un Bourgeois de Marſeille, ſi venerable par ſa vieilleſſe & par la probité que l'on avoit toûjours admirée en luy, qu'il gouvernoit ſes Compatriotes, ſans savoir d'autorité ſur eux : Ceux qu'il leur propoſoit pour Magiſtrats, étoient auſſi-tôt reçûs ; & on les refuſoit d'autant moins, que l'on ne s'étoit jamais repenti de les avoir acceptez de ſa main.

Il apprit que les Bourgeois favorables à la Cour, s'eſtoient retirez dans l'Abbaye de ſaint Victor ; & il leur manda par des gens affidez qu'il n'avoit aucune part dans l'attentat de Dariez, & que ce ſecond Conſul pretendoit livrer Marſeille à la Ligue : Il les exhorta de ſe joindre avec luy pour le ſalut de la Patrie ; & comme ils le reconnoiſſoient tous pour ſincere, aucun d'eux ne refuſa de luy obéïr. Leur nombre augmenta à proportion qu'ils marchoient vers la maiſon de Dariez ; & ils étoient déja auſſi forts que luy

lors qu'ils y furent arrivez. Bouquier luy demanda par quel ordre il avoit pris les armes ; & au lieu de luy répondre le ſollicita de ſuivre le Parti de la Ligue. Bouquier ne temoigna que de l'horreur pour cette propoſition ; & Dariez qui s'en aperçut ſe mit en devoir de le tuer, mais il ne le put ; & tant de bons Bourgeois accoururent au ſecours de Bouquier, qu'il devint enfin le plus fort. Il contraignit Dariez de ſe réfugier dans un corps de garde avec Boniface ; il inveſtit l'un & l'autre : Il les força de ſe rendre priſonniers : Il les conduiſit à l'Hôtel de Ville. On leur fit leur Procez en un jour ; & ils furent pendus aux flambeaux la nuit ſuivante. 1581.

Le Duc de Nevers aprés cette vaine tentative des Liguez, continua ſon voyage d'Italie ; & ſoit qu'il ſe repentiſt ſincerement d'avoir pris le Parti de la Ligue ; ou qu'en ne ſurprenant pas Marſeille ; il euſt perdu l'eſperance d'obtenir le Gouvernement de Provence qui ſeule l'y avoit engagé, il écrivit au Duc de Guiſe qu'il n'eſtoit plus dans ſes intereſts ; & il ſuivit depuis uniquement ceux de la Cour. Comme il eſtoit fort judicieux, & qu'il prévoyoit que ſon inconſtance luy feroit tort dans le monde, il eſſaya de la juſtifier par écrit. Il declara qu'il avoit toûjours eû des ſcrupules de conſcience pendant qu'il avoit eſté de la Ligue : Qu'il les avoit propoſez aux Theologiens du Cardinal de Bourbon, qui luy avoit répondu que la Ligue eſtoit juſte ; & que le Pape l'approuveroit par une Bulle : Que cette Bulle avoit eſté dreſſée avec beaucoup de ſoin, & preſentée au Pape Gregoire Treize ; mais que Sa Sainteté quoiqu'elle n'euſt oſé directe-

1581. ment refuſer de l'approuver, l'avoit toujours differée ſur divers pretextes : Que le Duc de Nevers de qui les remords augmentoient, avoit menacé les Liguez de les abandonner, s'ils ne luy faiſoient connoiſtre en quelque maniere que ce fuſt, que la Cour de Rome eſtoit pour eux : & que pour le ſatisfaire le Jeſuite Matthieu qui mettoit ſon divertiſſement à faire en poſte des centaines de lieuës, & qui pour cette raiſon merita le titre de Courier de la Ligue, alla en toute diligence à Rome : Qu'il n'en remporta qu'une lettre du Pape en ſtile ambigu, dont le ſens eſtoit que Sa Sainteté ne jugeoit pas à propos d'approuver ſi-tôt la Ligue, de crainte que les Proteſtans d'Allemagne ne formaſſent une contre-Ligue, dans laquelle le Roy de France ſeroit obligé d'entrer : Que le Duc de Nevers peu ſatisfait de cette excuſe demanda qu'au moins il pluſt au Pape de luy en donner un Bref : Et qu'il jura ſur ſon honneur & ſur ſa foy qu'il ne le montreroit à perſonne : Que Matthieu remonta à cheval & retourna à Rome, où il eut auſſi peu de ſatisfaction qu'à ſon premier voyage : Que le Duc de Nevers l'ayant vû de retour les mains vuides, demanda que ſi le Pape ne vouloit pas ſe fier à luy pour un Bref ſecret, il l'envoyât à ſon Legat d'Avignon, avec ordre de luy montrer ſeulement.

Matthieu jugea cette derniere Inſtance ſi juſte & ſi plauſible, qu'il alla une troiſiéme fois à Rome. Mais le Pape qu'il importunoit, luy dit nettement qu'il ne luy donneroit ny Bulle ny Bref, & qu'il ne voyoit point aſſez clair dans les affaires de la Ligue pour contenter le Duc de Nevers, ſans s'expoſer à faire une fauſſe démarche.

La Ville de Bordeaux courut encore plus de riſque que celle de Marſeille; & l'on ne doute point qu'elle n'euſt eſté perduë pour le Roy, ſi elle euſt eû un Gouverneur moins habile & moins préparé aux évenemens les plus terribles que Matignon. Elle s'eſtoit toujours piquée d'égaler la Ville de Toulouſe dans ſon zele pour l'ancienne Religion; & le Pere Edmond Auger Jeſuite avant que d'eſtre Confeſſeur de Henry Trois, l'y avoit confirmée par des Sermons tout-à-fait pathetiques qui ſubſiſtent encore. * Elle eſtoit ainſi devenuë à demy Ligueuſe, ſans s'en apercevoir; & le Duc de Guiſe s'eſtoit imaginé qu'avec peu d'effort il l'obligeroit à ſe declarer entiérement pour ſon Parti. L'ordre pour la ſurprendre qu'il envoya à ceux des Jurats qui luy eſtoient dévoüez, conſiſtoit en ce que les Soldats Liguez que l'on y feroit entrer par de petites Troupes, & déguiſez en Païſans pour mieux couvrir leur deſſein, ſe ſaiſiroient des portes des Places Publiques & des remparts: Que chaque Capitaine dreſſeroit des Barricades dans ſon quartier; & qu'on les avanceroit inſenſiblement juſqu'à l'Hôtel de Matignon, afin qu'il ſe trouvât plûtôt inveſti qu'il ne s'en feroit aperçû. Mais il s'en falloit encore cinq ou ſix jours qu'ils n'euſſent achevé de prendre toutes leurs meſures, lorſque Matignon fut informé de leur projet, ſelon quelques Relations, ou le devina ſelon d'autres, tant il prenoit de ſoin pour conſerver la Guyenne dans les intereſts du Roy, quoiqu'il n'euſt à proprement parler obligation qu'à la Reine Mere, & que le Roy n'euſt fait pour luy que continuer les bienfaits qu'il avoit reçus d'elle. * La plûpart de ſes amis & de ſes domeſtiques luy

1581.

* Dans la Bibliotheque du College des Jeſuites à Bordeaux.

* Caliere dans la vie du Maréchal de Matignon.

1581. conſeillerent de ſe ſauver pendant qu'il en avoit le tems, & d'aller autour de Bordeaux amaſſer des Troupes pour les mener au ſecours de la Bourgeoiſie de cette Ville, qui eſtoit demeurée Royaliſte, avant que la Ligue euſt achevé de l'opprimer. Mais il répondit ſagement qu'il falloit mourir dans Bordeaux, ou la conſerver au Roy : Et qu'il avoit de certains avis que les Eſpagnols tenoient dans la Biſcaye de la Cavalerie & de l'Infanterie preſte à ſe jetter dans cette Ville auſſi-tôt que les Liguez l'auroient ſurpriſe. Les conjurez avertis qu'il avoit preſſenti leur deſſein, ſe hâterent de l'executer & pouſſerent en peu d'heures leurs barricades ſi avant qu'il s'en falloit peu que l'Hôtel de Matignon n'en fuſt environné de toutes parts. Matignon le ſçut, & ne laiſſa pas néamoins d'en ſortir ſans armes, & une baguette à la main, comme s'il n'euſt penſé qu'à ſe promener. Il s'avança à petit pas vers la barricade la plus proche de luy, & il y trouva une Sentinelle qui voulut l'arrêter ; mais il la cajolla ſi bien qu'il luy fit lever le mouſquet qu'elle avoit tourné contre luy pour le tirer. Il obligea par la même voye ceux qui gardoient la barricade, & qui travailloient à la pouſſer plus avant de l'abandonner, & enſuite il commanda d'en détourner les tonneaux à ceux de ſes domeſtiques qui l'avoient ſuivi ſans armes, ſoit qu'il leur euſt dit de s'en abſtenir, ou qu'ils n'euſſent pas eu le loiſir de les prendre. Il marcha immediatement aprés vers la ſeconde barricade, & il y réüſſit encore mieux qu'à la premiere, puis qu'il diſpoſa par ſes remontrances & par ſa douceur, ceux qui l'avoient dreſſée & la gardoient à la démolir, eux-mêmes. Il en fit de

de même de la trois & de la quatre, pendant que les plus intrépides de ſes amis coururent à celles des portes que les Liguez gardoient avec moins d'exactitude. Ils les en chaſſerent ; & ils introduiſirent par là dans Bordeaux un Regiment d'Infanterie, & deux Cornettes de Cavalerie que Matignon tenoit aſſez proches de luy, dans la ſeule vûë de n'eſtre pas ſurpris ; & pourtant non point trop proches, afin de ne pas témoigner aux Bordelois qu'il les craigniſt. 1581.

Cette troupe le joignit dans le tems qu'il ſortoit de la quatriéme barricade ; & les plus hardis de la Bourgeoiſie Royaliſte voulurent alors prendre part au danger. Ils s'avancerent vers Matignon en ſi grand nombre qu'il y en eut aſſez pour occuper tout l'eſpace depuis le lieu où il ſe trouvoit juſqu'à la Porte dont ſes amis s'eſtoient aſſurez ; & au moment qu'il en fut certain, il changea de contenance & de ton. Autant qu'il avoit eſté juſques là civil, il uſa de menaces : Il mit des Corps de Garde aux mêmes lieux où il avoit trouvé les Barricades : Il chargea les conjurez : Il ſe ſaiſit des plus mutins d'entre-eux, & les conduiſit luy-même à l'Hôtel de Ville. Quelques Bourgeois des plus conſiderables le prierent de les délivrer ; & ceux de ſes amis qui ſe trouvérent auprés de luy n'en furent pas d'avis : mais il ne laiſſa pas de les mettre en liberté ; & la raiſon qu'il en rendit depuis, fut qu'il jugea par la maniere dont on venoit de luy parler, que s'il eût refuſé ce qu'on luy demandoit, tous les bons Bourgeois ſe fuſſent declarez pour la Ligue. Il étendit même ſi avant ſa clemence, qu'il fit publier à ſon de trompe qu'il étoit preſt de tout oublier ; pourvû que les Bour-

1581. geois rentraſſent dans leur devoir, & vêcuſſent à l'ordinaire.

L'effet de ſa Politique fut que les Liguez aprés avoir manqué leur coup, eſſayérent d'imiter leur Gouverneur : Ils vêcurent ou feignirent de vivre en meilleure intelligence avec Matignon, qu'ils n'avoient fait juſques-là ; & l'on ne vit plus dans Bordeaux que des Feſtins, comme ſi les Liguez & les Royaliſtes euſſent travaillé à l'envy à qui ſe traiteroit le mieux : Mais Matignon aprés avoir pris de ſi juſtes meſures que la Ville de Bordeaux ne pouvoit plus échaper au Roy, voulut traiter à ſon tour les Chefs & les plus conſiderables Bourgeois de la Ville. Il diſpoſa à toutes les avenuës de ſon Hôtel, des Gardes qui recevoient les conviez avec beaucoup de civilité ; mais aprés qu'ils les avoient conduits dans la Salle du Feſtin, ils ne leur permettoient pas d'en ſortir. Cependant aucun d'eux ne manqua à l'aſſignation, & ne ſe douta du danger qui le menaçoit : On admira ſur tout l'imprudence de Genoüillac-Vaillac, Gouverneur du Château-Trompette, qui ſe trouva des premiers au feſtin ; quoiqu'il ſe fût declaré ſi ouvertement pour la Ligue, qu'il avoit fait pointer du Canon contre l'Hôtel du Gouverneur. Rien n'interrompit le feſtin ; mais aprés que les conviez furent levez de table, Matignon les invita à la promenade dans ſon jardin, où ils furent pris tous enſemble ; & il leur montra une Lettre du Roy, qui luy donnoit ordre de ſe ſaiſir du Château-Trompette en quelque maniere que ce fuſt.

Vaillac apperçût mais trop tard, que la partie avoit eſté principalement dreſſée pour luy ; & ne negligea

rien de ce qui ſervoit pour adoucir Matignon, qui non-ſeulement ne l'écouta pas, mais de plus le mena devant le Château Trompette, qu'il venoit de faire inveſtir. Il ſomma la femme de Vaillac qui s'y étoit enfermée, de le rendre à l'heure même, ſi elle n'aimoit mieux voir pendre ſon mary à la porte; & cette Dame contrefit d'abord l'Amazone. Elle declara qu'elle preferoit la conſervation du Château-Trompette & la fortune de ſes enfans, à la vie de ſon mary: Mais Matignon qui s'étoit attendu à cette repartie, fit avancer le Canon devant la Place, avec cette précaution que les Soldats Royaliſtes qui s'en approchoient le plus, avoient toûjours devant eux Vaillac, le Maire de Bordeaux, & ceux des Echevins qui étoient liez, pour leur ſervir de gabions. Vaillac perſuadé qu'on l'alloit tuer de quelque côté que ce fuſt, fit ceſſer l'obſtination de ſa femme; & le Château-Trompette fut rendu à Matignon, qui bien loin d'en eſtre le maiſtre, depuis prés de vingt ans qu'il étoit Gouverneur de Guyenne, n'avoit pas même eû la permiſſion d'y mettre le pied. 1582.

Mais en échange un des plus fameux Liguez ſe ſaiſit de la Citadelle de Lyon, d'autant plus importante à ſon party, qu'elle facilitoit la communication entre les Liguez de Provence & de Dauphiné, & ceux de deçà la Loire. On a vû qu'elle avoit eſté commencée ſous le regne de Charles Neuf, pour aſſeurer les Bourgeois Catholiques contre les Calviniſtes, qui les avoient plus d'une fois ſurpris & deſarmez; & achevée ſous celuy de Henry Trois, par les ſoins de Mandelot, qui en avoit procuré le Gouvernement parti-

1581. culier à Saluces la-Mante, avec lequel il vivoit en parfaite intelligence. Mais le Duc d'Epernon qui prétendoit obtenir pour le Marquis de la Valette ſon frere aîné, le Gouvernement de Dauphiné, & le joindre à celuy de Lyon, offrit à Mandelot une tres-grande récompenſe en argent comptant, pourveu qu'il donnât ſa demiſſion. Mandelot qui n'avoit point alors d'autre ſeureté pour ſa perſonne que celle de ſon Gouvernement, refuſa l'argent qu'on luy offroit; & le Duc d'Epernon ſans ſe rebuter, eſſaya de gagner la Mante. Il luy fit à peu-prés la même propoſition qu'il avoit faite à Mandelot; & il le trouva de meilleure compoſition. Il mit dans la Citadelle de Lyon un Gentilhomme de Guyenne, appellé Poiſle-Paſſage, qui luy étoit aveuglement ſoûmis; & Mandelot ſouffrit ce changement avec d'autant plus de chagrin, qu'il voyoit bien qu'on ne l'avoit fait que dans la veuë d'obtenir de luy par force, ce qu'il n'avoit point accordé de bonne grace. Il manda à Paſſage de le venir trouver, ſous pretexte de luy communiquer un ordre du Roy; & il fit en même-temps courir le bruit, que le Duc d'Epernon avoit promis au Roy de Navarre de luy livrer la Ville de Lyon. La Bourgeoiſie ſe mit en furie; courut vers la Citadelle, & l'attaqua par un Baſtion dont une partie s'étoit éboulée, pendant qu'Imbert Grollier Capitaine des Arquebuſiers de la Ville faiſoit entrer les plus leſtes de ſa Troupe, par une ancienne caverne qui communiquoit avec la Citadelle, & qui n'avoit point encore eſté bouchée.

La Garniſon qui n'avoit point de Gouverneur à ſa teſte, ne ſe deffendit qu'une demie-heure, & capitula

préciſément au bout de ce terme. Mandelot ravi de la facilité du ſuccez acheva de gagner la Bourgeoiſie de Lyon, en luy permettant de démolir la Citadelle: Ce qu'elle fit ſi promptement qu'il n'y en avoit déja plus aucune marque quand le Roy en reçut l'avis. Sa Majeſté en eut un extrême chagrin, & à dire le vray ce n'eſtoit pas ſans cauſe. La Ville de Lion eſtoit le ſeul paſſage par où la Ligue pouvoit faire entrer les Troupes du Royaume de Naples, du Duché de Milan & du Piémont dans la France quand il luy plairoit. Et tant que ce paſſage euſt demeuré en la poſſeſſion du Roy, il auroit tenu, diviſées les forces de ſes Ennemis; mais maintenant qu'il venoit de le perdre, il demeuroit expoſé au danger d'eſtre accablé par la jonction de toutes leurs forces. Le mauvais eſtat de ſes affaires le réduiſit néamoins, non ſeulement à diſſimuler l'outrage qu'il avoit receu de Mandelot; mais encore à l'approuver. Perſonne ne s'en réjoüit à la Cour, excepté Villeroy qui avoit déja pris ſes meſures pour le mariage de Halincourt ſon fils unique avec la fille unique de Mandelot. On le blâme de n'avoir pas caché ſa joye avec aſſez d'adreſſe, pour empêcher qu'elle ne vint à la connoiſſance du Duc d'Epernon, qui ne ceſſa depuis de luy rendre de mauvais offices, juſqu'à ce qu'il l'euſt enfin fait releguer dans ſa maiſon. 1581.

Les ſurpriſes de tant de Places que l'on vient de rapporter, n'étonnerent pas néamoins tant le Roy que l'amas des Troupes dans chaque Province, qui devoient venir joindre le Duc de Guiſe auprés de la Loire, où il leur avoit donné rendez-vous, à cauſe qu'el-

1581. les pouvoient y venir avec moins d'obſtacles. Comme Sa Majeſté n'avoit point d'autres Troupes que celles de ſa Maiſon & ſes Compagnies d'Ordonnance, elle leur dit de ſe tenir prêtes à marcher, & elle donna des Commiſſions pour en lever de nouvelles. Schomberg fut dépêché en Allemagne avec des lettres de change pour aſſembler trois mille chevaux Allemans, & Fleury Ambaſſadeur de France en Suiſſe, eut ordre de mettre ſur pied dix mille hommes, avec cette précaution, qu'il en tirât la plûpart des Cantons Proteſtans, afin que la Ligue ne les pût débaucher.

Henry Trois eut d'abord quelques avantages ſur elle, puiſque le Duc de Montpenſier offenſé de ce que le Duc de Mercœur avoit dit de luy, qu'il ne le craignoit non plus que la moindre charette de ſon bagage; aſſembla la Nobleſſe Catholique du Poitou, & défit trois mille Liguez que le Duc de Mercœur avoit levez dans cette Province. Le Duc d'Elbeuf s'eſtoit avancé juſqu'à Boiſgency pour y faciliter la jonction des forces de la Ligue; mais le Duc de Joyeuſe ne luy en donna pas le loiſir. Il le chaſſa de la Sologne: Il le pourſuivit dans la Tourraine, dans le Vendoſmois, dans le Maine, & dans la Normandie; & il le réduiſit à de telles extrémitez, que ſes Troupes ſe diſſiperent faute de ſubſiſtance. Le Duc d'Epernon ne fut pas plûtôt guéri d'un abſez qui s'eſtoit formé dans ſa mâchoire gauche, qu'il mena la meilleure partie du Regiment des Gardes vers Orleans, où la Ligue aſſembloit trois ou quatre mille hommes; & il les diſſipa ſi generalement, qu'il ne fut de long-tems poſſible de les raſſembler; mais ſi le Roy eſtoit heureux dans les

entrepriſes que formoient ſes Lieutenans, il ſe trouvoit malheureux dans celles qui venoient immediatement de luy. 1581.

Schomberg quelque ſoin qu'il prît de ſe déguiſer, fut reconnu en traverſant la Lorraine, & mis en lieu de ſureté, juſqu'à ce que la Ligue n'euſt plus rien à craindre de ſa part. Le Duc de Guiſe engagea dans ſes intereſts le Nonce du Pape auprés des Cantons Catholiques, & leur fit ſuſpendre la levée des dix mille Suiſſes pour le Roy, ſous pretexte que Sa Majeſté avoit intention de les envoyer au Roy de Navarre, & que c'eſtoit dans cette ſeule veuë que l'on enrôloit plus de Soldats Proteſtans que de Catholiques. Les Lutheriens & les Calviniſtes d'Allemagne à qui Sa Majeſté avoit demandé du ſecours, luy répondirent qu'ils ne le pouvoient à moins qu'Elle ne leur ouvriſt un paſſage par la Lorraine & par la Champagne. Les Seigneurs François qui l'avoient d'abord aſſuré de luy demeurer fidels, l'abandonnerent auſſi-toſt qu'ils eurent aperçu que la Ligue eſtoit ſi puiſſante aux environs de leurs Terres, qu'Elle les dépoüilleroit au moment qu'ils ſe declareroient pour la Cour; & enfin les plus zelez des Courtiſans de Sa Majeſté témoignérent par un abbattement extraordinaire, qu'ils apprehendoient de périr avec Elle.

Il n'eſt rien de plus aiſé que de retourner dans l'oiſiveté, lorſqu'on s'eſt fait violence pour en ſortir. Le Roy reprit la maniére de vivre ordinaire, lorſqu'il eut pretexte de répondre à ceux qui le preſſoient de prendre les armes, que cela ne luy ſerviroit de rien. Il ſe renfonça dans les Cloîtres; & il donna dans la Decla-

1581. ration qu'il fit, pour répondre au Manifeſte des Liguez, des marques de frayeur indignes du rang qu'il tenoit. Il n'oſoit ny nommer les principaux d'entre-eux, ny les proſcrire en qualité de criminels de Leze-Majeſté, & de rebelles : Il ſe contentoit de ſe juſtifier luy-même, comme s'il euſt eſté obligé de rendre raiſon de ſa conduite à ſes propres Sujets. Les Politiques, qui s'en étonnerent, ne ſçavoient pas qu'il y avoit alors dans ſon Conſeil trois ſortes de perſonnes tellement oppoſées les unes aux autres, qu'il eſtoit impoſſible que l'on y priſt d'aſſez fortes réſolutions. Les premiers s'entendoient avec la Ligue, & l'on comptoit entr'eux Villequier, O & Chiverny. Les ſeconds eſtoient ennemis declarez de la Ligue, & cherchoient plûtôt à l'exterminer, qu'à favoriſer les veritables intereſts de la Couronne, & de ce nombre eſtoit le Duc d'Epernon ; & les derniers, comme Bellievre & Brûlart, abhorroient que l'on vint aux dernieres extremitez contre la Ligue, contre les Calviniſtes & contre les Politiques, & ne prenoient pas garde que leur ſentiment alloit à fomenter le mal au lieu de le guérir.

On a déja remarqué que Villeroy avoit eſté ami du Duc de Guiſe avant l'année mil cinq cens quatre-vingt cinq. Mais il s'en eſtoit depuis repenti, ſoit que l'ambition de ce Prince luy fuſt devenuë plus ſuſpecte qu'à l'ordinaire, ou qu'il euſt apprehendé de perir avec luy. La Reine Mere luy avoit aidé à ſe raccommoder avec le Roy ; mais lors qu'il eſtoit rentré dans le Conſeil d'Etat, & qu'il y avoit trouvé la diviſion que l'on vient de marquer, il avoit preſque deſeſperé des affaires de France, & c'eſtoit pour cela qu'il feignoit d'avoir.

voir la fiévre quarte, ou qu'il ſe prévaloit de cette maladie, pour ne plus aſſiſter aux deliberations du Conſeil d'Etat, ſur la préſuppoſition qu'aprés que la Cour auroit ſuccombé, le Duc de Guiſe ne manqueroit pas de luy imputer tout ce qui s'y ſeroit paſſé au deſavantage de la Ligue. 1581.

Le Duc d'Epernon qui tendoit toujours à ſes fins particulieres, propoſoit au Roy que puiſque la Ligue n'avoit eſté formée que pour empêcher le Roy de Navarre de ſucceder à la Couronne, on ne la détruiroit jamais ſi Sa Majeſté tres-Chrêtienne n'obligeoit ce Roy de venir à la Cour; & ne le mettoit à la teſte des Armées qu'Elle oppoſeroit au Duc de Guiſe. Mais la Reine Mere de qui les intereſts ne s'accordoient plus avec ceux du Roy ſon fils, luy faiſoit accroire que la Ligue eſtoit ſi puiſſante, que quand toutes les forces de la Cour, des Calviniſtes & des Politiques ſe joindroient, elles ne ſuffiroient pas pour la déconcerter. Nicolas Poulain le plus affidé des Eſpions de cette Princeſſe, portoit tous les jours au Roy de nouveaux avis, dont le ſens eſtoit que la Ville de Paris eſtoit preſte à ſe révolter par les intrigues de la Ligue: Que le Roy ne pouvoit ny y demeurer ny en ſortir avec ſûreté: Qu'au premier ſignal il ſe trouveroit inveſti dans le Louvre; & qu'il n'eſtoit pas trop aſſuré, ſi la plus grande partie de ſes domeſtiques & de ſes Gardes l'environnoient pour le deffendre ou pour le trahir. Cette derniere nouvelle fournit au Duc d'Epernon le pretexte qu'il cherchoit d'augmenter ſa puiſſance, en conſeillant au Roy de ſe former une Garde extraordinaire, compoſée de quarante-cinq Gentils-

1581. hommes, la plûpart Gaſcons, qui ſerviroient à deux fins: L'une pour empêcher que les perſonnes ſuſpectes à ce Duc n'abordaſſent le Roy: L'autre pour executer les Conſeils violens que la neceſſité des affaires obligeroit la Cour à prendre dans la ſuite du tems.

La Reine Mere devina l'intention du Duc d'Epernon; & comme Elle prévoyoit que toutes les fois qu'Elle iroit voir le Roy, Elle ſe trouveroit expoſée aux inſultes des quarante-cinq; Elle ſe confirma dans la réſolution de les faire ſupprimer, en procurant par quelque voye que ce fuſt la diſgrace du Duc qui les avoit choiſis & preſentez au Roy, & qui diſoit avoir tiré d'eux un ſerment ſecret qu'ils accompliroient aveuglement tout ce qu'il plairoit à Sa Majeſté de leur commander. Il n'y avoit point d'autre moyen de ruiner ce Duc, qu'en convainquant le Roy qu'il ne le pouvoit conſerver, & ſa Couronne tout enſemble; & qu'il falloit que Sa Majeſté ſe déterminât à perdre l'un ou l'autre. Ainſi dés le premier entretien qu'Elle eut avec le Roy, Elle luy dit qu'il eſtoit neceſſaire d'appaiſer le Duc de Guiſe avant qu'il euſt rallié toutes ſes forces en un Corps d'Armée; & qu'encore qu'Elle jugeât tout-à-fait difficile de le radoucir, Elle offroit néamoins de l'aller trouver pour eſſayer d'en venir à bout. Le Roy la prit au mot; & le Duc de Guiſe alla au devant d'Elle juſques à la petite Ville d'Epernay.

Comme Elle ſe défioit que les Favoris n'interpretaſſent mal ſa conduite, Elle avoit voulu qu'on luy donnât pour l'accompagner, trois des principaux Conſeillers d'Etat, qui eſtoient Lanſac, Bruſlart & d'Eſpinac. Le Roy luy avoit ordonné de propoſer pour

article preliminaire, que la Ligue posât les armes; mais soit qu'Elle eust reconnu à l'abord du Duc de Guise qu'il n'y consentiroit jamais; ou qu'elle apprehendât que les Favoris n'en tirassent trop d'avantage, Elle le reserva pour le dernier. Elle examina d'abord les prétentions de la Ligue en general, & des plus considerables Liguez en particulier; & les Lieutenans du Duc de Guise eurent cependant le loisir de luy mener trente-quatre mil hommes, composez en partie des François levez dans toutes les Provinces du Royaume, & en partie des Allemans, enrôlez sous les Enseignes du Comte Rhingrave, & de Christophe de Bassompierre. Il accorda pour aller au devant de ceux-ci une Treve de quatre jours, & peu s'en fallut qu'un terme si court ne suffist à Rubempré pour dégager des interests de la Ligue le Cardinal de Bourbon. 1581.

On n'a pas sceu la veritable cause du mécontentement de Rubempré; & quelques Relations portent que le Duc de Guise avoit manqué de luy fournir à point nommé tout l'argent qu'il luy avoit promis: D'autres contiennent avec plus de vray-semblance, que Rubempré avoit prétendu qu'en récompense du signalé service qu'il avoit rendu à la Ligue, en disposant le Cardinal de Bourbon son Maistre à s'en declarer le Chef; le moins que l'on pouvoit faire pour luy estoit de l'introduire dans le Conseil secret du Duc de Guise, & que nonobstant on l'avoit rebuté. Mais quoiqu'il en soit, il avoit tellement ébranlé le Cardinal de Bourbon, que ce vieux Prelat seroit allé trouver la Cour, si le Duc de Guise n'eust esté assez à tems informé de ce que l'on tramoit à son préjudice. Il com-

1581. prit aiſément qu'il luy eſtoit de plus grande importance de conſerver le Cardinal de Bourbon dans ſon party, que de ſatisfaire les Chefs des Allemans qui demandoient de le voir ; & quoy qu'il ne fuſt qu'à demie lieuë d'eux, il prit la poſte pour retourner à Epernay, il déconcerta par ſa preſence l'intrigue de Rubempré, & néamoins bien loin de le punir, il eſſaya de le gagner en tant de manieres qu'il en vint à bout.

Le Roy de Navarre n'étoit pas ſi tranquille que Henry Trois ; & ſoit qu'il connuſt mieux ſes veritables intereſts, ou qu'il prévît qu'il ne ſeroit plus en état de reſiſter aprés que la Ligue auroit accablé la Cour de France, il envoya à Sa Majeſté les deux de ſes Conſeillers d'Etat qu'il ſçavoit luy eſtre plus agreables. C'étoient Clervant & Chaſſincourt, qui luy remontrérent que ſi Elle prenoit une vigoureuſe reſolution, les forces des Calviniſtes ne luy manqueroient pas au beſoin. Mais comme il n'y avoit pas beaucoup d'apparence que leur negociation réüſſiſt, le Roy de Navarre dépêcha en même-temps Segur vers les Princes Proteſtans d'Allemagne, pour leur repreſenter que le Calviniſme de France n'avoit jamais couru tant de riſque depuis ſon établiſſement, qu'il étoit alors en danger ; que la Ligue n'avoit eſté formée, que pour executer le deſſein que l'Empereur Charles Quint n'avoit pû accomplir, lors même qu'il étoit le plus puiſſant, c'eſt-à-dire aprés la victoire de Murberg : Que l'Eſpagne & la Cour de Rome y trouveroient également leur compte : L'Eſpagne parce qu'elle rendroit l'Empire hereditaire à la Maiſon d'Autriche, aprés qu'elle auroit opprimé les Proteſtans : Et la

Cour de Rome parce que tous les Royaumes & les Etats qui s'étoient détachez de ſon obeïſſance, ſeroient forcez d'y rentrer : Qu'auſſi-tôt que la Ligue auroit donné à la Cour de France les loix qu'elle jugeroit à propos de luy impoſer, elle ne manqueroit pas d'attaquer le Roy de Navarre, qui ne luy reſiſteroit pas durant trois mois, ſi les Proteſtans ne luy envoyoient ſous main tous les ſecours d'hommes & d'argent qu'ils pourroient, ſans ſe declarer trop ouvertement pour luy, & ſans attirer ſur eux les incommoditez de la guerre. * 1581.

* Dans la negociation de Segur en Allemagne ; entre les manuſcrits de Lomenie.

Segur n'eut point de ſuccez en Allemagne ; mais il réüſſit mieux à l'égard de la Reine d'Angleterre, vers laquelle il fut enſuite envoyé. Il conjura cette Princeſſe de prêter au Roy de Navarre, de l'argent qu'il porteroit en Allemagne pour y lever de la Cavalerie & de l'Infanterie ; & de faire équiper une Flotte, commandée par les Officiers qu'elle jugeroit à propos de nommer ; afin que cette Flotte s'approchant des Villes que la Ligue tenoit ſur les côtes de Normandie, de Poitou, & de Guyenne, obligeaſt le Duc de Guiſe à diviſer ſes forces. La Reine d'Angleterre étoit perſuadée de n'avoir point de plus grand ennemy que le Duc de Guiſe ; & ceux de la conſpiration de Parray, qu'elle avoit fait appliquer à la queſtion, avoient depoſé qu'on les avoit ſollicitez de la part de ce Prince à attenter ſur la vie de Sa Majeſté Britannique. Elle n'avoit ny cauſe, ny pretexte pour ſe diſpenſer de ſecourir le Roy de Navarre ; & de plus elle ſe promettoit que tant que la guerre dureroit entre ce Prince & la Ligue, le Duc de Guiſe ne ſeroit point en état de tirer

1581. la Reine d'Ecoſſe Marie Stuard ſa couſine germaine, de la priſon où elle étoit enfermée. Ainſi Thomas Bodley * Conſeiller d'Etat d'Angleterre, eut ordre d'aller trouver tous les Princes Proteſtans d'Allemagne, l'un aprés l'autre, & de les ſolliciter d'entrer dans une ligue offenſive & deffenſive tout enſemble, ou du moins dans une ligue ſeulement deffenſive pour conſerver les Etats qui ſe ſeroient declarez pour la nouvelle Religion; en quelque endroit de l'Europe qu'ils fuſſent ſituez.

* Dans le premier volume de Camdem.

Bodley ſe ſervit à peu prés des mêmes raiſons que Segur avoit employées, excepté qu'il dit au Roy de Dannemark, que Sa Majeſté avoit plus d'intereſt qu'Elle ne penſoit à ruiner la Ligue de France; puiſqu'Elle ſçavoit bien que Chreſtien Trois ſon pere avoit ôté la Couronne & la liberté à Chreſtien Second ſon oncle; que le même Chreſtien Second avoit laiſſé une fille dont le Duc de Lorraine étoit fils: Que ce Duc s'étoit aſſez nettement expliqué, qu'il prétendoit recouvrer les trois Royaumes de Dannemark, de Suede, & de Norvege, que ſon ayeul maternel avoit perdus; & qu'il y travailleroit auſſi-tôt que la Ligue auroit accablé la Cour & les Calviniſtes de France. Mais l'éloquence de Bodley n'eut pas plus de ſuccez qu'en avoit eu celle de Segur; & la Reine d'Angleterre reduite à ſecourir ſeule le Roy de Navarre, ſe piqua de generoſité à ſon égard: Elle luy prêta deux cens mil écus; & de plus Elle fit équiper une Flotte ſous les ordres du Comte de Carlile, qui n'oſa pas à la verité faire deſcente ſur les côtes de Picardie & de Normandie, de peur de donner atteinte au dernier Traité de Paix en-

tre la France & l'Angleterre : Mais il incommoda les Eſpagnols par l'endroit dont ils étoient le plus jaloux, qui étoit l'Amerique ; & il y traverſa leur commerce de maniere que ſi la Ligue euſt eu plus long-temps les armes à la main, le Roy Philippes Second n'auroit pû fournir au Duc de Guiſe les ſommes d'or & d'argent qu'il luy avoit promiſes. 1581.

La joye du Roy de Navarre pour avoir attiré la Reine d'Angleterre dans ſes intereſts, fut ſi grande qu'elle le porta à une démarche qui fut diverſement interpretée par toute l'Europe. Il obligea Pleſſis-Mornay à compoſer une réponſe au Manifeſte de la Ligue ; & il le chargea d'y inſerer un défy au Duc de Guiſe, de ſe battre en duel contre luy ſeul, deux à deux, ou en tel nombre qu'il luy plairoit ; avec les armes qui étoient en uſage entre les Chevaliers d'honneur : ſoit dans le Royaume de France, au lieu qu'il plairoit au Roy Henry Trois de nommer ; ou au dehors, dans quelque Etat que le Duc de Guiſe choiſiroit, pourvû qu'il ne fuſt point ſuſpect à ſon ennemi. Mais le Duc de Guiſe agit dans cette occaſion avec toute la prudence que l'on avoit autrefois admirée dans ſon pere : Car nonſeulement il n'accepta point le duel ; mais de plus il feignit d'ignorer que le Roy de Navarre luy eût fait un appel. Il conſidera que les François étoient prevenus de l'opinion qu'on ne pouvoit mettre la main à l'épée contre un Prince du Sang, ſans commettre un parricide ; & que Monteſquiou qui avoit tué le Prince de Condé à la Bataille de Jarnac, quoiqu'il n'y euſt point eû de ſa faute, n'avoit pas laiſſé d'être en abomination à tout le monde ; qu'il

1581. ne pouvoit ſe battre contre le Roy de Navarre ſans offenſer Henry Trois, & ſans donner aux Favoris le pretexte qu'ils cherchoient pour decrediter la Ligue dans la perſonne de ſon Chef : Que s'il acceptoit le défi, il réduiroit la cauſe de la Religion qui eſtoit la plus forte & la plus efficace de toutes les cauſes civiles, à une querelle particuliere entre les Maiſons de Bourbon & de Lorraine, où il n'y auroit que la vingtiéme partie des Catholiques qui priſſent intereſt : Qu'il donneroit à ſes Ennemis occaſion de luy reprocher que c'eſtoit ſon ambition & le deſir de ſe venger, qui luy avoient mis les armes à la main ; & non pas le deſir de conſerver la Foy Catholique dans ſa Patrie.

On obſerva que la conduite du Duc de Guiſe à l'égard des Princes du Sang, fut depuis plus exacte qu'elle ne l'avoit eſté juſques-là, puis qu'il témoigna dans tous ſes diſcours, & dans le grand nombre de lettres qu'il ſe donnoit luy-même la peine d'écrire ; Qu'il reſpectoit les Princes du Sang : Qu'il eſtimoit la perſonne du Roy de Navarre : Et qu'il n'avoit rien à démêler avec luy. Qu'il s'eſtoit ſeulement engagé à deffendre l'ancienne Religion, que les Proteſtans avoient réſolu d'opprimer dans leur derniere Aſſemblée de Magdebourg, & a empêcher qu'elle ne ſuccombât en France : Qu'elle ſeroit toujours expoſée à ce danger tant que la nouvelle Secte ſubſiſteroit dans ce Royaume ; & qu'on l'avoit aſſez éprouvé dûrant les vingt-cinq dernieres années où les François avoient enduré tous les maux dont la Juſtice Divine avoit accoutumé de punir les Peuples les plus coupables.

Mais ſi le Duc de Guiſe eſtoit modeſte à l'égard du Roy

Roy de Navarre : On le trouvoit extraordinairement fier dans les propoſitions qu'il faiſoit à la Reine Mere, lors qu'il conferoit avec Elle dans Eſpernay. Il demandoit pour les plus conſiderables des Liguez les Gouvernemens de Normandie, de Picardie, du Lyonnois, de Saluſſes, de Mets, de Toul & de Verdun, & ſept ou huit Places de ſûreté qui n'eſtoient pas moins importantes que celles que la Cour avoit accordées aux Calviniſtes. Il ajoutoit, que comme la Ligue ne s'eſtoit miſe en armes que pour la Cauſe de la Religion ; Elle eſtoit incapable de les quitter avant que le Roy Henry Trois euſt interdit en France l'exercice du Calviniſme, & qu'il euſt declaré les Calviniſtes exclus de toutes les Charges : Que l'on fiſt pour cela un Edit qui ſeroit verifié dans tous les Parlemens : Que Sa Majeſté s'obligeât par ſerment ſolemnel à le faire obſerver : Qu'Elle exigeât un ſemblable ſerment de tous les Princes, les Seigneurs & les Magiſtrats de ſon Royaume : Que les Troupes de la Cour & de la Ligue fuſſent inceſſamment employées à recouvrer les Places de ſûreté, accordées aux Calviniſtes : Que le Roy révoquât le Traité qu'il avoit fait avec les Suiſſes, pour ce qui regardoit la Ville de Geneve : Qu'il renonçât à la protection de cette Ville : Que pour remedier aux inconveniens des precedens Edits qui avoient eſté révoquez peu de tems aprés leur publication, & que la Cour deſavoüoit en ſecret dans le même tems qu'Elle feignoit d'en commander l'obſervation ; le Roy permiſt à l'Armée de la Ligue d'aller attaquer les Calviniſtes, & ne l'obligeât par aucune voye indirecte à ſuſpendre ſon action juſques à ce 1581.

1580. qu'Elle les euſt entierement exterminez : Que moyennant cela la Ligue renonceroit à toutes les ſûretez qu'Elle avoit demandées à Sa Majeſté : Que ſon Chef, ſes freres & ſes parens paternels eſtoient preſts de luy remettre les Charges dont il avoit plû au Roy Charles Neuf ſon frere & à luy de les honorer, & de ſe retirer dans leurs maiſons, pour y finir leurs vies en perſonnes privées.

Les effets ſuivirent de prés les propoſitions du Duc de Guiſe, qui pour montrer qu'il n'avoit plus de tems à perdre, ſortit d'Eſpernay pour ſe mettre à la teſte de ſes Troupes, pendant que le Cardinal ſon frere alloit porter l'ordre au Rhingrave & à Baſſompierre de le venir joindre : L'avis qu'en eut le Roy l'étonna d'autant plus qu'il avoit crû appaiſer les Chefs de la Ligue, en leur accordant de nouveaux Gouvernemens : Il s'imagina que le Louvre alloit eſtre environné de barricades, & il écrivit à la Reine Mere d'appaiſer le Duc de Guiſe en quelque maniere que ce fuſt. Ainſi le ſalut de la France fut mis entre les mains de cette Princeſſe ; & Elle s'acquitta de ſa commiſſion avec une adreſſe, que les Hiſtoriens de ſon tems, & ceux de celuy-cy n'ont point aſſez particulariſée. Elle aimoit encore Henry Trois, quoiqu'ils aïent écrit le contraire ; & Elle l'aimoit avec d'autant plus de tendreſſe qu'il eſtoit reſté ſeul des cinq fils qu'Elle avoit eus de Henry Second. Elle ne ſouhaittoit pas de le réduire à la neceſſité de n'avoir point de Favoirs, parce qu'Elle ſçavoit aſſez que cela luy eſtoit impoſſible. Henry Trois dés le tems qu'il eſtoit encore Duc d'Anjou s'eſtoit laiſſé gouverner abſolument par Carnava-

let, & par le Marêchal de Coſſé, auſquels la Damoiſelle de Chaſteauneuf & la Princeſſe de Condé avoient tour à tour ſuccedé. 1581.

Pibrac s'eſtoit inſinué plus avant que les autres dans l'amitié de ce Prince, pendant ſon voyage en Pologne & ſon ſejour dans ce Royaume; & Villequier avoit ſupplanté Pibrac. Bellegarde, d'O, Dugua, Saint-Megrin, Joyeuſe & d'Epernon, avoient eu leur rang dans ſa faveur; & la Reine Mere ne prévoyoit que trop que ſi Elle les pouſſoit hors de la Cour; d'autres Favoris prendroient bien-tôt leurs places, qui luy ſeroient peut-eſtre plus contraires, que ceux que l'on vient de nommer ne l'eſtoient. Elle n'auroit donc pas voulu que Henry Trois n'euſt point de Favory, mais Elle auroit deſiré qu'il n'en euſt qu'un; & que celuy là fuſt de l'humeur du Marêchal de Retz, qui ſeul avoit eſté durant dix ans Favory, & premier Miniſtre tout enſemble, de Charles Neuf; & qui néamoins avoit conſervé tant d'égards pour la Reine Mere, qu'il n'inſpiroit aucuns ſentimens au Roy ſon Maiſtre, que par l'ordre de cette Princeſſe. Et de fait ce Marêchal conferoit regulierement avec Elle une heure par jour, & luy rendoit un compte exact de tout ce que le Roy avoit fait la veille. Mais s'il s'étoit trouvé un Italien capable de s'aſſujettir juſques-là; il n'y avoit pas lieu d'eſperer qu'il y euſt un François qui luy reſſemblaſt.

La Reine Mere ſe croyoit ainſi obligée par honneur à procurer la diſgrace des Ducs de Joyeuſe & d'Epernon; mais le meilleur moyen pour y parvenir n'étoit pas de ſouffrir que le Duc de Guiſe s'avançaſt

1581. vers Paris, à la teſte des trente-quatre mil hommes qu'il avoit ; parce qu'il y auroit infailliblement enlevé la Cour ; ou s'il ne l'eût enlevée, il auroit réduit Henry Trois à ſe jetter entre les bras des Calviniſtes : Ce qui auroit à la verité differé ſa ruine pour quelque mois, mais ne l'auroit point empêchée. Dans l'un ou l'autre de ces cas, il étoit à croire que le Duc de Guiſe ſe ſeroit emparé de la Couronne ; & c'eſtoit-là ce que la Reine Mere n'avoit pas moins d'intereſt d'empêcher, que le Roy ſon fils, puiſqu'Elle auroit achevé de perdre le peu de credit qui luy reſtoit, & qu'on l'auroit contrainte de finir ſa vie dans la ſolitude de ſa Maiſon de Chenonceaux.

Ce fut dans cette unique vûë qu'Elle arreſta le Duc de Guiſe à Nemours où il s'étoit avancé ; qu'Elle luy monſtra le pouvoir ſans limite que la Cour luy avoit envoyé pour traiter avec luy : Qu'Elle le pria de donner la Paix à la France ; & qu'Elle luy offrit d'accorder toutes les propoſitions qu'il feroit ; pourveu que l'honneur du Roy ſon fils & le ſien y fuſſent à couvert. On ajoûte qu'Elle flatta le Duc de Guiſe, par la gloire immortelle qu'il auroit d'exterminer le Calviniſme en France ; & d'accomplir le fameux deſſein que ſon pere auroit executé, ſi Poltrot ne l'euſt aſſaſſiné. Quoi qu'il en ſoit, le Duc de Guiſe ſe laiſſa pour lors tromper par une femme, & perdit une occaſion infaillible de ſe faire Roy de France, qui ne luy auroit coûté que quatre ou cinq jours de marche. Il demanda que tous les Edits faits en faveur des Calviniſtes fuſſent entiérement revoquez : Que le Roy s'engageaſt à ne plus ſouffrir qu'une Religion dans ſon Royaume :

Qu'il travaillaſt inſenſiblement à la ruine de la Secte de Calvin : Qu'il joigniſt ſes forces à celles de la Ligue; & qu'il donnaſt le Commandement des unes & des autres à un Prince de la Maiſon de Lorraine, tel qu'il plairoit au Duc de Guiſe de propoſer : Que la Ligue auroit pour Places de ſûreté les Villes de Châlons, de Saint Dizier, & de Reims en Champagne; Toul, Verdun, Soiſſons, Dijon, Beaune, Ruë, Dinan & Concarneau : Que l'on accordât aux Cardinaux de Bourbon & de Guiſe, aux Ducs de Guiſe, de Mayenne, d'Aumale, d'Elbeuf & de Mercœur, chacun une Compagnie d'Arquebuſiers à cheval pour les garder, qui ſeroient entretenus aux dépens du Roy. Il exigea cent mil écus pour bâtir une Citadelle à Verdun, deux cens mil pour la ſolde des Allemans, que le Rhingrave & Baſſompierre avoient enrôlez, & une décharge de cent dix mil écus qui avoient eſté pris dans la recette generale de Champagne. 1581.

La Reine Mere ne differa d'accorder ces Articles qu'autant de tems qu'il fallut pour les mettre au net, & enſuite Elle les ſigna. Elle les envoya à la Cour qui les ratifia à l'heure même. * On blâma le Duc de Guiſe de ce qu'ayant trouvé la Reine Mere dans la diſpoſition de luy tout accorder ; il avoit negligé les intereſts des perſonnes auſquelles il eſtoit principalement redevable du ſuccez de ſon entrepriſe. Et de fait il ne ſe mit en peine, ny du ſoulagement du Peuple, pour lequel il s'eſtoit vanté d'avoir principalement pris les armes, ny du rétabliſſement de la Nobleſſe dans ſes anciens privileges, ny de la réformation du Gouvernement, ny de la mauvaiſe adminiſtration des Finan-

* En mil cinq cens quatre-vingt-cinq.

1581. ces. Mais ce que l'on trouva principalement à redire fut, que le Duc de Guiſe s'abſtint de faire liquider le droit du Cardinal de Bourbon à la Couronne, quoique ce Prince n'eût prêté ſon nom à la Ligue que ſous cette eſperance.

Le Roy ne joüa pas moins habilement ſon perſonnage qu'avoit fait la Reine ſa Mere, & l'Edit qu'on luy demandoit fut dreſſé de ſorte que le Conſeil de la Ligue n'y trouva rien à redire. Sa Majeſté deffendoit l'exercice de la Religion prétenduë reformée, ſur peine de confiſcation de corps & de biens; commandoit à tous les Miniſtres qui l'enſeignoient de ſortir du Royaume dans un mois, & à tous ſes Sujets de faire profeſſion de la Religion Catholique dans ſix mois, s'ils n'aimoient mieux ſortir du Royaume préciſément au bout de ce terme; bien entendu qu'en ce cas ils pourroient vendre leurs biens, meubles & immeubles. Sa Majeſté declaroit les Calviniſtes incapables d'exercer aucunes Charges, Offices, ny dignitez: Elle révoquoit les Chambres mi-parties établies en leur faveur; & Elle leur redemandoit inceſſamment la reſtitution des Places de ſûreté, de peur néanmoins de favoriſer les vengeances particulieres & d'exciter des Seditions. Elle deffendoit aux Catholiques ſur peine de la vie d'uſer des voyes de fait, & de rien entreprendre de leur autorité particuliere ſur les Calviniſtes: Elle declaroit que tout ce que les Liguez avoient fait dans ces derniers mouvemens eſtoit venu d'un pur zele pour la Religion Catholique: Que Sa Majeſté y donnoit ſon approbation, & deffendoit que la Ligue en fût recherchée, ſous quelque cause ou

pretexte que ce fût : Enfin Elle commandoit aux Princes, Pairs, Officiers, Conſeillers d'Etat, Chevaliers des Ordres, Gouverneurs, Magiſtrats des Cours Souveraines, Baillifs, Senêchaux, Maires, Echevins, & Communautez des Villes, de promettre & jurer ſolemnellement, qu'ils obſerveroient cet Edit, & que l'on mit dans les Regiſtres des Cours Souveraines les Procez verbaux de leurs ſermens. On appella cet Edit de Juillet pour deux raiſons, l'une qu'il fût publié le dixhuit de ce mois mil cinq cens quatre-vingt cinq, & l'autre, que la Ligue prétendit qu'il répareroit le dommage qu'un autre Edit de Juillet avoit apporté à la Religion Catholique, au commencement du Regne de Charles Neuf. Le Duc de Guiſe obligea le Roy de le porter luy-même au Parlement de Paris ; afin que la preſence de Sa Majeſté en obtint la verification avec plus de facilité ; & pour rendre cette verification plus ſolemnelle, les Conſeillers eurent ordre de prendre leurs robes rouges. 1581.

Le Roy de Navarre n'en receut l'avis qu'avec une ſurpriſe qui fut ſur le point de le jetter dans le deſeſpoir, quoique les nouvelles que les Eſpions qu'il entretenoit à la Cour lui écrivoient ſouvent, euſſent dû l'y diſpoſer. Il avoit plus d'une fois repreſenté à Henry Trois, qu'il apprehendoit que Sa Majeſté tres-Chrêtienne ne fût enfin contrainte de l'abandonner ; & il luy en avoit ſincerement mandé ce qu'il en penſoit. Henry Trois avoit toujours traité de ridicule la défiance du Roy de Navarre, & il luy avoit proteſté ; que s'il voyoit que la Ligue devint trop puiſſante, il appelleroit les Calviniſtes à ſon ſecours, afin de l'opprimer à communes

1581. armes. Henry Trois n'en eſtoit pas demeuré là ; car outre les cent mil écus qu'il avoit envoyez au Roy de Navarre, il l'avoit encore mis en poſſeſſion de deux des privileges accordez aux préſomptifs Succeſſeurs à la Couronne, qui eſtoient le titre de Monſeigneur, & le pouvoir de créer des Maiſtres en chaque mêtier. Mais lorſque le Roy de Navarre n'eut plus lieu de douter que ſi la Cour de France n'eſtoit en effet contre luy ; elle en feroit au moins le ſemblant, & joindroit pour l'opprimer ſes forces à celles de la Ligue ; il aſſembla les plus ſages de ſes amis pour déliberer avec eux ſur ce qu'il avoit à faire. Il y en eut qui luy conſeillerent d'éviter la premiere impetuoſité de la Ligue, & de ſe retirer en Allemagne, où ſa preſence obtiendroit infailliblement ce que les Princes Proteſtans avoient refuſé à Segur : Ils ajouterent que ces Princes le mettroient à la teſte d'une Armée ſi puiſſante, que rien ne ſeroit capable de l'arrêter dans ſa marche, depuis la Ville de Straſbourg, juſques aux Fauxbourgs de Paris : Qu'alors il obligeroit le Roy Henry Trois, qui ne l'avoit abandonné que par force, à ſe declarer pour luy, ou du moins à conclure avec les Calviniſtes une Paix qui les miſt en état d'executer le plus grand de leurs deſſeins, qui conſiſtoit à former une Republique dans le Royaume de France, ſous pretexte qu'ils ne pouvoient autrement s'aſſurer que la Cour, la Ligue, & les Politiques, les laiſſaſſent vivre en repos.

Le Vicomte de Turenne ſuivit en partie cet avis ; mais il le rejetta en partie. Il fut d'avis que le Roy de Navarre ne ſe declarât ny pour la Cour, ny pour la

Ligue

Ligue, ny pour ſes Politiques ; & qu'il n'allât point en Allemagne ; puis qu'en le faiſant, il acheveroit d'irriter contre luy les bons François, & ſe fermeroit ainſi l'accez au Trône. Mais il luy conſeilla de ſe retirer à la Rochelle, & d'y vivre en homme privé, aprés s'eſtre démis de la qualité & des fonctions de Chef des Calviniſtes, en faveur du Prince de Condé, bien entendu que ce Prince les luy rendroit immediatement aprés que les troubles auroient ceſſé. La Nouë, Pleſſis Mornay, Clervant & Segur convinrent néamoins que ſi le Roy de Navarre avoit à perir, il falloit que ce fût à la teſte des Calviniſtes ; & qu'il ne pourroit éviter la mort en quelqu'autre poſture qu'il ſe mît. Il approuva ce dernier ſentiment, & parce que le Prince de Condé avoit encore plus de credit que luy dans le Parti Calviniſte, à cauſe que les Miniſtres eſtoient perſuadez qu'il eſtoit plus fervent dans leur Secte, il conclut avec ce Prince une aſſociation qui les obligeoit à courir réciproquement une même fortune, & qui obligeoit celuy des deux qui ſurvivroit à l'autre, de ne jamais poſer les armes qu'il n'eût vengé ſa mort ſuppoſé qu'elle fût arrivée d'une maniere violente. 1581.

De plus le Roy & la Reine de Navarre vivoient ſi mal enſemble, qu'il n'y avoit aucune apparence qu'ils euſſent des enfans ; & en ce cas la ſucceſſion de ce Prince regardoit Catherine d'Albret ſa ſœur unique, qui par conſequent eſtoit le meilleur Parti qu'il y eût dans l'Europe. Le Prince de Condé n'eſtoit pas riche, & les biens qu'il avoit tirez de Marguerite de Cleves ſa femme, ne l'avoient pas beaucoup accommodé, puis qu'il avoit eſté contraint de les rendre au Duc de

1581. Nevers, à cauſe qu'elle eſtoit morte ſans enfans. Il penſoit à ſe remarier avantageuſement, & le Roy de Navarre luy fit à Bergerac deux offres qu'il accepta de tout ſon cœur : l'une de luy donner ſa ſœur en mariage, auſſi-tôt que la Cour de France y auroit conſenti ; l'autre d'inſerer dans le Contrat de mariage, qu'en cas que le Prince de Condé n'eût point d'enfans d'elle, & qu'il luy ſurvêquît, il heriteroit de tous les biens que poſſedoit le Roy de Navarre, non-ſeulement comme fils d'Antoine de Bourbon, c'eſt-à-dire, le Duché de Vendôme, & les autres Terres qui y avoient eſté jointes ; mais encore le droit au Royaume de Navarre, la portion de cet Etat que Catherine de Foix avoit conſervée, la Principauté de Bearn, & les riches Seigneuries de Foix, d'Armagnac, d'Albret, de Comminges & de Bigorre. Les plus ſages Calviniſtes qui avoient negocié cette reconciliation eſperoient qu'elle ſeroit éternelle, & que le Parti Calviniſte ſeroit deſormais autant uni que l'étoit celuy de la Ligue ; mais les Flateurs du Roy de Navarre & du Prince de Condé renverſerent en moins de trois mois le projet dont on vient de parler, quoiqu'il parût tout-à-fait ſolide.

L'un & l'autre ne laiſſerent pas néamoins dans un ſi petit eſpace de tems, de rendre à leur Secte un ſervice qui l'empêcha de ſuccomber. A peine ſe furent-ils embraſſez, qu'ils allerent au Haut Languedoc pour traiter de vive voix avec le Duc de Montmorency une ſeconde Alliance, entre leur Parti & celuy des Politiques. On a veû que le Roy de Navarre avoit ſauvé ce Duc, en le reconciliant avec les deux Joyeuſes pere & fils ; & l'on doit ajouter en ce lieu que Montmorency

n'eſtoit pas méconnoiſſant, lors qu'il le pouvoit ſans trop hazarder ſon établiſſement. Il avoit toujours eſté bon François à cela prés; & quoiqu'il eût promis aux Eſpagnols de ſe jetter entre leurs bras & de leur livrer une partie des Places qui dépendoient de luy dans ſon Gouvernement; il ne l'avoit point encore executé, ſous pretexte de ne s'eſtre engagé que dans la conjoncture que la Cour de France & la Ligue l'attaquaſſent de concert, & que cette conjoncture n'étoit point encore arrivée. Les Eſpagnols avoient eû ſi peur qu'il ne ſe réconciliât avec la Cour de France, qu'ils avoient reçu ſon excuſe pour bonne; & il eſtoit encore le Maiſtre de luy même, lorſque le Roy de Navarre & le Prince de Condé luy repreſenterent, que la haine irréconciliable de ſa Maiſon avec celle de Lorraine l'empêchoit de prendre aucune confiance avec le Duc de Guiſe: Que les Places qu'il tenoit dans le Languedoc eſtoient tellement environnées de celles des Calviniſtes, que s'il ne traitoit avec eux elles luy coûteroient plus à conſerver qu'il n'en tireroit de revenu: Que ſon honneur & ſa ſûreté dépendoient de contracter une étroite union avec les deux premiers Princes du Sang de France, & qu'il en remporteroit la gloire, d'avoir empêché que la Loy fondamentale de la Monarchie Françoiſe ne fût violée. 1581.

Le Duc de Montmorency convaincu par les raiſons que l'on vient d'abreger, conclut & ſigna avec le Roy de Navarre & avec le Prince de Condé un Traité que l'on ſe diſpenſe de rapporter icy, parce qu'il ne fut executé en aucun de ſes Articles. * La cauſe en fut peut-eſtre qu'il eſtoit trop avantageux aux Politiques;

* Il eſt parmy les Manuſcrits de M. de Bethune.

1581. mais quoiqu'il en ſoit le Roy de Navarre & le Prince de Condé en tirerent huit jours aprés un avantage d'autant plus préjudiciable à la Ligue, qu'elle s'y eſtoit moins attenduë. Ils publierent un Manifeſte, datté du dix d'Aouſt mil cinq cens quatre-vingt-cinq, qui contenoit en termes exprés, que la Paix que le Roy Henry Trois avoit eſté contraint d'accorder, alloit entierement à la ruine de ſon Etat, & que cela ſeul avoit obligé le Roy de Navarre & le Prince de Condé de ſe joindre au Duc de Montmorency, pour conſerver les juſtes pretentions qu'ils avoient à la Couronne, & pour eſtre plus en état de repouſſer les forces de la Ligue par d'autres qui ne leur fuſſent point inferieures. Ils ſommoient enſuite tous les ordres de l'Etat de ſe joindre à eux; & de peur qu'on ne leur reprochât leur Secte, ils declaroient qu'ils eſtoient preſts de ſe ſoûmettre pour ce qui regardoit leur Foy, à la deciſion d'un Concile General ou National, pourvû qu'il fût convoqué dans les formes.

Mais on ſe repent bien-tôt des réſolutions qui n'ont point eſté volontaires, & que la ſeule neceſſité avoit arrachées de ceux qui les prenoient. Le Roy n'oſa pas contrevenir d'abord à la Paix de Nemours, parce que le Duc de Guiſe qui n'avoit point encore licentié ſes Troupes, l'auroit infailliblement enlevé. Sa Majeſté ſe contenta d'y donner atteinte, en propoſant à la Ligue qu'elle luy permiſt de faire un dernier effort ſur l'eſprit du Roy de Navarre pour le ramener, avant que les forces de Sa Majeſté tres-Chrêtienne, & celles du Duc de Guiſe l'attaquaſſent de concert. Il y avoit peu d'apparence que ce Duc y conſentît; cependant il y fut porté par deux motifs: L'un que la

tentative de Henry Trois ſeroit tres-certainement inutile : L'autre que le nouveau refus du Roy de Navarre fourniroit aux Liguez un nouveau pretexte de l'accabler avec impunité. Le Cardinal de Lenoncour, d'Angennes-Poigny & Nicolas Bruſlart Preſident des Enqueſtes au Parlement de Paris, furent choiſis pour cette negotiation. Mais en paſſant par Orleans, ils aperçurent bien que la Ligue ne ſe laiſſoit point amuſer, & que le Duc de Mayenne mettoit l'Armée Catholique en état d'agir contre les Calviniſtes. Le Roy pour en retarder la marche manda au Louvre le Prevôt des Marchands, le premier & le ſecond Preſident du Parlement, le Cardinal de Guiſe, & le Doyen de Nôtre Dame ; & les caiola d'abord, en leur diſant que le Public leur avoit l'entiere obligation du dernier Edit, & qu'il avoit eû bien de la peine à l'accorder. Il ajoûta qu'il ne s'agiſſoit plus que de l'executer, & que pour y parvenir il falloit trois puiſſantes Armées, l'une en Guyenne, l'autre auprés de Sa Majeſté, & la derniere en Champagne pour fermer aux Allemans l'entrée de la France : Que pour entretenir ces Armées il eſtoit abſolument neceſſaire de décharger le Treſor Royal des autres dépenſes : Qu'ainſi les Compagnies Souveraines ne s'attendiſſent plus d'avoir des gages : Que la Ville de Paris fourniſt inceſſamment deux cens mil écus, qui n'eſtoient que la moitié de ce que coûteroient les Gens de Guerre durant un des douze mois de l'année : Et que le Clergé de France contribuât pour le reſte de cette prodigieuſe ſomme. 1581.

Sa Majeſté s'étoit imaginée qu'en prenant les Liguez par leur intereſt, Elle les obligeroit à ſuſpendre

1581. la marche de leurs forces contre le Roy de Navarre ; mais Elle ſe trompa dans ſa conjecture. Les Liguez en conçurent à la verité plus de haine & de mépris pour Elle ; mais ils ne rallentirent ny leur zele contre les Calviniſtes, ny l'execution de leurs autres deſſeins. Les trois Députez vers le Roy de Navarre n'eurent pas plus de ſuccez, quoiqu'ils euſſent agi avec toute la prudence & l'addreſſe que demandoit la Commiſſion delicate qu'on leur avoit donnée. Ils propoſerent d'abord au Roy de Navarre de retourner à la Communion de l'Egliſe Catholique ; & il s'en deffendit par deux excuſes. L'une qu'il eſtoit perſuadé que ſa Religion eſtoit la meilleure. L'autre que s'il l'abjuroit, la Cour de France n'eſtoit point aſſez puiſſante pour le preſerver des attentats des Liguez. Ils luy parlerent enſuite de ſuſpendre l'exercice de la nouvelle Religion, pendant ſix mois, durant leſquels on chercheroit & trouveroit des expediens capables de terminer les affaires à la ſatisfaction commune des perſonnes intereſſées : Et il répondit qu'il n'oſeroit entreprendre cela ſans le conſentement du Prince de Condé ; & que néamoins il n'oſeroit le luy demander, parce qu'il le connoiſſoit trop zelé Calviniſte : Mais que quand ce Prince accorderoit cela au bien de la Paix, les Miniſtres du Calviniſme s'y oppoſeroient, par la crainte de devenir inutils ; & formeroient dans le Parti une ſi puiſſante brigue, que les deux premiers Princes du Sang reſteroient ſeuls de leur avis. En troiſiéme lieu les Députez ſe laiſſerent entendre que pourvû que les Calviniſtes rendiſſent au Roy les Villes de ſûreté, la Cour de France leur accorderoit une ſuſpenſion d'ar-

mes, & diſpoſeroit la Ligue à les gratifier en ce point. 1581.
Mais le Roy de Navarre repartit que ſi cette propoſition avoit eſté faite avant le Traité de Nemours, elle auroit pû réüſſir; mais que preſentement les Calviniſtes ne manqueroient pas de dire, qu'ils n'eſtoient pas de moindre condition que les Liguez; & que puis que l'on venoit de donner à ceux-cy des Places de ſûreté, il n'eſtoit pas juſte qu'on les ôtât aux autres.

Enfin les Députez dans la ſeule veuë d'empêcher qu'on ne leur reprochât de n'avoir rien obtenu, ſolliciterent le Roy de Navarre d'une entrevûë qui ſe feroit entre luy & la Reine Mere à Champigny: Qu'il arrêtât la marche des Troupes qui luy venoient d'Allemagne; & que réciproquement la Cour & la Ligue ſuſpendroient la marche de celles qui leur venoient du même Païs. Mais le Roy de Navarre qui n'oſoit refuſer l'entreveuë, l'éluda en diſant que ſes Troupes avoient eſté miſes ſur pied aux communs frais de la Reine d'Angleterre & des Princes Proteſtans de l'Empire, & que par conſequent il falloit qu'ils conſentiſſent qu'on les arrêtât au lieu où elles ſe trouvoient.

Il ne s'agit donc plus que de penſer à la guerre; & comme des Chefs Calviniſtes diſperſez dans les Provinces, il n'y en avoit point qui courut plus de riſque que Leſdiguieres, à cauſe que le Duc de Guiſe Gouverneur du Dauphiné avoit reſolu de tourner contre luy les principales forces qu'il avoit delà la Loire; il penſa de bonne heure à ſurprendre des Places capables d'empêcher qu'il ne ſuccombât d'abord. Celle de Chorges luy eſtoit la plus commode, parce qu'elle n'eſtoit éloi-

1581. gnée de ſa maiſon que d'une lieuë. Les Liguez s'en eſtoient ſaiſis, & l'avoient confiée à Deſcrottes, pour le recompenſer de ce qu'il avoit paſſé du Party des Calviniſtes au leur. Deſcrottes qui n'apprehendoit pas qu'elle luy fuſt ravie, parce que Leſdiguieres n'avoit aucunes Troupes en campagne, y avoit laiſſé pour Gouverneur des Praux, qui moins défiant que luy, paſſoit le temps à ſe divertir, avec cent Soldats de Garniſon qu'il commandoit. Leſdiguieres en fut informé, & donna le rendez-vous à quatre cens Calviniſtes des plus déterminez, à un quart de lieuë de la Place. Il ſe mit à leur teſte, & il inſulta Chorges ſans peine, à cauſe que le Lieutenant & la Garniſon avoient paſſé la nuit au Bal, & qu'ils dormoient encore. *

* Videl dans la vie de Leſdiguieres.

La Ligue s'eſtoit encore emparée de Die, & y avoit mis pour Gouverneur Veaune, qui ſe broüilla d'abord avec les Bourgeois, ſur le logement & les uſtenciles qu'ils fourniroient à ſa Garniſon. Gouvernet & Poüet ſe mêlerent de les accommoder, pour avoir le loiſir de diſpoſer les Calviniſtes qui ſe trouvoient dans cette Ville, à ſe ſaiſir d'une des Portes, & à introduire par là Leſdiguieres qui y entra le plus fort. Il courut de là avec une incroyable diligence à Montelimar; & il y appliqua aux trois Portes autant de petards qui les enfoncerent. Il ſurprit cette Ville, & les Bourgeois Calviniſtes qui y eſtoient en grand nombre ayant renforcé ſes Troupes, il aſſiegea dans les formes le Château de la Tour de Narbonne. Maugiron Lieutenant du Duc de Guiſe n'en eut pas plûtôt reçû l'avis qu'il s'avança avec les Comtes de Sault, de Tournon, de Montlaur & de Suſe, le Colonel Alphonſe

Alphonſe d'Ornano, cinq cens chevaux de la Nobleſſe du Païs, & deux mil Fantaſſins Catholiques, pour ſauver, s'il eſtoit poſſible, le Château & la Tour que l'on vient de nommer. Mais il avoit eû tant de hâte, qu'il n'avoit mené que des Fauconneaux; & il trouva Leſdiguieres ſi avantageuſement retranché, qu'il falloit du gros Canon pour l'attaquer. Il en alla chercher; & n'en trouvant pas aiſément; parce que les Villes Catholiques du Dauphiné qui s'attendoient d'avoir à tous momens affaire de leur Artillerie, refuſoient de s'en déſaiſir. Ancone & Boulati qui deffendoient la Tour, ſe rendirent faute de pain le dix-neuviéme jour du Siege. 1581.

Le Château ſuivit l'exemple de la Tour; & Leſdiguieres retourné vers Die s'en aſſura la conſervation en prenant les Châteaux qui l'environnoient, & qui l'euſſent réduite à de grandes extrémitez toutes les fois que l'Armée Calviniſte s'en ſeroit éloignée. Il défit à la montée de la Coüige cinq cens Arquebuſiers, & trois Compagnies de Lances Italiennes qui venoient de Piémont au ſecours de Maugiron. Et les Calviniſtes d'Ambrun luy ayant mandé qu'ils l'aideroient à ſurprendre leur Ville, pourvû qu'il s'en approchât avec des Troupes ſuffiſantes pour s'en rendre Maiſtre; il y envoya ſes Soldats par de petites Troupes, & il y alla luy-même par le chemin de Chorges. Il arriva à la fauſſe porte de la Citadelle ſans eſtre découvert, & il l'enfonça de deux coups de petard: Il s'en rendit ainſi le Maiſtre, & il paſſa du Château dans la Ville. Les Bourgeois Catholiques avoient fait à la haſte quelques barricades; mais il les abandonnerent à la pre-

1581. miere charge des Calviniſtes, & s'enfuirent. Geſſan & Deſcrottes qui s'eſtoient retirez dans le Palais de l'Archevêque, obtinrent une honorable compoſition. Mais l'Archevêque qui eſtoit le plus grand ennemi que Leſdiguieres eût dans le Dauphiné, n'eſperant pas de quartier s'il eſtoit pris, s'eſtoit ſauvé de bonne heure. Les Calviniſtes ne tuerent que dix ou douze Bourgeois Catholiques; mais ils pillerent l'argenterie des Egliſes, & ils condamnerent les Habitans Catholiques à leur payer dix mil écus pour ſe racheter du pillage.

Les Calviniſtes ne furent pas ſi heureux dans le Poitou que dans le Dauphiné; & le Prince de Condé qui les commandoit y perdit la meilleure partie de la reputation qu'il avoit acquiſe. Il avoit levé une Armée plus conſiderable par la valeur des Soldats, que par le nombre des Officiers. On y voyoit pourtant le Vicomte de Rohan, & les Seigneurs de la Rochefoucault, de Saint Gelais, de Clermont, d'Amboiſe, d'Aubigné, & de Charbonnieres. Le Duc de Mercœur en avoit aſſemblé une autre pour la Ligue auprés de Fontenay; & le Prince de Condé qui craignoit que la ſienne ne ſe diſſipât faute d'argent, & parce qu'elle eſtoit preſque toute compoſée de Volontaires, s'approcha du Duc de Mercœur & luy preſenta la Bataille. Le Duc de Mercœur ne jugea pas à propos de l'accepter, & ſe retira dans le Faux bourg des Loges, où le Prince de Condé le pourſuivit, & le contraignit de ſe retirer vers la Riviere de Loire avec tant de précipitation, que les Catholiques perdirent leur bagage & deux cens Soldats des moins diligens. Le Prince de Condé

n'ayant plus d'ennemis en teſte, voulut ſatisfaire ſa paſſion dominante, qui eſtoit celle de recouvrer Broüage. Il y travailla d'abord avec aſſez de ſuccez, puiſqu'il ſe ſaiſit de la Tour de Fourcas, de Saint Jean d'Angle, de Soubiſe, & de quelques autres Places qui ſervoient de dehors à celle qu'il prétendoit aſſieger. 1581.

Saint Luc avoit obtenu le Gouvernement de Broüage, & s'y eſtoit retiré par des raiſons dont les Auteurs du tems ne conviennent pas. Il y en a qui diſent qu'il avoit eſté diſgracié par la crainte que le Duc d'Epernon avoit euë qu'il ne le ſupplantât ; & il y en a d'autres qui ſoûtiennent que ç'avoit uniquement eſté pour tenir la parole qu'il avoit donnée à ſa femme en l'épouſant, de l'amener & de vivre avec elle dans un lieu moins corrompu que n'eſtoit alors la Cour de France. Quoiqu'il en ſoit, il ne s'eſtoit pas plûtôt renfermé dans Broüage, qu'il avoit prévû que le Prince de Condé qui eſtoit ſon ennemi declaré, l'y viendroit aſſieger. Il avoit employé les richeſſes qu'il avoit amaſſées à la Cour, & la dot de ſa femme, à lever des Troupes, & à les mettre dans les petites Places que l'on vient de nommer. Mais ces Troupes les abandonnerent à la veuë de l'Armée Calviniſte ; & celles qui s'étoient chargées de garder Soubiſe, & qui l'avoient abandonné, furent preſque entierement défaites ou noyées dans la bourbe du Canal de Broüage, ſans que Saint Luc qui les voyoit périr pût les ſecourir, à cauſe que la Mer eſtoit ſi baſſe qu'il n'y avoit pas moyen de leur envoyer des bateaux.

Le Prince de Condé ſe ſaiſit enſuite du Canal

1581. d'Hieres ; & des autres avenuës de Broüage & les Rochelois qui n'avoient pas moins d'intereſt que luy qu'il priſt cette Place, luy fournirent de l'argent, des Vaiſſeaux, & des munitions de guerre & de bouche. Il forma pour lors un Siege regulier devant Broüage ; & Saint Luc le ſoûtint avec plus de courage que d'eſperance de conſerver ſon Gouvernement. Il n'attendoit aucun renfort, parce que d'un côté la Cour n'avoit garde de le ſecourir, puiſqu'il s'en étoit retiré ſans obtenir, & même ſans demander ſon congé. On ajoûte que quelques amourettes l'avoient mis mal avec le Duc de Guiſe, dont il auroit pû recevoir du ſecours ; & que le Marêchal de Matignon ne pouvoit envoyer hors de la Guyenne, pour dégager Broüage, les gens de guerre qu'il avoit aſſemblez dans cette Province, ſans l'expoſer aux inſultes des Calviniſtes. Comme S. Luc avoit pris la reſolution en entrant dans Broüage, de la deffendre, ou de s'enſevelir ſous ſes ruines ; il s'appliqua tout entier à en faire durer le Siege le plus qu'il luy ſeroit poſſible, ſur la preſuppoſition que s'il pouvoit tenir juſques à l'entrée de l'hiver, l'Armée des Aſſiegeans ſe diſſiperoit d'elle-même. Mais il ſe ſeroit trompé dans ſa conjecture, ſi le Prince de Condé n'euſt commis la faute irreparable que l'on va marquer.

Clermont luy avoit demandé aprés la retraite du Duc de Mercœur, la permiſſion de retourner en Anjou, pour lever des Troupes delà la Loire ; & dés qu'il y fut arrivé, il apprit qu'il y avoit de la meſintelligence dans Angers, entre la Ville & le Château, fondée ſur ce que les bons Bourgeois demeurez fermes à l'obeïſſance du Roy, craignoient que le Comte de Briſ-

ſac, qui eſtoit devenu leur Gouverneur aprés la mort du Duc d'Anjou, ne les contraigniſt de ſe declarer pour la Ligue, dont il étoit un des principaux Chefs: Ils ne le pouvoient néamoins éviter tant que le Comte de Briſſac ſeroit le Maître du Château d'Angers; parce qu'il luy ſeroit toûjours aiſé de faire entrer par là dans la Ville, les gens de guerre que le Duc de Guiſe luy envoyeroit; & ç'avoit eſté pour remedier à cet inconvenient, que la Cour avoit eſté ſollicitée de rendre le Gouvernement particulier du Château d'Angers, à celuy que le Duc d'Anjou en avoit pourvû, qui ſe nommoit Michel Bourrouge du Halot. Il y a des Relations qui diſent que Halot eſtoit bâtard, & il y en a d'autres qui le font paſſer pour legitime; mais elles conviennent toutes qu'il eſtoit de facile accez, & qu'il avoit gagné l'amitié des Bourgeois d'Angers, par la regularité avec laquelle il avoit vêcu depuis qu'il eſtoit entré dans leur Ville. 1581.

Briſſac l'avoit aſſez negligé pour ſouffrir qu'il demeuraſt dans la Ville d'Angers en qualité d'homme privé, aprés luy avoir ôté le Gouvernement du Château; & la Bourgeoiſie Royaliſte avoit profité de cette imprudence, pour ſolliciter Halot de recouvrer en toute maniere ce qu'on luy avoit ôté. Halot le ſouhaitoit aſſez, mais il ne l'auroit pourtant oſé entreprendre, s'il n'y euſt eſté ſecrettement excité par le Duc d'Epernon, qui haïſſoit Briſſac à cauſe qu'il luy imputoit la perte de cinquante-deux Gentilshommes, la plûpart Gaſcons, ſes amis, qui étoient miſerablement morts aux Iſles Terceres.

Le même Duc pour faciliter la ſurpriſe du Château

1581. d'Angers, engagea dans le projet de Halot, du Freſne Capitaine d'Infanterie, qui cherchoit les moyens de ſe venger de Briſſac, à cauſe qu'il n'en avoit pû tirer aucune recompenſe des longs ſervices qu'il avoit rendus à ſon pere, à ſon frere aîné, à ſon oncle paternel, & à luy-même.

Du Freſne gagna du Broc & Rochemorte Officiers des Troupes de Briſſac, qu'il ſçavoit n'eſtre point affectionnez à la Ligue; & aprés qu'il eut achevé de prendre toutes ſes meſures, il cacha dix-huit ou vingt Soldats des plus déterminez, dans des maiſons proche du Château. Il alla voir enſuite le Commandant du même Château en l'abſence de Briſſac, Grec de nation, nommé Ancyre, qui le convia à dîner. Du Freſne s'en excuſa, ſous prétexte qu'il s'étoit engagé de parole à dîner ce jour-là même avec quelques-uns de ſes amis qui l'en avoient prié; & Ancyre luy dit qu'il pouvoit les aller prendre, & les mener au Château, où il eſſayeroit de leur faire auſſi bonne chere, qu'ils auroient pû faire dans la Ville. Du Freſne qui ne demandoit pas mieux, ſortit, choiſit cinq ou ſix Soldats entre ceux qu'il avoit cachez, & les conduiſit au Château; dés qu'ils furent entrez ils poignardérent le Soldat qui leur avoit ouvert le guichet, & ils introduiſirent leurs compagnons. Ancyre accourut au bruit qu'ils faiſoient; mais ils le tuérent d'abord, & ſe ſaiſirent de la Place, ſans y trouver d'autre reſiſtance. La Bourgeoiſie d'Angers prit les armes, & courut en tumulte vers le Château pour apprendre des nouvelles de ce qui s'y paſſoit. Elle trouva Halot qui luy dit qu'il s'étoit ſaiſi du Château par

le commandement du Roy ; mais par malheur pour luy les Bourgeois auſquels il s'eſtoit addreſſé avoient prêté le Serment de la Ligue. Ils ſe fâchoient que le Château eut changé de maiſtre ; & pour s'en venger ſur celuy qui s'en diſoit la cauſe, ils arrêterent Halot, & luy demanderent qu'il leur montrât ſa Commiſſion. * Halot ne put la montrer, & fut conduit en priſon. Ses amis dépêcherent en Cour pour en obtenir une ; mais le Roy repartit qu'il ne pouvoit l'accorder ſans donner atteinte au Traité de Nemours. Ainſi le malheureux Halot fut abandonné, & rompu vif devant la porte du Château d'Angers. 1581.

* Dans le premiér Tome des Memoires de Ville-Gomblin.

Les Bourgeois Royaliſtes profiterent de cet exemple, & s'unirent avec les Liguez. Les uns & les autres inveſtirent le Château, & Briſſac arriva trois jours aprés dans Angers avec tous ſes amis. Mais le Duc de Joyeuſe ſe picqua d'honneur de conſerver à Bouchage ſon frere le Gouvernement d'Anjou qu'il avoit obtenu pour luy ; & ſe mit à la teſte d'un grand nombre de Nobleſſe qui fut encore renforcée par la Chaſtre, Chef des Gens de guerre que la Ligue tenoit preſts à tout évenement ſur les bords de la Loire. Ceux qui avoient ſurpris le Châſteau d'Angers furent bien tôt reduits au nombre de dix ſept ; & comme ils ne pouvoient eſperer d'autre ſecours que celuy du Parti Calviniſte, aprés que la Cour les avoit deſavoüez, un d'entr'eux ſe chargea d'en aller demander au Prince de Condé. Il fut aſſez heureux pour franchir les Barricades des Liguez, ſans eſtre ny tué, ny arrêté, & pour aller ſans obſtacle vers le Prince de Condé, qui reſolut d'abord d'envoyer aux Aſſiegez dans le Château d'An-

1581. gers cinq cens chevaux, moitié Arquebuſiers, dont quelques-uns ſe ſerviroient de Piques & d'Hallebardes, pour forcer les Barricades poſées devant le Chaſteau d'Angers. S'ils y trouvoient trop de reſiſtance, ils devoient s'en retourner aprés avoir fait un ſignal aux Aſſiegez de ſe tirer d'affaire le moins mal qu'il leur ſeroit poſſible; mais depuis le Prince de Condé préſuppoſa que les cinq cens chevaux ne ſuffiroient pas pour executer la Commiſſion qu'il leur avoit donnée, & il marcha luy-même avec l'Elite de ſon Armée qui s'eſtoit beaucoup renforcée devant Broüage.

Il ne leva pas néamoins le Siege de cette Place, parce qu'il eſpera de ſecourir les Aſſiegez dans le Château d'Angers, & de retourner dans ſes lignes avant que la Ligue eût le loiſir de profiter de ſon abſence; & il laiſſa pour les garder, trois Regimens de ſon Infanterie, dont il donna le Commandement à Sainte-Meſme. Les Rochelois promirent de ne pas rappeller leur Flotte du lieu où elle eſtoit; & trois mil Calviniſtes des Iſles de Ré & d'Oleron ſe chargerent de renforcer les trois Regimens, ſuppoſé que les Catholiques paruſſent en poſture de forcer les lignes devant Broüage. Il pouvoit néamoins arriver que la marche du Prince de Condé fût retardée par quelque obſtacle que la prudence humaine n'avoit pû prévoir; & pour derniere précaution le Prince de Condé ne partit de devant Broüage qu'aprés avoir tiré parole du Vicomte de Turenne, qu'il viendroit inceſſamment commander au Siege, & qu'il y meneroit la Cavalerie & l'Infanterie qu'il avoit aſſemblées dans le Limoſin, dans le Perigord, & dans le Quercy. Mais les Calviniſtes

Calviniſtes qui s'attendoient de former en France une Republique, vivoient déja preſque de même que ſi elle euſt eſté établie : Ils n'obéïſſoient que par bienſéance au Prince de Condé ; & il fallut qu'il accordaſt aux plus conſiderables de ſon armée, neuf jours pour s'aller rafraîchir dans leurs Châteaux : Il employa au bout de ce terme dix-ſept autres jours, pour aller devant Angers, où il trouva que les Aſſiegez avoient capitulé il y avoit deux jours : Il n'y avoit qu'une extraordinaire diligence capable de le preſerver de l'extrême danger où il s'étoit expoſé, ſuppoſé que les Catholiques ſe miſſent à ſes trouſſes. Cependant il ne ſe hâta point de retourner ſur ſes pas : Il s'imagina que quinze cens hommes que Clermont venoit de luy mener, ſuffiroient avec ſon Armée pour forcer Angers, malgré toute l'oppoſition des Catholiques Royaliſtes & Liguez ; & il s'obſtina durant deux jours à vouloir penetrer par force dans les Fauxbourgs de cette Ville, ſur l'eſperance que la Bourgeoiſie Calviniſte qui s'y trouvoit enfermée, viendroit à ſon ſecours, & luy aideroit à les forcer. Il perdit encore deux jours à Beaufort, où il travailla à terminer les querelles ſurvenuës entre quelques Officiers de ſon Armée. 1581.

Son intention étoit de traverſer la Touraine à la faveur de la Ville & du Château de Touars qu'il avoit pris, & de l'Abbaye de Saint Maur, où il avoit laiſſé Garniſon : Et de fait, Laval & la Boulaye qui menoient ſon Avant-garde, la conduiſirent par là ſans aucun obſtacle : mais aprés qu'il eut repaſſé le Lotion pour les ſuivre avec ſon Corps de Bataille, & ſon

1581. Arriere-garde, il apperçût ſix grands Batteaux chargez de Soldats Catholiques, pour luy diſputer le trajet de la Loire ; & il apprit que les mêmes Catholiques avoient diſpoſé à l'autre bord de cette riviere, cinq cens Chevaux pour tailler en pieces les Calviniſtes à meſure qu'ils ſortiroient de l'eau. Il aſſembla là-deſſus ſon Conſeil de guerre, où l'on reſolut de retourner à Beaufort, & de remonter les rives du Loire, pour eſſayer de gagner un paſſage.

Ce projet tout hazardeux qu'il étoit, auroit pû réüſſir s'il euſt eſté executé avec autant de promptitude, qu'il avoit eſté formé ; mais on le changea la nuit ſuivante en un autre, qui tout beau qu'il paroiſſoit dans la ſpeculation, étoit impoſſible dans la pratique. On convint que l'Armée Calviniſte prendroit ſa route par le Vendômois ; & que de là elle feroit un long circuit, pour chercher à paſſer la Loire auprés d'Orleans. Mais à peine ſe fut-elle remiſe en marche, que les deux Joyeuſes la ſuivirent en queuë ; & Briſſac à côté. Le Duc d'Epernon & le Marêchal de Biron diſpoſerent un grand Corps de Cavalerie ſur les avenuës de la Beauſſe : Le Duc de Mayenne fit avancer dans la Touraine, l'Armée qu'il devoit commander en Guyenne ; la Chaſtre tira du Berry trois mil hommes, & borda avec eux la Loire du côté de la Sologne ; & la Nobleſſe, les Païſans, & les Eccleſiaſtiques même des Provinces par où cette groſſe riviere prend ſon cours, ſe mirent en campagne pour agir contre l'Armée Calviniſte, de la même maniere que s'ils fuſſent allez à la chaſſe aux Loups.

Le danger parut alors extrême au Prince de Condé ;

& il permit à chacun de dire ce qu'il penſoit en toute liberté. Le Vicomte de Rohan propoſa de diviſer l'Armée en petites Bandes, de permettre à chacun de ſe retirer dans ſa maiſon, & d'avertir les Officiers de prendre la route la plus écartée qu'ils pourroient, parce que s'ils étoient pris, aucun d'eux n'éviteroit de mourir ſur un échaffaut. Le ſentiment du Vicomte de Rohan fut contredit par la plûpart des Officiers, non pas qu'ils ne l'approuvaſſent, mais parce que ce Vicomte auroit en le ſuivant, plus de commodité de ſe ſauver qu'eux. Ils ne pûrent néamoins en propoſer d'autres qui fuſſent équivalens; & le Vicomte s'apercevant qu'ils perdoient le temps à déliberer, ſortit du Conſeil; détacha du gros de l'Armée les Troupes qu'il y avoit menées; & prit avec elles le chemin de Bretagne, où il arriva ſans avoir trouvé les Catholiques en état de luy conteſter le paſſage. Son exemple fut generalement ſuivi; & le Prince de Condé accompagné du jeune Seigneur de la Trimoüille, qui s'étoit fait Calviniſte pour luy plaire, & pour mieux meriter l'honneur qu'il luy faiſoit de rechercher ſa ſœur en mariage; de Clermont, Davantigny, & des principaux Officiers Calviniſtes, qui avoient leurs maiſons dans le Poitou, dans la Xaintonge, & dans l'Angoumois: Il traverſa avec eux le Pays du Maine, & la Baſſe Normandie; il s'embarqua entre Avranches & Saint Malo; & il ſe ſauva dans l'Iſle de Grenezay. 1581.

Fin du ſecond Volume.

ARGUMENT
DU
NEUVIE'ME LIVRE.

LA levée du Siege de Broüage, & la diſſipation des Troupes Calviniſtes, les reduit à de telles extrémitez, que la Cour auroit pû les exterminer en moins de trois mois, ſi elle n'euſt mieux aimé ſe contenter d'agir contre eux par un Edit, & par une Declaration, qui furent inutiles. Le Roy de Navarre s'amuſe à faire l'amour, & le Duc de Guiſe propoſe aux Eſpagnols de luy enlever ſa Principauté de Bearn ; mais ils preferent à cette Conqueſte qui leur eſtoit aſſûrée, l'imaginaire des Royaumes d'Angleterre & d'Irlande. Sixte Quint s'imagine qu'il profitera de l'occaſion que Pie Quatre l'un de ſes Predeceſſeurs avoit perduë, de ruiner les libertez de l'Egliſe de France ; & maltraite Piſani, Ambaſſadeur ordinaire de Henry Trois. Il excommunie le Roy de Navarre & le Prince de Condé ; mais Bongars a le courage de venger l'honneur de ſa Patrie en compoſant & en affichant luy-même une réponſe tout-à-fait ſatyrique à la Bulle de Sixte. La Cour de Rome travaille en vain à le découvrir ; & le Pape en eſt tellement irrité,

qu'il refuſe au Duc de Guiſe les Troupes & l'argent qu'il luy avoit promis, ce qui luy fait perdre pour une ſeconde fois l'occaſion d'uſurper la Couronne de France. Henry Trois envoye une Armée à commander au Duc de Mayenne; mais il en voye des ordres ſecrets à Matignon de la rendre inutile, ce qu'il execute auec beaucoup d'adreſſe. La Reine de Navarre profite de la Bulle du Pape pour ſe démarier, & pour ôter à ſon mary la Ville d'Agen, qui luy avoit eſté donnée pour ſa dot; mais elle manque de ſurprendre la Ville neuve d'Agenois par le courage heroique de Cicutat, qui en eſtoit Gouverneur. Le Duc de Mayenne va commander l'Armée Catholique en Guyenne; & le Maréchal de Matignon par ordre ſecret du Roy, l'empéche de rien executer de conſiderable, juſqu'à ce que le Prince de Condé revenu d'Angleterre avec des Troupes & de l'argent, ſauve le Party Calviniſte ſur le point qu'il alloit ſuccomber. On rapporte icy les effets d'une generoſité reciproque entre Saint Luc & d'Aubigné. De vingt-ſept Edits que la Cour avoit envoyez au Parlement, au Grand Conſeil, & à la Chambre des Comptes de Paris, ces Compagnies ne verifient que les moindres, & s'oppoſent tellement aux autres, que Henry Trois eſt contraint de leur ceder. L'Armée des Proteſtans d'Allemagne approche de la Frontiere de Champagne; & Henry Trois, pour la rendre inutile, eſſaye en vain de reconcilier le Roy de Navarre avec le Duc de Guiſe. La Reine Mere ne réüſſit pas mieux dans la Conference qui luy eſt accordée avec les Chefs des Calviniſtes à Saint Brix. Le Duc de Joyeuſe aſſiege quelques Places dans la haute Auvergne, & dans les Pays voiſins. Il les

prend ; mais auſſi-tôt qu'il retourne à la Cour , le Roy de Navarre enléve une partie de l'Armée Catholique. Le Roy donne audiance aux Ambaſſadeurs des Allemans , qui l'accuſent d'avoir violé ſa foy & ſon honneur. Il n'y prend pas garde d'abord , mais il s'en apperçoit en liſant la copie de leur harangue , qu'ils luy avoient laiſſée. Il leur écrit un Billet qui contenoit un démenty , ce qui n'eſt pas approuvé par la meilleure partie des perſonnes judicieuſes. Vins donne mal-à-propos la Bataille à Leſdiguieres , & la perd. Le Duc d'Epernon ruine le Party Calviniſte dans la Provence , & l'affoiblit dans le Dauphiné. La Ligue eſſaye en vain de livrer Boulogne aux Eſpagnols , & de ſe ſaiſir de la perſonne du Roy dans Paris. Les Calviniſtes ſurprennent Chaſtillon : & la Reine d'Angleterre fait couper la teſte à la Reine Marie Stuart. Les Hiſtoriens qui en ont cherché tant de raiſons , ont ignoré la veritable , & l'on refute icy l'horrible calomnie de du Morier , & de Maimbourg. L'Armée Allemande ſe forme avec un empreſſement extraordinaire pour uſurper la France ; & le Roy de Navarre au lieu de l'aller joindre , ſe contente d'y envoyer le Prince de Conty , qu'elle mépriſe. Henry Trois pour reſiſter aux Etrangers , eſſaye en vain de ſe reconcilier avec les Calviniſtes & avec la Ligue. Il donne pourtant une Armée au Duc de Guiſe ; mais elle ſe diſſipe , & ce Duc court à Saint Vincent des dangers qu'il ne ſurmonte que par ſon extréme valeur. On remarque icy fort exactement toutes les fautes que les Allemans commirent jour par jour durant leur marche ; & l'on montre la part qu'elles eurent dans l'entiére ruïne de leur formidable armée. Le Duc

de Guiſe par un excez de hardieſſe manque de défaire les Allemans à Saint Vincent, & de les exterminer à Vignory, par la faute de Deſcluzeau.

HISTOIRE DE HENRY TROIS.

LIVRE NEUVIE'ME.

Où l'on voit la marche des Reiſtres juſques dans la Beauſſe, & ce qui eſt arrivé de plus curieux en France, durant le reſte de l'an mil cinq cens quatre-vingt-cinq, toute l'année mil cinq cens quatre-vingt-ſix, & juſqu'au mois d'Octobre de mil cinq cens quatre-vingt-ſept.

LA Reine d'Angleterre avertie que le Prince de Condé avoit abordé à l'Iſle de Greneſay, l'envoya prier de venir à Londres, où Elle le receut avec plus de civilité que de magnificence. Il y demeura juſques à l'année ſuivante que cette Princeſſe luy fournit les Vaiſſeaux & l'eſcorte dont il avoit beſoin pour arriver ſûrement à la Ro- 1582.

1581. chelle. Le reſte de ſon Armée s'étoit debandé par petites troupes avec ſi peu d'ordre & de diſcipline, qu'il ne s'en ſeroit pas ſauvé un Soldat, ſi les Catholiques euſſent mieux eſté ſur leurs gardes; mais il leur eſtoit arrivé l'inconvenient ſous lequel l'Amiral de Chaſtillon avoit ſuccombé dans la troiſiéme Guerre Civile; c'eſt-à-dire, que ceux que l'on avoit mis dans les poſtes capables de mieux obſerver l'Ennemi, s'en retiroient pour aller chercher à dîner, & pour trouver des maiſons où ils ſoûpaſſent & couchaſſent à leur aiſe, nonobſtant l'ordre contraire de leurs Officiers.

Les Calviniſtes prenoient chacun la route que ſon imagination bleſſée luy ſuggeroit, ſans examiner aſſez ſi elle eſtoit ſûre. On trouvoit les Campagnes & les Bois pleins de leurs chariots & de leurs chevaux qui demeuroient en chemin; & les plus hardis entre leurs Soldats eſtoient reduits à ſouhaiter de perir plûtôt par la main des gens de guerre Catholiques, que par celle des Païſans, lorſque la Providence divine qui vouloit encore punir la France par la continuation de la Guerre Civile, leur ouvrit un expedient pour ſe ſauver, ſur lequel ils n'avoient pas d'abord fait de reflexion. Ils avoient durant leur marche depuis la Rochelle juſques à Poitiers, amaſſé de l'argent par les concuſſions faites ſur les Catholiques; & ils eurent ainſi le moyen de marcher les nuits par des ſentiers détournez que des Catholiques qu'ils corrompoient, leur enſeignoient, & s'offroient même de leur y ſervir de guides. Ils arriverent de cette ſorte les uns dans leurs maiſons, & les autres dans celles de leurs Amis, ou dans les grandes Villes, dont les Magiſtrats ne ſe mirent

point en devoir de les rechercher. 1582.

Sainte Meſme que le Prince de Condé avoit laiſſé devant Broüage pour en continuer le Siege, ſe contentoit de conſerver les poſtes qui luy avoient eſté confiez, & n'entreprenoit rien de nouveau, ſoit qu'il en eût un ordre ſecret, ou qu'il ne jugeât pas à propos de hazarder le peu de Troupes qu'il avoit; mais la nouvelle du debandement de l'Armée Calviniſte n'eut pas plûtôt eſté portée au Duc de Guiſe, qu'il écrivit au Duc de Mayenne ſon frere, de marcher inceſſamment pour dégager Saint Luc; & le Marêchal de Matignon l'ayant ſçû crut qu'il y alloit de ſon honneur de ne pas ſouffrir qu'un autre que luy ſauvât Broüage. Il y alla avec une extrême diligence, & quoiqu'il n'euſt point eû le loiſir d'aſſembler la moitié de ſes forces, les Aſſiegeans prirent l'épouvante au premier bruit de ſon approche. Ils s'enfuirent, & Saint Luc ne perdit pas l'occaſion de ſe mettre à leurs trouſſes, dans l'aſſurance où il étoit qu'il n'avoit plus à craindre de Siege. Il les atteignit au bord de la Charante, & & il en defit une partie. * Le reſte ſe diſſipa, & le Vicomte de Turenne qui s'attendoit d'eſtre enveloppé par les Armées Catholiques du Duc de Mayenne d'un coſté, & du Marêchal de Matignon de l'autre, s'il demeuroit plus long-tems en Campagne, congedia les gens de guerre qu'il avoit levez, & ſe retira à la Rochelle pour y eſtre en plus grande ſûreté.

* Dans ſon Traité Manuſcrit de l'Art Militaire.

Le Parti Calviniſte ſe vit alors dans le plus mauvais eſtat, où il euſt eſté depuis ſon eſtabliſſement. Il ne luy reſtoit point d'autres Troupes que celles de Laval & de la Boulaye qui s'eſtoient ſauvées de la dé-

1582. route d'Angers ; ces Troupes eſtoient ſi diminuées qu'elles ne montoient point à deux mil Soldats, & de plus la peſte ravageoit de ſorte la Rochelle & les autres principales Villes Calviniſtes, que les Catholiques n'y auroient point trouvé de reſiſtance, s'ils n'euſſent apprehendé en s'en approchant, de perir eux-mêmes par la maladie qui depeuploit le Païs Ennemi. Enfin le Roy profita du malheur des Calviniſtes, en publiant contr'eux de plus rigoureux Edits que les precedens. Celuy du huit d'Octobre mil cinq cens quatre-vingt-cinq, declaroit criminels de leze-Majeſté tous les Calviniſtes qui s'eſtoient mis en armes, & même les Catholiques qui les avoient tant ſoit peu favoriſez, ſi les uns & les autres ne rentroient promptement dans leur devoir ; il mettoit en ſaiſie tous leurs biens, afin que ces meubles fuſſent vendus, & les immeubles donnez à ferme. Il vouloit que tout l'argent que l'on tireroit des uns & des autres fut uniquement employé à la guerre contre le Parti Calviniſte, juſques à ce qu'il euſt eſté entierement exterminé. Il deffendoit à leurs creanciers de les payer, & à qui que ce fuſt de rien acheter d'eux ; & il ne laiſſoit que le terme de quinze jours à ceux qui voudroient ſortir du Royaume.

Cet Edit fut ſuivi d'une Declaration du ſix de Novembre de la même année, qui expoſoit à toutes les rigueurs de la Juſtice ceux qui avoient ſuivi le Prince de Condé dans ſa derniere tentative : Qui commandoit de ſe ſaiſir de leurs biens & de leurs perſonnes ; & qui promettoit néamoins de leur pardonner, s'ils retournoient à la Religion Catholique, & s'ils donnoient bonne caution d'y perſeverer. Enfin il y eut le douze du même

du même mois un Mandement à tous les Officiers, de tenir un Rôle exact des Calviniſtes qui avoient pris les armes durant le dernier trouble, & qui s'étoient abſentez du Royaume. 1582.

Il eſtoit pourtant aiſé de prévoir que pour accabler les Calviniſtes, il falloit auparavant leur ôter le Roy de Navarre : & la Ligue ſe promettoit de le ruiner bientôt, parce qu'il ſembloit contribuer luy-même à ſa perte. Le Prince de Condé & le Vicomte de Turenne l'avoient en vain ſollicité de joindre ſes forces aux leurs durant le Siege de Broüage ; & s'il l'euſt fait cette Place n'auroit pû leur reſiſter, & auroit infailliblement attiré la priſe de celles qui reſtoient aux Catholiques dans la Xaintonge, & dans le Poitou. Il avoit preferé à leurs remontrances, le conſeil de quelques Flateurs qui s'eſtoient propoſez de le mettre en mauvaiſe intelligence avec le Prince de Condé ; & il avoit favoriſé en quelque maniere l'impreſſion de certaines Satires contre ce Prince, qui noirciſſoient ſa réputation. Il s'eſtoit attaché à l'amour de Coriſande d'Andoüin Comteſſe de Guiche, avec autant d'application que s'il n'euſt eû autre choſe à faire ; & il entretenoit ſi peu de Troupes qu'elles n'auroient pas ſuffi pour garantir durant un mois la Principauté de Bearn, ſi les Eſpagnols ſe fuſſent propoſez de la joindre à la Navarre qu'ils avoient uſurpée. L'occaſion en parut ſi belle que le Duc de Guiſe ſe mit en devoir de les y porter ; il leur repreſenta que la conjoncture eſtoit à peu-prés la même que celle dont le Roy Catholique Ferdinand avoit profité en mil cinq cens douze ; & que comme ce Prince avoit dépouillé le Roy Jean d'Albret en trois

1582. mois ; le Roy de Navarre arriere petit-fils de ce Jean, perdroit en moins de tems la Principauté de Bearn. Mais le Conſeil d'Eſpagne avoit un deſſein plus grand ſans comparaiſon que celuy que le Duc de Guiſe luy propoſoit. Il pretendoit ſe rendre Maiſtre de l'Angleterre & de l'Irlande, par le moyen des Catholiques reſtez dans ces deux Royaumes ; & il y avoit déja ſix ans qu'il faiſoit équiper pour cela la plus belle Flotte que l'on euſt veuë ſur l'Ocean depuis pluſieurs ſiecles. S'il euſt attaqué la Principauté de Bearn, la Paix du Câteau Cambreſis dans laquelle cet Etat avoit eſté receu ſous la protection des Rois de France auroit eſté rompuë ; & les trois Partis qui déchiroient la France, ſe joignant contre l'Eſpagne, l'auroient contrainte de penſer à ſa propre conſervation, & d'abandonner le projet de conquerir l'Angleterre & l'Irlande : Ainſi l'Ambaſſadeur d'Eſpagne refuſa nettement le Duc de Guiſe ; & parce qu'on ne vouloit pas luy dire la veritable raiſon que l'on avoit de rejetter ſa propoſition ; on l'aſſura que l'Eſpagne avoit beſoin de demeurer encore paiſible durant quelques années, afin de ſe mieux eſtablir dans les conqueſtes que les Portugais avoient faites aux Indes Occidentales. Le Duc de Guiſe avoit néamoins trop d'eſprit pour ſe payer d'une ſi mauvaiſe raiſon, & ce fut pour y ſuppléer que l'Ambaſſadeur d'Eſpagne luy donna une bonne ſomme d'argent.

Le Conſeil de Madrid travailla plus utilement à la Cour de Rome ; & ſes Emiſſaires y ſuſcitérent une querelle ſi mal-aiſée à terminer, qu'il eſt étonnant qu'elle n'aboutit point à l'entiere ruine des parties.

Pour l'entendre mieux, il faut preſuppoſer que depuis que les Papes étoient devenus Seigneurs temporels, ils n'avoient perdu aucune occaſion d'établir ſur tous les Rois & les Etats Chrêtiens, la Puiſſance qu'ils appellent indirecte ; & que ç'avoit été là le ſujet des differends qu'ils avoient eüs durant les trois derniers ſiecles avec les Empereurs d'Allemagne. Comme la France étoit le plus conſiderable des Royaumes reſtez dans la Communion de Rome, les Papes s'étoient principalement ingerez de la ſoûmettre à leur autorité, & d'abolir les libertez de ſon Egliſe, ſur l'eſperance qu'aprés qu'ils l'auroient aſſujettie, aucun Souverain ny aucune Republique n'oſeroient plus leur reſiſter. Boniface Huit s'étoit broüillé par là avec le Roy Philippe le Bel ; mais il y avoit ſi mal réüſſi, que ſes Succeſſeurs s'étoient abſtenus d'executer ſon deſſein, juſques à ce que Pie Quatre trouvant le Roy Charles Neuf engagé dans la guerre contre les Calviniſtes ; s'étoit imaginé que ſi ce Prince n'accordoit à la Cour de Rome ce qu'elle deſiroit, il la laiſſeroit au moins faire. 1582.

Antoine de Bourbon Roy de Navarre, premier Prince du Sang de France, avoit laiſſé un fils, qui fut depuis Henry Quatre : & la Mere de ce jeune Prince étoit Jeanne d'Albret, qui avoit apporté à ſon mary la Principauté de Bearn, une petite partie de la Navarre, & de legitimes prétentions ſur le reſte de ce Royaume. Elle avoit fait depuis la mort de ſon mary, une publique Profeſſion du Calviniſme ; Elle avoit convoqué trois Synodes dans la Ville de Pau ; * Elle avoit aboli dans tous ſes Etats l'ancienne Religion, & l'on élevoit

* Ils ſont manuſcrits dans la Bibliotheque du Roy.

1582. par ſon ordre de jeunes gens que l'on envoyoit dans les contrées voiſines, pour y enſeigner la doctrine de Calvin. Il n'en fallut pas davantage aux Eſpagnols pour ſolliciter le Pape d'excommunier cette Reine, de la même maniére que Jules Second avoit excommunié Jean d'Albret, ſon ayeul paternel, afin qu'ils s'emparaſſent de la Principauté de Bearn, & du reſte de la Navarre, par la même voye que Ferdinand le Catholique avoit uſurpé la meilleure partie de cette Couronne.

C'étoit là leur veritable intereſt; mais comme ils ne le vouloient pas découvrir à Sa Sainteté, ils ſe contentérent de luy remontrer que ſes Predeceſſeurs & luy, avoient juſques-là travaillé en vain à abolir les libertez de l'Egliſe de France, parce qu'ils n'en avoient pas trouvé d'occaſion ſi favorable que celle qui s'offroit alors: Que la plus importante de ces libertez conſiſtoit en ce que les Rois de France & les Princes du Sang à qui cette Monarchie appartenoit, prétendoient n'être point ſoûmis aux Cenſures Eccleſiaſtiques; & que ſi l'on donnoit au Public une demonſtration contraire, le reſte des libertez de l'Egliſe de France ſeroit ſupprimé, par la raiſon que l'acceſſoire ne pouvoit pas longtemps ſubſiſter, aprés la ruine de ſon principal.

Le Pape ne penetra pas d'abord le veritable deſſein des Eſpagnols; & la Bulle qu'ils demandoient fut dreſſée. Mais Charles Neuf avoit à Rome un Ambaſſadeur le plus digne de ſon Employ que la France y euſt encore envoyé. C'eſtoit Henry Clutin Seigneur d'Oiſel, qui avoit ſervi de Conſeil à Marie de Lorraine

Reine d'Ecoſſe pendant qu'elle avoit eſté Tutrice de la Reine Marie Stuart ſa fille, & qu'elle avoit eû l'adminiſtration de ce Royaume. D'Oiſel entretenoit de ſi bons Eſpions auprés du Pape, qu'ils l'avertirent à point nommé de ce qui ſe paſſoit au préjudice de la Reine de Navarre. Il obtint par leur moyen une audience extraordinaire de Sa Sainteté, & il luy fit un diſcours que l'on ſe contente d'abreger icy. Les curieux le trouveront dans la Biblioteque du Roy ; *. & il eſt bon de les avertir qu'il n'eſtoit pas moins fort que reſpectueux. Il eſtoit diviſé en deux parties dont la premiere montroit que la Cour de Rome alloit perdre la France, par la même faute qu'elle avoit commiſe en ſe privant des Royaumes d'Angleterre & d'Irlande ; & que le Roy tres-Chrêtien, ſa Nobleſſe & ſes Parlemens ſecouëroient plûtôt le joug de Sa Sainteté, que de ſouffrir que la Reine Jeanne d'Albret fuſt retranchée de la Communion de l'Egliſe. 1582.

* Entre les Manuſcrits de M. de Bethune.

La ſeconde partie prouvoit par d'évidentes raiſons, que le plus grand des intereſts de la Cour de Rome eſtoit de ne pas executer ce qu'elle avoit reſolu, puiſque ſi la France ſe ſeparoit de ſa Communion, les Papes deviendroient auſſi ſoumis à l'Eſpagne que l'étoient les Evêques & les Archevêques du Royaume de Naples & du Duché de Milan.

Le Pape tout prevenu qu'il eſtoit ne put s'empêcher d'avouër de bonne foy à d'Oyſel qu'il avoit eû tort, & de luy promettre qu'il repareroit ſa faute ; & de fait la Bulle fut ſupprimée, & elle ne ſe trouve point parmi les Conſtitutions de Pie Quatre. Les Papes ſuivans avoient laiſſé la Reine de Navarre vi-

1582. vre & mourir ſans rien attenter à ſon préjudice, ſoit qu'ils n'euſſent point eſté aſſez fortement excitez à cela, ou qu'ils euſſent apprehendé de donner trop d'avantage, aux Calviniſtes ſur les Catholiques de France. Mais la Ligue ne vit pas plûtôt Sixte-Quint ſur le Saint Siege, qu'elle s'imagina que ce Pape ne negligeroit pas d'excommunier le Roy de Navarre & le Prince de Condé, pourveu qu'elle luy répondiſt de l'execution de ſa Bulle; le Cardinal de Pellevé & le Jeſuite Matthieu l'en ſolliciterent de nouveau.

Sixte les rebuta comme auparavant; & ils eurent recours aux Miniſtres d'Eſpagne en Italie, qui ne ſe contentant pas d'employer leurs Offices, uſerent encore de menaces. Sixte eſtoit d'humeur à ſe roidir contre la violence: Mais d'ailleurs ſa paſſion dominante le portoit à ſe charger des projets qu'il croyoit avoir manqué à ſes Predeceſſeurs faute d'adreſſe ou de conduite. Il fut long tems inſenſible aux prieres de la Ligue & aux menaces de l'Eſpagne; mais enſuite lors qu'on s'y attendoit le moins, il accorda la Sentence d'excommunication contre les deux premiers Princes du Sang de France.

Le commencement en eſtoit ſemblable à la Bulle que Boniface Huit avoit publiée contre le Roy Philippe le Bel; & enſuite Sixte-Quint declaroit Heretiques, Relaps, Chefs, Fauteurs, & Protecteurs notoirs & publics de l'Hereſie, Henry de Bourbon qui ſe diſoit Roy de Navarre, & un autre Henry de Bourbon qui prenoit la qualité de Prince de Condé: Il les ſoûmettoit aux plus rigoureuſes cenſures contenuës dans les ſaints Canons: Il les privoit, & leurs Succeſſeurs,

de toutes leurs Seigneuries, Terres, Dignitez & Offices : Il les declaroit incapables de ſucceder à quelque Etat où Royaume que ce fuſt, & particulierement à la Monarchie Françoiſe : Il delioit leurs Sujets de tous les ſermens qu'ils pouvoient leur avoir prêtez, & preſteroient à l'avenir : Il deffendoit de leur obéïr, ſous peine d'encourir les mêmes Cenſures ; & il exhortoit le Roy Henry Trois par ſa Religion, & par le Serment qu'il avoit preſté à ſon Sacre, d'employer toute ſa Puiſſance pour l'execution de la preſente Sentence. 1582.

Vingt-cinq Cardinaux la ſignérent ; & ceux qui s'étonnerent de ce que le Cardinal Ferdinand de Medicis, frere de François Grand Duc de Toſcane, ne s'en étoit pas diſpenſé, ne ſçavoient pas que ce Cardinal vivoit alors en mauvaiſe intelligence avec ſon frere, & que s'il euſt refuſé de ſatisfaire le Pape, il auroit pour le moins eſté contraint de ſortir de Rome ; & aucun Prince d'Italie n'auroit oſé luy donner retraite. Mais l'effet de l'excommunication ne répondit pas à l'appareil avec lequel elle avoit eſté dreſſée. Le Pape avoit crû decrediter le Roy de Navarre & le Prince de Condé dans les eſprits de tous les bons François reſtez dans la Religion Catholique ; cependant il leur inſpira une haine irreconciliable pour la Ligue, & un attachement pour les deux Princes perſecutez, qui éleva depuis ſur le Trône le * premier des deux ; elle ſcandaliſa ceux qui étoient perſuadez avec la plûpart des Theologiens de Paris, que la puiſſance des Papes n'étoit pas ſans bornes ; & les uns & les autres publiérent de vive voix, & par écrit, que les

* Roy de Navarre.

1582. Rois étoient immediatement, & par eux-mêmes, les Lieutenans de Dieu en terre : Que toute la puiſſance temporelle leur devoit eſtre ſujette ; & que le pouvoir de les excommunier appartenoit à l'Egliſe univerſelle, & non pas à un ſeul homme.

Le Roy de Navarre ne fut pas plûtôt averti que le Pape l'avoit excommunié, qu'il dépêcha Clervant pour s'en plaindre au Roy Henry Trois : Il luy remontra que l'offenſe qu'il venoit de recevoir, rejaliſſoit ſur Sa Majeſté tres-Chrêtienne ; & que ſi le Pape ſe mêloit du Gouvernement de ſon Royaume, pendant qu'Elle étoit encore à la fleur de ſon âge, juſques à réſoudre ce qu'il croyoit devoir arriver aprés que Sa Majeſté tres-Chreſtienne ne ſeroit plus & à declarer deux Princes du Sang incapables de ſucceder à la Couronne ; la Cour de Rome pourroit bien entreprendre une autrefois de le dégrader luy-meſme, à la priere de la Ligue, comme le Pape Zacharie avoit autrefois depoſé le Roy Chilperic à la ſollicitation de Pepin.

Henry Trois plus touché du peril qui le menaçoit, que du deſir de ſatisfaire le Roy de Navarre, manda à Jacques Ragazzoni Eveſque de Parme, qui reſidoit à la Cour de France en qualité de Nonce, de ſuſpendre la publication de la Bulle. Le Nonce obéït au Roy ; mais le Pape l'en punit auſſi-tôt en le revoquant. Il envoya en ſa place Fabien Frangipani Archeveſque de Nazareth, d'autant moins agreable à la Cour de France, qu'il eſtoit né dans le Royaume de Naples, qu'il y poſſedoit de riches Benefices, qu'il eſtoit dévoüé aux Eſpagnols ; & que durant tout le tems qu'il

qu'il avoit eſté Nonce en France ſous le Regne de Charles Neuf, il s'eſtoit plus mis en peine d'executer les Commiſſions qu'ils luy avoient données, que d'accomplir les ordres de la Cour de Rome. Ainſi le Conſeil de France perſuada le Roy d'écrire au Marquis de Piſani * ſon Ambaſſadeur ordinaire à Rome, qu'il priât le Pape de jetter les yeux ſur un autre Nonce. 1582.

* Sa negociation à Rome eſt entre les Manuſcrits de Lomenie.

Le Pape bien loin d'avoir égard à la requeſte de Piſani, haſta le départ de Frangipani, qui ne fut pas plûtôt à Lyon qu'il y reçut des Lettres de Henry Trois, qui luy mandoit de s'arreſter en quelqu'endroit qu'elles luy fuſſent renduës, & de n'entrer pas plus avant dans ſon Royaume. Frangipani obéït plus par force que de ſon bon gré, & informa le Pape du ſujet qui l'arreſtoit en chemin. Le Pape ſe mit en colere, & proteſta qu'il vengeroit hautement le mépris fait à ſon autorité ſupreme. Son emportement alla ſi loin qu'il ordonna à l'heure-meſme à Piſani de ſortir dans trois jours de Rome, & de l'Etat Eccleſiaſtique; mais Piſani eſtoit trop genereux pour endurer que l'on violât impunément en ſa perſonne la Majeſté du Roy ſon Maiſtre. Il répondit à celuy qui luy portoit l'ordre du Pape, qu'il le trouvoit fort extraordinaire & bien violent: Qu'il vouloit pourtant que Sa Sainteté ſçeut qu'il ne ſe tenoit pas ſi mal traité qu'Elle croyoit: Qu'il ſortiroit ſans peine de l'Etat Eccleſiaſtique, & qu'il ne luy falloit pour cela que vingt-quatre heures au plus, puiſque cet Etat n'eſtoit pas ſi grand, qu'il ne puſt ſe retirer dans un terme ſi court auprés de quelques Souverains Alliez de la France. Il executa préciſément ce qu'il venoit de dire. Et le Pape dont la

1582. colere reſſembloit aux torrens qui paſſent legerement lors qu'ils ne trouvent point de reſiſtance, deſaprouva bien-tôt luy-meſme ſa conduite à l'égard de Piſani. Il penſa à le rappeller ; & parce que s'il l'euſt fait directement, il ſe ſeroit rendu mépriſable ; il eut recours au fameux Horace Ruſcelay, qui ſous le Regne de Charles Neuf avoit pris en France le Parti du ſel ; & y avoit gagné deux millions, avec leſquels il faiſoit tout le commerce de la Toſcane, pour le grand Duc François de Medicis, à condition qu'il en partageroit le gain avec luy.

Ruſcelay qui n'avoit pas moins d'intrigues pour la Cour, que d'adreſſe pour la marchandiſe, ſollicita les Amis qu'il avoit en France; & partie par preſens, partie par argent comptant qu'il fournit aux Favoris, accommoda l'affaire de Piſani au gré du Pape. Les conditions de ce Traité furent, * que Piſani iroit trouver le Pape, & luy feroit une eſpece de ſatisfaction en des mots dont on dreſſa le Formulaire, afin qu'il n'y euſt rien d'ajouté, de diminué, ny de changé : Que le Roy Henry Trois témoigneroit d'avoir eſté mal informé de l'affaire que le Nonce avoit à negocier en France, & que Sa Majeſté recevroit le Nonce avec les ceremonies ordinaires.

* Il eſt inſeré dans l'Ambaſſade de Piſani.

Ces Articles ne furent pas néamoins tout-à-fait deſavantageux au Roy Henry Trois, puiſque le Pape écrivit en ſecret à Frangipani de ſe comporter à la Cour de France avec toute la moderation poſſible ; & que Frangipani qui n'avoit agi avec hauteur durant ſa premiere Nonciature en France, que parce que les ordres exprés de la Cour de Rome l'y avoient con-

traint, fut ravi de trouver l'occaſion favorable pour changer de conduite. Il regagna l'amitié du Conſeil d'Etat de France qu'il avoit perduë en le choquant toutes les fois qu'il l'avoit pû : On blâma néamoins ce Conſeil par toute l'Europe, de s'eſtre amoli dans un tems où il s'agiſſoit d'abattre l'orgueïl de la Ligue, en témoignant de la fermeté ; & l'on en imputa la faute à ce que les deux plus grands hommes d'Etat qu'euſt eû la France, qui eſtoient Jean de Mont-Luc Eveſque de Valence, & François de Noailles Eveſque d'Acqs eſtoient morts ; & ceux qui avoient pris leur place dans le Conſeil d'Etat n'avoient ny leur experience, ny le courage du Chancelier de l'Hôpital, qui avoit fait révoquer la Bulle dreſſée pour excommunier Jeanne d'Albret Reine de Navarre comme l'on a dit. 1582.

Ainſi non-ſeulement Sixte ne révoqua point ſa Bulle ; mais de plus elle demeura long tems affichée au champ de Flore, & juſqu'à ce que Jacques Bongars Calviniſte, Bourgeois d'Orleans, qui ſe trouvoit alors à Rome, quoiqu'il n'euſt que dix ſept ans, ſe propoſa de venger l'honneur de la France, noirci dans les deux premiers Princes du Sang, & s'en acquita d'une maniere ſi intrepide qu'elle merite d'avoir place dans l'Hiſtoire. Il eſtoit convaincu que ce qu'il alloit entreprendre l'expoſeroit aux plus cruels ſupplices que l'on puſt inventer, s'il eſtoit découvert ; & il avoit aſſez reconnu l'humeur vindicative de Sixte Quint par la maniere dont ce Pape avoit traité Troïle Savelli, en luy faiſant couper la teſte, quoique ſon âge de douze ans ſeulement, ſemblât demander efficacement ſa Grace. Cependant la ſeverité de Sixte ne re-

1582. buta point Bongars, & l'obligea ſeulement à prendre la précaution de ne reveler ſon ſecret à qui que ce fuſt, & d'executer luy-meſme tout ce qu'il avoit entrepris.

Comme il eſtoit déja fort ſçavant, il compoſa une réponſe tout-à-fait forte & Satirique à la Bulle du Pape. Il la tranſcrivit luy-meſme en forme de placart; il choiſit une nuit tout-à-fait obſcure, & il afficha ce placart auprés de la Bulle dans le Champ de Flore. Il fut ſi heureux, que non-ſeulement on ne l'apperçut point; mais encore on ne ſe douta jamais que c'euſt eſté luy; & on l'ignoreroit encore, s'il ne s'en eſtoit depuis expliqué, & s'il n'en euſt donné des preuves convaincantes. Il appelloit au nom des deux Princes, de la Bulle de Sixte-Quint qui ſe diſoit Pape de Rome, à la Cour des Pairs de France; il donnoit un démenti à Sa Sainteté ſur le crime d'Hereſie dont elle les accuſoit; & il offroit de leur part de prouver dans un Concile legitimement aſſemblé, que le Pape eſtoit luy-meſme Heretique: Il le traitoit d'Antechriſt, s'il ne s'y ſoûmettoit; & il luy declaroit en leur nom une guerre perpetuelle & irreconciliable. Il proteſtoit que l'on vengeroit ſur la Cour de Rome, le tort qu'on venoit de faire au Roy tres-Chreſtien, à la Maiſon Royale, & aux trois Etats du Royaume: Il imploroit dans cette veuë l'aſſiſtance de tous les Princes veritablement Chreſtiens: & il conjuroit tous les Alliez de la Monarchie Françoiſe, de s'oppoſer à la tyrannie du Pape, & aux funeſtes deſſeins de la Ligue.

Le dépit du Pape lors qu'on luy apporta ce placart fut extréme; mais aprés qu'il eut employé inutilement

toutes ſortes de moyens pour en découvrir l'Auteur ; il tourna une partie de ſon reſſentiment contre la Ligue ; & ny le Cardinal de Pellevé, ny le Pere Matthieu, ne purent obtenir de luy qu'il aſſiſtât le Duc de Guiſe de Troupes ou d'argent, ce qui luy fit manquer pour une ſeconde fois l'occaſion de ſe faire Roy. Henry Trois s'eſtoit engagé par le Traité de Nemours à luy fournir deux Armées, l'une qui marcheroit vers la Guyenne pour opprimer le Roy de Navarre, reſté ſeul Chef des Calviniſtes aprés la retraite du Prince de Condé en Angleterre, & aprés le débandement de ſon Armée. L'autre eſtoit deſtinée pour obſerver l'Armée des Allemans qui venoit au ſecours des Calviniſtes : Pour l'empêcher, s'il eſtoit poſſible, d'entrer dans le Royaume ; & s'il ne l'eſtoit pas, pour la cottoyer avec tant d'exactitude, qu'elle ne pût ny recouvrer des vivres & du fourage, ny ſe ſaiſir d'aucune Place d'importance. 1582.

Les deux Armées Françoiſes devoient eſtre commandées par les Ducs de Guiſe & de Mayenne ; & le premier de ces deux Princes aima mieux ſe mettre à la teſte de celle qui devoit obſerver les Allemans : car outre qu'il avoit déja gagné un grand Combat contr'eux, lorſque Thoré les avoit menez en France, il ne jugeoit pas à propos de s'éloigner tellement de Paris, qu'il n'y pût aiſément retourner en vingt-quatre heures, s'il arrivoit que ſa preſence y fût neceſſaire. Le Duc de Mayenne n'arriva que ſur la fin de l'Automne de mil cinq cens quatre-vingt-cinq à Poitiers, où il fit la reveuë de ſes Troupes. Il les trouva ſeulement de cinq mil hommes de pied, de cinq Compagnies

1582. d'Ordonnances, de huit cens Cavaliers Allemans, & de quatre cens Albanois. Il la mena dans la Xaintonge; & le Marêchal de Matignon l'y joignit avec les Troupes qu'il avoit levées dans ſon Gouvernement.

Mais ces deux Chefs ne vêcurent pas long-tems en bonne intelligence. Matignon ne pouvoit ſouffrir que l'on euſt donné à un autre que luy le Generalat d'une Armée qui devoit agir dans ſon Gouvernement: Et le Duc de Mayenne avoit lieu de ſe défier du Marêchal de Matignon; car outre qu'il le connoiſſoit pour entierement dévoüé à la Reine Mere, il ſçavoit encore qu'il n'avoit pû s'empêcher de témoigner une extrême averſion pour la Ligue toutes les fois qu'on l'avoit ſollicité de la ſigner. Ainſi les Troupes Catholiques manquerent bien-tôt des choſes neceſſaires auſquelles Matignon s'eſtoit obligé de pourvoir; & ce Marêchal ne s'en excuſa depuis, qu'en montrant un ordre de Henry Trois qui le luy deffendoit en termes exprés dans le même-tems qu'il luy commandoit d'en faire le ſemblant. Il trouvoit des difficultez inſurmontables dans toutes les entrepriſes que le Duc de Mayenne luy propoſoit; & il luy ôtoit avec addreſſe les moyens de ſe ſignaler.

Les longueurs affectées du Marêchal de Matignon donnerent aux Calviniſtes le loiſir de dégager le Château de Taillebourg ſur la Charante, que les Catholiques avoient aſſiegé. Cette Place avoit eſté miſe entre les mains du Prince de Condé pour gage de ſes nôces avec la Demoiſelle de la Trimoüille; & il y avoit mis une Garniſon, & la meilleure partie de ſes meubles, lorſqu'il eſtoit parti pour Angers. La De-

moiſelle de la Trimoüille y eſtoit demeurée avec Jeanne de Montmorency ſa mere ; & ces deux Dames vivoient tout-à-fait mal enſemble, à cauſe que la fille avoit changé de Religion, pour complaire au Prince qu'elle devoit épouſer ; & la mere n'avoit pas moins d'attachement à la Foy Catholique, qu'en avoit eû le Conneſtable de Montmorency ſon pere. Il n'étoit pas malaiſé de prévoir que l'une & l'autre travailleroient à l'envy pour introduire des Gens de guerre de leur creance dans Taillebourg ; & de fait la mere écrivit à Matignon de luy envoyer quatre Compagnies commandées par Beaumont. Elle les reçut à point nommé ; mais elle ne put les faire entrer dans la Place, parce que la fille preſſentit ſon intention, & obligea les Amis du Prince de Condé à leur en empêcher l'accez. Beaumont qui n'avoit rien de meilleur à faire aſſiegea Taillebourg ; & la fille en informa Laval qui partit à l'heure-même de Saint Jean d'Angely avec cent Cuiraſſiers, & quatre cens Arquebuſiers. 1582.

Dés qu'il eut reconnu les Lignes de Beaumont qui n'eſtoient pas fort regulieres ; il ordonna à la moitié de ſa Cavalerie de mettre pied à terre, & de prendre des Hallebardes, avec leſquelles ils penetrerent dans les Lignes à la faveur de leurs Arquebuſiers qui faiſoient grand feu, & du Canon du Château qui emportoit les files entieres des Catholiques. Les Aſſiegeans tinrent bon tout le jour ; mais à l'entrée de la nuit Beaumont & les plus hardis d'entr'eux furent pris priſonniers, & les autres ſe ſauverent. Laval entré dans le Chaſteau, en laiſſa le Gouvernement à Bourſier,

1582. Lieutenant des Gardes du Prince de Condé. La Province de Xaintonge que Taillebourg auroit entierement miſe ſous contribution, pria le Duc de Mayenne de le recouvrer & de la degager du voiſinage des Calviniſtes de Ponts & de ſaint Jean d'Angely qui en ruinoient le commerce. Il eſtoit vray que ces trois Places eſtoient extraordinairement effrayées par le mauvais ſuccez du Prince de Condé devant Angers, par la diſſipation de ſon Armée, & par ſa fuite en Angleterre : Qu'elles eſtoient dépourveuës de Garniſons & de Munitions de Guerre & de bouche : Que l'état des affaires du Roy de Navarre ne luy permettoit pas de les ſecourir ; & que ſi les Catholiques les euſſent aſſiegées, ils les auroient infailliblement emportées avec peu de difficulté. Mais le Marêchal de Matignon, par complaiſance pour Henry Trois, ou pour obéïr aux ordres ſecrets qu'il recevoit ſouvent de Sa Majeſté, employa toutes ſes intrigues pour empêcher le Duc de Mayenne d'attaquer aucune de ces Places, ſous pretexte que l'hiver eſtoit proche, que les Catholiques manquoient d'Artillerie, & que leurs forces n'étoient point aſſez grandes pour former des Sieges reguliers ſur la fin de l'Automne.

Les raiſons de ce Marêchal eſtoient aiſées à refuter, ſuppoſé que le Journal manuſcrit des actions militaires du Duc de Mayenne, durant les Campagnes de mil cinq cens quatre-vingt cinq & quatre-vingt-ſix, ſoit ſincere, car il aſſure qu'il y eut un Printems perpetuel pendant les mois de Novembre & de Decembre durant la premiere de ces deux années, & durant les mois de Janvier & de Février de la ſeconde.

Il ſoû-

Il ſoûtient encore que le Duc de Mayenne avoit reçû quatre ou cinq mil Suiſſes ; & ce renfort eſtoit plus que ſuffiſant pour les attaques dont il s'agiſſoit. Il falloit néamoins occuper l'Armée Catholique en quelque maniere que ce fuſt ; & le Marêchal de Matignon propoſa qu'elle recouvrât de petites Places dans le Limoſin, dans le Quercy, & dans le Perigord, dont les Garniſons incommodoient le Plat Païs, & empêchoient de lever les deniers du Roy ; & le Duc de Mayenne faute de pouvoir mieux faire, y conſentit. 1582.

Les forces Catholiques furent diviſées en deux parties à peu-prés égales ; & Matignon en mena l'une à Bordeaux pour preſerver, diſoit-il, cette Ville des ſurpriſes du Roy de Navarre ; pendant que le Duc de Mayenne prenoit avec l'autre la route du Perigord.

Les Calviniſtes éviterent ainſi leur entiere ruine : mais les excommunications des Papes, lors meſme qu'elles ont eſté fulminées mal à propos, n'ont pas laiſſé d'eſtre preſque toûjours fatales à ceux qui en eſtoient frapez ; & celle de Sixte-Quint ſuſcita au Roy de Navarre une ennemie dont il ne ſe défioit pas. On a vû que la Reine ſa femme eſtoit également mal avec luy & avec le Roy Henry Trois ſon frere ; & que l'averſion de cette Princeſſe pour l'un & pour l'autre eſtoit paſſée dans un tel excez, qu'il ne reſtoit aucune eſperance de réconciliation. Les Grands ne manquent jamais de recevoir tôt ou tard les avis qui leur ſont importans ; & quelque ſoin que l'on prit de cacher à la Reine de Navarre la Bulle du Pape, Elle en reçut une copie : Elle ſe prevalut du prétendu pouvoir qu'Elle luy donnoit de ſe ſéparer entierement de ſon mary :

1582. Et comme l'Agenois luy avoit eſté donné par Contrat de mariage, Elle s'en ſaiſit à l'aide de Lignerac & de quelques autres Gentilshommes de la Ligue, qui luy leverent des Troupes dans l'Auvergne & dans le Quercy. Elle ſurprit auſſi Tonneins ſur la Garonne; mais les Soldats qu'Elle y avoit jettez furent auſſi-tôt attaquez & taillez en pieces par ſon mary.

Elle ne réüſſit pas mieux dans le deſſein qu'Elle avoit formé de ſe ſaiſir de Villeneuve; & l'obſtacle qu'Elle y trouva fut trop ſingulier pour n'eſtre point icy rapporté dans une juſte étenduë. Le Sieur de Cieutat eſtoit premier Conſul de cette Ville; & avoit ſuccedé au fameux Veſines dont on a parlé dans l Hiſtoire de Charles Neuf. Son integrité eſtoit connuë dans toute la Guyenne; & quoiqu'il eût déja plus de ſoixante ans, ſon âge avoit rafiné ſa prudence, ſans beaucoup diminuer ſes forces, & ſans affoiblir ſon courage. La Riviere de Lot qui commence à porter batteau dans Villeneuve la diviſe en deux parties, dont celle de deça eſt plus forte, plus marchande, & plus habitée; & celle de delà plus foible, plus pauvre & moins peuplée. Les Bourgeois de l'une & de l'autre avoient de la jalouſie les uns pour les autres; & cette émulation avoit degeneré en haine durant les Guerres Civiles. Les deux parties de Villeneuve eſtoient jointes par un Pont, au milieu duquel il y avoit une forte Tour de qui la porte regardoit la partie de deçà.

La Reine de Navarre qui avoit intelligence dans la partie de delà, la ſurprit avec peu de bruit: mais Cieutat toûjours alerte s'en apperceut aſſez tôt pour mettre en eſtat de deffence la partie de deça. Il auroit

fallu pour le réduire à ſe rendre, plus de Troupes que n'en avoit la Reine de Navarre ; & cette Princeſſe crut avoir plûtôt fait de recourir à la ruſe. Elle envoya faire à Cieutat un compliment des plus obligeans ; & Elle le pria de paſſer le Pont, & de venir conferer avec Elle. Cieutat ſe trouva tout-à-fait embaraſſé ſur ce qu'il devoit faire, & balança long tems entre le reſpect dû à la Sœur de ſon Roy, & la ſûreté de ſa Patrie ; mais enfin il ſe détermina d'une maniére qui a peu de ſemblable, & qui n'a rien de plus beau dans l'ancienne Hiſtoire des Grecs & des Romains. Il reſolut d'aller trouver la Reine de Navarre ; mais avant que de partir il exigea un ſerment ſolemnel des Habitans, qu'ils demeureroient fermes ſous l'obéïſſance de Henry Trois, & qu'ils endureroient plûtôt les dernieres extrémitez, que de ſe ſoûmettre à la Princeſſe qui le mandoit. Il prévit encore que ſi ſes Habitans avoient deſſein de la recevoir dans leurs murailles, ils s'en excuſeroient ſur ce qu'ils n'eſtoient pas en état de luy reſiſter ; & pour leur en ôter le prétexte, il laiſſa dans la Tour du Pont cent Arquebuſiers ſous la conduite de ſon fils unique, & luy commanda de tenir toûjours bon, & de ne ſe point rendre, quand même il le verroit poignarder. 1582.

Le fils eſſaya de le détourner de ce terrible projet ; mais Cieutat luy repartit d'un ton déciſif, que pour ne manquer ny au reſpect dû à la Reine de Navarre, ny à la fidelité dûë au Roy Henry Trois, il falloit qu'il ſe partageaſt en deux ; qu'en le laiſſant dans la Tour, il y laiſſoit la moitié de luy-même, & demeuroit obéïſſant à ſon legitime Souverain ; & qu'en ha-

1582. zardant l'autre partie, il s'acquittoit du reſpect que la Sœur unique de ſon Maître exigeoit de luy ; Que quoiqu'il arrivaſt, l'honneur obligeoit le fils à périr plûtôt que de capituler ; & qu'il le luy commandoit abſolument, quelque mauvais traitement qu'il luy viſt ſouffrir : Qu'il le laiſſoit pour garder la Place au Roy : Que s'il luy entendoit dire le contraire, ce ne ſeroit plus ſon pere qui parleroit, mais les ennemis de Henry Trois qui parleroient par ſa bouche : & que s'il eſtoit aſſez lâche pour ſauver par une baſſeſſe la vie à celuy dont il tenoit la ſienne, ce ne ſeroit que pour la perdre bien-tôt aprés, puiſque ſon propre pere le tuëroit, quoi qu'il en puſt arriver.

La Reine de Navarre reçût Cieutat avec beaucoup de civilité, & l'entretint pendant que les Officiers de ſes Troupes déliberoient ſur ce qu'ils en feroient : Ils conclurent à le faire mourir ſur le champ, s'il n'obligeoit ſon fils à rendre l'autre partie de Ville-neuve. Ils le traînérent vers le Pont : Ils le preſſérent de commander à ſon fils de rendre la Place ; & ils luy mirent pour l'y contraindre le poignard ſur la gorge : Mais ils ne purent ébranler ſa conſtance, & ils furent contraints de s'adreſſer au fils, qui ſe trouvoit preſent à un ſi étrange ſpectacle. Ils luy montrérent leurs épées tournées contre le ſein de ſon pere ; & ils luy criérent qu'il ſe rendît, s'il vouloit ſauver la vie de ſon pere. Il vint alors dans l'eſprit du jeune Cieutat, une ruſe qui réüſſit. La crainte des mouſquetades avoit empêché les Aſſiegeans de s'approcher de luy, & il feignit de ne pas entendre ce qu'ils diſoient. Il leur fit ſigne de s'avancer ; & les diſpoſa de cette ſorte à s'approcher juſ-

ques à quinze ou vingt pas de luy. Il ſortit alors ſous pretexte de parlementer ; ſa Garniſon le ſuivit de prés ; il les mit en fuite, & dégagea ſon pere de leurs mains. 1581.

Cieutat ainſi delivré contraignit la Reine de Navarre par une contre ruſe, de lever le Siege de Villeneuve. Il envoya le lendemain au point du jour quelques Trompettes faire des fanfares, comme ſi le Roy de Navarre fût arrivé à ſon ſecours ; & les Aſſiegeans qui n'eſtoient pas encore remis de la terreur qu'ils avoient euë le jour precedent, s'enfuirent, auſſi bien que la Reine de Navarre qui s'attendoit à une perpetuelle priſon, ſi elle fût tombée entre les mains de ſon mari. La Cour admira l'intrepidité de Cieutat le pere avec d'autant plus de ſujet que ſon action auroit eſté la ſeule de cette nature qui ſe trouve dans l'Hiſtoire de France, ſi elle n'euſt eſté imitée quelques années aprés par Saint-Aunais Gouverneur de Leucate en Languedoc. Cieutat le fils eut pour ſa recompenſe le Gouvernement de Villeneuve ; & il la conſerva longtems avec d'autant plus de ſoin, qu'elle luy avoit plus coûté.

La Reine de Navarre obligée par cette diſgrace à ſe retirer dans Agen, n'y demeura pas long-tems: Car les intelligences que le Marêchal de Matignon y avoit conſervées, & qu'Elle n'avoit pû découvrir, la contraignirent d'en ſortir avec tant de précipitation, qu'Elle n'auroit point trouvé de retraite, ſi Lignerac accompagné de quelques autres Gentilshommes, ne l'euſt conduite dans le Château de Carlat en Auvergne, dont ſon frere eſtoit Gouverneur. Elle y demeu-

1582. ra en ſûreté juſques à la fin des Guerres Civiles ; & ce fut là qu'Elle compoſa ces Memoires écrits avec tant d'élegance, dont il ne reſte que la premiere partie qui ſemble n'avoir eſté reſervée que pour redoubler aux curieux le chagrin d'avoir perdu le reſte. Ils agréeront peut-eſtre qu'on leur apprenne ici que c'eſtoit l'Abbé de Brantome à qui Elle les avoit dediez ; & que ce fameux Courtiſan en laiſſa des marques authentiques en mourant : outre que ſi l'on ſe donne le loiſir d'en examiner le commencement & la fin, on verra que les termes dont la Reine de Navarre ſe ſert, ne peuvent convenir qu'à luy.

Le Duc de Mayenne aprés avoir eſſuyé toutes les excuſes du Marêchal de Matignon, obtint de la Cour au commencement de l'année mil cinq cens quatre-vingt-ſix, un ordre exprés du Roy à ce Marêchal, de joindre ſes Troupes à celles de la Ligue ; & les unes & les autres attaquerent Montignac le Comte, petite Place ſcituée ſur la Riviere de la Liſere, qui appartenoit au Roy de Navarre, & qui n'eſtoit conſiderable que parce qu'Elle fourniſſoit & qu'Elle conſervoit aux Calviniſtes de la Guyenne, le paſſage dont ils avoient beſoin pour aller quand ils le jugeoient à propos ravager le bas Limoſin. Rien ne reſiſte à la premiere impetuoſité des François, & Montignac le Comte fut emporté de vive force. La Garniſon que le Roy de Navarre y avoit laiſſée fut pourtant ſi brave, qu'elle obtint ſur la breche une capitulation honorable.

Les Calviniſtes de Thule fruſtrez de l'eſperance de ſecours, ouvrirent leurs portes aux vainqueurs, aprés que la Mauvie Meſtre de Camp, à qui le Vicomte de

Turenne en avoit confié la garde, en eut exigé une groſſe rançon, & l'eut abandonnée. L'argent qu'il avoit tiré des Bourgeois Catholiques les plus accommodez par d'eſtranges ſupplices, ne luy profita pas long-tems, puis qu'il fut tué au ſortir de Thule dans une rencontre auprés du Vicomté de Turenne. L'Evêque & la Bourgeoiſie de Sarlat preſſerent enſuite le Duc de Mayenne de les delivrer du voiſinage de Montfort, Château du Vicomte de Turenne, qui les enlevoit toutes les fois qu'ils oſoient mettre le pied hors de leurs portes; & ce Duc pour les ſatisfaire envoya la meilleure partie de ſon avant-garde, pour reconnoiſtre Montfort, & pour l'inſulter s'ils y voyoient de l'apparence. Mais la Garniſon ſortit ſur eux, & les traita ſi mal, que le Duc de Mayenne fut convaincu, que s'il s'amuſoit à l'aſſieger, il augmenteroit la reputation de ceux qui la deffendoient, du debris de la ſienne propre. Il entra du Perigord dans la Guyenne, où il ne trouva pas la conjoncture auſſi favorable pour luy, qu'elle l'avoit eſté durant les trois mois que le Marêchal de Matignon luy avoit fait perdre. 1582.

L'ordre que les Calviniſtes venoient de mettre à leurs affaires, conſiſtoit en ce que le Vicomte de Turenne gardoit avec toutes les Troupes qu'il avoit pû lever, le bas de la Riviere de Dordogne; & ſe propoſoit d'acquerir d'autant plus de gloire dans ce poſte, en le conſervant juſqu'à la derniere extremité, qu'il prétendoit eſtre Chef des Calviniſtes de France, ſuppoſé que les hazards de la Guerre emportaſſent le Roy de Navarre & le Prince de Condé, ou que ces deux Princes du Sang cruſſent eſtre obligez par maxime d'Etat

1582. à changer de Religion. Les Calviniſtes ne luy avoient pourtant pas confié l'endroit le plus honorable de leur deffenſe, puis qu'ils avoient mis le reſte de leurs Troupes à la teſte de la Dordogne, ſous le commandement du Pleſſis-Mornay, & qu'ils n'avoient voulu ſe rapporter qu'à celuy-cy de la conſervation des trois plus importantes de leurs Places, qui eſtoient celles de Bergerac, de Sainte-Foy & de Caſtillon.

Il avoit été reſolu dans le Conſeil du Roy de Navarre d'abandonner Beaujeu, Cajarc, & Cardaillac; mais outre que les Habitans de ces trois Places qui étoient tous Calviniſtes, n'y voulurent pas conſentir, tant ils étoient prévenus de l'opinion, qu'il n'y auroit point de quartier pour eux, ſi les Catholiques s'en rendoient les Maîtres, quoiqu'ils ne leur euſſent point reſiſté; l'exemple de Montignac-le-Comte, dont la Garniſon s'étoit garentie de Siege par ſa hardieſſe, diſpoſa les Soldats Calviniſtes que le Roy de Navarre y avoit laiſſez pour ſe rafraîchir, à ſe charger de les deffendre. Le Duc de Mayenne traverſa la Dordogne par le moyen de quelques gros cables bandez des deux côtez, auſquels les Cavaliers & les Fantaſſins ſe tenoient afin de n'être pas emportez par le courant de l'eau; & le Marêchal de Matignon luy fit encore perdre quinze jours à deliberer laquelle des Places, de Figeac, de Montauban, ou du Mas-de-Verdun, il aſſiegeroit.

Les Magiſtrats de Toulouſe vouloient que ce fuſt Montauban; & pour l'obtenir ils offroient de fournir de l'Artillerie à l'Armée Catholique, & de la renforcer de deux mil hommes de pied. Mais le Duc de Mayenne

Mayenne évita le piege qu'on luy tendoit, en prouvant que Montauban n'avoit jamais eſté ſi bien pourvû de remparts, de munitions, & de gens de guerre, qu'il l'eſtoit alors : qu'il conſumeroit ſeule toute la Campagne : & qu'aprés qu'on l'auroit pris, il coûteroit infiniment à le conſerver, à cauſe qu'il ne ſeroit poſſible d'y rien introduire que par Convois, toutes les Places d'alentour ſe trouvant Calviniſtes. * Le Duc de Mayenne propoſa enſuite de ne point attaquer de Places, mais d'aller chercher le Roy de Navarre en quelqu'endroit qu'il ſe retirât ; parce que ſi l'on pouvoit ſe ſaiſir ou ſe défaire de ſa perſonne, la Guerre ſeroit terminée. 1582.

* Dans le Journal manuſcrit de ſa Campagne de 1586.

Cet avis eſtoit le meilleur ; mais l'Armée Catholique fut bien-tôt aprés hors d'état de le ſuivre. La Bourgeoiſie de Bordeaux obligea le Marêchal de Matignon à ſe ſeparer encore une fois du Duc de Mayenne, pour mettre le Siege devant Caſtels ; & le Roy de Navarre à qui cette Place fourniſſoit beaucoup d'argent comptant, qu'elle tiroit des marchandiſes que l'on conduiſoit à Bordeaux, s'avança pour la dégager. Matignon qui ne vouloit rien hazarder, ne jugea pas à propos d'attendre les Calviniſtes ; il leva le le Siege, & ſe retira vers Laugon. Le Duc de Mayenne reduit à ſes ſeules Troupes, apprit que le Roy de Navarre alloit viſiter les Provinces ſituées ſur la rive gauche de la Garonne, pour y confirmer les Calviniſtes dans la reſolution de ſe bien deffendre ; & comme les Eſpions de ce Duc ne découvrirent pas ſi le Roy de Navarre paſſeroit cette Riviere au Mas-de-Verdun pour aller à Montauban, où à Laumont & à

1582. ſainte Baſeille, pour venir à Bergerac ; l'Armée de la Ligue s'avança vers Villeneuve d'Agenois, afin de ſe trouver juſtement au milieu de ces chemins, & de ſe tenir preſte de paſſer la Garonne au Port de Sainte Marie, quand elle ſeroit avertie du trajet du Roy de Navarre. Mais l'avis ſe trouva faux ; & le Duc de Mayenne fut averti par ſaint Chamaran, que le Roy de Navarre eſtoit allé en Bearn, & qu'il avoit preferé la ſatisfaction de revoir la belle Comteſſe de Guiche, à la neceſſité de ſes affaires.

Ce Roy ne demeura pas néamoins long tems avec elle, & il la quitta au bout de ſept ou huit jours, pour retourner à Nerac, d'où il prétendoit aller à Caumont. Cette marche obligea le Duc de Mayenne à prendre ſon principal quartier dans Aiguillon, d'où il envoya douze cens Soldats preſque tous Cavaliers à Poyane Gouverneur de d'Acqs, pour les diſpoſer ſur les avenuës, afin qu'ils enlevaſſent le Roy de Navarre qui n'avoit alors que cinq ou ſix perſonnes avec luy. Mais l'un des plus grands inconveniens des Guerres Civiles, eſt de ne ſçavoir bien préciſément à qui ſe fier. Boucard-d'Aubeterre paſſoit pour un des Officiers les plus zelez de la Ligue, & le Duc de Mayenne s'eſtoit fondé ſur cette réputation pour luy donner le Commandement des trois cens chevaux qui gardoient le paſſage d'Aymet ; mais il ne ſçavoit pas qu'Aubeterre avoit eſté nourri Page du Roy de Navarre, & qu'il avoit conſervé dans le fonds du cœur un attachement à ſa perſonne, qui l'empêcha d'executer ſincerement l'ordre qu'il avoit reçu.

Le Roy de Navarre avoit eſté joint en chemin par

vingt-cinq Gentilhommes Calviniſtes, & il n'en avoit que trente en tout lors qu'il arriva à Caumont, à deſſein d'y paſſer la Garonne au point du jour ſuivant. Il eſtoit bien aſſuré de la fidelité d'Aubeterre ; mais il ne ſçavoit pas que Poyane venoit avec la Cavalerie de la Ligue pour l'inveſtir dans le Château de Caumont. Il s'y eſtoit couché, & il y dormoit d'un profond ſommeil, lorſque Dieu qui le deſtinoit pour regner à ſon tour ſur la Monarchie Françoiſe, permit qu'un Gentilhomme de ſa ſuite nommé la Combe, fut informé du peril qui le menaçoit, par des voyes qui n'ont point encore eſté connuës. La Combe réveilla le Roy de Navarre, & luy donna à peine loiſir de s'habiller pour entrer dans un batteau avec cinq ou ſix des ſiens ſeulement. 1582.

Il y a des Relations * qui racontent d'une autre maniere les dernieres circonſtances de cette évaſion. Elles portent que le Roy de Navarre fut tellement preſſé par les Coureurs que Poyane avoit détachez à ſes trouſſes, qu'il fut contraint de ſe jetter ſeul dans le batteau. Le Matelot qui le conduiſoit étoit Catholique, & ne l'avoit vû qu'une ſeule fois en paſſant. Comme ils furent au milieu de la Garonne, il le conſidera plus attentivement, & s'imagina à demy ce qu'il étoit. Il arrêta le batteau, & demanda au Roy de Navarre s'il n'eſtoit point le Bearnois ; c'eſt ainſi que les Liguez l'appelloient par mépris, ou par dériſion. Le Roy de Navarre ne fut pas ſi ſurpris, qu'il ne reconnut à ce moment que l'unique moyen d'éviter le danger qui le menaçoit, eſtoit de ſe ſauver par dériſion. Il railla le Matelot ſur l'opinion qu'il avoit de

* Elles ſont dans les Manuſcrits de M. de Bethune.

1582. luy, & luy prouva ſi bien qu'il ſe trompoit, que non ſeulement il s'abſtint de luy faire du mal ; mais encore il luy avoüa ingenuëment que s'il avoit crû qu'il fût le Bearnois, il l'auroit fait ſi bien boire qu'il n'auroit jamais fait plus de mal à la Religion Catholique.

Le Roy de Navarre garanti de cette ſorte, évita un troiſiéme & même un quatriéme danger, en paſſant ſans eſtre reconnu ſur la contr'eſcarpe de Marmande, & au travers des Troupes d'Aubeterre, logées aux environs de cette Ville ; & il arriva enfin heureuſement dans Sainte-Foy. Le Duc de Mayenne honteux de l'avoir manqué, réduiſit toute ſa Politique à faire tomber par un Blocus les deux principales Places des Calviniſtes, qui eſtoient la Rochelle & Saint Jean d'Angely. Il ſe ſaiſit de tous les lieux qui les environnoient ; & il les auroit bien-tôt affamées, ſi le Prince de Condé ne fût à propos venu à leur ſecours. La Reine d'Angleterre luy avoit prêté dix Vaiſſeaux de Guerre & cinquante mil écus, avec leſquels il repara tout le dommage que ſon entrepriſe ſur Angers avoit cauſé au Parti Calviniſte.

Plaſſac Gouverneur de Pons, ſurprit le Château de Royan ſur la Garonne, & dégagea la Rochelle de ce côté-là, outre le moyen qu'il luy fournit de tirer des Catholiques deux cens mil écus de contribution par an. Laval fils aîné du fameux d'Andelot acheva de dégager cette Ville ; & d'Aubigné qui prévoyoit qu'elle ne ſeroit gueres moins incommodée par Mer qu'elle l'avoit eſté par terre, ſi le Duc de Mayenne ſe ſaiſiſſoit des Iſles de Ré & d'Oleron, ſe jetta dans celle-cy avec cinq cens hommes de Guerre. Il travailla

avec beaucoup de diligence à la fortifier ; mais Saint Luc qui n'entendoit pas moins la Guerre que luy, ne luy en donna pas le loiſir. Il ſe prévalut de la Flotte de Henry Trois venuë à Broüage, dans le deſſein d'eſcorter trente Vaiſſeaux chargez de ſel pour les Partiſans, & il penetra dans l'Iſle d'Oleron avec cinq mil Catholiques qu'il avoit tirez de divers endroits. D'Aubigné de qui les Fortifications n'eſtoient point achevées, alla au-devant de luy avec ſes cinq cens hommes, entre leſquels il avoit mêlé les plus adroits Habitans de l'Iſle d'Oleron preſque tous Calviniſtes. Le combat fut long & ſanglant ; mais enfin Saint Luc aprés avoir perdu huit Capitaines & trois cens cinquante de ſes meilleurs hommes, fut contraint de ſe retirer. 1582.

Le Prince de Condé qui s'eſtoit enfermé dans Saint Jean d'Angely, pour éviter de donner de l'ombrage aux Rochelois, ne laiſſa pas au plus fort de la Guerre d'achever ſon mariage avec la Demoiſelle de la Trimoüille, le neuf de Mars mil cinq cens quatre-vingt ſix. Il ſortoit du Prêche de Taillebourg, où la Ceremonie venoit d'eſtre faite, lors qu'on luy dit que quelques Compagnies de Cavalerie Catholique paſſoient devant ce Château, & que deux ou trois des mieux montez s'eſtoient avancez juſques au bout du Pont, pour faire le coup de piſtolet. Il prit cette démarche pour une inſulte, & il monta à cheval avec la Nobleſſe Calviniſte, venuë pour la ſolemnité de ſes Nôces. Il attaqua cette Cavalerie, il la défit, il en prit dix ou douze priſonniers, il les mena demander pardon à ſa femme, & il les remit en liberté ſans rançon pour l'amour d'Elle.

de la verité, & même du bon ſens. 1582.

Le Duc d'Epernon le haïſſoit à mort, à cauſe qu'il avoit entrepris de le tourner en ridicule, en le déchirant ſous le nom ſuppoſé du Baron de Feneſte ; & la Reine Mere n'étoit pas mieux diſpoſée à ſon égard, parce qu'il ſembloit avoir pris à tâche de luy contredire, dans toutes les Conferences qu'Elle avoit euës avec le Roy de Navarre ſon Gendre, dont il étoit Conſeiller d'Etat ; & ſur tout dans celle de Nerac. Il n'avoit point de bien ; & perſonne n'offrant de payer ſa rançon, il couroit riſque de demeurer priſonnier toute ſa vie, lorſque Saint Luc en conſideration de ſa valeur & de ſon bel eſprit, luy permit d'aller à la Rochelle pour ſolliciter qu'on le rachetât, à condition qu'il reviendroit à Broüage le jour qui luy fut marqué, ſoit que ſa rançon fuſt preſte, ou qu'elle ne le fuſt pas. Durant ſon abſence Saint Luc reçût de la Cour de France, un ordre tres-exprés de le livrer au Capitaine Carle, qu'elle avoit envoyé à Broüage avec des Gens de guerre & des Vaiſſeaux, pour le conduire par mer à Bordeaux, où l'on devoit travailler à ſon procez, & luy faire couper la teſte.

Saint Luc fâché de cet ordre depêcha le plus fidel de ſes domeſtiques vers d'Aubigné, pour l'avertir en ſecret de ne pas revenir à Broüage : Mais d'Aubigné qui ſe picquoit à contre-temps de paſſer pour Heros, répondit qu'il avoit donné ſa parole en public à Saint Luc, & qu'il prétendoit la dégager au peril de ſa vie. Ses amis eſſayérent en vain de l'en détourner ; il ſe déroba d'eux, & il rentra dans Broüage. Saint Luc prit cette conduite par le bel endroit, & ne voulut pas

1582. ceder en generoſité à ſon priſonnier. Il chercha des excuſes pour differer cinq ou ſix jours de mettre d'Aubigné entre les mains du Capitaine Carle ; & il fit cependant avertir les Rochelois de ſe ſaiſir de Guitàud Lieutenant de Roy dans l'Iſle de Ré, qui s'étoit approché de la Rochelle pour quelque affaire d'importance ; & de déclarer qu'ils luy feroient le même traitement que d'Aubigné recevroit. Guitaud eſtoit également aimé des Ducs de Joyeuſe & d'Epernon : Le Duc d'Epernon n'auroit pas voulu le perdre pour ſe venger ; & Saint Luc ne luy eut pas plûtôt mandé la menace des Rochelois, qu'il eut ordre d'échanger d'Aubigné contre Guitaud.

Le Marêchal de Matignon averti que le Roy de Navarre n'eſtoit plus en état de ſecourir Caſtel, y forma un ſecond Siege, & l'auroit pris ſi le Duc de Mayenne ne luy euſt envié cette Conqueſte, en donnant à Favas qui tenoit ce Château, dix mil écus pour le luy remettre. Le Marêchal de Matignon l'avoit prié pour faire diverſion, d'aſſieger Sainte Baſeille, pendant qu'il ſeroit occupé devant Caſtels ; mais ce Duc avoit à ſon tour cherché des pretextes pour s'en excuſer, & s'eſtoit cependant rafraîchi aux environs de Marmande. Cette reciproque défiance auroit rendu les Armées du Roy & de la Ligue inutiles de là la Loire, ſi Pont-Carré & Gourgues Treſoriers, n'euſſent ſi bien raccommodé le Duc & le Mareſchal, qu'ils inveſtirent de concert Sainte Baſeille. Cette Place n'eſtoit conſiderable que parce qu'elle ſe trouvoit ſcituée ſur le bord de la Garonne : Qu'on l'avoit enfermée de cinq Baſtions reveſtus de gazons ; & que le Roy de Navarre

Navarre y avoit jetté huit cens de ſes meilleurs Soldats, ſous la conduite d'Eſtainville-Poüilly, Gentilhomme de Bourgogne. Elle ne tint que dix jours ; & les Catholiques n'y furent pas plûtôt entrez par compoſition, qu'ils en raſerent les fortifications. 1582.

Les loix de la Guerre vouloient que le Duc & le Mareſchal attaquaſſent enſuite Caumont, afin de dégager la Garonne & de la rendre libre aux Catholiques ; mais le Mareſchal apprehenda ſagement que s'il ôtoit cette épine du pied des Bordelois, ils ſe declareroient pour les Liguez, & les aideroient à le chaſſer du Gouvernement de Guyenne. Il refuſa là-deſſus de mener ſes Troupes devant Caumont, & propoſa au lieu de cela d'attaquer Mont-Segur. Le Duc de Mayenne y conſentit d'autant plus volontiers, que ſes Troupes eſtoient beaucoup diminuées par un accident que la prudence humaine n'avoit pû prévoir.

On a vû que l'Hiver de l'année mil cinq cens quatre-vingt-cinq à l'année quatre-vingt ſix, avoit eſté tout-à-fait bizarre ; & que depuis deux ou trois ſiecles, il n'en eſtoit point arrivé de ſemblable. Le Printems avoit regné depuis le commencement d'Octobre juſques à la fin de Février ; mais depuis le premier jour de Mars juſques au quinze d'Avril, il avoit fait un froid ſi peu ſupportable, qu'il n'avoit point eſté poſſible de tenir la Campagne. On tiroit le vin des tonneaux à coups de coignées, & on le diſtribuoit au poids. * La plûpart des Soldats François Catholiques deſerterent, & une bonne partie des Etrangers fut malade.

* Dans le Journal du Duc de Mayenne.

Le Duc de Mayenne de qui le temperamment avoit reſiſté durant la violence de l'hiver, devint ma-

1582. lade auſſi-tôt que le temps ſe radoucit. Il ſe fit porter dans Bordeaux ; & il laiſſa au Marêchal de Matignon le reſte, ou pour mieux dire le débris de ſon Armée. Ce Marêchal trouva plus de reſiſtance à Mont-Segur qu'il ne croyoit, parce que cinquante Gentilshommes Calviniſtes y eſtoient entrez avec des Troupes reglées, qui montoient à huit cens hommes. Les vivres ne venoient aux Aſſiegeans que par convois, & avec une extrême difficulté, à cauſe que le Vicomte de Turenne qui les obſervoit avec cinq cens Chevaux & deux mil Fantaſſins, les enlevoit preſque tous, ſans que les Catholiques pûſſent luy rendre la pareille ; car quand il ſe ſentoit le plus foible, il ſe mettoit à couvert ſous l'Artillerie de Bergerac, de Sainte-Foy, de Genſac, & de Caſtillon. *

* Dans les Lettres originales de ce Vicomte au Roy de Navarre ; communiquées par M. le Cardinal de Boüillon.

Mais enfin ce Vicomte avouë luy-même, que le Marêchal de Matignon mit tant de Cavalerie à ſes trouſſes, & l'incommoda par tant de differends endroits, qu'il le contraignit de ſe retirer dans le Limoſin. Les Aſſiegeans profitérent de ſon éloignement pour battre Mont-Segur avec tant de furie, qu'ils le foudroyerent de deux mil quatre cens coups de canon en un jour. Mais en France l'on n'a jamais mieux deffendu les Places, que durant les Guerres pour la Religion. Les Aſſiegez ſe retranchérent avec une prodigieuſe diligence derriere leurs murailles, & y ſoûtinrent un furieux aſſaut, durant lequel les Catholiques conſumérent tant de poudre, qu'ils furent contraints de ſurſeoir leurs attaques, juſqu'à ce qu'ils en euſſent reçû de nouvelle. Elle leur fut envoyée de Bordeaux ; & les Aſſiegez n'ayant plus de materiaux dont ils ſe

pûſſent couvrir, capitulerent au bout de trois ſe- 1582.
maines.

Le Marêchal de Matignon ne put empêcher ſes Soldats de tailler en pieces la Garniſon, nonobſtant qu'il luy euſt promis un bon quartier. Il retourna promptement à Bordeaux; & ce fut pour épier de plus prés le Duc de Mayenne, quoi qu'il priſt d'autres pretextes pour finir trop tôt la Campagne. Le Duc de Mayenne y avoit été reçû avec des honneurs extraordinaires; & Sanſac Archeveſque de cette Ville eſtoit allé avec tout ſon Clergé au devant de luy. Il l'avoit conduit dans l'Archeveſché, & il avoit fait des Prieres & des Proceſſions Publiques pour ſa ſanté. Les Bourdelois qui l'année précédente avoient voulu ſe declarer pour la Ligue, le viſitoient ſouvent, & recevoient dans leurs maiſons ſes Domeſtiques. Il n'y avoit en cela que trop de ſujet de défiance; mais comme il n'étoit pas poſſible de la faire éclater, à moins que de renouveller la Guerre entre la Cour & la Ligue, le Mareſchal ſe contenta de faire agir le Parlement de Bordeaux, qui députa vers le Duc de Mayenne pour ſe plaindre de ſa conduite. Ce Duc témoigna de ne s'en mettre point autrement en peine; & le Mareſchal de qui la défiance augmentoit toûjours, rappella auprés de Bordeaux, la meilleure partie de ſes Troupes, au lieu de les employer à quelque nouveau Siege.

La maladie du Duc de Mayenne dura prés de deux mois; & ce Prince ne fut pas plûtôt guéri, qu'il raſſembla ce qu'il put de ſes Troupes. Le Duc de Guiſe luy en envoya de nouvelles, & luy manda d'agir deſormais de ſon chef, ſans s'amuſer au ſecours du Marê-

1582. chal de Matignon. Ce qui avoit empeſché le Roy de Navarre de ſuccomber durant la Campagne de mil cinq cens quatre-vingt-ſix, avoit principalement eſté que les Places qu'il tenoit ſur la Dordogne, luy facilitoient la communication avec tous les Calviniſtes de là la Loire, qui eſtoient les plus conſiderables du Royaume. Si on luy eût ôté ces Places, on l'auroit réduit à d'étranges extremitez; & le Duc de Mayenne pour commencer à le faire, mit le Siege devant Caſtillon. Cette petite Ville n'avoit eſté juſques-là d'aucune conſideration; mais le Conſeil de Guerre des Calviniſtes avoit jugé à propos de la fortifier, dans la ſeule veuë de retarder d'autant les progrez des Catholiques. Lins Gentilhomme de Provence qui paſſoit pour le plus habile de leurs Ingenieurs, y avoit employé toute ſon induſtrie; & Savignac Meſtre de Camp du Roy de Navarre en avoit accepté le Gouvernement. Il y eſtoit entré avec les neuf cens hommes dont ſon Regiment eſtoit compoſé. Le Siege dura deux mois, & la peſte ſe mit dans l'Armée Catholique; les Soldats ſe débanderent par Compagnies entieres; les Suiſſes ſe mutinerent; & comme le Duc de Mayenne n'avoit point d'argent à leur donner, il n'auroit pû les retenir, ſi la peſte qui paſſa du Camp dans la Ville, n'eût obligé les Aſſiegez à ſe rendre le dernier jour d'Aouſt.

Les Articles que le Duc de Mayenne avoit ſignez, furent obſervez de bonne foy à l'égard de la Garniſon; mais on profita d'un équivoque pour maltraiter la Bourgeoiſie de Caſtillon. Elle s'étoit contentée de demander que l'on agiſt avec elle conformement à l'Edit de Janvier; & les premiers Catholiques qui en-

trerent dans la Place prétendirent que cet Edit ne regardoit point les Villes qui s'eſtoient declarées pour la nouvelle Religion depuis cet Edit. Ils pillerent là-deſſus les Bourgeois, & ils en envoyerent une partie à Bordeaux, où ils furent executez à mort en qualité de criminels de Leze-Majeſté. Il y a des Memoires qui imputent cette rigueur à la Ducheſſe de Mayenne, à qui la proprieté de Caſtillon appartenoit; & qui portent que cette Princeſſe étoit irritée de ce qu'ils avoient changé de Religion ſans ſon conſentement, & ruiné ſon Château, & trois de leurs Faux-bourgs qui nuiſoient à leurs fortifications. 1582.

La Ligue chagrine de ce que le Duc de Mayenne n'avoit pas répondu aux eſperances qu'elle avoit conçûës, qu'il purgeroit de Calviniſtes toute la Guyenne, preſſa la Cour de France d'envoyer une nouvelle Armée dans le Poitou, pour contraindre les Rochelois de chaſſer le Roy de Navarre qui s'y eſtoit refugié. La Cour n'avoit oſé refuſer la Ligue, mais elle l'avoit traité à ſon ordinaire; c'eſt à dire qu'elle avoit donné le Commandement des Troupes Royales à un Maréchal de France, qui ne luy eſtoit pas moins dévoüé que Matignon. C'eſtoit Biron, qui n'avoit point oublié le danger qu'il avoit couru durant le maſſacre de la Saint Barthelemy. Ce n'eſtoit pas qu'il fuſt Calviniſte dans le fonds de l'ame, comme on le ſoupçonnoit; mais c'eſt qu'il eſtoit aſſez habile pour diſtinguer la révolte d'avec la Religion, & pour croire que l'on pouvoit bien contraindre les Calviniſtes de retourner à l'obéïſſance du Roy, mais non pas violenter leurs conſciences.

1582. La Ligue auroit bien voulu que Henry Trois eût choiſi un autre Chef : mais Sa Majeſté témoigna tant de fermeté, que les Catholiques zelez furent contraints de ſe contenter qu'Elle donnât à Biron pour Lieutenant General, Babou-Sagongne, qu'ils propoſerent comme un Officier de Guerre, dont ils ſe tenoient plus aſſûrez que d'aucun autre. Le Marêchal de Biron ſans s'amuſer à des Places de peu d'importance, attaqua Maran, dont le Roy de Navarre avoit jugé la conſervation ſi neceſſaire à ſon Party, qu'il s'y eſtoit jetté avec les plus déterminez des Calviniſtes. Comme cette Place eſtoit de difficile accez, à cauſe du Marais qui l'environnoit de tous côtez, & que les Aſſiegez en deffendirent le terrain pied à pied ; le Marêchal de Biron perdit ſes meilleurs hommes, avant que d'approcher ſon Artillerie des murailles. Il y reçût même un coup, qui luy ayant emporté un doigt & le bout du pouce de la main gauche, le mit hors d'eſtat d'agir. Ses Officiers ne le voyant plus dans les lignes, pouſſérent leurs travaux avec tant de lenteur, qu'il fut obligé pour ſauver ſon honneur, de conclurre avec le Roy de Navarre un accommodement, par lequel Maran demeureroit en la poſſeſſion des Calviniſtes, à condition qu'il y auroit l'exercice libre de l'ancienne & de la nouvelle Religion.

Les progrez des Catholiques en demeurérent là ; & le Duc de Mayenne qui demeuroit inutile, ſollicita la Cour en vain qu'elle rétabliſt ſon Armée. Ses Soldats avoient demeuré dix mois en Campagne, ſans avoir eſté payez que de quatre. Les cinquante mil écus de rente que le Clergé avoit alienez pour la ſub-

fiſtance de l'Armée Catholique, avoient eſté détournez à d'autres uſages ; & l'Armée du Duc de Mayenne avoit ſi generalement manqué de munitions & d'équipages, qu'aprés avoir marché deux jours, elle étoit forcée de s'arreſter durant les trois ſuivans pour attendre ſon Artillerie, faute de chevaux qui la traînaſſent. Il eſtoit arrivé de là que ſes Officiers ſubalternes n'y obeïſſoient plus que par maniere d'acquit ; & que ſes ſimples Soldats n'avoient pas plus de deference pour leurs Officiers. 1582.

Toutes les apparences conſpiroient à perſuader que l'Armée Catholique ſe débanderoit bien tôt ; & ce fut pour prévenir cet inconvenient que le Duc de Mayenne demanda ſon congé. Il l'obtint ; mais il fut ſi mal reçû à la Cour, qu'elle le contraignit de relâcher l'heritiere de Caumont, que la Mere & Tutrice de cette fille luy avoit miſe entre les mains pour la faire épouſer à ſon fils. On luy envia ce riche parti ; & l'heritiere de Caumont fut donnée au Comte de ſaint Paul cadet de la Maiſon de Longueville. Le Duc de Guiſe travailla plus utilement que ſon Frere, pour accroiſtre la puiſſance de la Ligue : Et ſous pretexte de ne pas laiſſer ſans action l'Armée qu'il commandoit à deſſein de diſputer aux Proteſtans d'Allemagne l'accez de la Champagne, il ſe ſaiſit de Douzy & de Raucour ſur le Duc de Boüillon, ſi zelé pour la Religion Calviniſte, qu'il avoit bien voulu aller au devant des meſmes Proteſtans, pour les introduire dans la France. Le Duc d'Aumale ſe rendit Maiſtre de Dourlens & de Pontdormy.

Henry Trois recevoit ces fâcheuſes nouvelles ſans

1582. y apporter d'autre remede, ſinon qu'il eſſayoit de gagner les plus conſiderables Seigneurs de la Ligue, & de deſabuſer les Peuples de l'affection qu'ils avoient pour les Princes de la Maiſon de Lorraine. Il s'agiſſoit pour cela de les mettre hors d'œuvre, & de leur ôter les emplois éclatans afin que l'on s'accoûtumât inſenſiblement à ne plus parler d'eux; & ce fut principalement pour les decrediter, que le Roy donna le Commandement des Armées à ſes Favoris. On a déja remarqué qu'il en avoit deux, Joyeuſe & Epernon, & qu'il les avoit tous deux créez Ducs, quoique cette dignité n'eût eſté accordée qu'à des Princes avant le Regne d'Henry Second, qui en avoit reveſtu le Connêtable de Montmorency, ſon premier Miniſtre & ſon Favori tout enſemble. On doit ajoûter icy que Henry Trois avoit rencheri ſur Henry Second ſon Pere; & qu'au lieu que les Lettres expediées pour le Conneſtable de Montmorency ne contenoient rien de ſingulier ny d'extraordinaire, on avoit engagé les plus habiles hommes du Parlement de Paris à dreſſer celles d'Epernon & de Joyeuſe: Et l'on en avoit tellement augmenté les Privileges, qu'en cas que l'un & l'autre mouruſſent ſans enfans mâles, leurs Duchez appartiendroient à leurs filles: S'ils n'avoient point d'enfans des deux Sexes, leurs parens de quelque Sexe qu'ils fuſſent, ſeroient Ducs à leur tour; & lorſque la poſterité de ces parens viendroit à manquer, les Nobles ou mêmes les roturiers qui poſſederoient par achat ou autrement, les Terres ſur leſquelles les deux Duchez ſe trouveroient aſſiſes, deviendroient Ducs, ſans qu'ils euſſent beſoin de nouvelle confirmation. *

* Dans le premier Volume des Lettres pour l'érectiõ des Duchez & Pairies en la Bibliotheque du Roy.

De

De plus le Duc d'Epernon avoit obtenu la Charge de Colonel General de l'Infanterie Françoiſe, dans une ſi grande étenduë, qu'on luy laiſſoit le droit de diſpoſer de toutes les Charges; ce qui donnoit lieu à ſes ennemis de dire que le Roy l'avoit rendu ſi puiſſant, qu'il pourroit quand il luy plairoit détrôner Sa Majeſté. *Il avoit encore obtenu pour la Valette ſon frere aîné, le Gouvernement de Saluſſes & de ce qui reſtoit à la France de là les Alpes; & pour luy-même, ceux de Mets, de Calais, de Boulogne, de Loches, & quelques autres. Le Duc de Joyeuſe eſtoit Gouverneur General de Normandie, & Particulier des plus importantes Places de cette Province. Le Roy l'avoit créé Amiral de France, & donné à ſon pere un Bâton de Marêchal. 1586.

* L'érection de cette Charge eſt dans le même Volume.

L'un & l'autre des Favoris recevoient ſouvent de grandes gratifications; & le Roy tenoit toutes les ſemaines un Conſeil exprés pour aviſer aux moyens de les enrichir également. Sa Majeſté leur accordoit encore la joüiſſance des plus riches Benefices, & des dons ſur les nouveaux impoſts que les Partiſans propoſoient. Le Duc d'Epernon avoit l'ame ſi noble, qu'il ſembloit être né pour la grandeur. Il ne manquoit ny d'eſprit ny de jugement; mais ſa hardieſſe eſtoit accompagnée d'une fierté inſupportable à toutes les perſonnes qui l'avoient connu avant qu'il vint à la Cour. Les Princes de la Maiſon de Lorraine ne l'aimoient pas; & il l'avoit ſi bien reconnu, que ç'avoit eſté pour chercher un appui contr'eux qu'il s'eſtoit approché du Roy de Navarre; avec ce temperamment néamoins, qu'il ne favoriſoit les intereſts de ce préſomptif heritier de la

1585. Monarchie Françoiſe, qu'autant qu'ils eſtoient compatibles avec ceux de Henry Trois.

Le Duc de Joyeuſe avoit de ſi belles qualitez, que ceux qui le connoiſſoient particulierement, comme le Poëte Deſportes, en eſtoient charmez, & ſur tout de ſes civilitez & de ſon humeur liberale; mais il n'avoit point aſſez de conduite pour la place qu'il tenoit: Et la preuve qu'il en donna ne fut que trop évidente en preſtant l'oreille aux flateries du Chef & des principaux de la Ligue, qui luy tournerent peu à peu l'eſprit contre le Roy ſon Maiſtre, & luy en firent abandonner les intereſts. On ajoûte, que le Duc de Guiſe acheva de le pervertir, en luy perſuadant qu'il ſe demettroit en ſa faveur du Generalat de la Ligue; & que ce fut ſur ce fondement qu'il ſollicita le Roy de luy donner le Commandement d'une Armée contre les Calviniſtes, afin qu'il ne ſe trouvât pas ſans experience, lors qu'il le mettroit à la teſte de toutes les forces des Catholiques liguez.

Le Roy luy accorda ce qu'il demandoit; car encore que Sa Majeſté penſât plus à ruiner la Ligue qu'à détruire l'Hereſie, Elle ne vouloit pas néamoins que le Roy de Navarre remportât aucun avantage conſiderable ſur les Catholiques; & Elle prétendoit au contraire l'affoiblir autant qu'Elle pourroit, afin de le réduire à la neceſſité de retourner à l'ancienne Religion. Ainſi le Marêchal d'Aumont avoit eû ordre d'aſſembler une Armée pour nettoyer de Calviniſtes, l'Auvergne, le Velay, le Givaudan & le Rouërgue, & pour paſſer de là dans le Languedoc. Le Duc de Joyeuſe obtint le Commandement de cette Armée,

dans le même tems que le Roy donna au Duc d'Epernon le Gouvernement de Provence, qui venoit de vacquer par la mort de Henry d'Angouleſme ſon frere baſtard. Sa Majeſté donna encore au Duc d'Epernon une ſeconde Armée pour rétablir ſon autorité dans la Provence, & pour aider la Valette ſon frere à ſe rendre le plus fort dans le Dauphiné, ſous pretexte d'aſſiſter la Ligue à détruire les Calviniſtes. 1586.

La dépenſe en eſtoit extraordinaire ; cependant la Cour y auroit ſurvenu, ſi elle eût pû mettre des bornes à ſa profuſion. Mais non-ſeulement il n'y avoit plus rien des Revenus ordinaires du Roy dans ſes coffres, quoique l'année ne fuſt point encore paſſée ; mais de plus, Sa Majeſté avoit inutilement prodigué les deux cens mil écus que la Ville de Paris luy avoit donnez, & le million d'or pour lequel le Clergé de France avoit aliené pour cinquante mil écus de ſon fonds. Il n'y avoit aucune apparence de luy demander de nouvelles ſubventions, parce qu'elle s'étoit engagée à acquitter pour dix ans le Roy, des rentes de l'Hôtel de Ville qui montoient à plus de quatre cens mil écus par an. On avoit alienné le Domaine Royal pour ſeize millions ; & le Peuple eſtoit accablé de ſubſides & de logemens de Soldats. Il fallut donc avoir recours à la voye devenuë ordinaire, qui eſtoit celle des Edits burſaux ; & le Roy en envoya le quinze de Juin mil cinq cens quatre-vingt-ſix juſques à vingt-ſept au Parlement de Paris, qui ſur le refus qu'il fit de les verifier, obligea S. M. de tenir le lendemain ſon Lit de Juſtice.

Sa preſence eut une partie de l'effet qu'elle avoit eſperé, puiſque le Parlement n'oſa luy refuſer la ve-

1586. rification de ceux des Edits qui étoient le moins à la foule des Peuples. Mais il eut la fermeté de s'oppoſer aux plus incommodes ; & ſur tout à celuy qui contraignoit les Procureurs du Parlement de financer deux cens écus, & les Procureurs du Châtelet cent, pour obtenir des Lettres de confirmation, qu'ils recevroient du Partiſan Sardiny. On ne leur eut pas plûtôt declaré cette taxe, qu'ils ceſſerent ſi generalement de travailler aux affaires, que le cours de la Juſtice en fut interrompu durant un mois. La honte pour le Roy fut d'être réduit à faire indirectement les premieres avances pour ſe reconcilier avec eux. On dit par ſon ordre à l'oreille aux principaux d'entr'eux, qu'ils allaſſent en Corps au Louvre, qu'ils ſe jettaſſent aux pieds de Sa Maieſté, qu'ils luy demandaſſent pardon de leur deſobéïſſance, & qu'il la ſuppliaſſent d'avoir égard à leur pauvreté ; & moyennant cela ils furent acquittez de leur taxe.

Le Grand Conſeil à l'exemple du Parlement, refuſa de verifier un Edit qui portoit la création de deux Preſidens & de huit Conſeillers dans cette Compagnie. Le Roy luy manda de venir au Louvre, & la reçût dans la Chambre du Chancelier : Il la pria de ne plus s'oppoſer à ſa volonté ; Il luy repreſenta que la neceſſité de ſes affaires l'avoit contraint de créer les nouveaux Offices dont elle ſe plaignoit ; & il luy promit qu'auſſi-tôt qu'elles iroient mieux, il la reduiroit à ſon ancien nombre. Mais elle répondit par la bouche du Preſident Loüis Chaudon ; Que puiſqu'elle eſtoit aſſez malheureuſe pour ne pouvoir aſſouvir l'avarice des Partiſans que par une deſtitution generale,

elle remettoit toutes les Charges du Grand Conſeil aux pieds de Sa Majeſté. Les Preſidens & les Conſeillers y jetterent en effet les marques de leur dignité ; & Sa Majeſté ſurpriſe de ce qu'on luy accordoit plus qu'Elle ne demandoit, commanda au Grand Conſeil de les reprendre ; & l'on ne parla plus de la creation dont il s'agiſſoit. 1586.

Le plus terrible des vingt-ſept Edits, eſtoit celuy qui rendoit les Offices hereditaires à ceux qui payeroient la moitié de la ſomme à laquelle ils avoient eſté évaluez ; & pour hâter ce payement, ſi les Officiers qui ſe trouvoient en poſſeſſion, le differoient pour quelque cauſe que ce fuſt, on les deſtituoit, & l'on mettoit en leur place ceux qui voudroient rembourſer l'argent que le Roy en avoit reçû. Le Comte de Soiſſons, l'Archevêque de Bourges, Villequier, la Vauguyon, & Lanſac allerent, à la Chambre des Comptes pour obtenir l'enterinement de cet Edit ; & la Chambre des Comptes leur repreſenta tant d'impoſſibilitez qui ſurviendroient dans ſon execution, qu'ils s'en retournerent ſans avoir rien fait. Ils en informerent Sa Majeſté, qui les renvoya dés le lendemain avec des Lettres de Juſſion. La Chambre demanda pour lors au Comte de Soiſſons, ſi le Roy n'entendoit pas qu'elle opinât comme elle avoit accoûtumé dans les autres affaires.

Ce Prince qui ne s'eſtoit point attendu à cette queſtion, ny répondit pas ; & ſe contenta de dire que Sa Majeſté l'avoit ſeulement envoyé pour la verification de l'Edit. Mais le Preſident Dolu repliqua : Que puiſqu'on ne vouloit point avoir d'égard à leurs opi-

1586. nions, on n'avoit que faire de leurs preſences. Ils ſortirent tous, excepté le premier Preſidenr, l'Avocat General, & le Greffier. Le Comte de Soiſſons avec ceux qui l'accompagnoient, en porta la nouvelle au Roy, qui envoya dés le lendemain des Lettres d'interdiction pour tous les coupables : Mais les Pariſiens s'en formaliſerent ; de ſorte que le Roy qui craignoit de leur part une generale ſédition, rétablit la Chambre des Comptes, à condition qu'au lieu de l'Edit de l'heredité des Offices, elle en recevroit un qui accordoit les ſurvivances à ceux qui financeroient à proportion ; aprés que le Roy ſe fut relâché, juſqu'à declarer qu'il n'y auroit que ceux qui voudroient bien recevoir ces ſurvivances, qui fuſſent obligez à les accepter.

La Reine d'Angleterre avoit cependant obligé les Proteſtans d'Allemagne à lever une puiſſante Armée pour le ſecours des Calviniſtes de France ; & Henry Trois qui n'eſtoit pas en état de luy reſiſter, ne s'appliquoit qu'à retarder ſa marche, en attendant que la Reine Mere eut employé ſes derniers efforts auprés du Roy de Navarre, pour le ramener à la Religion Catholique, ce qui auroit ôté aux Etrangers le plus plauſible pretexte qu'ils euſſent d'attaquer la France. Le Roy de Dannemark & les Suiſſes plus hâtez que les autres, avoient envoyé leurs Ambaſſadeurs à Henry Trois, pour luy demander le rétabliſſement des Edits de Charles Neuf en faveur des Calviniſtes : & Sa Majeſté leur donna Audience dans le Louvre. Elle leur répondit avec beaucoup de gravité & de douceur, Qu'Elle connoiſſoit mieux que perſonne les beſoins

de ſon Etat, & qu'Elle s'y comporteroit de ſorte, que ſes Alliez n'auroient point ſujet de ſe plaindre qu'Elle euſt negligé aucun devoir d'honneur ou de conſcience pour conſerver leur amitié, & pour rétablir le repos de ſes Sujets. 1586.

Les Ambaſſadeurs de Dannemark & des Suiſſes ne furent pas ſatisfaits de cette réponſe, & s'en retournerent avant que les autres Deputez des Proteſtans qui avoient pour Chefs les Comtes de Montbeliard & d'Iſembourg, fuſſent armez. Si Henry Trois les euſt attendus & qu'il leur euſt accordé ce qu'ils demandoient, il auroit irréconciliablement offenſé la Ligue; & s'il les euſt refuſez, il auroit haſté la marche de leur Armée. Le temperamment qu'il prit pour éviter l'une & l'autre de ces extremitez, fut de fuïr leur abord, & de differer à leur donner audience, juſqu'à ce qu'il euſt cherché avec le Duc de Guiſe, les moyens de donner aux Comtes de Montbeliard & d'Iſembourg une réponſe capable de les ſatisfaire du moins en apparence. Il ſe retira dans cette veuë à Dolinville en Beauſſe, lors qu'il ſceut qu'ils approchoient Paris; & il ordonna à quelques Seigneurs d'aller au devant d'eux; de les conduire à Paris, & de les y entretenir juſqu'à ſon retour. Enſuite il feignit qu'une indiſpoſition luy eſtoit ſurvenuë, & qu'elle le contraignoit d'aller aux Eaux de Pougues. Il paſſa de là juſqu'à Lyon ſous pretexte de déconcerter une entrepriſe que le Duc de Savoye avoit formée ſur le Marquiſat de Saluſſes. Mais les deux reſſources qu'il s'eſtoit propoſées luy manquerent en même-tems.

Ceux de la Cour qui travailloient à ſe rendre ne-

1586. ceſſaires, en conſervant des intrigues avec la Ligue, s'employerent inutilement à moyenner un accord entre le Roy de Navarre & le Duc de Guiſe, puiſque ce Duc demeura ferme dans la reſolution de ne conclure ny Paix ny Tréve avec les Heretiques de France, & de hazarder le tout pour le tout, dans la ſeule veuë de les exterminer. Il en avoit trois raiſons auſquelles il auroit eſté bien difficile de répondre, s'il n'euſt jugé plus à propos de les cacher que de s'en ſervir pour ſa propre juſtification. Il ſçavoit que les Partis ſe conſervoient par les meſmes voyes qu'ils avoient eſté formez : Que celuy de la Ligue n'avoit point d'autre fondement que d'exterminer les Calviniſtes ; & que ſi on le luy ôtoit, la Cour la ſaperoit inſenſiblement, ſi elle ne ſe détruiſoit d'elle-meſme. Il prévoyoit encore que l'Armée Allemande alloit contribuer à ſa propre gloire plus qu'il ne l'auroit oſé eſperer, puiſque le Roy ſeroit contraint de luy donner le Commandement de l'Armée qu'il leur oppoſeroit ; ou s'il aimoit mieux jetter les yeux pour cette belle Commiſſion ſur un de ſes Favoris, celuy-ci deſtitué des forces de la Ligue ne pourroit ſe deffendre que foiblement ; & par conſequent pour éviter que les Proteſtans ne conquiſſent toute la France, le Roy ſeroit obligé malgré qu'il en eût, à depoſer ſon Favori, & à mettre en ſa place le Duc de Guiſe.

Enfin ce Prince éprouvoit tous les jours que la jeune Nobleſſe de ſon Parti l'abandonnoit pour ſe jetter dans les Troupes des Ducs de Joyeuſe & d'Epernon, parce que la Cour ne donnoit ny argent ny Charges, qu'à ceux qui combattoient ſous leurs Enſeignes.

Mais

Mais il prévoyoit qu'elle changeroit de methode auſſi-tôt que l'Armée Allemande ſeroit entrée en France, parce que les Troupes de la Ligue deviendroient alors auſſi neceſſaires que celles des Favoris, & l'on ne mettroit plus de diſtinction entre le traitement que l'on feroit aux unes & aux autres. 1586.

La Reine Mere échoüa de même dans ſa négociation avec le Roy de Navarre. Le lieu de l'entrevûë fut le Château de Saint Brix auprés de Cognac, où le Roy de Navarre, le Prince de Condé, le Vicomte de Turenne, & les autres Chefs des Calviniſtes parurent armez de Cuiraſſes. La Reine Mere ne pût s'empêcher de leur en témoigner de l'étonnement; & le Prince de Condé luy répondit, que cet équipage étoit neceſſaire à des gens à qui l'on avoit violé quinze ou vingt Edits. Elle ne laiſſa pas néamoins d'entrer en matiere avec le Roy de Navarre, en luy rapportant toutes les raiſons qu'Elle put inventer pour le convaincre, que le plus grand des intereſts humains le portoit à changer de Religion. Le Roy de Navarre n'en oſa pas demeurer d'accord, & ſe contenta de repartir, qu'il n'avoit rien de plus precieux que ſa conſcience & ſon honneur, & que l'une & l'autre l'obligeoient également à perſeverer dans la Religion Reformée.

La Reine Mere rebutée de ce côté là eut recours à un autre expedient. Elle eſſaya de racommoder le Roy de Navarre avec le Duc de Guiſe, en excuſant la rupture de leur ancienne amitié, ſur ce que la crainte de tomber ſous la domination d'un Calviniſte, avoit obligé ce Duc auſſi bien que les autres Liguez

1586. à prendre les armes, & que leur deſſein n'avoit jamais eſté d'empêcher qu'il ne parvint à la Couronne; mais ſeulement de le convaincre qu'il n'y parviendroit jamais, tant qu'il demeureroit Calviniſte. Le Roy de Navarre ne contredit pas ce que la Reine Mere diſoit du Duc de Guiſe; mais auſſi ne l'approuva t il point; & cette Princeſſe changeant de langage, propoſa au Roy de Navarre de diſtinguer ſes intereſts d'avec ceux de ſon Party; Elle luy promit pour l'y mieux diſpoſer, que la Cour luy accorderoit tout ce qu'il demanderoit, pourvû qu'il ne parlaſt que pour luy.

Le Roy de Navarre reconnut bien d'abord que la Reine Mere vouloit le rendre ſuſpect à ceux de ſon Party : Mais il luy déclara nettement qu'il n'avoit point d'oreilles pour de ſemblables ouvertures; qu'il avoit promis à ceux de la nouvelle Religion de leur communiquer tout ce qui ſe paſſeroit entre elle & luy; & qu'il la prioit ſi Elle avoit à luy dire quelque choſe qui leur fuſt deſavantageux de s'en abſtenir. Elle luy repreſenta les dangers qu'attireroit ſur luy une longue indignation de la Cour de France : mais il repliqua que ſa ruïne ne dépendoit point des hommes, mais de Dieu, qui avoit diſſipé huit Armées levées contre luy. Elle luy demanda s'il eſtoit reſolu de ne plus obéïr à Henry Trois; & il luy avoüa de bonne foy que depuis dix huit mois, il ne luy obéïſſoit plus. Il ſe plaignit que Sa Majeſté tres-Chrêtienne, au lieu de le traiter comme ſon enfant, avoit agy en loup à ſon égard.

Le Duc de Nevers qui eſtoit preſent à cette converſation, aprehenda qu'elle ne devint aigre des deux

côtez, & ſous pretevte de donner à la Reine Mere le loiſir de reprendre haleine, il dit au Roy de Navarre qu'il ſeroit avec bien plus d'honneur auprés de Henry Trois, qu'avec des eſprits Republiquains, auprés deſquels il n'avoit ny autorité ny credit; & que s'il avoit affaire d'argent à la Rochelle, les Magiſtrats de cette Ville ne luy permettroient pas d'y mettre un impoſt, quelque leger qu'il puſt eſtre. Le Roy de Navarre d'autant plus picqué de ce diſcours, qu'il luy reprochoit une pauvreté qui n'eſtoit que trop veritable, repartit en même ſtile: Qu'il faiſoit tout ce qu'il vouloit à la Rochelle, parce qu'il n'y vouloit que ce qui étoit juſte; mais que graces à Dieu l'uſage des impoſts n'étoit point encore introduit parmy les Reformez: auſſi n'y avoit-il point d'Italiens entr'eux. Le Roy de Navarre faiſoit alluſion au Pays où le Duc de Nevers étoit né; & c'étoit en cela que conſiſtoit la pointe de ſa repartie. 1586.

Enfin la Reine Mere propoſa la convocation des Etats Generaux, & demanda que l'on fiſt une Tréve d'un an, ſur ce qu'il faudroit au moins ce temps pour les aſſembler & pour les tenir; mais ce n'étoit pas là le compte du Roy de Navarre. Il avoit envoyé en Allemagne toutes les pierreries que Jean d'Albret ſon Biſayeul avoit tranſportées de ce Royaume dans la Principauté de Bearn. Il les avoit engagées, & on luy avoit preſté deſſus la meilleure partie de l'argent employé à lever quarante mil Soldats; s'ils apprenoient la nouvelle d'une Tréve, ils ſe débanderoient; & le Roy de Navarre n'avoit plus d'autres pierreries pour les raſſembler. La Conference de Saint Brix finit de cette ſorte; & la Reine Mere eut bien de la

1586. peine à cacher le chagrin qu'Elle en recevoit.

Le Duc de Joyeuſe étoit allé dés le mois de Juillet aux Bains de Bourbon l'Archambauld, à cauſe d'une debilité de cuiſſe, pendant que ſon Armée s'aſſembloit dans la Limagne d'Auvergne. Les Volontaires y accouroient en foule, parce qu'ils étoient aſſûrez de faire leur Cour, & de recevoir des gratifications. Le luxe de ce Duc les attiroit principalement auprés de ſa perſonne, & ſa table leur étoit ouverte : On ne voyoit autour de luy que des Plumets, & des gens couverts de broderie d'or & d'argent. Les Galans de la Cour y portoient aux bras les faveurs de leurs Maîtreſſes, & leurs chiffres ſur leurs armes & ſur leurs écharpes. Il apprit au commencement de Juillet que Chaſtillon, fils du fameux Amiral du même nom, aſſiegeoit avec trois cens chevaux & deux mil hommes de pied, Compierre en Velay ; & il marcha pour ſecourir cette Place. Chaſtillon ne jugea pas à propos de l'attendre ; & Lavardin Maréchal de Camp de l'Armée Catholique, inveſtit Maleziou en Givaudan, dont la Grniſon parlementa auſſi-tôt qu'elle apperçût le Canon en batterie ; mais le Duc de Joyeuſe ne la reçût qu'à diſcretion. Il feignit enſuite de vouloir attaquer la Peyre, afin d'obliger les Calviniſtes qui deffendoient Mareughol à s'y jetter ; & ſa ruſe luy ayant réüſſi, il attaqua Mareughol. Les Calviniſtes s'y deffendirent d'abord avec beaucoup de courage, mais ils ſe rallentirent dans la ſuite, & conclurent une capitulation qui leur fut mal gardée. Leur exemple fut ſuivi par la Garniſon de la Peyre, qui abandonna lâchement la Ville de même nom dont la reſiſtance pouvoit être

longue, & ſe retira dans le Château, où deux mil cinq cens volées de Canon, que Joyeuſe avoit fait porter ſur un rocher ſitué vis à vis, la contraignirent de ſe rendre à diſcretion. Il prit enſuite Savagnac, & fut contraint de borner là ſes Conqueſtes, parce que la fin de l'Automne devint alors extraordinairement incommode, & cauſa dans l'Armée Catholique des maladies qui la diminuérent de prés de la moitié. Il la laiſſa ſous la conduite de Lavardin ſon Marêchal de Camp; & il retourna en poſte à la Cour. Mais il y reçût dans le Cabinet du Roy une nouvelle qui rallentit ſa joye. 1586.

Le Roy de Navarre aprés avoir appris de Deſpondes ſon domeſtique, qui s'étoit ſauvé de la priſon de Lavardin, que l'Armée Catholique ſe retiroit en deſordre, à cauſe des difficultez qu'elle avoit à trouver des vivres & du fourage, ſe mit à ſes trouſſes avec tant de diligence qu'il l'atteignit à Viſmes, & en enleva une partie, où le Duc de Joyeuſe avoit laiſſé une Cornette blanche, comme ſi le Roy Henry Trois y euſt eſté en perſonne. Lavardin en ſauva le reſte dans la petite Villē de la Haye ſur la Creuſe, où le Roy de Navarre ne manqua pas de l'inveſtir; mais faute de Canon que le Prince de Condé ne luy donna pas, ſoit qu'il ne pût, ou par jalouſie, le Blocus fut levé; & Lavardin ſe retira ſans danger. Cette diſgrace ne fut pourtant pas ſi ſenſible au Duc de Joyeuſe, que deux autres dont elle fut accompagnée. Bouchage ſon frere avoit épouſé la ſœur du Duc d'Epernon, qui vivoit dans la plus haute devotion. Les mortifications dont elle uſa luy ôtérent la vie; & ſon mary touché de ſa perte ſe fit Capucin.

1586. Henry Trois en témoigna beaucoup de regret, & fut obligé de retourner à Paris, parce que la grande Ambaſſade des Proteſtans d'Allemagne s'ennuya de ce qu'il l'amuſoit. Les Comtes de Montbeliard & d'Iſembourg perſuadez qu'il y alloit de leur honneur, de ne plus attendre le retour de Sa Majeſté s'en retournerent dans leurs Etats, aprés avoir pris d'elle leur congé par écrit ; & les autres Ambaſſadeurs menacerent ſi fortement de les ſuivre, que le Roy revint enfin à Paris, & leur donna audience à S. Germain en Laye, le dix d'Octobre mil cinq cens quatre-vingt ſix. Hilmere de Helmſtad prononça au nom de tous une harangue fort Satirique, & la mit enſuite par écrit entre les mains du Roy. Comme elle étoit longue & que Sa Majeſté avoit eſté diſtraite en l'écoutant ; elle n'en n'avoit pas d'abord apperçû toute la malignité, & par conſequent elle s'étoit contentée de répondre que Dieu l'avoit fait le premier Roy de la Chreſtienté ; & qu'il avoit montré toute ſa vie par ſes actions plûtôt que par ſes diſcours, le zele qu'il avoit de conſerver la Religion Catholique, & d'empêcher en France l'établiſſement des Sectes qui luy étoient contraires : Qu'il ſouhaitoit que les Princes, les Etats, & les Villes Proteſtantes d'Allemagne ſçûſſent qu'il n'avoit jamais manqué d'amour paternel pour ſes Sujets, ny de ſoin pour les maintenir en repos: Qu'il ſçavoit mieux que perſonne ce qui leur étoit propre : Et qu'il n'appartenoit qu'à luy de gouverner ſon Etat, de faire des Edits, de les révoquer, de les changer, & de les interpreter ſelon les tems & ſelon les occaſions : Qu'il en avoit toûjours uſé de

même, & qu'il continuëroit à l'avenir. 1586.

Mais aprés la fin de l'audience Sa Majeſté ſe donna la peine de lire la harangue qu'on venoit de luy laiſſer ; & Elle y trouva qu'on luy avoit reproché d'avoir violé ſa foy & ſon honneur ; ce qui luy donna tant de colere, qu'Elle écrivit de ſa propre main, & envoya porter aux Ambaſſadeurs un billet qui contenoit en termes exprés, que ceux qui diſoient qu'il avoit fauſſé ſa Foy & fait tort à ſon honneur, par la révocation des Edits favorables aux Calviniſtes, en avoient menti. Le Chambellan qui en eſtoit le porteur le leut aux Ambaſſadeurs qui luy en demanderent copie ; & il leur repartit qu'il n'en avoit pas l'ordre du Roy ſon Maiſtre ; mais ſeulement de leur dire que c'eſtoit là la derniere reſolution de Sa Majeſté ; & qu'Elle ne leur donneroit point d'autre audience.

Cette derniere démarche auroit eſté approuvée ſi le Roy l'euſt faite en tems & lieu ; c'eſt à-dire dans le meſme inſtant qu'on luy avoit reproché ſa prétenduë perfidie. Mais on crut que Sa Majeſté n'avoit pas dû ſe raviſer trop long tems aprés qu'Elle avoit eſté offenſée, &, qu'il ſembloit qu'Elle euſt manqué de ſentiment pour connoiſtre l'injure qu'Elle avoit reçûë, ou de courage pour la repouſſer ſur le champ: Qu'Elle avoit aigri à contre tems des eſprits qu'Elle auroit dû calmer ; & qu'il luy auroit eſté plus honneſte & plus ſûr, de ne pas renvoyer les Ambaſſadeurs extraordinairement irritez, puis qu'Elle n'eſtoit pas d'ailleurs en état de les ſatisfaire. Quoiqu'il en ſoit, l'Armée Allemande informée de ces particularitez hâta ſa marche ; & Henry Trois incapable de luy reſiſter avec ſes ſeules forces,

1586. fit un dernier effort pour perſuader le Duc de Guiſe qu'il vouloit ſincerement s'accommoder avec luy. Il luy offrit de nouvelles Villes de ſûreté, & de groſſes penſions ; mais ce Duc prévit judicieuſement, que s'il les acceptoit, la Ligue ſe détruiroit infailliblement quelque ſoin que la Maiſon de Lorraine apportât à la conſerver. Il jugea néamoins à propos d'en communiquer avec les principaux de ſon Parti; & il les aſſembla dans le cabinet du Cardinal de Bourbon.

Les avis furent d'abord differens ; & le premier que l'on propoſa vouloit que la Ligue ſe reconciliât avec Henry Trois, de bonne foy & ſans prendre d'autre ſûreté que ſa parole & ſon bon naturel, pourvû qu'il ſe défit de ſes Favoris. Cet avis étoit fondé ſur ce que toutes les ſûretez que l'on pourroit exiger de Sa Majeſté, ne ſeroient point aſſez grandes pour raſſurer entierement les Liguez ; & que par conſequent il valoit mieux ſe mettre à ſa diſcretion que de luy donner de nouveaux ſujets de jalouſie, en luy demandant des choſes qui ne ſerviſſent qu'à l'irriter davantage. Le ſecond avis demandoit des Places de ſûreté, ſans leſquelles il ne ſeroit poſſible ny d'arreſter l'inconſtance de Henry Trois, ny de ſe mettre à couvert de ſa défiance. Mais le troiſiéme, qui fut de ne remettre l'épée dans le fourreau qu'aprés l'entiere ruine des Calviniſtes, l'emporta à la pluralité des voix. Il ſoûtenoit que quoiqu'il arrivât Henry Trois ne prendroit jamais aucune confiance aux Liguez ; & que cependant les Catholiques zelez n'auroient pas plûtôt vû la Maiſon de Lorraine reconciliée avec luy, qu'ils la ſoupçonneroient

roient de n'avoir formé la Ligue que pour ſes interêts particuliers & ſe ſepareroient d'Elle, ou du moins ils ne la ſecourroient que foiblement. 1586.

Ainſi le Duc de Guiſe écrivit au Roy, que la Ligue n'avoit jamais rien deſiré avec tant de paſſion qu'une bonne Paix; mais que l'experience de vingt-ſix ans avoit convaincu tous les bons Catholiques, qu'il n'étoit pas poſſible d'en conclure une de cette nature avec les Calviniſtes: Que ſi Sa Majeſté par ſa prudence & par l'adreſſe de ſon Conſeil en pouvoit faire une meilleure que les precedentes, on en attendroit le ſuccez; mais qu'il étoit à craindre que Sa Majeſté ne ſe repentiſt de n'avoir pas continué la derniere Guerre où Elle eſtoit entrée, puiſque les Calviniſtes étoient reduits à de telles extremitez, que dans ſix mois au plus tard ils auroient eſté exterminez.

Le Duc de Guiſe partit auſſi-tôt d'Orcan en Normandie où il eſtoit, pour s'oppoſer à l'entrée des Allemans dans la Champagne; & comme il ne doutoit pas que le Duc de Boüillon ne les y introduiſit par ces deux Places de Sedan & de Jametz, ſi on ne l'empêchoit de les y recevoir, il forma une eſpece de Blocus devant l'une & devant l'autre; mais il fut bientôt contraint de les lever, par une neceſſité plus preſſante que celle de l'approche des Etrangers. Montmarin Gentilhomme François Calviniſte qui s'étoit habitué à Sedan, ſurprit la Ville de Rocroy, & y mit en Garniſon les Troupes qui n'étoient pas abſolument neceſſaires pour conſerver le petit Etat du Duc de Boüillon. Le Duc de Guiſe en fut promptement averti, & inveſtit Rocroy avec tant de diligence, que Montmarin

1586. n'y avoit encore jetté que deux cens hommes. Il recouvra Rocroy avec autant de facilité qu'il s'étoit perdu, & raffermit par cette action ceux de ſon Parti, que les Favoris du Roy avoient ébranlez à l'occaſion de la ſeule priſe de Rocroy.

Le Duc d'Epernon, par émulation pour le Duc de Guiſe, ou par jalouſie de la gloire que le Duc de Joyeuſe avoit remportée dans la haute Auvergne, obtint du Roy une Armée à peu-prés égale à la ſienne, & en donna le Commandement à la Valette ſon frere; à quoy la Ligue conſentit d'autant plus volontiers, qu'elle ne voyoit plus d'autre expedient pour les ruiner, que de les ſeparer l'un de l'autre, aprés ce que le Roy venoit de faire pour le Duc d'Epernon. Sa Majeſté luy avoit fait épouſer l'heritiere de la Maiſon de Foix; & comme les Nôces du Duc de Joyeuſe avec la ſœur de la Reine Regnante avoient couſté au Treſor Royal cinq cens mil écus, l'égalité que l'on affectoit entre les deux Favoris, demandoit que l'on en donnât autant au Duc d'Epernon. Le Roy s'en acquitta de bonne grace, & le Duc d'Epernon toucha la ſomme entiere. Mais on remarqua dans ſa conduite une extreme difference d'avec celle du Duc de Joyeuſe. Celuy-ci avoit dépenſé tout ſon argent en Jouxtes, en Tournois, en Combats à la barriere, & en Feſtins; au lieu que le Duc d'Epernon averti que les belles Terres de la Maiſon de Foix eſtoient endettées de quatorze cens mil livres, les racheta & mit à l'intereſt les cent mil livres reſtans, en ſe mariant ſans ceremonies. *

* Girard dans la vie du Duc d'Epernon.

La Valette aprés la reveuë de ſes Troupes Françoiſes & des Suiſſes, que le Colonel Galati luy avoit menées, aſſembla les Etats de Dauphiné, & y fit réſou-

dre la Guerre contre les Calviniſtes. Il eut ſoin que l'on n'y parlât point de la Ligue ; car encore qu'il euſt reçû de Henry Trois un ordre ſecret de ne la point épargner, il jugeoit à propos de n'y travailler qu'indirectement & par des voyes dont le Duc de Guiſe n'euſt pas raiſon de ſe plaindre. Leſdiguieres ne put l'empêcher de prendre les petites Places d'Eurre, d'Alez, & de l'Eſtic. Mais pendant que les Catholiques y eſtoient entierement occupez, il ſe retrancha au Pont de Brion, qui couvroit les meilleures Places que les Calviniſtes tenoient dans cette Province. 1586.

La Valette ne put l'en déloger ; mais en récompenſe il ôta à la Ligue, Tallard, Guilleſtre, la Citadelle de Valence, & la Ville de Gap, ſous pretexte que les Garniſons qu'il y trouva étoient ſi foibles, qu'elles n'auroient pû reſiſter à Leſdiguieres, ſuppoſé qu'il les euſt attaquées. Mais la Ligue recouvra bien tôt dans la Provence, les avantages qu'elle venoit de perdre dans le Dauphiné ; puiſque Vins y renferma les Calviniſtes dans trois Places, dont aucune n'auroit eſté capable de ſoûtenir un Siege regulier, s'il luy euſt pris envie de le former. Tous les ſcelerats pourſuivis par la Juſtice, ſe rangeoient auprés de luy, auſſi bien que ceux que la pauvreté ou l'eſperance de s'avancer, portoit au remuëment. Il avoit eu l'adreſſe de les envoyer dans toutes les bonnes Villes de Provence, & de leur y procurer de petits établiſſemens, afin qu'il y puſt par leur moyen exciter des ſeditions quand il le jugeroit à propos.

Le Roy travailla en vain pour le détacher du Duc de Guiſe, parce qu'il avoit beſoin de bien, & qu'il

1586. n'étoit pas assuré que la Cour fournît à point nommé à la grande dépense qu'il faisoit ; au lieu qu'en perseverant à la teste des Liguez Provençaux, la Guerre luy fourniroit dequoy subsister, & même dequoy s'enrichir. Incontinent aprés la mort du Grand Prieur de France, il estoit allé offrir son service aux Etats & au Parlement de Provence, qui luy avoient donné de l'argent pour lever & pour entretenir deux cens Lances & deux mille Fantassins. Il se mit en Campagne avec ce renfort, & il commença le Siege du Château d'Alemagne prés de Riez, qui appartenoit à Dumas de Castelane, passionné Calviniste. Il y avoit une forte Garnison composée des Calvinistes les plus déterminez de la Province, & commandée par Villeneuve-Spinouze, qui avoit juré de s'ensevelir sous les ruines de la Place dont il étoit Gouverneur.

Lesdiguieres qui le connoissoit pour homme à tenir parole, marcha pour le dégager, & parut le huit de Septembre mil cinq cens quatre-vingt-six à la vûë des Assiegez, avec quatre cens Arquebuziers à cheval, six cens hommes de pied, & deux cens Gentilshommes Provençaux que Cadenet luy avoit menez. Il divisa ses Troupes en quatre Corps, & envoya à Vins un Trompette chargé d'une lettre fort obligeante, qui le prioit de se souvenir de leur ancienne amitié, & de ne le pas contraindre de combattre. Vins étoit plus fort en nombre que les Calvinistes ; mais ses Soldats n'étoient ny si experimentez, ny si bien armez ; & cette raison obligea les plus sages Officiers Catholiques à luy conseiller de faire sa retraite, puisque Lesdiguieres offroit de ne la pas traverser. Mais

il eut honte de lever le Siege, aprés l'avoir continué durant vingt jours : & d'ailleurs il vouloit s'emparer à quelque prix que ce fuſt du Chaſteau d'Alemagne ; parce qu'il auroit empêché par là l'entrée de la Provence au Duc d'Epernon ; & qu'il l'auroit contraint pour l'obtenir, d'accorder ce qu'il luy euſt demandé. Il ſe contenta donc de dire au Trompette de Leſdiguieres pour toute réponſe, qu'il l'attendroit de pied ferme ; & il rangea ſes Troupes dans le valon de Montaguar, aprés avoir laiſſé cinq cens hommes pour continuer le Siege du Chaſteau. 1586.

Leſdiguieres l'attaqua par trois endroits ; ébranla ſon avant-garde ; la renverſa ſur l'arriere-garde ; & le vainquit en moins d'une demie heure. Vins ne negligea aucune des fonctions de General ny de ſimple Soldat, & parut toûjours, tantôt à la queuë & tantôt à la teſte des Catholiques. Lors qu'il apperçut l'entiere défaite des ſiens, il chercha la mort dans le plus épais des Ennemis ; & ne l'y trouvant point, il eſſaya de ſe tuer luy-meſme. Mais Fourbin-Saint-Cannat ſon Ami qui ne l'avoit point perdu de veuë durant le combat, l'en empeſcha ; & luy perſuada de ſe retirer dans Riez avec ce qui luy reſtoit de Cavalerie.

Ce qu'il y eut de plus étrange dans cet évenement, fut que les Calviniſtes ne furent pas moins fâchez d'avoir vaincu, que les Catholiques d'avoir eſté vaincus. Car encore que Vins fuſt leur irreconciliable ennemi, il ne l'eſtoit pas moins du Duc d'Epernon. Et cette averſion l'auroit fait oppoſer à toutes les entrepriſes de ce Duc, lors meſme qu'elles auroient eſté faites contre les Calviniſtes ; au lieu que ne trouvant plus

1586. perſonne dans la Provence qui luy reſiſtât aprés la défaite de Vins, il y accableroit tout enſemble le Parti de la Ligue & celuy des Calviniſtes. Leſdiguieres meſme témoigna tant de chagrin, de ce que l'obſtination de Vins l'avoit reduit à le défaire, qu'il y eut dés le lendemain du Combat une Conference entr'eux, ſur les moyens de s'aſſiſter reciproquement, & de traverſer les projets du Duc d'Epernon.

Mais ce Duc avoit déja pris poſſeſſion du Gouvernement de Provence, & y avoit mené une Armée qui n'eſtoit à la verité que de douze mil hommes; mais qui d'ailleurs ſe trouvoit la plus leſte & la plus experimentée que l'on euſt veuë en France ſous le Regne de Henry Trois. Elle rendit ce Duc ſi conſiderable aux Seigneurs du Païs, que pour luy plaire ils ſe reconcilierent entr'eux, nonobſtant qu'ils fuſſent diviſez en Royaliſtes, en Liguez, & en Calviniſtes. Il promit à Vins de grandes récompenſes, & à Cadenet une abolition en la meilleure forme, nonobſtant les Arreſts que le Parlement d'Aix avoit prononcez contre luy. Il obligea les Chefs des trois Partis à retirer des petits Châteaux de Provence les Gens de Guerre qu'ils y tenoient & qui ravageoient le Plat Païs; & il rétablit par là en moins de huit jours le repos dans la Campagne.

Il recouvra les trois Places qui reſtoient aux Calviniſtes; & rien ne luy reſtant plus à faire dans la Provence, il alla dans le Dauphiné joindre la Valette qui Aſſiegeoit Chorges. Les Calviniſtes avoient revêtu cette Place de ſept Baſtions; & Leſdiguieres y avoit envoyé trois de ſes Couſins à la teſte de huit cens vail-

lans hommes, qui ſe deffendirent avec tant d'obſtination, qu'ils ruinerent l'Armée du Duc d'Epernon. Mais comme ils manquoient de vivres; quoiqu'ils les euſſent ménagez de ſorte qu'ils n'en prenoient qu'autant qu'il falloit pour ne pas mourir, ils capitulerent au bout de cinq ſemaines. 1586.

La Ligue cependant ſe multiplioit dans Paris; & le Preſident le Maiſtre y attiroit la plûpart des Conſeillers du Parlement : la Chapelle-Marteau en faiſoit autant à l'égard de la Chambre des Comtes : Le Preſident de Neüilly à l'égard de la Cour des Aydes : Rolland à l'égard des Generaux des monnoyes : Le Lieutenant Particulier la Bruyere à l'égard du Châtelet : Louchart & de Bart à l'égard des Commiſſaires, qui gagnoient enſuite les Sergens & les principaux Bourgeois de leurs quartiers. Les Procureurs y furent engagez, ſous pretexte que la Cour vouloit accorder aux Calviniſtes une Juriſdiction indépendante du Parlement de Paris; & l'Univerſité de cette Ville, ſous pretexte qu'il n'y avoit pas d'autre moyen que celuy-là pour conſerver l'ancienne Religion. Les plus aiſez à corrompre furent les Mariniers, les Crocheteurs, les Bouchers, les Chartiers, & les autres perſonnes ſemblables, d'autant plus aiſées à s'émouvoir pour la Foy Catholique, qu'elles en avoient moins de connoiſſance.

Henry Trois au lieu de s'oppoſer à ces progrez de la Ligue, les favoriſoit par ſa conduite. Il faiſoit des Pelerinages à pied, & des Proceſſions par les ruës en habit de Penitent : Il portoit à ſa ceinture un grand Chapelet dont les grains eſtoient taillez en teſtes de

1586. mort : Il s'enfermoit dans les Oratoires, & dans les nouveaux Monaſteres, comme celuy des Feüillans qui s'eſtoit acquis une grande réputation par l'auſterité des premiers Religieux de cette Reforme. * Sa négligence excita les Eſpagnols à demander à la Ligue, qu'Elle les miſt en poſſeſſion de la Ville & du Port de Boulogne, dont ils avoient beſoin pour la ſûreté de la ſuperbe Flotte qu'ils preparoient contre l'Angleterre. Pierre Vetus Prevoſt des Marêchaux en Picardie entreprit de s'en ſaiſir, ſous pretexte d'y aller faire ſa chevauchée comme il avoit accoûtumé de trois en trois mois.

* Dans les Lettres de la propre main de Henry Trois au General Barriere, gardées dãs l'Abbaye de Feüillans.

Le Duc d'Aumale qui le devoit ſuivre avec quelques Troupes, y ſeroit entré par la porte qu'il luy auroit ouverte ; & Bernardin de Mendoze Ambaſſadeur d'Eſpagne y auroit enſuite introduit une Garniſon que le Prince de Parme luy euſt envoyée. Mais ce complot fut heureuſement découvert ; & Raymond-Bernay Lieutenant du Duc d'Epernon dans Boulogne, arreſta Vetus entre les deux portes. Il écarta à coups de Canon les Troupes du Duc d'Aumale, & peu s'en fallut qu'il ne le priſt. La Ligue qui ne pouvoit douter que le Roy ne ſe vengeât ſur elle de ſa tentative ſur Boulogne, entra dans un tel deſeſpoir, que les Ligueurs de Paris attenterent ſur la ſacrée Perſonne du Roy. Ils comploterent de ſe ſaiſir de la Baſtille, de l'Arſenal, des deux Châtelets, du Palais, de l'Hôtel de Ville, du Temple, & des autres principaux quartiers de cette Ville : De maſſacrer le Chancelier, le premier Preſident, le Procureur, les Avocats Generaux, & pluſieurs autres Officiers de marque : De dreſſer des Barricades dans

dans chaque ruë : De les approcher inſenſiblement du Louvre : D'y inveſtir le Roy : De tailler en pieces les Gardes du Corps : De ſe rendre les Maiſtres du Roy : De luy ôter ſes Favoris : Et de luy donner un Conſeil à leur fantaiſie. 1586.

Mais le Roy fut auſſi préciſément informé de cette entrepriſe, qu'il l'avoit eſté de celle de Boulogne ; & la déconcerta par l'ordre qui ſuit. Il fit garder les Portes de Paris avec une extreme exactitude : Il mit Lugoly Lieutenant de Robbe courte, avec ſes Archers dans les deux Châtelets, & Rapin avec les ſiens dans le Temple ; & il diſtribua les Troupes Royales qui ſe trouverent les plus proches de ſa perſonne ; à ſaint Cloud, à ſaint Denis, & au Pont de Charenton. Les Hiſtoriens ne s'accordent pas ſur le chef de cet attentat : Car encore qu'ils conviennent aſſez que le Duc de Guiſe refuſa de l'eſtre, & qu'il s'abſtint pour cela de venir à Paris, il y en a qui accuſent le Duc de Mayenne, qui par hazard venoit d'arriver de Guyenne à Paris, d'avoir accepté l'offre qui luy en avoit été faite. Ils ſe fondent * ſur ce qu'il y alloit de ſon ſalut & de la ſûreté de ſa Maiſon, de ne pas abandonner les Pariſiens qui ſeuls la pouvoient ſoûtenir ; & que s'il ne les protegeoit dans la conjoncture preſente, la Ligue ceſſeroit en peu de jours : Qu'on le trouva dans ſon Hôtel avec une Troupe de Gens choiſis, avec leſquels il devoit (ajoute-t-on) attendre le ſuccez du complot des Liguez, & ſe mettre à leur teſte, ſuppoſé qu'il réüſſit. Mais que s'il ne réüſſiſſoit pas, il s'eſtoit propoſé de ſortir de Paris par la porte de Buſſy, dont il s'étoit aſſuré en y envoyant Chriſtofe de Baſſompier-

* Dans le procez verbal de Poulain.

1586. re * qui la tenoit avec deux ou trois cens Soldats déterminez : Qu'il ne jugea pas néamoins à propos de ſuivre ce dernier expedient, de crainte que Baſſompierre ne fuſt pas aſſez fort pour favoriſer ſon évaſion: Et qu'il aima mieux demeurer dans ſon Hôtel, où il feignit d'eſtre malade, juſqu'à ce que la Reine Mere luy obtint la permiſſion du Roy, pour aller dans ſon Gouvernement de Bourgogne. Mais que quand il prit congé de cette Princeſſe, Elle ne pût s'empêcher de luy dire ; Quoy mon Couſin vous quittez donc la Ligue ? Et qu'il luy répondit, qu'il ne ſçavoit pas ce que ces mots ſignifioient.

* Pere du Maréchal du même nom.

Mais le Procez Verbal de Poulain qui contient tout ce que l'on vient de dire & pluſieurs autres circonſtances moins vray-ſemblables, eſt manifeſtement contredit par une Lettre que le Duc de Guiſe écrivit en même-tems au Duc de Mayenne, pour l'empêcher de rien entreprendre de nouveau dans Paris, & pour luy ordonner qu'il ſe contentât d'y maintenir la Ligue en l'état qu'elle ſe trouvoit. Il luy repreſentoit qu'il y avoit dans la Bourgeoiſie de cette grande Ville beaucoup de Gens de bien, dont on hazarderoit la vie & la fortune: Que ſi le Roy remportoit quelque avantage ſur les Liguez dans la Capitale de ſa Monarchie, Orleans, Lyon, & les autres Villes les plus conſiderables des Provinces luy demanderoient pardon à genoux : Que la Cour ne s'étoit déja que trop déclarée contre la Maiſon de Lorraine ; & que les Favoris ne pouvoient ſubſiſter qu'en la ruinant : Qu'Elle ne pourroit ſe maintenir qu'en obligeant le Roy à luy donner ſept ou huit bonnes Villes de ſûreté, & à ſe declarer ſince-

rement contre les Heretiques : Et que c'étoit à cela qu'il falloit travailler, & non pas à ſe ſaiſir de la perſonne de Sa Majeſté, dont la détention ne ſerviroit qu'à couvrir la Ligue d'une eternelle confuſion. 1586.

Quoiqu'il en ſoit, la Ligue perdit incontinent aprés en une nuit la Ville de Caſtillon qui luy avoit coûté deux mois de Siege. Le Vicomte de Turenne ſe chargea de la recouvrer; & Alins qui en avoit été Gouverneur luy montra les endroits où il falloit planter les échelles. Il y monta le premier, & les Calviniſtes la ſurprirent avant qu'on les euſt apperceus. La Garniſon Catholique effrayée, feignit de ſe ralier ſur une éminence, & ſe ſauva par une breche qui n'avoit point encore été reparée. Le Vicomte de Turenne s'ingera d'attaquer enſuite Meillan; mais comme il viſitoit ſes Corps-de-garde, on luy tira dans la cuiſſe une Arquebuzade qui le mit hors de combat pour longtemps, & cauſa l'entiere diſſipation de ſes Troupes.

Henry Trois reçut alors un affront que la Reine d'Angleterre n'auroit oſé luy faire, ſi les affaires de la France euſſent eſté en meilleur état. Il y avoit dix-huit ans qu'elle tenoit Priſonniere Marie Stuart Reine d'Ecoſſe, ſa plus proche heritiere; & qu'Elle cherchoit les moyens de s'en défaire ſous quelque prétexte plauſible. Elle n'en avoit point trouvé juſques à ce qu'un Seigneur Anglois Catholique, nommé Babingthon, forma contr'elle une conſpiration ſi mal concertée, qu'elle fut d'abord découverte. Deux hommes trompez par Babingthon qui leur avoit peut eſtre perſuadé qu'il n'agiſſoit que par les ordres de la Reine d'Ecoſſe, quoi que cela ne fuſt pas vray, ou gagnez par le Con-

1586. ſeil d'Angleterre, dépoſerent contre Marie Stuart; & il n'en falut pas davantage pour faire travailler à l'inſtruction de ſon procez.

Les Hiſtoriens du ſiecle paſſé & ceux du nôtre ſe ſont appliquez à l'envy, pour chercher la veritable raiſon qui reduiſit la Reine d'Angleterre à cette terrible extremité; & ils en ont inventé un ſi grand nombre, que ce ſeroit perdre le temps que de s'amuſer à les rapporter. Ce qu'il y a de plus bizarre pour eux, c'eſt qu'ils ont ignoré la meilleure, ou du moins la plus vray-ſemblable, qui conſiſte en ce que la Reine d'Angleterre ſe contenta de faire garder avec une extrême exactitude ſa Priſonniere, pendant les huit années que les Eſpagnols employérent à preparer la Flotte qu'ils appelloient invincible, & qui devoit mettre à la chaîne tous les Proteſtans Anglois. Mais aprés que les Eſpions de la Reine d'Angleterre luy eurent mandé que cette Flotte eſtoit preſque toute équipée, la Reine d'Angleterre apprehenda que ſes Sujets Catholiques ne ſe ſoûlevaſſent, ne tiraſſent de priſon la Reine d'Ecoſſe, & ne la miſſent à leur teſte dans le même temps que les Eſpagnols paroîtroient ſur leurs Côtes; & que n'y ayant point d'autre moyen de prévenir cet inconvenient, que d'ôter du monde la Reine d'Ecoſſe, la Reine d'Angleterre s'y eſtoit enfin reſoluë.

Quoiqu'il en ſoit la Reine d'Ecoſſe n'eut pas plûtôt reconnu que l'on en vouloit à ſa vie, qu'Elle eut recours à Henry Trois, dont Elle avoit épouſé le frere aîné en premieres nôces. L'affaire fut néamoins precipitée de ſorte que la Sentence de mort avoit eſté

prononcée, avant que l'Aubeſpine Ambaſſadeur de France à Londres, euſt eu le loiſir d'employer pour un ſujet ſi plauſible les Offices du Roy ſon Maître. La Reine d'Angleterre qui ne la vouloit faire executer que lors qu'Elle y ſeroit tout-à-fait contrainte, donna de bonnes paroles à l'Aubeſpine, & de meilleures encore à Rancher-Foucaudiere, que la Cour de France fit paſſer à Londres en qualité d'Envoyé extraordinaire. C'étoit luy qui avoit conduit l'intrigue du Duc d'Alençon; & quoi qu'elle euſt manqué, la Reine d'Angleterre n'avoit pas laiſſé de le conſiderer depuis. Enfin Pompone de Bellievre y ſollicita en qualité d'Ambaſſadeur extraordinaire pour la Reine d'Ecoſſe, & eut le chagrin d'apprendre que les ſoins qu'il avoit pris, & les beaux diſcours qu'il avoit prononcez * pour s'acquitter de ſa Commiſſion, avoient eſté inutiles. 1586.

* Ils ſont dans la Bibliotheque de M. le Premier Preſident de Harlay.

On ne ſçauroit s'empêcher icy de blâmer la temerité de du Morier Gentilhomme d'Anjou, qui a oſé écrire dans ſes Memoires, que Bellievre avoit receu du Roy ſon Maître deux Ordres contraires, l'un public de ſolliciter pour la Reine d'Ecoſſe, & l'autre ſecret de ſolliciter contr'Elle; ny d'admirer la facilité de Maimbourg qui a crû & copié du Morier. La negociation de Bellievre que l'on a conſervée dans toute ſon étenduë, ne contient pas un mot ny une démarche qui s'y rapporte; & Camden qui s'appliqua toute ſa vie à écrire pour la deffenſe de la Reine d'Angleterre, avoit ſans doute ſceu cette intrigue, puis qu'il avoit entre les mains tous les Papiers du Secretaire Cecile, principal inſtrument de la mort de la Reine d'Ecoſſe; & l'auroit d'autant moins oubliée dans ſon

1586. Hiſtoire, qu'elle eût beaucoup contribué à la juſtification de la Reine ſa Maîtreſſe.

1587. On trancha la teſte à la Reine d'Ecoſſe, le dix-huit de Février mil cinq cens quatre-vingt-ſept; & aprés que la tempeſte eut ruiné la Flotte des Eſpagnols, ſoit que la Reine d'Angleterre eut regret d'avoir pouſſé trop loin ſa vengeance, ou qu'Elle eût honte d'avoüer une action qui pouvoit avoir d'étranges ſuites, Elle eſſaya de perſuader toute l'Europe qu'Elle n'avoit fait prononcer la Sentence de mort, que pour tenir en crainte la Reine d'Ecoſſe, & pour ſuſpendre l'execution du deſſein de Babington, de qui l'on n'avoit pas encore découvert la moitié des Complices; mais qu'Elle avoit deffendu de paſſer outre, juſqu'à ce que l'on reçût d'Elle un ordre plus exprés : Que néamoins ſon Secretaire Davidſon qui avoit des raiſons particulieres de haïr la Reine d'Ecoſſe, hâta ſon ſupplice; & de fait ce Secretaire fut enſuite dégradé de ſa Charge, & tenu long-tems dans une rigoureuſe priſon. Mais cela ne ſuffit pas à la Reine d'Angleterre pour réüſſir dans ſa tentative; & perſonne n'ajouta foy à ce que ſes Emiſſaires écrivoient & diſoient là-deſſus. On aima mieux croire que le châtiment de Davidſon étoit trop leger pour le crime qu'on luy imputoit; & qu'il n'y avoit point de proportion entre la priſon d'un Secretaire pour quelques années, & la vie d'une Reine par elle-meſme.

Le Roy de Navarre ſe mit en Campagne dés le commencement d'Avril, & prit Talmont, Chiſay, Saſay, Saint Maixant & Fontenay; mais le Duc de Joyeuſe que Henry Trois envoya dans le Poitou avec

une Armée de ſept mil hommes, recouvra bientôt la meilleure partie de ce que les Catholiques avoient perdu. Le Comte de Soiſſons quitta la Cour de France pour aller joindre le Roy de Navarre, ſous pretexte qu'il n'y avoit point d'autre ſûreté que celle-là pour les Cadets de la Maiſon de Bourbon; & les principaux du Parti Calviniſte s'aſſemblerent à la Haye pour déliberer s'ils iroient au-devant de l'Armée Allemande qui venoit à leur ſecours, ou s'ils l'attendroient ſur le bord de la Loire pour luy en faciliter le trajet. Les avis ſe trouverent preſque partagez; & les Calviniſtes qui furent pour la marche, ſe fondoient ſur ce qu'elle obligeroit les Etrangers à s'avancer avec plus de diligence; elle empeſcheroit le Duc de Guiſe de les traverſer de crainte de s'expoſer luy-meſme à la mercy de deux Armées, dont l'une l'attaquant en teſte, & l'autre en queuë, le tailleroient infailliblement en pieces; & qu'il falloit ſe hâter avant que Henry Trois euſt aſſemblé ſes forces. Mais l'avis contraire ſoûtenoit que les Calviniſtes n'avoient point aſſez de Troupes pour faire ſix-vingt lieuës en Païs Ennemi, ſans retraite pour leurs malades, ſans Ponts ſur les Rivieres, ſans proviſions de vivres, ſans aſſurance d'en trouver; & dans une ſaiſon où les chemins étoient extraordinairement rompus: Que pour peu que leur marche fût interrompuë, Henry Trois & le Duc de Guiſe auroient le loiſir d'unir leurs forces, & de leur couper chemin: Et que depuis l'avantage que l'Armée du Roy de Navarre avoit remporté ſur celle du Duc de Joyeuſe, les Officiers & les Soldats enrichis du butin, ſe retiroient pour le mettre à cou- 1587.

1587. vert, & deſertoient par Compagnies entieres.

Cette derniere opinion paſſa à la pluralité des voix; & le Roy de Navarre retourna dans le Poitou; mais de crainte que ſa contremarche ne rebutât les Allemans, il leur envoya Morlas pour les prier de s'avancer vers la Loire par la Bourgogne, & pour les aſſurer qu'il ſeroit auſſi-tôt qu'eux dans cette Province avec toutes les forces Calviniſtes. Morlas trouva d'abord peu de difficulté à les perſuader, parce que la hauteur à contre-tems de Henry Trois, les avoit tellement choquez, que les Meres menoient leurs enfans aux Capitaines pour les enrôler; & les jeunes femmes, bien loin de retenir leurs Maris auprés d'elles, les encourageoient à prendre les armes; & vendoient leurs bijoux pour leur donner dequoy ſubſiſter, en attendant que le pillage de la France leur fût ouvert. Les riches Habitans des lieux par où ils paſſoient, leur fourniſſoient des habits & de l'équipage; & les pauvres empruntoient pour leur faire meilleure chere.

Henry Trois fut alors réduit à trois fâcheuſes extremitez; car il n'y avoit pour luy que trois Partis à prendre. Le premier de ſouffrir que la Ligue & le Calviniſme diſputaſſent de ſa Couronne en ſa preſence. Le ſecond de s'accommoder avec la Ligue à quelque prix que ce fût: Et le dernier d'accorder aux Calviniſtes, puis qu'il ne pouvoit détacher le Roy de Navarre de leurs intereſts, ce qu'ils ſouhaittoient depuis vingt-huit ans, & pourquoy ils s'étoient douze fois révoltez & avoient donné quatre Batailles; c'eſt-à-dire l'établiſſement d'une Republique Calviniſte au milieu de la France. Si Sa Majeſté tres-Chreſtienne choiſiſſoit le

le premier Elle s'expoſeroit à perdre le peu de réputation qui luy reſtoit, & à ſe voir confiner dans un Monaſtere, par celuy du Roy de Navarre ou du Duc de Guiſe qui ſeroit vainqueur. Sielle ſe jettoit entre les bras de la Ligue, il ne luy reſteroit plus que le nom de Roy; outre que les Calviniſtes & les Politiques entreroient par là dans le deſeſpoir. Enfin ſi Elle traitoit avec les Calviniſtes, Elle ne conſerveroit pas long-tems les dehors de la Majeſté qu'ils luy auroient laiſſez. 1587.

Il falloit pourtant ſe reſoudre, & Henry Trois eut encore une fois recours à l'expedient qui luy avoit ſi ſouvent manqué, d'eſſayer s'il ne pourroit point détacher le Roy de Navarre de la nouvelle Religion. Il luy fit propoſer dans cette veuë, de le faire Chef de ſon Conſeil: De luy donner la Lieutenance Generale du Royaume; avec la meſme indépendance des Ordres de la Cour, que le ſecond Duc de Guiſe l'avoit obtenuë ſous le Regne de François Second; & la diſſolution de ſon mariage avec Marguerite de France, qu'il ſouhaitoit plus qu'aucune autre choſe, par des conſiderations qui ne ſont pas de cette Hiſtoire. Mais le Roy de Navarre fut inflexible; & Henry Trois ne réüſſit pas mieux en s'addreſſant immediatement aprés au Duc de Guiſe. Il luy offrit tout ce qu'il jugeoit capable de tenter ſon ambition, excepté qu'il ne luy parla pas de diſgracier ſes Favoris.

Mais le Duc de Guiſe au lieu de répondre directement, ſe plaignit de ce que les Officiers du Roy dans les Provinces, non-ſeulement ne ſe mêloient point d'y faire executer les Edits publiez en faveur de la Religion Catholique; mais encore qu'ils les traver-

1587. ſoient par toutes les voyes indirectes, que la malice & l'adreſſe leur inſpiroient : Que l'on avoit ſi peu fourni au Duc de Mayenne l'argent & les proviſions neceſſaires pour la ſubſiſtance de ſon Armée, qu'il avoit été ſouvent ſur le point de renoncer au Generalat : Que les Ducs de Joyeuſe & d'Epernon avoient des intelligences avec les Ennemis de la Ligue, qui l'empêcheroient infailliblement de rien executer de memorable, tant qu'ils ſeroient en faveur : Et que les exceſſives levées qui ſe faiſoient dans le Royaume, ne tournoient au profit que de vingt-cinq ou trente Courtiſans : Qu'il ſuffiſoit d'eſtre Ligué pour ne recevoir ny Graces, ny Charges, ny Benefices ; & que tout le credit de la Maiſon de Lorraine n'avoit pû faire rétablir Briſſac dans ſon Gouvernement d'Angers : Qu'on laiſſoit vivre en toute liberté les Calviniſtes dans les Villes le plus generalement Catholiques ; & que ceux qui avoient tout hazardé pour conſerver en France l'ancienne Religion, ne faiſoient pas une action qui ne fût interpretée en tres-mauvaiſe part.

Il n'y avoit rien en tout cela qui ne fût ſi vray que Henry Trois n'y oſa repartir, de crainte d'irriter davantage le même Duc de Guiſe qu'il prétendoit gagner. Sa Majeſté ſe contenta donc de luy promettre qu'Elle remedieroit aux inconveniens qu'il venoit de luy repreſenter, auſſi-tôt que le danger dont la France étoit menacée auroit ceſſé ; & enſuite Elle le conjura de luy aider à renvoyer l'Armée Allemande par des moyens pacifiques, plûtôt que par les armes ; parce que l'experience des quatre Armées, conduites par le Marêchal de Heſſe, par le Prince Caſimir, &

par le Duc des deux Ponts, n'avoient que trop montré que la France étoit trop exposée à l'invasion des Allemans, pour l'en preserver autrement, qu'en leur donnant dix fois plus d'argent, qu'il n'en auroit coûté pour les arrêter sur la Frontiere de Champagne. 1587.

On ajoute que le Roy ne remarquant pas que son discours fist assez d'impression sur le Duc de Guise, negligea pour quelques momens à son égard la Majesté Royale, & qu'il le traita d'égal & même de Superieur, en luy faisant de basses prieres, au lieu d'en recevoir de luy. Le Duc de Guise témoigna beaucoup de presence d'esprit dans une conjoncture si imprévûë & si delicate. Il eut recours aux plus humbles soûmissions; & il répondit qu'il n'avoit jamais eu d'autres pensées que l'honneur de Dieu & le service de S. M. & qu'à cela prés, il remettoit aux pieds du Roy ses interests & sa propre vie. Il ajouta, qu'il ne pouvoit consentir à aucun Traité avec le Roy de Navarre, parce qu'il y alloit de conserver l'ancienne Religion : Qu'il ne disconvenoit pas que l'Armée Allemande ne fût formidable ; mais qu'il se promettoit avec le secours extraordinaire de Dieu, qui ne manqueroit point aux bons Catholiques, & qui leur avoit été promis dans l'Evangile, d'empêcher qu'elle ne repassât le Rhin avec autant d'orgueil qu'elle l'avoit traversé sur le Pont de Strasbourg.

Henry Trois ne pouvant fléchir le Duc de Guise, fut contraint de prendre avec luy les mesures necessaires pour arrêter la marche des Etrangers, & pour empêcher leur jonction avec les Calvinistes de France. La Cavalerie Catholique qui se trouvoit deçà la Loire

1587. eut trois rendez-vous differens, à Chaumont en Baſſigny, à ſaint Florent & à Gien. Harlay Sancy fut envoyé vers les petits Cantons Suiſſes pour y lever huit mil hommes, qui devoient être joints par autant de Fantaſſins François; & le Duc de Lorraine ſe chargea de lever dans les Cercles du Rhin ſix mil Cavaliers Allemans Catholiques qui ſeroient ravis de combattre les Proteſtans de meſme Nation. On convint que toutes ces Troupes ſeroient partagées en trois Corps d'Armée, dont les deux premiers travailleroient ſous les Ordres des Ducs de Montpenſier & de Guiſe, à deffendre les avenuës de la Champagne; & le Roy ſe reſerveroit le dernier pour les deux principales fins, qui étoient d'empêcher que les Etrangers, & les Calviniſtes François ne traverſaſſent la Loire, & qu'ils ne joigniſſent leurs forces.

Les Relations de meilleure main portent, qu'encore que Henry Trois & le Duc de Guiſe feigniſſent d'être contens de l'Ordre que l'on vient de marquer, ils ne l'étoient néamoins ny l'un ny l'autre: Car le Roy ne pouvoit digerer que le Duc de Guiſe luy fit la Loy, & le forçât de partager avec luy le Commandement de ſes Armées pour s'en ſervir à ruiner ſon autorité; & le Duc de Guiſe n'étoit que trop convaincu que le Roy contre ſon gré luy donnoit le Generalat. Il prévoïoit que le credit des Favoris l'emporteroit ſur la raiſon, & même ſur la neceſſité; & que les Troupes deſtinées pour ſauver la Champagne ne ſeroient fortes qu'en papier; qu'il n'y auroit pas la moitié des Officiers ny des Soldats dont elle devoit être compoſée; & que de plus on en auroit ſi peu de ſoin, qu'elle ſeroit en deux ou trois ſemaines au

plus tard obligée à ſe débander : Qu'ainſi les Ducs de Montpenſier & de Guiſe ſeroient expoſez aux plus grands dangers, ſans avoir commis d'autre crime que celuy d'être zelez Catholiques ; & que n'étant pas ſecondez, ils perdroient la réputation qu'ils avoient acquiſe, dans le tems que le Duc de Guiſe avoit plus de beſoin de conſerver la ſienne. 1587.

Le Conſeil d'Etat n'avoit point eu de part dans le Reglement dont on vient de parler : Car encore qu'il y entrât vingt-cinq ou trente perſonnes, il n'y en avoit pourtant que quatre dont les ſentimens fuſſent ſuivis : La Reine Mere, le Duc de Nevers, le Duc d'Epernon, & le Secretaire d'Etat Villeroy. La Reine Mere étoit tranſportée d'affection pour la Maiſon de Lorraine, & de haine pour le Roy de Navarre : Le Duc de Nevers propoſoit ſouvent des avis ſalutaires ; mais ils n'étoient point agreables, parce qu'il parloit avec trop d'autorité, & qu'il vouloit eſtre crû : Le Duc d'Epernon étoit ennemi declaré des Chefs de la Ligue ; & avoit des liaiſons avec le Roy de Navarre qui n'étoient que trop connuës, quoiqu'il les couvriſt du pretexte de conſerver les Châteaux & les belles Terres que ſa Femme poſſedoit dans les Baillages de la Guyenne, où les Calviniſtes étoient les plus forts : Villeroy n'étoit attaché à la Ligue qu'entant qu'il la jugeoit neceſſaire pour affermir la foy Catholique dans la France ; mais comme il avoit eû d'étroites liaiſons avec le Duc de Guiſe avant que cette Ligue eût commencé, on ſuppoſoit qu'elles duraſſent encore.

Le ſuccez juſtifia ce que l'on vient de voir que le Duc de Guiſe avoit prévû ; & l'Armée qu'on luy don-

1587. na fut ſi foible, & deſerta ſi promptement, que ſi ſes Amis ne fuſſent accourus à luy au beſoin, un détachement des Allemans auroit ſuffi pour enlever ce Prince. Mais la Cour agit plus ſincerement contre le Roy de Navarre; & elle envoya dans le Poitou des Troupes capables, non-ſeulement de le retenir dans cette Province, & de l'empêcher de joindre les Allemans; mais encore de le combattre à quelque prix que ce fût, & de le contraindre par là de renoncer à la qualité de Chef du Parti Calviniſte. Il eſt vray que pour lever cette Armée, il fallut arrêter les Rentes de l'Hôtel de Ville & les Gages des Officiers, & créer de nouveaux Offices.

Les Pariſiens au premier avis qu'ils en eurent exciterent une dangereuſe Sédition: Prevoſt Curé de ſaint Severin la commença, en declamant dans ſon Prône contre le Roy & contre ſon Conſeil d'Etat; & Boucher Curé de ſaint Benoiſt l'augmenta, en faiſant ſoulever l'Univerſité. Le Roy au lieu de s'y oppoſer d'abord, ſe contenta d'envoyer un Huiſſier de ſa Chambre au Notaire Hate, & au Procureur Buſſy le Clerc, qui paroiſſoient les plus échauffez des Seditieux; mais l'un & l'autre mépriſerent l'Huiſſier, & n'eurent pas plus d'égard pour Seguier Lieutenant Civil, qui eſſaya en vain de les calmer. Il alla trouver le Roy pour luy repreſenter le péril auſſi grand qu'il étoit; & le Chancelier de Chiverny ſe joignit au Lieutenant Civil. Le Roy les écouta ſans leur donner beaucoup de ſatisfaction, parce que l'entretien qu'ils eurent avec Sa Majeſté fut interrompu par Villequier, qui traita la Sedition de bagatelle. Les Seditieux s'appaiſerent d'eux-mêmes le ſoir; & le Roy bien loin de les punir les ca-

reſſa dés le lendemain, comme s'ils luy euſſent rendu un ſignalé ſervice. 1587.

Il y a de l'apparence que ce qui le diſpoſa le plus à diſſimuler ſon chagrin contre les Pariſiens, fut l'approche de l'Armée Allemande, où l'on faiſoit courir le bruit qu'il y avoit ſoixante dix mil Combatans. La verité pourtant étoit qu'il n'y avoit que ſix mil Cavaliers armez de Piſtolets, que les François appelloient Reiſtres; cinq mil hommes de pied de même Nation avec le Corcelet & la Pique; ſeize mil Suiſſes que Theodore de Beze avoit obtenus des quatre Cantons Proteſtans, par une negociation dont il eſt ſurprenant que l'Auteur de ſa vie * n'ait fait aucune mention, quoique ce fût là le plus fameux endroit de ſon Hiſtoire; outre quatre mil Soldats des meſmes Cantons qui s'étoient quelques jours auparavant détachez du gros pour aller en Dauphiné au ſecours de Leſdiguieres, & qui furent taillez en pieces par le Colonel Alfonce d'Ornano. Le Duc de Boüillon & le Comte de la Mark ſon frere, avoient encore renforcé l'Armée Allemande de deux mil Fantaſſins & de quatre cens Chevaux François.

* Il eſt à la Bibliotheque du Roy.

Les Calviniſtes deçà la Loire y étoient accourus au nombre de deux mil; & Chaſtillon qui prétendoit acquerir autant de réputation parmi les Etrangers que l'Amiral ſon Pere en avoit eû, y étoit arrivé le dernier avec dix-huit cens Soldats Calviniſtes du Languedoc, qui pour l'amour de luy s'étoient expoſez aux incommoditez d'une marche d'autant plus dangereuſe, qu'elle s'étoit preſque toûjours faite en Païs Ennemi. Il ne manquoit à tant de differentes Troupes qu'un Chef

1587. qu'elles reſpectaſſent également ; & l'on avoit crû que le Prince Caſimir en accepteroit le Generalat : Car encore qu'il fût Calviniſte, les Proteſtans Lutheriens la luy avoient offerte, mais il ſe piqua de ménage à contre-tems ; & pour retenir les quarante mil écus qu'on luy avoit avancez, auſſi-bien que pour épargner les appointemens qu'on luy donneroit à l'avenir, il demeura dans le bas Palatinat, ſous pretexte que ſa preſence y étoit encore neceſſaire pour quelque-tems, à cauſe du bas âge de l'Electeur Palatin ſon neveu. Il choiſit pour ſon Lieutenant General Fabien, Baron de Dhona, Gentilhomme de Pruſſe, qui poſſedoit à la verité toutes les qualitez neceſſaires pour conduire l'Armée Allemande excepté la principale. Il étoit beau, bien fait, adroit, judicieux, capable de prendre ſon parti ſur le champ ; & il avoit acquis toute l'experience dont un homme comme luy étoit capable à l'âge de vingt-ſix ans. Il étoit ſi bien compoſé, qu'encore que ſa profeſſion ne luy permît pas de ménager ſa ſanté, il ne laiſſa pas de vivre cent cinq ans * ſans aucune incommodité de vieilleſſe. Mais les Allemans étoient en poſſeſſion depuis trois ou quatre ſiecles, de n'être commandez que par des Generaux ſortis des Maiſons Souveraines ; & quelque valeur & quelque merite qu'ils reconnuſſent dans les perſonnes de moindre qualité, ils ne ſe ſentoient pas diſpoſez à leur obéïr. L'Empereur Ferdinand Premier ne l'avoit que trop éprouvé ; & trente mil bons Soldats Allemans avoient mieux aimé cinquante ans auparavant ſe faire couper la gorge par les Turcs au Pont d'Eſſek, que d'executer les Ordres de Rochamdolf qu'on leur avoit envoyez

* Dans ſa vie que le Miniſtre Spanheim a compoſée.

envoyé pour General, par la ſeule raiſon qu'il n'étoit pas Prince, quoiqu'il fût d'ailleurs le plus vaillant & le plus experimenté Officier de leur Nation.

Et de fait, le Duc de Boüillon ne défera pas long-tems au Baron de Dhona, ny ſon Conſeil à celuy que les Proteſtans avoient donné à ce Baron. Les Egliſes Calviniſtes de France avoient nommé Guittry, Veſines, Montlouet, Beauvais-la-Nocle, Digoine & quelques autres, pour aſſiſter aux déliberations qui ſe feroient dans la chambre du Duc de Boüillon; & ces Gentilshommes bien loin de convenir avec les Allemans n'étoient pas le plus ſouvent bien d'accord entr'eux-mêmes. De plus, le Duc de Guiſe étoit ponctuellement informé de tout ce qui ſe paſſoit dans l'Armée Etrangere; & l'on en ſoupçonnoit un Calviniſte nommé la Huguerie, eſprit mercenaire, double, malicieux & impudent. Il avoit d'abord été Precepteur; & il étoit devenu Secretaire du Prince de Condé, qui avoit diſpoſé le Conſeil du Roy de Navarre à l'envoyer auprés du Prince Caſimir, pour accommoder les differens qui naiſtroient entre les François & les Allemans, juſqu'à ce que l'Armée Etrangere eût joint la Calviniſte.

Le Duc de Guiſe n'étoit pas ſujet aux meſmes inconveniens que les Chefs de l'Armée Allemande; mais il en ſouffroit d'autres qui ne luy étoient pas moins redoutables. Le mal qu'il avoit prévû luy étoit arrivé; & ſon Armée s'etoit ſi generalement diſſipée, qu'aprés ſa jonction avec celle du Duc de Lorraine, l'une & l'autre n'étoit que de douze mil hommes au plus. Un débandement ſi conſiderable avoit changé

1587. l'ordre que ces deux Princes avoient concerté entr'eux, & au lieu qu'ils s'etoient promis de conteſter aux Allemans le paſſage de la Montagne de Vauge, juſqu'à ce que l'Hiver les eût renvoyez dans leurs Pays, on s'étoit réduit à diſtribuer les douze mil Soldats de l'Armée Catholique dans les plus importantes Places de la Lorraine, & d'abandonner la Campagne.

Les deux ſeules précautions que l'on avoit priſes avoient été de ſerrer dans les meſmes Places ce que les Villageois avoient de meilleur, & de brûler les fours & les moulins. Ainſi les Allemans n'eurent pour traverſer la Vauge qu'à combler les creux qu'on y avoit faits, & qu'à débaraſſer les chemins des arbres qu'on y avoit entaſſez. Ils arriverent le dernier jour du mois d'Aouſt mil cinq cens quatre-vingt-ſept à Sarbruch; & le Gouverneur que le Duc de Lorraine avoit mis dans cette Place la rendit lâchement aux Coureurs de l'Ennemi, mais le Gouverneur de Blamont les repouſſa. Le Duc de Guiſe les empêcha de piller le celebre Bourg de ſaint Nicolas, en s'y jettant deux heures avant qu'ils arrivaſſent; & d'Oſſonville leur fit abandonner le Siege de Luneville qu'il avoit fortifiée à la hâte.

La Huguerie continuoit de ſervir le Duc de Lorraine, en ſoûtenant avec une étrange obſtination dans le Conſeil du Duc de Boüillon, que l'on devoit épargner ce Prince par deux conſiderations; l'une qu'il étoit proche parent de l'Electeur Palatin, & du Duc de Baviere; l'autre qu'il étoit du Corps de l'Empire. Mais il y avoit tant de richeſſes dans la Lorraine, à cauſe qu'elle jouïſſoit depuis ſix-vingt ans d'une pro-

fonde Paix, qu'il ne fut pas poſſible de perſuader aux Allemans qu'ils s'abſtinſſent de la piller. Ils la deſolerent durant quinze jours, & contraignirent par leurs violences le Duc de Lorraine & le Duc de Guiſe de s'y oppoſer. L'un & l'autre remirent en Campagne leurs douze mil hommes; & la Chaſtre * Marêchal de Camp, eut ordre de loger dans le grand Bourg de S. Vincent, ſcitué à l'embouchûre de la petite Riviere de Colon dans la Moſelle. Ce Bourg étoit fort peuplé; mais il y avoit de l'inegalité dans ſon terrain, puis qu'il commençoit par une Coline, & qu'il s'étendoit de là dans un Vallon, outre qu'il n'étoit qu'à demi fermé de muraille. 1586.

* Il décrit avec une extréme exactitude dans ſes Commentaires l'action dont on va parler.

Le Duc de Guiſe s'étoit imaginé que les deux Rivieres que l'on vient de nommer ne ſeroient pas guéables à cauſe qu'il avoit plû trois jours de ſuite; & ſur cette fauſſe préſuppoſition, il avoit envoyé le ſeize de Septembre mil cinq cens quatre-vingt ſept Roſne & la Cavalerie Legere des Catholiques, loger à Acragne & à Pouligny ſur les bords du Colon: mais lors qu'il fut arrivé à ſaint Vincent, il apprit que les Allemans avoient ſondé cette Riviere, qu'ils l'avoient trouvée guéable, & qu'ils étoient en marche pour la traverſer. Il s'avança luy-meſme pour les reconnoiſtre avec trois de ſes Amis ſeulement, la Chaſtre, Baſſompierre, & le jeune d'Entragues, montez ſur des Courtauts & ſans Armes: Il y a pourtant des Relations qui luy donnent juſques à dix Compagnons; mais elles n'en mettent pas davantage.

A peine eut-il avancé mil pas, qu'il apperçut des Coureurs Allemans, qui s'étans diviſez en deux Trou-

1587. pes marchoient à droit & à gauche pour l'envelopper. Il repaſſa le Pont avec tant de diligence qu'il ne fut point attrapé ; mais les Allemans luy enleverent une partie de ſon Bagage aprés s'eſtre rendus Maîtres de ce Pont. Il monta ſur la Coline où commençoit le Bourg de ſaint Vincent pour reconnoiſtre l'Ennemi, & il apperçut que les Troupes Catholiques s'étoient trop avancées pour avoir le tems de ſe retirer. L'unique moyen de les dégager conſiſtoit à charger l'Ennemi, lors qu'il s'en défioit le moins, & à le charger avec tant de vigueur, que les Catholiques profitant du deſordre où il ſe trouveroit, puſſent gagner chemin avant qu'il s'en fût apperçu ; & le Duc de Guiſe à qui rien de hazardeux ne paroiſſoit difficile, choiſit trois cens Chevaux-Legers & cent Arquebuſiers à Cheval. Il ſe mit à leur teſte, & la fiere contenance de ce petit Corps étonna de ſorte les Allemans qu'ils firent alte.

Le Duc de Guiſe jugeant de leur incertitude par la ſuſpenſion de leur marche, les attaqua avec autant de reſolution que s'il eût été ſoûtenu de toutes ſes Troupes & de celles du Duc de Lorraine : Il regagna le Pont de ſaint Vincent ſur eux, & il les contraignit de le repaſſer ; mais il ne profita pas long-tems de ſon avantage, car deux nouveaux Eſcadrons joignirent les Allemans, & forcerent à leur tour le Duc de Guiſe de repaſſer le Pont. Ses Amis luy conſeillerent alors de ne plus penſer qu'à ſe ſauver ; mais cela auroit paſſé pour une fuite, & il luy fut impoſſible de s'y réſoudre ; outre qu'on l'auroit éternellement blâmé, s'il eût abandonné ſes Amis dans l'extreme danger où il les avoit en-

gagez. Il fit donc ſa retraite avec cent chevaux ſeulement, aprés avoir commandé aux trois cens qui luy reſtoient, de ſe ſeparer & d'eſſayer de gagner l'étroite Plaine qui étoit deçà le Pont, entre la Moſelle & le Colon. Il monta ſans perdre ſes rangs la Coline qui étoit fort roide, & il ſe prévalut de la neceſſité où ſe trouverent les Allemans de prendre un peu d'haleine, pour deſcendre dans une petite Valée. 1587.

Les Allemans l'y perdirent de veuë, & il ſe hâta cependant de ſe retirer à main gauche. Il repaſſa le Colon par un gué qu'il trouva à point nommé. Mais il ſembla n'avoir évité tant de dangers que pour ſuccomber ſous un autre plus grand. Les ſeize mil Suiſſes de l'Armée Allemande marchoient droit à ſaint Vincent; & le Duc de Guiſe ſe trouva ſi proche d'eux qu'ils l'auroient enveloppé, ſi heureuſement pour luy ils ne l'euſſent pris pour un Eſcadron de la Cavalerie Calviniſte qui ſervoit dans l'Armée des Allemans. Ils le laiſſerent quelque-tems avancer ſon chemin, mais enſuite ils reconnurent leur erreur; & ils ſe fuſſent infailliblement ſaiſis d'un défilé qui l'auroit enfermé entr'eux & la Cavalerie Allemande, s'il n'eût auparavant eû la précaution d'y loger, & dans un Moulin proche cent Arquebuſiers, qui deffendirent avec tant d'obſtination, l'un & l'autre, qu'ils racheterent la vie de leur General, par la perte de la leur. La Chaſtre qui les commandoit n'étant reſté que luy ſixiéme. *

Le Duc de Guiſe rejoignit ainſi ſon Armée, & la rangea avec tant d'adreſſe ſur un Côteau ſcitué au deſſus d'un Bois qu'il paroiſſoit que ce Bois étoit plein de Soldats, quoiqu'en effet il n'y en eût aucun. Cette

* Voyez un de ſon Commentaire entre les Manuſcrits de Lomenie.

1587. ruſe ſupplea à l'inegalité du nombre des Catholiques, en perſuadant aux Allemans qu'il y auroit de la témerité à les attaquer dans un Poſte ſi avantageux. Ils envoyerent chercher leur Artillerie pour les déloger de cette éminence; & le Duc de Guiſe s'en étant douté, fit ſi bonne mine que les Allemans n'oſerent l'attaquer de tout le jour ny durant la nuit ſuivante; & ils ſe contenterent de le foudroyer avec toute leur Artillerie, qui ne l'empêcha ny de tenir ferme, ny de ſe retirer le lendemain au point du jour, ſans eſtre pourſuivi.

Voila le détail d'une des actions des plus ſignalées du ſiecle paſſé; & l'on ne ſçauroit diſconvenir qu'elle ne contribuât beaucoup au ſalut de la France. De plus les Allemans aprés avoir manqué leur coup, commirent une nouvelle faute plus conſiderable que la precedente. Ils devoient prendre la route de Sedan, & deſcendre le long de la Riviere de Seine pour entrer de-là dans la Picardie. Ils n'euſſent manqué ny de vivres ny de butin, & ils n'euſſent pas trouvé les obſtacles dont on va parler qui traverſerent leur marche. Mais au lieu de cela, ils entrerent dans la Champagne, le dix-huit de Septembre mil cinq cens quatre-vingt ſept, & camperent à Saint Urbain dans la principauté de Joinville.

Le Duc de Lorraine refuſa pour lors de preſter ſes Troupes au Duc de Guiſe, ſous pretexte que la Lorraine & le Barrois ſe trouveroient expoſez à la diſcretion des Allemans, s'il leur prenoit envie de retourner ſur leurs pas; & le Duc de Guiſe abandonné à luy-meſme & ſans eſperance de recevoir aucun renfort de la Cour, alla droit à Bar-ſur-Aube avec les cinq cens

Chevaux, & les trois mil Arquebuſiers qui luy reſtoient, aprés avoir ordonné à la Chaſtre de ſe retrancher avec quelques Troupes qu'il avoit tirées de ſon Gouvernement de Berry, ſur les Rivieres de Seine & d'Aube. Les Allemans s'arreſterent dix ou douze jours dans le Baſſigny, & s'avancerent vers la ſource de la Seine. Ils la paſſerent auprés de Chaſtillon, ſans attaquer cette Ville, à cauſe que la Chaſtre s'y étoit jetté avec trois mil hommes; & ils s'arrêterent deux jours à Laigne, où le Comte de la Mark mourut de maladie. Ils paſſerent delà par Ancy le Franc, & par Tanlay; & ils commencerent au ſortir de Tanlay à ſouffrir des incommoditez auſquelles ils ne s'étoient point attendus, parce que le Duc de Guiſe qui les ſerroit extraordinairement du côté du Senonnois, & le Duc de Mayenne du coſté de la Bourgogne, les empêchoient de s'écarter pour aller au fourage, & leur enlevoient autant de Cavaliers & de Fantaſſins, qu'il s'en détachoit de leur gros, ce qui montoit chaque jour à deux cens hommes l'un portant l'autre. 1587.

Ils traverſerent l'Yonne à Mailly-la-Ville, & ils allerent à Arſi où ils trouverent Harlay-Monglas, Envoyé du Roy de Navarre, qui les ſollicita de paſſer la Loire, en leur promettant qu'ils trouveroient bien-tôt au delà ce Prince, qui marchoit à grandes journées pour les joindre. Ils auroient pû le faire avec d'autant plus de facilité, que cette Riviere étoit alors fort baſſe en pluſieurs lieux, & principalement au gué de Neuvy qu'ils avoient devant eux; & d'ailleurs le Roy Henry Trois n'étoit point encore arrivé là avec ſon Armée, & n'y vint que quatre ou cinq jours aprés. Mais ils

1587. repartirent à Monglas aprés avoir aſſemblé leur Conſeil, qu'ils ne s'engageroient pas plus avant dans la France, à moins que le Roy de Navarre ne vint leur donner la main.

Monglas pour ne pas retourner auprés de ſon Maître ſans avoir rien obtenu des Allemans, ſe réduiſit à leur demander qu'ils remontaſſent par la Haute Bourgogne; mais ils luy repartirent que cette route eſtoit trop longue; que le Nivernois eſtoit trop plein de mauvais chemins: Que le Morvan eſtoit trop ſterile; & qu'il prendroit envie aux Suiſſes de ſe débander, lorſqu'ils ſe verroient proches de leurs Cantons. Ils s'en falut peu néamoins qu'ils ne ſurpriſſent la Charité, par où les Armées de leur Nation avoient autrefois joint celles du Prince de Condé & de l'Amiral de Chaſtillon. Mais ils retarderent d'un jour l'execution de leur deſſein; & de plus ils furent aſſez imprudens pour laiſſer échapper deux Bourgeois de la Charité qui les étoient allez trouver pour obſerver leur marche, ſous pretexte de leur demander une Sauve-garde. De là vint, que lors qu'ils ſe preſenterent devant cete Place, ils en trouverent les murailles bordées d'Arquebuſiers, & trois Regimens Catholiques qui leur firent une rude ſalve d'un creux où ils s'étoient mis en embuſche.

Comme ils avoient crû ſurprendre la Charité, & qu'ils n'avoient point penſé à l'aſſieger; ils ſe contenterent d'en ravager le territoire, & ils camperent aux environs de Coſne, à deſſein de chercher un gué pour le trajet de la Loire: Mais ils apperçurent de là le Roy Henry Trois qui gardoit l'autre bord de cette Riviere avec

avec quatre mil Chevaux François, autant d'Allemans Catholiques, dix mil Fantaſſins ſes Sujets, & huit mil Suiſſes que les petits Cantons luy avoient envoyez par jalouſie ou par reſſentiment contre les grands Cantons, qui nonobſtant leurs anciens Traitez avec la France, avoient fourny ſeize mil hommes pour l'opprimer. On imputoit la preſence de Sa Majeſté dans ſes Troupes, à deux motifs; l'un d'émulation pour la gloire du Duc de Guiſe, qui ſe ſignaloit tous les jours en s'expoſant aux plus grands dangers; l'autre au peu de ſûreté qu'il y avoit deſormais pour la Cour dans Paris, où elle avoit reconnu par experience qu'elle n'eſtoit pas la plus forte. Quelle que fuſt l'intention d'Henry Trois, il eſt conſtant qu'il tira de ſa marche un avantage qu'il n'attendoit pas; car les Emiſſaires du Roy de Navarre avoient fait accroire aux Allemans, que Sa Majeſté ne demandoit pas mieux que de les voir dans le centre de la France: Qu'Elle prétendoit ſe ſervir d'eux pour châtier la Ligue; & que quand ils ſeroient arrivez au bord de la Loire, Elle ſe joindroit à eux; ou ſi quelque conſideration l'en empêchoit, Elle les aſſiſteroit par toutes les voyes indirectes, qui luy ſeroient permiſes ſans ſe déclarer. 1587.

Mais quand ils le trouverent en teſte par tous les guez où ils eſſayerent de traverſer cette Riviere; & qu'il eurent reconnu qu'il avoit fortifié de nouveaux retranchemens le trajet de Neuvy, & qu'il avoit mis ſur la Riviere cinq ou ſix Fregates qui les obſervoient de ſi prés qu'aucun d'eux n'ozoit ſe hazarder d'entrer dans l'eau, ils apperçûrent trop tard qu'on les avoit trompez; & le découragement toûjours fa-

1587. tal aux grandes Armées, les saisit presque tous. Ils se plaignirent du mauvais ordre que leurs Officiers apportoient à leur marche ; de l'incommodité de leurs logemens ; de la trop grande quantité des Sauvegardes que l'on donnoit aux Personnes de qualité, tant de la nouvelle que de l'ancienne Religion : De ce qu'ils ne trouvoient plus ny fours, ny moulins : & de ce que l'on donnoit aux Païsans le temps de mettre en sûreté leurs vivres & leurs provisions.

L'Armée étrangere se seroit dés lors dissipée, si elle eust esté proche de la Frontiere d'Allemagne : Mais la crainte qu'eurent les Soldats d'être assommez par les Païsans dans leur retraite, les retint sous leurs Enseignes ; & ils se contenterent de suspendre leur marche, jusqu'à ce qu'on leur eust payé la Montre qui leur estoit dûë. Le Duc de Boüillon & le Comte de Dhona les appaiserent néamoins, en leur promettant que dans dix ou douze jours au plus tard, ils recevroient des nouvelles du Roy de Navarre, & qu'en les attendant on les meneroit dans la Beausse, où l'abondance des grains & des fourages leur donneroit moyen de se rafraîchir. On les assûra de plus qu'ensuite ils traverseroient le Vendômois, & qu'ils passeroient la Loire à Montsoreau, où l'Armée Calviniste les attendoit pour faciliter leur trajet, & pour leur donner de l'argent. Ils s'avancerent sur ces incertaines paroles vers les bords de la riviere de Loin, où Châtillon eut la generosité de les loger & de les défrayer sur ses Terres.

Les Suisses n'étoient pas plus satisfaits que les Allemans ; & les pratiques de Pomponne de Bellievre qui

connoiſſoit la plûpart de leurs Officiers à cauſe qu'il avoit eſté Ambaſſadeur dans leur Païs, en débaucherent un ſi grand nombre qu'il fut conclu dans leur Conſeil de Guerre, à la pluralité des voix, qu'ils envoyeroient des Députez à Henry Trois, pour luy repreſenter les motifs qu'ils avoient eûs d'entrer en France; ce qui eſtoit à peu prés la même choſe que s'ils luy euſſent offert de s'en retourner, moyennant un Paſſeport & quelque gratification. Les Experts en l'Art de la Guerre accuſerent d'ignorance les Chefs de l'Armée Etrangere, ence qu'ils avoient bien voulu deſcendre dans la Beauſſe, au lieu de monter dans le Nivernois, & de gagner la Bourgogne. 1587.

Cette Critique étoit fondée ſur ce que les Allemans ſe trouveroient trop proches de l'Armée de Henry Trois; & que par conſequent il faudroit qu'ils miſſent leurs meilleures Troupes à leur Avant-garde, & qu'ils affoibliſſent d'autant leur Arriere-garde qui ſe trouveroit expoſée aux dangers d'un enlevement d'autant moins évitable, que le defaut des vivres empêchoit leurs trois Corps de marcher aſſez proches les uns des autres pour ſe ſecourir au beſoin. De plus, le Duc de Guiſe avoit été renforcé de quinze cens Chevaux & de quatre mil Fantaſſins que les Ducs de Mercœur & d'Aumale, & le Comte de Chaligny, tous Princes de ſa Maiſon luy avoient menez, & cette jonction luy avoit rehauſſé le courage, de ſorte qu'il ne s'étoit plus amuſé comme auparavant à cottoyer les Allemans. Il campoit régulierement auprés de leur Avant-garde, & le Duc de Mayenne ſon Frere à peu de diſtance de la queuë de leur Arriere-garde, ſoit que ces Princes vouluſſent augmenter leur reputation, où qu'ils

1587. penſaſſent ſeulement à garentir les Pariſiens de la crainte & des incommoditez que les Allemans leur auroient cauſées s'ils ſe fuſſent approchez de leur Ville.

Il y avoit néamoins tant d'inégalité entre les Troupes de la Ligue, & celles des Ennemis, que le Duc de Guiſe pour y ſuppléer ſe câmpa ſur un lieu ſi avantageux entre les rivieres de Loing & d'Yonne, qu'il luy eſtoit facile d'attaquer celuy des trois Corps de l'Armée Etrangere qu'il trouveroit le moins ſur ſes gardes, & de ſe retirer enſuite ſans courir de riſque, à cauſe qu'il s'eſtoit aſſûré de tous les Ponts de ces deux Rivieres : au lieu que les Allemans ne pouvoient aller à luy qu'avec beaucoup de peine & qu'en s'embaraſſant entre les deux mêmes Rivieres qui croiſſoient tous les jours par les ravines : Et de fait il crût avoir trouvé l'occaſion qu'il cherchoit, lorſqu'il apperçût les Ennemis paſſer à main gauche de Loing & de Montargis, dans un terrain ſi plein de boües & de fondrieres, que les Chariots chargez du butin que les Allemans avoient fait, ne s'en tiroient qu'avec beaucoup de peine. Il s'imagina que cette difficulté auroit cauſé de la confuſion dans la marche des Etrangers qui ſe ſeroient arreſtez au lieu où la nuit les auroit ſurpris; & qu'en les attaquant quelques heures avant le jour, il en auroit d'autant meilleur marché, qu'il les trouveroit accablez de vin & de ſommeil. Il détacha là-deſſus pour les reconnoître Deſcluſeau, qui luy rapporta que ſept Compagnies de Cavalerie Allemande s'eſtoient logées à Vimory, en fort grand deſordre.

Deſcluſeau étoit à la verité l'Officier le plus experimenté ſur qui l'on eût pû jetter les yeux pour la Commiſſion dont il s'agiſſoit ; mais il avoit eû tant de hâte

de s'en retourner, qu'il n'avoit vû arriver à Vimory ny le reſte de la Cavalerie Allemande, ny la Calviniſte Françoiſe qui l'accompagnoit. Il ne ſçavoit point encore que toute l'Infanterie Allemande s'étoit approchée de la Cavalerie de meſme Parti ; & ces deux circonſtances changeoient entierement la face de l'affaire. Cependant l'opinion avantageuſe du Duc de Guiſe pour Deſcluſeau, luy fit ajouter trop de foy à l'avis qu'il en recevoit. Il diviſa ſa Cavalerie en quatre gros de deux cens chevaux chacun ; il ſe mit à la teſte du premier, & donna le Commandement des trois autres aux Ducs de Mayenne, d'Aumale & d'Elbeuf: Il partagea ſon Infanterie en trois Brigades, & donna la premiere à ſaint Paul, qui de Villageois, de Goujat & de ſimple Soldat s'étoit élevé par ſa valeur à la Charge de Colonel du Regiment de Champagne : la ſeconde à Deſcluſeau, & la derniere à Chevriere & à Ponſenac. 1587.

Lorſque les Catholiques furent à trois cens pas de Vimory, le Duc de Guiſe y fit entrer ſon Infanterie, & plaça le Duc de Mayenne avec ſon Corps de Cavalerie le long des hayes, pour attendre les Cavaliers Allemans, & pour les tuer à meſure qu'ils ſortiroient en deſordre. L'Infanterie Catholique ne trouva point de Corps de Garde qui l'arreſtaſt : Elle ſe répandit dans le Bourg : Elle en attaqua les Maiſons, & mit le feu à deux ou trois des plus élevées, pour mieux viſer les Ennemis. Mais le Bourg de Vimory avoit plus d'une demie lieuë d'étenduë, & les Maiſons n'en eſtoient pas ſi proches que le feu puſt ſe communiquer des unes aux autres ; outre que l'eſperance de profiter du butin que les Allemans avoient fait en traverſant la Lorraine & plus de la moitié de la Fran-

1587. ce, avoit distribué les Soldats Catholiques en trois fonctions opposées au dessein de leur General. Les uns s'arrestoient dans les Maisons, pour y chercher avec plus d'exactitude ce que les ennemis pouvoient y avoir caché; les autres foüilloient dans les Malles, & renversoient les Chariots; & les derniers en détachoient les Chevaux pour se les approprier.

Le Baron de Dhona qui passoit la nuit dans une Maison scituée à l'autre extremité du Bourg, se reveilla au bruit des Arquebusades; monta à Cheval, & parut dans une Place voisine où les plus proches de ses Cavaliers le joignirent. Ils le prierent de les mener contre les Catholiques qu'ils supposoient estre en desordre: Et de fait ils les repousserent aisément. Le Duc de Mayenne s'avança pour les secourir; mais ce fut avec tant de précipitation, qu'il n'eut pas le loisir d'en informer le Duc de Guise. Il attaqua le Baron de Dhona, quoique trois fois plus fort que luy. Il perça sa Cavalerie; & l'on ajoute qu'il y eut alors une espece de Combat singulier entre les deux Chefs: Que le Baron de Dhona tira au Duc de Mayenne un coup de Pistolet qui ne porta que dans le haut de son casque; & que le Duc de Mayenne voyant le Baron de Dhona teste nuë, luy donna sur la tête un coup d'épée qui gliſſa sur son front; & tomba sur le pommeau de saselle. Une pluïe extraordinairement orageuse termina ce combat à propos pour les François, qui commençoient à lâcher le pied.

La perte pour les morts & pour les prisonniers fut à peu-prés égale des deux côtez. Mais pour le butin les Allemans n'en firent point sur les François, & les François au contraire enleverent une partie de celuy des Allemans.

ARGUMENT
DU
DIXIE'ME LIVRE.

LE Duc de Joyeuſe ſe hâte de combattre à Contras le Roy de Navarre, avant que l'Armée du Maréchal de Matignon ait joint la Catholique ; dans la ſeule vûë de ne pas partager avec ce Maréchal le prétendu guain de la Victoire. Il a l'avantage du nombre ſur les Calviniſtes ; mais ſes Troupes leur cedent en experience. Les Catholiques ont d'abord l'avantage ſur les Calviniſtes, & les pourſuivent aprés les avoir mis en deſordre ; mais comme le Duc de Joyeuſe avoit reçû ſous ſes Enſeignes plus de Volontaires que de Troupes reglées, les Volontaires s'élargiſſent inſenſiblement, & donnent aux Calviniſtes le moyen de les défaire en une heure. L'Infanterie Catholique eſt rompuë dés le premier choc, & les Calviniſtes ne luy donnent point de quartier. Le Duc de Joyeuſe offre pour ſa rançon cent mil écus, qui ne ſont pas capables de luy ſauver la vie ; & S. Luc par un trait incomparable de valeur & de prudence tout enſemble, force le Prince de Condé qui étoit ſon plus grand ennemy, de le traiter en Priſonnier de guerre. Le Prince de Condé propoſe de profiter de la victoire, en allant ſe ſaiſir de Saumur. Il répond du

ſuccez ; & convainc le Conſeil de Guerre Calviniſte, qu'a-prés cela rien ne ſera plus capable d'empécher que l'Armée Allemande ne ravage toute la France, & que le Party Calviniſte n'y acheve de former une Republique. Mais les Officiers & les Soldats vainqueurs obtiennent trois ſemaines pour aller chez eux ſe rafraîchir, & rendent ainſi inutile la Victoire de Coutras. Les ſeize mille Suiſſes qui faiſoient partie de l'Armée Allemande, traitent avec Henry Trois, par la voye du Duc d'Epernon ; & la jalouſie qu'en a le Duc de Guiſe luy fait reſoudre la fameuſe attaque d'Auneau. Il en corrompt le Gouverneur qui le laiſſe paſſer par le Château ; mais les Allemans logez dans le Parc luy reſiſtent de ſorte qu'il eſt contraint de faire tirer ſur ſes propres fuyards. La neceſſité oblige ces fuyards de tourner viſage, & ils forcent enfin les Ennemis, en remportant ſur eux un avantage qui auroit reduit toute l'Armée Allemande à perir ou à demeurer priſonniere, ſi Henry Trois pour empécher que le Duc de Guiſe n'en eut tout l'honneur, n'eut écrit au Duc d'Epernon de traiter avec elle, pour la renvoyer ſûrement dans ſon Pays. Elle accepte les conditions qu'on luy offre, mais Chaſtillon les dédaigne ; & avec deux cens Chevaux & autant de Fantaſſins ſeulement, fait la plus belle retraite qui ſoit dans l'Hiſtoire. Le Colonel d'Ornano force la Valette de luy aider à défaire quatre mil Suiſſes auprés de Vizile, où ils ſont ſi mal-traitez qu'il n'en reſte que cent. Les Catholiques manquent de ſurprendre Montelimar ; & Leſdiguieres ſe rend maître de Gap. Les loüanges que la Victoire d'Auneau attire au Duc de Guiſe, le font relâcher inſenſiblement dans le ſoin qu'il avoit juſques-là pris de ſa propre ſûreté. On luy refuſe pour le Comte de

Briſſac

Briſſac l'Amirauté de France, & le chagrin qu'il en conçoit l'oblige d'aſſembler à Nancy les principaux Liguez, qui font de nouvelles propoſitions à la Cour pour la ruine des Calviniſtes. Henry Trois perd l'occaſion de réünir à ſa Couronne la Principauté de Sedan; & le Duc de Guiſe travaille inutilement à faire declarer pour luy la Cour de Rome, l'Eſpagne, & le Duc de Savoye. Le Duc d'Epernon donne devant le Roy un démenty au Secretaire d'Etat Villeroy qui cherche à s'en venger, & l'Archevêque de Lyon abandonne les intereſts de la Cour. Le Prince de Condé meurt, & le Duc d'Epernon court riſque d'être aſſaſſiné dans Paris. Le Duc de Guiſe vient dans cette Ville faute de vingt-cinq écus que l'on avoit refuſez à un Courier qui luy devoit porter l'ordre contraire. La Reine Mere le mene au Roy, qui le veut faire aſſaſſiner, premierement dans la Chambre de la Reine Regnante, & quelques heures aprés dans le Jardin de la Reine Mere: Mais ſon intrepidité luy ſauve la vie la premiere fois, & la précaution du Colonel S. Paul, la ſeconde. On examine icy les veritables cauſes de la journée des Barricades, & le nombre, & la qualité des fautes que Henry Trois & le Duc de Guiſe y commirent chacun de ſon côté. Le Duc de Guiſe s'en apperçoit néamoins, mais la Reine Mere luy donne une ſeconde fois le change, & l'oblige à ſe contenter de certaines conditions, dont l'execution dépendroit abſolument de la Cour. Le Roy épouventé par ſes Favoris s'enfuit de Paris, & ne ſe voyant point pourſuivy s'arrête à Chartres. La Reine Mere obtient enfin la diſgrace du Duc d'Epernon, & le Duc de Guiſe apprend que d'Entragues l'a trahy. Pour s'en venger il ſe fait ceder Orleans par un Traité. Mais la Cour le trompe par une chicane indigne d'elle. Elle accorde pourtant en ſa fa-

veur l'Edit de Juillet mil cinq cens quatre-vingt-huit; & la Reine Mere le mene à Chartres, où le Roy les trompe tous deux par ſa profonde diſſimulation. Le Duc de Savoye uſurpe le Marquiſat de Saluſſes, & le Roy refuſe le Duc de Guiſe qui luy demande la permiſſion de recouvrer cet Etat. Le Duc d'Epernon court riſque de ſa vie par un Ordre ſecret de la Cour, où l'on diſgracie tous ceux que l'on croit avoir tant ſoit peu de bonne volonté pour la Ligue. Le Roy declare le Cardinal de Bourbon ſon plus proche parent, & la Ligue étend cette Declaration juſqu'au droit de ſucceder à la Couronne. Les Etats s'aſſemblent à Blois; & le Roy en fait l'ouverture, par une Harangue où il parle contre le Duc de Guiſe ſans le nommer. On imprime cette Harangue, & quoique le Roy en change quelques termes, ny Sa Majeſté, ny le Duc de Guiſe ne ſont pas contens l'un de l'autre. Le Comte de Soiſſons ſe fait abſoudre par le Pape d'avoir porté les armes pour le Roy de Navarre, & le Prince de Conty mieux conſeillé neglige cette formalité. L'Aſſemblée de la Rochelle veut diminuer l'autorité du Roy de Navarre, & Pleſſis-Mornay l'en empêche. Elle demande aux Etats Generaux trois conditions, ſans leſquelles elle menace de proteſter de nullité contr'eux, & les Etats preſſent Henry Trois de faire avec eux une Loy fondamentale pour exclure de la Couronne de France le Roy de Navarre. Henry Trois differe, & le Duc de Nevers prend cependant quelques Places ſur les Calviniſtes. Les Provinces avertiſſent les Deputez Liguez & le Duc de Guiſe que la Cour les veut perdre, & la diſſimulation du Roy leve encore une fois ce ſoupçon. L'Archevêque de Lyon, & Lanſac parlent contre les libertez de l'Egliſe de France, & l'Avocat General Depeſſes les rend muets, par les reparties qu'il fait à chacun d'eux.

HISTOIRE DE HENRY TROIS.

LIVRE DIXIE'ME.

Où l'on voit la Bataille de Coutras. La défaite d'Auneau. La ſurpriſe du Marquiſat de Saluſſes. La ſeconde Convocation des Etats Generaux à Blois. Et ce qui eſt arrivé de plus rare en France depuis le mois d'Octobre mil cinq cens quatre-vingt-ſept, juſqu'au mois de Decembre mil cinq cens quatre-vingt-huit.

SI Henry Trois ſe rejoüit de ce que le Duc de Guiſe n'avoit pas ſurpris les Allemans à Vimory, comme les Relations de la Ligue le prétendent, il en fut puny dés le lendemain par l'avis de la perte d'une Bataille, qui auroit infailliblement achevé de le dépoüiller, ſi les Calviniſtes qui la gagnerent, euſſent auſſi bien ſçeu profiter de 1587.

1587. leur victoire, qu'ils avoient ſçeu vaincre. Sa Majeſté avoit envoyé le Duc de Joyeuſe avec une Armée, pour occuper le Roy de Navarre dans la Province de Guyenne, pendant que l'on empêcheroit aux Allemans le trajet de la riviere de Loire. L'inſtruction que Sa Majeſté luy avoit donnée contenoit en termes exprés, que s'il ſe ſentoit aſſez fort pour executer cette commiſſion de luy-même, & ſans le ſecours d'autruy, il ne devoit point chercher de renfort; mais s'il ſe trouvoit trop foible, le Marêchal de Matignon avoit ordre de le joindre, avec les Troupes qui veilloient à la conſervation de Bordeaux & des autres Places Catholiques dé cette Province.

Le deſſein du Roy de Navarre étoit de ſe developper des Catholiques, & non pas de les combattre. Il vouloit monter le long de la Dordogne, & entrer delà dans la Guyenne pour y ramaſſer ſes forces, & pour les mener en paſſant par les Provinces qui luy eſtoient favorables, dans la Bourgogne où il eſtoit aſſuré de trouver les Allemans. Et de fait le Vicomte de Turenne Lieutenant General de ce Prince prit la la route de Taillebourg, de Pons & d'Archiac, & campa le dix-huit d'Octobre mil cinq cens quatre-vingt-ſept à Montlieu, où le Roy de Navarre arriva le même jour. Le Duc de Joyeuſe qui cottoyoit les Calviniſtes à main gauche, & tenoit toûjours le devant, paſſa par Chaſteauneuf & par Barbeſieux, & arriva à la Rochechalais dans le meſme-tems que le Roy de Navarre joignit le Vicomte de Turenne.

Les deux Armées avoient devant elles les Rivieres de la Drougne & de l'Iſle, toutes deux difficiles à tra-

verſer, encore qu'elles ne fuſſent pas extraordinairement groſſes. Entre l'une & l'autre & ſur la Drougne eſtoit le Bourg de Coutras, où il n'y avoit point de Pont, mais ſeulement un batteau de paſſage; & en recompenſe le Marêchal de ſaint André y avoit fait bâtir un Chaſteau aſſez fort. Il eſtoit d'égale importance au Roy de Navarre & au Duc de Joyeuſe de ſe ſaiſir de Coutras; car outre qu'ils ſe rendroient les Maiſtres du paſſage des deux Rivieres, celuy des deux qui préviendroit l'autre auroit beaucoup d'avantage ſur luy. Le Marêchal de Matignon avoit averti par un homme de creance, le Duc de Joyeuſe de s'emparer de Coutras le plûtôt qu'il luy ſeroit poſſible, & luy avoit promis en ce cas de le venir joindre avec toutes les forces Catholiques de la Guyenne quatre jours aprés, c'eſt à dire, le vingt d'Octobre: Qu'il camperoit dans Libourne en meſme-tems que le Duc de Joyeuſe ſeroit dans Coutras: & qu'alors le Roy de Navarre enfermé entre les deux Rivieres, & ne pouvant les traverſer malgré ſes Ennemis, ſeroit contraint de ſe rendre à leur diſcretion; & affermiroit par là de ſorte la puiſſance de Henry Trois, que la Ligue & les Alemans n'auroient plus le courage ny les moyens de luy reſiſter: Que ſi le Roy de Navarre s'obſtinoit nonobſtant à paſſer la Riviere de l'Iſle, l'Armée du Duc de Joyeuſe d'un côté, & celle du Marêchal de Matignon d'un autre, attaqueroient les Calviniſtes à demi paſſez, & les deferoient avec d'autant moins de hazard, que les incommoditez du Trajet auroient mis dans un égal deſordre les deux moitiez de leur Armée. 1587.

1587. Le Vicomte de Turenne & les autres Officiers Calviniſtes ne preſſoient pas moins le Roy de Navarre qu'il ſe hâtât d'aller à Coutras : Cependant il arriva par des cauſes que l'on ignore, que les deux Generaux ennemis furent preſque auſſi negligens l'un que l'autre, & que la moitié du jour dix neuf d'Octobre mil cinq cens quatre-vingt-ſept s'eſtoit déja écoulée, lors que le Roy de Navarre partit de Montlieu, & le Duc de Joyeuſe de la Rochechalais. L'un & l'autre avoient pourtant eû le ſoin d'envoyer leurs Coureurs au devant : Mais Lavardin Marêchal de Camp de Joyeuſe arriva le premier avec ſix-vingt chevaux & autant d'Arquebuſiers : Il eſt vray qu'il n'eut pas plûtôt entré dans Coutras, que la Trimoüille beaufrere du Prince de Condé y ſurvint avec deux cens cinquante hommes d'armes qui l'en chaſſerent.

Il reſtoit ſi peu de jour, que Lavardin ne pouvant obſerver le nombre des Calviniſtes, s'imagina que toute leur Armée étoit-là ; & de peur d'être enlevé, il ſe retira à la Rochechalais. Le Roy de Navarre arriva de cette ſorte ſans obſtacle à Coutras avec toute ſon Armée, excepté trois Regimens d'Infanterie, quelque Cavalerie, & le Canon que la difficulté des chemins arrêta heureuſement pour leur parti, à une lieuë au deçà de la Drougne, ſur le champ que l'on appelle les Pointures. Les deux Generaux avant que de ſe coucher aſſemblerent leur Conſeil de guerre, pour deliberer s'ils haſarderoient la Bataille ; & le Duc de Joyeuſe qui ne s'étoit que trop expliqué qu'il la ſouhaitoit en toute maniere, fut aſſez malheureux pour obtenir de la plûpart de ſes Officiers, qu'ils

donnaſſent dans ſon ſens. 1587.

Les raiſons dont ils appuyerent leur complaiſance, furent qu'il n'y avoit pas d'autre moyen que celuy là d'empêcher le Roy de Navarre d'échaper, & d'entrer dans des Païs dont la ſituation ne ſeroit pas ſi commode pour le combattre que celle de Coutras : Qu'il n'é-pas neceſſaire d'attendre le Marêchal de Matignon; & que ſi les Catholiques, qui étoient déja beaucoup plus forts que les Calviniſtes, differoient de donner Bataille juſques à l'arrivée de ce Marêchal, ils noirciroient leur reputation d'une lâcheté qu'ils ne repareroient jamais. Le Conſeil de guerre du Roy de Navarre fut partagé en trois avis. Le premier vouloit que l'on paſſaſt la riviere de l'Iſle au point du jour ſuivant, pour la mettre auſſi bien que celle de la Drougne entre les Catholiques & les Calviniſtes, & pour ſuppléer de cette ſorte à l'inegalité de l'Armée du Roy de Navarre.

Le ſecond pretendoit que le premier avis que l'on vient d'abreger, ne ſuffiroit pas pour éviter le Combat ſi le Duc de Joyeuſe s'opiniâtroit à le deſirer, & que par conſequent il falloit que les Calviniſtes retournaſſent dans le Poitou, où ils ſe mettroient à couvert de leurs Places fortes. Le dernier, contraire aux deux precedens ſoûtenoit qu'ils alloient bien à éloigner le danger pour quelques jours, mais non pas à l'éviter tout-à-fait, & qu'il ne reſtoit plus d'autre ſalut à l'Armée Calviniſte, que dans la force de ſes bras. Il conçluoit delà qu'on luy donnaſt le lendemain pour ſe repoſer, & qu'enſuite on la menaſt droit à l'Ennemi.

Cette diverſité embaraſſa d'autant plus le Roy de Navarre, qu'il ne pouvoit ſe declarer pour aucun des

1587. trois avis ſans choquer ceux qui avoient propoſé les deux autres. Les Calviniſtes hazardoient tout en combatant ; & ſi les Catholiques eſtoient vaincus, il ne leur ſeroit pas difficile de ſe remettre en Campagne, à cauſe que le Marêchal de Matignon s'y trouveroit pour raſſembler les fuyards, & pour les oppoſer en nombre égal aux vainqueurs. Cependant la perſonne du Roy de Navarre courroit un étrange riſque, puis que la plûpart de l'Armée du Duc de Joyeuſe étoit dans les ſentimens de la Ligue dont les plus zelez ne ſe ſoucioient pas de perir, pourvû qu'ils entraînaſſent avec eux le Chef du Calviniſme en France : Que le Combat ſeroit ſanglant : & que ſi les Calviniſtes battoient leur Ennemi, ce ſeroit avec tant de perte pour eux, que le Marêchal de Matignon ſurvenant acheveroit de les tailler en pieces ſans rien hazarder : Qu'il y avoit dans l'Armée Calviniſte de la diviſion fondée ſur la reciproque jalouſie du Roy de Navarre & du Prince de Condé, & qu'il ſeroit facile dans la mêlée, aux amis du ſecond de ces deux Princes d'attenter à la vie du premier. Mais que d'ailleurs la Bataille eſtoit inévitable, ſuppoſé que les Catholiques s'obſtinaſſent à la rechercher, puis qu'ils étoient derriere l'Armée Calviniſte ; & ſi elle ſe retiroit en leur preſence, il luy arriveroit un malheur ſemblable à celuy du Marêchal de Stroſſy, qui par cette ſeule raiſon avoit eſté trente-trois ans auparavant défait à Monte-Martiano : Qu'il falloit que les Calviniſtes traverſaſſent la Riviere de l'Iſle, ſans abandonner leur Artillerie, ny leur bagage, ce qui les arrêteroit un jour ou deux, & donneroit autant

tant de loiſir au Duc de Joyeuſe de les atteindre : Et que quand ils l'auroient paſſée, l'Armée de ce Duc & celle du Marêchal de Matignon ne les enfermeroient pas moins dans la Gaſcogne, & ne leur ôteroient pas moins les moyens d'aller à la rencontre des Alemans : Que s'ils ſe retiroient en Poitou, ils perdroient leur reputation, ils decourageroient les Villes de leur Parti, & ruineroient leur propre Païs en y logeant leurs Troupes. 1587.

Le Roy de Navarre ſe détermina donc à donner Bataille, & le Duc de Joyeuſe en fut tellement ravi, qu'il fit partir de la Rochechalais ſa Cavalerie legere dés les onze heures du ſoir dix-neuf d'Octobre mil ſix cens quatre-vingt-ſept ; & il la ſuivit une heure aprés avec le reſte de ſon Armée. Le chemin qu'elle prit pour paſſer la Drougne, à une lieuë de Coutras, ſe trouva fort embaraſſé, à cauſe des grandes hayes, des arbres, & de la bouë ; & ces trois obſtacles la reduiſirent à ne marcher que ſur une colonne, ce qui luy fit perdre le tems qu'elle auroit plus utilement employé au ſommeil : De plus ſa Cavalerie legere fut durant deux heures entieres arreſtée aux Pointures par celle des Calviniſtes que la Trimoüille, Vivans, & la Boulaye commandoient. Leur intention eſtoit de l'amuſer, juſques à ce que le Roy de Navarre euſt ramaſſé ſes Troupes qu'il n'avoit pû empécher de paſſer la nuit dans des quartiers trop éloignez les uns des autres : & ces trois Officiers y réüſſirent ſi bien, qu'à Soleil levant le Roy de Navarre commença à ranger ſon Armée en Bataille ſur une Plaine au deſſus de Coutras, large de ſept ou huit cens

1587. pas où il avoit la Riviere de la Drougne à ſa gauche, le Bourg & le Château de Coutras à dos, & un bois fortifié d'une palliſſade & d'un retranchement à ſa droite.

Les Calviniſtes eſtoient diſpoſez en ſix Corps, quatre de Cavalerie, & deux d'Infanterie qu'on voyoit à la gauche; le Comte de Soiſſons eſtoit à la teſte d'un Eſcadron de deux cens Chevaux; & le Roy de Navarre en commandoit un de trois cens: Le Prince de Condé paroiſſoit à la droite avec deux cens cinquante Chevaux ſoûtenus par le Vicomte de Turenne qui en avoit autant. La diſtance entre ces Eſcadrons eſtoit de ſoixante à cent pas, leur front de quarante à cinquante hommes, & leur files de ſix; leur figure d'un quarré long, & la forme de toute l'Armée repreſentoit un croiſſant, à la pointe duquel & à ſoixante pas du premier Eſcadron eſtoit la Cavalerie-legere Calviniſte ſous les ordres de la Trimoüille & de Vivans; & plus avant encore à ſemblable diſtance ſix-vingt Arquebuſiers qui faiſoient la dangereuſe fonction d'Enfans perdus. Les deux Corps de l'Infanterie Calviniſte eſtoient l'un à droit, & l'autre à gauche le long du Bois & de la Riviere. L'Artillerie du Roy de Navarre ne conſiſtoit qu'en deux Canons que Clermont-Galerande pointa ſi avantageuſement ſur une petite éminence, qu'ils contribuerent le plus au gain de la Bataille.

Le Duc de Joyeuſe aprés avoir reconnû l'ordonnance des Ennemis, rangea ſon Armée en trois gros de Cavalerie. Le premier, de quatre cens Lances ſous Lavardin: Et le ſecond de cinq cens, commandez par Montigny la Grange. Il ſe mit à la teſte du

troiſiéme qui conſiſtoit en prés de douze cens Hommes d'Armes. Il avoit à ſa droite un Bataillon de deux mil hommes ſous Deſcluſeau, & à la gauche un autre Bataillon à peu-prés égal en nombre ſous Tiercelain-la-Roche-du-Maine. L'Armée Catholique eſtoit ſi belle qu'on n'en avoit point encore vû de ſemblable en France pour ce qu'elle contenoit; elle brilloit de Clinquans-d'or, d'Armes-damaſquinées, de Plumes à gros boüillons, d'Echarpes en broderie, de Lances peintes & garnies de rubans, & de Caſaques de velours, dont chaque Seigneur ſelon la mode du tems avoit paré chacun ſa Compagnie. Comme elle reſſembloit de cette ſorte à l'Armée de Darius dans la Plaine d'Arbelle; celle du Roy de Navarre tenoit auſſi de celle d'Alexandre, puis qu'on n'y voyoit que du fer, dont tout l'Enrichiſſement conſiſtoit dans la fourbiſſure. Les Officiers ne s'y diſtinguoient que par leurs Colets de buffle, & les ſimples Soldats que par des Habits de fatigue. 1587.

Les Catholiques avoient beaucoup d'avantage ſur leur Ennemi; car outre qu'ils eſtoient plus forts que le Roy de Navarre de ſix cens chevaux, & de mil Fantaſſins, & que par conſequent, il n'y avoit dans ſon Armée que huit mil quatre cens hommes, la moitié de leur Infanterie conſiſtoit en Arquebuſiers à cheval, & leur Cavalerie eſtoit preſque toute d'Hommes d'armes, la plûpart montez ſur des Chevaux de Manége. Ils avoient de leur coſté le nom & l'autorité du Roy de France, ce qui avoit plus contribué qu'aucune autre choſe, à la perte que le premier Prince de Condé & l'Amiral de Chaſtillon avoient faite des

1587. quatre precedentes Batailles qu'ils avoient données à Dreux, à ſaint Denis, à Jarnac & à Moncontour.

La Cavalerie du Roy de Navarre au contraire ſe trouvoit mal montée, & avoit peu d'Hommes d'armes & d'Arquebuſiers à cheval. Cependant à le bien prendre les Calviniſtes l'emportoient ſur les Catholiques, pour ce qui regardoit les Troupes, la diſcipline, l'experience de ſon General, & l'obéïſſance des Soldats à leurs Officiers. La Bataille commença par l'Artillerie dont l'effet fut different des deux coſtez. Celle de Joyeuſe avoit été ſi mal pointée, qu'elle donnoit dans un monceau de ſable où les boulets s'enfonçoient & perdoient leurs coups. Celle du Roy de Navarre au contraire emporta de ſa premiere volée l'Enſeigne Colonelle du Duc de Joyeuſe. Les Catholiques donnerent negligemment à ceux qui l'executoient le loiſir de la recharger pluſieurs fois, & chaque coup qu'elle tira, donna dans les Hommes d'armes de l'avant-garde Catholique, & perça delà dans le Regiment de Picardie, où elle emporta des files entieres.

Lavardin preſſé par les cris de ceux qui s'en plaignoient, alla à la charge avec le Capitaine Mercure Albanois. Ils ouvrirent l'Eſcadron de la Trimoüille; ils l'abbatirent luy-meſme de deſſus ſon cheval; ils bleſſerent Vivans, & ils pourſuivirent juſques à la garenne du Chaſteau de Coutras les Calviniſtes qu'ils venoient de rompre. Mais comme il y avoit trop de volontaires dans l'Eſcadron de Lavardin, pour les obliger à ſe tenir ſerrez, ils s'écarterent les uns des autres, de ſorte qu'il leur fut enſuite impoſſible de ſe rejoindre. Le Vicomte de Turenne qui devoit ſoûte-

nir la Trimoüille le laiſſa battre ſans qu'il en ait apporté la raiſon dans ſes Memoires. Mais la premiere de ces deux fautes fut mieux & plûtôt punie que la ſeconde: Car Montigny qui ſuivoit Lavardin attaqua l'Eſcadron du Vicomte de Turenne, & le perça par un coin, où ce Vicomte eſtoit en perſonne. Il fut démonté; il ne put ralier ſes fuyards, & il ne luy reſta plus d'autre expedient que celuy de ſe jetter dans l'Infanterie Calviniſte, & de combattre avec elle. 1587.

Le Duc de Joyeuſe animé par un ſi beau commencement s'avança contre le Roy de Navarre, ſur la fauſſe préſuppoſition que ce Prince, celuy de Condé & le Comte de Soiſſons ne faiſoient qu'un gros, parce qu'une petite éminence qui s'eſtoit directement trouvée entre luy & eux l'avoit empêché de les reconnoître avec aſſez d'exactitude. Mais lors qu'il les eut apperçus de cent pas, il obſerva qu'ils s'eſtoient diviſez en trois Corps; & il diviſa le ſien en autant de parties, ſans prendre garde qu'il ne pouvoit plus le faire qu'en excitant entre les ſiens un deſordre dont l'Ennemi manqueroit pas de profiter. Et de fait, le Roy de Navarre & ſes deux Couſins les chargerent avant qu'ils euſſent eſté tout-à-fait rangez, & tuerent d'abord les plus apparens des jeunes Seigneurs qui n'avoient voulu combattre qu'à la veuë du Duc de Joyeuſe. Les autres Cavaliers Catholiques qui avoient pris leur courſe de trop loin, ne purent ſe ſerrer les uns les autres à cauſe que la vigueur de leurs Chevaux n'étoit point égale; & les Calviniſtes ſe mêlerent au plûtôt avec eux dans la ſeule veuë d'éviter l'effet de leurs Lances.

1587. Ils ne ſe tromperent pas dans leur conjecture, puis que les hommes d'Armes Catholiques ne pouvans plus ſe ſervir de leurs Lances les jetterent par terre, quoique leur principale force conſiſtaſt en cela. Ils mirent la main à l'épée ; mais les Calviniſtes plus accoûtumez qu'eux à s'en ſervir, les défirent ſi generalement en un quart d'heure, qu'il ne fut plus poſſible au Duc de Joyeuſe de les rallier. Le malheur de ſa Cavalerie ôta le courage à ſes Fantaſſins, qui lâcherent le pied au premier choc que les trois Princes leur firent par autant d'endroits. Un Cavalier Calviniſte ſe ſouvint alors que le Duc de Joyeuſe avoit fait mainbaſſe à la Motte Saint-Herais ſur deux Regimens du Roy de Navarre, & ſe mit à crier qu'il en falloit tirer revanche, ce qui fut approuvé ; de ſorte que les vainqueurs s'acharnerent ſur les vaincus, & leur refuſerent le quartier qu'ils demandoient.

Le Duc de Joyeuſe ne ſçachant plus que faire, demanda à Saint Luc en quel endroit il falloit qu'il allât mourir, & Saint Luc luy répondit que ce devoit eſtre au Parc de ſon Artillerie. Il le crut & il y alla ; mais il y fut incontinent arrêté par Bourdeaux & par Deſcentiers Officiers du Roy de Navarre. Il leur offrit cent mil écus de rançon, mais ils aimerent mieux le tuer. Saint Luc avoit pris pour luy meſme le conſeil qu'il avoit donné à ſon General ; mais une occaſion qui s'offrit en chemin à luy, l'obligea de changer de deſſein. Il rencontra le Prince de Condé qui le haïſſoit à mort ; & il eut aſſez de liberté d'eſprit pour juger que s'il tomboit entre les mains de quelqu'un de ſes Officiers ou de ſes Soldats, ils le tueroient inconti-

nent ; au lieu que s'il rendoit ce Prince Arbitre de ſa vie, la generoſité qui luy eſtoit naturelle, l'emporteroit peut-eſtre ſur ſa haine. Il piqua droit à luy la Lance en l'arreſt, & le choqua avec tant de force, qu'ils tomberent tous deux par terre, avec cette inégalité néamoins que Saint Luc en fut quitte pour ſa chute, au lieu que le Prince de Condé fut tellement bleſſé de la ſienne, qu'il en demeura incommodé juſques à ſa mort. Ainſi Saint Luc ſe releva plûtôt que luy, & luy preſenta tout enſemble la main pour l'aider à ſe relever, & le Gantelet pour marque qu'il ſe rendoit à luy. 1587.

Le Prince de Condé en fut ſi ſurpris, qu'il demeura quelque temps ſans prononcer aucune parole ; & Saint-Luc profita de ce loiſir pour luy dire avec autant d'aſſeurance que de reſpect, qu'il étoit ce jourlà ſon priſonnier de Guerre, & qu'il le conjuroit de le recevoir en cette qualité. Le Prince de Condé s'étant remis, embraſſa Saint-Luc, & luy avoüa que ce qu'il venoit de faire avoit changé ſa haine pour luy en eſtime. La Bataille ne dura pas une heure entiere, puiſqu'elle avoit commencé à neuf heures, & qu'à dix heures il ne reſtoit plus de Catholiques qui ne fuſſent morts, priſonniers, ou fuyards. Les Albanois du Duc de Joyeuſe qui avoient eu de l'avantage au premier choc, étoient entrez dans Coutras, & y avoient pillé le Bagage de l'Armée Calviniſte : Mais à la premiere nouvelle qu'elle avoit vaincu, ils le laiſſérent au même lieu pour ſe ſauver avec plus de diligence, & de facilité.

Le Roy de Navarre ne perdit que deux Gentils-

1587. hommes & vingt-cinq ou trente Soldats. Mais le Duc de Joyeuſe y demeura avec Saint-Sauveur ſon frere, ſon Bagage, ſon Artillerie, ſes Enſeignes, & ſes Officiers, à la reſerve de Lavardin, Souvré, & Mercure, & cinq mil hommes tuez: Il n'y eut que cinq cens Priſonniers, parce que les Calviniſtes ne s'adoucirent qu'aprés une ſi grande multitude de meurtres. On porta le ſoir à la Chambre du Roy de Navarre cinquante-ſix Enſeignes de gens de pied; & vingt-deux Guidons ou Cornettes de Cavalerie; & dés le lendemain il mit en liberté ſans rançon la plûpart des Priſonniers. Il rendit toutes les Enſeignes, à la reſerve de vingt-deux: & il prit des priſonniers un ſoin qui fut également loüé par ſes ennemis & par ſes amis.

Le Vicomte de Turenne Parent du Duc de Joyeuſe & de ſon frere, fit embaumer leur corps, & les envoya à la Cour où le Roy leur fit des obſeques égales à celles des Fils de France. Le Marêchal de Matignon qui marchoit pour joindre deux jours aprés l'Armée Catholique, comme il l'avoit promis, apprit bien-tôt ſa défaite; & ſa conduite dans une telle extremité fut également judicieuſe & neceſſaire. Ses Troupes conſiſtoient preſque toutes en nouvelles levées; & s'il les euſt hazardées dans une ſeconde Bataille, les Calviniſtes & la Ligue auroient partagé la Guyenne; de ſorte que l'autorité de Henry Trois n'y auroit plus eſté reconnuë. Cet inconvenient qui paroiſſoit auſſi grand qu'infaillible, obligea le Marêchal de Matignon à retourner ſur ſes pas & à diſtribuer ſes Troupes; de ſorte que quand les Vainqueurs euſſent entrepris de luy enlever quelque Place conſiderable

dans

dans ſon Gouvernement, il les en auroit empêchez, ou du moins il les auroit tellement laſſez par la longueur du Siege d'une Place, que leur victoire n'auroit abouti qu'à la prendre. 1587.

On avoit crû qu'aprés leur victoire ils iroient joindre l'Armée Allemande, mais ils ſe contenterent de ſe ſaiſir de quinze ou vingt Moulins ou Egliſes, nonobſtant que le Prince de Condé leur offrît de s'aller ſaiſir de Saumur, aprés quoy il n'auroit plus eſté poſſible à l'Armée Royale, ny à celle de la Ligue, d'empêcher les Etrangers de ſe joindre aux Calviniſtes, ny de prendre toutes les Places qui ſe trouveroient ſur leur paſſage. Mais les Garniſons de Xaintonge & de Poitou, dont les deux tiers des Troupes du Roy de Navarre avoient eſté compoſées, eſtoient ſorties de leurs Places ſans proviſions, & meſme ſans argent; & pour les en tirer on leur avoit fait accroire que l'on n'avoit beſoin d'elles que pour deux ou trois jours, autrement elles n'en ſeroient point ſorties. Le reſte avoit eſté tiré de la Guyenne ſous pretexte qu'il ne ſerviroit que trois ſemaines; & nonobſtant il y avoit plus de deux mois qu'il étoit en campagne. Il n'y avoit point d'exacte diſcipline dans cette Armée; & les Officiers & les Soldats y eſtoient tellement prévenus du genie republicain, inſeparable de leur Secte, qu'au premier mot qu'on leur euſt dit de marcher vers la Loire, ils auroient ſi generalement deſerté, que leurs Chefs ſeroient demeurez avec leurs ſeuls domeſtiques.

De plus il y avoit eu un grand nombre de Gentilshommes bleſſez, & un plus grand nombre encore de

1587. ceux qui avoient perdu leurs Chevaux dans la mêlée. On n'auroit pû ſe diſpenſer de leur donner congé pour quinze jours ou pour trois ſemaines au moins, & durant ce retardement l'Armée Allemande auroit eu peine à ſe tenir ſur le bord de la Loire, où elle ſouffroit d'étranges incommoditez. Ces raiſons contraignirent le Roy de Navarre de permettre aux Vainqueurs de s'aller rafraîchir, aprés avoir tiré ſerment d'eux qu'ils ſe rendroient le vingtiéme de Novembre dans la Plaine de Saint Aulaye entre l'Angoumois & le Perigord, pour aller de là donner la main aux Etrangers. Ainſi les Calviniſtes ne tirerent aucun fruit de la victoire de Coutras, quoiqu'elle euſt eſté plus complette qu'aucune de celles que les Catholiques avoient gagnées ſur eux; & le Roy de Navarre ſe trouvant de loiſir, alla voir la Comteſſe de Guiche en Bearn, & luy preſenta les vingt deux Drapeaux d'Ordonnance qu'il avoit gagnez & retenus exprés pour cette galanterie.

Les Allemans qui l'apprirent bien-tôt en furent tout-à-fait mortifiez, & ne laiſſerent pas de marcher du coſté de Chaſteaulandon qu'ils prirent; ils les pillerent, & ſe logerent enſuite ſur la Riviere d'Eſtampes, où ils croyoient trouver des moulins, mais on avoit eu la précaution de les rompre, & cet inconvenient obligea les Reiſtres de declarer à leur General, que s'il ne les ſatisfaiſoit du bagage & du butin qu'ils avoient perdus à Vimory, ils prendroient leur congé d'eux-meſmes. Le Baron de Dhona qui n'avoit point d'argent, ſe plaignit au Duc de Boüillon & à Chaſtillon de la menace de ſes Cavaliers Allemans; & ces deux

François pour les appaiſer diſpoſerent leurs Soldats à leur prêter preſque tout l'argent qu'ils avoient, qui ſervit à retenir pour quelque-tems les Reiſtres ſous leurs Enſeignes. Mais la Sedition des ſeize mil Suiſſes eut plus de fâcheuſes ſuites que celle de la Cavalerie Allemande; car ils ne furent pas plûtôt convaincus que le Roy de Navarre au lieu de venir à eux étoit allé en Bearn, & qu'il n'y avoit que le Prince de Condé qui s'avançât vers la Loire avec les Soldats Calviniſtes qui l'avoient bien voulu ſuivre, qu'ils exciterent une Sedition d'autant plus dangereuſe que le caprice y avoit moins de part. Ils députerent deux fois vers Henry Trois qui la premiere fois les receut avec aſſez de rudeſſe: Il leur reprocha l'infraction des Traitez que les Cantons Proteſtans avoient conclus depuis ſix-vingt ans avec la France; & il les menaça d'en demander juſtice à leurs Magiſtrats. 1587.

Sa Majeſté ne les congedia pourtant qu'en les renvoyant au Duc de Nevers, qui leur offrit de l'argent comptant à condition qu'ils ſe ſeparaſſent des Allemans & qu'ils retournaſſent en Suiſſe. Mais ils ajoûterent peu de foy à ce Prince, parce qu'ils le ſoupçonnoient d'eſtre de la Ligue. Ils deputerent pourtant une ſeconde fois vers Henry Trois qui s'apperçut de la faute qu'il avoit faite, & la repara en les renvoyant au Duc d'Epernon qui convint avec eux qu'ils déchireroient leurs Enſeignes & ſe retireroient dans leurs Païs auſſi-tôt qu'on leur auroit payé quatre cens mil écus. Le Duc de Boüillon & Chaſtillon qui en furent avertis eurent bien de la peine à obtenir des Suiſſes qu'ils ſuſpendroient l'execution de leur nou-

1587. veau Traité avec la Cour de France, pour huit ou dix jours, au bout deſquels au plus tard on leur promettoit que le Roy de Navarre arriveroit chargé d'argent & bien accompagné ; mais au lieu de ce Prince ils ne virent que celuy de Conty, dont ils firent d'autant moins de cas qu'il eſtoit ſourd & muet. Il les conduiſit pourtant juſques auprés de Chartres ; & Henry Trois craignant pour cette Ville, qu'on appelloit le Grenier de Paris, fit pour la couvrir, avancer ſon Avant-garde juſqu'à Bonneval qui étoit le ſeul paſſage qu'ils avoient à forcer. Il les obligea de cette ſorte à l'execution du Traité qu'ils avoient fait avec luy.

Sa Majeſté prévit enſuite que les Allemans ſe jetteroient dans le Vendômois, & s'avança avec ſon Corps de Bataille & ſon Arriere-garde pour les en empêcher. Cette précaution leur ſuggera le dernier expedient qu'ils avoient à prendre, & qui conſiſtoit à marcher vers la ſource de la Loire ; mais ils en differerent l'execution juſqu'à quatre jours de là, quoique les plus experimentez de leurs Officiers repreſentaſſent qu'il falloit partir à l'heure-meſme, ou qu'autrement l'Armée Royale leur couperoit chemin. Le Duc de Guiſe n'avoit oſé ſuivre la Cavalerie Allemande lors qu'elle eſtoit entrée dans la Beauſſe, de peur qu'elle ne ſe prévalût pour l'enveloper, de la commodité que leur fourniroit cette Province également platte & découverte. Il s'étoit contenté de marcher depuis Montargis le long de la Riviere de Loing juſqu'à Nemours, & delà juſqu'à Montereau-Faut-Yonne, d'où il avoit renvoyé les Ducs de Mayenne & d'Aumale dans leurs Gouvernemens de

Bourgogne & de Picardie, ſur un avis qu'il avoit reçeu de la Cour, qu'elle formoit des intrigues pour les en dépoüiller. 1587.

Il eſtoit ainſi demeuré avec mil chevaux & trois mil Fantaſſins ſeulement, lors qu'on luy manda de l'Armée Royale, que l'on y eſtoit ſur le point de renvoyer les Etrangers en Allemagne pour de l'argent; & que ſi ce marché ſe conclüoit, le Roy & le Duc d'Epernon en remporteroient toute la gloire. Il falloit ſe hâter pour y avoir part, & meſme pour la dérober à l'un & à l'autre; & le Duc de Guiſe s'avança vers Auneau où le Baron de Dhona s'eſtoit logé avec les ſept meilleures Cornettes de la Cavalerie Allemande. Auneau eſtoit une petite Ville fermée de méchantes murailles, & de foſſez preſque tout comblez ſur leſquels il n'y avoit plus de Pont-levis. Mais en récompenſe il y avoit un aſſez bon Chaſteau deffendu par un Etang, d'où ſortoit un gros ruiſſeau qui formoit une eſpece de Marais. On trouvoit encore au bout de cet Etang une Chauſſée qui traverſoit ce Marais, & s'étendoit juſqu'à la porte de la Ville.

Les Reiſtres à leur arrivée avoient eſſayé d'entrer dans la Baſſe Cour du Chaſteau, mais ils en avoient été vigoureuſement repouſſez; & le Baron de Dhona qui n'avoit ny le tems ny l'Artillerie neceſſaires pour le réduire par force, s'étoit contenté de convenir avec Cholar Officier de Guerre Gaſcon qui y commandoit, que l'on ne feroit aucun Acte d'hoſtilité des deux coſtez. Il ne s'étoit pas néamoins tellement fié à cette Capitulation, que l'on n'eût dreſſé par ſon ordre des Barricades dans une Place ſcituée entre

1587. la Baſſe-Cour du Chaſteau & les Maiſons de la Ville qui en étoient les plus proches ; & il y avoit logé pour les garder cinquante Mouſquetaires : Mais Cholar étoit intime ami de la Chaſtre, qui le cajola ſi bien qu'il obtint de luy, non-ſeulement qu'il introduiroit les Catholiques dans le Parc d'Auneau ; mais encore qu'il leur ouvriroit la porte du Chaſteau, ſur la parole qui luy fut donnée que l'on ne toucheroit point aux biens que pluſieurs Bourgeois & Païſans des Villes & de la Campagne voiſine y avoient mis en ſureté.

* Dans les Manuſcrits de M. de Bethune.

Il y a des Relations * qui portent que Cholar ſe laiſſa corrompre par douze écus d'or ſeulement ; mais il n'eſt pas vray-ſemblable, qu'il ſe ſoit donné pour ſi peu de choſe & que le Duc de Guiſe & la Chaſtre qui étoient nez liberaux, euſſent offert ſi peu d'argent à Cholar, pour l'exciter à vendre ſa Place. Quoy qu'il en ſoit le Duc de Guiſe ſur cette aſſurance partit de Dourdan à trois heures de nuit en cet ordre : Vins commandoit trois cens Coureurs que la Chaſtre ſoûtenoit à la teſte de deux cens Hommes d'Armes : Les Ducs de Guiſe & d'Elbeuf les ſuivoient avec le reſte de la Cavalerie qui n'étoit en tout que de mil Hommes : L'Infanterie marchoit à droite, couverte de pluſieurs pelotons de Mouſquetaires pour ſoûtenir les Reiſtres en cas qu'ils ſe fuſſent avancez pour la reconnoiſtre, ou pour la taſter. Elle n'étoit que de trois mil hommes, quoique les écrits du tems publiez contre la Ligue, augmentent ce nombre de plus de la moitié, auſſi-bien-que celuy des Cavaliers Catholiques.

Les ſeize mil Suiſſes Proteſtans avoient declaré

le jour précedent au Baron de Dhona, qu'ils partiroient le lendemain pour tout delay ; & ce General qui avoit autant de beſoin qu'ils eſcortaſſent ſa Cavalerie, comme ils avoient beſoin qu'elle les eſcortaſt, avoit reſolu de partir avec eux. Il avoit ordonné à ſes Reiſtres de tenir leurs Chariots preſts ; & ils avoient obeï avec tant de régularité que les ruës, la Place devant le Chaſteau, & le Parc d'Auneau étoient embarraſſez de Gens qui atteloient leurs Chevaux, & chargeoient leur butin. Ils n'étoient donc pas en etat de combattre ; & Vins entendit à cinq cens pas d'eux leurs Trompettes qui ſonnoient le boutte-ſelle. Il en donna avis au Duc de Guiſe qui douta durant quelque-tems ſi ſon entrepriſe étoit découverte, ou ſi les Reiſtres penſoient ſeulement à déloger. Il fit néamoins couler à tout évenement ſon Infanterie le long de la Chauſſée ; & il commanda à Saint Paul qui la conduiſoit, d'entrer par le Chaſteau dans la Ville. Il partagea ſa Cavalerie en autant d'Eſcadrons qu'il y avoit d'avenuës par où les Reiſtres pouvoient ſe ſauver, afin de les tailler en pieces à meſure qu'ils ſortiroient. 1587.

Saint Paul étoit le meilleur Officier d'Infanterie qu'il y eût en France ; & ce qui ſuit en convaincra les moins credules. Il entra dans le Chaſteau, & il n'y laiſſa que ſix-vingt Arquebuſiers pour le luy tenir ouvert, ſuppoſé qu'il fuſt contraint de ſe retirer. Il rangea ſes autres Fantaſſins dans la Baſſe-Cour à meſure qu'ils entroient, & il leur recommanda ſur tout de faire le moins de bruit qu'il leur ſeroit poſſible. Il ſe chargea de penetrer dans la grande ruë d'Auneau

1587. où étoit le Baron de Dhona avec les deux meilleures Cornettes de ſa Cavalerie ; & il ordonna à Ponſenac d'entrer dans l'autre ruë avec autant de Fantaſſins qu'il s'en étoit reſervé pour luy. Il s'agiſſoit de forcer les Barricades ; & Saint Paul & Ponſenac y travaillerent en meſme-tems. Les Arquebuſiers Allemans les deffendirent avec autant de vigueur que s'ils ſe fuſſent attendus à combattre cette meſme nuit: Les Reiſtres les plus proches d'eux coururent à leur ſecours : l'Infanterie Catholique fut repouſſée juſques dans la Baſſe-Cour du Chaſteau ; & l'entrepriſe du Duc de Guiſe auroit manqué, * ſi Saint Paul eût eu moins de prévoyance & de valeur. Mais non-ſeulement il arrêta ceux qui s'ingererent de ſortir du Château par la porte de la Campagne ; mais encore il employa à leur égard toutes les prieres, les promeſſes, & les menaces qui luy vinrent alors dans l'imagination. Comme il vit que tout cela ne ſervoit de rien, il commanda aux ſix-vingt Arquebuſiers reſtez dans la Baſſe-Cour du Chaſteau, de tirer ſur les fuyards; & cet ordre cruel & neceſſaire les contraignit de retourner à la charge.

* Toutes ces particularitez ſont exactement rapportées dans le Cõmentaire manuſcrit de la Chaſtre.

Elle fut ſi rude, & Saint Paul qui s'étoit remis à leur teſte leur redonna tant de courage, qu'ils pouſſerent à leur tour les Reiſtres, & gagnerent les Barricades aprés avoir taillé en pieces les Arquebuſiers & les Reiſtres qui les deffendoient. Ils entrerent alors ſans obſtacle dans les deux ruës ; ils les nettoyerent de gens de Guerre ; ils enfoncerent les portes des Maiſons : Et comme ils étoient devenus ſages par l'accident qui leur étoit arrivé à Vimory, où leur trop grande

grande avidité pour le butin les avoit empêchez de remporter une entiere Victoire ; ils negligerent le bagage de leurs Ennemis, pour ne s'attacher qu'à leurs perſonnes. Les Reiſtres ne manquoient point de courage, mais ils n'avoient l'avantage ny du lieu ny des armes. Ils étoient trop éloignez les uns des autres pour ſe joindre à propos, & leurs Piſtolets ne portoient pas ſi loin que les Arquebuſes des Catholiques. Les épées n'étoient point d'uſage contre les piques ; & la Cavalerie n'avoit point aſſez d'eſpace pour agir, tant les ruës étoient embaraſſées de bagage. 1587.

Ainſi les Allemans étoient impunément tuez dans leurs logis, ou arquebuſez à meſure qu'ils en ſortoient, par les Catholiques qui s'étoient mis à couvert derriere les Chariots, & qui les miroient certainement des maiſons dont ils s'étoient ſaiſis. Il ne reſtoit aux Etrangers qu'un moyen pour ne pas tous perir dans Auneau, qui conſiſtoit à ſortir au plûtôt de cette Ville pour former leurs Eſcadrons en pleine Campagne ; mais la prévoyance de Saint Paul avoit rendu cet expedient inutile : car dans le meſme tems qu'il avoit forcé les Barricades, il avoit détaché le Capitaine Joannes ſon Lieutenant, avec ordre de ſe ſaiſir des Portes de la Ville. Joannes s'acquitta ſi bien de ſa commiſſion qu'il repouſſa les Reiſtres autant de fois qu'ils ſe mirent en devoir de le forcer, ce qui acheva de les reduire au deſeſpoir.

Il y en eut qui retournerent contre le Catholiques à deſſein de ſe faire tuer en vendant cherement leurs vies ; & les autres couroient le long des murailles pour chercher quelque faux fuyant. Mais les plus

1587. aviſez furent ceux qui montans ſur la ſelle de leurs chevaux, grimperent ſur la muraille, & ſe coulerent delà dans le foſſé: L'Officier qui portoit la Cornette du General & vingt-cinq ou trente autres Cavaliers échapperent par cette voye. Le Baron de Dhona ſe ſauva luy dixiéme par un moyen dont les Auteurs ne conviennent pas. Davila ſoutient, que ce fut lâchement & par les Marais; mais le Miniſtre Spanheim * aſſure plus vray-ſemblablement qu'il arriva à l'une des Portes d'Auneau, avant que le Capitaine Joannes eût achevé de s'en ſaiſir: Qu'il paſſa ſur le ventre à la Compagnie de ce Capitaine; & qu'il ne fut redevable de ſon ſalut qu'à ſa valeur. Il attendit en vain que quelques-uns de ſes Soldats qu'il avoit laiſſez dans Auneau le joigniſſent, & la crainte d'être enveloppé par la Cavalerie du Duc de Guiſe le contraignit enſuite de ſe réfugier dans le quartier de ſes Allemans, qu'il avoit logez les plus proches de celuy d'Auneau.

* Vers le milieu de la vie de ce Baron.

Le Duc de Boüillon, Chaſtillon & les autres Calviniſtes François ſe rangerent auprés de luy au premier avis qu'ils eurent de ce qui venoit de luy arriver; & il eſſaya pour lors de perſuader aux Troupes qui luy reſtoient, de retourner avec luy dans Auneau, où elles étoient aſſurées de défaire les Catholiques qu'elles trouveroient occupez au pillage. Mais les Suiſſes penſoient à s'en retourner, & non pas à combattre; & les Allemans rebutez par la perte de leurs Compagnons, jugerent qu'il y auroit de la temerité à choquer les Vainqueurs dans le tems qu'ils étoient en curée, puis qu'ils avoient pour retraite un fort Chaſteau

qu'il n'étoit pas poſſible d'attaquer ſans paſſer ſur le ventre au Duc de Guiſe qui avoit retenu ſa Cavalerie ſur les avenuës d'Auneau, par la promeſſe qu'il luy avoit faite qu'elle partageroit le butin avec l'Infanterie quoiqu'elle n'entraſt pas dans la Ville, & que ces deux Corps ne pilleroient pas l'un ſans l'autre. 1587.

Tous les Allemans qui étoient reſtez dans Auneau furent tuez, excepté quatre cens que les Catholiques retinrent priſonniers, par la pitié naturelle aux François, ou parce qu'ils étoient las du carnage. On raconte ſi differemment le nombre des morts, qu'il n'eſt poſſible ny de le déterminer ny meſme d'en approcher, ſi ce n'eſt que l'on prenne le milieu entre les Relations des Liguez & de ceux qui ne l'étoient pas. On aſſurera là-deſſus avec plus de vray ſemblance qu'il mourut trois mil Allemans, ſans compter une autre Cornette de Reiſtres qui venant au ſecours de ceux d'Auneau dont elle étoit logée aſſez proche pour entendre le bruit, fut taillée en pieces par le Duc de Guiſe, dont les Soldats prirent ainſi huit Cornettes de Cavalerie, huit cens Chariots & trois mil Chevaux, ce Duc par une generoſité qui luy étoit commune avec ſon Pere & ſon Ayeul n'ayant rien voulu profiter du butin. Il montoit pourtant à quatre cens mil écus, & la Maiſon de Lorraine en France étoit déja fort oberée. Les Vainqueurs employerent deux jours entiers à partager entr'eux le Bagage des vaincus, à le charger & à fureter dans les Maiſons pour ſçavoir s'il n'y reſtoit rien de caché. Le troiſiéme jour tous les Fantaſſins de l'Armée du Duc de Guiſe, l'allerent trouver à Eſtampes montez en Cavaliers

1586. & bizarrement vêtus ſelon que l'étoient les corps morts qu'ils avoient dépoüillez, ou ſuivant les habillemens qu'ils avoient trouvez ſur les Chariots des vaincus.

Le Duc de Guiſe ne fut pas ſi ſatisfait de l'avantage qu'il venoit de remporter, qu'il ne penſaſt à le rendre plus conſiderable. Car il reſtoit encore vingt-deux Cornettes de Cavalerie Allemande qui marchoient ſur la route que leur Conſeil de Guerre avoit determinée pour aller gagner la ſource de la Loire; & ſon Armée toute victorieuſe qu'elle étoit, n'étoit pas capable de leur faire teſte, ſuppoſé que celle du Roy pour les raiſons que l'on marquera bien-tôt, ne la ſecondaſt pas. Tout ce qu'il pouvoit faire, étoit de les ſuivre comme il avoit déja fait à la faveur des Rivieres & des Païs forts, en attendant qu'il s'offriſt une autre occaſion ſemblable à celle d'Auneau. Les Suiſſes avoient à la verité abandonné les Allemans deux heures aprés qu'ils avoient ſceu leur perte : mais cela n'empêchoit pas que les mêmes Allemans ne fuſſent encore au nombre de douze mil, la plûpart Cavaliers; & de plus ils tiroient cet avantage de leur diminution, qu'ils marcheroient deſormais plus ſerrez & avec moins d'embarras.

S'ils euſſent joint le Roy de Navarre; ils auroient encore une fois reduit la France à la meſme extremité où elle s'étoit trouvée lors qu'ils étoient venus juſques ſur le bord de la Loire; & ce fut pour les en détourner, que le Duc d'Epernon par ordre du Roy ſe mit à leurs trouſſes avec huit cens Hommes d'armes, & autant d'Arquebuſiers à cheval. Il cottoya la Forêt

d'Orleans ; mais il ſe contenta de n'approcher des Allemans que d'une lieuë, comme le Duc de Guiſe ne campoit qu'à cinq lieuës d'eux. Ils arriverent ainſi ſans obſtacle, juſques à Landon, où Chaſtillon qui s'étoit chargé de commander leur Arriere-garde, les quitta pour executer une entrepriſe ſur la Ville de Gien qui ne luy réüſſit pas ; & le Duc d'Epernon profita de ſon abſence. Il chargea ſi bruſquement les Fantaſſins Allemans, qu'ils lâcherent le pied devant luy ; & quoiqu'ils ſe ſauvaſſent à la faveur de leur Cavalerie, ils ne laiſſerent pas de luy communiquer une partie de leur terreur. Delà vint que vingt cinq Arquebuſiers Catholiques en deſarmerent douze cens Proteſtans : leur enleverent ſeize petites pieces d'Artillerie ; & firent pour cent cinquante mil écus de butin. 1586.

Cette nouvelle perte les rendit plus exacts à ranger leurs meilleures Troupes à leur queuë, & à ſe haſter de gagner le Païs du Morvan qui étoit alors tout couvert de bois, & ſi peu frequenté, qu'il n'étoit pas poſſible à deux hommes d'y paſſer de front. Ils eſperoient qu'aprés qu'ils y ſeroient entrez, les Ducs de Guiſe & d'Epernon ceſſeroient de les pourſuivre ; mais ils ſe tromperent dans leur conjecture. Car le Fils aîné du Duc de Lorraine renforça le Duc de Guiſe de douze cens Lances Italiennes, & de quatre mil chevaux ; & le Roy craignant qu'il n'atteigniſt les Allemans, & qu'il n'achevaſt de les vaincre, envoya au Duc d'Epernon une perſonne de confiance pour luy dire qu'il traitaſt avec les Allemans, comme il avoit fait avec les Suiſſes.

1587. Ce Duc avoit pris à Landon un Meſtre de Camp des Troupes Françoiſes jointes aux Allemandes nommé Cormont, & il jetta les yeux ſur luy pour l'envoyer propoſer au Baron de Dhona, & au Duc de Bouïllon, qu'il donneroit à leurs Troupes toute la ſûreté raiſonnable qu'elles demanderoient pour leur retraite, & la main-levée des biens des François Calviniſtes qui ſe trouveroient avec elles, pourvû qu'ils rendiſſent leurs Drapeaux & leurs Enſeignes, & qu'ils s'engageaſſent à ne plus porter les Armes contre Sa Majeſté. Cormont s'acquitta de ſa Commiſſion; mais on ne le renvoya pas ſi-tôt qu'il eſperoit; & les Allemans marcherent cependant avec tant de précipitation, qu'ils gagnerent une journée ſur le Duc d'Epernon, & deux ſur le Duc de Guiſe.

Il eſt vray que leur hâte acheva de les deregler, & qu'il n'y eut plus de ſubordination entre les Officiers & les ſimples Soldats. Leurs longues traites les obligeoient à marcher juſques à deux heures dans la nuit; & quand la laſſitude les contraignoit de s'arrêter, ils manquoient de Guides pour leur montrer les Villages où ils euſſent pû loger. Ils s'arrêtoient ainſi dans les Bois, où ils ne trouvoient ny pain ny fourage. Les Regimens de Motïy & de Cormont s'étoient entierement débandez, & la plûpart des autres jettoient leurs Armes dans les hayes. La poudre avoit manqué aux Arquebuſiers, & les avoit reduits à deux cens; les Fantaſſins n'avoient plus que leurs épées; & le Baron de Dhona qui ne l'ignoroit pas, accepta pour lors les offres de Cormont: Mais on lûy répondit que c'étoit trop tard, & l'on pretendit en diminuer beau-

coup. On ne voulut pas accorder ny ſûreté pour la retraite des François Calviniſtes, ny main levée des Biens que l'on avoit ſaiſis ſur eux ; & l'on demanda les Cornettes des Allemans auſſi-bien que celles des François. 1587.

L'Iſle-Marivaut leur porta cette nouvelle à Marſigni-les Nonains à demie-lieuë de Rouanne ; & leur exagera pour la rendre moins dure, les dangers inévitables qui les menaçoient de tous coſtez : Le Duc d'Epernon à leur queuë : le Duc de Guiſe dans la Bourgogne : Mandelot Gouverneur de Lyon au devant d'eux avec cinq ou ſix mil hommes ; & la hauteur & les neiges du Vivaretz, où les ſeuls Païſans ſuffiroient pour les aſſommer. Mais Chaſtillon qui n'étoit pas moins inflexible dans la mauvaiſe fortune que l'Amiral ſon Pere l'avoit été, leur repreſenta au contraire qu'ils n'avoient plus rien à craindre, & qu'ils avoient franchi les plus dangereux chemins. Il ajoûta qu'il offroit de ſe faire lier, & de les conduire dans quatre jours en lieu de ſûreté, afin que s'il y manquoit ils pûſſent venger ſur luy le tort qu'il leur auroit fait. Il les aſſûra qu'ils arriveroient dans vingt-quatre heures aux Montagnes du Vivaretz, & qu'ils y trouveroient Chambaut avec quinze cens hommes qui les attendoient : Que Mandelot ne leveroit point aſſez tôt autant de Gens de Guerre qu'il en falloit pour les arrêter dans le Lyonnois : Que le Duc d'Epernon étoit à une grande journée d'eux, & le Duc de Guiſe à trois ; & que n'y le Roy ny ſon Armée n'avoit pas encore paſſé la Riviere de Loire : Que ſi le Duc d'Epernon ſe haſtoit avec ſa ſeule Cavalerie de les venir com-

1587. battre, il ſe trouveroit encore plus fatigué qu'eux, & ſeroit par conſequent vaincu ; & s'il attendoit ſon Infanterie, il luy ſeroit impoſſible de les atteindre: Que ſi les Allemans ſe detachoient des Calviniſtes François ils ſeroient reduits à paſſer la Saone qui n'étoit point guéable, & dont les Ponts étoient occupez par l'Armée du Duc de Mayenne, qui les deffendroit avec d'autant plus de facilité, que les Catholiques qui les gardoient pouvoient ſe relever & ſe ſecourir à toutes heures.

Les raiſons de Chaſtillon étoient ſi fortes, que les Allemans n'y pûrent répondre ; mais comme l'intereſt particulier l'emporte toûjours ſur le general, quand le hazard eſt égal des deux coſtez ; les Allemans s'attacherent principalement à faire reflexion ſur ce que s'ils entroient dans le Vivaretz, ils auroient à ſurmonter les neiges des Montagnes, & la ſterilité du Païs ; & que de plus ils y perdroient leurs chevaux. Ils conclurent de là qu'il falloit traiter en toute maniere avec Henry Trois ; & l'Iſle-Marivaut leur ayant propoſé là-deſſus qu'on leur accorderoit les premieres conditions que le Duc d'Epernon leur avoit offertes, avec cette ſeule modification qu'ils enfermeroient leurs Cornettes dans leurs malles ; le Traité fut ſigné le dix de Novembre mil cinq cens quatre-vingt-ſept.

Chaſtillon n'y voulut point eſtre compris ; & quoique l'Iſle-Marivaut n'oubliaſt rien de ce qu'il jugeoit capable de le tenter, il proteſta qu'il ne cacheroit ſes Enſeignes ; & qu'il ne s'accorderoit avec la Cour que du conſentement du Roy de Navarre. Il fit adroite-

ment

ment ſauver dans la Maiſon d'un Gentilhomme de ſes Amis le Prince de Conty, la Cornette blanche, & douze ou quinze de ſes Gens ; & il partit avec ſix-vingt Hommes d'Armes, & cent cinquante Arquebuſiers à Cheval, les autres Calviniſtes François n'ayant pas eu le courage de le ſuivre. Il perça au travers de quelques Allemans qui s'ingererent de l'arreſter, de crainte que ſa deſertion ne donnât pretexte à la Cour de France, de ne pas executer de bonne foy les Articles qu'ils venoient de conclure avec Elle. Il traverſa le Païs de Forets, & fit avec ſa petite Troupe par une incomparable valeur, & plus encore par un bonheur ſingulier, une retraite qui n'a rien de ſemblable dans l'Hiſtoire ancienne ny dans la nouvelle, par des Provinces les plus embaraſſées du Royaume, dans une ſaiſon tres-fâcheuſe, au travers des Ennemis qui l'attaquoient à tous momens, & avec des gens accablez de laſſitude, de travail, & de miſeres, qui ne mangeoient que le pain qu'ils gagnoient à la pointe de l'épée. 1587.

On ſonnoit par tout le tocſin ſur luy ; & les Païſans ſe mettoient à ſes trouſſes, aprés qu'on les avoit aſſemblez au ſon des Cornets diſpoſez ſur les hauteurs afin d'eſtre entendus de plus loin. Plus de la moitié des Catholiques prirent les Armes à l'approche de Chaſtillon ; & Mandelot tira de Lyon deux mil hommes pour luy couper chemin. Le ſuccez en paroiſſoit d'autant plus aiſé que Chaſtillon s'étoit aviſé de prendre ſa route le long du Rhône à main gauche par le droit chemin de Lyon. Mandelot ne manqua pas de l'attaquer, mais il fut repouſſé ; & Chaſtillon ne s'a-

1587. muſa point à pourſuivre les fuyards. Il alla avec une extrême diligence au Pont de Parſigny : Il y arriva lorſqu'il étoit le moins attendu ; & il s'en ſaiſit avec peu de perte. Il apperçeut au deſſous de Revirieu Mandelot qui revenoit à luy avec trois cens Chevaux & cinq cens Arquebuſiers, & il eſſaya d'éviter ſa rencontre : Mais les Chevaux & le Bagage que les Calviniſtes eſtoient contraints de laiſſer en chemin, hâterent la Cavalerie de Mandelot, de ſorte qu'elle ſe trouva à mille pas de Chaſtillon.

Il perdit alors preſqu'entierement l'eſperance de ſe ſauver : mais dans la ſeule vûë de vendre bien cher ſa vie avant que de la perdre ; il commanda à Saint-Auban ſon Lieutenant, de charger les Catholiques avec vingt-cinq Cavaliers : Il ſe reſerva pour le ſoûtenir avec vingt autres ſeulement ; parce qu'il n'avoit point alors plus de Cavalerie. Saint-Auban avec ſon petit Eſcadron défit cent Chevaux, paſſa ſur le ventre à deux Compagnies de Lances, & penetra dans un Bois avec tant de diligence, que l'Infanterie que Mandelot y avoit logée, n'eut le loiſir ny de le reconnoître, ny de l'attaquer ; mais deux ou trois de ſes Cavaliers pouſſérent imprudemment juſques au gros de la Cavalerie de Mandelot poſtée ſur un Côteau à main gauche, & peu s'en falut que cette faute n'attiraſt la ruine de Chaſtillon : car Mandelot fit couler une partie de ſes Soldats entre l'Eſcadron du même Chaſtillon & celuy de Saint-Auban.

La ſeule nuit qui ſurvint à propos pour les Calviniſtes les ſauva, en donnant le loiſir à Chaſtillon de ſe retirer luy cinquiéme du côté du Rhône, où Saint-

Auban le ſuivit. Les Soldats de Mandelot n'eurent pas le courage de les pourſuivre ; ce qui luy donna tant de dépit, qu'il les ramena dans Lyon, où il fut également expoſé à la raillerie des Bourgeois, & à celle de la Cour, lorſqu'elle apprit qu'il avoit manqué ſon coup. * Chaſtillon & Saint-Auban ramaſſérent leurs Troupes, & continuerent leur chemin juſques au Fort de Retortou, ou Chambaud commandoit une garniſon Calviniſte. 1587.

* Dans les Memoires de S. Auban. Ils ſont imprimez.

Le Baron de Dhona ne fut pas ſi heureux que Chaſtillon, quoy qu'il ne negligeaſt rien de ce qui ſervoit à ramener les Allemans de-là le Rhin. Il les diviſa en deux Troupes, dont l'une traverſa le Païs de Forets & une partie de la Savoye, le Duc qui en eſtoit Souverain ayant mieux aimé luy donner un Paſſeport, que de luy fournir un pretexte plauſible pour ravager ſes Terres. L'autre paſſa par la Bourgogne & par la Franche-Comté, avec tant de hâte qu'elle ſurprit la vigilance du Duc de Guiſe qui la guettoit. Mais ce Prince ne laiſſa pas de luy enlever une partie de ſon Bagage, & de la fatiguer de ſorte qu'il en perit plus de la moitié.

Le Prince de Conty arriva dans ſa Maiſon au Païs du Maine ſans avoir eſté reconnu par les chemins, à cauſe qu'il n'eſtoit accompagné que de deux ou trois perſonnes : qu'il n'alloit que de nuit ; & qu'il ſe repoſoit le jour dans des Chaſteaux appartenans à des Gentilshommes Calviniſtes. Clervant ſe retira dans la Breſſe où il mourut dans la maiſon de Chaſteauvieux ſon Beaupere : Le Duc de Boüillon qui n'avoit crû trouver de ſeureté que dans Geneve, ne luy ſur-

1587. vêcut pas long-temps ; & le Baron de Dhona retourna dans la Pruſſe, où il perdit toute ſon eſtime, quoy qu'il n'y euſt pas lieu de luy reprocher autre choſe que ſon malheur. Enfin les quatre mil Suiſſes que l'Armée Etrangere avoit d'abord détachez pour occuper de ſorte l'Armée de la Valette dans le Dauphiné, qu'elle ne put aller au ſecours du Duc d'Epernon ſon frere, fut arrêté dix ou douze jours ſur le bord de la Lizere par le Meſtre de Camp Meſplez, avec quatre-vingt Lances, & cinq cens Fantaſſins ſeulement, qui ſçeurent ſi bien ſe prévaloir du tems & de l'inegalité des lieux, qu'ils les promenerent durant cet intervale ſur l'autre bord de la Riviere, en attendant que les Catholiques que commandoient la Valette & d'Ornane fuſſent en état de les charger.

La Valette mieux informé que d'Ornane des veritables ſentimens de la Cour, ne ſe haſtoit pas de les défaire, parce qu'il prévoyoit que la Ligue en tireroit beaucoup plus d'avantage ſans comparaiſon que Henry Trois. Mais d'Ornane qui étoit né dans l'Iſle de Corſe, & qui nonobſtant paſſoit pour un des hommes les plus francs de ſon tems, ne conſidera que le fruit que la France tireroit de la ruine des quatre mil Suiſſes ; & contraignit pour ainſi dire la Valette, de ſe joindre à luy pour les tailler en pieces, en luy jurant que s'il ne le vouloit renforcer de ſes Troupes, il iroit combattre les Ennemis avec les ſiennes ſeules. S'il euſt été battu la Valette n'auroit plus oſé reſiſter aux Suiſſes ny à Leſdiguieres ; & cette raiſon l'obligea de conſentir à ce qu'on luy demandoit. Ainſi le dix-huit d'Aouſt mil cinq cent quatre-vingt ſept, Meſplez

imita le Marquis de Peſquaire à la Bataille de Pavie, en eſcarmouchant ſi ſouvent les Suiſſes durant vingt-quatre heures, qu'il ne leur laiſſa pas un moment pour ſe repoſer; & lors qu'ils croyoient s'eſtre délivrez de luy, en gagnant un Bois qui leur étoit commode, d'Ornane & la Valette arriverent. 1587.

Leur marche avoit été ſi precipitée qu'ils n'avoient que cinquante Chevaux; mais ils amuſerent ſi bien l'Ennemi, qu'ils l'empêcherent d'entrer dans le Bois, juſqu'à ce que leurs Troupes fuſſent arrivées. Le lieu du Combat étoit prés de Vizille, & fort avantageux aux Suiſſes qui pouſſerent d'abord les François: Mais on les pouſſa à leur tour & on les défit entierement. Il en demeura plus de huit cens morts ſur le Champ, & plus de mil qui furent tuez en fuyant. Les plus ſages d'entr'eux qui avoient crû ſe ſauver en ſe retirant avec quelque ſorte de diſcipline, trouverent un Valon environné de Montagnes dont Ornane s'étoit ſaiſi, & ſe rendirent à diſcretion; ainſi de quatre mil qu'ils étoient il n'en reſta que cent qui furent aſſez heureux pour rencontrer Chaſtillon. Leſdiguieres qui n'étoit qu'à une lieuë delà n'avoit pû joindre les Suiſſes, & le Comte de Suſe ſçachant qu'il avoit tiré la meilleure partie de la Garniſon de Montelimard, voulut ſurprendre cette Place, mais il y fut tué avec deux mil Catholiques; & les Calviniſtes ſerrerent de ſi prés la Ville de Gap par le moyen d'un Fort qu'ils avoient bâti fort proche, qu'ils la contraignirent enfin de ſe rendre.

La prodigieuſe ruine de l'Armée Etrangere qui s'étoit propoſée le pillage de toute la France, ne déplut

1588. qu'à celuy qui dans toutes les apparences en devoit eſtre le plus réjoüi. Henry Trois ne pouvoit douter qu'elle ne luy eût conſervé ſa Couronne ; cependant il en conceut un chagrin dont on ne s'apperceut que trop, quelque ſoin qu'il priſt de le cacher. Il auroit voulu vaincre luy-meſme les Allemans, ou du moins il auroit ſouhaité que le Duc d'Epernon euſt remporté cette Victoire ; & pourtant bien loin qu'il fuſt arrivé à l'une ou l'autre de ces deux fins, le plus grand de ſes Ennemis qui étoit le Duc de Guiſe, luy avoit ravi cette gloire, & l'avoit ravie d'une maniere d'autant plus affligeante pour Sa Majeſté, qu'Elle n'oſoit s'en plaindre.

Le Duc de Guiſe croyoit de ſon coſté que Henry Trois avoit fait venir indirectement l'Armée Etrangere, dans la ſeule veuë d'opprimer la Ligue ; & cela ſeul auroit dû l'obliger, s'il eût eû autant de prudence que d'eſprit & de courage, à prendre deſormais de ſi étroites meſures, qu'il ne ſe trouvaſt plus à la diſcretion de la Cour. Mais les exceſſives loüanges qu'on luy donna par tout le Royaume à cauſe de la Victoire d'Auneau, le porterent à ne ménager plus ſi bien ſa vie qu'il avoit reſolu. Il avoit eſperé d'obtenir en tout ou du moins en partie, la dépouille du Duc de Joyeuſe, & que ſi on ne luy donnoit pas l'Amirauté, on ne luy refuſeroit pas le Gouvernement de Normandie ; & de peur que ſa demande ne parût intereſſée, il s'étoit enfin reduit à ne demander que l'Amirauté, encore n'avoit-ce point été pour luy ny pour aucun Prince de la Maiſon de Lorraine, mais ſeulement pour le Comte de Briſſac.

Le Roy luy en avoit d'abord donné d'aſſez bonnes eſperances ; mais aprés que Sa Majeſté l'avoit long-tems amuſé par les défaites que l'on cherche quand on ne veut ny accorder ny refuſer ; l'Amirauté & le Gouvernement de Normandie avoient été donnez au Duc d'Epernon, que le Duc de Guiſe comptoit pour le plus grand & le plus dangereux de ſes Ennemis. Rien ne luy étoit moins ſupportable que le mépris ajouté à l'injure. Il ſceut en achevant de pourſuivre les Allemans, la maniere dont on l'avoit traité à la Cour ; & ce fut autant pour s'en venger, que pour ſe mettre hors d'inſulte, qu'il aſſembla vers le commencement de l'année mil cinq cens quatre-vingt-huit, la plus conſiderable partie de ſes Amis dans la Ville de Nancy, pour y reſoudre avec eux de contraindre le Roy d'éloigner le Duc d'Epernon ſans eſperance de rapel : De donner à la Ligue des Places de ſûreté qu'elle pourroit fortifier aux dépens des Villes, des Bourgs & des Villages qui s'en trouveroient les plus proches : D'accorder au Duc de Guiſe le Commandement d'une Armée qui ſe tiendroit ſur la Frontiere de Champagne, pour empêcher les Allemans d'y retourner : De vendre tous les biens des Heretiques, & de contraindre leurs Parens de les acheter en leur remettant le quart du juſte prix.

1587.

1588.

Henry Trois à qui l'on porta ce reſultat, demanda du tems pour y répondre, & commit une faute irreparable à l'égard de la Principauté de Sedan. Le Duc de Boüillon étoit mort ſans enfans, & ſa ſucceſſion étoit conteſtée entre ſa Sœur, le Comte de Maulevrier ſon Oncle paternel, & le Duc de Lorraine. La

1578. Principauté de Sedan étoit merveilleuſement importante pour couvrir la France du coſté par où elle avoit le plus à craindre, qui eſtoit celuy d'Allemagne; & il y avoit à Paris dans le Treſor des Chartes, des Titres autentiques qui juſtifioient qu'elle avoit autrefois relevé auſſi bien que la Lorraine du Comté de Champagne, & qu'elle n'en avoit eſté aliennée qu'à condition d'y eſtre réünie quand la Maiſon de la Mark manqueroit de mâles en droite ligne. * Si Henry Trois s'en fût prévalu pour demander que les Places de Sedan & de Jametz luy fuſſent miſes en main, en attendant que le differend eût eſté vuidé, on ne les luy auroit oſé refuſer, & pour lors il auroit dépendu de luy de les retenir ou de s'en accommoder avec celuy à qui il auroit fait épouſer la Sœur du feu Duc: Outre que Maulevrier à qui les Bourgeois de Sedan venoient de refuſer l'entrée de leur Ville, auroit dans la premiere chaleur de ſon reſſentiment cedé à vil prix ſon droit à Sa Majeſté.

* Dans le *Liber Principum.*

Cependant Elle ſe contenta d'eſtre Mediatrice entre l'Oncle & la Niece, & ne protegea celle-cy que par des Offices qui furent d'autant moins conſiderez, qu'ils n'étoient point accompagnez de Troupes. La Legende de Catherine de Medicis impute à cette Reine d'avoir empêché le Roy ſon Fils de ſe mêler plus avant de cette affaire, à cauſe qu'elle prétendoit que le Marquis de Pont ſon petit Fils épouſât l'Heritiere de Sedan. Le Duc de Guiſe ne ſe contenta pas de rechercher la même Sœur du Duc de Boüillon pour Charles de Lorraine ſon fils aîné, quoy que ce Prince n'euſt encore que treize ans: mais afin

afin d'accabler ſes Concurrens par un excez de forces, il ſollicita le Pape & le Roy d'Eſpagne de ſe declarer ouvertement pour la Ligue ; il eſt vray que ny l'un ny l'autre ne jugerent à propos de faire une telle démarche. 1588.

Le Pape vouloit bien intimider le Roy de Navarre, mais il ne vouloit pas le ruïner ; & le Roy d'Eſpagne ne penſoit à faire ſubſiſter la Ligue, que juſqu'à ce que ſa Flotte euſt conquis l'Angleterre. Car aprés cela il y a de l'apparence qu'il auroit également tenu pour ennemis les Roys de France & de Navarre, & le Duc de Guiſe. Et de fait la Cour de Rome & celle de Madrid s'expliquerent à ce Duc en des termes ſi ambigus, qu'il comprit aſſez qu'il ne devoit rien attendre de ſolide, ny de l'une ny de l'autre. Ce fut en effet pour y ſuppléer qu'il preſſa le Duc de Montmorency qui n'avoit alors qu'une Fille, de la donner à ſon ſecond Fils, à condition que l'un & l'autre n'auroient plus qu'un même intereſt.

Le Duc de Guiſe avoit deux veuës dans cette recherche ; l'une d'affoiblir tellement le Roy de Navarre, qu'il luy fuſt deſormais impoſſible de ſe deffendre ; l'autre d'engager dans ſes intereſts le Duc de Savoye qui s'eſtoit ouvertement declaré pour le Duc de Montmorency. Mais le Duc de Montmorency penetra par des voyes qui ſont inconnuës, que le Duc de Guiſe periroit bien-tôt, & crut qu'il y auroit de l'imprudence à l'accompagner dans le precipice. Le Duc de Guiſe rebuté de ce côté-là, s'adreſſa avec plus de ſuccez à trois Seigneurs mécontens. On a déja remarqué que Villeroy eſtoit perſuadé que la Religion Catholique ceſ-

1588. ſeroit en France auſſi tôt que la Ligue diſcontinuë-roit de la maintenir, & que par conſequent il avoit des égards extraordinaires pour le Duc de Guiſe. Il apprehendoit d'ailleurs que le Duc d'Epernon qui luy en vouloit de longue-main, ne le fiſt releguer dansune extrémité du Royaume : & il avouë de bonne foy dans ſes Memoires, que ce Duc l'avoit fort offenſé.

Le Duc d'Epernon à ſon tour ſe plaignoit de Villeroy, de ce qu'il avoit diſpoſé la Cour à faire raſer la Citadelle de Lyon en faveur de Mandelot. Enfin dans un Conſeil d'Etat tenu à Saint Aignan, Villeroy avoit propoſé d'employer à quelques neceſſitez preſſantes un fonds deſtiné à payer l'Armée de la Valette dans le Dauphiné; & le Duc d'Epernon s'en fâcha. Villeroy s'excuſa ſur ce qu'il n'avoit avancé cette propoſition que par l'avis de la plûpart des Conſeillers d'Etat; & le Duc d'Epernon luy donna un démenty. Henry Trois qui eſtoit preſent, au lieu d'appaiſer la querelle, l'échauffa en fermant la bouche à Villeroy; & le Duc d'Epernon profita de cette foibleſſe de ſon Maître, pour dire au meſme Villeroy toutes les injures les plus atroces.

Villeroy juſtement outré alla dés le lendemain prier le Roy qu'il luy permiſt de ſe démettre de ſa Charge, ſous pretexte qu'il ne pouvoit plus l'exercer avec honneur. Le Roy par un ſecond manquement pire que le precedent, luy commanda de continuer à ſervir comme auparavant en qualité de Secretaire d'Etat, ſans obliger le Duc d'Epernon à luy faire ſatisfaction; comme ſi Sa Majeſté eût voulu l'offenſer,

& le mettre dans le meſme-temps en état de s'en venger. 1588.
Le Duc de Guiſe trouvant Villeroy dans cette diſpoſition n'eut pas de peine à l'engager dans le Parti de la Ligue ; mais ce fut à condition qu'il ne ſe declareroit pour Elle que lors qu'il le jugeroit à propos.

Pierre d'Eſpinac Archevêque de Lyon avoit autrefois eſté Calviniſte, & s'étoit depuis converti à force d'étudier les Matieres de Controverſe, ſelon quelques Relations, ou pour obtenir un Chapeau de Cardinal ſuivant les autres. Il eſtoit fort ſçavant, il ne cedoit en éloquence à aucun des François ; & il n'y avoit point de Prelat plus éclairé ny plus entreprenant que luy ; mais en recompenſe on luy reprochoit d'avoir depenſé mal à propos ſon bien & celuy de ſa Famille : De tirer de l'argent des choſes les plus ſaintes, & de vivre dans une continuelle Inceſte avec ſa propre Sœur. Comme il s'eſtoit pouſſé dans le Conſeil d'Etat, & qu'il y rempliſſoit dignement ſa place, il luy arriva de s'emporter un jour contre le Roy de Navarre, & de ſoûtenir que ce Prince eſtoit incapable à cauſe de ſon Hereſie, de parvenir à la Couronne de France.

Le Duc d'Epernon fut tellement irrité de cette propoſition dont il ne s'agiſſoit peut-eſtre point alors, qu'il demanda à l'Archevêque ; ſi un Prelat qui entretenoit ſa propre Sœur, qui mettoit à l'encan toutes les Graces Eccleſiaſtiques, & qui par ſes débauches avoit diſſipé ſon patrimoine & celuy de ſes freres & de ſes ſœurs, devoit eſtre ſouffert dans la premiere dignité de l'Egliſe de France ? L'Archevêque fut tel-

1588. lement outré de ces reproches, qu'il ne luy reſta point aſſez de preſence d'eſprit pour y répondre ; mais auſſitôt qu'il fut rentré dans luy-même, il s'adreſſa au Roy qui eſtoit preſent, & luy demanda une reparation. Le Roy ne luy en fit pas plus qu'à Villeroy, & le Duc d'Epernon tourna la choſe en raillerie ; ce qui toucha l'Archevêque de ſorte que le même jour il ſe declara pour la Ligue.

Le Duc de Guiſe s'ingera d'ajoûter à ces deux conqueſtes, celle du Marêchal d'Aumont ; & n'y réüſſit pas, quoy qu'il euſt plus d'un ſujet de l'eſperer. Ce Marêchal eſtoit le plus experimenté du Royaume aprés Biron, & n'avoit jamais abandonné le Service du Roy, quelques occaſions qu'il euſt euës de ſe donner au Duc d'Alençon. Il eſtoit pauvre, & la Cour n'avoit encore rien fait pour luy, quoy qu'il l'en euſt ſouvent ſollicitée. Les Favoris ne s'accommodoient point de luy, parce qu'ils le trouvoient trop homme de bien ; & ç'avoit peut-eſtre eſté pour cette raiſon, que non ſeulement ils avoient ailleurs détourné les liberalitez du Roy ; mais encore ils avoient obligé Sa Majeſté de releguer le Marêchal d'Aumont au fond de la Baſſe-Bretagne. Ce fut là que le Duc de Guiſe luy fit offrir, pour l'attirer dans la Ligue, que luy ou ceux de la Maiſon de Lorraine, ſe defferoient en ſa faveur de la Charge ou du Gouvernement qu'il ſouhaiteroit. Mais quoique ſon Maître euſt manqué de reconnoiſſance pour luy, il eut horreur de manquer de fidelité pour ſon Maître. Il perſiſta dans le devoir où ſa naiſſance & ſa dignité l'attachoient ; & il continua juſques au bout de luy rendre gratuite-

ment de tres-ſignalez ſervices. 1588.

Le Duc de Guiſe pour avoir manqué de gagner le Marêchal d'Aumont, nepreſſa pas moins le Roy de répondre aux Articles dreſſez à Nancy, & de lever une Armée capable d'exterminer les Calviniſtes, qui ſelon luy ne reſiſteroient pas plus de trois mois. Le Roy répondit, que dans peu de tems il ſatisferoit là-deſſus les bons Catholiques : Mais le Duc de Guiſe qui ne doutoit pas que l'intention de Sa Majeſté ne fût de l'amuſer, la preſſa de s'expliquer plus nettement; parce que d'un coſté on l'avertiſſoit que les Favoris & les quarante-cinq Gentilshommes de la Garde particuliere du Roy, l'excitoient à toute heure d'attenter ſur ſa perſonne; & d'un autre coſté il ſe promettoit d'accabler quatre Princes du Sang ſous les ruines du Calviniſme, & que ceux qui reſteroient ne ſeroient pas en état de luy conteſter la Couronne.

Mais la mort naturelle ou avancée de celuy de ces Princes qu'il redoutoit le plus l'en garantit, ſans qu'il y euſt rien contribué. Le Prince de Condé le ſoir du cinq Mars mil cinq cens quatre-vingt-huit, ſentit immediatement aprés ſon ſoupé une grande douleur d'eſtomach, qui fut auſſi-tôt ſuivie de vomiſſemens redoublez, d'une extrême difficulté de reſpirer, & d'une entiere inflammation d'entrailles. Le mal augmenta durant deux jours; & le Prince mourut preciſément au bout de ce terme à l'âge de trente-cinq ans. On ouvrit ſon corps en preſence de ſes Chirurgiens, de ſes Medecins, & d'autres perſonnes de même Profeſſion, qui déclarérent par

1588. un Acte public, qu'ils y avoient trouvé des marques de poiſon. Jean de Cumont Lieutenant Criminel de Saint Jean d'Angely fit une tres-exacte recherche de ceux qu'on ſoupçonnoit d'en eſtre les Autheurs ou les Complices : Mais il n'y travailla pas avec tant de diligence, que deux Domeſtiques du Prince de Condé ; l'un qui avoit eſté ſon Page, & l'autre ſon Eſcuyer de Cuiſine, n'euſſent eu le temps de ſe ſauver. On prouva de plus par les voyes Juridiques que Jean Brillaud, qui de Procureur au Parlement de Bordeaux eſtoit devenu Contrôlleur de la Maiſon du Prince de Condé, leur avoit fourny de l'argent & des Chevaux pour échapper ; & Cumont le condamna d'eſtre tiré à quatre Chevaux.

Brillaud fut executé aprés avoir avoüé le crime ; mais il ſe retracta en allant au ſupplice. On decreta contre Charlotte de la Trimoüille, Veuve du Prince de Condé, & on la condamna à perdre la teſte quarante jours aprés qu'elle ſeroit accouchée : Mais ſur la Requeſte qu'elle preſenta au Parlement de Bordeaux, il évoqua à ſoy la connoiſſance de l'affaire, & la tira en longueur. On voit à la Bibliotheque du Roy * une longue Lettre de la Veuve du premier Prince de Condé à ſa belle Fille, qui luy reproche en des termes ſi aigres, d'avoir empoiſonné ſon mari, qu'il n'eſt pas poſſible de douter qu'elle ne la tint pour coupable. Quoi qu'il en ſoit, la veritable ou ſeulement prétenduë criminelle fut arrétée, & accoucha ſix mois moins cinq jours, ſi l'on s'en rapporte au commun des Auteurs, ou ſept mois neuf jours ſelon quelques Relations, ou enfin ſept mois douze jours ſelon d'autres,

* Entre les Manuſcrits de Lomenie.

du troiſiéme Prince de Condé, dont il y aura lieu de parler dans les Regnes ſuivans. Elle avoit eu l'année precedente une Fille qui fut mariée à Philippes Guillaume Prince d'Orange, & mourut ſans enfans. 1588.

La naiſſance de ſon Fils ſuſpendit l'execution de la Sentence prononcée contr'Elle ; & ſix ans aprés l'affaire fut évoquée au Parlement de Paris qui caſſa toutes les procedures, comme ayant eſté faites par des Juges incompetens : Ordonna qu'elles ſeroient brûlées : Declara la Princeſſe de Condé innocente ; & cet Arreſt fut enregiſtré dans tous les Parlemens du Royaume. Le Roy de Navarre gagna le plus à la mort du Prince de Condé ; car il paſſe pour conſtant que s'il eût vêcu davantage, il luy auroit ôté le Commandement du Parti Calviniſte, ce qui l'auroit reduit à une telle foibleſſe, qu'il ne luy auroit plus eſté poſſible de maintenir contre la Ligue ſon droit à la Monarchie Françoiſe.

Henry Trois ne fut point touché de cette perte, ſoit qu'il euſt de l'averſion pour le Prince de Condé depuis qu'il avoit eſté ſon rival, ou que l'eſprit de Sa Majeſté fuſt pour lors entierement occupé aux funerailles du Duc de Joyeuſe, pour leſquelles il ne dépenſa pas moins d'argent, qu'il en avoit prodigué aux nôces de ce Favory. La profuſion de Sa Majeſté alla juſqu'à luy faire dreſſer une Effigie en cire, quoy que cet honneur n'euſt encore eſté rendu qu'aux Rois, aux Fils de France, & aux Conneſtables. Le Duc d'Epernon qui la voyoit à regret ne s'y oppoſa point, & ſe contenta de renoüer ſon intelligence avec le

1588. Roy de Navarre. Le Duc de Guiſe en fut informé & perſuada par là non ſeulement la Ligue, mais encore la plûpart des Seigneurs qui reſtoient attachez aux intereſts de la Couronne, que le même Duc d'Epernon avoit deſſein de ruiner la Religion Catholique en France.

Il faut pourtant avoüer icy que c'eſtoit-là une calomnie, & qu'il eſtoit fort zelé pour l'ancienne Religion : Mais comme il connoiſſoit ſon Maître pour foible & pour inconſtant, & qu'il preſuppoſoit qu'en cas de diſgrace on l'abandonneroit à la Ligue, il ſe preparoit un azile auprés du Roy de Navarre; & il rendoit auprés du Roy tous les mauvais offices qu'il pouvoit au Duc de Guiſe. Ce Duc reciproquement luy ſuſcitoit des traverſes dans les temps qu'il s'éloignoit tant ſoit peu de la Cour; & peu s'en falut que quelques Bourgeois de Paris ne le maſſacraſſent ſur le Pont de Nôtre Dame, quoy qu'il ne ſortiſt que bien accompagné. Le Duc d'Epernon aprés avoir évité ce danger, excita le Roy à ſe ſaiſir des ſeize Capitaines qui commandoient dans autant de quartiers de Paris.

Les ſeize qui n'ignoroient rien de ce qui ſe faiſoit à la Cour, écrivirent au Duc de Guiſe de venir à Paris; & ce Duc ne jugea pas à propos de les ſatisfaire ſans avoir obtenu du Roy la permiſſion de venir à la Cour. Il leur envoya pourtant Bois-Dauphin, Maineville, Chamois, Gomaron, Richebourg, Saint Paul, Vaſquo & Forian, ſur la preſuppoſition qu'ils ſeroient aſſez forts pour ſe garentir d'inſulte, pourvû qu'ils euſſent d'excellens Officiers de Guerre pour les commander.

mander. Les ſeize ne s'en contenterent pas, & menacerent de s'accommoder avec la Cour aux dépens du Duc de Guiſe s'il ne venoit ſe mettre à leur teſte. Ils ne l'auroient pas neamoins ébranlé, s'il ne luy fût ſurvenu l'affaire impréveuë dont on va parler. 1588.

Le ſecond Prince de Condé avoit obtenu le Gouvernement de Picardie, & n'avoit pû s'en mettre en poſſeſſion par la ſeule raiſon que preſque toute la Nobleſſe y étoit zelée Catholique, & que luy au contraire eſtoit le plus obſtiné des Calviniſtes François. Le Duc d'Aumale s'en eſtoit emparé, ſous pretexte de quelques Lettres de Commiſſion extraordinaire qu'on luy avoit accordées; & le Roy ne l'avoit pas trouvé mauvais: Car encore qu'il n'aimaſt pas le Duc d'Aumale, il haïſſoit encore plus le Prince de Condé, & il eſtoit ravi que le Gouvernement de Picardie ſerviſt à les animer l'un contre l'autre: mais aprés la mort du Prince de Condé, l'intereſt qu'avoit le Roy d'affoiblir la Maiſon de Lorraine, l'obligea de diſpoſer de ce Gouvernement en faveur du Duc de Nevers, qui n'en avoit pû obtenir aucun depuis qu'il s'eſtoit genereuſement démis de celuy des Places reſtées aux François dans l'Italie.

Le Duc de Guiſe en fut tellement irrité, qu'il alla de Nancy à Rheims & de Rheims à Soiſſons, pour envoyer de là au Duc d'Aumale les ſecours qui luy eſtoient neceſſaires à ſe maintenir. Le Roy convaincu que ce qui en avoit inſpiré la hardieſſe au Duc de Guiſe, eſtoit l'aſſurance de faire declarer les Pariſiens en ſa faveur quand il luy plairoit, prit les meſures qui ſuivent pour demeurer le plus fort dans cette grande

1588. Ville. Il envoya trois mil Suiſſes à Lagny pour couper les vivres qui luy venoient par la Riviere de Marne. Le Duc d'Epernon ſous pretexte d'aller prendre poſſeſſion de ſon Gouvernement de Normandie, occupa tous les lieux qui bornoient cette Province du coſté de l'Iſle de France, & le Roy offrit à d'Entragues Gouverneur d'Orleans des conditions tout-à-fait avantageuſes pour le detacher de la Ligue. Il renforça ſes Gardes, & il avertit en ſecret tous les Cour ſans qu'il connoiſſoit mal affectionnez à la Maiſon de Guiſe, de mander tous les Amis qu'ils avoient dans les Provinces.

Il ſembloit que tant de précautions dûſſent ſuffire : Cependant le Roy y en ajouta une qui rendit toutes les autres inutiles. Il envoya Bellievre, dire au Duc de Guiſe qu'il luy feroit plaiſir de ne point venir à Paris de quelques jours, ou qu'autrement il ſeroit coupable de tous les malheurs que ſa preſence y pourroit cauſer. Le Duc de Guiſe répondit, que non-ſeulement il obeïroit à Sa Majeſté, mais que de plus il ne mettroit jamais le pied dans Paris ſans qu'Elle l'agreaſt, & que meſme il ſortiroit du Royaume, pourvû qu'il fût aſſuré de ſes bonnes graces, & que ſes Ennemis ne profitaſſent point de ſa retraite. Bellievre qui avoit laiſſé en partant le Roy diſpoſé à donner au Duc de Guiſe des Places de ſûreté, pourvû qu'il le laiſſaſt chaſtier les Pariſiens, en dit quelques mots à ce Duc & le Duc de Guiſe qui ne demandoit pas mieux renvoya Bellievre à Paris ſur la promeſſe qu'il luy fit de revenir ou d'envoyer une réponce déciſive dans trois jours.

Le Roy ſe trouva de ſi bonne humeur qu'il accorda à Bellievre plus qu'il ne demandoit pour le Duc de Guiſe : Mais comme ce Conſeiller d'Etat alloit partir en poſte pour Soiſſons ; il ſurvint en Suiſſe une affaire d'extréme importance que luy ſeul pouvoit negocier à la ſatisfaction de la Cour. Le Roy le retint & luy commanda d'écrire au Duc de Guiſe la raiſon de ce retardement, Bellievre obeït ; mais faute de vingt-cinq écus que demandoit un Courier pour porter la Lettre en toute diligence au Duc de Guiſe, on ſe contenta de la mettre à la Poſte ordinaire. Les trois jours s'écoulerent ainſi ſans que le Duc de Guiſe eût aucune nouvelle de Bellievre, & les Seize ayant écrit à ce Prince, que s'il ne venoit promptement à Paris, ils hazarderoient tout pour leur propre conſervation; Il partit de Soiſſons avec ſept Gentilshommes ſeulement, aprés avoir laiſſé ſon Fils aîné & le Cardinal ſon Frere dans cette Ville. Il entra dans Paris le neuf de May mil cinq cens quatre-vingt huit, & mit pied à terre aux Filles Repenties où la Reine Mere eſtoit logée. 1588.

Cette Princeſſe ſurpriſe de le voir, & prevoyant par la force de ſon genie les ſuites de cette hardie démarche, en informa le Roy par Verderonne, & demanda s'il agréeroit qu'Elle luy menaſt le Duc de Guiſe. Le Roy plus ſurpris que n'avoit eſté ſa Mere, demeura quelque tems ſans pouvoir parler, & dit enſuite qu'Elle vint au Louvre, & qu'Elle luy menaſt le Duc de Guiſe par la Chambre de la Reine ſa Femme. Il conſulta cependant les Principaux des quarante-cinq qui luy demanderent l'ordre de poignarder ce

1588. Prince au moment qu'il entreroit dans la Chambre de Sa Majeſté, & Elle y conſentit ; mais il falloit plus de tems pour concerter toutes les meſures de ce meurtre ; & ce fut ſur cette raiſon que ſe fonderent les Conſeillers d'Etat qui ſe trouverent auprés du Roy, pour luy perſuader de ſuſpendre l'execution de ſon deſſein.

La Reine Mere ſe fit porter en chaiſe au Louvre, & le Duc de Guiſe l'y ſuivit à pied. Les Pariſiens qui avoient quitté leurs Ouvrages pour le voir, luy firent des acclamations qui ne pouvoient qu'inſpirer de la jalouſie au Roy ; & quoiqu'il ne leur répondît que des yeux, de la teſte & de la main, les Favoris ne laiſſerent pas d'interpréter les marques de ſa civilité comme ſi elles euſſent eſté autant d'attentats contre la Majeſté Royale. Il entra avec la Reine Mere dans la Chambre de la Reine Regnante, où la Princeſſe de Lorraine le tirant à l'écart, luy apprit qu'au moment qu'Elle luy parloit, le Roy avec ſes plus Affidez deliberoient ſur ſa mort, s'il ne l'avoit déja reſoluë. Mais la grandeur du danger augmente le courage des perſonnes qui ſont nées tout-à fait intrepides, au lieu de l'abbattre. Il retrouſſa ſon manteau ſur le bras gauche: Il mit ſa main droite ſur la garde ſon épée, & il s'avança en cette poſture avec une hardieſſe inimitable vers la Porte par où le Roy devoit entrer, comme s'il eût voulu braver le peril qui le menaçoit en allant au devant.

La Reine Mere s'apperceut alors de la défiance du Duc de Guiſe & du deſſein du Roy ; mais Elle reconnut trop tard la faute qu'Elle faiſoit, en commet-

1588.

sant ces deux Princes dans un lieu qui n'eſtoit pas neutre. Sa crainte redoubla lors qu'Elle vit entrer le Roy ſeul dans la Chambre de ſa Femme, par une porte dont luy ſeul avoit la clef, & qu'Elle apperceut ſur ſon viſage des marques preſque certaines du meurtre qu'il avoit reſolu. Le Duc de Guiſe plus ferme qu'auparavant s'avança vers le Roy & luy fit une profonde reverence. Le Roy à qui la fureur avoit preſque ôté la parole auſſi bien que l'uſage de la raiſon, luy demanda le ſujet qui l'avoit amené là ; & le Duc repartit qu'il eſtoit venu ſupplier tres-humblement Sa Majeſté de prendre en ſa fidelité & en ſon affection, la meſme confiance qu'Elle avoit autrefois euë. Il ajoûta qu'il luy apportoit ſa vie, pour convaincre de fauſſeté les mauvaiſes impreſſions que l'on avoit données à Sa Majeſté contre luy ; & que néamoins il n'auroit eu garde de venir à Paris ny au Louvre ſi Elle le luy euſt deffendu.

Le Duc de Guiſe en fut quitte pour cela le matin ; mais le Roy l'ayant renvoyé, tint avec ſes Favoris un nouveau Conſeil, où l'on conclut de ne pas manquer ce Duc l'apreſdiné du même jour, dans l'Hôtel de la Reine Mere où il devoit ſe trouver. Et de fait Sa Majeſté alla chez ſa Mere incontinent aprés diné, & la trouva qui ſe promenoit avec le Duc de Guiſe dans ſon jardin. Il prit ce Duc par la main, & il demanda en ſa preſence à Bellievre, s'il ne luy avoit pas promis de ne point venir à Paris. Bellievre ſe tourna pour lors vers le Duc, & s'enquit de luy s'il ne le luy avoit pas dit : le Duc ne luy répondit pas directement ; mais il l'interrogea à ſon tour s'il ne luy avoit pas promis de re-

Il n'en falut pas davantage pour remettre à un autre temps le meurtre du Duc de Guiſe ; & néamoins la prévoyance de ce Prince ne s'étendit pas juſqu'à reflechir que le Roy ne ceſſeroit jamais d'entreprendre contre ſa vie, juſqu'à ce qu'il la luy euſt ravie ; puiſqu'il avoit trop long tems balancé ſa mort pour croire qu'il fuſt à l'avenir capable de luy pardonner ; & par conſequent la prudence vouloit qu'il ne s'expoſaſt plus à l'avenir, comme il venoit de faire deux fois de ſuite. Roſne l'avoit ſuivi à une journée prés avec les Troupes Catholiques qui formoient le Blocus de Jametz ; & le Duc d'Aumale luy avoit envoyé un renfort, qui entra dans Paris le lendemain matin. Le Roy nonobſtant s'imagina qu'il luy ſeroit aiſé de ſe rendre Maître de ſa Ville Capitale, & même d'y accabler tous les Chefs de la Ligue qui s'y trouvoient alors, de la même maniere que l'on avoit prétendu exterminer les principaux Calviniſtes à la Journée de S. Barthelemy. 1588.

Il commanda le dix de May mil cinq cens quatre-vingt-huit, à tous les Etrangers de ſortir de Paris, & Villequier & O eurent commiſſion d'en faire la recherche par les quartiers. Les Pariſiens s'y oppoſérent, & le Roy en prit occaſion d'introduire dans leur Ville les Compagnies de Gens de Guerre qu'il tenoit preſtes aux environs. Il y avoit à craindre qu'à leur vûë les Pariſiens ne ſe ſoûlevaſſent, & ce fut pour les en empêcher que des Troupes de Bourgeois affidez au Roy ſe ſaiſirent du Cimetiere Saint Innocent, de l'Hôtel de Ville, du Pont Saint Michel, & de quelques autres lieux ſemblables; mais elles abandonnerent lâchement ces Poſtes au premier effort que l'on fit pour les en

1588. chaſſer. Les Echevins, le Comte & Lugoly, ouvrirent la Porte de S. Honoré à dix Compagnies Françoiſes du Regiment des Gardes, à ſix des Suiſſes, & à quatre autres; faiſant en tout cinq à ſix mil hommes, qui paſſerent au Cimetiere de S. Innocent, & ſe diſtribuerent de là dans les endroits que le Roy leur avoit marquez. Il ne reſta que trois Enſeignes de Suiſſes dans le Cimetiere Saint Innocent; le Marêchal de Biron en mena trois autres au Marché neuf, & O en logea quatre à l'Hôtel de Ville, d'où elles s'emparerent de la Greve. L'Iſle-Marivaut mit une Compagnie Françoiſe ſur le Pont Saint Michel; & le Gaſt une autre ſous le petit Chaſtelet. Le Marêchal d'Aumont fit une double haye d'Arquebuſiers le long du Pont Nôtre-Dame; & Grillon s'avança vers la Place-Maubert pour ſe ſaiſir de l'Univerſité, que le Roy redoutoit le plus à cauſe des Ecoliers, des Maquignons, des Bâteliers, des Crocheteurs, & des autres Ouvriers qui s'y retiroient.

Mais rien n'eſt ſi mal gardé que le ſecret dans les occaſions où les deux Partis ont preſque un égal intereſt. Il y avoit peu de gens à la Cour qui n'euſſent leurs femmes, leurs enfans, leurs biens, ou leurs amis dans Paris; & la Ligue eſtoit ſi bien informée qu'on alloit eſſayer de luy ôter cette Ville Capitale, qu'elle avoit pris toutes les meſures neceſſaires pour la conſerver. Et de fait les Compagnies de Soldats du Roy furent à peine entrez dans la ruë Saint Honoré, que Crucé fit ſonner l'allarme dans l'Univerſité, ſous pretexte que Chaſtillon avec ſes Caſaques Blanches Calviniſtes eſtoit arrivé, ſuivi de quatre mil Fantaſſins du Roy de Navarre pour ſaccager Paris. Les Ecoliers & le menu

Peuple

Peuple s'attroupérent ſans deſordre, pouſſérent leurs Barricades juſqu'à la Place Maubert, & de là juſqu'à un bout de l'Egliſe de S. Severin, dans le même-tems que Crillon avec ſes Soldats des Gardes, ſe ſaiſiſſoit de l'autre bout. 1588.

Crillon eſtoit d'avis d'arreſter cette premiere impetuoſité par un genereux effort, qui vray-ſemblablement euſt oſté le courage aux Liguez dans les autres quartiers: Mais le Roy luy avoit ordonné de ſe tenir preciſément ſur la deffenſive. Les Liguez s'en eſtant apperçûs mépriſérent Crillon, & s'étendirent à droit & à gauche en ſa preſence. On parla depuis fort diverſement de cet ordre de Sa Majeſté; car il y eut des perſonnes judicieuſes qui le blâmerent, ſur ce qu'il avoit empêché le rétabliſſement de l'Authorité Royale dans la Ville Capitale, d'où elle auroit eſté bien-tôt reconnuë dans le reſte de la France: Mais d'autres l'excuſérent ſur ce que les Liguez avoient dans Paris, pour le moins autant de Troupes reglées que le Roy, & qu'ils les avoient diſpoſées de ſorte qu'elles pouvoient deffendre les Pariſiens ſans rompre leurs rangs. Quoiqu'il en ſoit les Pariſiens en un moment tendirent leurs chaînes, dépavérent leurs ruës, en porterent les pierres à leurs feneſtres; d'où leurs femmes & leurs enfans les devoient jetter ſur les Royaliſtes qui s'avanceroient juſqu'au deſſous, & dreſſérent des Barricades de Carefour en Carefour, ſur le modele de celles de l'Univerſité.

Le Roy & le Duc de Guiſe s'envoyoient reciproquement des Gentilshommes, ſous pretexte d'appaiſer le trouble, mais en effet pour épier la contenance l'un

1588. de l'autre. L'Archevêque de Lyon demanda hardiment au Roy ce que ſignifioient tant de Gens de Guerre que Sa Majeſté introduiſoit dans les principaux endroits de Paris; & Sa Majeſté répondit que c'eſtoit ſeulement pour renforcer les Corps de Garde de la Bourgeoiſie, & pour en chaſſer les Etrangers qu'Elle ſçavoit y eſtre entrez au nombre de plus de ſix mil vieux Soldats. Le Roy à ſon tour envoya demander par un Conſeiller d'Eſtat au Duc de Guiſe, qu'il luy aidaſt à ſe faire obeïr. Le Duc repartit qu'il eſtoit preſt d'expoſer ſa vie, pour obeïr à Sa Majeſté; mais qu'Elle eſtoit tellement obſedée par les plus grands de ſes ennemis, qu'il avoit lieu de craindre que s'il ſortoit de ſon Hôtel pour aller au Louvre, ils ne fiſſent de ſon obeïſſance un crime de rebellion. Il joignit l'apparence aux paroles, il commanda que l'on ouvriſt toutes les Portes de ſon Hôtel; & ceux qui eurent la curioſité de s'y tranſporter, le trouverent qui ſe promenoit avec un de ſes Gentilshommes, ſans autres armes que ſon épée qu'il ne quittoit que pour ſe coucher.

Le Roy à qui cette aſſurance eſtoit plus redoutable que n'auroit eſté un équipage militaire, envoya deux fois Bellievre au Duc de Guiſe, pour le prier de ſortir de Paris, & pour luy promettre en ce cas qu'on ne luy imputeroit rien du paſſé, & que l'on ne toucheroit à aucun de ceux qui ſe trouveroient dans Paris, pourvû qu'il les avoüaſt en qualité d'amis ou de ſerviteurs. Le Duc de Guiſe feignit d'abord de ne pas refuſer cette propoſition, & il ſe contenta de chicanner ſur la qualité des ſûretez qu'on luy donneroit là-deſſus. Mais lorſqu'il ſçeut que les Troupes du Roy eſtoient tellement enve-

loppées, qu'il leur ſeroit impoſſible d'executer l'ordre qu'elles avoient reçûës de Sa Majeſté, il changea de langage; & ſe plaignit à Bellievre qu'on luy vouloit oſter l'honneur, en l'obligeant d'abandonner ſix à ſept mil Catholiques, ſans leſquels il luy ſeroit enſuite impoſſible de ranger le Roy de Navarre à la raiſon. 1588.

On pouſſa cependant les Barricades juſques à cinquante pas de la grande porte du Louvre, & l'on contraignit ainſi la Sentinelle la plus avancée de reculer. Le Roy delibera pour lors ſur ce qu'il avoit à faire, & on luy conſeilla d'attaquer les Factieux, dont deux pieces de Canon ſuffiroient pour rompre dans une heure toutes les Barricades : Mais il n'y avoit point d'Artillerie dans le Louvre, & perſonne ne fut aſſez hardy pour s'offrir d'en aller prendre à l'Arſenal. La Reine Mere s'ingera en vain d'inſpirer au Roy des reſolutions courageuſes; & ce fut au deffaut de cela qu'Elle alla trouver le Duc de Guiſe qui eſtoit enfin ſorti de ſon Hôtel en habit de Campagne, & ſe promenoit à grands pas avec l'Archevêque de Lyon dans la ruë de Montmorency, entre deux hayes de Peuple qui tenoit le chapeau à la main en le regardant. Elle n'obtint de luy qu'à peine qu'il employaſt ſon credit pour dégager les Troupes du Roy parce qu'il s'en excuſoit ſur ce que les Bourgeois trop échauffez ne le reconnoîtroient plus, & que s'il leur arrivoit de le mal-traiter, les Favoris en ſeroient d'autant plus aiſes qu'on les auroit défaits de luy, ſans qu'ils y euſſent rien contribué : Mais enfin il ſe propoſa d'attirer les inclinations des Troupes Royales, en les délivrant de l'extrême danger où elles ſe trouvoient; ou peut-eſtre ſuccomba-t-il à

1588. la tentation de montrer au Roy combien il eſtoit puiſſant dans Paris. Il franchit les Barricades avec d'autant plus de facilité que les Bourgeois qui les deffendoient luy tendoient les mains, & il alla à l'Hôtel de Ville. Il y trouva Saint Paul qui tenoit enfermées quatre Compagnies des Gardes; & il luy commanda de les ramener au Louvre.

Saint Paul obeït, mais avec cette précaution qu'il leur fit poſer les Armes, & qu'il ſe mit à leur teſte en pourpoint & un bâton à la main, ne prenant pas garde qu'il mépriſoit de cette ſorte l'autorité du Roy d'une maniere plus fâcheuſe que s'il les euſt maltraitez. Les Marêchaux de Biron & d'Aumont ne tirerent pas avec tant de facilité les Suiſſes, des lieux où la Bourgeoiſie les avoit enfermez. Un Soldat de cette nation ne pouvant ſouffrir les injures qu'on luy diſoit, lâcha un coup d'Arquebuſe qui bleſſa un Caporal Bourgeois; & il n'en falut pas davantage pour animer le Peuple à faire main-baſſe ſur les quatre Compagnies, dont aucun n'auroit échapé, ſi elles ne ſe fuſſent aviſées de ſe proſterner à terre, de demander miſericorde, de montrer des Chapelets, & de faire des ſignes de Croix, pour marque de leur Religion.

Briſſac qui s'eſtoit chargé de deffendre le quartier de la Cité, reçût alors un ordre du Duc de Guiſe, de mener les quatre Compagnies au Louvre; & il le fit aprés les avoir deſarmées: Mais comme il ne vouloit pas perdre une ſi belle occaſion d'inſulter au Roy qui luy avoit reproché à ſon retour des Iſles Terceres, qu'il n'eſtoit bon ny ſur la terre, ny ſur la mer; il dit à des gens qui le rapporterent à S. M. qu'il avoit enfin trouvé

ſon veritable Element; & que s'il n'étoit bon ny ſur la Mer ny ſur la Terre, il l'étoit au moins ſur le pavé de Paris. Les Seize Colonels de Paris devenus ainſi Maiſtres de leur Ville, manderent au Duc de Guiſe qu'ils étoient preſts de pouſſer leur avantage auſſi loin qu'il luy plairoit; mais il perdit encore cette troiſiéme occaſion de monter ſur le Trône, ou pour mieux dire la Providence Divine qui vouloit encore conſerver les Loix fondamentales des François, confondit ſa prudence. Il renvoya les Armes aux Troupes du Roy; & il s'expliqua en des termes dont le ſens eſtoit, que pourvû qu'on l'aſſurât que la Foy Catholique ſeroit maintenuë, & que ſa perſonne ſeroit à couvert des inſultes des Favoris, il ſe rendroit le plus ſouple & le plus fidel des Serviteurs du Roy. 1588.

Le Conſeil d'Etat ſe trouva partagé ſur ces deux conditions. Le Chancelier Chiverny, Villeroy, Villequier & quelques autres furent d'avis qu'on les promiſt, & qu'on les executaſt de bonne foy; mais le Duc d'Epernon qui n'y auroit pas trouvé ſon compte, s'y oppoſa avec tant de vigueur & d'obſtination, que le Roy ne ſçachant à quoy ſe reſoudre, donna plein pouvoir à la Reine Mere d'accommoder l'affaire. Cette Princeſſe & le Duc de Guiſe negocierent avec toute l'habileté dont ils eſtoient capables. Le Duc de Guiſe ſous pretexte d'expliquer le détail des deux conditions qu'il n'avoit propoſées qu'en general, demanda que l'on exclut du droit à la Couronne le Roy de Navarre & les Princes du Sang qui l'avoient aſſiſté; Que le Duc d'Epernon, la Valette ſon frere, O, le Marêchal de Retz, le Colonel d'Ornane, & tous les autres ſuſpects d'in-

1588. telligence avec les Calviniſtes, fuſſent privez de leurs Charges ; & que l'on convoquaſt les Etats Generaux, pour y convenir d'une forme de Gouvernement, qui fuſt au deſſus de l'ambition des Favoris.

Il ajoûta pour ſes interêts particuliers qu'il ſupplioit le Roy, s'il ne reſtoit à Sa Majeſté aucun reſſentiment du paſſé, de traiter favorablement les Princes de la Maiſon de Lorraine : De confirmer au Duc d'Aumale le Gouvernement de Picardie : D'accorder celuy de Lyon au Duc de Nemours : Celuy de Normandie au Duc d'Elbeuf : & la ſurvivance de celuy de Paris à Briſſac. Il avoüa de bonne foy que ſa propre ſûreté ne luy permettoit plus d'entrer dans le Louvre pendant que les quarante cinq y ſeroient ; & il promit ſi on luy donnoit le Commandement des Armées deſtinées contre les Calviniſtes, de les accabler dans peu de mois, ou de les reduire à changer de Religion.

La Reine Mere feignit d'agréer ces propoſitions ; & ſe contenta de repartir au Duc de Guiſe, qu'Elle ne doutoit point que le Roy ne les acceptaſt, pourvû qu'il vouluſt bien venir avec Elle au Louvre, pour calmer par ſa preſence les deſordres du jour precedent. Mais il luy repliqua froidement que la prudence ne luy permettoit pas de ſe mettre une ſeconde fois à la diſcretion de ſes plus grands ennemis. La Reine Mere reconnut à ces mots que le Duc de Guiſe s'eſtoit enfin reſolu de remporter de la Journée des Barricades, le reſte des avantages qu'il en pourroit tirer, aprés avoir negligé le principal, qui étoit la Couronne ; & ce fut dans cette unique veuë que pour l'en empêcher Elle perſuada au Roy de ſortir de Paris, ſur la preſuppoſi-

tion que cette grande Ville, privée du gain & des autres ſecours que la reſidence de la Cour y apportoit, abandonneroit le Duc de Guiſe plûtôt que de ſouffrir une longue abſence de Sa Majeſté. 1588.

Les Favoris appuyerent cet avis par un ſi grand nombre de vaines terreurs, dont ils rempliſſoient à tous momens l'eſprit du Roy, qu'il prit le party le plus honteux, qui étoit celuy de s'enfuir. Il ſortit du Louvre en plein midy : Il alla au Jardin des Tuilleries à pied, & avec peu de ſuite, comme s'il n'euſt eu deſſein que de ſe promener : Il entra dans ſes Ecuries : Il s'y botta : Il monta à cheval ; & ſortit de Paris par la Porte-Neuve * avec dix ou douze Gentilshommes ſeulement, aprés avoir ordonné à ſes Gardes, & aux autres Gens de Guerre qu'il avoit auprés de luy, de le ſuivre. Il alla coucher à Trapes ; & il y prit les mêmes précautions, que s'il euſt campé auprés d'une Armée ennemie, tant il eſtoit prévenu de l'opinion que le Duc de Guiſe ſe mettroit à ſes trouſſes : mais perſonne ne l'ayant pourſuivy, il alla le lendemain ſans obſtacle à Chartres.

* autrement de la Conference.

Le Duc de Guiſe apprit de Flandres & d'Italie que le Pape & le Prince de Parme s'étoient également mocquez de luy, ſur ce qu'il eſtoit allé au Louvre en pourpoint, & du Roy à cauſe qu'il l'en avoit laiſſé ſortir ; & ce fut pour l'excuſer en quelque maniere, que ſes Emiſſaires & ſes Ecrivains publierent de vive voix, & par pluſieurs Livres imprimez, qu'il n'avoit ny cauſé l'émotion des Barricades, ny eu l'intention d'attenter à l'autorité du Roy, puiſqu'il n'y auroit eu rien de plus aiſé que d'executer ces deux entrepriſes s'il les euſt formées. Mais il ne s'en expliqua pas de même, en

1588. parlant à la Reine Mere, qu'il alla trouver auſſi-tôt qu'il ſçeuſt le départ de la Cour. Car il reprocha à cette Princeſſe que le Roy s'en eſtoit allé pour le perdre, & que les Favoris l'avoient emmené pour le rendre criminel aux yeux de toute la France, & dans l'idée des Princes étrangers.

Il s'adoucit néamoins bien-tôt; & il proteſta en tant de manieres, qu'il eſtoit Serviteur du Roy, qu'Elle luy promit de le reconcilier avec la Cour. Il viſita le ſoir même les principaux du Parlement, & les pria de continuer l'Adminiſtration de la Juſtice; enſuite quoy qu'il fût fort tard il alla dans les grandes ruës: Il fit ôter les Barricades; & il careſſa ſi bien les Bourgeois les plus animez, que Paris fut le lendemain auſſi tranquille qu'il l'avoit été trois jours auparavant. La Ligue ne laiſſa pas pourtant de ſe ſaiſir de l'Arſenal, du Temple & de la Baſtille; & Elle convoqua à l'Hôtel de Ville une Aſſemblée où l'on établit à la pluralité des ſuffrages quatre Echevins à la place de ceux qui avoient ſuivi le Roy. L'on depoſa de la Charge de Prevôt des Marchands Perreuſe, & on luy donna pour Succeſſeur la Chapelle-Marteau, auſſi-bien que la Bruyere à Jean Seguier qui eſtoit Lieutenant Civil. Les Liguez s'aſſurerent enſuite des Paſſages ſur les Rivieres par où la Cour auroit pû les affamer; & ils prierent la Reine Mere de leur ramener le Roy: mais le Conſeil de Sa Majeſté ſe trouva plus irréſolu qu'auparavant, ſur ce qu'Elle pouvoit faire.

Villeroy perſiſtoit à ſoûtenir qu'Elle s'accommodât avec le Duc de Guiſe; & le Duc d'Epernon à proteſter que c'eſtoit là le plus lâche party qu'Elle auroit pû

pû prendre. Il faloit pourtant ſe déterminer, parce que au premier avis des Barricades, les Villes d'Orleans, de Bourges, d'Amiens, & d'Abbeville s'étoient déclarées pour la Ligue; & le Duc d'Aumale avoit gagné les Gouverneurs des plus importantes Places de Picardie, & inveſti celle de Boulogne. Le Cardinal de Guiſe s'eſtoit emparé de Rheims & de Chaalons en Champagne; & le Duc d'Epernon qui eſtoit allé pour prendre poſſeſſion du Gouvernement de Normandie, n'avoit eſté reçû que dans la ſeule Ville de Caën. La crainte qu'il n'en arrivaſt autant dans les autres Provinces, obligea la Cour à ſe reconcilier avec les Liguez; & la Reine Mere en reçût un pouvoir authentique. Elle diſpoſa les plus mutins des Pariſiens à ſuivre le Comte du Bouchage qui s'eſtoit rendu Capucin, dans une Proceſſion à Chartres, où ils demanderent pardon au Roy, qui le leur accorda. 1588.

Les Pariſiens dreſſerent encore une Requeſte que la Reine Mere ſe chargea de preſenter au Roy. Elle eſtoit fort longue, & les demandes que l'on y faiſoit ſe reduiſoient à deux chefs. L'un eſtoit la conſervation de la Foy Catholique en France; l'autre la ſuppreſſion des impoſts extraordinaires qui ne ceſſeroient point tant qu'il y auroit des Favoris à la Cour. On n'a pas ſçû ſi la Reine Mere avoit ſuggeré les principaux Articles de cette Requeſte; mais il eſt conſtant qu'Elle s'en prévalut admirablement pour ſolliciter la diſgrace du Duc d'Epernon. Elle remontra au Roy d'un coſté que la Ligue ne ſe reconcilieroit ſincerement avec luy qu'après qu'il luy auroit ſacrifié ce Favory; & d'un autre coſté Elle l'accuſa d'avoir conclu avec le Roy de Na-

1588. varre pluſieurs Traitez ſecrets, pour ſe maintenir reciproquement; l'un dans la faveur, & l'autre dans le droit de ſucceder à la Couronne: D'avoir conſeillé à ce Prince de ne pas venir à la Cour lorſque le Roy le luy avoit mandé: D'avoir appuyé les intereſts de la Nobleſſe Calviniſte, plus attachée au Roy de Navarre qu'au Prince de Condé: D'avoir perſecuté les Zelez Catholiques: De favoriſer l'accroiſſement de l'Hereſie dans Mets depuis qu'il en eſtoit Gouverneur: D'avoir entrepris d'ôter à Balagny Cambray, qu'il tenoit pour la Reine Mere: D'avoir laiſſé retirer la Cavalerie Alemande, qu'il pouvoit achever de deffaire: D'avoir ſuggeré au Roy le conſeil de s'aſſurer de Paris, ce qui avoit cauſé les Barricades: D'avoir ſecrettement conferé avec Chaſtillon: D'avoir entretenu par le moyen de la Valette ſon frere, de ſecrettes correſpondances avec Leſdiguieres; en vertu deſquelles les Calviniſtes s'eſtoient emparez de pluſieurs importantes Places dans le Dauphiné: Et d'avoir formé diverſes intrigues pour empêcher la reddition d'Auxonne.

La Reine Mere conclut de tout cela, que ſi l'on attendoit plus longtemps à diſgracier le Duc d'Epernon, il ne ſeroit plus temps de le faire impunément, parce que ce Favori ne manqueroit pas de ſe jetter alors entre les bras des Calviniſtes, ny de leur ouvrir toutes les Places qu'il tenoit en diverſes Provinces du Royaume; ce qui les rendroit ſi puiſſans que les forces du Roy, quoy qu'elles fuſſent jointes à celles de la Ligue ne ſuffiroient plus pour les opprimer. Le Roy répondit à la Requeſte de la Ligue, & aux inſtances de la Reine Mere, que pour remedier aux inconveniens qu'on

venoit de luy repreſenter, il convoqueroit les Etats Generaux à Blois pour le quinze d'Aouſt, où l'on prendroit toutes les meſures neceſſaires pour empêcher que les François Catholiques ne tombaſſent ſous la domination d'un Souverain Calviniſte, & que les Favoris ne s'élevaſſent plus ſi haut. 1588.

Par malheur pour le Duc d'Epernon, il eſtoit retourné en Normandie; & rien n'eſt ſi préjudiciable aux Favoris que leur éloignement de leur Maiſtre, quelque court qu'il puiſſe eſtre. Le Roy n'aimoit que les objets preſens, & negligeoit aiſément ceux dont il avoit perdu la veuë: De plus l'humeur arrogante du Duc d'Epernon luy en avoit déja donné du dégoût, & il commençoit à mettre ſon affection dans la perſonne du jeune Bellegarde, qui paſſoit déja pour le mieux fait & pour le plus doux des Courtiſans. Ainſi Sa Majeſté conſentit ſans peine de mander au Duc d'Epernon qu'il s'abſtint durant quelque-tems de venir à la Cour; mais ce Duc ne ſe tint pas diſgracié pour cela. Il retourna promptement à Paris perſuadé que ſa preſence repareroit le mal qu'il imputoit à ſon abſence: Mais le Roy ne ſe contenta pas de le recevoir avec une extrême froideur; il l'empêcha de plus d'aſſiſter au Conſeil que l'on alloit tenir, & il luy commanda de ſe retirer dans l'Angoumois dont il luy avoit donné le Gouvernement: Il luy ôta celuy de Normandie, & le donna au Duc de Montpenſier. Sa Majeſté alla même à Roüen, ſous pretexte de mettre ce Prince en poſſeſſion, mais en effet pour déconcerter les intelligences de la Ligue dans cette Province; & Elle eſſaya de s'aſſurer du Havre de Grace: mais Brancas

1588. de Villars qui en étoit Gouverneur, ſe piqua de tenir la parole qu'il avoit donnée au Duc de Guiſe, quoiqu'il eût un exemple d'y manquer en la perſonne d'Entragues, qui nonobſtant ſon attachement à la Ligue avoit promis de l'abandonner pourvû qu'on luy donnât le Gouvernement de l'Orleannois, & qu'on obligeât le Duc d'Epernon à reparer une injure qu'il avoit faite à Marcouſſy ſon fils aîné.

Mais d'Entragues n'étoit point aſſez puiſſant dans Orleans pour en chaſſer les Liguez, & il avoit bien plus à craindre qu'ils ne le chaſſaſſent luy même en l'aſſiegeant dans la Citadelle, ou pour mieux dire, dans le petit réduit qu'il avoit conſervé auprés de la Porte Bauniere. La Reine Mere continuoit cependant de negocier avec le Duc de Guiſe ; & de crainte que le Roy ne la ſupçonnât de trop d'intelligence avec ce Prince, Elle avoit demandé que Villeroy fût preſent à toutes les Conferences que l'on tiendroit là deſſus. Toutes les difficultez avoient été ſurmontées, excepté celle qui regardoit la Charge de Connêtable que le Duc de Guiſe demandoit ; lors qu'il apprit que d'Entragues avoit été gagné, il fut ſi touché de l'ingratitude de ce Seigneur qui luy avoit d'extrémes obligations, qu'il voulut en toute maniere que l'on mît Orleans & Bourges entre les Places de ſûreté que l'on convenoit de luy donner : & Pinard Secretaire d'Etat luy en expedia le Brevet. Mais le Roy prétendit depuis par une chicanne indigne de Sa Majeſté, qu'il n'avoit point accordé la Ville d'Orleans, mais celle de Dourlens ſur la Frontiere de Picardie ; & qu'on avoit mal lû le pouvoir qu'il en avoit envoyé.

La Flotte d'Eſpagne parut alors ſur les Côtes de France, & donna d'autant plus de frayeur aux Bretons, qu'on leur avoit fait accroire que l'intention du Roy Philippe Second étoit de ſe ſaiſir de leur Province qu'il ſoûtenoit devoir appartenir à l'Infante Iſabelle Claire-Eugenie ſa fille aînée, ſuppoſé que Henry Trois mourut ſans Enfans. * Il ne s'étoit point encore veu un ſi prodigieux nombre de grands Vaiſſeaux ſous les mêmes Enſeignes; & les Eſpagnols y avoient dépenſé durant dix ans tout le revenu qu'ils avoient tiré des Indes & de leurs autres Etats. Le Prince de Parme devenu Duc de même nom par la mort d'Octavien Farneſe ſon Pere, tenoit en même-tems ſur les Côtes de Flandres, vingt-cinq mil Hommes preſts, qu'elle devoit tranſporter avec luy dans l'Angleterre. 1588.

* Herrera dans le premier Livre de ſon Hiſtoire des Troubles de France.

Quelque aſſurance que Bernardin de Mendoze eût donnée de la part du Roy Catholique, dont il étoit Ambaſſadeur ordinaire en France, que Henry Trois n'avoit rien à craindre de cet armement; Sa Majeſté ne laiſſa pas de l'apprehender de ſorte que pour empêcher les Liguez d'introduire les Eſpagnols dans ſon Royaume, Elle accorda au Duc de Guiſe l'effet de la Charge de Connêtable, ſans luy en donner le nom, en le creant Grand Maiſtre de la Gendarmerie Françoiſe. Ainſi la paix fut concluë, & inſerée dans un Edit appellé d'Union, que l'on publia le quinze de Juillet mil cinq cens quatre vingt-huit.

Les principaux Articles que l'on y avoit exprimez dans toute leur étenduë, contenoient que le Roy en execution du Serment fait à ſon Sacre, de vivre &

1588. mourir dans la Religion Catholique, employeroi toutes ſes forces & n'épargneroit pas même ſa vie, pour déraciner de ſon Royaume toutes les Hereſies condamnées par le Concile de Trente : Qu'il ne feroit jamais ny Paix ny Treve avec les Calviniſtes : Que tous les François ſans en excepter aucun jureroient inceſſamment de ne reconnoiſtre pour Roy aucun Heretique ny Fauteur d'Hereſie : Qu'on ne rempliroit les Charges de l'Epée & de la Robbe, que de Sujets de l'ancienne Religion : Et que l'on ne rechercheroit perſonne pour la Ligue ny pour les Barricades.

Les Articles ſecrets qui ne furent point exprimez dans l'Edit, portoient que l'on dreſſeroit deux Armées ; l'une pour le Poitou & pour la Xaintonge, que le Roy pourroit confier au General, qu'il luy plairoit de choiſir : L'autre en Dauphiné dont Elle donneroit le Commandement au Duc de Mayenne : Que le Concile de Trente ſeroit publié au plûtôt, ſans préjudice des Droits Royaux & des libertez de l'Egliſe de France : Que la Ligue retiendroit pour quatre ans les Places de ſureté qui luy avoient été accordez par le Traité de Nemours : Et que de plus Elle garderoit Orleans, Bourges & Montreüil pour ſix ans ; que deux Officiers Liguez, qui étoient Geſſans, & du Belloy, ſeroient remis en poſſeſſion de la Citadelle de Valence & de la Capitainerie du Crotoy : & que Bernet cederoit le Gouvernement de Boulogne à celuy que le Duc de Guiſe nommeroit pour luy ſucceder : Que les Villes declarées pour la Ligue demeureroient dans l'état où elles ſe trouvoient : & que l'on repareroit les changemens de Magiſtrats qui s'y étoient faits

depuis le douze de May: Que les Biens des Soldats Calviniſtes qui ſervoient contre le Roy, ſeroient vendus: & qu'il n'y auroit plus de diſtinction pour le payement, entre les Troupes Royales & celles de la Ligue: Que les Magiſtrats de la Ville de Paris ſeroient continuez pour deux ans, bien entendu que la Baſtille ſeroit remiſe entre les mains de Sa Majeſté: & que reciproquement elle donneroit la Charge de Chevalier du Guet à un homme agreable à la Ligue. 1588.

Le Duc de Nevers fut le ſeul qui refuſa de jurer l'Edit, quoique le Roy l'en ſollicitaſt avec beaucoup d'ardeur; & qui n'y conſentit qu'aprés que Sa Majeſté eut menacé de l'abandonner à la perſecution de la Ligue: Encore proteſta-t il que le Serment qu'il alloit faire demeureroit nul, s'il ſe trouvoit contraire à ſa conſcience ou aux Loix fondamentales de l'Etat. La Reine Mere pour commencer l'execution de ſon Ouvrage par ce qu'il y avoit de plus difficile, mena le Duc de Guiſe à Chartres pour y ſaluer le Roy, qui envoya au devant de ce Prince le même Duc de Nevers dont on vient de parler & le Marêchal de Biron. Sa Majeſté le receut avec une ſi profonde diſſimulation, qu'il ſe laiſſa ſurprendre auſſi-bien que la Reine Mere, par les careſſes, par les excuſes, par les prieres, & par les promeſſes dont on combla l'un & l'autre.

Le Roy de Navarre ſur qui l'orage alloit fondre, remit en ſûreté la Rochelle en reprenant Marans dont les Catholiques s'étoient ſaiſis; & Leſdiguieres aprés s'être accommodé avec la Valette & avec le Duc de Montmorency, occupa trente jours entiers l'Armée du Duc de Mayenne à prendre le Bourg d'Oy-

1578. ſans. Les Calviniſtes euſſent pouſſé plus loin leurs Conquêtes dans le Dauphiné, ſi la ſurpriſe du Marquiſat de Saluſſes ne les eût obligez à ſuſpendre pour quelque tems la Guerre Civile, afin que les Etrangers n'en profitaſſent plus. Le Duc de Savoye penſoit depuis huit ans à s'agrandir aux dépens de la France; & ç'avoit été pour le confirmer dans ce deſſein que Philippe Second Roy d'Eſpagne luy avoit donné en mariage Catherine d'Autriche ſa ſeconde Fille. Il avoit toûjours fomenté les deſordres arrivez dans la Provence & dans le Dauphiné, & il avoit contracté une liaiſon tres-étroite avec le Duc de Montmorency qui l'entretenoit avec d'autant plus d'exactitude, qu'il la jugeoit abſolument neceſſaire pour ſe maintenir dans ſon Gouvernement de Languedoc.

Il avoit recherché l'amitié du Duc de Guiſe; & l'on ajoute qu'il luy avoit propoſé de partager avec luy le Royaume de France: mais le Duc de Guiſe avoit rejetté avec horreur le démembrement de cette Monarchie. Le Duc de Savoye avoit donc été reduit à ne travailler d'abord qu'à l'uſurpation du Marquiſat de Saluſſes; & il avoit eſſayé de corrompre la Coſte Gouverneur de Carmagnole Place la plus importante de ce petit Etat, & la Coſte l'avoit trompé aprés avoir touché de luy beaucoup d'argent. Le Duc s'etoit enſuite adreſſé à un Officier de la même Place, dont l'on avoit découvert & puni la trahiſon. Enfin il écrivit à Luſinge des Aliſmes ſon Ambaſſadeur en France, de repreſenter au Roy que puiſque d'autres ſoins empêchoient Sa Majeſté de pourvoir de ſorte aux affaires du

du Marquiſat de Saluſſes, que le Calviniſme ne s'y pût introduire ; il la ſupplioit de luy en vouloir donner le ſoin ou au Duc de Nemours Prince de ſa Maiſon, ſur la promeſſe qu'il donneroit par écrit & confirmeroit par Serment de reſtituer cet Etat au moment qu'on le luy redemanderoit. Le Roy s'apperceut de la ruſe du Duc de Savoye ; mais comme il ne pouvoit alors en témoigner un reſſentiment qui fût digne de luy, il ſe contenta de répondre à Luſinge qu'il ſe ſentoit infiniment obligé au Duc ſon Maiſtre de ſes Offices & de ſes offres ; mais que Sa Majeſté donneroit ſi bon ordre à chaſſer les Heretiques non-ſeulement des Provinces voiſines du Marquiſat de Saluſſes, mais encore de tout ſon Royaume, qu'il n'y en reſteroit aucun. 1588.

Le Duc de Savoye reduit de cette ſorte à ſe prévaloir de la force dans une conjoncture d'autant plus favorable pour luy, qu'il n'avoit point à craindre que perſonne s'oppoſaſt à ſon invaſion, ny que la France fût de long tems en état de s'en reſſentir ; donna au Marquis de Saint Sorlin Frere puiſné du Duc de Nemours, des Troupes qui inveſtirent Carmagnolle. La Coſte en étoit ſorti & y avoit laiſſé ſon Lieutenant. Saint Sivier qui ayant vendu peu de jours auparavant les munitions de la Place, ſous pretexte de les renouveller, la rendit en moins de vingt-quatre heures. La ſeule Ville de Revel reſiſta quelque-tems ; mais le deſeſpoir du ſecours la força de Capituler. On admira la hardieſſe du Duc de Savoye qui s'étoit ingeré d'ôter aux François la ſeule Porte par où ils pouvoient retourner au ſecours de l'Italie, ſuppoſé que les Eſpagnols vouluſſent achever de l'aſſujettir : Qui devoit

que la ſeconde de ces deux Guerres étoit plus importante que la premiere. 1588.

Tout le chagrin de S. M. ſe tourna contre le Duc d'Epernon qu'Elle voulut empêcher d'eſtre reçu dans Angouleſme, en écrivant aux Magiſtrats de cette Ville de n'y laiſſer entrer perſonne, de quelque qualité qu'elle fut avec des forces, juſques à ce qu'il leur euſt mandé le contraire ; mais le Duc d'Epernon par diligence ou par bonheur devança les Lettres du Roy. Il ſe logea dans le Château, & témoigna beaucoup de zele pour conſerver l'ancienne Religion: Mais en même-tems on découvrit qu'il traitoit avec le Roy de Navarre, & qu'il ſe declareroit pour luy auſſi tôt qu'il auroit tiré des mains desdeux plus riches Partiſans de Paris quatre ou cinq cens mil écus qu'il leur avoit prêtez. Il n'en fallut pas davantage pour obliger les Magiſtrats d'Angouleſme à dépêcher un Gentilhomme en Cour, pour informer le Roy de ce qui ſe paſſoit ; & Sa Majeſté leur manda de ſe ſaiſir du Duc d'Epernon, & de le luy envoyer ſous ſeure garde, afin qu'Elle pût le contraindre de luy remettre les Gouvernemens de Metz & de Boulogne dont elle prétendoit gratifier Bellegarde. Elle ajoûta néamoins que l'on ſe conduiſiſt dans cette entrepriſe avec tant de précaution, que la vie du même Duc ne courût point de riſque.

Les Magiſtrats encouragez par cet ordre, formerent contre le Duc d'Epernon une entrepriſe dont on peut voir toutes les particularitez dans l'Ecrivain de ſa vie. On ſe contente de rapporter icy que l'on travailla durant quarante heures entieres à l'executer ; qu'il y courut de tres grands dangers, & qu'il ne s'en garan-

1588. tit que par une eſpece de Miracle. La mauvaiſe humeur du Roy s'étendit ſur le Chancelier de Chiverny, ſur Villeroy & Pinart Secretaires d'Etat, ſur Bellievre, ſur O Intendant des Finances, & ſur Bruſlart ; & Sa Majeſté les ayant aſſemblez, leur dit qu'il eſtoit expedient pour de certaines conſiderations qu'ils ſe retiraſſent dans leurs maiſons juſques à la tenuë des Etats, où Elle leur manderoit de ſe trouver. Un mois aprés Elle leur envoya Benoiſe Secretaire du Cabinet pour leur declarer qu'Elle étoit contente de leurs ſervices, & qu'ils demeuraſſent chez eux.

On en inventa pour lors diverſes raiſons ; mais aucun ne fut aſſez heureux pour trouver la veritable, qui conſiſtoit en ce que le Roy reſolu de ſe défaire du Duc de Guiſe, prétendoit éloigner de la Cour tous les Conſeillers d'Etat qu'il ſoupçonnoit être tant ſoit peu favorables à ce Prince, quoiqu'au fonds il ne doutât point de leur fidelité. On imputa la diſgrace de Villeroy à ce qu'il avoit trop alongé ſa negociation avec d'Entragues, pour remettre la Ville d'Orleans entre les mains de Sa Majeſté ; ce qui avoit donné lieu au Duc de Guiſe de la rompre. Mais il s'en juſtifie ſi bien dans ſes Memoires * qu'il n'y a pas lieu de l'en ſoupçonner. Il y a plus d'apparence à ce que l'on raconte de luy, qu'encore qu'il fuſt le Courtiſan de Henry Trois le plus retenu à parler, il luy échapa pourtant quelques mots qui luy furent d'un extrême préjudice.

* Dans l'Edition in quarto en un Volume qui eſt la ſeule bonne.

Sa Majeſté s'entretenant un jour familierement avec luy, luy demanda quel eſtoit celuy qu'il jugeoit le plus propre à remplir l'une des quatre Charges de Secretaire d'Etat, ſuppoſé qu'il en vint à vaquer. Villeroy re-

partit qu'il n'en connoiſſoit point de plus digne que Revol ; & le Roy s'enſouvint ſi bien qu'il le luy donna pour Succeſſeur. Chiverny avoit eſté dés le commencement du Regne de Henry Trois pourvû du Gouvernement d'Orleans; & d'Entragues n'avoit voulu abandonner la Ligue qu'à condition que Chiverny luy en donnaſt ſa démiſſion. Chiverny ne l'avoit voulu faire qu'à la priere réïterée du Roy ; & Sa Majeſté jugeant par ſon delay qu'il ne luy obéïſſoit qu'à contre cœur, l'avoit dés ce moment tenu pour ennemy. Bellievre eſtoit intime amy de Villeroy, & il eſtoit dangereux de laiſſer l'un dans les affaires, pendant que l'autre en ſeroit éloigné. Pinart eſtoit ſi dévoüé à la Reine Mere, que le Roy craignoit de luy communiquer aucun de ſes deſſeins où cette Princeſſe prendroit quelque intereſt, & Bruſlart eſtoit actuellement ſon Secretaire. 1588.

On voulut mettre en la place de Pinart, Arnaud d'Oſſat, qui negocioit à Rome avec beaucoup de reputation : mais il s'en excuſa, non pas ſur ce qu'il devoit ſa fortune à Villeroy, & qu'il abhorroit de devenir ingrat, comme portent quelques Relations ; mais ſur ce que s'eſtant propoſé de vivre en veritable Eccleſiaſtique ; il ne jugeoit pas cet eſtat compatible avec celuy qu'on luy propoſoit. Ruſé Beaulieu en fut pourveu à ſon refus, & s'y maintint par ſon merite & par les habitudes qu'il avoit à la Cour. Les Sceaux furent donnez à l'Avocat Montholon, qui d'un coſté n'eſtoit pas deſagreable à la Ligue, & d'un autre eſtoit fort recommandé par le Duc de Nevers. Ce fut peut-eſtre pour convaincre le Duc de Guiſe que la pluſpart de

1588. ces changemens avoient eſté faits en ſa faveur, que le Roy immediatement aprés ordonna au Parlement de verifier les Lettres qu'il avoit accordées à ce Prince; de l'Intendance generale de ſes Armées, avec le même pouvoir, & les mêmes avantages, à peu prés, que les derniers Conneſtables avoient eüs. Sa Majeſté promit de demander au Pape la Legation d'Avignon pour le Cardinal de Guiſe, & un Chapeau de Cardinal pour l'Archevêque de Lyon qu'Elle introduiſit dans tous ſes Conſeils. Elle aſſeura au Duc de Nemours le Gouvernement de Lyon aprés la mort de Mandelot; & Elle erigea en titre d'Office la Commiſſion de Mareſchal de Camp en faveur de la Chaſtre.

La Ligue ne fut pas néamoins ſi ſatisfaite de tant de graces, qu'elle ne demandaſt encore celle que le Cardinal de Bourbon fuſt recoinu pour premier Prince du Sang, & par conſéquent pour Succeſſeur immediat à la Couronne, en cas que le Roy mouruſt ſans enfans mâles. Le Roy qui ne vouloit ny la ſatisfaire ny la rebuter, crut pouvoir éluder ſon intention par cette équivoque, qu'il reconnoiſſoit le Cardinal de Bourbon pour le plus proche Parent de ſon Sang, ce qui ne nuiſoit point aux prétentions du Roy de Navarre: Mais les Liguez ne laiſſerent pas de ſe prévaloir de la Declaration du Roy, avec preſqu'autant de ſuccez, que ſi elle euſt eſté plus nette. Le Clergé de France à la ſollicitation du Duc de Guiſe fournit cinq cent mil écus, qui furent employez à lever deux Armées; l'une pour le Dauphiné, & l'autre pour le Poitou. Le Duc de Mayenne accepta le Commandement de la premiere; mais le Duc de Guiſe refuſa de ſe-met-

tre à la teſte de la ſeconde, parce qu'il jugeoit ſa preſence plus neceſſaire à la Cour, & qu'il ne prévoyoit pas que dans la conjoncture d'alors, il ſe ſeroit rendu plus redoutable de loin que de prés. 1588.

L'Archevêque de Lyon qui luy donna, dit-on, ce pernicieux conſeil, ſe fondoit vray ſemblablement ſur ce qu'il avoit alors à la Cour deux ennemis qui n'étoient gueres moins dangereux que le Duc d'Epernon l'avoit été. L'un étoit le Duc de Nevers, qui dés le moment qu'il avoit renoncé à la Ligue étoit devenu irreconciliable ennemy du Duc de Guiſe ; & l'autre Montpeſat-Lognac qui avoit ſuccedé avec Bellegarde, à la faveur du Duc d'Epernon ; & comme il ſçavoit que ſon Predeceſſeur avoit toûjours eſté traverſé par la Maiſon de Lorraine, il eſſayoit en toutes occaſions d'animer le Roy contre les Princes de cette Maiſon, de ſorte qu'ils ne pûſſent ny directement ny indirectement procurer ſa diſgrace. Et de fait le Duc de Guiſe n'eut pas plûtôt refuſé le Generalat de l'Armée de Poitou, que le Roy au lieu d'en pourvoir un Officier General qui fuſt dans les intereſts de ce Prince ; le donna au Duc de Nevers, qui ſe fit prier durant quelque temps avant que de l'accepter.

Le Roy fut encouragé à ce changement par la défaite de la Flotte d'Eſpagne, qui perit avant que d'avoir abordé les Côtes d'Angleterre. La tempeſte en coula bas ſoixante de ſes plus gros Vaiſſeaux, & les autres ſervirent de proye aux Anglois & aux Hollandois. Quelques Pinaſſes d'Angleterre avoient fait échoüer une Galeaſſe à la Côte de Calais ; & le Gouverneur de cette Ville les avoit empêchez de l'emme-

1588. ner & de la brûler. Il en avoit tiré trois cent Forçats qu'il avoit envoyez au Roy pour en diſpoſer à ſa volonté ; & ces miſerables n'avoient pas plûtôt apperçû Sa Majeſté qu'ils avoient crié *Liberté*. On delibera le même jour dans le Conſeil du Roy ce que l'on en feroit ; & l'Ambaſſadeur d'Eſpagne ajoûta les menaces aux prieres pour obtenir qu'on luy rendiſt les Forçats. La pluſpart des Conſeillers d'Etat, & le Roy meſme eſtoient d'avis de contenter ce Miniſtre ; mais le Duc de Nevers & le Mareſchal de Biron repreſenterent ſi fortement que de tout temps on avoit eſté libre, au moment qu'on avoit mis le pied ſur la terre de France, que les Forçats furent délivrez.

Le mois d'Aouſt choiſi pour la tenuë des Eſtats approchoit, & le Roy ſe hâta d'aller à Blois afin de connoître les Députez en particulier, & de les gagner par les careſſes qu'il mettoit admirablement en uſage lorſqu'il avoit intention de s'en prévaloir. Il ſe les fit tous mener dans ſon cabinet les uns aprés les autres ; & comme il s'étoit informé de leur humeur, il employa les honneurs & l'argent pour ſe les rendre favorables. Il eut même égard à la pareſſe de quelques-uns des principaux qui n'étoient pas venus aſſez tôt ; & il differa l'ouverture des Eſtats juſques au dix ſept du mois d'Octobre.

Le Clergé, la Nobleſſe & le Peuple ſe communiquerent reciproquement les Cahiers qu'ils avoient apportez des Provinces ; & l'on y trouva qu'elles demandoient que le Roy ne reçût dans ſes Conſeils que des perſonnes de haute qualité & de rare ſuffiſance : qu'il ne ſouffriſt plus dans le Royaume que la Religion Catholique

Catholique : qu'il fiſt declarer incapables de toute Charge, & même de toute ſucceſſion, ceux qui ſeroient convaincus ou ſoupçonnez d'hereſie, quelque repentir qu'ils en témoignaſſent : que l'on publiaſt le Concile de Trente : que l'on revoquaſt le Concordat de François premier avec Leon dix : que l'on ôtaſt la venalité des Offices : qu'on effaçaſt des Regiſtres du Parlement tout ce qui ſe trouveroit y avoir eſté verifié par des juſſions réïterées : qu'on créaſt une Chambre de Juſtice qui recevroit les plaintes des abus des Juges : que le Roy retranchaſt les penſions & les gratifications ſuperfluës qui montoient à preſqu'autant que la dépenſe ordinaire : que l'on chaſſaſt de la Cour, les Blaſphemateurs, les Aſtrologues judiciaires, les Comediens & les Poëtes laſcifs : que l'on recherchaſt & puniſt les Partiſans qui s'étoient exceſſivement enrichis dans leurs Traitez faits avec le Roy : que l'on demandaſt un compte tres exact à ceux qui avoient manié les Finances dés le commencement du preſent Regne : que de leurs confiſcations on acquittaſt les dettes publiques : que le Clergé fuſt déchargé des Decimes, à condition qu'il recheteroit les rentes crées ſur ſon fonds : que l'on travaillaſt à le reformer par les voies qui avoient eſté en uſage ſous les Rois des deux premieres Races, qui étoient celles des frequentes convocations des Conciles Provinciaux : que l'on reglaſt le nombre de la Gendarmerie Françoiſe : que l'on corrigeaſt le luxe ; & qu'il ne fuſt plus permis qu'aux Princes de porter de l'or & de l'argent ſur leurs habits. 1588.

Les Eſtats adjoûterent à cela, que l'on confirmaſt, & que l'on juraſt de nouveau l'Edit d'Union ; & le Roy

1588. aprés avoir eſſayé par toutes les intrigues indirectes de les en détourner, fut contraint d'y conſentir. Sa Majeſté qui paſſoit pour le plus éloquent Prince de ſon tems, fit l'ouverture des Eſtats, par une Harangue dont le ſens étoit: Qu'Elle vouloit bien oublier les attentats paſſez contre ſon autorité; mais qu'Elle entendoit que ce fuſt à condition que cette autorité ſeroit rétablie dans tout ſon luſtre. Mais ſoit que Sa Majeſté fuſt déja rentrée dans le deſſein de faire aſſaſſiner le Duc de Guiſe, ou qu'elle vouluſt ſeulement témoigner aux Eſtats, qu'Elle n'étoit point inſenſible aux entrepriſes de la Ligue ſur les Droits Royaux; Elle commit une faute qui fut ſur le point de la perdre. Il luy échappa de dire dans la chaleur de ſon diſcours, en parlant du Duc de Guiſe ſans le nommer. *Je n'ay point de remords de conſcience des menées que j'ay faites, & je vous appelle tous à témoin pour m'en faire rougir, comme le meriteroit quiconque auroit voulu uſer d'une façon ſi indigne que de violer l'entiere liberté des Députez, ſoit pour les empêcher de mettre dans les Cahiers tout ce qui ſeroit jugé à propos de me remontrer, ſoit pour y faire couler des articles plus propres à troubler cet Eſtat, qu'à luy procurer ce qui eſt utile. Puiſque j'ay cette ſatisfaction en moy-même, & qu'il ne me peut être imputé autrement, gravez-le, je vous prie, en vos eſprits; & diſcernez ce que je merite d'avec ceux, ſi tant eſt qu'il y en ait, qui aient procedé d'une autre ſorte. On ne doit pas croire de moy, que je veuille ny que j'aye ſujet de m'autoriſer par de mauvais moyens: car je ſuis Roy donné de Dieu, & ſuis le ſeul qui le puis veritablement dire; c'eſt pourquoy je ne veux être en cette*

Monarchie que ce que j'y ſuis, n'y pouvant auſſi ſouhaiter plus d'honneur ou plus d'autorité que j'y en ay. 1588.

Ces paroles déſignoient ſi préciſément le Duc de Guiſe, qu'il n'étoit pas poſſible de les appliquer à un autre qu'à luy, & tous les Députez qui les entendoient s'en ſcandaliſerent également, comme ayant eſté prononcées hors de propos, & dans une conjoncture où il s'agiſſoit d'adoucir les choſes au lieu de les aigrir. Et de fait le Duc de Guiſe s'étoit ſi fortement imaginé dans le tems qu'elles avoient eſté prononcées, que l'intention du Roy étoit d'obliger les Eſtats à luy faire ſon procés, puiſqu'il s'étoit d'abord porté pour ſon Accuſateur, qu'il s'en plaignit à la Reine mere. Il apprit dés le lendemain que l'intention de la Cour étoit de publier la Harangue du Roy par toute l'Europe, & qu'on l'imprimoit dans Blois. Et il en arreſta l'édition, juſqu'à ce que l'Archevêque de Lyon, qu'il envoya vers le Roy pour en remontrer à Sa Majeſté les fâcheuſes conſéquences, fuſt de retour: Le Roy répondit à ce Prelat, que ſa Harangue ne devoit toucher que ceux qui ſe ſentoient coupables; & que comme il avoit laiſſé la liberté à ceux qui avoient harangué pour les trois Eſtats, de dire tout ce qu'il leur avoit plû, il en prétendoit jouïr auſſi bien qu'eux. Mais l'Archevêque repartit, que la plus grande partie des Députez étoit reſoluë de ſe retirer, ſi l'on refuſoit de donner ſatisfaction au Duc de Guiſe; & que Sa Majeſté étoit trop prudente pour ne pas ſacrifier quelques paroles qui luy étoient échapées aux tres-humbles Remontrances que les plus grands de ſon Royaume luy faiſoient là-deſſus.

1588. L'entretien du Roy & de l'Archevêque commençoit à s'aigrir, lorſque la Reine mere ſurvint ; & le Roy qui n'avoit encore rien diminué du profond reſpect qu'il avoit pour elle, changea à ſa priere une partie des mots que l'on a rapportez en d'autres qui étoient plus doux : mais il en laiſſa neamoins aſſez pour faire connoître au public ſes juſtes reſſentimens ; & il en arriva ce qui n'eſt que trop ordinaire aux accommodemens qui ne ſe font qu'à demy, c'eſt-à dire, que d'un côté le Duc de Guiſe ſe tint auſſi offenſé qu'il l'avoit crû d'abord, & que d'un autre côté le Roy fut plus fâché de ce qu'on l'avoit réduit à retrancher quelques mots de ſa Harangue, que ſi on luy en euſt demandé l'entiere ſuppreſſion.

Le Prince de Conty & le Comte de Soiſſons voulurent prendre leur ſéance dans les Eſtats ; & les Députez favorables à la Ligue, s'y oppoſerent par la raiſon qu'ils venoient de porter les Armes pour le Roy de Navarre ; & que par conſéquent ils étoient Fauteurs des Heretiques.

On préſuppoſa neamoins que cette difficulté ſeroit bien-tôt levée ſi l'on n'engageoit la Cour de Rome à la faire durer ; & l'on ſe contenta de dire que l'on ne prétendoit les exclurre des Eſtats, que juſqu'à ce que le Pape les euſt abſous de l'excommunication qu'ils avoient encouruë. Cet artifice réüſſit à l'égard du Comte de Soiſſons, qui écrivit en qualité de criminel au Pape, & commença lui-même à faire ſon procés, en avoüant qu'il avoit beſoin de pardon. La Ligue, dépêcha vers ſa Sainteté, pour la ſupplier de ne point accorder ſi tôt l'abſolution, & de ne l'accorder qu'à

des conditions ſi honteuſes, que l'honneur du Comte de Soiſſons en ſouffriſt une éternelle flétriſſure. Mais le Pape, ſoit que le Roy luy euſt promis que le Comte de Soiſſons épouſeroit ſa niéce, ou qu'il apprehendaſt que l'affaire de ce Prince n'excitaſt un ſchiſme dans la France, envoia l'abſolution dans les termes que le Comte de Soiſſons la demandoit: & le Prince de Conty, qui mieux conſeillé que ſon frere, n'avoit point demandé d'abſolution, ne fut point recherché pour le prétendu crime de Fauteur d'hereſie. L'article des Tailles & des Impoſts fut enſuite examiné, & le Roy donna ſa parole aux Eſtats qu'il n'en leveroit plus deſormais que par leur conſentement: Que l'on feroit des coffres à deux ſerrures dont il auroit les clefs des unes, & les Eſtats celles des autres: que l'on y mettroit les deniers publics; & que les Eſtats nommeroient les Officiers qui en feroient la diſtribution. 1588.

Le Roy de Navarre, qui avoit convoqué dans le meſme tems une aſſemblée des Provinces Calviniſtes dans la Rochelle, ne s'y trouvoit pas moins embaraſſé qu'Henry Trois dans les Eſtats de Blois. Il y ſouffrit de ſeveres reproches, & meſme des calomnies contre ſa conduite: on ne luy cela aucune de ſes fautes: on cenſura toute ſa vie, & ſur tout ſes volages amours. On l'accuſa de tiedeur pour ce qui regardoit le Calviniſme, & quand il demanda des contributions extraordinaires, ſans leſquelles il étoit aiſé de prévoir que la Ligue extermineroit le Party Calviniſte en moins d'une Campagne, les Députez des Egliſes du Languedoc s'y oppoſerent. On parla encore dans l'Aſ-

1588. ſemblée de diminuër la puiſſance du Chef, en nommant dans chaque Province des Protecteurs, ſans le conſentement deſquels il ne reſoudroit rien, & l'on parla même de luy donner le Prince Caſimir pour Coadjuteur, ſuppoſé qu'il perſeveraſt dans la nouvelle Religion, & pour ſucceſſeur s'il retournoit à la Communion de l'Egliſe Catholique.

Le Roy de Navarre, qui n'oſoit irriter l'Aſſemblée de la Rochelle, parce qu'il avoit abſolument beſoin d'elle pour ſe maintenir, reduiſit toute ſa politique à en gagner quelques Députez, & à en diviſer les autres par l'adreſſe du Pleſſis Mornay qui le ſervit alors auſſi heureuſement de l'intrigue que de la plume; car il diſpoſa les Députez à ſe contenter que le Roy de Navarre établiſt à S. Jean d'Angely, à Bergerac, à Montauban, à Nerac, à Foix, & à Gap, des Chambres de Juſtice, qui recevroient les plaintes des particuliers contre les Officiers du Chef du party; & jugeroient ſouverainement de leurs differends. Le Roy de Navarre, qui avoit intereſt d'empêcher que les Catholiques ne le crûſſent pas tellement attaché au Calviniſme que rien ne fuſt capable de l'en deſabuſer, obligea encore l'Aſſemblée à députer vers les Eſtats de Blois, pour leur demander au nom de tout le party Calviniſte, la liberté de conſcience dans la même étenduë qu'elle avoit été accordée en mil cinq cens ſoixante-deux par l'Edit de Janvier : la main-levée des biens ſaiſis pour cauſe de Religion; & la convocation d'un Concile National, où les Théologiens de l'ancienne & de la nouvelle Religion confe-

raſſent enſemble des points controverſez entre eux. L'Aſſemblée promettoit de ſe ſoûmettre à ce qui ſeroit décidé par ſes Théologiens ; & declaroit que faute de cela, elle proteſtoit de nullité contre les Eſtats Generaux. 1588.

Les Eſtats ne ſe contenterent pas de rejetter les trois articles de l'Aſſemblée des Calviniſtes ; mais ils prétendirent de plus que ſon intention n'avoit été que de differer la ruïne du Roy de Navarre pendant la Vie du Roy Henry trois, afin que lorſqu'il ſeroit enſuite parvenu à la Couronne de France, il en banniſt entierement l'ancienne Religion. Ils preſſerent là-deſſus que l'on excluſt ce Prince de la ſucceſſion dont il s'agiſſoit, & que l'on en fiſt une Loy fondamentale. Henry trois qui ne ſe ſentoit pas aſſez fort pour refuſer les Eſtats, eut recours à ſa ruſe ordinaire qui étoit le delay. Il pria les Eſtats d'examiner auparavant s'il ne ſeroit pas expedient de ſommer pour une derniere fois le Roy de Navarre, qu'il juraſt l'Edit d'Union, & qu'il ſe déclaraſt Catholique, puiſqu'on auroit alors mis ce Prince dans tout ſon tort, & que l'on rendroit inutiles les proteſtations qu'il auroit pû faire juſques-là, & qu'il pourroit faire à l'avenir au contraire.

Le Duc de Nevers prit cependant ſur les Calviniſtes Mauleon & Montaigu : mais il trouva plus de reſiſtance qu'il ne croyoit à la Ganache, & plus de la moitié de ſon armée s'y diſſipa durant le mois de Decembre qui fut extraordinairement froid. La rigueur de cette ſaiſon n'empêcha pas néamoins les Eſtats Generaux de continuer à Blois leurs déliberations ; &

1588. ſur ce que la plûpart des Deputez receurent de leurs Provinces, des avis que la Cour tramoit le deſſein de ſe défaire des principaux d'entr'eux, pendant qu'elle les tenoit enfermez dans une Ville où elle étoit la plus forte ; ils deputerent l'Archevêque d'Ambrun pour en informer le Roy. Sa Majeſté uſa d'une ſi profonde diſſimulation, que l'Archevêque ne pût rien découvrir de ſon ſecret. Elle répondit d'un ton ou l'étonnement & la colere paroiſſoient également, Que ces bruits venoient des mauvais François qui avoient conſpiré de la rendre odieuſe à ſon Peuple ; qu'Elle ſouhaiteroit que les Etats pûſſent voir ſon cœur à découvert : Que le Salut de ſes Sujets luy étoit plus cher que ſa vie : & qu'Elle aimeroit mieux avoir perdu ſa Couronne que d'avoir violé ſa Foy. Elle fit enſuite à l'Archevêque d'Ambrun tous les Sermens qu'Elle jugea propres à confirmer ce qu'Elle venoit d'avancer ; & l'on ajoûte que le Duc de Guiſe étant enſuite allé trouver le Roy pour éprouver s'il ne penetreroit pas mieux que l'Archevêque d'Ambrun, dans le fonds des intentions de Sa Majeſté ; Elle prit Dieu à témoin de la ſincerité de ſes deſſeins, & Elle appella toutes les Puiſſances du Ciel & de l'Enfer ſur la tête de ſes Calomniateurs où ſur la ſienne, ſi Elle eſtoit coupable. Enfin Elle deteſta avec tant d'horreur & d'execrations la perfidie dont on la ſoupçonnoit, que le Duc de Guiſe ſe raſſura de ſorte, que quelques avis qu'on luy donnaſt depuis au contraire ; il entra dés lors dans l'imprudente confiance qui luy fut fatale.

Les

Les Etats aprés la réponce donnée à l'Archevêque d'Ambrun au Duc de Guiſe, travaillérent avec plus de liberté d'eſprit à déterminer ſi l'on recevroit le Concile de Trente pour la Diſcipline, comme on l'avoit reçû pour la Doctrine. Cette affaire ne paroiſſoit pas d'auſſi grande conſéquence qu'Elle l'eſtoit; & la Cour de Rome en faiſoit de continuelles inſtances depuis vingt cinq ans. Le Cardinal de Lorraine & le Chancelier de l'Hôpital s'y eſtoient oppoſez tant qu'ils avoient eu part dans les affaires d'Etat; & depuis la diſgrace du dernier de ces deux grands Perſonnages, & la mort du premier, le Parlement de Paris s'eſtoit preſque trouvé ſeul à deffendre les Libertez de l'Egliſe de France, que l'on auroit abandonnées en recevant la Diſcipline du Concile de Trente. 1588.

Et de fait la Gueſle Procureur General & Deſpeſſes l'un des Avocats Generaux de cet Illuſtre Corps, ſoûtinrent à Blois avec autant de ſuccez que de zele, que les Libertez de l'Egliſe de France n'eſtoient point des Privileges, mais des Droits naturels & communs, dont toutes les Egliſes de la Chreſtienté ſous quelque domination qu'elles ſe trouvaſſent, avoient autrefois joüy, & que celle de France avoit conſervez avec tant de ſoin, qu'elle n'avoit jamais permis que l'on y donnaſt atteinte; que ces Libertez eſtoient en grand nombre; mais qu'elles ſe rapportoient toutes à deux Articles. Le premier que les Papes n'ont aucun pouvoir d'ordonner ny de juger dans les matieres qui appartiennent à la Juriſdiction civile; dans toute l'étenduë de la Monarchie Françoiſe; & que s'ils le font, les François ne ſont

1588. pas tenus de leur obéïr, lors même qu'ils ſont Eccleſiaſtiques. Le ſecond que les François ne reconnoiſſent l'authorité Souveraine des Papes dans les matieres de Religion, qu'entant qu'elle eſt limitée pas les Saints Canons & par les regles établies dans les anciens Conciles.

Deſpeſſes ajoûta que c'eſtoit ſur ces droits que l'Univerſité de Paris s'étoit fondée, pour s'oppoſer à la verification du pouvoir trop ample que le Pape Alexandre Six avoit accordé au Cardinal d'Amboiſe en qualité de Legat. Les Etats l'écoutoient avec tant d'attention, qu'un Cardinal trop attaché aux intereſts de la Cour de Rome, craignant qu'il ne les perſuadaſt, repartit que le Diſcours que l'on venoit d'entendre eſtoit d'un homme inſtruit à la verité des belles Lettres, mais tout-à-fait ignorant dans les matieres de Theologie. Deſpeſſes qui connoiſſoit parfaitement ce Cardinal, repliqua qu'il eſtoit preſt d'avoüer ſon ignorance, ſi le Prelat qui l'en accuſoit ſçavoit decliner ſon nom en Latin par les regles de Grammaire. Ce reproche rendit muet ce Cardinal; & l'Archevêque de Lyon ſe haſarda de le deffendre, en prétendant que les Libertez de l'Egliſe de France n'eſtoient que des fictions de quelques eſprits pareſſeux & libertins, qui avoient de mauvais ſentimens de la Religion; & qui n'oſant les exprimer, ſe ſervoient de cet artifice pour arrêter toutes les bonnes intentions de la Cour de Rome.

Deſpeſſes plus émû par ce diſcours qu'il ne l'avoit eſté par le precedent ſe leva, & dit que par la grace de Dieu il n'avoit jamais douté de la Religion de ſes

Peres, & qu'il n'avoit ny frequenté les Prêches des Calviniſtes à Toulouſe, ny aſſiſté à leurs Aſſemblées, ny communié à leur Cene. Toute l'Aſſemblée des Etats ſçavoit que l'Archevêque de Lyon en l'année mil cinq cens ſoixante-deux avoit étudié en droit à Toulouſe, & qu'il s'eſtoit declaré pour le Calviniſme; & le reproche de Deſpeſſes le fit taire tout court. Saint Gelais-Lanſac ſe mit ſur les rangs en troiſiéme lieu, & repreſenta qu'il avoit eſté preſent au Concile avec Ferrier & Pybrac, en qualité de Miniſtres de Charles Neuf, & qu'il ne s'y eſtoit rien paſſé que de juſte & d'authentique. Deſpeſſes l'interrompit pour luy demander s'il eſtoit encore dans les mêmes ſentimens qu'il avoit eus du Concile de Trente pendant qu'il y étoit Ambaſſadeur? Et aprés qu'il eut répondu qu'ouy, & qu'il n'en avoit jamais eu que de tres-bons; Deſpeſſes tira de ſa poche une Lettre, & s'enquit de Lanſac ſi ce n'eſtoit pas luy qui l'avoit écrite. 1588.

Lanſac l'avoüa, & Deſpeſſes fit lire à haute voix cette Lettre. Elle s'adreſſoit à Guillard de l'Iſle Ambaſſadeur de France à Rome; & Lanſac s'y plaignoit fort au long des abus du Concile & de ſes entrepriſes contre l'autorité du Roy Charles Neuf & de ſon Royaume. Il ajoûtoit que c'eſtoit une choſe inſupportable, que nonobſtant que le Concile fuſt aſſemblé à Trente, il ne s'y decidoit que ce qu'il plaiſoit à la Cour de Rome; & que ceux qui y preſidoient envoyoient demander au Pape les reſolutions de tout ce que l'on y propoſoit, & que là-deſſus les Evêques diſoient que le Saint Eſprit ne reſidoit point à Trente, mais qu'on l'y apportoit de

1588. Rome en poſte toutes les ſemaines. Lanſac fut à ſon tour forcé de ſe taire ; & les autres Deputez des Etats furent tellement étonnez de ce que Deſpeſſes avoit rendu ridicules les trois derniers qui avoient parlé, qu'aucun d'eux n'oſa plus propoſer que l'on reçeuſt le Concile de Trente pour la Diſcipline.

ARGUMENT
DU
ONZIE'ME LIVRE.

LES Etats s'ingerent d'affoiblir l'autorité du Roy; qui pour ſe maintenir paſſe juſqu'au ſacrilege, en feignant de ſe reconcilier avec le Duc & avec le Cardinal de Guiſe: Mais il change d'avis ſur quelques paroles échapées à ce Duc, qui font reſoudre le Roy de s'en défaire. On rapporte icy les extraits de diverſes Relations de cette mort, & on ajoûte plus de foy à celle de Benoiſe Secretaire du Cabinet. Le Nonce du Pape intimidé feint d'approuver le meurtre du Duc de Guiſe, & détermine par là le Roy à ſe défaire du Cardinal de même nom. Les Favoris qui contribuerent le plus à la mort de l'un & de l'autre leur eſtoient redevables de leur Fortune, & l'on en rapporte icy les cauſes. La mort du Cardinal eſt plus nuiſible à la Cour que celle du Duc de Guiſe, à cauſe qu'elle donne pretexte aux Liguez de publier que l'on en veut à la Religion. L'Armée du Duc de Nevers l'abandonne; & la pluſpart des Deputez des Etats Generaux s'étant ſauvez de Blois, contraint le Roy de licentier le reſte. Sancy eſt envoyé en Suiſſe, où aprés de bizarres événemens, il leve partie à ſes dépens une Armée qui ſauve la Monarchie Françoiſe.

Thoulouſe ſe déclare pour la Ligue ; & l'on y tuë Duranty premier Preſident, & Daffis Avocat General. La Sorbonne en faveur de la Ligue declare Henry Trois déchû du droit de regner, & le Duc de Mayenne ruïne l'authorité des Seize, aprés avoir eſté reconnu pour Lieutenant General de l'Etat. La Ligue fournit au Duc de Mayenne plus de ſeize cens mil écus qui ſont diſtribuez à des Particuliers, au lieu d'eſtre donnez aux Gens de Guerre. Cette faute eſt d'autant plus irreparable, que ſi les Soldats de la Ligue euſſent reçû de l'argent, ils auroient marché droit à Blois & fini la guerre en ſe ſaiſiſſant de la Cour. Le Cardinal de Joyeuſe, le Marquis de Piſany, & l'Evêque du Mans ſollicitent en vain Sixte Quint d'abſoudre le Roy pour le meurtre du Cardinal de Guiſe ; parce que ce Pape veut profiter en toute maniere de l'occaſion qui s'offroit de donner atteinte aux Libertez de l'Egliſe de France. Mais ces trois Ambaſſadeurs ſont ſi intelligens & ſi fermes, que la Cour de Rome ne peut tirer d'eux aucune parole, ny les porter à aucune démarche préjudiciable à leur Roy. Le refus de la Cour de Rome oblige Henry Trois de traiter avec le Roy de Navarre. Le Nonce l'apprend & ſe charge de reconcilier la Cour de France avec la Ligue ; mais il s'en aviſe trop tard. La Cour de Rome en eſt informée & publie un ſanglant Manifeſte contre Henry Trois, qui pour s'empécher d'eſtre accablé par la Ligue appelle le Roy de Navarre, & luy donne Saumur pour Place de ſûreté. Le Duc de Mayenne s'approche de Tours ; & les Rois de France & de Navarre forment la reſolution d'aſſieger Paris. Le Grand Duc de Florence leur prête de l'argent ſous des noms ſuppoſez, & le Roy d'Eſpagne abandonne Henry Trois lors qu'il le voit joint avec le Roy de Navarre. Le Duc de Mayenne man-

que d'enlever par ſes Coureurs Henry Trois, & n'auroit pas néamoins laiſſé de le prendre dans Tours, ſi le Roy de Navarre ne fuſt arrivé à ſon ſecours. Sancy leve pour Henry Trois une Armée de Suiſſes & d'Allemans, & Sa Majeſté envoye au devant d'eux le Duc de Longueville & la Nouë, qui gagnent en chemin faiſant la Bataille de Senlis. Chaſtillon ſurmonte Saveuſe dans un Combat fort obſtiné; & le Roy aprés la jonction des Troupes de Sancy avec les ſiennes forme le Siege de Paris. La Ligue qui ſe voit perduë excite un Jacobin à le tuer: & ce Religieux commet le Parricide aprés avoir trompé les précautions de ceux qui l'obſervoient.

HISTOIRE DE HENRY TROIS.

LIVRE ONZIE'ME.

Où l'on voit ce qui s'eſt paſſé de plus important en France durant la fin de l'année mil cinq cens quatre-vingt-huit, & les ſept premiers mois de l'année mil cinq cens quatre-vingt-neuf.

1588. LES Etats Generaux aprés avoir maintenu les Libertez de l'Egliſe de France, preſſérent le Roy Henry Trois de rabaiſſer les Tailles ; & les Partiſans n'en furent pas plûtôt informez qu'ils fermerent leurs bourſes à Sa Majeſté. Ses Pourvoyeurs eurent ſi peu de credit, que ſes Tables n'euſſent plus eſté ſervies, ſi le Tiers Etat pour y remedier, n'euſt avancé cent mil écus. Les Deputez de la Ligue

Ligue en prirent occaſion de remontrer aux autres, que la Cour tiroit les affaires en de ſi grandes longueurs, que les Etats ſe termineroient infailliblement, avant que l'on euſt reglé la centiéme partie des griefs contenus dans les Cahiers des Provinces. Ils attribuerent cet inconvenient à ce que le Roy les obligeoit de communiquer à ſon Conſeil leurs propoſitions avant qu'elles fuſſent decidées: que ce Conſeil n'y répondoit jamais ſur le champ; & qu'aprés avoir affecté des delays inſupportables, il ne répondoit qu'à deux ou trois chefs, & paſſoit les autres ſous ſilence; que pour y remedier il faloit imiter les Etats des Couronnes du Nord, de qui les deciſions avoient la force de Loix fondamentales, indépendamment du Conſeil de leurs Rois. 1588.

Henry Trois qui voyoit par là ſon authorité ruinée, en fut ſi ſurpris qu'il reſolut de ſe décharger du Gouvernement ſur la Reine Mere & ſur le Duc de Guiſe, & de ne ſe meſler deſormais que de prier Dieu & de faire penitence. Comme il eſtoit d'autant plus violent dans ſes deſſeins, qu'il en changeoit ſouvent, il pouſſa celuy qu'il venoit de former dans une telle extremité, qu'il ſe reconcilia ſincerement avec le Duc de Guiſe; & que pour le mieux convaincre que c'eſtoit tout de bon, il voulut que le Cardinal de Guiſe celebraſt une Meſſe ſolemnelle, & qu'il partageaſt la ſainte Hoſtie en trois; qu'il en conſumaſt une partie, & qu'il donnaſt les deux autres à S. M. & au Duc de Guiſe. Mais le Roy peu de jours aprés changea d'avis, ſur ce que Sancy de Harlay luy rapporta que le Duc de Guiſe luy avoit fait confidence qu'il n'entreprendroit rien

1588. contre le ſervice de Sa Majeſté tant qu'Elle ſeroit en vie ; mais qu'aprés ſa mort il avoit autant de courage & d'eſperance qu'aucun autre.

Le Roy ajoûta foy à cette menace toute imprudente qu'elle eſtoit, parce que d'un côté S.M. avoit reconnu par experience, que plus des deux tiers des Deputez des Etats eſtoient dévoüez au Duc de Guiſe ; & que d'un autre côté, le Clergé, la Nobleſſe, & le Peuple avoient ſuſpendu la recherche de toutes les autres matieres, pour s'arreſter uniquement à preſſer le Roy qu'il miſt entre les mains de ce Duc le Commandement abſolu des Armes ; qu'il luy donnaſt le titre auſſi bien que la fonction de Conneſtable ; & que l'on declaraſt le Roy de Navarre incapable de ſucceder à la Couronne. Les Favoris ajoûterent à cela que la Ligue avoit intention de mener le Roy en triomphe à Paris ; de luy ôter toute ſon authorité, & de ne luy laiſſer que cent mil écus par an pour ſes menus plaiſirs. Enfin il y eut des ennemis de la Maiſon de Lorraine qui perſuaderent Sa Majeſté qu'on la raſeroit & l'enfermeroit dans un Monaſtere à l'exemple de ſon prédeceſſeur Chilperic, & que les Eſtats ne ſe ſepareroient qu'aprés avoir couronné le Duc de Guiſe.

Les raiſons que l'on vient de rapporter, & d'autres plus foibles que l'on juge à propos de ſupprimer, obligerent le Roy de ſe renfermer un jour dans ſa Chambre avec le Maréchal d'Aumont, Ramboüillet & Beauvais-Nangis, & de leur propoſer la neceſſité indiſpenſable où il ſe trouvoit de ſe défaire du Duc de Guiſe. Il la fonda ſur l'ambition de ce Prince qui n'avoit jamais eu de bornes ; & il leur découvrit qu'il luy avoit donné conſeil

avant ſon voyage de Pologne, de ſe revolter contre le Roy Charles Neuf: Qu'il avoit entretenu d'étroites liaiſons avec Jean d'Auſtriche: Qu'il avoit ſollicité tous les Mécontens de s'unir à luy pour troubler la France: Qu'il avoit offert au Roy de Navarre de luy mettre la Couronne ſur la tête, & de luy donner quatre Princes de ſa Maiſon pour ôtages de ſa fidelité: Qu'il étoit entré dans l'intrigue de Salcede: Qu'il avoit voulu tramer avec le Duc d'Alençon des Conſpirations contre l'Eſtat; & que ce Duc ne l'ayant pas voulu écouter, il luy avoit rendu toutes ſortes de mauvais offices: Qu'il avoit formé la Ligue dans Peronne; & qu'il l'avoit confirmée dans Nancy: Qu'il avoit pris les armes non-ſeulement ſans la permiſſion du Roy ſon Maître, mais encore contre luy: Qu'il s'étoit entendu ſans la participation de la Cour avec le Pape, avec le Roy d'Eſpagne, avec le Duc de Savoye, avec Fifer, & avec les autres Colonels Suiſſes des petits Cantons: Qu'il s'étoit emparé des principales Villes du Royaume: Qu'il avoit ouvertement ſollicité la diſgrace de quelques Seigneurs les plus chers au Roy: Et que des perſonnes qui luy étoient dévoüées avoient aſſaſſiné Saint-Maigrin, tué en duel Quelus, & mis le Duc d'Epernon durant quarante heures dans un extrême danger de ſa vie: Et qu'enfin il avoit comblé la meſure de ſes crimes par la journée des Barricades. 1588.

Le Maréchal d'Aumont, Ramboüillet, & Beauvais-Nangis remontrerent en vain au Roy qu'il ne pouvoit perdre le Duc de Guiſe ſans violer la ſûreté des Eſtats, & ſans contrevenir aux ſermens qu'il avoit faits & confirmez par le plus auguſte myſtere de la Religion Ca-

revolte : & l'on ſcandaliſeroit toutes les nations Chré- 1588.
tiennes.

Le Marêchal d'Aumont avoit déja donné cet avis au Roy, lorſque Sa Majeſté l'avoit voulu charger de faire executer le meurtre du Duc de Guiſe : Mais le Roy, Rambouïllet, & Beauvais Nangis, y trouverent des obſtacles inſurmontables, & prétendirent qu'il falloit prévenir le Criminel, & le condamner enſuite tout à loiſir. Ils ajoûterent, qu'il n'y avoit en France aucune perſonne aſſez hardie pour ſe declarer ſon Accuſateur, pour faire les Informations, pour donner un Decret, pour ſe ſaiſir de luy : Qu'il n'y avoit point de priſon aſſez ſûre pour le garder ; ny de témoins qui oſaſſent luy être confrontez ; ny de Juges aſſez autoriſez pour luy faire ſon procés ; ny de lieu aſſez fort pour les garantir d'inſulte pendant qu'ils y travailleroient : que puiſqu'il étoit Duc & Pair, il auroit droit de demander que les Chambres aſſemblées du Parlement de Paris le jugeaſſent ; & néamoins qu'il ne ſeroit poſſible ny de l'y conduire de Blois ; ny quand il y ſeroit, d'empêcher la Bourgeoiſie de le délivrer : que puiſqu'elle avoit pris les Armes pour ſa querelle aux Barricades, elle les reprendroit infailliblement avec plus d'ardeur lorſqu'il s'agiroit de luy ſauver la vie : que cependant les puiſſances Etrangeres qui avoient intereſt de le conſerver, quand ce ne ſeroit que pour entretenir la France dans ſes diviſions, employeroient à l'envie leurs offices en ſa faveur : que la Ligue courroit aux Armes pour le délivrer ; & que les ſerviteurs du Roy ne ſe trouveroient point en aſſez grand nombre pour le retenir dans la priſon : qu'il étoit bon dans les

1588. crimesordinaires que la Sentence précedaſt l'execution; mais non pas dans ceux de leze-Majeſté au premier chef que le droit divin & humain condamneroit à mort ſans qu'il fuſt beſoin d'attendre le Jugement des Magiſtrats ; & qu'il n'y avoit point d'expedient qui ne dûſt ſembler honnête, lorſque le ſalut de l'Eſtat en dépendoit uniquement.

Le Roy conclut ſur les mêmes raiſons que l'on vient de rapporter, que la voye de l'aſſaſſinat ſeroit plus prompte, plus ſûre, plus aiſée & plus infaillible que celle du poiſon ; & parce qu'il ſe défioit aſſez de lui-même pour apprehender qu'il ne retombaſt dans ſon inconſtance ordinaire, il appella Crillon Meſtre de Camp du Regiment de ſes Gardes, & luy donna l'ordre de faire arquebuſer le Duc de Guiſe à la porte du Louvre la premiere fois qu'il ſe preſenteroit pour y entrer. Mais Crillon qui n'étoit pas Sujet de S.M. parce qu'il étoit né dans le Comtat d'Avignon, luy repartit qu'il étoit preſt de tout entreprendre pour ſon ſervice, à l'exception d'une lâcheté telle qu'étoit l'aſſaſſinat qu'on luy propoſoit : qu'il y avoit d'autres moyens que celuy-là pour la ſatisfaire ; & que ſi Elle vouloit, il appelleroit en duel le Duc de Guiſe : qu'il le connoiſſoit aſſez brave pour ne pas refuſer ſon appel : & que quand ils ſeroient ſur le pré, il ne répondoit pas que le Duc de Guiſe ne le tuaſt ; mais il répondoit qu'il tuëroit le Duc de Guiſe, parce qu'il ne pareroit que ſon cœur ; & que luy abandonnant toutes les autres parties de ſon corps, il enfonceroit ſon épée au dedans ; & qu'alors Crillon, qui auroit ſon poignard à la main gauche, viendroit aux priſes avec le Duc de Guiſe, & le luy enfonceroit

dans le ſein avant que ce Prince eût achevé de le tuër. 1588.

Cette repartie ne ſatisfit pas le Roy, qui pria Crillon de luy garder au moins le ſecret : & Crillon le luy ayant promis, en blaſphemant à ſon ordinaire, Sa Majeſtê s'adreſſa aux plus déterminez des quarante-cinq, qu'Elle connoiſſoit ennemis irreconciliables du Duc de Guiſe, non ſeulement à cauſe que le Duc d'Epernon les avoit introduits à la Cour, mais encore parce que la Ligue ſollicitoit actuellement qu'on les caſſaſt. Il falloit pourtant prévenir les inconveniens qui ſuivroient le meurtre dont il étoit queſtion ; & le Roy qui ſe flattoit dans ſon imagination bleſſée, les reduiſit à trois : L'indignation du Pape, la vengeance des Princes de Lorraine, & la revolte de la Ligue. Pour le premier il étoit à croire que Sixte Quint ſe ſcandaliſeroit dautant moins du meurtre du Duc de Guiſe, qu'il avoit écrit au Roy, que les plus grandes extrêmitez ſembloient luy être permiſes dans l'état où ſes Sujets l'avoient réduit. * Quant au ſecond, le Colonel d'Ornane eut ordre de ſe tenir preſt à courir la poſte auſſitôt que le coup ſeroit fait, & de ne s'arrêter qu'à Lyon où il poignarderoit, ſelon quelques Memoires, le Duc de Mayenne, frere du Duc de Guiſe, ou s'aſſureroit ſeulement de ſa perſonne ſuivant d'autres. Le premier Preſident de Harlay devoit en même-tems arrêter le Duc d'Aumale à Paris ; Lavardin avoit ordre de ſe ſaiſir de la Chaſtre, qui faiſoit la fonction de Marêchal de Camp dans l'Armée du Duc de Nevers ; & Roſmadec, le Duc de Mercœur dans Nantes.

* Dans la negociation de M. de Meſſe à Rome. Elle eſt à la Biblioteque de S. Victor.

Pour le troiſiéme, le Roy s'imagina que s'il pou-

1588. voit étouffer la Ligue dans Paris, elle ſe détruiroit d'elle-même dans les autres Villes de France; & pour y parvenir, il inſiſta plus fortement que le Duc de Guiſe ſe contentaſt de Dourlans, & luy laiſſaſt Orleans, avec laquelle il ſe propoſoit d'humilier les Pariſiens, de ſorte qu'ils viendroient luy demander pardon la corde au cou. Mais le Duc de Guiſe, bien-loin d'accepter le change qu'on prétendoit luy donner, ſollicita la Reine Mere, qui avoit été preſente lorſqu'on luy avoit promis Orleans, de luy faire tenir parole. La Reine Mere, qui n'oſoit diſconvenir de la verité, & qui craignoit d'irriter le Roy, ſe contenta de repartir qu'il falloit s'en rapporter au Traité par écrit; & le Duc de Guiſe, piqué de cette défaite, alla trouver le Roy pour luy demander la permiſſion de ſe retirer hors du Royaume, ſans autre condition, ſinon que Sa Majeſté donnaſt à ſon fils aîné, qui n'avoit encore que treize ans, les Survivances de ſa Charge de Grand Maître, & de ſes Gouvernemens de Champagne & de Dauphiné.

Le Roy s'imagina durant quelques momens que ceux des quarante cinq auſquels il s'étoit adreſſé l'avoient trahy. Mais il ſe raſſûra bien tôt ſur les preuves qu'il avoit de leur fidelité; & pour empecher que le Duc de Guiſe ne luy échapaſt, il le combla de careſſes & de promeſſes: Il luy fit d'agréables reproches, en l'accuſant de douter de ſon affection, ou en ne l'eſtimant pas aſſez puiſſant pour le garantir de la violence de ſes ennemis; & ſur la fin de leur entretien, comme le Duc de Guiſe perſiſtoit dans ſa reſolution, le Roy en ſe ſeparant de luy pour aller dîner, luy dit en riant, Qu'il

Qu'il l'aimoit trop pour luy accorder ſon congé : Qu'il dormiſt ſur ſa colere, & que la nuit luy donneroit conſeil. Le Duc de Guiſe feignit de ne pas entendre ce qu'on luy diſoit ; & le Roy craignant qu'il ne ſortiſt le lendemain de Blois, voulut le faire tuër le ſoir dans la Maiſon de l'Archevêque de Lyon, qui l'avoit convié avec le Cardinal ſon frere à ſouper : Mais il s'y trouva des obſtacles qui retarderent l'execution juſques au vingt-trois de Decembre. 1588.

Il n'eſt pas croyable combien le Duc de Guiſe reçut d'avis de ce qui ſe tramoit contre luy. La fille du Duc de Lorraine, que l'on élevoit à la Cour de France, l'avertit que les Quarante cinq n'attendoient qu'une occaſion favorable pour le poignarder ; & lorſqu'il ſe mit à table le vingt deux Decembre, pour dîner, il trova ſous ſa ſerviette un billet qui contenoit ces mots : *Si vous ne vous ſauvez, on vous jouëra un mauvais tour* ; & qu'il ſe donna la peine de demander une plume à ſon Secretaire pour écrire au bas du billet, *On n'oſeroit*. Nully & la Chapelle le conjurerent la l'arme à l'œil de déferer aux ſentimens de tous ſes amis, & de mettre en ſûreté ſa perſonne, & celle du Cardinal ſon frere. Le Cardinal de Guiſe joignit ſes prieres aux leurs ; & ne pouvant le fléchir, luy demanda au moins en grace qu'il le laiſſaſt ſeul à Blois, pour y veiller aux intereſts de la Ligue, & qu'il s'allât mettre en ſûreté dans Paris. Le Duc de Guiſe avoit trop d'eſprit & d'experience pour s'imaginer que tant d'avertiſſemens fuſſent faux ; mais il ſuppoſoit que la colere du Roy n'aboutiroit qu'à de vaines menaces, comme elle avoit fait depuis trois ans que ſa mort avoit été plus

1588. de cent fois reſoluë dans le conſeil étroit, & autant de fois differée : Que la Cour ne prétendoit que luy faire peur & le mettre en fuite, afin de le perdre de reputation ; & faire travailler à ſon procés durant ſon éloignement.

Il croyoit de plus connoître ſi parfaitement le genie de Henry Trois, qu'en continuant de le charger d'inquietudes & d'affaires embarraſſantes, il le contraindroit enfin de renoncer aux affaires, & de ſe confiner dans une Cellule. Et de fait Sa Majeſté en avoit fait bâtir cinq ou ſix au-deſſus de ſa Chambre pour y loger des Capucins ; & Elle s'appliquoit ſi generalement aux fonctions de la vie Religieuſe, qu'il ſembloit qu'il ne luy manquoit plus qu'un Capuchon. On ajoûte que l'Archevêque de Lyon s'oppoſa ſeul au conſeil de tous les autres Amis du Duc de Guiſe, & qu'il luy perſuada d'attendre juſqu'à quel point iroit ſa bonne fortune & la foibleſſe du Roy ; ſur ce que ce Prelat devoit être creé Cardinal à la premiere promotion, & qu'il craignoit que l'éloignement du Duc de Guiſe ne donnaſt occaſion au Roy de revoquer la priere que Sa Majeſté en avoit faite au Pape. Quoiqu'il en ſoit, le ſoir du vingt-deux de Decembre, le Roy ſe fit lire par Ruſé-Beaulieu un Memoire de toutes les affaires qu'il vouloit expedier avant les Feſtes ; & commanda enſuite à tous ceux qui devoient aſſiſter au Conſeil, & ſur tout au Duc & au Cardinal de Guiſe & à l'Archevêque de Lyon, de s'y trouver dés le matin le lendemain, à cauſe que Sa Majeſté vouloit diſner de bonne heure, pour quelques devotions qu'elle vouloit pratiquer l'aprés-diſné à Nôtre-Dame de Clery.

Le Roy dit en particulier au Maréchal d'Aumont, à Montigny, à Ramboüillet-Maintenon, à d'Ornane, & à quelques autres, de ſe trouver dans ſon Cabinet; & il avertit vingt des quarante-cinq de venir à la porte de ſa Chambre dés les cinq heures du matin. Il mit entre les mains de Larchant Capitaine de ſes Gardes du Corps une Requeſte, & le chargea de la preſenter au Duc de Guiſe: Elle contenoit qu'il eſtoit deû pluſieurs monſtres à ſes Soldats, qui s'adreſſoient à luy comme au principal Chef des Armées, pour le ſuplier d'avoir ſoin de leur payement: Que dans peu de jours ils ſeroient hors de quartier: Que lors qu'ils avoient preſſé le Tréſorier de les payer, il leur avoit répondu qu'il n'avoit point de fonds, & que ſi l'on n'avoit pitié d'eux, ils ſeroient reduits à vendre leurs Chevaux pour s'en retourner chacun dans ſa Province. 1588.

Le deſſein du Roy étoit d'empécher le Duc de Guiſe de ſe défier du malheur qui le menaçoit, lorſqu'il apercevroit le lendemain le même Larchant avec ſes Gardes du Corps, ſe ſaiſir du grand Eſcalier, & d'un autre qui alloit à coſté du Cabinet du Roy, afin que perſonne ne pût aller ny par l'un ny par l'autre ſans leur permiſſion. Le Roy paſſa la nuit ſans dormir * & ſe leva dés les quatre heures du matin; il deſcendit pluſieurs fois une petite bougie allumée à la main pour voir ſi les quarante-cinq venoient: Il les conduiſit dans les Cellules dont on a parlé, & il les y enferma à la clef. Le Conſeil fut aſſemblé devant le jour, & le Roy y envoya le Maréchal d'Aumont, ſous pretexte d'y propoſer quelques affaires, mais en effet pour arreſter le Cardinal de Guiſe & l'Archevéque de Lyon aprés que

* Dans la relation manuſcrite de Benoiſe Secretaire du Cabinet, entre les manuſcrits de Bethune.

1588. le Duc de Guiſe auroit eſté tué. Enſuite Sa Majeſté tira des Cellules les quarante-cinq, & les mena dans ſa Chambre l'un aprés l'autre. Elle leur demanda s'ils vouloient faire le coup ; & aprés qu'ils s'y furent offerts avec joye, Elle en choiſit neuf, & leur diſtribua des poignards ; Elle les laiſſa dans ſa Chambre avec Longnac, & Elle en fit entrer dix autres dans ſon Cabinet où étoient déja Montigny, & d'Ornane : Elle leur commanda de tenir leurs épées nuës, afin de percer le Duc de Guiſe s'il eſtoit aſſez vaillant ou aſſez heureux pour ſe dégager des neuf.

L'Imprudence de ce Duc étoit parvenuë à cet excez, qu'il s'étoit laiſſé perſuader de loger dans le Château, ſans conſiderer que les Gardes n'en étoient point à ſa diſpoſition, & que le Roy l'y pouvoit enfermer quand il luy plairoit : Il luy étoit même ſurvenu deux occaſions de s'apercevoir qu'il n'étoit pas trop aſſuré dans cet Appartement : Car les laquais du Cardinal de Bourbon ayant pris querelle avec les ſiens, avoient pouſſé le tumulte juſqu'à la porte de ſa Chambre, & l'avoient contraint de s'y barricader. De plus les Soldats des Gardes s'étans battus, il y en eut un qui tout bleſſé qu'il étoit ſe ſauva dans ſa Chambre l'épée à la main, & les autres le pourſuivirent juſques à la Porte. Le même Duc receut le ſoir cinq Billets de toutes les precautions que l'on venoit de prendre pour le perdre ; & il ſe contenta de les mettre ſous le chevet de ſon lit ſans y reflechir avec plus d'attention. On écrit qu'il paſſa la meilleure partie de la nuit avec la plus belle Dame de la Cour, & qu'il dormit le reſte dans ſon lit d'un ſi profond ſommeil, qu'il étoit déja huit heures

du matin lorſque ſes domeſtiques le reveillerent. 1688.

Roiſſieu Eſcuyer du Duc de Mayenne, étonné d'avoir veu quatre cens Suiſſes dans la Baſſe-Court, outre deux Compagnies Françoiſes, & d'avoir remarqué que leurs Chefs donnoient des ordres ſecrets, rencontra le Duc de Guiſe au ſortir de ſon logis, & luy dit qu'il alloit pourvoir à ſes affaires au dehors, & qu'il prioit Dieu que celles de ce Prince allaſſent mieux au dedans qu'il ne penſoit. En effet à peine Roiſſieu fut-il ſorti que l'on ferma les Portes du Château. Larchant aborda le Duc de Guiſe dans la Cour, & le pria de ſe ſouvenir de la Requeſte qu'il luy avoit preſentée le jour precedent. Enſuite il marcha devant luy ſous pretexte de luy faire honneur, & le fit environner par les Gardes du Corps. On luy marcha rudement ſur le pied au haut du degré; & lors qu'il fut entré dans la ſalle du Conſeil, un ſecret preſſentiment de ſa derniere heure prochaine luy leva tout d'un coup le bandeau qu'il avoit eu pour ainſi dire juſques là devant les yeux. Le friſſon & la ſueur froide le ſaiſirent: Il demanda qu'on luy fit du feu, & il pria Hottemant Treſorier de l'épargne, d'envoyer un de ſes Pages luy chercher un mouchoir. On permit bien au Page d'aller à la Chambre du Duc de Guiſe, mais à ſon retour on le foüilla; on luy trouva le mouchoir noüé par un bout, où l'on avoit enfermé un petit billet qui contenoit ces mots; *Sauvez vous ou vous eſtes mort*, & l'on retint le Page, le mouchoir & le billet.

Hautefort & Pericard Secretaires du Duc de Guiſe allerent alors chez la Ducheſſe de Nemours ſa Mere, pour la prier d'aller trouver la Reine Mere,

1588. & l'engager s'il eſtoit poſſible à courir au Conſeil : mais la Ducheſſe trouva ſur un des eſcaliers qui conduiſoit à l'Appartement de la Reine Mere, d'Entragues avec dix Suiſſes ; & ſur l'autre Rouvré Lieutenant de Larchant avec vingt Gardes du Corps qui l'empêcherent également de paſſer outre. Le Duc de Guiſe mangeoit des Prunes de Brignoles qu'un Valet de Chambre du Roy luy avoit aportées, quand on luy vint dire que Sa Majeſté le demandoit. Il ſe leva auſſi-tôt de devant le feu où il étoit : Il paſſa dans l'allée, & il grata à la Porte de la Chambre : Un Huiſſier luy ouvrit, & ferma incontinent aprés la Porte à la clef. Les neuf des quarante-cinq deſtinez à le maſſacrer le ſaluërent d'abord avec aſſez de civilité, & feignirent de le conduire à la porte du Cabinet : Mais l'un d'eux au lieu de lever la Tapiſſerie qui en couvroit le haut de la porte, ſe ſaiſit de la garde de ſon épée : Un ſecond perſuadé qu'il avoit ſous ſa caſaque une Cotte de Mailles, luy donna un coup de poignard dans la gorge : Un troiſiéme ſe jetta à ſes jambes pour le faire tomber : Un quatriéme ſur ſon dos ; & les cinq autres le percerent avec autant de violence, que les Hiſtoriens Romains en avoient attribué aux vingt-trois conjurez qui tuërent Jules Ceſar.

Juſques icy les Relations conviennent aſſez ; mais elles ne s'accordent pas dans les particularitez ſuivantes. Celle de Benoiſe Secretaire du Cabinet qui paroiſt la plus ſincere, porte que le Duc de Guiſe ne s'étonna ny du nombre de ſes aſſaſſins, ny des avantages qu'ils avoient ſur luy, ny des playes qu'il receut d'abord :

Qu'il fit de merveilleux efforts contre huit des quarante-cinq : Qu'il ſecoüa le neuviéme contre les murailles : & qu'il les traina tous d'un bout de la Chambre à l'autre, tant ceux qui luy tenoient les pieds, que les autres qui luy avoient ſaiſi les bras pour le mieux percer ; & l'on s'en étonnera moins ſi l'on conſidere qu'il étoit ſi fort, qu'il avoit ſouvent nagé contre le courant de la Seine, quoiqu'il fuſt armé de toutes pieces : mais qu'enfin il receut un coup d'épée dans les reins, qui le fit tomber & expirer aux pieds du lict du Roy. Le Cardinal de Guiſe, & l'Archevéque de Lyon qui entendoient le bruit, renverſerent leurs chaiſes, & s'ingererent de courir ; Ie Cardinal à la porte de la Chambre du Conſeil pour ſe ſauver, & l'Archevéque vers la Chambre du Roy, pour y mourir avec le Duc de Guiſe qu'il avoit retenu à Blois, de crainte que ſon abſence ne le fruſtrât de la Pourpre : Mais le Maréchal d'Aumont arreſta l'un & l'autre, en mettant la main ſur la garde de ſon épée, & en jurant qu'il les tuëroit au moindre mouvement qu'ils feroient. Il les mit enſuite entre les mains de Larchant, qui les enferma dans un galletas où ils demeurerent long-temps ſans ſieges & ſans feu. 1588.

D'autres Relations diſent, que les neuf des quarante-cinq ſortirent de derriere une tapiſſerie où ils étoient cachez ; & que le Duc de Guiſe voyant auprés de la cheminée Longnac qu'il ſçavoit eſtre ſon mortel ennemy, fit quelques pas en arriere pour mettre l'épée à la main : Qu'il ſe debarraſſa d'abord de ſes Aſſaſſins ; & que Longnac apercevant qu'il venoit droit à luy, luy donna dans le ventre un grand coup d'épée qui le

1588. renverſa : Qu'il mourut quelques momens aprés ; & que les dernieres paroles qu'il prononça furent celles de *traiſtre Roy*. Enfin d'autres Relations contiennent que le premier coup de poignard qu'il receut ſous le menton, luy fit regorger le ſang dans le goſier, & l'empêcha de prononcer aucune parole ; qu'il jetta ſeulement un ſi fort & ſi profond ſoûpir, que tous ceux qui étoient au Conſeil l'entendirent.

Le Roy qui attendoit l'execution avec impatience, demanda, lorſqu'il n'entendit plus de bruit, ſi c'en étoit fait. Il voulut enſuite voir le corps mort : Il commanda à Ruſé de fouïller dans ſes poches; & l'on n'y trouva, dit-on, qu'un ſeul billet où il étoit écrit, que pour entretenir la guerre en France, il falloit ſept cens mille livres par mois. Ruſé remarqua qu'il luy reſtoit encore quelques ſimptomes de vie ; & il luy cria de demander pardon à Dieu & au Roy : Il luy vit rendre l'ame à l'âge de trente-huit ans ; & il le couvrit d'un Manteau ſur lequel on mit une Croix de paille: Le corps demeura deux heures en cette poſture expoſé à la raillerie des Courtiſans, qui l'appelloient le beau Roy de Paris. On arreſta dans le même temps le Cardinal de Bourbon, la Ducheſſe de Nemours, le Prince de Joinville, les Ducs de Nemours & d'Elbeuf, Hautefort, Saint-Aignan, la Bourdaiſiere, Briſſac, Bois-Dauphin, & Pericard Secretaire du Duc de Guiſe.

Richelieu grand Prevoſt de l'Hôtel alla à l'Hôtel de Ville, où le Tiers Etat eſtoit aſſemblé : Il dit qu'il y avoit dans la Compagnie des Traîres qui avoient voulu tuër le Roy : Il tira de ſa poche un billet, qui contenoit les noms du Preſident de Nully, de la Chapelle-

Marteau,

Marteau, de Compan, & de Cotte-blanche Echevins de Paris, de Leroy Lieutenant d'Amiens, & de Loüis d'Orleans Avocat General de la Ligue ; & il ſe ſaiſit de leurs perſonnes. Les autres amis du Duc de Guiſe ſe ſauverent la plûpart à Orleans ; & la Reine Mere extraordinairement tourmentée de la Goute dans une Chambre immediatement au deſſous de celle du Roy, avoit entendu tout le tumulte de l'aſſaſſinat, & en eſtoit demeurée d'autant plus ſurpriſe, que c'étoit là la ſeule affaire d'importance que le Roy luy avoit celée : Mais elle le fut bien davantage lorſqu'elle aperceut le Roy, qui ſeul entra dans ſa Chambre, & ſans luy preparer autrement l'eſprit, luy dit, Madame, je ſuis preſentement Roy, & je n'ay plus de Compagnon, puiſque le Duc de Guiſe ne vit plus. 1588.

Ce triſte diſcours frappa la Reine Mere, de ſorte qu'elle ne put uſer de la profonde diſſimulation qui luy eſtoit ordinaire : Elle répondit nettement au Roy, qu'elle prioit Dieu qu'il ſe trouvât bien de l'action qu'il venoit de commettre ; mais qu'elle n'oſoit eſperer d'être exaucée : Elle luy demanda enſuite s'il avoit pris toutes les precautions pour s'aſſurer des Villes où la Ligue étoit la plus forte ; & il repartit froidement, qu'il avoit ſi bien pourveu à tout, qu'elle n'avoit pas lieu de s'en mettre en peine. Il la quitta immediatement aprés pour luy laiſſer digerer à ſon aiſe une ſi cruë viſite ſans l'entretenir davantage, & ſans luy donner aucune marque du reſpect & de la tendreſſe dont il avoit accoûtumé d'uſer en luy parlant ; ce qui la toucha, de ſorte qu'elle en mourut le cinquiéme de Janvier mil cinq cens quatre-vingt neuf. 1589.

1589. Le Roy trouva au bas du degré le Legat du Pape, que le Cardinal de Gondy venoit d'informer du meurtre du Duc de Guiſe. Sa Majeſté le tira à l'écart, & l'entretint une demie-heure, pour faire accroire aux ſpectateurs que ce qu'elle venoit de faire, avoit été de concert avec la Cour de Rome. Le Legat avoit été l'intime amy de ce Duc, ſoit que le Pape le luy euſt commandé, ou qu'il euſt ſeulement ſuivi ſon inclination; & la crainte que le Roy ne le maltraitaſt, l'obligea de diſſimuler. Il feignit d'applaudir avec une mine riante aux raiſons de Sa Majeſté, pour excuſer le meurtre. Il luy parla quelquefois à l'oreille pour luy témoigner plus d'approbation & de confidence; & il ne prit pas garde que cette conduite détermina le Roy à ſe défaire encore du Cardinal de Guiſe, ſur l'eſperance qu'il conçut que le Pape ne ſe mettroit pas beaucoup en peine de la mort de ce Prelat, puiſque ſon Legat avoit eu de la complaiſance pour celle du Duc de Guiſe ſon frere aiſné.

Le Cardinal de Guiſe étoit ſans comparaiſon plus violent, & par conſéquent plus haï que ne l'avoit été le Duc de meſme nom ſon frere. On luy reprochoit d'avoir ſouhaité auſſi bien que ſa ſœur la Doüairiere de Montpenſier, de tenir la teſte du Roy quand on le raſeroit pour l'enfermer dans un Monaſtere; & on luy en faiſoit un crime dautant plus énorme, que ſa ſœur avoit occaſion de ſe plaindre de Sa Majeſté, que l'on diſoit avoir mal parlé contre ſon honneur; au lieu qu'il n'y avoit rien de ſemblable à l'égard du Cardinal.

De plus, au moment qu'il entendit le bruit des Aſſaſſins de ſon frere, il entra dans une telle fureur qu'il

prononça contre le Roy des injures que la bienſéance ne permet pas de rapporter icy. Cependant elles vinrent aux oreilles de Sa Majeſté, qui commanda à la Baſtide & à Valence, deux Gentilshommes des Quarante-cinq, de l'aller dépêcher : la Baſtide le ſupplia de ne le point charger de cette commiſſion ; & Valence moins ſcrupuleux ou plus ſoûmis, l'accepta. Il monta avec ſix Soldats juſques à la porte du galetas où le Cardinal de Guiſe & l'Archevêque de Lyon étoient enfermez ; mais ny luy ny ſes Soldats n'oſerent commettre le meurtre. 1589.

Ils ne jugerent pas non plus à propos de retourner auprés du Roy ; & ils demeurerent ſi long tems dans le galetas, que la colere de Sa Majeſté ſe ſeroit refroidie, ſi les mêmes Courtiſans qui avoient opiné à la mort du Duc de Guiſe, & qui craignoient avec raiſon que le Cardinal ſon frere ne la vengeaſt ſur eux, n'euſſent remontré que ce Prelat étoit irreconciliable, orgueilleux, élevé dans la débauche, plus aimé des factieux que le Duc de Guiſe ne l'avoit été, & plus redoutable que tous les autres Princes de la Maiſon de Lorraine enſemble, à cauſe qu'il n'avoit point été marié ; & qui par conſéquent ne ſeroit retenu par aucune conſideration naturelle, de pouſſer à bout ſa vengeance auſſi-tôt qu'il ſe trouveroit en état de la faire. Ils ajoûterent qu'il avoit executé ce que le Duc de Guiſe n'avoit oſé entreprendre, en chaſſant de la Ville de Troyes les Officiers Royaux : Qu'il y avoit fait avec les plus goinfres du menu peuple, des débauches dans leſquelles on avoit bû à la ſanté du Duc de Guiſe, en le traitant de Monſieur ſans queuë, pour exprimer

1589. qu'il ſuccederoit infailliblement au Cardinal de Bourbon aprés la mort de Henry Trois : Qu'il avoit contre les anciennes formes brigué la préſidence du Clergé dans les Etats Generaux, pour pouſſer cet Etat à faire d'inſolentes propoſitions : Qu'on l'avoit ſouvent ouï prononcer les vers d'un Epigramme ſatirique, dont la pointe étoit que Henry trois avoit poſſedé deux Couronnes, & qu'on luy en reſervoit une troiſiéme qui ſeroit faite par la main d'un Barbier.

Mais toutes ces conſiderations n'euſſent pas achevé de déterminer le Roy, ſi on ne luy eût dit que non ſeulement il ne tireroit aucun avantage de la mort des Ducs de Guiſe & de Mayenne ; mais que de plus elles luy ſeroient tout à-fait nuiſibles s'il laiſſoit en vie le Cardinal de Guiſe, puiſque la Ligue le mettroit d'autant plus volontiers à ſa teſte, qu'elle ſçavoit par experience qu'il luy avoit toûjours été impoſſible de porter le Duc de Guiſe aux dernieres extrêmitez contre la perſonne du Roy, au lieu que le Cardinal s'étoit toûjours moqué de la moderation de ſon frere. Ainſi Dugaſt fut chargé en troiſiéme lieu de tuër ce Cardinal, & donna quatre cens écus à quatre Soldats de ſon Frere Capitaine aux Gardes, pour luy aider à commettre ce meurtre. Le Cardinal & l'Archevêque avoient paſſé le jour précedent & la nuit en prieres, & à s'exhorter l'un & l'autre à ſouffrir la mort ; juſqu'à ce que le Cardinal preſſé du ſommeil, s'étoit laiſſé tomber ſur une paillaſſe où il avoit dormy quelques heures.

Un des Soldats de Dugaſt luy vint dire que le Roy le demandoit, & il le ſuivit ſans demander ce qu'on

vouloit faire de luy. L'Archevêque de Lyon l'avertit de penſer à Dieu, & ſe jetta lui-même aux pieds d'un Crucifix ſur la préſuppoſition qu'on l'alloit auſſi égorger. Le Cardinal eut fait à peine quelque pas dans l'allée qui aboutiſſoit au galetas, qu'il y fut percé de pluſieurs coups de pertuiſanes, ſans qu'on luy entendiſt prononcer un ſeul mot, ny jetter aucun ſoupir, tant il avoit de peur ou de patience. La pluſpart des perſonnes indifferentes ſe plaignirent auſſi bien que le Duc de Guiſe ſon Frere, de ce que les Courtiſans qu'ils avoient le plus obligez, avoient le plus contribué à leur perte. Et de fait le Duc de Guiſe avoit ſauvé la vie à Dugaſt le jour de la Saint Barthelemy : Il avoit long-tems protegé d'Entragues & Dunes ſon Frere à la Cour contre les Favoris reſolus de les ruïner, dans la ſeule vûë de s'enrichir de leurs dépoüilles ; & il parut depuis par les comptes de la Maiſon de Guiſe, qu'il leur avoit donné plus de cinquante mil écus de ſon argent. Larchant avoit fait profeſſion de la plus étroite amitié pour luy ; & Richelieu étoit redevable de ſa fortune au ſecond Duc de Guiſe. 1589.

La Ducheſſe de Nemours demanda les corps de ſes deux Fils pour les enſevelir ; mais on prévit que les Liguez s'en ſerviroient pour exciter des ſeditions, & qu'ils les expoſeroient en vûë dans des poſtures qui inſpireroient de la compaſsion aux Gens de bien, & de la rage aux Factieux ; & qu'enſuite l'on en feroit des reliques, qui ſous pretexte de pieté, fomenteroient la revolte par tout le Royaume. On jugea donc plus à propos de les brûler, & de jetter leurs cendres au vent. Richelieu les mit entre les mains d'un Chirurgien qui

1589. les coupa par quartiers ; les jetta dans de la chaux vive pour en conſumer les chairs, & mit les os dans un grand feu. Le Legat en fut informé deux heures aprés, & alla trouver le Roy. Il luy dit avec toute la gravité d'un Officier de la Cour de Rome, qui trouve occaſion de ſignaler ſon pouvoir, que Sa Majeſté avoit encouru la plus terrible des Cenſures Eccleſiaſtiques, & l'exhorta d'en demander l'abſolution au Pape, qui ſeul pouvoit la donner.

Le Roy reconnut par les diſcours du Legat, que la mort du Cardinal de Guiſe luy ſeroit plus nuiſible que celle du Duc ; & ce fut apparemment pour en adoucir les premieres conſéquences, qu'il ſauva la vie à l'Archevêque de Lyon. Sa Majeſté s'étoit imaginée qu'il reveleroit tous les ſecrets de la Ligue, & même qu'il ne refuſeroit pas de le faire en forme Judiciaire, c'eſt à dire, en ſubiſſant un interrogatoire. Mais il ne voulut répondre ny devant deux Conſeillers du Grand Conſeil, ny devant le Cardinal de Gondy, ny à l'Evêque de Beauvais ; & il s'en excuſa ſur ſon privilege en qualité d'Archevêque & Primat des Gaules, & ſur ce qu'il ne connoiſſoit rien de plus honteux que de trahir ſes Amis même aprés leur mort. Pericard Secretaire du Duc de Guiſe, ne témoigna pas tant de generoſité, puiſqu'il racheta ſa vie & ſa liberté, & qu'il conſerva les grands Biens qu'il avoit acquis aux dépens ſecrets de ſon Maître ; ſuppoſé que le Memoire qu'il en donna, & qui ſubſiſte encore* fuſt ſincere.

* Entre les Manuſcrits Bethune.

On ne doute point que ſi le Roy, aprés les deux executions que l'on vient de particulariſer, ſe fuſt approché de Paris, il s'en ſeroit rendu le maiſtre, & y

auroit éteint la Ligue dans le ſang des principaux Factieux. Mais il ſe contenta de menacer ceux qu'on luy rapportoit chaque jour avoir pris les Armes au premier avis de la mort des Guiſes, & de faire publier une Declaration qui imputoit la mort de ces deux Princes à leurs attentats contre l'autorité Royale; & qui accordoit une Amniſtie generale à tous les Perturbateurs du repos public, pourvû qu'ils renonçaſſent à la Ligue dans le tems qui leur étoit marqué. Mais les Etats Generaux s'étant raſſûrez de la crainte qu'ils avoient euë d'être envelopez dans la rûine de la Maiſon de Lorraine, refuſerent au Roy d'inſerer dans leurs Cahiers de nouveaux articles ſur le crime de leze-Majeſté, qui auroient ſervi pour faire le procés à la pluſpart d'entre-eux. 1589.

Leur hardieſſe étoit fondée ſur ce qu'aucun des ordres que Sa Majeſté avoit donnez, pour prevenir les fâcheuſes ſuites des deux meurtres, n'avoit eſté accomply. Car Roiſſieu avoit prévenu de trois heures le jeune d'Entragues, & fait revolter Orleans. Il avoit encore dépêché au Duc de Mayenne un Courrier dont la diligence avoit été ſi grande, que ce Duc informé de la mort de ſes deux Freres, étoit ſorti de Lyon par une Porte pendant que d'Ornane y entroit par une autre. Il s'étoit refugié dans la Ville de Chaalons ſur Saone, que le Baron de Lux avoit engagée dans le parti de la Ligue; & il étoit de là retourné dans ſon Gouvernement de Bourgogne. Le Duc de Mercœur avoit été ſi préciſément informé par la Reine ſa Sœur, des embûches que la Cour luy dreſſoit, qu'il avoit eu le loiſir de les éviter, & le Duc d'Aumale par bonheur, ou par

1589. preſſentiment, étoit parti de Blois quinze jours avant les morts du Duc & du Cardinal de Guiſe, & s'étoit retiré à Paris, où il les avoit ſçûës, avant le Premier Preſident de Harlay, à qui le Roy envoyoit ordre de l'arrêter.

Mais la plus dangereuſe revolution pour le Roy, comme il parut par l'évenement, fut celle de Paris, où les Seize apprirent le maſſacre de Blois dés la veille de Noël. Ils en ſupprimerent la nouvelle, juſqu'à ce qu'ils ſe fuſſent rendus les plus forts. Ils s'aſſûrerent des Portes par de bons Corps-de-garde qu'ils y poſerent; & ils manderent au Duc d'Aumale, qui entendoit aux Chartreux la Meſſe de Minuit, qu'il revint dans ſon Hôtel en toute diligence. Ils y tinrent Conſeil avec luy; & la pluſpart d'entre-eux témoigna tant de frayeur & d'incertitude ſur ce qu'ils avoient à faire, que s'ils euſſent appris que la Cour venoit droit à eux, ils euſſent pourvû par la fuite à leur propre ſûreté. Mais quand ils ſçûrent au vray qu'elle demeuroit immobile, & que le jour de Noël les ſoûpirs ſur la mort du Duc & du Cardinal de Guiſe, avoient été ſi grands & ſi generaux dans les Egliſes, que l'on n'y avoit pû entendre les Sermons des Predicateurs, ils ſe raſſûrerent, & ſe propoſerent de changer en fureur la pitié de la Bourgeoiſie. Ils convoquerent à l'Hôtel de Ville une Aſſemblée, où le peuple étant accourû de toutes parts, malgré les efforts du premier Preſident de Harlay, & de Thou Preſident à Mortier; le Duc d'Aumale fut élû Gouverneur de Paris.

L'exemple de Paris fut ſuivi par les meilleures Villes de France, parce que les bons Bourgeois qui s'y trouvoient,

voient, & qui eſtoient juſques là demeurez fermes dans l'obéïſſance du Roy, apprenant qu'il avoit fait mourir un Cardinal, crûrent que Sa Majeſté en vouloit à la Religion, & ſe jetterent dans la Ligue avec un concours d'autant plus univerſel, qu'ils penſoient que tout leur fuſt permis pour la prétenduë deffenſe des Autels. Il n'y eut que le Roy de Navarre qui ſe réjoüit de la mort du Duc de Guiſe, encore ne fuſt-ce qu'à cauſe qu'on l'avoit vengé du plus formidable ennemy qu'il avoit au monde, ſans qu'il y euſt rien contribué. Pleſſis-Mornay luy conſeilla de ſe mettre en ſi bonne poſture, que Henry Trois ne le puſt abandonner à la Ligue pour ſe reconcilier avec elle; & les Calviniſtes lui accorderent dans cette vûë de l'argent pour lever de nouvelles Troupes, qui furent plus utiles à leur party qu'ils n'avoient oſé eſperer. 1589.

Il ſurprit la Ville de Niort la nuit du vingt-neuf au trente de Decembre, & Maillezais & Saint Maixant enſuite; mais il ne put ſecourir la Ganache. Le Duc de Nevers avoit reduit cette Place à l'extremité, quand Henry Trois ſe propoſa de le rappeller avec ſon Armée pour la ſeureté de ſa perſonne. Mais le Marêchal de Rets l'en diſſuada, ſur ce que les trois quarts de cette Armée eſtoient dévouez à la Ligue, & que ſi elle approchoit de Sa Majeſté, elle s'en ſaiſiroit au lieu de la garder. Le Duc de Nevers prit à la verité la Ganache par compoſition; mais ſon Armée immediatement aprés ſe revolta contre luy, & le contraignit de s'en retourner preſque ſeul à Blois, d'où la Cour luy permit d'aller dans ſon Duché. Le Roy couvrit le peu de regret qu'il avoit de la mort de ſa Mere par les magni-

1589. ſiques funerailles qu'on luy fit par ſon ordre, & par le ſoin qu'il prit de demeurer pluſieurs jours dans une Chambre parée de noir, & ſeulement éclairée par des flambeaux, ſans ſe laiſſer voir à qui que ce fuſt, excepté les domeſtiques qui luy eſtoient abſolument neceſſaires.

Il croyoit avoir irrité le ſecond Corps des Etats qui eſtoit la Nobleſſe, en faiſant arreſter ſans ſa participation Briſſac & Bois-Dauphin, qui étoient actuellement Deputez, & rendit la liberté à l'un & à l'autre, ne prévoyant pas qu'il mettoit par là en eſtat de luy nuire deux des plus dangereux Suppoſts de la Ligue. Il employa le quinze & le ſeize de Janvier à recevoir les Cahiers des mêmes Etats, & à oüir les Harangues de l'Archeveſque de Bourges, de Briſſac, & de Bernard, qui parlerent pour le Clergé, pour la Nobleſſe, & pour le Peuple. Les Deputez qui recevoient chaque jour de fâcheuſes nouvelles de leurs Provinces, demanderent la permiſſion d'y retourner; & le Roy aprés avoir eſſayé par toute ſorte d'artifice de les retenir, fut contraint de les congedier le vingtiéme, parce qu'il apprit qu'il s'en ſauvoit chaque nuit un ſi grand nombre, que les trois Chambres demeureroient bien-tôt vuides.

La ſeule précaution qu'il prit à cet égard, fut que pour empêcher que toute la France ne crût qu'il ne les avoit aſſemblez que pour dreſſer un piege au Duc & au Cardinal de Guiſe; il accorda quelques articles des moins conſiderables de leurs Cahiers, & il remit le quart des Tailles que les Partiſans n'auroient pû lever à cauſe des troubles. Il apprehenda peu de jours aprés

que la Ligue ne luy enlevaſt ſes Priſonniers, s'il les gardoit plus long temps dans Blois; & il ſe donna luy-même la peine de les mener à Amboiſe, dont il confia le Gouvernement à Dugaſt. Mais le Duc de Nemours s'eſtoit déja ſauvé traveſti en Marmiton de Cuiſine. Sa Majeſté délivra quatre jours aprés la Ducheſſe de Nemours, ſur l'eſperance qu'elle luy ſerviroit à gagner le Duc de Mayenne ſon fils, qu'Ornane n'avoit pû aſſaſſiner. Sa Majeſté mit encore en liberté le Lieutenant d'Amiens, & Cotte-Blanche, ſur les promeſſes qu'ils luy firent d'aſſurer à ſon obéïſſance Amiens Ville Capitale de Picardie. 1589.

Les autres Priſonniers perſuaderent à Dugaſt que le Roy eſtoit entré en ſoupçon de ſa fidelité; qu'il prétendoit ſe juſtifier par ſa mort, de celle du Cardinal de Guiſe; & qu'on publioit déja dans Blois qu'il ne l'avoit point tué pour obéïr à Sa Majeſté, mais pour ſe venger d'une querelle qui luy eſtoit ſurvenuë en joüant avec ce Prelat. Ils ajoûterent à cela l'offre de cinquante mil écus; & des Memoires portent que les Priſonniers auroient eſté élargis à ce prix, ſi leur indiſcretion ne les euſt retenus en captivité. Il arriva à quelques uns d'entre-eux de trancher des Maîtres dans le Château d'Amboiſe, & de boire à la ſanté du Gouverneur. Le Roy le ſçeut, & n'oſa pourtant aller à Amboiſe pour les retirer des mains de Dugaſt: Mais il luy fit repreſenter par un de ſes plus intimes amis, que s'il délivroit les Priſonniers, il deviendroit le leur; & qu'aprés qu il auroit trompé Sa Majeſté, il ſe trouveroit reduit à la diſcretion de la Ligue, qui luy ôteroit auſſi-tôt l'argent qu'il auroit reçû, & vengeroit ſur luy la mort du Cardinal de Guiſe.

1589. Dugaſt retenu par cette conſideration qu'il n'avoit pas prévûë, ſuſpendit l'élargiſſement des Priſonniers pour quelque temps, durant lequel le Roy convint avec luy qu'il les luy rendroit pour trente mil écus qu'il toucheroit argent comptant, ſans y comprendre la rançon de l'Archevêque de Lyon qu'il luy ſeroit permis d'exiger, & des autres, excepté du Cardinal de Bourbon, du Duc d'Elbeuf, & du Prince de Joinville, que l'on commençoit à nommer Duc de Guiſe. Le contre-coup de ces deux conventions rejallit ſur Longnac, qui ne demeura pas long-temps à la Cour ſans éprouver combien il eſtoit dangereux d'avoir eſté employé pour des violences, dont les ſuites étoient plus fâcheuſes qu'on ne les avoit eſtimées en les commettant. Le Roy ſe dégoûta inſenſiblement de luy; & quoi que Sa Majeſté euſt juſques-là tenu la balance égale entre le jeune Bellegarde & luy, comme Elle avoit fait autrefois entre les Ducs de Joyeuſe & d'Epernon; Elle la fit pencher tout d'un coup du côté de Bellegarde, en refuſant à Longnac la Charge de Grand Ecuyer pour la luy donner. Le chagrin qu'il en eut le porta à dire trop ouvertement à Sa Majeſté, que puis qu'il eſtoit aſſez malheureux pour avoir irrité la Ligue au dernier point, en tuant le Duc de Guiſe, ſans pouvoir obtenir une Charge qui le miſt à couvert du reſſentiment des Princes Lorrains; il demandoit pour derniere grace une Place de ſûreté qui luy ſerviſt de retraite. Le Roy extraordinairement choqué par la liberté de ce langage, luy répondit bruſquement qu'il ſortiſt à l'inſtant de la Cour, & qu'il ne le viſt jamais, puiſqu'il eſtoit aſſez imprudent pour deſirer une autre ſûreté

que celle de ſe tenir auprés de luy. 1589.

Sa Majeſté recevoit à toutes heures de nouveaux avis des progrez de la Ligue ; & la crainte qu'Elle ne l'enlevaſt enfin, la Cour la contraignit d'avoir recours aux Cantons Proteſtans qu'Elle connoiſſoit tout-à-fait animez contre le Duc de Savoye, parce que ce Prince aprés avoir uſurpé le Marquiſat de Saluſſes, ne ſe contentoit pas de redemander aux Cantons de Berne & de Zurich les trois Bailliages de Vaux, & les autres lieux qu'ils avoient ôtez à ſon Ayeul en mil cinq cens trente-cinq ; mais de plus il travailloit à rompre leur communication avec la France, en ſe ſaiſiſſant de Geneve. Harlay-Sancy fut choiſi pour cette negociation, non-ſeulement à cauſe qu'il avoit eſté Ambaſſadeur auprés des treize Cantons, qui s'eſtoient ſi bien trouvez de luy qu'ils en avoient fait par écrit au Roy de grands remercimens qui ſubſiſtent encore * ; mais de plus parce qu'il n'y avoit point alors à la Cour de Miniſtre en qui il euſt plus de confiance.

* Entre les papiers de M. le premier Preſident.

La Commiſſion que l'on expedia pour Sancy, fut ſi ample qu'il y avoit pluſieurs années qu'il n'en avoit paſſé de ſemblable par les mains des Secretaires d'Etat. Son Pouvoir s'étendoit à traiter avec les treize Cantons en general, ou avec les Cantons Catholiques ou Proteſtans à ſon choix, ou enfin avec chaque Canton en particulier. S'il y trouvoit des difficultez inſurmontables, il luy eſtoit permis de s'adreſſer aux Princes d'Alemagne de quelque religion qu'ils fuſſent, & de leur repreſenter qu'ils avoient un ſi grand intereſt d'aſſiſter Henry Trois contre la Ligue, que s'ils y manquoient, il leur ſeroit impoſſible d'empêcher la

Maiſon d'Autriche de les aſſujétir.

1589. Les principales circonſtances du voyage de Sancy ſont tellement ſingulieres, que cette Hiſtoire manqueroit d'un de ſes plus beaux ornemens, ſi elle ne les rapportoit de la même maniere qu'il s'eſt donné la peine de les mettre par écrit & de les donner au Public *, puiſqu'il eſt tres-certain que ſi ſa negociation euſt échoüé, ç'en auroit eſté fait de la Monarchie Françoiſe. Le Treſor du Roy eſtoit ſi vuide que Sa Majeſté ne pût donner d'argent à Sancy. Elle le preſſa pourtant de partir; & toute la reſſource de cet Ambaſſadeur extraordinaire conſiſtoit dans un Diamant de tres-grand prix, qui a juſques à preſent retenu ſon nom.

* Dans un petit livret que je leus dans la Bibliotheque du Roy, en 1661. J'avois appris de Mrs Dupuy que Sancy n'en avoit fait tirer que douze exemplaires.

La Ligue obſedoit tellement les chemins, qu'il ne crût devoir mener avec luy que le plus affidé de ſes domeſtiques, & dans la penſée qu'il eſtoit moins connu que luy, & que par conſéquent on l'obſerveroit moins, il luy confia ſon Diamant. Il l'envoya faire un long détour, & prendre le chemin de Straſboutg, pendant qu'il alloit luy-même traveſty par la Franche-Comté. Ny Sancy, ny ſon domeſtique ne furent arrêtez; & ils arriverent heureuſement, Sancy à Geneve par les Montagnes de Saint Claude; & ſon Domeſtique en Alſace; mais il leur fut impoſſible d'avoir aucune nouvelle l'un de l'autre. Le Domeſtique fut malade à Straſbourg, & le Miniſtre de l'Egliſe Calviniſte de cette Ville qu'il avoit mandé, parce qu'il eſtoit Calviniſte auſſi bien que Sancy, l'avertit de ſe diſpoſer à la mort.

Comme il ſentit approcher ſon dernier moment,

il n'oſa confier à perſonne le Diamant qu'il portoit ; & il jugea plus à propos de le mettre dans ſa bouche. Il mourut & fut enterré dans le Cimetiere, où il y avoit déja ſix ſemaines qu'on l'avoit mis, lorſque Sancy ne recevant aucun avis de luy, & n'oſant commencer ſa negociation ſans avoir ſon Diamant, alla luy même à Straſbourg. Il y apprit la mort de ſon domeſtique ; & n'ayant autre choſe à faire qu'à le déterrer, il en obtint la permiſſion du Magiſtrat. Il le fit exactement ouvrir, & ce ne fut qu'à la fin de l'operation que l'on s'aviſa de foüiller dans ſa bouche ; on y trouva le Diamant, & Sancy l'engagea pour des ſommes qui ſuffirent aux levées dont la France avoit un extrême beſoin. 1589.

Mais dans le même temps qu'il y travailloit, Geoffroy de la Martonie Eveſque d'Amiens, & Vincent le Roy que l'on venoit de mettre en liberté, obligerent cette Ville Capitale de Picardie à ſe declarer pour la Ligue, & contraignirent la Ducheſſe de Longueville de leur payer vingt mil écus pour ſa rançon, & pour celle de ſes deux enfans.

Abbeville ſuivit l'exemple d'Amiens, & peu s'en falut que la Normandie ne ſe revoltaſt toute entiere. Les Liguez de Roüen forcerent le Veneur Carrouges leur Gouverneur, de leur en remettre le Chaſteau, & le chaſſerent immediatement aprés. Toutes les Places ſcituées ſur la Riviere de Seine dans cette Province imiterent Roüen, excepté le Pont de l'Arche, qui fut conſervé par la fidelité de Rolet. Bois-Dauphin ſans ſe ſouvenir de la parole qu'il avoit donnée au Roy en recouvrant ſa liberté, s'empara de la Ville du Mans.

1589. La preſence du Duc de Mayenne luy ouvrit toutes les Portes des Villes de la Bourgogne, excepté celles de Semur & de Flavigny. La Ville de Lyon aprés avoir déliberé ſix ſemaines entieres ſur ce qu'elle feroit, pencha du côté de la rebellion ; & celle de Toulouſe la pouſſa dans un excez plus grand qu'aucune autre de celles qui eſtoient idolâtres, pour ainſi dire, de la memoire du Duc & du Cardinal de Guiſe.

Les deux principales perſonnes du Parlement eſtoient Eſtienne Duranty premier Preſident, & Jacques Daffis Avocat General. Duranty avoit témoigné dés ſa jeuneſſe une extrême averſion pour l'hereſie, & un trés grand attachement à la Religion Catholique, ſur les Ceremonies de laquelle il avoit compoſé un livre plus conſiderable par les recherches tout-à-fait curieuſes qui s'y trouvent, que par ſon ſtyle. Il avoit introduit dans Toulouſe la Compagnie de Jeſus, appellée les Capucins d'Italie, & nourry les Peres de cette Reforme, juſques à ce qu'on leur euſt bâti un Convent. Il avoit excité les plus Devots de ſes Compatriotes à ſe rendre Penitens de trois couleurs, & fondé les deux Hôpitaux du Saint Eſprit pour marier de pauvres Filles; & de la Miſericorde pour viſiter & pour aſſiſter les Priſonniers. Son integrité & ſon exactitude à rendre la Juſtice luy avoient acquis tant d'authorité dans Toulouſe, qu'il n'en eſtoit preſque point reſté ny au Duc de Montmorency Gouverneur de la Province, ny au vieux Joyeuſe Lieutenant de Roy dans le Languedoc.

Cependant Urbain de Saint-Gelais Lanſac échappé de Blois, où il eſtoit Deputé aux Etats Generaux & reſolu

reſolu de venger en toute maniere la mort du Duc de Guiſe ſon amy ; alluma dans Toulouſe une ſedition, qui paſſa plus avant qu'il ne l'avoit prévû. Il gagna le Preſident Paule ſous promeſſe de le rendre Succeſſeur de Duranty ; & quand il eut achevé ſa brigue, il fit preſenter au Parlement une Requeſte qui demandoit la permiſſion d'aſſembler le Conſeil de l'Hôtel de Ville, pour aviſer aux moyens de la conſerver durant les Troubles de la France. Duranty qui craignoit d'augmenter le tumulte par un refus à contre temps, fut d'avis que l'on accordât cette Requête, à condition que l'Aſſemblée ne prendroit aucune reſolution importante ſans la participation & ſans le conſentement du Parlement : Mais on n'eut plus d'égard à cette condition, aprés que l'Evêque de Comminges & le Preſident Paule eurent introduit dans l'Aſſemblée un ſi grand nombre de Factieux, que leurs ſuffrages l'emportoient ſur ceux des Capitouls & des autres Officiers de la Ville. 1589.

Ils reſolurent de ſe deffaire du premier Preſident & de l'Avocat General Daffis ; & une Troupe des plus déterminez d'entre-eux environna le Caroſſe de Duranty qui ſortoit du Parlement. Le courage d'un de ſes Laquais, & la reſolution de ſon Cocher qui fendit la preſſe, les écarterent pourtant, & le ramenerent à ſa Maiſon, d'où pour plus de ſûreté ſes Amis l'enfermerent dans le Convent des Jacobins, & où il auroit peut-être eſté garenti du malheur qui le menaçoit, ſi l'imprudence du meilleur de ſes Amis n'euſt hâté leur commune perte. Daffis écrivit à ſon Pere & au Marêchal de Matignon, pour leur demander un prompt ſecours ; & pour les en ſolliciter davantage, il inſera

& quil s'eſtoit luy-même degradé par ſes parjures ; & ſes Auditeurs au ſortir de l'Egliſe arracherent les Armes de Sa Majeſté pour les fouler aux pieds. 1589.

Le même Quinceſtre encouragé par cette heureuſe temerité, obligea dans le Sermon ſuivant ſes Auditeurs à jurer qu'ils vengeroient de toutes leurs forces l'aſſaſſinat des Guiſes. Le premier Preſident de Harlay qui ſe trouva du nombre, fut contraint pour ſauver ſa vie de prêter le même ſerment, encore n'évita t il qu'à peine les poignards qu'on luy approchoit du ſein, tant les Pariſiens eſtoient perſuadez qu'il avoit ſçeu le deſſein du Roy contre les Guiſes, & qu'il y avoit confirmé Sa Majeſté, au lieu de l'en diſſuader. Enfin les Seize pour combler leur attentat en prévenant toutes les regle de la conſcience, qui euſſent pû ramener les eſprits à leur bon ſens, firent preſenter au nom de la Ville de Paris une Requête à la Faculté de Theologie, pour la conſulter ſur les Articles ſuivans: Si les François pouvoient eſtre dégagez du Serment de fidelité qu'ils avoient prêté à Henry Trois : S'il leur eſtoit permis en ſûreté de conſcience de s'unir, de s'armer, & de faire des levées d'hommes & d'argent pour deffendre la Religion Catholique contre ce Roy, aprés qu'il avoit violé la foy publique à Blois, au préjudice de l'Edit de la ſainte Union, & de la liberté des Etats Generaux.

La Faculté fut aſſemblée le ſept de Janvier mil cinq cens quatre-vingt-neuf ; & l'on corrompit ou intimida de ſorte les Docteurs qui s'y trouverent, qu'ils decide-rent que les François n eſtoient plus tenus de garder le Serment de fidelité qu'ils avoient prêté à Henry Trois; & qu'ils pouvoient prendre les Armes contre luy. Ils

faloit ôter les plus dévoüez au Service de Sa Majeſté, en firent une liſte qui fut ſignée par le Duc d'Aumale; & Buſſy-le Clerc, qui de Tireur-d'Armes eſtoit devenu Procureur, ſe chargea de les aller prendre juſques dans le Palais. Il entra l'épée à la main & l'écritoire au côté dans la Grande Chambre; il fit quelques excuſes de ce qu'il violoit la Majeſté du lieu, ſur ce qu'il faloit purger la Compagnie des Serviteurs de Henry de Valois: Il en tira de ſa poche la liſte, & il nomma à haute voix le premier Preſident, les Preſidens à Mortier de Thou, Briſſon & Seguier, l'Avocat General de même nom, & dix ou douze des plus anciens Conſeillers. Les autres Conſeillers l'interrompirent, en luy diſant qu'il n'étoit pas beſoin qu'il continuaſt ſa lecture, puiſque toute la Compagnie eſtoit reſoluë de ne pas abandonner ſes Chefs. Et de fait elle ſuivit Buſſy le Clerc juſques à la Baſtille où il retint ceux qu'il voulut & renvoya les autres. 1589.

Le Parlement reſta de cette ſorte ſoûmis à la Ligue; mais la pluſpart de ceux qui avoient eſté arreſtez s'étant ſauvez par divers moyens; le Roy transfera le Parlement à Tours auſſi bien que la Chambre des Comptes: Les Pariſiens ne pûrent néamoins empêcher que Melun & le Chaſteau de Vincennes ne les bloquaſſent de deux côtez; parce que Roſtaing & Saint-Martin qui commandoient dans ces deux Places, furent également inflexibles à leurs offres & à leurs menaces. Le mécontentement qu'ils eurent du Duc d'Aumale pour un ſujet dont les Relations ne conviennent pas, les obligea d'appeller le Duc de Mayenne, & de le recevoir le dix de Fevrier, avec les mêmes honneurs qu'ils

1589. avoient rendus à Henry Trois la premiere fois qu'il étoit entré dans leur Ville aprés ſon retour de Pologne. On luy offrit la Couronne, le Trône, & le nom de Roy, mais il les refuſa ; & les Politiques furent partagez là-deſſus. Il y en eut qui crûrent que s'il les euſt acceptez dans la conjoncture d'alors où tout luy réüſſiſſoit, & qu'il euſt autoriſé ſes ordres de l'imperieuſe qualité de Roy, la plus grande partie des Villes & des Contrées qui refuſerent depuis de le reconnoître, luy euſſent obéï ; & tous les autres Seigneurs de la Ligue qui prirent auſſi bien que luy la qualité de Lieutenans de l'Etat, dans les Contrées où ils ſe trouvoient les plus forts, l'euſſent affermy ſur le Trône, ſinon avec la même autorité que Henry Trois avoit euë, du moins aux mêmes conditions que Hugues Capet y étoit monté.

Mais d'autres eſtimerent au contraire que le Duc de Mayenne ſe ſeroit infailliblement perdu : Car outre qu'il ſe fuſt mis mal avec les Ducs de Mercœur, d'Aumale, & de Nemours, qui vouloient bien eſtre ſes Compagnons & non pas ſes Sujets, les autres Seigneurs de la Ligue n'eſtoient pas d'humeur de ſe ſoûmettre à la domination d'un ſimple Duc, aprés avoir renoncé à celle d'un Roy. Ils croyoient qu'il ne leur ſeroit pas impoſſible de ſe maintenir auſſi long-temps que les Seigneurs François l'avoient fait ſous la troiſiéme race ; & ils ne prévoyoient pas que les affaires n'étoient pas ſemblables, & que le Roy d'Eſpagne les auroit conquis l'un aprés l'autre en moins de dix ans. Quoi qu'il en ſoit, le Duc de Mayenne commença ſon Adminiſtration par diminuer avec adreſſe la trop grande puiſ-

ſance des Seize, qu'il n'oſoit choquer directement. 1589.
Ils avoient établi dans l'Hôtel de Ville un Conſeil compoſé de quarante Perſonnes, dont ils étoient les Maîtres; & il y ajoûta quatorze Liguez choiſis entre ceux qui luy eſtoient les plus dévoüez, outre les Princes de la Ligue, les Preſidens, les Avocats & Procureurs Generaux des Parlemens, le Prevoſt des Marchands, les Echevins & les Procureurs de la Ville, auſquels il donna entrée, quoi qu'ils n'y vinſſent auparavant que lors qu'ils y étoient mandez.

Il ôta de cette ſorte aux Seize la pluralité des ſuffrages, d'une maniere qui les priva de la liberté de s'en plaindre, parce que s'ils l'euſſent fait, ils auroient irrité la meilleure partie des Supoſts de la Ligue, avec leſquels ils avoient interêt de vivre en bonne intelligence. Le Conſeil de la Ligue ainſi multiplié, luy donna le Titre de Lieutenant General de l'Etat & Couronne de France, & luy en attribua toute l'autorité juſques à la plus prochaine convocation des Etats Generaux que l'on devoit tenir à Paris le quinze du mois de Juillet ſuivant. Il en prêta le Serment à la Grande Chambre entre les mains du Preſident Briſſon, qui pour s'accommoder au temps avoit feint de prendre le parti de la Ligue; & les conditions qu'on impoſa au nouveau Lietenant furent, qu'il conſerveroit dans toute leur integrité la Religion Catholique, l'Etat, les Cours Superieures, les anciennes Ordonnances, & les Privileges de la Nobleſſe; qu'il ſoulageroit le Peuple, & qu'il le garantiroit d'oppreſſion.

Le celebre Bodin diſpoſa la Ville de Laon à ſe declarer pour la Ligue; & le Duc de Mayenne travailla

1589. aux fonds neceſſaires pour ſoûtenir la Guerre. Paris ſe cotiſa à cent mil écus, Lyon à vingt mille, & les autres Villes à proportion. Les Particuliers contribuerent à meſure de leurs richeſſes, & l'on vendit les biens des Politiques & des Calviniſtes ſituez dans les Contrées où la Ligue ſe trouvoit la plus forte. On tira par ces voyes plus de ſeize cent mille écus: Mais cette prodigieuſe ſomme fut diſſipée par les Gouverneurs des Provinces qui en retinrent une partie, & l'on diſtribua le reſte aux Gouverneurs des Villes pour les retenir dans le Party; aux Seize; à la Ducheſſe de Mayenne; & à ſes Domeſtiques. Ce fut-là la premiere & peut-être la principale cauſe du malheur de la Ligue: Car ſi les ſeize cent mil écus euſſent été donnez au Troupes du Duc de Mayenne, & qu'il les euſt menées droit à Blois, il ſe ſeroit ſaiſi de la Cour, & la querelle auroit eſté finie. Au lieu que pendant qu'il s'amuſoit à faire dans Paris des reglemens qui n'étoient bons qu'aprés la Guerre; le Roy eut le loiſir de mander les grands Seigneurs du Royaume qui luy étoient demeurez fideles, & qui luy menerent des Troupes plus que ſuffiſantes pour le preſerver d'inſulte.

On l'avertit qu'il n'étoit pas en ſeureté dans Blois, puiſque la Bourgeoiſie y étoit irritée de ce qu'elle ne continuoit plus à faire le gain que les Etats Generaux luy avoient apporté; & ſur l'aſſurance que Souvré Gouverneur de Touraine luy donna que la Ville Capitale de cette Province luy ſeroit plus ſoûmiſe, il y tranſporta ſon ſéjour: Il mit le Cardinal de Bourbon ſous la garde de Chavigny-le-Roy dans Chinon, le Duc d'Elbeuf dans le Chaſteau de Loches, & le jeune

Duc

Duc de Guiſe dans le Château de Tours, ſous la garde de Rouvray, Lieutenant des Gardes du Corps. Son plus grand ſoin aprés cela fut d'appaiſer la Cour de Rome ; & il écrivit à Piſani & au Cardinal de Joyeuſe, de preſſentir ſi le Pape ſeroit auſſi inflexible que Moroſiny le luy avoit dépeint. Piſani répondit à Sa Majeſté *qu'on ne luy avoit rien dit que de veritable, néamoins Elle luy ordonna de ſe joindre au Cardinal de Joyeuſe, & d'aller avec luy ſe jetter aux pieds de Sa Sainteté pour luy demander ſon Abſolution. 1589.

* Sa Lettre eſt à la Bibliotheque du Roy.

Piſani & le Cardinal de Joyeuſe s'acquitterent de leur commiſſion avec une extrême exactitude, & proteſterent qu'ils ne ſe leveroient point ſans avoir obtenu ce qu'ils demandoient : Mais le Pape perſuadé que l'affaire dont il s'agiſſoit, étoit de celles qui ne s'offroient qu'une fois en pluſieurs ſiecles, en vouloit tirer tout l'avantage qu'elle étoit capable d'apporter à la Cour de Rome. Et de fait il répondit avec ſa fierté ordinaire aux deux Supplians, Qu'il paroiſſoit bien que le Roy de France fuſt coupable, mais non pas qu'il fuſt pénitent : Et que d'ailleurs Sa Sainteté n'avoit point d'aſſûrance que ce Prince demandaſt d'être abſous. Piſani repartit qu'il avoit l'honneur d'être ſon Ambaſſadeur ; & que par conſequent il devoit être crû puiſqu'il repreſentoit ſa perſonne : Mais le Pape qui s'étoit attendu à cette raiſon, l'éluda par une diſtinction : Il prétendit que Piſani repreſentoit bien le Roy ſon Maiſtre pour les Affaires ordinaires de l'Ambaſſade à Rome, mais non pas pour un fait ſi extraordinaire & ſi ſingulier, qu'il n'y en pouvoit avoir de plus rare dans la vie civile ; & qu'aprés tout, il étoit ridicule à Piſani de

1589. prétendre que le Roy ſon Maiſtre l'euſt envoyé pour confeſſer ſes pechez : Que la Confeſſion étoit perſonnelle; & qu'elle ne valoit que par la bouche du Pénitent.

Il renvoya là-deſſus les deux Supplians au Conſiſtoire, où il convoqua le lendemain tous les Cardinaux qui ſe trouvoient à Rome : Il les harangua ; & il ſentit de ſi violents tranſports de colere, en racontant les circonſtances de la mort du Cardinal de Guiſe, qu'ils interrompirent deux ou trois fois ſon diſcours. Il fit des exclamations ſi peu convenables à ſa Dignité, qu'il y avoit lieu de croire qu'il étoit hors de luy-même. Le Conſiſtoire, ſelon ſa coûtume, demanda du tems pour examiner l'affaire avant que de la décider : Et le Roy qui s'imaginoit que les deux Miniſtres dont il s'étoit ſervi juſques-là, n'avoient point aſſez de credit en Cour de Rome, leur joignit Claude d'Angennes-Ramboüillet Evêque du Mans. Ils allerent tous trois à l'Audiance du Pape ; & l'Evêque du Mans luy remontra que les intentions du Roy pour la conſervation de la Foy Catholique, & pour la ruïne de l'Hereſie, étoient ſi ſinceres, que Sa Majeſté avoit reſolu de faire en perſonne la Guerre aux Calviniſtes, & de demeurer à la teſte de ſes Armées, juſques à ce qu'elle euſt achevé de les ſoûmettre.

Il parcourut les attentats du Duc & du Cardinal de Guiſe : Il juſtifia le Roy ſur la neceſſité indiſpenſable où il s'étoit trouvé, de prévenir deux Princes qui travailloient à luy ravir ſa Couronne ; & il conclut qu'encore que Sa Majeſté ne fuſt obligée de rendre compte à perſonne de ſa conduite à l'égard de ſes Sujets, la Reverence qu'Elle avoit toûjours euë pour l'Egliſe en ge-

neral, & pour Sa Sainteté en particulier, l'avoit obligée d'envoyer vers Elle pour l'informer des moyens qu'Elle avoit tenus pour aſſûrer ſa conſcience: Que Sa Sainteté avoit accordé au Roy un Brevet pour ſe faire abſoudre de tout cas par le Prêtre qu'il luy plairoit de choiſir; & qu'il avoit jetté pour cela les yeux ſur un Docteur en Théologie, dont il avoit reçû une abſolution des Cenſures qu'il pourroit avoir encouruës: Qu'il auroit bien pû nier d'être excommunié, non ſeulement à cauſe de ſon Privilege en qualité de Roy de France, mais encore parce qu'il avoit eu d'invincibles raiſons pour faire tuër le Cardinal de Guiſe; mais qu'il aimoit mieux s'humilier ſous la main de Dieu, & ſous celle du Saint Siege Apoſtolique: Qu'il vouloit donner à Sa Sainteté de nouvelles preuves de ſon obéïſſance: Et qu'il la prioit de luy accorder ſa Benediction, & de l'aſſiſter des conſeils ſalutaires qu'Elle devoit au Fils aiſné de l'Egliſe. 1589.

Le Pape écouta ce diſcours avec plus de patience que l'on n'en attendoit de luy, & même y répondit d'abord avec aſſez de douceur. Mais comme la Ligue luy avoit envoyé quelque-tems auparavant le Commandeur Diou, le Conſeiller Coqueley, l'Abbé d'Orbais, & le Doyen de Rheims, qui l'avoient prévenu d'une trop grande opinion de la puiſſance de la Ligue, & de la foibleſſe du Roy qu'ils diſoient perdu ſans reſſource; Sa Sainteté s'échauffa dans la ſuite, & declara qu'elle ne vouloit point entrer en diſcuſſion des choſes paſſées, bien qu'Elle ſçût le contraire de ce que l'Evêque du Mans venoit de luy repreſenter: Qu'Elle ne ſe mêloit point du meurtre du Duc de Guiſe;

1589. parce qu'il étoit Sujet du Roy, quoy que Sa Majeſté fût ſujette à l'Egliſe & aux Succeſſeurs de S. Pierre pour un ſi conſiderable homicide : Mais que par toute ſorte de droits Elle étoit bien fondée de demander ſatisfaction pour l'aſſaſſinat du Cardinal Frere de ce Duc qui n'étoit plus Sujet du Roy, mais le ſien, non ſeulement comme Cardinal, mais encore en qualité d'Archevêque de Rheims, qui luy avoit prêté ſerment, auſſi-bien que tous les autres Evêques.

Le Pape conclut de là que le Roy avoit encouru les Cenſures Eccleſiaſtiques ; & que l'abſolution que Sa Majeſté avoit reçûë en vertu du Bref, n'étoit pas ſuffiſante. Car outre que ces ſortes de Brefs n'étoient bons que pour les pechez paſſez, & non pas pour ceux de l'avenir, il appartenoit uniquement à Sa Sainteté d'interpreter ceux qu'Elle avoit accordez ; & Elle declaroit qu'Elle n'avoit pas eu deſſein de comprendre le meurtre d'un Cardinal dans celuy dont le Roy s'étoit prévalu : Que l'Evêque du Mans donnaſt par écrit ce qu'il demandoit au nom du Roy, qu'on le communiqueroit à la Congregation des Cardinaux, & qu'enſuite on luy rendroit réponſe. Mais l'Evêque du Mans ne trouva pas ſon compte dans les dernieres paroles du Pape : Il repliqua avec toute la modeſtie imaginable, qu'il n'avoit aucun ordre de faire ce qu'on exigeoit de luy ; & il promit que le Cardinal de Bourbon recouvreroit ſa liberté auſſi-tôt que les troubles ſeroient finis ; & que ſi le Roy jugeoit à propos de proceder en Juſtice contre l'Archevêque de Lyon, il s'adreſſeroit à la Cour de Rome. Mais il n'obtint du Pape autre choſe, ſinon que Sa Sainteté promit de rapporter l'af-

faire à la Congregation, & qu'Elle luy permit d'en ſolliciter les Cardinaux. 1589.

L'Evêque ſuivit le conſeil du Pape, mais avec cette précaution qu'il viſita les Cardinaux de la Congregation comme Amis & non pas comme Juges; & il leur parla de ſorte qu'il auroit eſté impoſſible, quand ils l'auroient voulu, de tirer aucun avantage de la civilité qu'il avoit pour eux. Il leur prouva le plus délicatement qu'il put, que l'abſolution du Roy en vertu du Bref, avoit eſté valable: Que les Rois de France & leur Royaume, avoient des Privileges qui leur étoient ſi ſinguliers, qu'aucun autre Souverain, ny Peuple Chrétien n'en poſſedoit de ſemblables: Que ces Privileges mettoient les François à couvert des Excommunications que la Juriſprudence appelloit *Latæ Sententiæ*: Etque les Eccleſiaſtiques y avoient eſté ſoûmis dés la premiere Race des Meroüées, aux Rois pour le Temporel: Qu'ils étoient pour cela Juſticiables des mêmes Rois, & ſur tout pour crime de leze-Majeſté, dont il n'étoit pas mal-aiſé de convaincre la memoire du Cardinal de Guiſe.

Le Pape toûjours perſuadé que le meurtre de ce Cardinal luy fourniroit un pretexte plauſible de donner atteinte en tout ou en partie aux Libertez de l'Egliſe de France, accorda une ſeconde Audiance à l'Evêque du Mans, ſans qu'il l'eût ſollicitée. Sa Sainteté s'étendit plus qu'auparavant ſur la grandeur du meurtre dont il s'agiſſoit: Elle repeta pluſieurs fois, que ſi le Roy en vouloit eſtre abſous, il falloit qu'il confeſſaſt auparavant ſa faute auſſi énorme qu'elle l'étoit: Qu'il relâchaſt le Cardinal de Bourbon & l'Archeveſ-

1589. que de Lyon ; & qu'il les miſt entre les mains de ſon Legat, auquel il donneroit ordre de les envoyer ſûrement à Rome : Qu'il en feroit bonne & brieve juſtice ; & qu'on le connoiſſoit aſſez dans toute l'Europe pour Homme qui ne relâchoit rien de la rigueur des Loix. Enſuite, le Pape prétendit engager l'Eveſque du Mans à luy preſenter une Requeſte, & à conferer avec les Cardinaux de la Congregation, afin que ces deux démarches attiraſſent à la Cour de Rome, la connoiſſance de l'affaire par le conſentement des Parties. Mais Sa Sainteté ne put rien obtenir de l'Eveſque du Mans, qui pour ne la pas mécontenter entierement, parce que dans ces rencontres Elle étoit ſujette à des ſimptômes qui n'étoient gueres differens de ceux de la fureur; il luy declara que tout ce qu'il pouvoit faire pour la ſatisfaire, conſiſtoit à ſe charger d'accomplir la pénitence qui ſeroit impoſée au Roy, ſi l'on perſiſtoit à ne pas vouloir abſoudre Sa Majeſté ſans pénitence, pourvû que Sa Sainteté déclaraſt nul le Decret de Sorbonne qui choquoit ſon autorité, & qui fomentoit la rebellion dans une conjoncture ruïneuſe à l'Etat & à la Foy Catholique.

Le Pape convint de ce que l'Eveſque du Mans diſoit : Mais il ajouſta que c'étoit une juſte punition de Dieu, que la pluſpart des François ſe revoltaſſent contre le Roy, puiſqu'il negligeoit d'obéïr à Dieu, & de ſe reconcilier avec l'Egliſe. L'Eveſque du Mans s'imagina ſur la bonne foy qu'il avoit reconnuë dans le Pape à la ſeconde Audience, que Sa Sainteté ſeroit plus flexible dans une troiſiéme, & la demanda. Il y repreſenta pluſieurs raiſons pour leſquelles le Roy n'a-

voit point encouru les Cenſures ; & il rapporta beaucoup de points de Droit ; & diverſes autoritez des plus habiles Juriſconſultes de l'Europe, qui décidoient que les Privileges accordez aux Cardinaux, ne regardoient point leurs Souverains Temporels. Il ajoûta néamoins qu'il ne propoſoit pas tout cela comme ayant ordre du Roy ſon Maiſtre ; mais comme des articles que l'on mettroit en conſideration dans la France, ſi l'affaire n'étoit promptement terminée à Rome. 1589.

Le Pape l'interrompit là-deſſus, & luy dit en colere, qu'il s'amuſoit à conter des Fables ; & qu'au lieu de demander pardon, il gâtoit tout : Qu'il pourroit bien étre cauſe que Sa Sainteté le feroit mettre en priſon ; & qu'Elle délieroit tous les François du Serment de fidelité qu'ils avoient preſté à Henry Trois. L'Eveſque du Mans ſe tût à ces deux terribles menaces : Mais Piſani qui avoit été preſent aux trois Audiences que l'on vient d'abreger, répondit avec autant de moderation que de hardieſſe, que l'Eveſque & luy ſeroient toujours preſts de baiſer la terre, quand il ne s'agiroit que de témoigner le profond reſpect qu'ils avoient pour Sa Sainteté ; Mais que pour les intereſts de leur Roy, ils les ménageroient toujours avec le plus d'exactitude que leurs propres vies : Qu'ils ne craindroient ny d'aller en priſon, ny de porter leurs teſtes au bout du pont ſur le Tibre, où l'on executoit les Criminels.

Le Pape reconnut alors qu'il avoit trop pouſſé les deux Miniſtres du Roy, & ſe radoucit un peu en paroles : mais il ne relâcha rien de ſa ſeverité ; & il conclut l'Audience en leur diſant, qu'ils donnaſſent leurs raiſons par écrit. Ils reçurent peu de jours aprés un or-

1589. dre de la propre main du Roy * de demander pour luy l'Abſolution au Pape ; & ils obtinrent une quatriéme Audience, où l'Eveſque du Mans, pour adoucir l'aigreur qu'il avoit pu donner au Pape durant la précedente, declara que ce qu'il luy avoit dit, n'avoit été que pour mieux faire connoître l'extraordinaire reſpect du Roy pour le Saint Siege, puiſque Sa Majeſté étoit reſoluë de ſatisfaire le Pape nonobſtant qu'Elle cruſt n'avoir point encouru les Cenſures, ou qu'au moins Elle en avoit été abſoute en vertu du Bref ; & que néamoins ſur ce qu'Elle avoit appris que le Pape deſiroit qu'Elle luy demandaſt l'Abſolution, Elle luy avoit ordonné de la demander. L'Eveſque du Mans en achevant ces mots, ſe mit à genoux devant le Pape, & luy dit, qu'il demandoit l'Abſolution pour le Roy Tres-Chrétien ſon Maiſtre, avec l'humilité, le reſpect, & la reverence que pouvoit avoir un tres-devot, & tres-obeïſſant Fils de l'Egliſe, à l'égard du Chef qui la regit, & du Pere commun des Chretiens : Qu'il le ſupplioit de luy accorder ſa ſainte Benediction ; de le recevoir luy & les ſiens en ſes bonnes graces ; & de les rétablir dans les mêmes honneurs & fonctions qu'ils avoient accoûtumé de recevoir & d'exercer.

* Dans la Negotiation d'Angennes. Ramboüillet Eveſque du Mans.

Le Pape ravi d'avoir obtenu ce point, repartit que puiſque le Roy avoit demandé l'Abſolution, il étoit preſt de la donner : Mais qu'il ne le pouvoit pendant que Sa Majeſté perſevereroit dans ſon peché ; & que par conſequent il falloit qu'auparavant elle délivraſt le Cardinal de Bourbon & l'Archeveſque de Lyon, ou que du moins Elle avoüaſt par un écrit, ſans ſe deſſaiſir de leurs perſonnes, qu'ils étoient gardez par le Legat

Legat ſous le nom du Pape. Cette pillule étoit ſi difficile à avaler, que le Pape pour en corriger l'amertume, eſſaya de prouver à l'Eveſque du Mans & à Piſani, que l'expedient qu'il venoit de propoſer étoit avantageux au Roy, puiſqu'il appaiſeroit toutes les Intrigues qui ſe formoient en France pour la liberté de ces deux Prelats : Mais l'Evêque du Mans & Piſani, qui n'avoient garde d'accepter l'expedient qu'on leur propoſoit, ſans en avoir un pouvoir particulier, terminerent l'Audience, en diſant qu'ils l'alloient mander au Roy. Et ils écrivirent incontinent aprés à Sa Majeſté, que leur avis étoit que le Pape les amuſoit dans la ſeule vûë d'attendre quel ſeroit le ſuccés des mouvemens de la Ligue, afin de regler là deſſus ſa conduite ; & que par conſequent Sa Majeſté devoit plus eſperer ſon Abſolution du bon état de ſes affaires, que de la bonne volonté du Pape. 1589

Il y a de l'apparence que le refus que fit le Pape d'accorder l'Abſolution au Roy aprés qu'il s'étoit humilié juſqu'à la demander, fut un des principaux motifs qui le porterent à ſe reconcilier avec le Roy de Navarre. Les plus judicieux de ſon Conſeil l'approuvoient depuis la mort des Guiſes ; & il ne reſtoit plus que des raiſons de conſcience, qui regardoient le ſcandale des Catholiques, & la derniere rupture avec la Cour de Rome : Mais le hazard & le chagrin obligerent le Roy à paſſer par-deſſus ces conſiderations. Le Roy de Navarre étoit parti de Niort avec trois cens Gentilshommes, cinq cens Arquebuſiers à cheval, quatre mil hommes de pied, & quelques Pieces de campagne, à deſſein de ſurprendre Saumur. Il avoit

manqué ſon coup : Mais en recompenſe, Loudun,
1589. Thoüart, Montreüil-Bellay, l'Iſle-Bouchard, Châteleraud, & Argenton, luy avoient ouvert leurs Portes.

La Ducheſſe d'Acgouleſme, Sœur naturelle du Roy, qui tiroit la pluſpart de ſon revenu des Places que l'on vient de nommer, en prit occaſion de negocier avec le Roy de Navarre, ſous prerexte de ne travailler qu'à ſes propres intereſts. Et de fait, elle ne parla que de cela juſques à ce qu'elle euſt obtenu que l'on ne toucheroit point à ſes Terres. Mais enſuite, ſoit qu'elle n'agiſt que de ſon chef, ou qu'elle euſt reçu un ordre ſecret de Henry Trois, elle preſſa le Roy de Navarre de ſe reconcilier avec luy. Ce Prince qui ne ſouhaittoit rien avec tant de paſſion que cela, & qui voyoit bien que s'il y manquoit la Ligue ſe perdroit ſans reſſource, propoſa d'abord des conditions, qui ne le regardoient pas tant que le Parti à la teſte duquel il ſe trouvoit. Le Conſeil de Henry Trois jugea qu'elles étoient trop dures ; & ce fut pour les rendre ſupportables, que Büſſy fut envoyé vers ſon Frere Pleſſis-Mornay, qui étoit le Seigneur Calviniſte en qui le Roy de Navarre avoit plus de confiance.

Pleſſis-Mornay, qui n'étoit pas moins perſuadé que le Roy de Navarre qu'il falloit ſe prévaloir à quelque prix que ce fuſt de l'occaſion qui s'offroit, obtint de luy la permiſſion d'aller trouver le Roy à Tours. Et pour uſer de plus de diligence, il negligea de s'aſſûrer d'un paſſe-port, qui luy auroit fait perdre quinze jours ou trois ſemaines de tems. Il ſe traveſtit : il paſſa au milieu des Troupes du Roy ; & il arriva à la Cour ſans avoir eſté reconnu de perſonne. Il eut di-

verſes conferences avec Henry Trois durant la nuit : il demeura caché les jours entiers, de crainte que s'il étoit vû, le Legat n'en priſt de l'ombrage. Et il convint de ces articles, Qu'il y auroit Tréve entre les deux Rois pour un an ; & que celuy de Navarre aſſiſteroit le Tres-Chrétien de toutes ſes forces : Que le Pont de Cée luy ſeroit accordé pour paſſage ſur la Loire à deux conditions ; l'une qu'il ne toucheroit point à l'impoſt que l'on y levoit ; l'autre qu'il y en pourroit mettre un nouveau qui ne paſſeroit pas vingt mil écus : Qu'il rendoit de bonne-foy les Places que luy, ou ceux de ſon Parti, prendroient ſur la Ligue ; & que reciproquement le Roy n'y mettroit point de Gouverneurs qui fuſſent ſuſpects aux Calviniſtes : Qu'il laiſſeroit au Roy de Navarre une Place en chaque Baillage, pour la retraite de ſes malades & de ſes bleſſez, & pour gages des frais que les Calviniſtes feroient, en ſecourant Sa Majeſté Tres-Chrétienne, pourvû que cette Place ne fuſt Siege, ny d'Evêché, ny de Baillage, ny de Seneſchauſſée. 1589.

Outre ces Articles que l'on ne devoit publier que quand il plairoit à Henry Trois ; il y en eut de ſecrets, qui contenoient que perſonne ne ſeroit recherché pour la Religion : Que le Calviniſme ſeroit libre dans toutes les Places accordées au Roy de Navarre ; & que de crainte que la diverſité du Culte n'excitaſt du trouble entre les Soldats des deux Rois, ils les tiendroient éloignez les uns des autres de quatre lieuës pour le moins, ſi ce n'étoit que la neceſſité des affaires les preſſaſt de ſorte qu'ils fuſſent contraints de joindre leurs forces pour quelques heures ou pour quelques

1589. jours : Mais on a déja remarqué qu'il n'eſt preſque jamais arrivé que le ſecret ait eſté gardé dans les Troubles civils avec autant d'exactitude qu'il auroit eſté neceſſaire. Pleſſis-Mornay prouve évidemment *que la faute ne vint pas de luy : Mais il ne laiſſe pas la queſtion ſans difficulté, puiſque l'on ſçait d'ailleurs que ny le Roy Henry Trois, ny le Roy de Navarre, ne ſe mettoient pas toûjours en peine de celer à leurs Favoris, les affaires de la plus grande conſequence. Quoyqu'il en ſoit, le Legat Moroſini fut informé non ſeulement des Articles publics, mais encore des ſecrets, que l'on vient d'abreger, peu de jours aprés qu'ils eurent été conclus.

* Dans les Memoires.

Il alla trouver le Roy, & il luy repreſenta avec la liberté naturelle à un Gentilhomme Venitien tel qu'il étoit, les extrêmes dangers où Sa Majeſté avoit expoſé ſa Couronne & plus encore ſa Perſonne. Le Roy le voyant informé ſi préciſément de la verité, ne ſe contenta pas d'en convenir de bonne-foy ; il pouſſa à ſon tour la franchiſe auſſi loin que le Legat ; & luy declara que ç'avoit été par la plus indiſpenſable de toutes les Loix, qui étoit la neceſſité, qu'il s'étoit accommodé avec les Calviniſtes qu'il n'aimoit point & n'aimeroit jamais. Le Legat ravy de trouver le Roy dans cette diſpoſition d'eſprit, luy dit que la neceſſité n'avoit pas été ſi grande que Sa Majeſté l'avoit cruë, & que pour l'en convaincre par le plus ſolide des effets, il ſe chargeoit, pourvû qu'Elle le vouluſt ſincerement, de la reconcilier dans quinze jours avec le Duc de Mayenne. Le Roy y conſentit : Mais le Legat ne put obtenir de luy qu'il renvoyaſt Pleſſis Mornay ; ce qu'il

jugeoit néamoins d'extrême conſequence, parce que la Ligue auroit une juſte défiance de la Cour, tant qu'elle y ſçauroit ce Gentilhomme le plus paſſionné de tous les François aprés la Noüe pour la nouvelle Religion. 1589.

Il alla pourtant vers le Duc de Mayenne avec une inſtruction en bonne forme qui l'autoriſoit pour offrir à la Ligue, * que le Roy luy rendroit tous ſes Priſonniers; Qu'il conſerveroit aux Princes & aux Seigneurs de ce Party leurs Charges, leurs Gouvernemens, & leurs Penſions: Qu'il leur laiſſeroit les Places de ſûreté qu'ils tenoient déja: Qu'il y en ajoûteroit encore d'autres, & que pour les differends qui pourroient ſurvenir dans la ſuite entre Sa Majeſté & la Ligue, le Pape, la Republique de Veniſe, le Grand Duc de Toſcane, & les Ducs de Lorraine & de Ferrare en ſeroient Arbitres: mais le Legat s'eſtoit aviſé trop tard de la negociation dont il ſe mêloit. S'il l'eût entrepriſe immediatement aprés le meurtre des Guiſes, le Duc de Mayenne n'auroit eû garde de le dedire: Mais il eſtoit depuis devenu ſi puiſſant par la negligence du Roy, qu'il répondit au Legat: Qu'il ne pouvoit écouter aucunes propoſitions de la Cour ſans la participation, & même ſans le conſentement des Seigneurs intereſſez dans le Party de la Ligue: Qu'il attendroit là deſſus les Ordres du Pape; & qu'il ne croyoit pas que Sa Sainteté voulût l'obliger d'accepter des conditions également contraires à la Religion Catholique & à ſon propre honneur, puis qu'il s'agiſſoit de vendre pour des intereſts temporels le ſang de ſes deux Freres.

* Elle eſt entre les Manuſcrits de Behtune.

1589. Le Legat honteux d'avoir donné au Roy une parole qu'il ne ſe voyoit pas en état de tenir, preſſa le Duc de Mayenne juſques à luy offrir des choſes dont il n'avoit aucun pouvoir : Mais ce Duc ſe deffendit toûjours ſur ce qu'il y auroit de la folie pour la Ligue de ſe fier à la Cour aprés l'attentat de Blois ; & le Legat n'ayant pû réüſſir auprés de luy, crût devoir y demeurer, par la raiſon que s'il retournoit à la Cour de France, celle de Rome le ſoupçonneroit d'avoir eu quelque part à l'accommodement de Henry Trois avec le Roy de Navarre.

Les bonnes nouvelles que le Duc de Mayenne venoit de recevoir de divers endroits, l'avoient confirmé dans ſon obſtination. Car les Provençaux avoient chaſſé de leur Païs la Valette; les Dauphinois s'eſtoient accordez avec Leſdiguieres pour reduire d'Ornane à demeurer ſans action ; & le Berry s'eſtoit hautement declaré en faveur de la Ligue, par la prudente Politique de la Chaſtre.* On a vû que cet Officier faiſoit la fonction de Marêchal de Camp dans l'Armée du Duc de Nevers au Siege de la Ganache, dans la conjoncture de la mort des Guiſes ; & la ſuite des affaires veut que l'on ajoûte icy, qu'il en fut informé avant ſon General. La ſurpriſe où il ſe trouva ne luy ôta pas le jugement ; & il crût que l'unique moyen d'éviter les embûches qu'on luy dreſſeroit, conſiſtoit à prévenir le Duc de Nevers, qu'il connoiſſoit pour Prince genereux, & ſi ennemy de toutes les violences accompagnées de lâcheté ou de cruauté, que s'il luy donnoit une fois parole de luy ſauver la vie, il la tiendroit à quelque prix que ce fuſt. Il l'alla trouver dans cette

* A la fin de ſes Memoires manuſcrits dans la Bibliotheque du Roy.

vûë, & il luy dit que la grande amitié qu'il avoit euë avec le Duc de Guiſe, l'avoit infailliblement rendu ſuſpect au Roy, & qu'il ſe mettoit entre les mains de ſon General pour juſtifier ſa conduite. 1589.

Le Duc de Nevers perſuadé que ſi la Chaſtre avoit eu de mauvaiſes intentions, il s'en ſeroit fuy au lieu de le venir trouver, l'embraſſa, l'aſſûra qu'il n'avoit rien à craindre; luy conſeilla d'aller trouver le Roy; & luy donna pour cela des lettres de recommandation.

La Chaſtre fut ſi bien reçû à la Cour, que le Roy n'exigea pas de luy un nouveau Serment, comme il avoit fait de pluſieurs autres intereſſez avec le Duc de Guiſe. Sa Majeſté le renvoya dans ſon Gouvernement, & il y demeura deux mois ſans ſe remuër; mais le Roy de Navarre s'étant emparé d'Argenton & de Sancerre, la Chaſtre avoit appris certainement que ç'avoit eſté du conſentement de Henry Trois; & la crainte que ſon Gouvernement ne changeât de Religion aprés que les Calviniſtes s'étoient ſaiſis des deux meilleures Places qu'il y euſt, le fit rentrer par le principe de conſcience dans le Parti de la Ligue.

La Rochefoucauld, Randan, & l'Evêque de Clermont ſon frere, exciterent à la revolte preſque toute l'Auvergne; & le Marêchal de Matignon n'évita qu'avec peine la violence des Factieux, qui avoient conſpiré de le poignarder pour ſe rendre Maiſtres de Bordeaux. Malicorne n'eut pas la force de conſerver au Roy la Ville de Poitiers: Mais Briſſac aprés avoir violé le ſerment qu'il venoit de prêter au Roy, ne put non plus ſe ſaiſir d'Angers. De tous les ſoûlevemens néamoins arrivez en France aprés la mort des Guiſes, il

1589. n'y en eut point de ſi ſenſible au Roy que celuy du Duc de Mercœur. Ce Prince n'étoit que quatriéme Fils du Comte de Vaudemont, frere puiſné du Duc de Lorraine, & ſe voyoit par conſequent ſans bien & même ſans établiſſement. Cependant le Roy aprés luy avoir fait l'honneur d'épouſer ſa Sœur, luy avoit procuré le mariage de la plus riche Heritiere du Royaume, qui étoit Marie du Luxembourg, heritiere de la Maiſon de Penthievre; & Sa Majeſté avoit ſurmonté là-deſſus deux difficultez qui ne pouvoient eſtre plus grandes. La premiere eſtoit venuë de la part du Prince de Dombes, fils unique du Duc de Montpenſier, qui recherchoit cette Heritiere, & qui auroit infiniment augmenté le pouvoir de la Ligue, s'il ſe fuſt declaré pour elle. La ſeconde avoit eſté ſuſcitée par le Chancelier de Chiverny, qui tout adroit Courtiſan qu'il étoit, s'étoit oppoſé par des motifs que l'Hiſtoire n'a pas ſçûs, au Mariage du Duc de Mercœur avec l'Heritiere de Penthievre.

Il avoit d'abord prétendu que cette alliance n'étoit pas convenable, puiſque le Duc de Mercœur n'avoit que l'Epée & la Cape; & lorſque le Roy pour rendre les parties à peu prés égales avoit donné à ce même Duc le Gouvernement de Bretagne, le Chancelier s'y étoit encore oppoſé, ſur ce que la raiſon d'Etat ne permettoit pas de donner le Gouvernement des Provinces à ceux qui avoient des prétentions deſſus, comme auroit le Duc de Mercœur aprés qu'il auroit épouſé l'Heritiere de Penthievre, qui luy apporteroit celles de la Maiſon de Blois. L'obſtination de ce premier Officier de la Robe avoit eſté ſi grande, que le Roy pour

la

la faire ceſſer, avoit eſté contraint de luy donner une décharge des Proviſions qu'il expedieroit, ſignée des quatre Secretaires d'Etat. 1589.

Enfin le Roy pour achever de gagner le Duc de Mercœur, avoit permis que la Reine ſa Sœur luy miſt en main les Pierreries de la Couronne ; & néamoins tant de bienfaits ne l'empêcherent pas de ſe déclarer pour la Ligue, ſans qu'on en ait pû deviner d'autre pretexte, ſinon qu'il eſtoit perſuadé que la Monarchie Françoiſe eſtoit ſur le point de ſe démembrer, & qu'il la partageroit plus aiſément avec les autres Princes & Seigneurs du Parti qu'il prenoit, que s'il euſt attendu la mort du Roy.

L'ingratitude & l'infidelité du Duc de Mercœur exciterent le Duc de Mayenne à ſe mettre en Campagne dés le commencement du mois d'Avril, pour dégager Paris des Villes ſur la riviere de Seine qui l'affamoient. La principale difficulté qu'il y trouva vint de la part de Roſtaing, qui deffendit Melun contre luy durant trois mois, quoi qu'il euſt à ſe garentir des ennemis & de la Bourgeoiſie en même temps. L'Armée de la Ligue s'avança immediatement aprés juſqu'à Chaſteaudun, qui n'étoit qu'à deux journées de Tours; & l'aproche des Liguez inſpira tant de frayeur au Roy, que craignant d'être enlevé, il écrivit au Legat que s'il ne moyennoit promptement une Paix ou une Treve avec le Duc de Mayenne, Sa Majeſté s'accommoderoit avec le Roy de Navarre. Le Legat repartit que la defection de la Bretagne avoit trop augmenté les eſperances de la Ligue pour la porter à quelque accommodement ; & le Roy perſuadé qu'il n'avoit plus rien à ménager du

1589. côté de ſes Sujets, fit publier la Tréve avec les Calviniſtes. Il y apporta néamoins cette modification, que pour garder quelques meſures avec la Cour de Rome, il y fit inſerer cet Article, qu'Avignon & le Comtat y ſeroient compris, comme ayant eſté de tout temps ſous la protection des Rois de France.

Le Roy de Navarre fit de tres-expreſſes deffenſes aux ſiens d'entrer dans les Egliſes Catholiques, & de cauſer aucun dommage aux Eccleſiaſtiques. Les deux Rois publierent chacun ſon Manifeſte pour excuſer le Traité qu'ils venoient de conclure : Mais celuy de Henry Trois luy apporta plus de dommage que n'avoit fait le meurtre des Guiſes. Celuy qui en étoit l'Autheur avoit crû juſtifier tout à-fait S. M. en y inſerant, *Que le Roy de Navarre étoit Prince Chrêtien, & non pas Heretique, puiſqu'il ne vouloit pas l'être, & qu'il ne demandoit que d'être inſtruit dans un Concile. Que pour être veritablement Chrêtien, il ſuffiſoit de croire purement & ſimplement à* JESUS-CHRIST *& à ſon Evangile : Et que les Peres de l'Egliſe n'avoient tenu pour Heretiques que ceux qui avoient revoqué en doute ſa Divinité ou ſon Humanité.* Cependant toute la Ligue & la pluſpart des Catholiques reſtez fidels au Roy, prirent de ces mots occaſion de croire que Henry Trois eſtoit Calviniſte ſecret ; & le témoignerent ſi generalement, que Sa Majeſté reconnut la faute qu'Elle venoit de faire. Elle eſſaya de ſupprimer ſon Manifeſte ; mais la Ligue en avoit plus de mil exemplaires. Elle en envoya un au Pape pour le convaincre qu'il falloit bien que celuy que Sa Sainteté traitoit encore de Fils aîné, n'eût point de Religion puis qu'il

s'accommodoit à toutes. Les Docteurs de la Faculté de Paris ôtérent le nom du Roy du Canon de la Meſſe; & le Curé Boucher compoſa contre Sa Majeſté la pire de toutes les Satyres. * Le Duc de Mayenne n'auroit pas pourtant profité d'une ſi belle occaſion, ſi le hazard ne luy euſt fourny l'argent dont il avoit beſoin. Ses Domeſtiques en foüillant dans la maiſon de Pierre Molan Treſorier de l'Epargne, y trouverent prés de quatre cens mille écus d'or; & le Roy s'en mit d'autant plus en colere, que Molan qui ſe trouvoit alors à ſa Cour, affectoit de paroître pauvre, & avoit refuſé à Sa Majeſté une mediocre ſomme d'argent qu'Elle l'avoit prié de luy prêter. Elle le manda: Elle luy fit un ſevere reproche; & quoi qu'il ſe miſt en devoir de luy perſuader que l'or que le Duc de Mayenne luy avoit enlevé, ne luy appartenoit pas, mais à quelques riches Bourgeois de Paris qui le luy avoient prêté, parce qu'il le faiſoit valoir à un intereſt plus haut que l'ordinaire; on ne laiſſa pas de le mettre en Priſon, & de l'y tenir juſqu'à ce qu'il euſt payé trente mil écus. 1589.

* *De juſtâ Henrici Tertii abdicatione.*

Le Pape reçut la nouvelle de la Treve entre les Roys de France & de Navarre, dans le même-tems que l'Evêque du Mans avoit eu ordre d'aller trouver Sa Sainteté, & de luy dire que le Conſeil de France n'avoit pas jugé à propos de mettre en liberté le Cardinal de Bourbon & l'Archevêque de Lyon, juſqu'à ce que les troubles du Royaume fuſſent appaiſez: mais par malheur cet Evêque avoit promis au Pape dans la derniere audience qu'il avoit euë, tout le contraire de ce qu'il diſoit. Sa Sainteté s'en ſouvint, Elle s'en

1589. plaignit avec toute l'aigreur dont Elle eſtoit capable; & les Envoyez de la Ligue qui la trouverent dans cette diſpoſition, eurent plus de facilité à luy declarer qu'ils formoient oppoſition au nom du Duc de Mayenne, de la Veuve du Duc de Guiſe, des Princes & des Villes liguées, afin que Sa Sainteté ne donnât point d'Abſolution à Henry Trois, & à proteſter que ſuppoſé qu'Elle le fiſt, il leur ſeroit libre, à cauſe de la dignité de la Maiſon de Lorraine, & de l'énormité de l'aſſaſſinat des deux Guiſes, d'en pourſuivre la Juſtice par les Armes. Le Pape ſous pretexte de rendre cette juſtice à la Ligue, fit publier le cinq de May un Monitoire, dans lequel il exhortoit le Roy de mettre en liberté le Cardinal de Bourbon & l'Archevêque de Lyon dans dix jours, & d'en aſſurer le ſaint Siege par quelque témoignage autentique; & qu'autrement Sa Sainteté declaroit qu'il avoit encouru toutes les Cenſures Eccleſiaſtiques dont il ne pourroit eſtre abſous par aucun autre qu'Elle, hors le cas de l'article de la mort; & qu'alors même il ſeroit obligé de donner caution d'obeïr s'il revenoit en ſanté à tout ce qui luy ſeroit ordonné par le ſaint Siege: Elle eſtendoit les mêmes Cenſures à tous ceux qui l'avoient aſſiſté ou l'aſſiſteroient en quelque maniere que ce fuſt. Enfin Elle le citoit pour comparoître à Rome dans ſoixante jours, & pour y dire les raiſons ſur leſquelles il prétendoit ne pouvoir eſtre excommunié, ny ſes Sujets abſous du Serment de fidelité. * Le Conſeil d'Etat de France fut d'avis que l'on appellât comme d'abus de ce Monitoire au futur Concile: mais Henry Trois aima mieux en pretendre cauſe d'ignorance de peur d'eſtre obligé

* Dans le 4. volume du Bulaire.

de s'en venger ou d'y ſatisfaire. Les Calviniſtes le preſſoient de leur donner un paſſage ſur la Loire, ſans lequel ils ſoûtenoient que la politique ne leur permettroit pas de le ſecourir en tems & lieu, de crainte qu'ils ne ſe trouvaſſent enfermez entre cette Riviere & l'Armée de la Ligue. Cette raiſon parut juſte, & le Roy eſtoit reſolu de leur accorder Gergeau ; mais le Gouverneur de cette Ville aima mieux la vendre au Duc de Mayenne ; & le Roy fut reduit à ſe défaire de Saumur où les Calviniſtes eſtablirent Pleſſis-Mornay, qui la garda juſqu'en mil ſix cens vingt, que Louis treize commença ſa premiere Campagne par la reduction de cette Place. 1589.

Le Roy de Navarre qui ſe voyoit deſormais en ſureté, traverſa la Loire avec ſon Armée, & alla chercher le Duc de Mayenne qui venoit de ſurprendre Vendoſme & les Officiers du Grand Conſeil que l'on y avoit eſtablis. L'Armée de la Ligue marcha de là vers Saint-Ouën, où la Cavalerie du Duc d'Epernon redevenu Favory de Henry Trois eſtoit logée avec aſſez de negligence ſous le Commandement de Charles de Luxembourg Comte de Brienne. Le Duc de Mayenne en tua d'abord pluſieurs, & contraignit les autres de ſe retirer dans le Château qu'ils ne deffendirent que vingt-quatre heures. Les Vainqueurs ſe ſaiſirent enſuite de Montoire, petite Ville ſituée vis-à-vis de Saumur, à deſſein d'empêcher que les Calviniſtes n'achevaſſent de s'y eſtablir : mais la prevoyance de Pleſſis Mornay avoit déja rendu leur deſſein inutile ; & de plus le Duc de Montpenſier par un bonheur ſans exemple, avoit exterminé avec douze

Freſne-Forget en qualité d'Ambaſſadeur extraordinaire, pour luy demander du ſecours contre la Ligue, ou du moins pour le prier de ne la pas ſoûtenir, n'en uſa pas de meſme. Car il prit pretexte ſur la Treve concluë avec les Calviniſtes, pour declarer qu'il ne pouvoit plus deſormais entretenir de commerce avec Henry Trois; & l'Ambaſſadeur d'Eſpagne auprés de ce Prince, ſous pretexte d'aller à Paris pour en tirer le Bagage qu'il y avoit laiſſé, ſortit de la Cour de France, & ſervit les années ſuivantes de Conſeil à la Ligue. Gaſpard de Schomberg & le Preſident de Thou eurent ordre d'aller vers les Proteſtans d'Alemagne, pour en obtenir une levée de dix mil Chevaux & de ſeize mil Hommes de pied, & pour les prier de prêter à la France l'argent neceſſaire pour mettre ſur pied cette Armée; mais les détours qu'ils furent obligez de prendre pour éviter les embuſches de la Ligue & des Eſpagnols, retarderent de trois mois leur voyage pendant que le Roy leur Maître courut un extrême danger dans Tours. 1589.

Il avoit peu de Troupes dans cette Ville; & ſes Officiers de Guerre avoient retranché avec trop de negligence, les trois principales avenuës de cette Ville. On pretend d'ailleurs que Deſcluſeaux qui les avoit reconnuës, avertit le Duc de Mayenne qu'il luy ſeroit aiſé d'enlever le Roy ſans beaucoup hazarder: Que le Preſident du Verger avoit formé dans Tours une puiſſante Cabale qui devoit ſe ſoulever dans le même-tems que la Ligue en attaqueroit les avenuës, & donner à dos au Roy quand il ſeroit empeſché à la repouſſer: Et que cinq ou ſix des plus affidez Domeſtiques

1589. de Sa Majeſté avoient comploté de la mener hors de la Ville, ſous pretexte d'une partie de Chaſſe, & de l'engager dans une embuche que le Duc de Mayenne luy auroit dreſſée.

Ce Duc aprés une traite d'onze lieuës, ſans donner preſque de relâche à ſon Armée, parut avec elle ſur une coline à la veuë du Fauxbourg de Saint Symphorien, dans la conjoncture que le Roy invité par le beau tems eſtoit ſorti le matin ſeptiéme de May mil cinq cens quatre-vingt-neuf, & avoit entendu la Meſſe à Marmouſtier. Comme il remontoit le côteau pour rentrer dans le Fauxbourg; un Meuſnier effrayé demanda à ſa Troupe où elle alloit, & luy montra les Coureurs de la Ligue. Le Roy tournant la teſte apperçut des Cavaliers qui ſortoient de quelques fondrieres à cent pas de luy; & il y a des Memoires qui portent qu'on les avoit là mis pour s'emparer de ſa Perſonne: mais il eſt plus vray-ſemblable que rien ne les auroit empeſchez d'executer leur deſſein, s'ils l'euſſent eû, puiſque le Roy demeura plus de trois heures hors de Tours, & que ce tems eſtoit plus que ſuffiſant pour l'enlever & pour le mener au Duc de Mayenne. Sa Majeſté doubla le pas, & rentra dans le Fauxbourg avant que les Cavaliers qu'Elle avoit veus l'euſſent atteinte.

On donna l'alarme dans Tours, les Barricades du Fauxbourg Saint Symphorien furent bordées de Soldats, & Crillon & la Curée s'avancerent au bout d'un chemin creux pour y reſiſter aux Enfans perdus de la Ligue. Le Duc de Mayenne diviſa ſon Armée en trois Corps pour attaquer en même-tems les trois avenuës

avenuës, & s'avança lui-même contre celle de S. Symphorien. Le Combat dura trois heures; ſoit que la Ligue trouvaſt plus de reſiſtance qu'elle n'avoit crû, ou que le Duc de Mayenne prétendiſt en le prolongeant, attirer le Roy & les Suiſſes hors de la Ville. Mais le Roy bien ſoin de ſortir, avoit eu la précaution de laiſſer ſur le Pont deux Exempts pour empêcher que perſonne ne ſortiſt, & retenu ſes Suiſſes auprés de luy. Ainſi ceux de la Cabale de du Verger, qui s'ingererent de commencer le tumulte furent tuez, & les autres n'oſerent ſe ſoûlever. 1589.

Le Duc de Mayenne qui s'échauffoit à meſure qu'il trouvoit de la reſiſtance, manda qu'on luy menaſt deux Baſtardes, avec leſquelles il ſe rendit maiſtre des Maiſons ſituées ſur le coſteau, & des avenuës de Saint Symphorien. Mais les Troupes du Roy s'étoient cependant retranchées dans le Fauxbourg, & avoient dreſſé au bout du Pont des Gabions remplis de terre, pour arrêter d'autant l'impetuoſité de leurs Ennemis. Ils avoient de plus à demy coupé deux arches de ce Pont, afin qu'ils puſſent l'abbattre au moment qu'ils perdroient l'eſperance de le conſerver: Et il étoit déja quatre heures aprés midy quand le Duc de Mayenne, aprés avoir réüny les trois Corps de ſon Armée, donna dans le Fauxbourg de S. Symphorien par autant d'endroits. Il fut ſecondé dans cette derniere attaque par les Arquebuſiers qu'il avoit diſpoſez dans les Maiſons gagnées ſur le Coſteau, d'où ils tiroient le long des ruës & ſur le Pont qu'il n'étoit pas poſſible de traverſer ſans marcher trois cens pas à découvert.

Les Troupes du Roy lâcherent alors le pied, & ſe

1589. retirerent de Barricade en Barricade. Il eſt ſans doute que la Ville de Tours auroit alors été priſe, & la Cour enlevée, ſi la Providence qui veille depuis tant de ſiecles à la conſervation des Loix fondamentales de la France, n'euſt permis que la Trimouïlle & Châtillon arrivaſſent tout-à-fait à propos pour arreſter les Fuyards. Ils n'avoient à la verité que cinquante Gentilshommes; mais outre que c'étoit la fleur de la Cavalerie Calviniſte, le reſte de l'Armée du Roy de Navarre les ſuivoit de prés. Leur gayeté ranima de ſorte Henry Trois, qu'il repaſſa le Pont avec eux, aprés avoir fait diſpoſer quelques petites Pieces de batterie dans l'Iſle qui ſe trouvoit là au milieu de la Loire. Il mena avec luy cinq cens Suiſſes pour ſeconder les efforts de cette Cavalerie. Mais Sa Majeſté reconnut bien-tôt qu'Elle s'étoit engagée trop avant. Les Liguez avoient l'avantage du lieu & du nombre, & s'étoient rangez de ſorte qu'une partie d'entre-eux deſcendoit des rochers ſur les Maiſons du Fauxbourg, & l'autre partie perçoit celles qu'elle avoit gagnées, & battoit les Troupes du Roy en flanc & de front. Et de fait, il s'en falloit peu que les Royaliſtes ne fuſſent envelopez, lors qu'Henry Trois commanda à Crillon de faire la retraite.

Crillon y travailla, mais une Arquebuſade le mit hors de combat, & Chaſtillon prit ſa place. Les Ennemis ſe ſaiſirent de toutes les Maiſons du Fauxbourg de Saint Symphorien, & le pillerent. Rien ne paroiſſoit plus en état d'arreſter leur violence, ſi le reſte de l'Armée Calviniſte ne fuſt arrivé aſſez à temps pour empêcher le Duc de Mayenne de penetrer du Faux-

bourg dans la Ville. Chaſtillon les diſpoſa dans l'Iſle, & les fit travailler avec tant de diligence, qu'elles y furent à couvert en moins de deux heures, nonobſtant les Arquebuſades qu'on leur tiroit de toutes les Maiſons du Fauxbourg de Saint Symphorien. La nuit ſurvint là deſſus, & ne fut pas ſi obſcure que le Duc de Mayenne n'euſt pû continuër ſon attaque s'il avoit voulu: Mais il obſerva que toute l'Armée du Roy de Navarre étoit arrivée, & que ſa Cavalerie qui ne conſiſtoit qu'en mil ou douze cens Maiſtres, ne pourroit ſoûtenir celle des Calviniſtes, qui étoit la meilleure & la plus experimentée de l'Europe: que la pluſpart de ſon Infanterie étoit de nouvelles levées: qu'il venoit de perdre ſes meilleurs Officiers: qu'à la reſerve du Chevalier d'Aumale, il ne luy en reſtoit plus aucun qui fuſt aſſez accredité; & que les Troupes Valonnes, que le Duc de Parme luy avoit preſtées, refuſoient de continuer le combat ſous pretexte qu'elles n'étoient pas payées. 1589.

Ces raiſons l'obligerent de retourner le lendemain au lieu d'où il étoit venu, aprés avoir commandé que l'on miſt le feu à quelques Maiſons pour cacher ſa retraite. Le Roi de Navarre n'arriva que le lendemain ſur le midy à Tours; & la Ligue fut ſujetre à l'inconvenient des factions qui manquent leur premier coup. Elle perdit ſa reputation en un point que la pluſpart de la Nobleſſe, qui attendoit à ſe declarer qu'elle viſt de quel côté pancheroit le ſuccés, monta à cheval, & ſe rendit en ſi grand nombre auprés d'Henry Trois, qu'au lieu qu'auparavant il n'étoit pas en état de ſe tenir même ſur la deffenſive, il devint aſſez fort pour tenir la Cam-

1589. pegne. Le Duc de Mayenne quitta la Tourraine pour entrer dans la Province du Mayne, où des Troupes du Duc de Mercœur le devoient joindre ; & le Roy s'avança avec ſix cens chevaux & deux mille Suiſſes ſeulement vers Poitiers, ſur la préſuppoſition que Boiſſequin Gouverneur de cette Ville l'y recevroit : Mais Boiſſequin ne put ou ne voulut pas accomplir ſa promeſſe ; & le Roy aprés avoir inutilement travaillé à le ramener au devoir, ſe retira dans Chaſtelleraut.

Le Comte de Soiſſons ſe laiſſa mal-à-propos enlever par la Cavalerie du Duc de Mercœur ; & un Gentilhomme traveſty en Chaudronnier, porta au Roy un écrit caché entre les deux lames d'un poëſlon double. Il étoit de la main de Sancy, qui donnoit avis à Sa Majeſté, que la Ville de Geneve, de peur d'être ſoûmiſe par le Duc de Savoye, avoit promis de preſter cent mille écus à la France ; & que les Cantons de Zurich, de Baſle, & de Schaffouſe, l'Abbé de Saint Gale, le Duc de Virtemberg-Montbelliard, & le Senat de Straſbourg, s'étoient cottiſez pour la même ſomme : que de tout cela, & de la vente de ſon gros Diamant, il avoit levé dix mille Suiſſes ; deux mille Fantaſſins Alemans ; autant de François, & douze cens Reiſtres : Qu'avec ces Troupes, il avoit traverſé le Comté de Bourgogne, & que Tavanes l'avoit renforcé de trois cens Chevaux au paſſage de la Saone.

Le Duc de Nemours avec quatre ou cinq mille François liguez, & le Duc de Savoye avec ſon Armée de ſept à huit mille Hommes, eſſayerent d'arreſter Sancy dans la Breſſe ; & Henry Trois craignant qu'ils

ne le taillaſſent en pieces, envoya au devant de luy le Duc de Longueville & la Nouë avec de la Cavalerie, plus conſiderable par ſon experience que par ſon nombre, puiſqu'elle ne montoit qu'à douze cens Chevaux tout au plus. L'ordre que ces deux Chefs reçûrent de Sa Majeſté en partant de Chaſtelleraut, fut de ne point combattre à moins qu'ils n'y fuſſent contraints: Mais il expliquerent cet ordre, en prétendant qu'il ne regardoit que les Troupes des Ducs de Savoye & de Nemours, & non pas les autres de la Ligue. Ainſi lorſqu'ils paſſerent par Senlis, ils trouverent que Bouteville, Boutillier, Moucy, & Vigneuil ſon frere, avoient ramené cette Ville à l'obéïſſance du Roy, & que la Ligue qui en connoiſſoit l'importance pour la conſervation de Paris, l'avoit promptement aſſiegée. 1589.

Le Duc d'Aumale & Balagny, qui depuis la mort de la Reine Mere prenoit la qualité de Prince de Cambray, y commandoient dix mille Hommes pour le moins: & pourtant la Nouë par les conſeils duquel le Duc de Longueville ſe gouvernoit entierement, à cauſe de l'eſtime qu'il faiſoit de ſa valeur, crut qu'il y auroit de l'inhumanité à laiſſer perir ſix ou ſept cens braves Hommes qui s'étoient jettez dans Senlis avec une ferme reſolution de s'enſevelir plutoſt ſous ſes ruines que de la rendre. Il n'avoit alors que huit cens Chevaux & doux cens Fantaſſins, y compris le ſecours que Givry luy avoit mené. Il falloit mettre dans Senlis les munitions de Guerre & de bouche dont elle manquoit, & la Nouë n'avoit point d'argent pour en acheter. Il s'adreſſa aux Partiſans qui avoient le plus gagné avec la Cour; & ſur le refus qu'ils firent de luy en pré-

1589. ter, il leur dit, que c'étoit dans une occaſion comme celle-là où il s'agiſſoit du ſalut de l'Etat, que les biens & les vies des Sujets appartenoent à leur Souverain: Mais que puiſque ceux qui avoient épuiſé le Royaume negligeoient de le ſoulager dans ſon extrême neceſſité, il étoit de la bienſéance & de l'honneur de la Nobleſſe, qui hazardoit tous les jours ſon ſang pour luy, qu'elle prodiguaſt encore ſon propre bien; & que tant qu'il auroit un arpent de terre, il l'employeroit pour la conſervation de l'Etat dans lequel Dieu l'avoit fait naître.

Il joignit l'effet aux paroles, & il engagea une de ſes Terres aux Marchands qui luy preſterent les munitions neceſſaires à ravitailler Senlis. Sa prudence luy ſuggera enſuite de reconnoiſtre, & de tâter les Aſſiegeans, avant que de ſe déterminer s'il les combattroit, ou non. Il s'avança vers eux le neuf de May mil cinq cens quatre-vingt neuf aprés midy; & il apperçut que leur Infanterie avoit peine à former de juſtes Bataillons, & que leurs Cavaliers par ignorance ou par temeritté, s'avançoient ſi loin au devant d'elle, qu'elle n'en pourroit tirer aucun ſervice au beſoin. Il apprit encore de quelques-uns de leurs Arquebuſiers, qu'il avoit fait prendre dans une eſcarmouche dreſſée à cette fin, qu'ils avoient laiſſé leur Artillerie braquée contre les Murailles de Senlis, & que par conſequent les Royaliſtes n'en ſeroient point incommodez. La Nouë n'en avoit que trois petites Pieces; & de peur que les Ennemis en les voyant ne s'aviſaſſent de leur oppoſer les leurs, il avoit fait partir les ſiennes une heure aprés ſon gros, & il les avoit cachées dans le plus épais de ſes Bataillons.

Enfin, il avoit obſervé que les Aſſiegeans portoient ſi mal leurs Piques, qu'ils n'en feroient pas un grand uſage dans la meſlée ; & ce fut ſur toutes les préſuppoſitions que l'on vient de remarquer, qu'il reſolut de donner Bataille nonobſtant l'inégalité des forces, & qu'il prédit à ceux qui ſe trouvoient alors auprés de luy, qu'il la gagneroit ſans difficulté. Les Liguez la commencerent avec leur ſeule Cavalerie, ſur l'opinion qu'elle étoit plus que ſuffiſante pour vaincre l'Ennemy ; mais quand elle fut à portée, le Bataillon où étoient les trois Canons de la Nouë s'ouvrit, & Saſmoiſe qui en avoit le ſoin, la fit tirer ſi juſtement qu'elle emporta trois rangs des Eſcadrons de Balagny. Le Duc d'Aumale reconnut alors la faute qu'il avoit commiſe en negligeant ſes Canons; & ce fut pour la reparer qu'il courut au petit galop pour gagner celle de la Nouë ; mais il reçut encore plus de dommage d'une ſeconde décharge que la premiere n'en avoit cauſé à Balagny: & comme il étoit à cinquante pas d'elle, trois cens Arquebuſiers Royaux, qui s'étoient mis le ventre à terre, ſe levant ſur un genou, luy tuerent un ſi grand nombre d'Hommes & de Chevaux, qu'ils le mirent en deſordre. Une troiſiéme volée chargée de cartouches, fit degenerer ce deſordre en une entiere confuſion ; & la Nouë attaquant là-deſſus les Liguez par trois endroits, dans le même tems que la Garniſon ſortie de Senlis leur donnoit à dos, les defit ſans rien haſarder. 1589.

Le Duc d'Aumale & Balagny furent tous deux bleſſez, & ſe ſauverent vers Paris, pour empeſcher

1589. que la nouvelle du malheur qui venoit de leur arriver, n'y excitaſt une dangereuſe ſedition. Maineville qui avoit commandé l'Infanterie de la Ligue, ne voulut point ſurvivre à la perte de la Bataille, & refuſa le quartier que les Vainqueurs luy offroient. Le combat ne dura pas plus d'une heure ; & nonobſtant il demeura ſur le Champ plus de deux mille Liguez morts, outre douze cens priſonniers, & le gain du bagage & de l'artillerie des Vaincus.

La Nouë en devoit remporter la principale gloire, puiſque le Roy luy avoit donné la conduite de ſa petite Armée, & que le Duc de Longueville tenoit à honneur de faire ſa premiere Campagne ſous un ſi grand Chef de Guerre que luy : Cependant il en uſa toûjours avec tant de moderation, qu'il ſe contentoit de prendre tout le riſque & toute la peine du Commandement, & qu'il en laiſſoit tout l'honneur au Duc de Longueville.

Ainſi dés que la Bataille eut été terminée, il ſe retira dans ſon Quartier, comme s'il n'euſt été qu'un ſimple Officier. Il ne put ſouffrir les loüanges que la pluſpart de ceux qui avoient combattu ſous luy venoient luy donner : Il fit ranger quelques pierres pour manger deſſus ce que ſes gens luy avoient appreſté : Il pria les Officiers qui vinrent luy demander l'ordre, de s'aſſeoir auprés de luy ; & il leur dit qu'il iroit avec eux à Senlis pour recevoir ce qu'il plairoit à Monſieur de Longueville de leur commander. Le lendemain de la Bataille de Senlis fut encore funeſte à la Ligue, puiſque Chaſtillon qui s'eſtoit propoſé de ſurprendre

ſurprendre Chartres avec trois cens Salades, & quatre cens Arquebuſiers à cheval, tous Gens d'élite, rencontra en chemin Saveuſe & de Broſſe freres, qui menoient au Duc de Mayenne deux cens Hommes d'Armes preſque tous nobles, mais qui n'avoient que cinquante Arquebuſiers à cheval. Les Liguez ne pûrent éviter le Combat, parce qu'ils eſtoient trop proches de Chaſtillon, lorſqu'ils s'aperçurent de l'inegalité de leur nombre. 1589.

Saveuſe attaqua à Lincautin auprés de Bonneval, l'Eſcadron de Chaſtillon & le renverſa aprés en avoir abbattu le Commandant de deſſus ſon Cheval : mais l'Eſcadron d'Harambure & de Charbonnieres Lieutenans de Chaſtillon le ſoûtinrent & luy donnerent le tems de ſe rallier. Il arriva même que les Cavaliers de Chaſtillon que les Hommes d'Armes de Saveuſe avoient demontez, ſe mêlerent avec leurs propres Fantaſſins : Et comme ils eſtoient fort éxperimentez, ils ſe ſervirent de Mouſquets pour tuer les Chevaux des Ennemis, & pour tirer de bas en haut des coups ſi juſtes, qu'il leur échapa peu des Gentilshommes de Saveuſe. La reſiſtance de ceux-cy fut pourtant ſi obſtinée, qu'ils recommencerent trois fois le Combat, & qu'ils furent autant de fois battus, ſans qu'ils s'aviſaſſent de fuir. Enfin n'eſtans plus en ordonnance, ils ſe battirent comme en duël contre ceux des Ennemis qu'ils trouvoient les plus proches d'eux.

Il ne laiſſa pas d'en reſter environ cinquante, que Chaſtillon voulut traiter de Priſonniers de Guerre, pourvû qu'ils promiſſent de ne plus porter les Armes contre Henry Trois, mais aucun ne voulut accepter

1589. la vie à ce prix. On imputa cette terrible reſolution aux ſoins que prenoient les Curez de la Ligue, de n'adminiſtrer les Sacremens qu'aux perſonnes qui prêtoient entre leurs mains le Serment de ne plus reconnoiſtre ce Prince pour leur legitime Souverain.

Les Troupes du Roy qui le jour precedent avoient gagné la Bataille de Senlis, marchoient cependant vers Paris, où leur petit nombre ne les empêcha pas de canonner cette grande Ville de deſſus Montmartre. Elles degagerent le Bois de Vincennes qui s'étoit juſques-là deffendu contre la Ligue: Elles prirent le chemin de la Bourgogne: Elles y joignirent l'Armée de Sancy; & rendirent par ce ſuccez le Roy Maiſtre de la Campagne dans la plûpart des Provinces de France.

Le Duc d'Epernon ſurprit Montereau-Faut-Yonne & fruſtra de cette ſorte les Pariſiens du vin qu'ils tiroient d'Auxerre. Ils n'étoient pas bien d'accord entr'eux à cauſe que la meſintelligence du Duc d'Aumale avec la Doüairiere de Montpenſier continuoit; & cette Princeſſe écrivit au Duc de Mayenne, que s'il ne revenoit bien-tôt à Paris, le Duc d'Aumale y gâteroit tout. Le Roy de Navarre intercepta cette Lettre, & l'envoya à ce Duc pour augmenter la diviſion qui n'eſtoit déja que trop grande dans la Maiſon de Lorraine. Le Duc de Mayenne qui s'eſtoit propoſé de mener dans l'Anjou, le Maine & le Perche, les Troupes qui luy avoient aidé à prendre la Ville d'Alençon, & à recouvrer celle de Montereau; les conduiſit à Paris, où il préſupoſoit que Henry Trois ne manqueroit pas de former un Siege. Il ſe mit en état

de le ſoûtenir, aprés avoir diſpoſé la Doüairiere de Montpenſier ſa Sœur, & le Duc d'Aumale ſon Couſin germain, à ſuſpendre au moins pour quelque tems leur reciproque averſion. 1589

Ces précautions n'eſtoient pas inutiles, puiſque le Roy avoit laiſſé la Reine à Chinon, & s'eſtoit mis le premier jour de Juin à la tête de ſon Armée. Il aſſiegea Gergeau, ſur l'opinion que la conqueſte de cette Place luy faciliteroit la reduction d'Orleans. Gergeau fut emporté de force; & Gien & la Charité intimidées par cet évenement ſe rendirent. Le Roy mit en uſage toutes les voyes imaginables pour gagner la Chaſtre qui s'eſtoit jetté dans Orleans, mais ce premier Officier General de la Ligue ayant témoigné qu'il ne ſe rendroit qu'à la derniere extremité, le Conſeil du Roy ne jugea pas à propos de former un Siege regulier devant Orleans, par la raiſon que d'un côté il ſe rendroit volontairement, ſi Sa Majeſté prenoit Paris, & ſi Elle ne le prenoit pas, la réduction d'Orleans luy ſeroit inutile.

L'Armée Royale marcha donc vers Piviers, qu'elle prit d'aſſaut au bout de quatre jours, & s'avança de là par Eſtampes à Poiſſy, dont les Habitans pour avoir voulu ſe deffendre en lieu qui n'eſtoit pas tenable, furent tous égorgez ou pendus. Le Duc de Montpenſier y renforça l'Armée Royale des Troupes qu'il avoit levées en Normandie, & le Marêchal de Biron par ordre du Roy forma le Siege de Pontoiſe. D'Alincour & Hautefort que le Duc de Mayenne y avoit jettez, la deffendirent juſques au vingt-cinq de Juillet mil cinq cens quatre-vingt neuf que Hautefort ayant eſté tué;

1589. & le Fauxbourg, ſur la Riviere où les Aſſiegez s'étoient retranchez, emporté; d'Alincour fut contraint de capituler. On acheva dés le lendemain d'inveſtir Paris, & les Relations imprimées & manuſcrites ne conviennent pas du nombre des Aſſiegeans. Celles qui en mettent le plus ne paſſent pas quarante & un mil Hommes y compriſe l'Armée de Sancy; & celles qui en mettent le moins diſent, qu'il n'y avoit en tout que trente-trois mil Hommes, dont les mieux faits étoient les ſix mil ſix cens que le Duc d'Epernon avoit menez au Roy.

Le Camp de Sa Majeſté eſtoit diſpoſé de ſorte que les Troupes qui venoient de prendre à coups de Canon ſur la Ligue, Saint Cloud, & s'y eſtoient logées, s'eſtendoient depuis Meudon juſques au Port de Neüilly: Et celles du Roy de Navarre occupoient le terrain depuis Vanvre juſques au Pont de Charenton. Le Duc de Mayenne depuis ſon retour à Paris en avoit fermé les Fauxbourgs de larges & profonds retranchemens. La Chaſtre qui y eſtoit accouru d'Orleans auſſi-tôt que cette Ville n'avoit plus eſté menacée de Siege, s'eſtoit chargé de garder ceux de Saint Germain, de Saint Jacques, & de Saint Marcel; & le Duc de Mayenne s'eſtoit reſervé le ſoin de ceux de Saint Honoré, de Saint Denis, & de Saint Martin. Il y avoit pourtant apparence que les Pariſiens ſeroient bien-tôt las du Siege, & qu'ils forceroient le Duc de Mayenne de capituler, ſi la Providence divine n'eût également confondu la prévoyance des Aſſiegeans & des Aſſiegez.

Il y avoit dans les Jacobins un Religieux nommé

Jacques Clement, né dans le Village de Sorbonne en l'Evêché de Sens & âgé de vingt-quatre à vingt-cinq ans. Il avoit receu l'Ordre de Prêtriſe depuis quelques mois ſeulement, & l'on ne ſçait s'il forma de luy-même le deſſein de tuer le Roy, où s'il luy fut inſpiré par les Chefs de la Ligue. Mais il eſt conſtant qu'il ſe prepara à commettre ce Parricide par des auſteritez, des Jeûnes & des Prieres; & que le matin du dernier jour de Juillet qu'il ſortit de Paris il avoit celebré la Meſſe. Il avoit obtenu du Comte de Brienne Priſonnier dans Paris un Paſſeport, & on luy avoit fourni un Coûteau fort tranchant qu'il portoit dans ſa manche, & une Lettre contre-faite du premier Preſident de Harlay au Roy, afin qu'elle luy ſerviſt pour aborder Sa Majeſté, ſous pretexte qu'il avoit ordre de ne la donner qu'en main propre. 1589.

La Gueſle Procureur General le rencontra en chemin, le fit monter à cheval derriere ſon frere, & le conduiſit à la Cour. Il luy vint en penſée que ce pouvoit eſtre un Eſpion, & il le pria de luy montrer ſon Paſſeport & ſa Lettre de creance. Clement y ſatisfit, & joüa ſi finement ſon perſonnage qu'il abuſa la Gueſle. Il luy fit croire qu'il n'avoit charge que d'aſſurer le Roy de la part du premier Preſident, & de pluſieurs autres gens de bien, qu'il avoit encore dans Paris un grand nombre de Serviteurs reſolus d'expoſer leurs biens & leurs vies pour Sa Majeſté, & de luy ouvrir une Porte à l'heure qu'Elle marqueroit. Il ajoûta que le même premier Preſident luy en avoit découvert les moyens: Mais qu'il luy avoit fait jurer de ne le dire qu'au Roy. La Gueſle en alla faire ſon rapport au Roy

1589. qui contribuant à ſon propre malheur, en témoigna beaucoup de joye, & commanda qu'on luy menaſt Clement le lendemain matin premier jour d'Aouſt.

La Gueſle prit le ſoin de dreſſer un Procez verbal des principales circonſtances que l'on met icy, & il rapporte * que Clement étoit ſi convaincu qu'il alloit devenir le plus grand Martyr qu'il y euſt dans le Paradis, qu'il ſoupa gayement avec ſes Domeſtiques; & de peur que le Coûteau qu'il portoit ne le rendit ſuſpect ſi on l'entrouvoit ſaiſi lorſqu'il entreroit chez le Roy; il eut la précaution de s'en ſervir à table. Un de ceux qui mangeoient avec luy s'aviſa de luy dire pour le ſonder, que cinq ou ſix de ſon Ordre avoient reſolu de tuer le Roy; & il luy répondit ſans s'émouvoir & ſans changer de couleur, qu'il y avoit de bons & de mauvais Religieux dans tous les Ordres. La Gueſle ordonna pour derniere épreuve qu'on l'allaſt épier au milieu de la nuit, & on le trouva dormant d'un tres-profond ſommeil. Cette diſpoſition acheva de ſurprendre la prévoyance de ce Magiſtrat, parce qu'il s'imagina que ſi Clement euſt eu l'intention d'attenter à la Perſonne du Roy, il luy auroit eſté impoſſible de dormir, quand il l'euſt voulu.

* Entre les Manuſcrits de Lomenie.

Et de fait il le mena le lendemain à l'heure qui luy avoit eſté marquée chez le Roy, qui eſtoit logé dans la Maiſon de Gondy, & l'introduiſit dans la Chambre de Sa Majeſté. Ils trouverent le Roy qui ſe levoit de deſſus la chaiſe percée, & qui tenoit encore ſon haut de chauſſe d'une main. Clement ſe mit à genoux devant luy, & luy repeta avec beaucoup de ſoûmiſſion ce qu'il avoit dit à la Gueſle: Mais il apperçût Belle-

garde qui ſe tenoit ſi proche du Roy, qu'il pouvoit l'empêcher de faire ſon coup; & ce fut dans la ſeule vûë d'éviter cet obſtacle, qu'il ajoûta qu'on l'avoit chargé d'informer Sa Majeſté d'une plus importante affaire; mais qu'en même-temps on l'avoit fait jurer de ne la reveler qu'à Elle ſeule. La Gueſle ajoûte qu'il prit alors la parole, & qu'il avertit Clement de parler haut, puiſqu'il n'y avoit là que de tres-fideles Serviteurs du Roy; & que Clement s'en eſtant excuſé ſur le prétendu Serment qu'il avoit preſté, le même la Gueſle pria Sa Majeſté de ne pas permettre qu'il l'approchaſt: Mais le Roy ne put ou ne voulut pas s'imaginer que Clement cachaſt ſous un habit de Religieux, & ſous une mine extraordinairement mortifiée, l'intention de commettre le pire des Parricides. Il le fit paſſer du lieu où il eſtoit à la place qu'occupoit Bellegarde; & pour lors dans le moment que Sa Majeſté luy tendoit l'oreille pour l'écouter, il tira de ſa manche le Coûteau, & luy en donna dans le ventre un coup dont la ceinture du haut de chauſſe auroit garanti le principal effort ſi elle euſt eſté attachée. 1589.

Clement laiſſa le couteau enfoncé dans la playe, qui fut ſi grande que le ſang & les boyaux en ſortirent dans le même inſtant. Le Roy n'eut pas plûtôt ſenti le coup qu'il s'écria qu'il eſtoit bleſſé: Il arracha le Coûteau de ſa playe, & il en donna deux coups à Clement, l'un dans le front & l'autre dans la jouë gauche. La Gueſle qui avoit une épée comme c'eſtoit alors la coûtume de tous les Magiſtrats qui alloient à la Cour depuis le Siege de Paris d'en porter, la tira', frappa du pommeau Clement dans l'eſtomach, & le pouſſa dans

& que dans les tranſports de douleur & de honte dont il fut ſaiſi, pour avoir introduit le coupable chez le Roy, il ſe jetta aux pieds de Sa Majeſté, & il la ſupplia de le faire mourir, puiſqu'il avoit eſté aſſez malheureux pour contribuer à l'execution du plus deteſtable des crimes; que le Roy feignant de ne le pas entendre, il s'adreſſoit à tous les Courtiſans qui entroient dans la Chambre de Sa Majeſté, & leur demandoit en grace une prompte mort; Qu'un des Quarante-cinq nommé Savary de Saint-Paſtour, fut ſur le point de le faire: Mais que l'extrême regret dont il apperçût des marques ſur le viſage de la Gueſle luy retint la main. 1589.

On jetta le corps de Clement par les feneſtres, on le dépoüilla tout nud, & on l'expoſa durant une heure à la veuë de tout le monde.

Les Jacobins pretendent que bien loin que Jacques Clement fût auteur du Parricide, il eſtoit au contraire dans les intereſts du Roy: Que d'intelligence avec le Pere Olivier Berenger du même Ordre, Predicateur de Sa Majeſté qui ſuivoit la Cour, & que la Ligue appelloit Apoſtat & faux Teſton; il portoit alors au Roy de la part de ſes plus fideles ſerviteurs des Lettres dont on ſe ſervit auſſi-bien que de ſon habit, en faiſant diſparoître ſa perſonne pour executer plus aiſément le crime. Ils ſe fondent ſur pluſieurs attentats faits auparavant ſur la perſonne du Roy, & auſquels Jacques Clement n'avoit nulle part, ſur ce qu'on perça de pluſieurs coups de poignard dans le Cabinet du Roy; le coffret où les entrailles avoient eſté enfermées; ce qui marque, diſent-ils, que les Parricides n'eſtoient ny morts, ny bien loin: Sur la mort de

1589. Bourgoin leur Prieur, qu'il ſouffrit avec tant de conſtance & de ſi grands ſentimens de pieté, mais accuſant toûjours les Témoins de faux, & proteſtant toûjours, tant dans la queſtion, qu'en allant au ſupplice, qu'il n'avoit jamais eû aucune connoiſſance du meurtre du Roy, ce qui néamoins n'auroit pas de vrayſemblance, ſi Jacques Clement en avoit eſté l'Auteur: Car quelle apparence, diſent-ils, qu'un Prieur auſſi paſſionné pour la Ligue que l'eſtoit Bourgoin, n'eût rien ſceu du tout d'une telle action faite par un de ſes Religieux. Mais ils ſe fondent particulierement ſur le grand ſoin que l'on a pris de répandre dans le Public ſans luy en donner aucune preuve valable, que Jacques Clement avoit fait l'action en même-tems qu'on prenoit toutes les précautions poſſibles pour en cacher le veritable Auteur, en le tuant ſur le champ, & en le jettant par les feneſtres aprés l'avoir entierement defiguré par une infinité * de playes. Ce qui forme, diſent les Jacobins, une eſpece de contradiction que Jacques Clement ſoit Auteur de ce Parricide, puiſque d'un côté on voulut qu'il fût connu pour tel, & de l'autre on voulut que le Meurtrier fut inconnu.

* *Statim innumeris confeſſum vulneribus interficiunt.*

Voilà pour ce qui regarde les Jacobins en general; mais un particulier d'entr'eux qui eſtoit le Pere Bernard Guyart, a fait imprimer un Livre à la teſte duquel il n'a pas oſé mettre ſon nom. Il y prétend juſtifier l'Ordre de Saint Dominique du meurtre de Henry Trois; & les principales conſiderations qu'il y rapporte ſont fondées ſur quelques Relations du tems, qui contiennent que celuy qui fit le coup eſtoit un Soldat que la Ligue avoit fait déguiſer en Jacobin.

Les Medecins & les Chirurgiens du Roy jugerent d'abord aſſez favorablement de ſa playe, parce qu'ils ne trouvoient pas que les inteſtins fuſſent offenſez, & ſur leur rapport on écrivit au dedans & au dehors du Royaume, que Sa Majeſté monteroit à cheval dans huit jours : Mais Elle ſentit bien-tôt aprés une grande retraction de poulx accompagnée de ſueurs froides par toutes les extremitez du corps, & d'autres ſimptômes qui ne donnerent que trop lieu de juger qu'Elle eſtoit mortellement bleſſée. Elle fit dreſſer dans ſa Chambre un Autel, & Elle y entendit la Meſſe avec une ſinguliere ferveur : Enſuite Elle ſe Confeſſa à un de ſes Chapelains, qui la pria de ſe ſouvenir qu'il y avoit un Monitore du Pape contr'Elle, & l'exhorta de ſatisfaire autant qu'Elle pouvoit à ce que Sa Sainteté exigeoit d'Elle. Le Roy répondit qu'il eſtoit Fils aîné de l'Egliſe : Qu'il prétendoit mourir dans les diſpoſitions convenables à cette qualité : Et qu'il obeïroit au Pape en tout ce qu'il ſouhaiteroit de luy. 1589.

L'Aumônier luy donna là-deſſus l'abſolution que l'Egliſe ne refuſe jamais aux plus coupables dans cette rencontre. Le Roy ne parla plus le reſte du jour que de Dieu & des affaires de ſa conſcience : Mais au commencement de la nuit, il ſentit de violentes tranchées, qu'il prit pour les avant-couriéres de ſa mort prochaine : Il ſe confeſſa encore une fois pour ſe mieux diſpoſer à recevoir le Saint Sacrement en qualité de Viatique : Il témoigna qu'il prenoit la mort en patience : Il établit ſa confiance dans les merites & dans la mort de Jesus Christ ; & il proteſta qu'il mouroit dans la Religion Catholique, & qu'il pardonnoit à

1589. ſon Meurtrier & à tous les autres qui y avoient eû part directement ou indirectement, de la meſme maniere qu'il deſiroit que Dieu luy pardonnât ſes fautes. Ses forces diminuerent de ſorte qu'il n'en eut point aſſez pour achever ſa ſeconde Confeſſion, & l'Aumônier ne laiſſa pas de l'abſoudre une ſeconde fois. Il perdit la parole à minuit; & ſur les quatre heures du matin, ſecond jour du mois d'Aouſt, il expira en faiſant le ſigne de la Croix.

On en dreſſa un Procez verbal ſigné par les Officiers de la Couronne qui s'y eſtoient trouvez preſens; & l'on prit cette derniere précaution pour appaiſer la Cour de Rome, & pour empêcher la Ligue de publier qu'il eſtoit mort en deſeſperé. Il ne fut enterré que vingt-un an aprés, comme s'il eût été neceſſaire de verifier par un exemple nouveau cette ancienne maxime, que les Roys n'oublient rien ſi aiſément & ſi volontairement que la memoire de ceux qui les ont immediatement precedez. Benoiſe Secretaire de ſon Cabinet, en qui il avoit eû le plus de confiance durant les deux dernieres années de ſon Regne, fit enterrer ſon Cœur & ſes Entrailles dans l'Egliſe de Saint Cloud en un lieu ſecret, de crainte que les Liguez ne les en ôtaſſent; & le Corps fut porté dans l'Egliſe de ſaint Cornille à Compiegne.

ARGUMENT
DU
DOUZIE'ME LIVRE.

HENRY Trois poſſede toutes les vertus & tous les vices de ſes Predeceſſeurs de la Branche de Valois. Il porte dans l'excez l'abus des Benefices. Le Secretaire d'Etat Villeroy en rapporte pluſieurs circonſtances dont on ſe contente de mettre icy la plus ſinguliere. Le Roy avilit la Nobleſſe en luy retranchant ſes deux principaux Privileges, qui eſtoient de combattre à Cheval, & d'exercer toutes les Charges. Il abandonne la France à la diſcretion des Partiſans. Il donne juſqu'à cinq cens mil écus en un jour au Duc d'Epernon, & prodigue à ſes Favoris l'argent & les graces qui ſervoient autrefois de recompenſe à la vertu. Il ſe rend dés l'âge de vingt-quatre ans incapable d'avoir des enfans. Il eſt lâchement abandonné par ceux qu'il avoit comblez de biens; & les Dames qu'il avoit le plus aimées revelent les deffauts de ſon corps. Il aime les Gens de Lettres, & ſur tout les Poëtes François. Il eſt fort reglé dans ſa nourriture, & il remedie par là aux maladies où il eſtoit ſujet. Il eſt de méchante humeur dans le mauvais temps, & il diſgracie alors legerement. Il néglige de punir les Predicateurs qui le décrient. Il

agrée quelquefois que les Magiſtrats n'executent pas ſes Ordres. Il a antipathie pour les chats. Il querelle un jour le Prince de Condé. La maniere dont il donne eſt plus engageante que ſes preſens. On doute de ſa Religion durant ſa jeuneſſe, mais il affecte enſuite de paroître bon Catholique. Il eſt naturellemrnt éloquent; & il vient à la Couronne dans une conjoncture ſi difficile, que le plus habile des hommes quand il auroit eſté exempt de deffaut, auroit eu bien de la peine à la ménager. Une des principales cauſes de ſes malheurs vient de ce qu'il ajoûte d'abord trop de foy à ſa Mere, ſans préſuppoſer que comme elle l'avoit appuyé contre Charles Neuf, elle appuyeroit le Duc d'Alençon contre luy. On particulariſe icy les divers degrez de foibleſſe qui ſe trouvoient dans le Party Calviniſte; & l'on en conclut qu'il auroit eſté facile de l'exterminer incontinent aprés le retour du Roy, ſi luy & la Reine Mere l'euſſent bien voulu. Le Roy ne diſſimule jamais plus profondement que dans la Cour Palatine, où il endure une infinité d'affronts ſans en rien témoigner. Il s'ennuye en Pologne, & il s'y comporte d'une maniere tout-à-fait bizarre. Les François qui l'avoient ſuivy l'obligent à s'enfuïr de ce Royaume; & il trompe la vigilance des Polonois. Sa Majeſté rencontre le Comte de Tenezim, qui la traite avec une ſinguliere generoſité. L'Empereur la reçoit tout-à fait bien, & luy donne des conſeils ſalutaires qui ſont negligez. La mauvaiſe humeur de l'Electeur Palatin; & les Troupes que le Prince de Condé aſſembloit en Alſace, luy font prendre le chemin d'Italie. La Reine Mere fait diſgracier Pybrac & Bellegarde, en ſuggerant au Roy ſon fils de fauſſes impreſſions contr'eux. Dugua devient Favory & Meſtre de Camp du Regiment des Gardes. Le Cardi-

nal de Lorraine engage le Duc de Guiſe à ne plus aimer la Dame de Sauves, & le reconcilie avec le Roy de Navarre. On ne trouve point de meilleure voye pour ôter au Roy l'amour de la Princeſſe de Condé, que celle du poiſon. Sa Majeſté en témoigne d'abord beaucoup de regret; mais depuis elle s'en conſole. Mode de la Cour de ſçavoir les ſecrets des Princes par le moyen de leurs Maiſtreſſes, qui les vendoient à proportion qu'ils eſtoient importans. La Princeſſe d'Elbœuf ſupplante pour quelque temps la Princeſſe de Vaudemont dans l'eſprit du Roy, mais la Reine Mere l'y rétablit par l'intrigue de la Reine de Navarre & de Dugua. Souvré, Dugua, & la Dame de Sauves donnent au Roy bien toſt aprés ſes nôces tant de jalouſie pour la Reine ſa femme, qu'il eſt ſur le point d'en mourir de chagrin. La froideur du Roy pour la Reine dure deux ans; & le Comte de Brienne évite par ſa fuite d'épouſer la Demoiſelle de Chaſteau-neuf. La Dame de Sauves broüille le Duc d'Alençon avec le Roy de Navarre, & la Reyne de Navarre avec Henry Trois, qui dans un accez de fievre commande que l'on tuë ce Duc. Saint-Luc ſe marie à condition de ſe bannir volontairement de la Cour, & tient à ſa femme la parole qu'il luy avoit donnée. Villequier poignarde ſa femme preſque à la vûë du Roy, & Sa Majeſté ne l'en traite pas plus mal. Portrait du Duc de Guiſe & ſes differentes démarches pour ſe rendre Chef de la Ligue. Il ſe mocque de ceux qui luy veulent inſpirer de la jalouſie pour ſa femme, & ſes proches ne laiſſent pas de faire tuer pour cela Saint-Maigrin.

LES ANECDOTES DE HENRY TROIS.

LIVRE DOUZIE'ME.

1589. L'HISTOIRE de Henry Trois eſt un ſujet ſi propre pour des Anecdotes, que celles de Procope ne peuvent entrer en comparaiſon avec elle pour ce regard. Les vices qu'il impute à l'Empereur Juſtinien & à l'Imperatrice Theodore ſon Epouſe, ne ſont connus que par luy : Et s'il ne s'eſtoit donné la peine de les particulariſer, on n'en auroit eû aucune connoiſſance. Il s'en faut donc neceſſairement rapporter à luy, & le croire ſur ſa ſeule foy dans des faits d'extrême importance. Au lieu que les défauts de Henry Trois furent ſi publics quelques précautions qu'il prît pour les cacher, que toute la difference qu'il y a entre les Ecrivains qui les rapportent,

tent, conſiſte en ce que les Auteurs favorables à ce Prince, ſe contentent de les raconter naïvement, & les Auteurs qui luy ſont contraires les exagerent. 1589.

Il ne fut pas ſi malheureux pour la durée de ſa vie & de ſon Regne, que l'avoient eſté ſes deux freres, puiſque le Roy François Second n'avoit vécu que dix ſept ans, & le Roy Charles Neuf, que vingt-quatre; & il vécut trente-huit ans onze mois, & regna ſeize ans deux mois. On a remarqué preſque dans tous les tems, que les Rois qui étoient les derniers de leurs Branches en avoient poſſedé la pluſpart des vertus & des vices. Ainſi les douze Rois de celle des Valois Predeceſſeurs de Henry Trois, avoient été tous magnifiques, liberaux, genereux, braves de leurs perſonnes, intrepides dans les plus grands dangers, & Admirateurs des Lettres & des Arts; mais au reſte plus entreprenans qu'heureux dans leurs deſſeins, pour ce qui regardoit le dedans & le dehors de la France. On leur reprochoit encore qu'ils avoient commencé à charger d'impoſts leurs Peuples: qu'ils avoient introduit la venalité des Offices, & oſté l'élection aux Benefices: qu'ils avoient permis aux Roturiers d'acheter les Terres nobles, & qu'ils leur avoient accordé les Charges de Judicature; & tout cela ſe verifia mieux dans la ſeule perſonne de Henry Trois, que dans celles de ſes douze Predeceſſeurs enſemble. Il ne continua pas ſeulement la venalité des Charges, mais il les multiplia par de frequentes Créations.

Il eſt pourtant vray que quelques-uns de ſes Predeceſſeurs avoient eu recours avant luy à cette ſorte de moyens, pour recouvrer bien-tôt de l'argent: Mais

1589. outre qu'ils ne l'avoient fait que dans des neceſſitez indiſpenſables, il étoit arrivé qu'ils s'en étoient repentis; & que s'ils n'avoient reſtitué pendant leur vie, ce qu'ils avoient acquis par cette voye, ils avoient au moins ordonné par leurs Teſtamens qu'on les acquittaſt. Ces Teſtamens ſubſiſtent encore *, & l'on y peut aiſément remarquer que Henry Trois fut le premier qui n'en eut point, ou qui du moins n'en témoigna pas de Scrupule. Les Favoris diſpoſerent preſque abſolument de tous les Benefices qui vaquoient à ſa Nomination; & ils les donnerent à des Gens mariez, à des Femmes, & à des Enfans, ſous prétexte d'Oeconomat. Le celebre Docteur Faure avoit dans ſa Bibliotheque un Manuſcrit de la propre main du Secretaire d'Etat Villeroy, qui s'étoit donné la peine de faire un Memoire tres-exact des Benefices qui avoient eſté donnez aux gens des ſa connoiſſance, & d'y particulariſer les motifs que l'on avoit eus de les leur conferer. Cet Ouvrage eſt tout-à-fait curieux; & s'il eſt veritable, comme il n'y a gueres d'apparence d'en douter, rien ne repreſente mieux la corruption de l'Etat Eccleſiaſtique vers la fin du ſeiziéme Siecle.

* Il y en a deux infolio dans la Bibliotheque du Roy.

Ce n'eſt pas que l'Abbé de Brantôme n'ait eu la hardieſſe d'écrire qu'il avoit eu ſous les Predeceſſeurs immediats de Henry Trois, l'Abbaye dont il portoit le nom, & qu'il ne la poſſedoit que par le moyen d'un *Cuſtodinos*: Mais il eſt conſtant que cela étoit ſi rare, que l'on a peine d'en trouver un autre exemple que celuy-là, ſous les Regnes de François Second & de Charles Neuf, au lieu que le deſordre devint preſque Univerſel ſous le Regne de Henry Trois; & le

commerce Simoniaque ne pouvoit être ny plus ordinaire ny plus libre. On voyoit au Conſeil des procés intentez par des Dames qui demandoient le prix de la vente des Eveſchez & des Abbayes : Et l'on rapporte qu'un Gentilhomme qui avoit long-tems ſervi Henry Trois, & qui avoit eſté refuſé toutes les fois qu'il avoit demandé des Benefices, s'aviſa de ſe ſaiſir de la perſonne d'un Abbé, dont le Benefice de dix à douze mille livres de rente, étoit fort à ſa bienſéance, & de l'enfermer dans une chambre de ſon Château, à deſſein de le tuër auſſi tôt que Sa Majeſté luy auroit accordé ſon Abbaye. Il courut avec une extrême diligence à la Cour ; & comme il avoit du credit, il fut aiſément introduit à l'Audience du Roy. Il demanda l'Abbaye dont il s'agiſſoit ; & le Roy qui ne vouloit ny la luy accorder, parce qu'elle étoit trop conſiderable, ny la refuſer, parce qu'il étoit Homme de ſervice, prit l'expedient de repartir qu'il étoit au deſeſpoir de n'être pas en état de luy faire plaiſir ; mais qu'il n'y avoit qu'un quart d'heure qu'il avoit donné l'Abbaye à un Amy de Bellegarde. 1589.

Le Gentilhomme entra pour lors dans une eſpece de furie qui luy oſta abſolument le reſpect. Il repartit en blaſphémant, que Sa Majeſté ne l'avoit point donnée : que l'Abbaye n'étoit point vacante : que celuy qui la poſſedoit, vivoit encore, & qu'il n'en mourroit point. Il n'eut pas plûtoſt lâché ces mots, qu'il reconnut ſon impudence ; & de peur qu'on ne l'arrêtaſt, il eſquiva le plutoſt qu'il pût. Il retourna dans ſon Château avec la meſme promptitude qu'il en étoit party : Il tira l'Abbé de la Chambre où il l'avoit en-

1589. fermé, & il luy avoüa ingenuëment qu'il étoit redevable de ſa vie au refus qu'avoit fait le Roy de ſon Benefice.

Sa Majeſté eut ſi peu de ſoin de conſerver les Privileges de la Nobleſſe, & principalement ceux de former toute la Cavalerie du Royaume, & d'en poſſeder toutes les Charges & tous les Gouvernemens, que l'on ne voyoit preſque plus entre les Hommes d'Armes que les Gaſcons, les Provençaux & les Dauphinois, que le Duc d'Epernon prétendoit élever; & les Charges ſe diſtribuoient aux plus Offrans & derniers Encheriſſeurs.

Les Lettres de Nobleſſe furent miſe à prix, & l'on ne refuſoit aucun Roturier, ny meſmes aucun Bâtard, pourvû qu'il euſt mille écus à donner à celuy des Partiſans auquel il s'adreſſoit. On reprocha encore à Henry Trois d'avoir trop reſſemblé à ſa Mere; & on luy fit un crime de la prédilection qu'elle avoit pour luy. La Legende de cette Princeſſe raconte que ce fut Elle qui mena les Partiſans d'Italie en France, & qui la leur abandonna en curée. Henry Trois encherit ſur ſa Mere, puiſqu'il ſe reduiſit à ne plus recevoir d'argent de ſon Peuple que par leurs mains. L'Avocat Bernard luy en fit une reprimende auſſi ſevere que publique dans les ſeconds Etats de Blois; & il eut la moderation de l'oüir ſans en témoigner, ny ſur l'heure, ny depuis aucun reſſentiment; ſoit qu'il ne penſaſt alors qu'à ſe défaire du Duc de Guiſe, ou qu'il apprehendaſt que les Etats ne ſe licentiaſſent d'eux-mêmes, s'il maltraitoit Bernard qui étoit Orateur du Tiers-Etat.

Ceux qui le connoiſſoient le mieux en attribuoient la cauſe au luxe qu'il aimoit conſtamment, quoiqu'il

n'y euſt point de Prince moins conſtant que luy dans le choix des choſes qu'il deſtinoit pour y contribuer: & cela alloit ſi loin qu'il n'y avoit point de ſemaine dans laquelle il ne penſaſt à changer de mode. L'un des plus grands maux qui luy en arriverent, fut que les Partiſans mirent à deſſein tant de confuſion dans les Finances, que la dépenſe de la Maiſon Roalle en tems de Paix, montoit beaucoup plus haut que n'avoit fait celle de ſes Predeceſſeurs, ſans en excepter François Premier en tems de Guerre. Auſſi l'avidité de ſes Mignons étoit plus inſatiable ſans comparaiſon, que n'aeſté celle des Favoris des Rois precedens: Et ſi le Connêtable de Montmorency s'étoit contenté de s'enrichir des Aubaines & des Confiſcations des Seigneurs criminels, les Ducs de Joyeuſe & d'Epernon avoient voulu de l'argent comptant. Le dernier des deux avoit tiré du du Tréſor Royal cinq cens mille écus en un ſeul jour. Et le Roy pour garder l'égalité entre ſes deux Favoris, en avoit depuis autant donné au Duc de Joyeuſe. Le prix que l'on mettoit aux Charges offençoit la Nobleſſe; & les recompenſes qui ne ſe donnoient plus au merite, mettoient au deſeſpoir les Officiers & les Soldats qui avoient long tems ſervi dans les Armées. 1589.

Il ne faut donc pas s'étonner ſi dés la premiere année du Regne de Henry Trois, ſes Sujets eurent autant de haine pour luy, qu'ils avoient eu d'affection pendant qu'il n'avoit été que Duc d'Anjou. Sa façon de vivre qui paſſoit directement & ſans milieu des plaiſirs laſcifs aux marques exterieures de la plus rude pénitence, luy attira un mépris preſque égal de ſes Amis & de ſes Ennemis. Les calomnies des Catholiques zelez,

1589. acheverent de le décrediter ; & ſi elles furent la principale cauſe de ſa mort, elles le contraignirent auſſi pour ainſi dire, de perdre l'Homme qu'il avoit le plus aimé, qui étoit le Duc de Guiſe. Il y a neamoins apparence qu'il ſe ſeroit tiré d'affaire s'il euſt pû ſe reſoudre à gouverner par luy meſme : mais quoiqu'il fuſt brave de ſa perſonne, il aimoit ſi naturellement à ne rien faire que de bas, que c'étoit-là ſa paſſion dominante. Et de fait ce fut elle ſeule qui le diſpoſa à choiſir des Favoris, & à leur abandonner toûjours la direction des plus importantes Affaires.

La volupté qui ſeconde toûjours la negligence de s'acquitter de ſon devoir, luy affoiblit l'eſprit & le corps en un point, qu'il n'étoit plus dés l'âge de vingt-quatre ans, en état d'eſſuyer les fatigues qu'il avoit ſupportées dés l'âge de ſeize ans à Jarnac & à Montcontour. Si l'on doit ajoûter foy aux Satyres qui parurent contre luy durant ſon Regne & aprés ſa mort, c'eſt principalement en ce qu'elles rapportent qu'il autoriſa par ſon exemple le luxe & l'impureté ; & que ces deux vices furent plus grands ſous ſon Regne, qu'ils ne l'avoient eſté du tems des Ducheſſes d'Eſtampes & de Valentinois. Les Apologies que l'on écrivit pour lui, prétendirent qu'il y avoit eu en cela plus de ſon malheur que de ſa faute, puiſqu'il étoit venu à la Couronne dans une conjoncture où la France étoit pleine de Troubles, & diviſée en trois Factions à peu prés égales, qui avoient diminué l'amour & le reſpect des Peuples, & accrû l'audace des Grands. Mais ſi ces excuſes étoient legitimes, il n'y auroit point de Roy qu'il ne fuſt aiſé de juſtifier.

Il y a plus lieu de plaindre Henry Trois de ce qu'il avoit eu en Catherine de Medecis une Mere d'humeur à ſacrifier tout ſans choix & ſans reſerve à ſon ambition : Un Frere en la perſonne de Charles Neuf, capricieux & jaloux de ſon autoritê dans les tems, & à l'égard de ceux pour leſquels il le devoit moins être : Une Femme qui n'étoit pas à la verité capable des grandes méchancetez ; mais qui d'ailleurs reſſembloit aux Princeſſes de la Maiſon d'Auſtriche, puiſqu'elle avoit comme elles un ſi prodigieux attachement à ſa Maiſon, qu'encore qu'elle ſçût que les Guiſes fuſſent les plus grands Ennemis du Roy ſon Epoux, elle ne pouvoit ny ſe reſoudre de les haïr, ny s'empeſcher de les favoriſer. Mais tout cela ne fit rien en comparaiſon de ſes lâches & infidelles Amis, qui refuſerent de l'aſſiſter dans ſon extrême beſoin des biens immenſes qu'ils ne tenoient que de ſes pures graces, qui l'abandonnerent honteuſement au plus fort des dangers ; & qui pour joindre la deſertion à la perfidie, paſſerent de ſon Party dans celuy de ſes Ennemis. Les mêmes Dames dont il avoit eſté comme idolâtre durant ſa jeuneſſe, furent les premieres à reveler ce qu'il y avoit de foible dans ſon eſprit & dans ſon corps, & fournirent de Memoires aux Satyres les plus outrageuſes contre luy. 1589.

La Ville de Paris luy étoit redevable du gain extraordinaire qu'il luy avoit procuré : Cependant ce fut elle qui ſe declara la premiere contre luy, & qui le chaſſa de ſon Louvre. Il paroît par les Lettres écrites de ſa propre main, qui ſe trouvent encore dans les Archives de l'Abbaye des Feüillans, qu'il avoit tant de tendreſſe & de reverence pour les Religieux de

1589. cet Ordre, & meſme pour tous les autres, qu'il ſentoit une joye ſinguliere en les voyant ; & néamoins ce fut un Religieux qui luy ôta la vie. Il étoit né vaillant comme l'avoient été tous les Princes de la Maiſon de Valois : Sa liberalité étoit paſſée dans un ſi grand excez, qu'aprés qu'il fut arrivé en Pologne, & que la Nobleſſe de ce Royaume, ſelon ſa coûtume, luy eut fait un tres grand nombre de preſens ; il s'échauffa ſi fort à les diſtribuer, qu'il en eut la fiévre. Il aimoit la magnificence, & il s'entendoit ſi parfaitement à la témoigner, que l'on ne voit rien de plus auguſte dans le Ceremonial de France, que la maniere dont il parut dans les Feſtes de ſon Sacre, de ſon Mariage & de l'établiſſement de l'Ordre du Saint Eſprit.

Dans les tems qu'il étoit devot, il pouſſoit ſon zele à d'incroyables extrémitez : Il paſſoit les nuits entieres dans les Convents des Feüillans & des Capucins : Il y pſalmodioit avec les Religieux : Il faiſoit la Méditation : Il ſe donnoit la diſcipline ; & il diſtribuoit en ſecret de conſiderables ſommes d'argent pour aſſiſter les pauvres honteux. * Il avoit aimé la guerre avant que d'eſtre Roy ; & il n'avoit rien oublié pour diſpoſer les Polonois à la faire ; mais leur refus, & les ſix mois qu'il avoit paſſez avec eux dans une profonde oiſiveté, avoient ralenti ſon ardeur militaire. Enſuite les affaires qui luy étoient ſurvenuës en France, avoient achevé de le rendre pacifique, parce qu'il s'étoit imaginé qu'il auroit fallu pour les terminer, qu'il endoſſât la Cuiraſſe pour pluſieurs années ; & cette prévention fut la principale cauſe qui l'empêcha d'éviter les plus grands maux qui luy arriverent.

* Dans ſes lettres au General des Feüillans.

Il

1589.

Il aimoit les Hommes doctes : mais avec ce temperament, que comme il n'avoit pas lui même beaucoup étudié, & qu'il comprenoit mieux les delicateſſes de ſa Langue maternelle que celles de la Grecque, de la Latine, de l'Italienne & de l'Eſpagnolle ; les Poëtes François avoient plus d'accez auprés de luy, & recevoient plus de ſes bienfaits que les autres Auteurs, témoins les ſept que l'on appelloit la Pleyade, qui s'étans divertis un mois entier aux dépens de Sa Majeſté dans un Cabaret prés de la Porte de Neſle, en ſortirent chantant, *Vive la tyrannie nous venons de manger trente ſix mil francs.* Cette ſomme eſtoit le prix d'une nouvelle Election établie dans le Languedoc.

Il eſtoit ſi ſobre, que ſes propres Ennemis n'oſerent luy reprocher d'avoir jamais bû ny mangé juſques à perdre la raiſon. Il n'y a qu'à lire les Harangues qui reſtent de luy pour juger qu'il eſtoit un des plus éloquens hommes de ſon tems ; & tout ce que l'on peut ajouter icy, eſt qu'il les prononçoit avec autant de Majeſté que de grace. Il eſtoit de belle taille & auſſi adroit à tous les exercices du corps, ſans en excepter la danſe, & l'agilité à ſauter, que l'avoit eſté le Roy Henry Second ſon Pere, & il le ſurpaſſoit dans la maniere charmante dont il s'acquittoit de ces deux exercices. Les traits de ſon viſage eſtoient doux, ſa bouche agreable, ſes yeux vifs, & une telle majeſté dans ſon port & dans ſes actions, qu'il ne falloit point demander où eſtoit le Roy quand on ſe trouvoit auprés de luy. Son temperamment avoit eſté extraordinairement delicat juſques à l'âge de ſeize ans : Mais depuis il eſtoit devenu ſain & robuſte.

1589. Ses Favoris l'avoient quelquefois mené en de mauvais lieux, & il y avoit contracté de fâcheuſes maladies dont il s'étoit toûjourr guéri par une exacte ſobrieté, à la reſerve du Faux-bourg Saint Germain, où il prit la Gonorée que les Medecins appellent formée, qui luy dura toute ſa vie & l'empêcha d'eſtre pere. Il obſervoit un regime de vie qu'il s'eſtoit luy-meſme preſcrit avec tant de ſoin, qu'il dînoit, ſoupoit, ſe couchoit, & ſe levoit à la meſme heure. Il ne faiſoit que que deux repas par jour : Il ne beuvoit que de l'eau rougie ; & il diſſipoit ſes mauvaiſes humeurs par des promenades reglées : Il eſtoit ſujet à un mal de rate qui l'incommodoit de tems en tems, luy cauſoit des flux de ſang & luy envoyoit de fâcheuſes vapeurs à la teſte : Il n'ajoutoit pas tant de foy que ſa Mere à l'Aſtrologie judiciaire ; mais à cela prés il croyoit aiſément qu'on l'eût enchanté : Il ſe plaiſoit fort à ſe déguiſer comme François Premier ſon Ayeul : Mais il ne haïſſoit pas comme luy de ſe traveſtir en maſque. Il changeoit ſi ſouvent de fantaiſie, que ceux qui le ſervoient, avoient peine à le ſatisfaire : Tantôt il étoit ſolitaire dans le Bois de Vincennes : Tantôt il paſſoit de là dans les grandes Aſſemblées avant que l'on eût ſçû qu'il eſtoit ſorti de ce Bois.

Il commençoit à bâtir des Monaſteres, & les laiſſoit imparfaits pour en entreprendre d'autres. Il aimoit durant quelques jours une ſorte de Religieux & de Confrairies, & il les quittoit enſuite pour d'autres, ſans qu'il en ſçeuſt luy-même la cauſe. Il n'eſtoit pas moins inconſtant dans les Modes des Habits qu'il inventoit ſouvent, & dans les diverſes occupations de ſon eſprit :

Il avoit quelquefois des penſées tout-à fait ſublimes & élevées au deſſus de la portée ordinaire des hommes ; & d'autres fois il en avoit d'auſſi rdicules que s'il euſt eſté encore enfant. Ses Domeſtiques avoient remarqué que quand il luy arrivoit de toucher en quelque lieu du pied ou de la main, il y retournoit deux ou trois fois pour y toucher encore. Il eſtoit plus ſujet à cela durant les grands froids, & durant les broüillards de l'hiver, que quand l'air eſtoit chaud & ſec. Il eſtoit alors dangereux de le choquer ; & les frequentes diſgraces de ſes Favoris arriverent toutes dans de ſemblables conjonctures. 1589.

Ceux qui le connoiſſoient parfaitement ne l'abordoient que le moins qu'il leur eſtoit poſſible, dans les fâcheuſes Saiſons où tout l'inquietoit & l'irritoit ; il ne ſe divertiſſoit pour lors à rien, ſi ce n'eſtoit à faire lever ſon Chancelier & ſes Domeſtiques plûtôt que de coûtume, pour travailler avec eux à des bagatelles. Hors de là il eſtoit bon & familier à ſes Domeſtiques, ſans perdre pourtant ſa gravité. Aucun de ceux qui luy avoient parlé ne ſe plaignoit de ſa facilité ; & il ſouhaitoit de faire du bien à tout le monde. Il aimoit ſi peu la vengeance qu'il en paroiſſoit inſenſible ou timide. Et de fait il n'y avoit point de châtiment que ne meritaſſent les plus échauffez Predicateurs de la Ligue, & ſur tout le petit Feüillant * qui l'avoit dechiré en Public d'une maniere ſans exemple dans la Chreſtienté. Cependant il les traita plus doucement que n'auroient fait leurs Superieurs, s'ils les euſſent offencez.

* Le Pere Perſin de Montgaillard.

Guillaume Roſe Eveſque de Senlis parla un jour en

1589. pleine Chaire devant un celebre Auditoire avec beaucoup d'inſolence, de quelques Galanteries que Sa Majeſté avoit faites durant les nuits du precedent Carnaval. Elle le manda, & luy dit ſans émotion & en riant: *Vraiment, Monſieur Roſe, vous n'épargnez gueres vos amis? On ne vous feroit pas plaiſir ſi on vous traittoit de même: Il y a dix ans que je vous laiſſe courir les ruës ſans vous ſcandalizer; & pour une fois que cela m'eſt arrivé, vous m'avez diffamé dans un Saint Lieu où l'on ne devroit enſeigner que la Parole de Dieu. Je vous prie de n'y plus retourner: Il eſt encore plus temps pour vous que pour moy que nous ſoyons tous deux ſages.* Le fin de la reprimende du Roy conſiſtoit en ce que Roſe eſtoit ſujet à la melancolie hipocondriaque, qui luy ôtoit ſouvent le bon ſens, & le reduiſoit en tel eſtat qu'il faloit le garder de crainte qu'il ne ſe fiſt du mal, ou qu'il n'en fiſt aux autres.

A quelques jours de là le même Roſe reçût un ſecond ordre d'aller au Louvre, & le Roy luy donna de ſa main cinq cens écus d'or, pour acheter, luy dit-il, du ſucre & du miel, qui luy aideroient à paſſer ſon Carême, & adouciroient ſa voix qui eſtoit trop aigre. Il honoroit les gens qui ſe diſtinguoient par le merite ou par la vertu, ſans s'arreſter à la baſſeſſe de leur naiſſance; & l'on ne doutoit point qu'il n'euſt toûjours cedé à la Juſtice & à la raiſon, ſi ſes Favoris & ſes Flateurs n'euſſent pas travaillé à corrompre ſes bonnes inclinations.

On luy vint dire un jour que le Parlement refuſoit de verifier un Edit qu'il trouvoit à la foule du Peuple; & il crut ſurmonter cet obſtacle s'il gagnoit Chriſtophe de

Thou, qui en eſtoit alors premier Preſident. Il le tenta tous les moyens poſſibles; & n'ayant pû le fléchir, il l'alla trouver un matin avant le jour, ſur la préſuppoſition qu'il en viendroit mieux à bout par un teſte à teſte. Il entra dans la Maiſon de ce Magiſtrat, & ſe mit ſur un lit qu'il trouva dans la Salle en attendant le Preſident. Il ſe plaignit à luy de la reſiſtance du Parlement à l'execution de ſes volontez: Il témoigna l'eſtime particuliere qu'il faiſoit de Chriſtophe de Thou: Il le pria en particulier de ne pas retarder l'affaire dont il s'agiſſoit; & il luy fit connoître qu'il ſçavoit bien que c'eſtoit luy qui avoit animé les autres à s'y oppoſer, & que ſans luy ils n'euſſent oſé en ouvrir la bouche. Le premier Preſident répondit avec toute l'adreſſe & tout le reſpect ſi bien ſéant aux Magiſtrats qui parlent à leurs Souverains, Qu'il ſupplioit Sa Majeſté de luy nommer celuy qui contre ſon Serment avoit revelé le Secret de la Compagnie, afin qu'on luy fiſt ſon Procez. 1589.

Le Roy s'en excuſa, & le premier Preſident ajoûta que le Parlement avoit eu de ſi fortes raiſons de ne pas recevoir l'Edit, que ſi Sa Majeſté les euſt entenduës, Elle ne l'auroit pas preſſé davantage de donner ſon conſentement à un Impoſt, qui n'eſtoit pas moins contre le Service du Roy, que contre la conſcience des Preſidens & des Conſeillers. Il les repeta toutes en peu de mots; & le Roy les écouta avec une extrême attention. Il fit deux ou trois tours dans la Salle ſans repliquer, & ſe tournant enſuite vers le premier Preſident, il luy dit, Qu'il continuaſt de faire ſon devoir, & qu'il luy ſçavoit bon gré d'en avoir uſé comme il avoit fait. La franchiſe de ce premier Preſident fut

1589. tellement agreable à Sa Majeſté, que depuis Elle le viſita ſouvent ; Elle luy communiqua la meilleure partie de ſes ſecrets ; & il ne tint pas à luy qu'Elle n'évitât les malheurs où ſes Flateurs la précipiterent.

Le Roy avoit encore ce défaut naturel, qu'autant qu'il aimoit les Chiens il haïſſoit les Chats. Il tomboit en foibleſſe toutes les fois qu'il les voyoit, & meſme toutes les fois qu'il en ſentoit l'odeur ; & ſes Valets de pied avoient ſoin de viſiter exactement les maiſons avant qu'il y entrât, afin d'en chaſſer cette ſorte d'animaux. Il rendoit aux Princes de ſon Sang l'honneur qui leur eſtoit dû : & l'on remarque qu'il ne s'en diſpenſa qu'une ſeule fois en ſa vie ; encore y fut-il pouſſé par le plus violent de tous les motifs, qui eſt celuy de l'ambition lors qu'il eſt accompagné de mépris. Le Prince de Condé aprés la premiere Guerre Civile, eut la hardieſſe de demander la Lieutenance Generale de l'Etat, vacante par la mort du ſecond Duc de Guiſe, ou du moins l'épée de Conneſtable. Le Duc d'Anjou ſollicitoit la premiere de ces Charges, dans laquelle il prétendoit que la ſeconde fût compriſe ; & il s'en eſtoit expliqué d'une maniere ſi publique, qu'aucun des Courtiſans ne pouvoit l'ignorer.

On l'avertit que le Prince de Condé eſtoit ſon Concurrent ; & il le rencontra un ſoir au ſouper de la Reine Mere logée pour lors dans l'Abbaye de Saint Germain des Prez. Il le tira en un coin de la Chambre : Il luy dit tout ce que le dépit, quand il paſſe juſques à la fureur, inſpire aux Superieurs qui ſe tiennent juſtement offenſez à l'égard de leurs inferieurs ; & l'on ajoute qu'il mit quelquefois la main ſur ſon poignard,

comme s'il eût eû deſſein de luy en percer le cœur. Le Prince de Condé au lieu de s'emporter comme le croyoit celuy qui luy parloit, uſa dans cette extrémité d'une diſſimulation dont on ne l'avoit pas crû capable: Car non ſeulement il reçut en bonne part tout ce que luy diſoit le Duc d'Anjou; mais encore il eſſaya de luy perſuader, qu'il n'avoit eu aucune part dans la demande de la Lieutenance Generale, ny dans celle de la Charge de Connêtable; & que les Calviniſtes l'avoient recherchée en ſon nom dans la ſeule veuë, que lors qu'il ſeroit le Maiſtre des Armes, il obligeroit la Cour à executer avec plus de bonne foy le Traité de Paix qu'ils venoient de conclurre avec Elle. Le Duc d'Anjou n'ayant ainſi rien qui échauffaſt ſa bile, fut contraint de s'appaiſer: Mais le Prince de Condé s'en retourna chez luy avec un reſſentiment qui luy dura tant qu'il vécut.* 1589.

Henry Trois ne ſe diſpenſa non plus d'obſerver les Loix Militaires que dans une ſeule rencontre, encore y eut il preſque autant d'Experts en l'Art de la Guerre qui excuſerent ſon action, qu'il y en eut qui la blâmerent. Robert Stuart Gentilhomme Ecoſſois de la Garde du Roy s'eſtoit ſignalé par deux meurtres d'extrême conſequence. Il avoit renverſé mort d'un coup de piſtolet le Preſident Minart, lorſqu'il retournoit de la Mercuriale dans ſa Maiſon; & dans le plus fort de la Bataille de S. Denis, lorſque le Conneſtable de Montmorency abbattu de deſſus ſon cheval, & environné de tous côtez par les Calviniſtes, demandoit quartier: On avoit eſté ſur le point de le luy accorder à cauſe de ſa dignité & de ſon âge de quatre-vingts ans;

* Brantôme dans ſon Traité des Grands Capitaines.

1589. lorſque Stuart ſurvenant là-deſſus, luy avoit déchargé un coup de piſtolet dans les reins, qui l'avoit bleſſé à mort à cauſe que ſa foibleſſe l'avoit empêché de prendre une Cuiraſſe qui fuſt à l'épreuve. Le Conneſtable à qui il n'eſtoit reſté pour toutes Armes que la garde de ſon épée, avoit donné du pommeau un ſi grand coup à Stuart, qu'il luy avoit abbattu quatre dents, & l'avoit mis dans un tel eſtat qu'il ne vêcut durant dix-huit mois que de boüillie : Mais Dieu qui ne voulut pas ſouffrir plus long temps que les aſſaſſinats de cet Etranger demeuraſſent impunis, permit qu'il demeuraſt priſonnier à la Bataille de Jarnac, & qu'on le menât au Duc d'Anjou. Il trouva ſur le chemin le Marquis de Villars, Beau-frere du Connêtable de Montmorency, qui n'oſa luy décharger ſon Piſtolet dans la tête comme Bobigny avoit déchargé le ſien dans la teſte du Marêchal de Saint André en une ſemblable rencontre : Mais il ſuivit Stuart, & il demanda au Duc d'Anjou la permiſſion de venger la mort de ſon Beau-frere.

Stuart ne manqua pas de preſence d'eſprit dans une ſi fâcheuſe rencontre, & il repreſenta au Duc d'Anjou que la Guerre eſtoit declarée pour la troiſiéme fois entre les Calviniſtes & les Catholiques, & que le droit des Gens y devoit eſtre auſſi-bien obſervé qu'il l'avoit eſté dans les deux precedentes : Qu'il venoit d'eſtre pris dans une Bataille reglée, & que les Vainqueurs luy avoient donné la vie : Qu'il n'étoit plus ſur le Champ de Bataille, & que ſi on luy ôtoit la vie ce ſeroit de ſang froid : Que le Duc d'Anjou qui ne commençoit qu'à entrer dans le monde avoit beſoin

ſoin d'établir ſa reputation : Et qu'il ſe couvriroit d'une éternelle infamie, s'il abandonnoit un Gentilhomme Etranger à la rage de ſon plus grand Ennemi. Le Duc d'Anjou reſiſta quelque-tems aux importunitez de Villars ; mais enfin il ſe laiſſa vaincre ; & dit *Or bien ſoit.* Le Duc d'Anjou n'eût pas plûtôt laché ces trois mots d'une ſyllabe chacun, que Villars ôta Stuart de ſa veuë, & le tua. 1589.

Il reſte encore des Memoires des frequentes charitez du Roy à l'égard des pauvres honteux, & des témoignages de pluſieurs Religieux de divers Ordres, qui marquent qu'il avoit pratiqué dans leurs Monaſteres de tres-grandes auſteritez : Mais il paſſoit, comme l'on a dit trop tôt & trop ſouvent de cette extrémité dans l'excez des plaiſirs ; & il donnoit ainſi lieu de croire qu'il ſe fût propoſé d'accommoder des choſes auſſi incompatibles qu'eſtoient celles que l'on vient de nommer. Il accompagnoit toûjours les preſens qu'il faiſoit d'excuſes, ſur ce qu'il les croyoit eſtre au deſſous du merite de ceux qui les recevoient de luy, & il en promettoit d'autres plus grands à l'avenir : Ainſi ſes propres Ennemis eſtoient quelquefois forcez d'avoüer que la maniere dont il donnoit, eſtoit plus engageante que ſes dons.

La Reine de Navarre rapporte, * qu'on luy avoit gâté l'eſprit en luy perſuadant de faire ſa lecture ordinaire des Ouvrages de Machiavel ; & que cet Auteur ſuffiroit pour le rendre le plus accompli Prince de ſon tems. Elle impute ce mal à Dugua qu'Elle dit en avoir eſté juſtement puni par le Baron de Viteaux : Mais Elle n'ajoute pas que l'on avoit mis auprés de luy des

* Dans ſes Memoires.

1589. Gouverneurs que l'on croyoit plus qu'à demi perſuadez du Calviniſme, quoiqu'ils affectaſſent de paroître fort Catholiques, & que ces perſonnes luy avoient inſpiré de pernicieux ſentimens pour la Religion Catholique. Mais il eſt conſtant, qu'auſſi-tôt qu'il eut obtenu du Roy Charles Neuf ſon frere, la Lieutenance Generale, il paſſa d'une extremité à l'autre, & qu'il eut autant d'averſion pour la nouvelle Secte, qu'il avoit eu juſques-là de zele pour elle. On ſoupçonnoit pourtant qu'il eſtoit en ce point de l'avis du Marêchal de Biron, & qu'il ne deſiroit pas plus que luy l'entiere ruine du Party Calviniſte, de crainte que comme ce Marêchal ſeroit réduit à planter des choux dans ſon Jardin à Biron, il ne fuſt auſſi privé de ſa Lieutenance Generale faute d'employ.

Les plus raffinez Politiques s'imaginerent qu'il ne deſiroit pas plus fortement, quand il fut devenu Roy de France, l'oppreſſion des Calviniſtes, qu'il l'avoit ſouhaitée n'eſtant encore que Duc d'Anjou, lorſqu'ils virent qu'il n'employoit que les doux moyens pour les réduire à rentrer dans la Communion de l'Egliſe Catholique, quoy qu'il fuſt évident qu'ils n'y retourneroient jamais que par force. On avoit eu ſoin de l'inſtruire durant ſa jeuneſſe de la Morale & de l'Hiſtoire: Mais on découvrit bien-tôt que ſa plus grande inclination eſtoit pour la Politique qu'il ſçavoit aſſez pour en faire des leçons aux autres, quoy qu'il ne s'en ſerviſt preſque jamais que mal à propos pour ce qui le touchoit. Il avoit reconnu par experience le beſoin de la Langue Latine dans ſon voyage de Pologne, où il eſtoit ſouvent demeuré muet faute de la ſçavoir. Il y

avoit vû mépriſer la Nobleſſe de France, par la ſeule raiſon qu'elle n'entendoit point cette Langue ; & on luy en avoit tant vanté les beautez & la delicateſſe, qu'il reſolut de l'apprendre aprés ſon retour en France. 1589.

Il en étudia la Grammaire, mais il ne profita pas beaucoup ; & cette étude hors de ſaiſon ne ſervit qu'à donner occaſion à un Poëte Satyrique de dire * qu'il declinoit en effet, quand il apprenoit à decliner, & qu'aprés avoir eſté deux fois Roy il deviendroit ſimple Maiſtre d'Ecole, comme l'avoit eſté le jeune Denis le Tyran. Il n'en alla pas de même de l'Eloquence ; & il y fit un tel progrez avec la diſpoſition naturelle qu'il y avoit, qu'on luy auroit pû reprocher qu'il parloit trop juſte : De même que le Comte de Gondemar Ambaſſadeur d'Eſpagne en Angleterre, oſa dire à Jacques Premier Roy de la grande Bretagne, qu'il ſçavoit trop bien le Latin pour un Roy. Auſſi remarquoit on qu'Henry Trois ſe plaiſoit aux grandes Aſſemblées & aux actions d'éclat, comme furent celles des deux Etats de Blois, où tout le monde convint que ſes Harangues l'avoient emporté ſur celles des Orateurs du Clergé, de la Nobleſſe, & du Tiers Etat. Les réponſes qu'il faiſoit ſans s'y eſtre preparé aux Ambaſſadeurs, valoient mieux que ce qu'ils venoient de luy dire, quoy qu'ils y euſſent travaillé avec beaucoup d'art & d'attention ; & néamoins il employa ſi mal les belles qualitez que l'on vient d'abreger, qu'il ne ſçeut jamais ny ſe faire aimer, ny ſe faire craindre. Les Calviniſtes prétendirent que ſa mort avoit eſté un terrible effet de la punition divine ; puiſqu'il avoit eſté tué dans la même Chambre, au même jour, & à la même heure

* *Declinare cupit, verum declinat & ille. Qui rex bis fuerat, fit modo Grammaticus.*

1589. où il avoit conclu dix-ſept ans auparavant le Maſſacre de la Saint Barthelemy. Et la Ligue obſerva que le Mot du Guet qu'il avoit donné aux Quarante-cinq pour le meurtre des Guiſes, avoit eſté le nom de Saint Clement, & que le Religieux qui l'aſſaſſina ſe nommoit ainſi.

Il faut pourtant avoüer que S M. avoit eu dés le commencement des affaires qui l'euſſent renduë malheureuſe durant pluſieurs années, ſi Elle ſe fût uniquement appliquée comme Elle devoit à les terminer, avant que de ſe donner du bon temps. Le Duc d'Alençon ſon frere eſtoit d'humeur ſi capricieuſe, qu'il ne ſçavoit ſouvent ny ce qu'il aimoit, ny ce qu'il haïſſoit. Il eſtoit ſi difficile à contenter que les plus grandes graces qu'il auroit receuës, ne l'euſſent ſatisfait que pour vingt-quatre heures. Cependant la moindre offenſe le rendoit irréconciliable. La Maiſon de Lorraine ne cachoit plus ſon ambition depuis que la Reine Mere avoit obligé Charles Neuf à conſerver au troiſiéme Duc de Guiſe, nonobſtant ſa trop grande jeuneſſe, les Charges & les Gouvernemens que ſon Pere avoit poſſedez; & de plus cette Maiſon avoit intereſt de continuer les troubles, afin de ne pas déchoir de la Grandeur où elle s'eſtoit élevée ſous les quatre Regnes precedens.

Les Princes du Sang avoient eſté juſques-là preſque toûjours en poſſeſſion des bonnes graces des Roys qui les avoient introduits dans les Conſeils les plus ſecrets, & n'avoient rien entrepris de conſiderable ſans le leur avoir communiqué. François Premier s'eſtoit diſpenſé de cette regle; & l'on imputoit à ce manque-

ment la plûpart des malheurs qui luy eſtoient ſurvenus. Son Fils & ſes deux petits-Fils l'avoient imité ; & ce n'avoit pas eſté ſans un extrême chagrin, que les Princes du Sang avoient vû en la perſonne du Marêchal de Retz un Italien, & par conſequent un Etranger avoir ſeul l'amitié & l'oreille de Charles Neuf. Il eſt vray que cet Etranger n'en avoit point abuſé ; mais ſon exemple eſtoit ſi rare, qu'à peine en trouvoit-on un autre dans l'Hiſtoire. Il n'y avoit d'ailleurs pas lieu d'eſperer que Henry Trois rendiſt juſtice en ce point à ſes Parens paternels, puiſqu'avant que d'aller en Pologne, il s'eſtoit laiſſé gouverner par des Favoris : Que ces Favoris l'y avoient accompagné : Qu'il les en avoit ramenez, & qu'ils s'eſtoient rendus ſi Maîtres de ſa Chambre, que perſonne n'y entroit que par leur ordre. Il n'eſtoit donc plus poſſible aux Princes du Sang, de recouvrer leur autorité par une autre voye que celle des Troubles ; & il leur eſtoit d'autant plus aiſé de les fomenter, qu'ils avoient dans les extrémitez du Royaume, des Gouvernemens par leſquels les Eſpagnols ne manqueroient pas de leur envoyer les Troupes & l'argent dont ils auroient beſoin. 1589.

Le meſme Peuple de France eſtoit accoûtumé aux Seditions. Les Eccleſiaſtiques vivoient la plûpart dans une profonde ignorance & dans une infame débauche : Les Soldats eſtoient en poſſeſſion de piller ; & les Gouverneurs de chaque Province d'éxiger des preſens qui n'eſtoient gueres differens d'une ſeconde Taille : Enfin la Cour vivoit d'une maniere ſi ſcandaleuſe, que l'on ne s'y entretenoit que de fourberies, de trahiſons, d'aſſaſſinats, d'impuretez, & d'impietez qui

1589. paſſoient juſques à l'Atheïſme; témoin ce Courtiſan qui fit devant le Roy un ſi beau Diſcours pour prouver l'immortalité de l'Ame, que Sa Majeſté aprés l'avoir entendu, luy avoüa de bonne foy, que quand Elle ne l'auroit pas cruë, ſes raiſons l'en auroient convaincuë : Le Courtiſan repartit auſſi-tôt, que ſi le Roy luy vouloit donner une ſeconde audience, il alloit prononcer un ſecond Diſcours auſſi fort que le premier, qui détruiroit abſolument tout ce qu'il venoit de dire: Mais le Roy en eut horreur, & luy impoſa ſilence.

Il eſt donc vray que la conjoncture dans laquelle Henry Trois parvint à la Couronne, eſtoit tres-fâcheuſe pour luy; mais il eſt encore vray que toutes les cauſes que l'on vient de rapporter, n'euſſent pas excité de ſi grands deſordres qu'elles firent, ſi Sa Majeſté euſt eû la reſolution auſſi bien qu'Elle avoit la force de les reprimer, ou du moins ſi Elle eut pris le conſeil & la patience de ne les pas émouvoir d'abord, & d'établir ſa Puiſſance avant que de choquer aucun des trois Partis qui l'avoient diminuée. Les plus vray-ſemblables Relations conviennent pourtant qu'il n'y fut pas tant excité par ſon naturel que par les perſuaſions de ſa Mere, dont le genie luy eſtoit d'autant moins ſuſpect, qu'Elle l'avoit favoriſé autant qu'Elle l'avoit pû ſous le Regne precedent. Au lieu qu'il devoit preſuppoſer que comme cette Princeſſe s'eſtoit ſervie de luy pour embaraſſer Charles Neuf, Elle ſe ſerviroit du Duc d'Alençon pour le ranger à ſon tour ſous ſa dépendance. Il avoit, dit-on, occaſion de prévoir que Catherine de Medicis n'aſpiroit pas tant à faire regner ſes Enfans, qu'à regner Elle-même ſous leur nom :

Qu'Elle exciteroit toûjours pour cela de contraires Factions ; & qu'Elle diviſeroit ſes propres Fils, dans la ſeule veuë qu'on la choiſiroit enſuite pour Arbitre des differens qu'Elle auroit fait naître entr'eux. 1589.

Incontinent aprés que Charles Neuf avoit eu les yeux fermez, Elle avoit depeſché Chemeraud & Neuvy en Pologne pour en informer Henry Trois, & pour luy donner Conſeil de partir auſſi-tôt, ſans en rien dire aux Polonois. Mais les Couriers du Prince de Condé & des Princes d'Alemagne ne furent pas moins diligens, pour avertir cette Nation que ſi elle n'y prenoit garde de bien prés, ſon Roy luy échaperoit, & la reduiroit à la neceſſité d'en élire un autre. Leur intention eſtoit qu'Elle le retint le plus long-temps qu'il luy ſeroit poſſible, afin que la Reine Mere demeuraſt embaraſſee dans l'extrême confuſion, où la mort de Charles Neuf avoit mis les affaires publiques.

Les Calviniſtes la haïſſoient dans un excez qui ne pouvoit eſtre plus grand ; & le nom le moins injurieux qu'ils luy donnoient eſtoit celuy de Jezabel. Elle ne les craignoit pas néamoins, parce que Elle les voyoit dans un état ſi dés uny, qu'ils ſe fuſſent ruinez d'eux-mêmes, ſi on euſt paſſé quelque temps ſans les attaquer, & ſans leur permettre de s'agrandir. Leur ardeur guerriere s'eſtoit preſqu'entierement ralentie ; & l'on commençoit à reconnoiſtre la verité de ce que la Nouë avoit dit d'eux, qu'ils avoient eſté des Anges dans leur premiere Guerre Civile, des Hommes dans la ſeconde, & des Demons dans la troiſiéme. Leurs principaux Chefs qui n'avoient obéï à l'Amiral de Cha-

1589 tillon que parce qu'ils eſtoient convaincus de ſa ſuffiſance, n'avoient pû ſe reſoudre à luy donner un ſucceſſeur qui l'égalaſt en autorité. Ils eſtoient devenus auſſi ambitieux & auſſi intereſſez pour le moins qu'ils le reprochoient aux Chefs de l'ancienne Religion ; & la Reine Mere pouvoit à peu de frais entretenir auprés d'eux, des Eſpions qui les auroient deſunis & portez à s'accommoder chacun en ſon particulier avec la Cour.

Il y en avoit de quatre ſortes ; & l'on appelloit les Premiers Conſiſtoriaux, parce qu'ils eſtoient uniquement appliquez à conſerver dans toute leur force les Edits qu'ils avoient obtenus de Charles Neuf ; les Seconds eſtoient les Pacifiques, & croyoient qu'il valoit mieux endurer les reſtrictions que la Cour avoit apportées à l'exercice de leur Religion, que de s'attirer une nouvelle Guerre ; Les Troiſiémes eſtoient les intereſſez, & ſe prévaloient du credit qu'ils avoient dans leur Parti pour tirer de la Cour des Penſions & des gratifications proportionnées aux ſervices qu'ils luy rendoient ; & l'on traitoit ces derniers de Politiques à cauſe qu'ils ne ſe mettoient pas beaucoup en peine que leur Religion fuſt vraye ou fauſſe, libre ou contrainte, tant ils eſtoient prévenus de l'opinion qu'elle faiſoit partie de l'Etat & qu'on l'y devoit accommoder. Les meſmes Calviniſtes manquoient de Chefs, puiſque le Roy de Navarre eſtoit priſonnier, & le Prince de Condé refugié à Straſbourg où il avoit peine à ſubſiſter, bien loin d'aſſembler des Troupes capables de maintenir ſon Parti.

Le Maſſacre de la Saint Barthelemy leur avoit ôté leurs

leurs plus vaillans hommes; & leur zele s'eſtoit refroidi de ſorte qu'il ne ſe trouvoit preſque plus perſonne qui vouluſt remplir la *Boëtte à Perrette ;* ils appelloient ainſi le lieu deſtiné pour recevoir la taxe que les plus riches d'entre-eux s'impoſoient volontairement pour ſurvenir aux frais & dépenſes publiques. Ils s'en excuſoient ſur ce qu'ils avoient contribué depuis l'année mil cinq cens ſoixante-deux plus de ſeize millions de livres, outre les ſommes immenſes que leurs Officiers Generaux avoient exigées des Provinces, des Villes, & des Territoires Catholiques, pour les exempter du pillage toutes les fois qu'ils s'y eſtoient trouvez les plus forts. Leurs Villes de la Rochelle, de Montauban, de Caſtres, de Niſmes, & quelques autres vouloient établir chez elles un Gouvernement populaire à l'imitation de celuy des Provinces des Païs-Bas ; & perſiſtoient dans une perpetuelle défiance de la Nobleſſe de leur voiſinage, dont elles eſtoient perſuadées qu'elle s'accommoderoit avec la Cour auſſi-tôt qu'elle y trouveroit ſon compte. 1589.

Ainſi la Reine Mere n'avoit qu'à entretenir les trois dernieres ſortes de Calviniſtes dont on vient de parler, dans les diſpoſitions, où ils eſtoient, juſqu'au retour de Henry Trois en France ; & qu'à propoſer enſuite à ce Prince de ſe prévaloir des deſordres qu'Elle avoit remarquez entre-eux. Mais ſon intereſt particulier l'emporta ſur l'intereſt general du Royaume ; & Elle perſiſta le reſte de ſa vie dans les Maximes qu'Elle avoit pratiquées avec tant de differens ſuccez depuis la mort de Henry Second. Elle laiſſa vivre Henry Trois à ſa mode, & Elle ſe contenta de travailler à

1589 gagner ſes Favoris. Les Ducs de Nevers & du Mayne, le Marquis d'Elbeuf, le Marêchal de Rets, Tavanes, Villequier, Bellegarde, Quelus, les deux d'Entragues, & cinq cens autres des plus braves de la Nobleſſe Catholique l'avoient ſuivi en Pologne. Aucun d'eux n'avoit aſſez étudié pour bien entendre le Latin, & pour le parler aiſément ; & il avoit falu pour ſupléer à leur défaut que S. M. Polonoiſe menaſt avec Elle l'Evêque de S. Flour ſon grand Aumônier, & Gilles de Noailles Abbé de l'Iſle & Maître des Requeſtes de ſon Hôtel, qui ſucceda depuis à François de Noailles ſon frere en l'Evêché d'Aqs ; l'Abbé Gadagne & Pybrac Avocat General au Parlement de Paris. Ces quatre derniers eſtoient chargez d'entretenir les Princes Alemans ſur les Etats deſquels Elle paſſeroit, en Langue Latine, & de répondre aux Harangues & aux Complimens qu'on luy feroit en chemin, & lorſqu'Elle ſeroit arrivée dans ſon Royaume.

Les Princes d'Alemagne dont Elle traverſa les Etats la reçûrent avec toute la magnificence qui leur fut poſſible, excepté Frederic Trois Electeur Palatin. Ce premier Officier de l'Empire s'eſtoit fait Calviniſte par un faux zele, & s'eſtoit ſi fortement perſuadé de la Confeſſion de Foy de Geneve, qu'il n'y avoit point de Miniſtre en France qui le fût plus que luy. Il avoit eu de plus une ſinguliere eſtime pour l'Amiral de Chaſtillon, & ç'avoit principalement eſté par ſes intrigues que cet Amiral avoit receu les ſecours d'Alemagne, qui l'avoient relevé de la perte des Batailles de Jarnac & de Montcontour. Il avoit eſté ſi touché du Maſſacre de la Saint Barthelemy, qu'il en avoit fait des plaintes

auſſi aigres que s'il y euſt allé de ſon intereſt particulier ; & il en avoit conceu une haine irreconciliable pour tous ceux qu'il en ſoupçonnoit eſtre les Auteurs, & ſur tout pour le Roy de Pologne Ces préventions l'obligerent de manquer au reſpect qu'il devoit à Sa Majeſté, & de ne le pas envoyer complimenter lorſqu'il approcha du Bas-Palatinat : Mais le Prince Chriſtophe ſon fils y ſuppléa en allant trouver ce Roy, & luy faiſant accroire que c'eſtoit de la part de ſon Pere. 1589.

Il eſt vray que le Roy de Pologne fut bien-tôt deſabuſé, puiſque l'Electeur luy manda qu'il ne le vouloit recevoir dans ſa Ville Capitale, qu'avec les Princes qui l'accompagnoient, & vingt Gentilshommes ſeulement. Cet affront eſtoit d'autant plus grand que celuy qui le faiſoit, eſtoit moindre que celuy qui le recevoit. Cependant le Roy de Pologne s'eſtoit trop avancé pour retourner ſur ſes pas ; & s'il ſe fuſt choqué à contre-temps, il ſe ſeroit attiré la raillerie de toute l'Europe. Ce n'eſtoit pas là néamoins ce qu'il y avoit le plus à craindre pour le Roy de Pologne. Car la Cour Palatine eſtoit remplie de Calviniſtes François échapez du Maſſacre de la Saint Barthelemy, qui vrayſemblablement ne manqueroient pas de ſe venger s'ils en trouvoient l'occaſion. Il y avoit encore apparence qu'ils en auroient obtenu le conſentement de l'Electeur puiſqu'il auroit eſté ridicule de réduire un Roy à ſi peu de train, s'il ne l'euſt voulu livrer mal accompagné à la fureur de ſes ennemis. Mais on reconnut bien-tôt que l'Electeur Palatin n'eſtoit pas ſi méchant qu'on le ſoupçonnoit de l'eſtre : Qu'il n'avoit impoſé une ſi

1589. dure Loy au Roy de Pologne, que pour faire d'abord éclater ſon reſſentiment; & que puiſque l'honneur, le droit des Gens, & la conſcience luy avoient défendu d'uſer d'une ſi terrible vengeance ſur le Roy de Pologne, il s'étoit au moins ſatisfait en donnant lieu de la craindre à ſa Majeſté.

Et de fait, lorſque le Roy de Pologne fut arrivé à une lieuë de Heidelberg, deux mille Chevaux de l'Electeur Palatin l'aborderent ſous pretexte de luy rendre plus d'honneur, & le mirent avec ſa petite Troupe au milieu d'eux. Ils le conduiſirent dans cette poſture à la Porte de cette Ville, & il y trouva un double Corps-de-Garde, diſpoſé de même que les Alemans avoient accoûtumé dans les Places importantes menacées de Siege. Il vit un grand nombre de Canons pointez ſur les avenuës: & toutes les ruës qu'il y traverſa ſe trouverent bordées d'Arquebuſiers en haye, la mêche ſur le ſerpentin, & preſts à tirer. Perſonne ne ſe preſenta pour le recevoir à la porte du Château de Heildelberg; & il n'y trouva que des Gens de Guerre, qui gardoient un morne ſilence, & qui ſe contenterent de le laiſſer paſſer au travers d'eux ſans luy rien dire: perſonne ne ſe preſenta non plus dans la baſſe Court pour le recevoir; & aprés qu'il s'y fut arreſté quelque-temps pour attendre ſi l'on ne viendroit point au devant de luy, il fut contraint de monter les degrez ſeul & avec les ſiens. Il étoit déja preſque au haut de l'Eſcalier quand le Rhingrave qu'il connoiſſoit bien, & qui avoit combattu ſous luy, l'aborda; il ne le raſſûra pas néamoins, parce qu'il étoit accompagné de deux Gentilshommes échapez de la

Journée de Saint Barthelemy. Il ne luy dit autre choſe ſinon que l'Electeur Palatin l'envoyoit au devant de luy, pour l'avertir qu'une indiſpoſition qui luy étoit ſurvenuë, l'empeſchoit de deſcendre, & qu'il l'attendoit dans ſa Chambre. 1589.

L'Electeur Palatin, pour mieux jouër ſon rôlle, s'y tenoit en effet appuyé ſur un Gentilhomme, comme s'il n'euſt pas eu la force de ſe ſoûtenir. Le plus rare ornement de cette Chambre conſiſtoit dans un Tableau où le Maſſacre de la Saint Barthelemy étoit repreſenté dans toutes ſes plus cruelles particularitez. On y reconnoiſſoit les viſages des Morts & des Meurtriers; & l'on avoit ſceu diſpoſer le Tableau de ſorte qu'il n'étoit pas poſſible d'entrer dans la Chambre où il étoit ſans le voir. Ainſi le Roy de Pologne ne put s'empeſcher de le regarder; & l'Electeur Palatin en prit auſſitôt occaſion de luy demander s'il avoit connu ces Gens-là. Le Roy de Pologne ne crût pas devoir s'exempter de repartir qu'oüi; & l'Electeur Palatin, en jettant un profond ſoûpir meſlé de douleur & de colere, repliqua que ceux que l'on avoit ſi cruellement égorgez à Paris, étoient des Gens de bien, & que leurs Meurtiers étoient des traîtres & des méchans. Le reſte de la converſation fut ſi froid, que le Roy de Pologne la termina le plûtoſt qu'il put.

Il ſe retira dans l'Appartement qui luy avoit eſté préparé; & il n'y fut ſervi à ſouper que par ceux qui s'étoient ſauvez malgré luy de la Saint Barthelemy. Il ne vit que des viſages menaçans, & des Gens irritez qui le regardoient de travers. Il ſembla meſme que l'on priſt plaiſir à luy donner de l'inquietude, puiſque

1589. les Perſonnes entroient dans ſa Chambre ſans le ſaluër, en ſortoient ſouvent, ſe parloient à l'oreille, feignoient d'avoir reçû des ordres ſecrets qu'ils alloient executer; & ne s'entretenoient que de la Saint Barthelemy. Ils n'en nommoient pas à la verité des Auteurs; mais ils les deſignoient ſi bien, que les plus groſſiers ne pouvoient douter qu'ils ne parlaſſent du Roy de Pologne & des Ducs de Mayenne & de Nevers, qui paſſoient pour y avoir le plus contribué, & qui ſe trouvoient alors tous trois dans une meſme Chambre. Ils traitoient le premier de ces Ducs de Boucher, à cauſe que Claude de Guiſe ſon Ayeul maternel avoit remporté ce nom enſuite d'une Bataille donnée en Alſace contre les Païſans, dont il avoit tué trente-ſept de ſa main; & le ſecond de Traiſtre Italien, parce qu'il avoit abandonné ſon Païs pour s'établir en France.

Enfin, pour porter la frayeur auſſi-loin qu'elle pouvoit aller, on affecta de mettre la nuit le feu à quelque cheminée; & cette occaſion excita dans le Château un ſi grand tumulte, que le Roy de Pologne, & ceux qui l'accompagnoient, crûrent que leur derniere heure étoit venuë. Il ne reſtoit plus pour comble de mauvais traitement, que d'ajoûter la moquerie à l'injure; & le meſme Electeur Palatin, qui le ſoir précedent avoit feint de ne pouvoir ſe tenir debout, alla ſur le point du jour, empeſcher de dormir le Roy de Pologne, en l'invitant de ſe venir promener dans ſa Gallerie. Il y fit trente tours, & marcha à ſi grands pas, qu'il mit hors d'haleine Sa Majeſté, qui n'oſoit ne le pas ſuivre, parce qu'il avoit prés de trois fois ſon âge.

Le Roy de Pologne n'avoit point encore ſi profon-

dément diſſimulé qu'il le fit alors ; & ceux qui le rapporterent depuis à la Reine ſa Mere, la contraignirent d'avouër de bonne-foy, que ſon Fils avoit mieux profité qu'Elle de la lecture de Machiavel. Il ne montra aucun ſigne d'eſtre touché de toutes les pieces qu'on luy fit à la Cour Palatine ; & il les ſouffrit avec une gayeté qui paroiſſoit ſi naturelle, qu'elle excitoit un extréme dépit dans ceux qui attendoient de luy des marques d'un juſte reſſentiment. On s'étonna meſme de ce que le jour qu'il partit de Heidelberg, il fit dire la Meſſe dans ſa Chambre : Et de fait l'Electeur Palatin en fut ſi touché, qu'il jura Dieu, que s'il l'euſt ſçû, il auroit fait mettre le feu dans ſon Château. Sa conduite à l'égard du Roy de Pologne, ne fut pas neamoins ſi generalement blâmée, qu'il ne ſe trouvaſt des perſonnes d'autorité & de merite qui ſe vantoient de le connoître juſques au fond de l'ame ; & qui le tenant pour un des plus grands Hommes, & des plus ſages de ſon tems, aſſûrerent qu'il avoit ſeulement penſé à ſe prévaloir du droit de l'hoſpitalité ; & que ſon grand âge favoriſoit la liberté qu'il vouloit prendre de faire ſentir à Sa Majeſté Polonoiſe, la grande faute qu'Elle avoit commiſe dans le Maſſacre de la S. Bathelemy, & de joindre à cela une terreur ſi forte, qu'Elle fit aſſez d'impreſſion ſur ſon eſprit, pour l'empeſcher de s'abandonner deſormais à de ſemblables maſſacres, ſuppoſé que ſon Conſeil d'Etat luy en inſpiraſt encore une fois la penſée. Tant il eſt vray qu'il n'eſt point icy bas de conduite ſi décriée qui ne trouve ſes Apologiſtes. 1589.

Le Prince Palatin ſe repentit de ſon incivilité, ou au moins s'ingera de le faire croire, puiſqu'il com-

1589. manda à deux de ſes Fils d'accompagner le Roy de Pologne juſques ſur la Frontiere de ſes Etats. Il ne ſe paſſa rien de ſingulier dans la reception que les Polonois firent à Sa Majeſté, ſinon que Pibrac répondit ſur le champ & avec une incomparable éloquence, à pluſieurs Harangues que les plus beaux Eſprits, & les plus ſçavans Hommes de Pologne avoient préparées durant ſix mois. Le Senat de ſon Royaume le contraignit avant que de le Couronner, de rendre les derniers devoirs aux Corps & à la Memoire du Roy Sigiſmond Auguſte ſon Predeceſſeur; & il fit ſon Entrée la nuit dans Cracovie, où l'on admira entre un tres-grand nombre de raretez, un Aigle blanc, fait avec un ſi merveilleux artifice, qu'il l'accompagna par toutes les ruës, volant ſur ſa teſte & battant des aîles. Il fut reçû par un prodigieux nombre de Cavallerie qui s'étoit diviſée par Troupes, vêtuës à la maniere de toutes les Nations de l'Europe; & toute la Nobleſſe Polonoiſe approuva ſon Election, ſans que de ſix-vingt mille Gentilshommes, dont on prétendoit qu'elle fuſt compoſée, il y en euſt un ſeul qui en témoignât du regret; ce qui n'étoit jamais arrivé lorſqu'il y avoit eu des Rois Etrangers.

Les nouveaux Sujets s'étoient imaginez qu'il alloit rétablir leur Monarchie dans ſon ancien éclat, & dans ſes précedentes limites; & ils s'étoient confirmez dans cette opinion, lorſqu'ils avoient appris qu'il avoit gagné deux Batailles à l'âge de ſeize ans, & quand ils avoient vû ſa taille, ſon viſage, ſon port, & ſon adreſſe à toutes ſortes d'exercices; ſoit qu'il agiſt à la mode de France, ou que pour les ſatisfaire, il préferaſt à cette mode

mode celle de Pologne. Ils conſideroient de plus avec admiration la facilité qu'il avoit à diſtribuer le bien à pleines mains ; & comme ils ne l'avoient point encore aſſez experimentée pour la diſtinguer de la prodigalité, ils la prenoient pour liberalité, & meſme pour magnificence. Ils ſe ſouvenoient alors des loüanges que l'Evêque de Valence lui avoit données en les haranguant* pour les exciter à l'élire pour leur Roy ; & quoiqu'ils euſſent alors cru que ce Prelat encheriſſoit ſur la verité, ils luy reprochoient preſentement de ne la leur avoir pas repreſentée avec aſſez d'étenduë. 1589.

* Sa Harangue eſt imprimée en pluſieurs langues.

Il s'enſuivoit de-là qu'avec les grands avantages qu'il avoit de la nature, & dans l'amour univerſel des Polonois pour luy, il ſe pouvoit dire le plus heureux Souverain du monde s'il euſt voulu : Mais le principe du bonheur eſt toujours au dedans ; & il auroit fallu au Roy de Pologne pour eſtre content, qu'il n'euſt jamais gouſté les délices de la Cour de France. Les paſſions dont ſon ame étoit agitée l'empêchoient de s'accommoder à ſa condition preſente : Son cœur étoit partagé entre deux incomparables Objets, la Princeſſe de Condé, & la Demoiſelle de Rieux-Châteauneuf : Il avoit laiſſé malade en partant le Roy Charles Neuf ; & les Medecins l'avoient aſſuré, auſſi-bien que la Reine Mere, qu'il ſeroit bien toſt Roy de France. L'eſperance prochaine de cette Couronne luy rendoit mépriſable celle de Pologne ; & l'ardeur de la porter l'empeſchoit de prévoir que dans toutes les apparences il y auroit plus de traverſes ſans comparaiſon, que dans celle de Pologne.

Ainſi non ſeulement il n'étoit pas capable de joüir

1589. de ſa felicité dans Cracovie ; mais il ne l'étoit pas meſme de la connoître. Il paſſa néamoins le premier mois dans cette Ville avec un viſage qui paroiſſoit content : Il y careſſa tout le monde ; & il y diſtribua gratuitement les Charges dont ſes Prédeceſſeurs avoient accoutumé de tirer beaucoup d'argent, pour ſe rembourſer des frais qu'ils avoient faits en ſollicitant la Couronne. Il alla meſme juſques à l'excés de divertir les fonds deſtinez pour entretenir ſa Maiſon, ſans que l'on y prît aſſez garde pour luy en faire des Remontrances. L'eſperance de retourner bien-toſt dans ſon Païs, le divertiſſoit en partie ; & il s'occupoit d'ailleurs aux Ceremonies de ſon Sacre qu'il aimoit naturellement : Mais au bout de ce terme, il tomba dans une impatience qui dégenera en un profond chagrin. Il s'imagina que Charles Neuf étoit guéry, & qu'il étoit condamné à paſſer le reſte de ſa vie en éxil.

Les Senateurs de Pologne le preſſoient de tems en tems, qu'il executaſt de bonne foy la promeſſe qu'il leur avoit faite par écrit, d'épouſer la Sœur du dernier Roy de Pologne. Cette Princeſſe étoit laide ; elle avoit quarante huit ans ; & la nature qui luy avoit donné aſſez d'adreſſe pour plaire à un Prince du Septentrion, ne luy en avoit pas aſſez donné pour agréer à un Prince François. Sa Majeſté Polonoiſe avoit été élevée en France dans la préſuppoſition qu'il n'y avoit que la maniere de commander abſolument qui fuſt digne d'Elle ; & ſes Favoris luy avoient déja perſuadé qu'il ne devoit point y avoir d'autre Loy que celle de ſa volonté : Cependant Henry ſe trouvoit dans un Païs où il étoit le premier, ſans en eſtre tout-à-fait le Maiſtre, & où l'on ne concevoit rien de plus inſuppor-

table que le pouvoir Arbitraire. Son Couronnement fut ſuivi d'une Diette generale qui dura trois mois, & il fallu qu'il en écoûtaſt durant ce tems-là, les plaintes & les differends de ſes Sujets en leur Langue, qui luy étoit inconnuë. Il avoit donc à tous momens beſoin d'un Interprete; & de plus, comme il ignoroit les Coûtumes & les Loix particulieres de la Pologne, qui ſont en tres-grand nombre, il ne pouvoit vuider aucune affaire ſans en avoir auparavant conferé avec les Juriſconſultes; ce qu'il ne faiſoit qu'avec un extrême chagrin. 1589.

Il apprit encore par ſa propre experience, que les Polonois étoient perſuadez que leurs Rois étoient entierement à leurs Peuples, & qu'ils pouvoient leur demander hardiment Audience à la table & au lit. Car on expoſa durant pluſieurs jours à la Porte de ſon Palais le corps d'un Homme qui avoit été aſſaſſiné, dont la Veuve & les Enfans crioient inceſſament qu'on leur fiſt Juſtice. Les Princes élevez dans la molleſſe, ne ſont pas capables d'une longue contrainte; & le Roy de Pologne ſe laſſa tellement de la vie qu'il menoit, qu'il aima la ſolitude: fuït la veuë du Peuple: ſe déroba de la foule de ſes Courtiſans; & ſe cacha dans ſon Cabinet, où il écrivoit quelquefois en France juſques à vingt-quatre Lettres de ſa propre main ſans diſcontinuer, & parloit de ſes Amours avec deux ou trois des François qui l'avoient ſuivi. On ajoûte qu'il n'écrivoit jamais à ſes Maiſtreſſes, que de ſon propre ſang. Mais cette hyperbole eſt trop grande pour trouver ſa place dans l'Hiſtoire.

Les Seigneurs de Pologne prirent la ſolitude de leur

1589. Roy pour un mépris qu'il faiſoit de leur Nation ; & ce fut pour leur en ôter la penſée qu'il paſſa tout d'un coup & ſans milieu, d'une extrêmité à l'autre. Il ſe rendit plus accoſtable qu'il ne l'avoit été juſques-là ; & il invita la Nobleſſe à une Feſte qui ſe tint dans Niopolemie à trois lieuës de Cracovie, où il laſſa tous ceux qui s'y trouverent en Tournois, en Jouſtes, en Courſes de Bagues, en Combats à la Barriere, en Danſes, en Chaſſes, & en d'autres ſemblables Divertiſſemens. Il arriva de plus, que comme il aimoit avec autant de facilité qu'il ceſſoit d'aimer, un entretien qu'il eut dans un Feſtin avec la Princeſſe de Pologne, l'en rendit amoureux. Il s'étudia de luy plaire en toutes occaſions: Il dreſſa diverſes Parties pour la divertir ; & ceux auſquels il n'avoit pas caché ſa précedente averſion pour elle, imputerent ce changement, à ce que comme il danſoit un jour avec elle, & qu'il étoit en ſueur, elle luy avoit preſenté un mouchoir pour s'eſſuyer : qu'il s'en étoit ſervi ; & que dans le même moment, il avoit ſenti de l'amour pour elle: que ce mouchoir étoit enſorcelé ; & que pour marque de cela, on avoit trouvé deſſus quelques Caracteres magiques.

Il en étoit là quand il reçut le premier avis de la mort de Charles Neuf ; & preſque toutes les Relations conviennent qu'il n'y a jamais eu de plus grande diligence que celle de Chemeraut qui luy en porta la nouvelle en douze jours : Cependant on prétend qu'il la ſçavoit déja ; & que l'Ambaſſadeur de l'Empereur Maximilien Second en Pologne, l'en avoit informé. Quoiqu'il en ſoit, la Lettre que Chemeraut luy porta, étoit écrite de la propre main de la Reine Mere, qui

le conjuroit par l'amitié qu'Elle luy avoit toujours témoignée préferablement à tous ſes autres Freres, de partir à l'inſtant, s'il ne la vouloit laiſſer malheureuſement accablée par les trois Factions qui partageoient le Royaume de France. Il feignit alors d'eſtre trop fatigué par les exercices violens qu'il avoient faits à la Fête de Niepolemie ; & il ſe mit au lit pour déliberer avec Pibrac, Villequier, Souvray, & quelques autres ſur ce qu'il avoit à faire. 1589.

On n'a pas ſçu preciſément les Auteurs des deux avis qui luy furent alors donnez ; mais il eſt certain qu'il y en eut qui luy conſeillerent d'amuſer les Polonois, & de partir ſecretement au milieu de la nuit prochaine, comme d'autres furent d'avis qu'il ne faloit rien précipiter, mais plutoſt effayer de faire agréer au Senat de Pologne le depart du Roy. Le premier de ces avis exagera ce qu'il y avoit de plus fort dans la Lette de la Reine Mere que Chemeraut avoit apportée, & y ajouta, que cette Princeſſe ne pourroit pas long-tems garder le Duc d'Alençon qu'Elle tenoit priſonnier ; & que ce Prince échapé s'empareroit infailliblement du Royaume par le moyen des Calviniſtes & des Politiques, perſuadez que Henry Trois ne ſeroit pas plutoſt établi, qu'il penſeroit à les ruïner, pourvû qu'on luy donnaſt le tems de prendre de juſtes meſures avec ces deux Partis.

Le ſecond avis étoit appuyé ſur l'Honneur, ſur la Juſtice, ſur la Bienſéance, & ſur la Bonne-foy. Il prétendoit que le Roy fuſt d'autant plus obligé de conſerver la Couronne de Pologne, qu'il ne la tenoit que de ſon propre merite ; & qu'en ſe la faiſant mettre ſur la tête

1589. du Duc d'Alençon ; il ſe délivreroit d'un frere qui ſans cela rendroit ſon regne malheureux : Que toute l'Europe l'accuſeroit d'ingratitude ; & la Pologne en particulier luy reprocheroit, que puiſque pour courir aprés une nouvelle Couronne, il jettoit celle qu'il avoit déja ſur la teſte, il falloit qu'il ne s'eſtimât pas luy-même aſſez prudent pour les conſerver toutes deux, ny aſſez fort pour les porter : Qu'il y auroit de l'infamie pour luy à fuïr en voleur aprés avoir eſté receu avec tant d'éclat ; Qu'il courroit un extrême danger en s'azardant de percer la Nuit au travers de tant de Gardes qui le veilloient, & en donnant à la Brigue de la Maiſon d'Autriche en Pologne qu'il avoit deconcertée, l'occaſion qu'elle cherchoit d'attenter ſur ſa vie à la faveur des tenebres : Que ſon nom demeureroit odieux à ſes Sujets, & qu'il acheveroit de confirmer la verité du Proverbe que les François n'étoient capables ny de fermeté ny de reconnoiſſance : que pour maintenir ſa reputation, & pour garder la Couronne de Pologne, qui luy donneroit les moyens de recouvrer l'Empire d'Allemagne & les autres Etats que Charlemagne avoit poſſedez, il ne s'agiſſoit que de demeurer encore quelque tems à Cracovie juſqu'à ce que ſon autorité, le credit du grand nombre d'amis qu'il avoit dans le Senat, & l'argent que la Reine Mere ne manqueroit pas de luy envoyer, euſſent formé une Brigue aſſez puiſſante pour faire ſubroger en ſa place le Duc d'Alençon, du moins en qualité de Viceroy, s'il ne pouvoit obtenir d'abord pour ce Prince la dignité Royalle : que cette intrigue ſeroit un Ouvrage de deux ou trois mois au plus ; & que cependant ſi la Rei-

ne Mere n'étoit aſſez habile pour appaiſer les troubles de France, Elle le ſeroit aſſez pour empécher qu'ils n'augmentaſſent: Que tant que le Duc d'Alençon & le Roy de Navarre ſeroient priſonniers, il n'y auroit rien à craindre, ny de ce Duc, puiſque les Mécontens ne ſe ſoûleveroient point en ſa faveur, ny de ce Roy, puiſque les Calviniſtes ne penſeroient ny à le tirer de la Cour, ny à le mettre à leur teſte: Et que Damville n'étant ſoutenu ny par l'un ny par l'autre de ces deux Princes, ſeroit aſſez occupé à conſerver ſon Gouvernement du Languedoc. 1589.

Henry Trois eut d'abord de la peine à ſe déterminer; mais deux ou trois heures aprés, il ne put reſiſter aux ſollicitations de preſque tous les François qui l'avoient ſuivi. Ils étoient déja las du ſéjour de la Pologne qu'ils traitoient de Climat barbare; ils pretendoient gouſter à quelque prix que ce fuſt les plaiſirs de Paris; & ils craignoient de choquer la Reine Mere dont ils connoiſſoient l'humeur implacable; auſſi ne ceſſerent ils d'importuner le Roy juſqu'à ce qu'il convint avec eux de ſe dérober la nuit du troiſiéme jour ſuivant, ſans eſtre accompagné que de dix ou douze Gentils-hommes pour garder ſa Perſonne. On prepara en ſecret ce qui paroiſſoit abſolument neceſſaire pour un ſi prompt depart; & Bellievre ſous pretexte de ce que ſa commiſſion d'Ambaſſadeur de France en Pologne eſtoit expirée par la mort du Roy Charles Neuf, demanda ſon congé, emmena une partie des François, & prit le chemin de Peizna premiere ville d'Auſtriche, où il arriva ſans obſtacle, & tint au Roy

1589. des Relais preſts : Neuvy ſe chargea de la commiſſion d'aller demander un Paſſeport à l'Empereur ; & l'on confia les Pierreries de Sa Majeſté à Ardier, aprés que l'on eut pris la precaution de remplir de ſable & de cailloux la caſſette où elles avoient eſté, & de la ſuſpendre aux pieds du lit du Roy, afin qu'elle y demeurât expoſée en veuë.

Le Senat de Pologne eſtoit ſi perſuadé que le Roy s'enfuiroit, qu'il chercha les moyens de le retenir ſans paroître qu'il luy euſt ravi ſa liberté. On propoſa là-deſſus de chaſſer d'auprés de Sa Majeſté tous les François qui n'avoient pas ſuivi Believre ; de leur declarer qu'il n'y auroit point de pardon pour eux s'ils la laiſſoient évader ſans en avoir averti le Senat ; ou de ſe ſaiſir des chemins de Pologne en Alemagne. Mais la plûpart des Senateurs eſtimerent qu'il y auroit moins de violence à l'obliger d'épouſer la Princeſſe de Pologne ; & que pourtant on ſeroit plus aſſuré de le retenir par cette voye que par aucune autre. L'Archevêque de Gneſne luy en porta la parole ; & il répondit à ce Prelat qu'il ne ſouhaittoit rien avec tant de paſſion que l'accompliſſement de cette alliance : Mais que la triſteſſe qu'il avoit de la mort de ſon Frere, & la bienſéance qu'il falloit garder dans une ſi triſte conjoncture, ne luy permettoient pas de paſſer ſi-tôt à l'action la plus remarquable des réjoüiſſances Publiques ; & que par conſequent il demandoit un delay de quelques jours pour pleurer la mort de Charles Neuf, & pour luy rendre les derniers devoirs.

L'Archevêque ne ſceut que luy répondre ; & Sa Majeſté

Majeſté pour convaincre les Senateurs qu'Elle luy avoit parlé ſincerement, prit Elle-même le ſoin d'ordonner des Ceremonies qui ſeroient pratiquées dans un Service tout-à-fait magnifique; & fit acheter tous les draps noirs qui ſe trouverent dans la Ville pour mettre la Cour en deüil. Lorſque le ſoir du troiſiéme jour fut venu le Roy convia à ſouper les Grands de Pologne qu'il apprehendoit le plus; & il leur fit ſi bonne chere, qu'il les renvoya la plûpart étourdis du vin fumeux qu'ils avoient bû. Il ne reſta auprés de luy que le Grand Chancelier du Royaume, & Lamany Gentilhomme Italien qui avoit été naturaliſé Polonois. Il ſe coucha devant eux pour les obliger à retourner dans leurs Maiſons, & il ſe leva auſſi tôt qu'ils s'en furent allez: Il ſortit du Château par la Porte du côté des Champs, traveſti en ſimple Gentilhomme Polonois; & il picqua ſi bien, qu'encore qu'il ſe fût égaré, il ne laiſſa pas d'arriver le lendemain ſur la Frontiere de l'Autriche. Bellievre le receut à Peizna, comme s'il n'euſt été qu'un François de ſa ſuite: Mais il ne demeura pas long-tems ſans eſtre reconnu; & le Gouverneur de cette Place qui craignoit de broüiller la Maiſon d'Auſtriche avec la Nobleſſe de Pologne, le pria de paſſer dans la Moravie. 1589.

Les Polonois avoient couru aprés luy avec tant de diligence; qu'ils l'euſſent atteint à la Ville de Satura, s'il ne ſe fut aviſé de rompre le Pont de la petite Riviere qui paſſe dans cette Ville; ce qui les contraignit de prendre un ſi long circuit, que Sa Majeſté leur échapa. Il eſt vray que ce ne fuſt que pour courir un ſecond danger pire que le precedent, ſi le Chef de la Troupe

1589. qu'il rencontra luy euſt été moins fidele. C'étoit le Comte de Tenezin ſuivi d'un grand nombre de Gentilshommes, que la ſeule affection avoit engagez à le ſuivre, pour eſſayer s'il ne ſeroit pas poſſible de le ramener, & non pas pour l'y contraindre. Et de fait, le Comte de Tenezin ſe contenta d'envelopper la petite Troupe de Sa Majeſté, & de luy demander un moment d'audience. Le Roy qui ne pouvoit éviter de l'entendre, ſe contenta de luy dire auparavant, qu'il obligeât ceux de ſa ſuite à remettre leurs Fleches dans leurs carquois; & le Comte luy témoigna la larme à l'œil l'extrême regret que toute la Pologne avoit de ſon départ: Il le ſupplia par les vœux & par les ſoupirs d'un ſi grand nombre de fideles Sujets que ſon bonheur & ſon merite luy avoient acquis, d'y vouloir retourner; de ne les point abandonner à la diſcretion des Moſcovites, des Turcs, & des Tartares; & de ne point expoſer les François reſtez dans Cracovie à la diſcretion de la petite Bourgeoiſie, qui vengeroit ſur eux le mépris qu'elle croyoit que ſon Roy euſt fait d'elle.

Le Comte termina ſon diſcours par des paroles qui furent d'autant mieux remarquées, que l'évenement ſembla juſtifier qu'elles euſſent été prononcées par un eſprit de Prophetie. Car il avertit le Roy de ſe ſouvenir, que ſi c'étoit regner que poſſeder les cœurs de ſes Sujets, Sa Majeſté ne regneroit jamais ſi abſolument en France qu'Elle regnoit en Pologne. Le Roy ſe défia que le diſcours du Comte ne tendiſt qu'à l'amuſer, & qu'à donner le tems aux autres Troupes Polonoiſes détachées à ſes trouſſes, d'arriver. Ce ſoupçon

luy fit interrompre le Comte pour prendre congé de luy, aprés l'avoir aſſuré qu'il reviendroit auſſi-tôt qu'il auroit terminé les plus preſſées affaires de la France. Il luy commanda de retourner à Cracovie, & d'y prendre ſoin des François qu'il y trouveroit. Le Comte fondant en larmes luy renouvella le Serment de fidelité qu'il luy avoit déja prêté, & le pria d'accepter un Bracelet qu'il portoit, & de luy donner ſeulement une éguillette de ſon Haut-de-chauſſe. Le Roy accepta le Bracelet & luy donna la Bague qu'il portoit, enrichie d'un Diamant de grand prix. Le Comte tira ſon poignard, coupa la Bague qu'il venoit de recevoir, aprés l'avoir pluſieurs fois baiſée, ſe picqua le bras, en ſucca le ſang, & paſſa la même Bague dans la picqure, en prenant Dieu à témoin que cette Bague ne ſortiroit jamais de ſon bras, non plus que la fidelité de ſon cœur; & que par tout où il s'agiroit de ſervir Sa Majeſté, il répandroit juſques à la derniere goute de ſon ſang. Il accomplit exactement ſa promeſſe; & il ne fut pas plûtôt rentré dans Cracovie qu'il eſſaya d'adoucir la Bourgeoiſie & le Senat. Il obtint que tous les François fuſſent renvoyez ſans avoir perdu que le meuble qui s'étoit trouvé dans leurs Maiſons avant le retour du Comte de Tenezin. 1589.

L'Empereur receut Henry Trois avec d'autant plus de magnificence, que les Alemans n'avoient point vû d'autre Roy de France que luy dans leur Pays depuis que la race de Charlemagne avoit ceſſé de les commander. Il luy montra des Curioſitez plus conſiderables par l'artifice dont elles eſtoient faites, que par le prix qu'elles avoient coûté; c'eſtoit ſes Jardins, ſon

1589. Parc, ſon Arſenal, ſon Ecurie, quatre Cerfs attelez à un Caroſſe qu'ils traînoient auſſi regulierement qu'auroient pû faire des Chevaux ; & des Vaches qui n'étoient pas beaucoup plus hautes que des Epagneux : Et pour renouveller dans les derniers temps l'ancienne ſincerité des Alemans, Sa Majeſté Imperiale agit avec luy de même que s'ils euſſent eſté Freres. Enfin Elle luy donna des Conſeils, qui, s'ils euſſent eſté ſuivis, l'auroient rendu le plus heureux Souverain de l'Europe. Ils conſiſtoient à ſe mettre en devoir lorſqu'il entreroit dans la France, d'appaiſer les Troubles au lieu de les accroître ; & de montrer ſi bon viſage aux Calviniſtes, qu'ils oubliaſſent l'injure de la Saint Barthelemy, & l'attribuaſſent uniquement au Conſeil de Charles Neuf.

Elle l'avertit encore que s'il y manquoit on luy imputeroit tous les maux arrivez dans la France depuis l'année mil cinq cens ſoixante-huit, & on ne l'y regarderoit plus comme Roy, mais comme Ennemy. Ceux qui auront peine d'ajoûter foy à ces dernieres particularitez, n'auront qu'à lire la vie du Cardinal Commendon * & ils y trouveront que Maximilien Second ne donnoit point de conſeil à Henry Trois, qu'il n'euſt pris pour luy-même ; & que non-ſeulement il avoit toûjours permis aux Proteſtans de vivre à leur mode, mais que de plus il avoit eſté ſur le point d'accorder aux Peuples de la Haute & de la Baſſe Autriche, la liberté de conſcience, ſi ce Cardinal qui eſtoit alors Legat du Pape en Alemagne, ne s'y fuſt oppoſé juſqu'à menacer Sa Majeſté Imperiale des plus terribles Cenſures de l'Egliſe.

* Ecrite par l'Evêque d'Amaſia ſon Secretaire.

1589.

Le Roy pour ne pas ceder en magnificence à l'Empereur, diſtribua en quatre jours aux Officiers de la Cour Imperiale, les cent mil écus que la Reine ſa Mere luy avoit envoyez par Lettres de Change, & qu'il avoit touchez à Vienne. On ajoûte que ce Prince luy parla de le faire ſon Gendre: Qu'il luy propoſa d'épouſer la Reine Iſabelle d'Autriche veuve de Charles Neuf, & qu'il ſe fit fort d'en obtenir la diſpenſe de la Cour de Rome: Mais que le Roy luy répondit avec tant d'adreſſe, que d'un côté il n'engagea point ſa parole, & d'un autre il luy donna ſujet de ſe contenter de ſa civilité. Et de fait l'excuſe n'eſtoit pas mal-aiſée à trouver; & le Roy n'avoit qu'à repartir que cette affaire eſtoit de nature à ne pouvoir eſtre terminée ſans la participation, & même ſans le conſentement de la Reine ſa Mere. Il demeura ſix jours à Vienne pour attendre les François & ſon équipage qu'on luy renvoyoit de Cracovie. L'Empereur le conduiſit juſques à deux lieuës de Vienne, & commanda à Rodolphe Roy des Romains, & à l'Archiduc Maximilien ſes deux fils aînez, de l'accompagner tant qu'il ſeroit ſur ſes Terres.

Le Roy aima mieux traverſer l'Italie que de repaſſer ſur les Etats du Palatin qui l'avoit maltraité; & de s'expoſer en traverſant l'Alſace à la diſcretion du Prince de Condé qui amaſſoit des Troupes ſur la Frontiere d'Alemagne, & qui eſtoit ſi zelé Calviniſte, & ſi attentif aux occaſions de venger à quelque prix que ce fuſt la mort de ſon Pere, qu'il n'auroit pas manqué d'arrêter pour le moins Sa Majeſté Tres Chrêtienne s'il ne luy euſt rien fait de pire. Il entra par le Frioul

ſe miſſent plus avant que luy dans les bonnes graces de ſon Maître, l'avoit obligé d'écrire à la Reine Mere que le Roy ſon Fils luy alloit échaper ſi Elle ne prevenoit ce mal : Que Bellegarde & Pibrac s'eſtoient déja emparez de ſon eſprit juſqu'à luy perſuader de faire la Paix generale en entrant dans la France : Et qu'il caſſeroit tout ce qu'Elle avoit fait depuis la mort de Charles Neuf : Qu'Elle demeureroit alors ſans action : Qu'on ne la conſidereroit plus ; & que Bellegarde & Pibrac aprés luy avoir ôté ſon credit, la contraindroient bien-tôt de retourner en Italie. 1589.

Pibrac avoit tant d'Amis en France, que le Public auroit été ravi qu'il devint Favori & Miniſtre tout enſemble, de la meſme maniere que le Connêtable de Montmorency l'avoit eſté ſous les Regnes de François Premier & de Henry Second. On eſtoit charmé de ſes bonnes mœurs, de la moderation de ſes conſeils, de l'agrément de ſon viſage, de la douceur de ſon entretien, & de la réputation de ſa Doctrine plus grande qu'elle ne l'eſtoit en effet, quoy qu'il euſt eu le bonheur d'avoir pour Precepteur le plus Sçavant Homme pour les belles Lettres, qu'il y euſt dans l'Europe, en la perſonne d'Eſtienne Bunel. Il avoit également reüſſi dans les Magiſtratures & dans les Negociations ; & aucun François ne s'exprimoit mieux que luy quand il s'agiſſoit de haranguer ſur le champ, comme aucun ne parloit avec plus de netteté. Mais pour Bellegarde on l'accuſoit d'avoir tous les vices des Gens de Guerre auſſi-bien que leurs belles qualitez. Il eſtoit extrémement diſſolu & prodigue : Il témoignoit d'avoir peu de Religion ; & la maniere dont il avoit épouſé la

1589. veuve du Marêchal de Termes ſon oncle, en eſtoit une preuve inconteſtable.

La Reine Mere ne ſe ſeroit peut-être pas oppoſée à la fortune de Pibrac, parce qu'elle eſtoit aſſurée de le gouverner par le moyen de la Reine de Navarre ſa fille, avec laquelle il eſtoit fort bien. Mais Elle apprehendoit ſi fort Bellegarde, qu'Elle envoya Chiverny & Fiſes vers Henry Trois, pour luy repreſenter l'état des affaires de France tout autres qu'il ne ſe trouvoit alors; & pour le prier de ſuſpendre ſes reſolutions juſqu'à ce qu'ils euſſent conferé enſemble. Chiverny & Fiſes s'acquitterent de leur Commiſſion au gré de la Reine Mere, puiſqu'ils remontrerent au Roy que le Marêchal de Montmorency avoit eſté mis en priſon, pour avoir eſſayé de troubler l'Etat durant la longue infirmité de Charles Neuf: Que Damville eſtoit un eſprit altier & factieux, qui n'ayant pû réüſſir dans ſon prétendu Mariage avec la Reine d'Ecoſſe, cherchoit à former en France un troiſiéme Party pour ſe mettre à ſa teſte: Qu'il eſtoit Calviniſte dans l'ame, & qu'il avoit conſpiré avec le Prince de Condé, pour empêcher Sa Majeſté Tres-Chrêtienne de retourner en France: Que Bellegarde avoit une ſi étroite liaiſon avec Damville, qu'il n'y auroit pas de ſûreté de diſgracier l'un de ces deux Seigneurs, ſans éloigner ou accabler en même tems l'autre: Que Pybrac n'eſtoit pas plus Catholique dans l'ame que le Chancelier de l'Hôpital l'avoit eſté; & que les Meſſes qu'il entendoit par une pure Politique, paſſeroient bien tôt en Proverbe, auſſi-bien que celles du même Chancelier. Le Roy perſuadé par les diſcours de Chiverny & de Fiſes, ne regarda

regarda plus Bellegarde & Pybrac qu'avec froideur, & ne leur parla plus qu'en paſſant. On ajoûte même qu'il auroit fait arreſter Damville, ſi le Duc de Savoye ne l'en euſt empêché. 1589.

Sa Majeſté en appercevant la France du haut du Montcenis, ne put s'empêcher de dire : *Voilà le plus beau Royaume du monde.* Mais comme ſi Elle euſt eu déja le ſecret preſſentiment des maux qui luy devoient arriver, Elle tomba tout d'un coup dans une profonde triſteſſe, les larmes luy vinrent aux yeux, & Elle continua de dire ; que ce Royaume eſtoit bien different de l'état où il avoit eſté au commencement du Regne de ſon Pere. Enſuite Elle regarda le Ciel & Elle adreſſa à Dieu ces ferventes paroles : *Seigneur, qui tenez tout en vos mains, ne permettez pas que j'y entre ſi vous ne voulez permettre que je le rende auſſi floriſſant qu'il eſtoit il y a vingt ans.* La Reine Mere en l'abordant luy preſenta ſon Frere & le Roy de Navarre, & luy dit : *Voilà deux Fantaſques que j'ay eu bien de la peine à retenir ; je vous les remets pour en faire ce qu'il vous plaira.*

Le Roy les receut d'abord froidement ; mais aprés une legere correction, il les remit non-ſeulement en liberté, mais encore dans ſes bonnes graces. Le langage qu'il leur tint à la fin de leur entreveuë eſt remarquable. Car il leur dit que s'ils ne pouvoient aimer ſa Perſonne, ils aimaſſent au moins l'Etat & leur propre honneur. La faveur de Bellegarde fut ſinguliere pour le peu de tems qu'elle dura ; car il eſtoit allé en Poſte au devant du Roy juſques dans la Carinthie, où il s'eſtoit emparé de ſon eſprit, & avoit tiré

1589. de luy un Brevet de Marêchal de France & d'autres, grands bienfaits en trois jours : Mais il affecta de paroître ſi altier dans ſon bonheur, qu'il n'y eut pas un François auprés de Sa Majeſté qui ne deſirât ſa diſgrace.

On raconte que Dugua luy voyant tenir une morgue extraordinairement imperieuſe, & entendant que les Courtiſans ſurpris de ſon prompt avancement l'appelloient un Torrent de Fortune ; il dit à l'oreille d'un de ſes Amis qui eſtoit preſent, qu'auſſi-tôt qu'il auroit entretenu le Roy, il feroit bien tôt écouler ce Torrent. Cette menace ne fut pas ſans effet, & le lendemain matin du ſoir que Dugua eut parlé au Roy, ceux qui gardoient la porte du Cabinet de Sa Majeſté la fermerent à Bellegarde, & le repouſſerent avec autant de dureté que s'ils ne l'euſſent pas connû.

Bellegarde deconcerté, & ſçachant auſſi peu ce qu'il devoit faire que s'il ſe fût reveillé tout à coup d'un profond ſommeil, s'écria. Ah ! je vois bien que mon bonheur n'eſtoit qu'un ſonge. Dugua fut élevé en ſa place & créé Meſtre de Camp du Regiment des Gardes. Le Roy ne ſe contenta pas de rétablir en ſa faveur ce Regiment, qui ſur la fin du Regne de Charles Neuf avoit eſté comme caſſé, puis qu'il ne luy eſtoit reſté que trois Compagnies ſous autant de Capitaines qui n'avoient point d'Officier General dont ils dependiſſent ; & Henry Trois, non ſeulement retablit les cinq Compagnies dont il avoit eſté compoſé dés le commencement, mais de plus il y en ajouta encore cinq.

Les amourettes de la Cour qui n'avoient point diſ-

continué depuis le Regne de François Premier, paſſerent dés le commencement du Regne de Henry Trois dans un excez qui n'eſtoit pas ſupportable. La plus belle Dame qu'il y eut alors eſtoit Femme de Sauves Secretaire d'Etat : Elle avoit autant d'eſprit que d'agréement : Mais elle aimoit ſans attachement, & ne faiſoit des Conqueſtes que pour ſatisfaire ſa vanité. Celuy de ſes Amans qui luy paroiſſoit le plus attaché eſtoit le Duc de Guiſe, fier à la verité quand il ſe trouvoit avec les Gens de Guerre : Mais hors de là ſi galant & ſi reſpectueux, qu'il faloit pour luy reſiſter une vertu plus que mediocre. 1589.

Le Roy de Navarre aimoit encore la Dame de Sauves; & il n'en falut pas davantage pour mettre de la jalouſie entre ces deux Rivaux. Le Duc de Guiſe qui étoit ſi peu endurant dans cette ſorte d'affaires qu'ayant un jour apperçû ſa Maîtreſſe & le Roy de Navarre à une feneſtre, il ſe ſeroit approché d'eux pour troubler leur converſation, ſi le Cardinal de Lorraine ſon Oncle ne l'euſt retenu par le bras, & ne luy euſt dit : *Tout beau, mon Neveu, vous allez vous perdre & tous vos Amis avec vous ; donnez vous patience, ſi le Roy de Navarre demeure longtemps amoureux de vôtre Maîtreſſe, vous ne ſerez que trop vengé.* Le Duc de Guiſe comprit que le Cardinal de Lorraine vouloit l'avertir, que tant que ſon Rival ſeroit bien avec ſa Maîtreſſe, il luy ſeroit plus aiſé de le rendre incapable de ſucceder à la Couronne ; & il en fut ſi perſuadé qu'il luy ceda leur commune Maîtreſſe ; & de plus il fit amitié avec luy. Les autres Dames de la Cour employerent en vain tous leurs charmes à la Conqueſte du Roy ;

1589. parce que Sa Majeſté eſtoit encore ſi prévenuë d'amour pour la Princeſſe de Condé, que tout le reſte du beau Sexe luy eſtoit indifferent : Mais la Reine Mere à qui le genie de cette Princeſſe eſtoit redoutable, n'oſant s'oppoſer directement à la paſſion du Roy, ſe prévalut de l'adreſſe du Duc de Guiſe, que l'on diſoit avoir excité cet amour. Il eſt vray que ce Duc ne réüſſit pas ; ſoit qu'il y trouvaſt trop d'obſtacles, ou que l'impatience du Roy eut fait hâter à Sa Majeſté ſon voyage à Paris, où la Princeſſe de Condé menoit une vie fort retirée.

Elle avoit perſeveré dans la Religion Catholique qu'elle avoit repriſe le lendemain de la Saint Barthelemy ; & le Roy qui deſeſperoit de la poſſeder par une autre voye que celle du Mariage, s'eſtoit propoſé de l'épouſer aprés qu'il auroit fait rompre celuy qu'elle avoit contracté avec le Prince de Condé, dont elle n'avoit point eu d'enfans. Mais le Roy ne put s'empêcher de luy écrire ſon deſſein, dans une des Lettres qu'il luy envoyoit à toutes heures par des Couriers exprés. La Reine Mere intercepta la Lettre, & l'envoya au Prince de Condé qu'Elle connoiſſoit le plus delicat des hommes ſur le Point d'honneur. Il faut pourtant avoüer à la décharge de la Reine Mere, qu'Elle ne prétendoit autre choſe, ſinon que le Prince de Condé tiraſt ſa femme de France, & la miſt dans une Ville dont le Roy ſon fils ne fuſt pas le Maître. Il étoit néamoins à craindre que le Roy ne s'y oppoſaſt, ſi on ne luy propoſoit un autre Mariage ; & ſon Conſeil d'Etat à la priere de la Reine Mere, luy remontra que la ſûreté de ſon Etat & la ſienne propre luy demandoient

des enfans, & qu'il luy ſeroit aiſé d'obtenir pour femme la plus belle fille de l'Europe, qui eſtoit Sœur du Roy de Suede, pourvû qu'il la demandaſt. Le Roy qui reconnut que la Reine Mere venoit de former cette intrigue, l'éluda en feignant d'acquieſcer à la vōlonté de ſon Conſeil. Il préſuppoſa que l'alliance avec la Suede tireroit en tant de longueur, qu'avant qu'elle fuſt concluë, la Princeſſe de Condé ſeroit démariée ; & ce fut dans cette unique vûë que Sa Majeſté nomma Pinard Secretaire d'Etat, pour aller à Stokolm en qualité d'Ambaſſadeur Extraordinaire. 1589.

Elle continua pourtant ſon voyage de Paris, & ce fut peut être cette obſtination qui haſta la mort de la Princeſſe de Condé, arrivée à quelques jours de là, ſans que l'on en ait depuis aſſez reconnu la cauſe. Quoique la Reine Mere priſt toutes les précautions que la prudence humaine pouvoit ſuggerer, pour en rendre la nouvelle moins fâcheuſe au Roy, & qu'Elle la luy euſt fait lire dans une Lettre remplie d'un grand nombre d'autres affaires, il ne laiſſa pas de tomber à la renverſe auſſi froid & immobile que s'il euſt eſté mort. On eut peine à le faire revenir ; & il reſſentit les deux jours ſuivans de continuelles défaillances ſi grandes que l'on croyoit qu'il alloit expirer. Aucun ne ſe hazarda cependant de le conſoler ; & ce ne fut qu'au commencement du troiſiéme jour, que ſes Favoris entreprirent de le faire, encore ne fut ce qu'en flattant ſa douleur, & en l'imputant aux Aſtres, ſur ce que Luc Gauric luy avoit autrefois prédit qu'il perdroit environ ce temps-là, ce qu'il aimoit le mieux. Ils luy parlerent de la Princeſſe comme d'une Divinité qui n'avoit pas

1589. beaucoup vécu icy bas, parce qu'on ne meritoit pas de la poſſeder. Ils ajoûterent que Sa Majeſté avoit raiſon d'être inconſolable, & que ſa perte étoit plus grande que la triſteſſe qu'elle cauſoit : Que toute la nature en devoit porter le deüil ; & qu'il faloit preparer de plus ſuperbes funerailles que le grand Alexandre n'en avoit autrefois fait à Hepheſtion.

Ces raiſons luy furent ſuggerées avec tant d'adreſſe par le Duc de Guiſe, par Souvray & par Villequier, qu'ils le perſuaderent ſur la fin du troiſiéme jour de prendre un reſtaurant ſans lequel ſon abſtinence auroit eſté mortelle. Il demeura long tems ſans pouvoir ſouffrir devant luy que de triſtes viſages, & des objets funebres ; & comme il vouloit que toutes ſes marques exterieures, ſans en excepter ſes habits, témoignaſſent ſa douleur ; il porta de petites teſtes de mort ſur ſes éguillettes & ſur les rubans de ſes ſouliers. Il revint pourtant à luy au bout de quelques mois, ſoit qu'il eut honte de ſa propre foibleſſe, ou qu'il fuſt trop ſenſible à l'amour pour aimer long tems une perſonne morte, malgré tant de vivantes qui ne s'ajuſtoient que pour le charmer.

Ce fut par l'une de ces deux conſiderations, ou peut-être par toutes les deux enſemble, que pour excuſer en quelque maniere ce qu'il venoit de faire ; il publia que la Princeſſe de Condé l'avoit enſorcelé, & qu'il l'avoit oubliée auſſi-tôt qu'on luy avoit ôté du col une Croix & un pendant d'oreille qu'elle luy avoit donnez. Mais il fut ſi malheureux que perſonne ne le vouluſt croire, tant ce qu'il diſoit eſtoit éloigné du genie de celle qu'il accuſoit de Sortilege. La Legende

de Catherine de Medicis ne prouve point aſſez que cette Reine contribua à l'empoiſonnement dont on vient de parler; & tout ce que l'on en peut dire, eſt qu'il n'y eut qu'Elle qui en profita: Car il luy fut enſuite aiſé de detourner le Roy du Voyage de Paris, & de le conduire en Avignon où ſa preſence eſtoit neceſſaire pour arrêter les Courſes des Calviniſtes du Dauphiné & de Provence. Mais la Cour eſtoit embaraſſée du Duc d'Alençon & du Roy de Navarre: Le premier de ces Princes ne pouvoit vivre ſans exciter des diviſions; & le Second eſtoit convaincu qu'il s'eſtoit fait tort d'abandonner les Calviniſtes dont il auroit eſté General aprés la mort de l'Amiral de Chaſtillon, s'il n'eut pas abandonné leur Secte. 1589.

Il n'eſtoit pas poſſible de les éclairer de ſi prés qu'ils n'echapaſſent; & les plus Judicieux du Conſeil d'Etat furent d'avis qu'on les enfermât à Lyon dans le Château de Pierre Enciſe, juſques à ce que les Calviniſtes euſſent eſte exterminez, ce que l'on croyoit faire en une ſeule Campagne; Mais le Roy craignit de noircir ſa reputation par une telle violence. Il aima mieux ſe contenter de leur donner de ſecretes Gardes qui ne les perdiſſent preſque jamais de veuë, & de gagner quelques-uns de leurs Domeſtiques qui l'informaſſent de leur conduite. On ſe ſervit encore de l'adreſſe de leurs Maîtreſſes qui les obligeoient à leur reveler leurs ſecrets, ſous pretexte qu'elles connoîtroient par là s'ils les aimoient ſincerement, & qui vendoient enſuite ces ſecrets à proportion qu'ils eſtoient plus ou moins importans.

Les Maîtreſſes du Roy de Navarre ne l'obſervoient

1589. pas néamoins avec tant d'exactitude que le Duc de Guiſe. Il eſt vray que ce n'eſtoit pas tant pour en faire ſon rapport au Roy, que pour en avancer le deſſein qu'il avoit déja formé ; tant il eſtoit prevenu de l'opinion que le Duc d'Alençon ne vivroit pas long-tems, ſoit qu'il ne promît pas une longue vie à cauſe de ſes débauches, ou qu'il fût aiſé de prevoir que s'il vivoit encore quelques années, il feroit la Guerre au Roy, & contraindroit ainſi Sa Majeſté de le pouſſer hors du Royaume. Le Roy de Navarre eſtoit plus robuſte que ce Duc ; & la maniere dont Henry d'Albret ſon Ayeul maternel avoit eû ſoin de l'élever dans le Bearn, avoit affermi ſon temperamment contre les injures de l'air. Ainſi le Duc de Guiſe jugea plus à propos de s'attacher à luy de la même maniere que ſon Pere avoit vécu durant ſept ans avec l'Amiral de Chaſtillon, c'eſt-à dire, à n'avoir qu'une même table, qu'un même lit, que les mêmes habitudes, & que les mêmes divertiſſemens.

Le Cardinal de Lorraine ſecondoit admirablement les deſſeins du Duc de Guiſe ſon Neveu ; & pour les acheminer il avoit propoſé à la Reine Mere avant que le Roy fût arrivé en France, de marier Sa Majeſté avec Renée de Lorraine Princeſſe de Vaudemont, qui paſſoit pour la beauté la plus achevée qu'il y eût dans l'Europe, au jugement de ceux qui ſe contentoient de l'exterieur. Le Roy l'avoit veuë en paſſant par Nancy, où elle eſtoit à la Cour du Duc de Lorraine ſon Oncle paternel ; & comme en ce tems-là toutes les Dames qui brilloient à ſes yeux luy donnoient de l'amour, il auroit témoigné qu'il en avoit pour la Princeſſe de Vaudemont,

Vaudemont, ſi l'on ne l'eût fait ſouvenir qu'il n'avoit eſté élû Roy de Pologne qu'à condition qu'il épouſeroit la Princeſſe Iſabelle Jagellon Sœur de Sigiſmond Auguſte ſon Predeceſſeur. Comme il ne la vit que fort peu, il n'eut pas le loiſir de connoître que ſon eſprit ne repondoit pas à ſon corps, & qu'il eſtoit de petite eſtenduë : Qu'elle eſtoit également éloignée de l'ambition & de l'artifice : & qu'elle avoit déja engagé ſon cœur au jeune Comte de Salmes par l'ordre de ſes Parens, qui n'avoient pas crû la pouvoir marier plus hautement. 1589

La Reine Mere n'apprit cette inclination de ſon Fils qu'aprés qu'il fut retourné de Pologne, & la trouva d'autant plus commode pour ſes propres intereſts, que ſi le Roy épouſoit la Princeſſe de Vaudemont, elle ſerviroit d'inſtrument pour inſpirer au Roy les ſentimens que la Reine Mere ſouhaiteroit qu'il eût. Et de fait, le Roy ne fut pas plûtôt degagé de l'amour de la Princeſſe de Condé, qu'on luy parla d'épouſer celle de Vaudemont. On le connoiſſoit d'humeur à n'aimer & à ne haïr que par intervale, & à paſſer ſi legerement de l'une de ces deux paſſions à l'autre, que quand il aimoit il ne pouvoit concevoir comment il avoit pû haïr & quand il haïſſoit il s'eſtonnoit & s'admiroit luy-meſme d'avoir pû aimer.

On a déja remarqué qu'avant ſon Voyage de Pologne, il s'eſtoit hautement declaré pour la Demoiſelle de Châteauneuf ; & comme il l'avoit quittée pour la Princeſſe de Condé, ſon affection aprés la mort de cette Princeſſe s'eſtoit reveillée de ſorte que s'il y eût eû auprés de luy des Gens attachez aux intereſts de

1589. cette Demoiſelle, il luy auroit tenu la parole qu'il luy avoit donnée de l'épouſer, lors qu'il n'eſtoit encore que Duc d'Anjou, puis qu'il le pouvoit ſans ſe meſallier, & que la Demoiſelle de Châteauneuf ſortoit de la Maiſon de Rieux, deſcenduë de Mâle en Mâle des derniers Roys de la petite Bretagne. Mais l'abſence de cette Fille & les intrigues de la Reine Mere arracherent du cœur du Roy cette inclination renaiſſante, & ralumerent celle qu'il avoit depuis euë pour la Princeſſe de Vaudemont. Il envoya Chiverny en Lorraine luy porter les offres de ſon ſervice & ſes premiers preſens. Il donna au meſme Chiverny une inſtruction pour conclurre avec ſon Pere & avec le Duc de Lorraine ſon Oncle les Articles du Mariage, & pour obliger enſuite le Comte de Vaudemont de mener luy-meſme ſa Fille à Rheims, vers la mi-Fevrier de l'année mil cinq cens ſoixante quinze, afin que le Sacre & les Nôces ſe fiſſent en meſme-tems.

Le Duc de Lorraine pour ne pas eſtre méconnoiſſant de l'honneur que le Roy faiſoit à ſa Niece, voulut l'accompagner à Rheims & y fut ſuivi de toute ſa Maiſon, ſans en excepter Antoinette de Bourbon, Veuve du premier Duc de Guiſe, qui étoit âgée de quatre-vingt ans, quoique ſes prodigieuſes auſteritez euſſent donné lieu de la juger incapable d'une ſi longue vie. Mais il s'en falloit peu que l'Alliance dont il s'agiſſoit ne manquât ſur le point qu'elle devoit eſtre achevée. Le Roy en allant à Rheims devint amoureux de Marie de Lorraine, Fille du Marquis d'Elbeuf, Princeſſe qui poſſedoit en perfection tout ce que la Nature avoit refuſé à celle de Vaudemont ſa Couſine.

Les traits de ſon viſage n'eſtoient pas à la verité charmans ; mais elle avoit une vivacité ſi brillante & un eſprit ſi ſubtil, ſi prompt, ſi penetrant & ſi enjoüé, qu'il eſtoit malaiſé de ſe deffendre de ſa converſation aprés que l'on avoit évité les attraits de ſes yeux. 1589.

Elle avoit aſſez d'ambition pour s'eſtimer digne d'une Couronne, & aſſez d'amour propre pour ne la pas ceder à ſa Couſine. Ainſi lorſqu'elle eut apperçû que le Roy commençoit à l'aimer, elle mit tout en œuvre à deſſein de luy donner du dégoût pour ſa Rivale. Elle apprit à Sa Majeſté qu'il ne ſeroit jamais heureux avec la Princeſſe de Vaudemont, puiſqu'elle aimoit le Frere puîné de Jean Comte de Salmes. Elle ſe donna bien de garde de dire que les Parens de la Princeſſe le luy euſſent deſtiné pour époux ; & elle ſe contenta de faire ſentir au Roy qu'il pourroit bien poſſeder le corps de ſa Maîtreſſe en l'épouſant ; mais qu'il n'en auroit jamais le cœur. Il n'eſt rien que l'on n'obtienne des Grands quand on a trouvé le ſecret de leur inſpirer de l'amour & de la jalouſie ; & la Princeſſe d'Elbeuf avança ſi bien en trois jours ſes affaires auprés du Roy, qu'il luy promit de l'épouſer. En effet il reçût froidement à Reims la Princeſſe de Vaudemont ; & il eut même la dureté de dire en ſa preſence, qu'il la trouvoit bien changée depuis qu'il l'avoit vûë à Nancy. Mais la Reine Mere apprehendoit trop d'être éloignée du Gouvernement, ſi le Roy ſon Fils, qui n'en eſtoit pas capable par luy-même, ſe marioit avec une Princeſſe adroite & entreprenante, qui ne pourroit ſe reſoudre de laiſſer à ſa Belle Mere le credit qu'elle auroit occaſion de retenir pour elle-même.

1589. Il faloit en toute maniere étouffer cette paſſion dans ſon commencement ; & la Reine Mere pour y parvenir s'adreſſa à ſon ordinaire au Duc de Guiſe. Mais Elle ne trouva pas ce Prince ſi complaiſant qu'il avoit accoûtumé de l'être à ſon égard. La Maiſon de Lorraine eſtoit bien unie au dehors ; mais ceux qui la connoiſſoient à fonds ſçavoient qu'elle eſtoit irreconciliablement deſunie au dedans. René Second Duc de Lorraine avoit épouſé en premieres nôces Jeanne de Harcourt-Tancarville, avec laquelle il avoit paſſé pluſieurs années ſans avoir d'enfans. La ſterilité de ſa femme l'avoit obligé de la répudier ; & il avoit épouſé en ſecondes nôces Philippe de Gueldre Sœur du Duc de même nom, dont il avoit eu ſept Garçons & cinq Filles.

Jeanne de Harcourt-Tancarville vivoit encore lorſque Philippe de Gueldre eſtoit accouchée de Antoine de Lorraine ſon premier Fils ; mais elle eſtoit morte immediatement aprés, & dix mois avant la naiſſance de Claude de Lorraine, ſecond fils du Duc René & de la Ducheſſe Philippe. Il eſtoit arrivé de là que lorſque Claude de Lorraine avoit eſté capable de raiſonner ſur ſes propres intereſts, il avoit prétendu que les Duchez de Lorraine & de Bar luy devoient appartenir, & qu'Antoine ſon Frere aîné n'eſtoit pas legitime, puiſqu'il eſtoit né durant la vie de la premiere Femme de leur pere. Le meſme Claude n'avoit pû s'empeſcher de le dire à des gens qui l'avoient rapporté au Duc René ; & cette conſideration luy avoit fait craindre que ſes deux Fils aînez n'attentaſſent ſur la vie l'un de l'autre. Il n'avoit point trouvé de meil-

leur expedient que d'envoyer Claude en France, & de l'y marier avec Antoinette de Bourbon, fille aînée du Comte de Vendoſme; & de luy donner toutes les Terres qu'il poſſedoit dans ce Royaume, qui eſtoient en ſi grand nombre, qu'elles contiennent deux pages dans le manuſcrit du Contrat, * & ſi conſiderables que le revenu n'en eſtoit pas moins grand que celuy des Duchez de Lorraine & de Bar. 1586

* Entre ceux de Lomenie.

La querelle domeſtique de la Maiſon de Lorraine avoit bien eſté ſuſpenduë par cette eſpece d'égalité; mais non pas éteinte, puiſque Claude s'étoit plaint d'avoir eſté lezé de plus de la moitié du juſte prix; & qu'encore qu'on luy euſt donné autant de revenu qu'à ſon Frere, ce Frere avoit de plus la Souveraineté de la Lorraine qui ne pouvoit entrer en comparaiſon avec des Terres riches à la verité; mais ſituées en diverſes Provinces du Royaume de France, & par conſequent ſoûmiſes à la domination des Roys Tres-Chrêtiens.

Le Duc de Guiſe eſtoit petit-Fils de Claude, & la Princeſſe de Vaudemont petite Fille d'Antoine; ſi le meſme Duc de Guiſe prenoit le parti de celle-cy preferablement à celuy de la Princeſſe d'Elbeuf, il ſe faiſoit tort en deux manieres; L'une que la Princeſſe d'Elbeuf luy eſtoit plus proche d'un degré, & le reconnoiſſoit pour Chef de ſa Branche qu'elle favoriſeroit en toutes rencontres: L'autre qu'aprés que la Princeſſe de Vaudemont ſeroit devenuë Reine de France, elle n'appuyeroit les deſſeins de la Maiſon de Guiſe qu'entant qu'ils ſeroient compatibles avec ceux des autres Princes Lorrains, & les traverſeroit par tout ailleurs.

1589. Or il eſtoit conſtant que l'aîné de ces Princes qui eſtoit Charles Trois Duc de Lorraine, penſoit à la Couronne de France pour le Marquis de Pont ſon Fils aîné, ſuppoſé que la Branche de Valois vint à manquer, parce qu'il eſtoit Fils de Claude de France Sœur aînée de Henry Trois. Ainſi le Duc de Guiſe n'oſa pas refuſer ce que la Reine Mere exigeoit de luy: Mais il agit ſi molement, qu'Elle reconnut bien-tôt la neceſſité où Elle eſtoit de s'adreſſer à d'autres.

On a déja parlé de l'inconſtance du Roy; mais on n'a pas dit qu'Elle eſtoit devenuë ſi grande incontinent aprés ſon retour en France, qu'il y avoit chaque ſemaine des Favoris plus conſiderez les uns que les autres; & que comme ils avoient le deplaiſir de ne pas conſerver long-tems les bonnes graces de leur Maître, ils avoient la conſolation de les recouvrer ſouvent. La Reine Marguerite & Dugua ſe trouvoient dans la conjoncture dont il eſt queſtion: Ils eſtoient les plus conſiderez à la Cour, & ils vivoient en auſſi bonne intelligence qu'ils furent depuis mal enſemble..

La Reine Mere les employa pour arracher du cœur du Roy l'amour de la Princeſſe d'Elbeuf; & ils en vinrent à bout par une ſeule voye qui fut celle de repreſenter à Henry Trois, que s'il épouſoit cette Princeſſe, il ne ſerviroit que de couverture aux Galans, qu'elle avoit déja, diſoient-ils, en grand nombre, & qui multiplieroient infiniment auſſi-tôt qu'elle ſeroit Reine. Dés qu'ils ſe furent acquitez de leur commiſſion, la Reine Mere ne donna pas un moment de relâche au Roy; & Elle le diſpoſa à témoigner du moins de

la complaiſance pour la Princeſſe de Vaudemont, ſur la preſuppoſition que les beaux yeux de cette fille l'engageroient enſuite infailliblement ; & Elle ne ſe trompa pas dans ſa conjecture. Le Roy redevint ſi amoureux qu'il ne voulut pas mettre un ſeul jour de diſtance entre la Ceremonie de ſon Sacre & celle de ſes Nôces. Il épouſa dés le lendemain la Princeſſe de Vaudemont, & il y parut magnifique juſques à la prodigalité. 1589.

Le Peuple n'en témoigna pas la joye qu'il avoit accoûtumé en de ſemblables occaſions, & la raiſon qui l'en détourna fut, qu'il prévit aſſez que ce ſeroit luy qui payeroit toute la dépenſe inutile que le Roy faiſoit. On prit meſme à mauvaiſe augure que la Meſſe ne fut dite qu'à quatre ou cinq heures du ſoir en ces deux jours, parce que le Roy avoit employé toutes les heures precedentes à ranger les éguillettes de ſon habit, à friſer la Reine, & à goderonner ſa fraiſe. La Couronne luy tomba de deſſus la teſte durant le Sacre, & l'on en prit pretexte de compoſer des Epigrammes extraordinairement Satiriques. Le differend pour la preſcéance ſe renouvella au Sacre entre les Princes du Sang & les Ducs & Pairs, par la meſme raiſon qu'il avoit autrefois eſté ſuſcité au Sacre du Roy Charles Six ; c'eſt-à-dire, que comme le Duc de Bourgogne n'avoit point alors voulu ceder au Duc d'Anjou ſon Frere aîné, parce qu'il prétendoit que ſon Duché eſtoit la premiere Pairie de France ; le Duc de Guiſe voulut l'emporter ſur le Duc de Montpenſier, parce que l'erection de ſon Duché eſtoit de l'année mil cinq cens vingt-ſept, & que celle du Duché de

1589. Montpenſier n'eſtoit que de mil cinq cens ſoixante-un.

On avoit ſi bien prévû cette conteſtation, que pour en prévenir les funeſtes ſuites, on avoit fait le Mariage du Duc de Montpenſier avec Catherine de Lorraine, Sœur du Duc de Guiſe, ſur l'eſperance que cette Princeſſe qui avoit de l'eſprit au de-là de toutes celles de ſon ſexe, ſi l'on en exceptoit la Reine Mere, ménageroit avec tant de tendreſſe les inclinations de ſon Mary & de ſon Frere, qu'elles ne ſe porteroient à rien de fâcheux. Mais ſoit qu'elle euſt trouvé trop de reſiſtance dans l'un & dans l'autre, ou qu'elle n'aimât pas ſon Mary au préjudice de la Maiſon dont elle étoit ſortie, l'aigreur entre les Ducs de Montpenſier & de Guiſe étoit demeurée ſi forte, que le premier de ces deux Princes voulut abſolument recouvrer au Sacre de Henry Trois, la préſceance dont il avoit eſté fruſtré aux Sacres de François Second & de Charles Neuf. Il partit pour cela en Poſte du Poitou, où il commandoit une Armée, & il arriva juſques à deux lieuës de Reims. Il s'étoit diſpenſé d'en demander la permiſſion au Roy, parce qu'il avoit crû que Sa Majeſté la luy refuſeroit, ſous pretexte que ſa preſence étoit abſolument neceſſaire pour empeſcher ſes Troupes de ſe débander.

Mais le Duc de Guiſe le faiſoit épier de trop prés pour n'eſtre pas informé de toutes ſes démarches. Il ſceuſt ſon départ de Poitou, & il en informa la Reine Mere, qui le haïſſoit d'autant plus qu'Elle avoit aimé Jacqueline de Longvvy ſa premiere femme. La Reine Mere alla trouver le Roy, & l'obligea d'envoyer un ordre

ordre au Duc de Montpenſier de ne pas venir en Cour, & de retourner ſur le champ à la teſte de ſon Armée. Brantôme ajoûte que le Duc de Guiſe s'étoit vanté que nonobſtant l'alliance, il paſſeroit ſon épée au travers du corps du Duc de Montpenſier, s'il luy conteſtoit la préſéance : Mais cette menace ne l'auroit pas détourné de ſon deſſein, ſi la Cour ne s'y fuſt oppoſée. Quoy qu'il en ſoit, la reputation du Duc de Guiſe en augmenta de ſorte qu'il y avoit preſſe à ſe declarer pour luy. L'affection que le Roy luy avoit témoignée lors qu'il n'étoit encore que Duc d'Anjou, ſubſiſtoit encore dans toute ſa force; & la Reine Mere croyoit eſtre obligée par intereſt à l'entretenir. Elle apprehendoit de ſe ſervir du Duc d'Alençon, à cauſe qu'Elle ne le trouvoit pas aſſez ſoûmis à ſes volontez ; & le Duc de Guiſe luy proteſtoit qu'elles ſeroient la regle de ſes actions. 1589.

Il entretenoit avec ſoin ſon étroite liaiſon avec le Roy de Navarre ; & comme il l'appelloit ſon Maître, le Roy de Navarre le nommoit ſon Compere. La Reine de Navarre n'oublioit rien de ce qui ſervoit à conſerver cette bonne intelligence ; ſoit qu'Elle l'eſtimaſt neceſſaire à l'un & à l'autre, ou qu'Elle n'euſt pû arracher tout-à-fait de ſon cœur l'amour qu'Elle avoit eu pour le Duc de Guiſe, depuis que le Roy Henry Second ſon Pere luy avoit commandé, lors qu'Elle n'avoit encore que cinq ans, de regarder de bon œil ce jeune Prince qu'il luy deſtinoit pour Mary. Elle avoit pris ſur l'eſprit du Duc d'Alençon un aſcendant qui l'obligeoit à ne luy rien refuſer de ce qu'Elle luy demandoit ; & il avoit d'autant plus lieu de prévoir que cet aſcendant ne ſeroit pas de longue durée, qu'Elle

1589. en avoit eu un ſemblable ſur le Roy, & que néamoins les Favoris n'avoient pas laiſſé de la ſupplanter.

Le Duc d'Alençon ne luy avoit pas celé qu'il avoit pour le Duc de Guiſe une haine irreconciliable ; & l'on ajoûte qu'il avoit juré de venger ſur luy la mort de l'Amiral de Chaſtillon, qu'il appeloit le meilleur de ſes Amis. Mais comme le Roy de Navarre étoit également bien avec le Duc d'Alençon & avec le Duc de Guiſe, ſa Femme étoit perſuadée qu'il les accorderoit ; parce que d'un côté le Duc d'Alençon ſe rendoit de jour en jour moins ſupportable à Henry Trois ; & d'un autre côté la confiance de Sa Majeſté pour le Duc de Guiſe augmentoit de ſorte que le Duc d'Alençon ſeroit bientôt reduit à rechercher ſon appuy: Car le Duc de Guiſe s'étoit ſi bien remis dans l'amitié de la nouvelle Reine, qu'il l'avoit portée à oublier ce qu'il avoit fait à ſon préjudice pour la Princeſſe d'Elbeuf: Il luy apprenoit à tirer de ſes charmes tout le fruit que la Maiſon de Lorraine en pouvoit eſperer, & à gagner peu à peu l'eſprit du Roy, de ſorte que les Favoris n'en fuſſent plus les Maîtres.

Mais la Reine Mere obſervoit ſa Belle-fille avec des yeux trop jaloux, pour ne pas juger que la conduite qu'elle tenoit à l'égard du Roy, luy avoit été ſuggerée. Elle luy parla en tant de manieres, qu'elle reconnut que le Duc de Guiſe luy faiſoit des leçons qui la rendroient enfin Maiſtreſſe abſoluë du Roy ſon Epoux ; & comme en ce cas la Reine Mere n'auroit eu qu'à ſe retirer dans la ſolitude de Chenonceaux, elle ne fit pas ſcrupule de jetter des ſemences de froideur entre le Roy ſon Fils, & ſa nouvelle Epouſe.

Digitized by Google

Elle avoit tant avancé par ſes intrigues, qu'elle avoit gagné les deux Favoris qui avoient alors le plus de credit auprés du Roy; c'étoient Dugua & Souvré, qui euſſent eſté dignes du rang qu'ils tenoient s'ils euſſent pû vivre avec autant de moderation qu'avoit fait le Marêchal de Retz ſous le precedent Regne. Dugua étoit le plus aimé du Roy; mais les Courtiſans convenoient aſſez que Souvré eſtoit le plus aimable; & qu'encore qu'il n'euſt pas l'eſprit ſi penetrant que Dugua, il l'avoit plus doux & plus complaiſant. Il haïſſoit naturellement les conſeils violens, & il panchoit toûjours du côté des moderez: Dugua au contraire avoit autant de peine à ſupporter les autres Courtiſans, qu'ils en avoient de le ſupporter. On luy reprochoit meſme que quand ſa faveur n'étoit point aſſez grande pour obliger le Roy ſon Maiſtre à diſgracier ſes Ennemis, il y ajoûtoit les calomnies les plus atroces. Auſſitoſt qu'il avoit veu Sa Majeſté reſoluë d'épouſer la Princeſſe de Vaudemont, il s'étoit étroitement uni avec la Reine Mere, parce qu'il avoit préveu que les charmes de la Princeſſe de Vaudemont aidez des conſeils du Duc de Guiſe, s'empareroient tout-à-fait de l'eſprit du Roy; & qu'en ſuite il n'y auroit point de Favory qui ne fut diſgracié, à moins que l'autorité de la Reine Mere ne fuſt ſuffiſante pour le maintenir. 1589.

Il avoit donc eu recours à Elle comme à ſa derniere reſource; & il étoit ſi bien perſuadé que ſi cette reſource luy manquoit, on le renvoyeroit dans le petit Château de la Guyenne où il étoit né, qu'il avoit ſecretement dreſſé ſon équipage pour y retourner. Heureux s'il euſt executé cette reſolution, puiſqu'il auroit

1589. évité l'aſſaſſinat ſous lequel il ſuccomba depuis. Ainſi la Reine Mere ne l'eut pas plûtoſt ſollicité de mettre la diſcorde entre les nouveaux Mariez, qu'il y travailla de tout ſon pouvoir, & il en trouva le ſuccez d'autant moins difficile, qu'il fut ſecondé par la Dame de Sauves, de qui les ruſes étoient d'autant plus d'angereuſes qu'elle les cachoit ſous une admirable beauté.

L'un & l'autre commencerent par gagner celles des Femmes de la Reine qui avoient le moins d'eſprit, & qui ſe trovoient les plus credules. On leur perſuada que le Roy entretenoit depuis ſon Mariage autant ou plus d'amourettes qu'il en avoit auparavant eu; & que la Reine Mere bien-loin de l'en détourner, le favoriſoit dans cette ſorte de déreglement, & luy fourniſſoit meſme un aſſez grand nombre d'Objets pour ſatisfaire ſon incontinence. Ces Femmes en avertirent auſſitoſt leur Maiſtreſſe qui ne le crût pas d'abord: Mais elles le luy redirent tant de fois, qu'Elle devint jalouſe; & ce fut peut-eſtre principalement à cauſe que la maladie du Roy, dont on a déja parlé, l'empeſchoit ſouvent de luy rendre le devoir. Aprés que l'on eut réüſſi du côté de la Reine, on entreprit le Roy; & on luy prouva par une infinité de faits innocens en eux-meſmes, mais malicieuſement interpretez, que les inclinations de ſa Femme panchoient encore vers le jeune Comte de Salmes, & qu'il y avoit d'autant moins d'apparence qu'elle changeaſt en ce point, qu'Elle n'avoit point aſſez de genie pour faire ceder la paſſion à la vertu.

On ſe prévalut encore de ce qu'aprés ſes Nôces, Elle paroiſſoit auſſi triſte qu'Elle l'avoit auparavant été: qu'Elle aimoit à contre-tems la ſolitude; & qu'Elle

ne tenoit le Cercle que par contrainte : qu'Elle avoit la couleur plus blême que de coûtume ; & qu'il luy échapoit ſouvent des ſoûpirs, qui ne marquoient que trop qu'Elle n'étoit pas contente. On cacha au Roy que la veritable cauſe des ſimptômes que l'on vient d'abreger, étoit que l'humeur ſimple & modeſte de cette Princeſſe, ne pouvoit s'accomoder à la vanité, & aux fourberies de la Cour ; & que la pluſpart des diſcours qu'Elle entendoit, lorſqu'Elle ſe trouvoit en Compagnie, la choquoient de ſorte qu'Elle ne pouvoit diſſimuler le chagrin qu'Elle en recevoit. Enfin, l'on épia de ſi prés les actions de la Reine Regnante, que l'on trouva dequoy rendre vrai-ſemblable l'amour illegitime qu'on luy imputoit. 1589.

Le Comte de Salmes n'avoit oſé parler à Elle depuis que le Roy s'étoit expliqué qu'il la recherchoit en Mariage : Mais la raiſon & le reſpect ne ſont pas toûjours capables d'étouffer les paſſions quand elles ſont violentes & inveterées tout enſemble. Le Comte de Salmes crut avoir aſſez gagné ſur ſoy-meſme, de s'eſtre moderé juſques à ce point, & ne put s'empeſcher ny d'aller à la Cour de France, quand il ſçut que ſa Maiſtreſſe étoit mariée, ny de chercher avec empreſſement les occaſions de la voir. Il n'en falut pas davantage pour obliger Dugua, Souvré, & la Dame de Sauves, d'en informer le Roy, & d'enchérir ſur la verité. Ils l'aſſurerent d'avoir veu le Reine & le Comte ſe parler à l'oreille, aimer les lieux écartez, & fuïr la vûë du grand Monde. On ne ſçauroit excuſer le Roy d'avoir trop aiſément ajoûté foy à de tels rapports ; & de s'eſtre imaginé que ſa Femme luy étoit infidelle

1589. avant qu'il euſt pris les meſures neceſſaires pour en eſtre informé par des perſonnes indifferentes : Mais quand on eſt inconſtant on ne s'imagine que trop que les autres le ſont auſſi.

Le Roy fit aſſez mauvaiſe mine à ſa Femme pour en augmenter les déplaiſirs. Et dans la ſeule vûë de rendre publique la jalouſie qu'il venoit de concevoir, il chaſſa d'auprés de la Reine Regnante la ſeule Dame capable d'adoucir ſon chagrin : C'étoit la Dame de Cangy qui avoit eſté nourrie avec Elle, & qui n'avoit jamais ceſſé d'eſtre ſa Confidente. Le pretexte que l'on prit pour la renvoyer en Lorraine, fut qu'elle avoit moyenné l'entrevûë de la Reine Regnante avec le Comte de Salmes. La Reine Regnante en fut ſi touchée, que peu s'en fallut qu'Elle ne mouruſt de ſaiſiſſement au premier avis qu'elle en eut. Et de fait le Roy ſon Mary venoit de la perſecuter par l'endroit le plus ſenſible, en arrachant d'auprés d'elle, ce qu'elle avoit de plus cher aprés luy avoir oſté l'honneur. Car elle aimoit ſa Confidente avec tant de tendreſſe, qu'elle ne la laiſſa partir qu'à l'extremité, & qu'aprés qu'elle en euſt reçu du Roy un Commandement abſolu: Encore luy en reſta-t-il une oppreſſion ſuivie d'une fiévre chaude, qui dégenera en une fiévre éthique qu'elle garda le reſte de ſa vie.

Toute la conſolation qu'elle eut, fut d'apprendre qu'on la plaignoit par toute l'Europe, & qu'on admiroit à ſon égard le caprice de la Fortune. Car elle avoit toujours vêcu & vivoit encore de la maniere qui donnoit le moins de priſe à la médiſance : Elle imitoit en ce point ſa Mere, Sœur du brave & malheureux La-

moral Comte d'Egmont, qui avoit toujours eſté ſi modeſte, que bien-loin de s'émanciper quelquefois au-delà des bornes de cette vertu, on l'accuſoit de s'en être impoſé de trop étroites. La douceur des mœurs de la Reine Regnante, ne cedoit point à celle de ſes yeux ny du reſte de ſon viſage; & ſa Mere luy avoit inſpiré dés ſa naiſſance les ſentimens de la Pieté. Elle l'avoit élevée avec des ſoins ſi particuliers, qu'elle n'avoit point eu d'autre Gouvernante que celle qui l'avoit miſe au monde. Elle n'avoit pas encore douze ans quand elle paſſa pour la plus belle Princeſſe de la Chrétienté; & l'on doit rendre ce témoignage à la Reine Mere, que quand elle perſuada au Roy ſon Fils de l'épouſer, elle avoit une bonne intention; & qu'elle s'étoit figurée que les attraits de la Princeſſe de Vaudemont, ſeroient aſſez forts pour luy oſter toutes les inclinations volages auſquelles il avoit auparavant eſté ſujet. 1589.

Les Nôces de Sa Majeſté furent faites le dix-ſept de Février mil cinq cens ſoixante-quinze. Mais comme la Politique y avoit eu plus de part que l'Amour, elles ne furent pas meſme heureuſes tout le long du jour qu'on les celebra: Car on raconte que le Roy en ſortant de l'Egliſe, rencontra le Prince Sebaſtien de Luxembourg Comte de Brienne; & comme Sa Majeſté n'ignoroit pas qu'il avoit fait demander en Mariage la Princeſſe de Vaudemont, Elle luy dit en preſence de cette Princeſſe, qui n'étoit devenuë Reine de France que depuis une demie-heure, ou environ. *Mon Couſin, voilà vôtre Maiſtreſſe que je viens d'épouſer; & je ſouhaite qu'en échange vous épouſiez la mienne.*

1589. Le Comte de Brienne, qui ſçavoit que le Roy en avoit pluſieurs, luy demanda quelle eſtoit celle dont il parloit ; & le Roy luy declara que c'étoit la Demoiſelle de Châteauneuf. Le Comte de Brienne auſſi délicat ſur le point d'honneur qu'aucun autre Prince de l'Europe, n'oſa pas dire ouvertement au Roy qu'il ſe donneroit bien de garde de prendre ſes reſtes. Il ſe contenta de repartir, qu'il luy falloit du tems pour ajuſter cette Affaire avec les Parens des deux Partis : Mais le Roy s'expliqua ſi poſitivement qu'il manderoit à la Demoiſelle de Chaſteauneuf de reveniren toute diligence à la Cour, & qu'il entendoit que le lendemain de ſon retour elle fuſt mariée, que le Comte de Brienne fut contraint d'en donner ſa parole au Roy. Mais il ne fut pas plutoſt arrivé dans ſa Maiſon, qu'il monta ſur le plus vîte de ſes Chevaux, & ſe ſauva hors du Royaume.

La Reine Regnante eut encore à ſouffrir un mal au-deſſus duquel elle avoit crû que ſa bonne Fortune l'avoit élevée. La Cour de Henry Trois eſtoit ſi corrompuë, qu'il n'y avoit point d'Objet d'un ſi haut rang, ſur qui les Courtiſans ne formaſſent d'impudiques deſſeins : Et comme la Reine Regnante ſe trouvoit à peu prés dans la meſme diſpoſition, où Germaine de Foix Reine d'Arragon, ſeconde Femme du Roy Ferdinand le Catholique, avoit autrefois eſté ; elle ſe trouvoit expoſée, auſſi bien que la meſme Germaine, aux ſollicitations des plus effrontez Favoris du Roy ſon Mary. De plus, elle ne s'en pouvoit défaire que par de tres-rudes refus, & par des menaces réïterées d'avertir le Roy de leur impudence; & cela luy attiroit autant d'irreconciliables Ennemis. Les

Les Relations imprimées & manuſcrites n'ont point exprimé la cauſe qui porta le Roy à ſe racommoder avec elle au bout de deux ans; & l'on n'en ſçauroit imaginer d'autre, ſinon que l'Innocence a cela de particulier, qu'à moins que d'eſtre tout-à-fait méchant, on ſe laſſa enfin de la tourmenter. Il regarda ſa Femme comme une nouvelle Maiſtreſſe; & le principal de ſes ſoins, fut d'eſſayer de luy plaire & de la divertir par toutes ſortes d'honneſtes Recreations. Il conſerva tant qu'il vêcut, une tres grande eſtime pour elle; & la ſeule choſe qu'il luy cacha, fut le deſſein qu'il avoit formé de ſe défaire des Guiſes. Encore ne le fit il qu'à cauſe qu'il la connoiſſoit aſſez bonne Parente pour ſe défier qu'elle ne revelaſt ſon ſecret dans une ſi délicate conjoncture. 1589.

Au reſte, la mort violente de Henry Trois redoubla les chaſtes affections que la Reine ſon Epouſe avoit euës pour luy; & l'on en peut juger par les ſollicitations aſſiduës qu'elle fit auprés de Henry le Grand, dans la ſeule veuë d'en obtenir la vengeance. Elle n'obtint pourtant là-deſſus que la moindre partie de ce qu'elle ſouhaittoit; & elle ſe retira à Chevonceaux, où elle paſſa deux ans dans un auſſi grand deüil au dedans qu'au dehors d'elle-meſme.

Enfin, elle prit le party de ſe jetter entierement entre les bras de Dieu: Elle choiſit le Château de Moulins, Ville Capitale de la Province du Bourbonnois, qui luy avoit eſté donnée pour ſon Doüaire. Elle abandonna-là ſi generalement toutes les affaires d'icy bas, qu'elle ne ſe meſla plus que de celles de reconcilier le Duc de Mercœur ſon Frere avec le Roy; & Dieu permit qu'-

1589. elle en vint à bout. Elle s'appliqua enſuite ſi generalement à tous les exercices de la plus haute pieté, que ſa vie pouvoit ſervir de modéle à celle des Religieuſes les plus Reformées. Elle affoiblit ſon corps par tant de Jeûnes & de Diſciplines, qu'enfin elle ſuccomba ſous ſes continuelles auſteritez le quatre de Juillet mil ſix cens un dans la quarante-ſeptiéme année de ſon âge, onze ans aprés la mort de ſon Epoux.

La Cour ne réüſſit pas ſi bien à ôter à la Reine de Navarre, la Demoiſelle de Thorigni ſa Confidente, qu'à priver la Reine Regnante de la ſienne. Comme il étoit malaiſé que le Roy ſe fût porté à cette extremité ſans en communiquer à ſes Favoris, & qu'il y en avoit entre eux qui s'entendoient avec la Reine de Navarre, elle ſçut que l'on en vouloit à ſa Demoiſelle; & elle crut y remedier en l'envoyant pour quelques mois dans ſon Païs de Normandie, & dans la Maiſon d'un de ſes plus proches Parens: Mais on ne laiſſa pas d'y envoyer des Cavaliers avec ordre de l'enlever à quelque prix que ce fuſt, & de la faire perir. Les Cavaliers entrerent par adreſſe dans le Château, ſe ſaiſirent de la Demoiſelle, & la lierent ſur un cheval: Mais comme ils ſortoient avec elle, Avantigny & la Ferté, Gentilshommes de courage & de main, qui connoiſſoient la Demoiſelle, arriverent aſſez à tems pour la délivrer, quoiqu'ils n'euſſent point eu d'autre intention que celle d'aller rendre viſite au Maiſtre du Chaſteau.

On n'a pû demeſler ſi le Roy de Navarre avoit conſenti à cette violence ou non; & tout ce que l'on en ſçait eſt qu'il ſe brouilla incontinent aprés avec le Duc d'Alençon, & que leur diviſion fut l'ouvrage de la Da-

me de Sauves ; ce qui donna lieu de croire qu'elle n'avoit point agy ſans la participation, & meſme ſans l'ordre de la Reine Mere ; & que cette Princeſſe par des raiſons qui n'ont point encore eſté connuës, ne vouloit plus que les deux premiers Princes du Sang, fuſſent plus long-tems bien enſemble. L'antipathie de leurs humeurs étoit ſi grande, qu'il y avoit lieu de s'étonner que leur amitié euſt eſté formée, & il n'auroit pas eſté difficile de les faire paſſer ſans milieu, de cette amitié à une haine irreconciliable, ſi la Dame de Sauves n'euſt mieux aimé les rendre jaloux l'un de l'autre. 1589.

Les Relations du temps portent qu'ils n'en avoient pas trop de ſujet, & qu'il y avoit d'autres Courtiſans incomparablement mieux qu'eux dans l'eſprit de cette belle perſonne. Cependant elle les irrita ſi fort l'un contre l'autre, qu'ils furent ſur le point de ſe battre en duel. La Reine de Navarre n'entra pas cette fois dans les ſentimens de la Reine ſa Mere ; & quoiqu'elle n'aimaſt que trop à fomenter les brouïlleries, elle ne negligea rien de ce qui ſervoit à calmer celle-cy. Mais la Dame de Sauves & Dugua qui s'en apperçurent, la mirent hors d'état d'agir en la commettant avec le Roy ſon mary. Ils perſuaderent à ce jeune Prince qu'elle avoit moins d'inclination pour luy que pour le Duc d'Alençon ſon Frere, & que ſon intention étoit en les reconcilians enſemble, de l'obliger de quitter à ce Duc la part qu'il prétendoit dans les bonnes graces de leur commune Maiſtreſſe.

Comme le Roy de Navarre étoit de jour en jour plus attaché à l'amour volage, l'amour qu'il devoit avoir pour la Reine ſa Femme, diminuoit inſenſible-

1589. ment; & elle ſe plaint avec quelque juſtice dans ſes Memoires, qu'elle n'étoit plus que la Confidente de ſon Mary. Il n'y a pas bien loin de cette froideur à l'indifference; & le Roy de Navarre oublia ſa Femme, de ſorte qu'il ne ſe ſouvenoit plus d'elle que pour en mal parler. La Dame de Sauves & Dugua, aprés avoir ruïné la Reine de Navarre dans l'eſprit de ſon Mary, eſſayerent enſuite de la mettre mal avec le Duc d'Alençon ſon Frere: Mais entre toutes les méchantes qualitez de ce Prince, il y en avoit une bonne que l'on pouvoit aiſément oppoſer aux autres, qui étoit celle d'être ferme dans ſes amitiez, lorſqu'il n'étoit pas convaincu que la raiſon ou la vengeance l'obligeoit à les rompre. Il rejetta tout ce qu'on luy dit de la Reine de Navarre, avec tant de reſſentiment que l'on s'abſtint de luy en parler davantage. Mais il n'en arriva pas de meſme du Roy Henry Trois qui ne l'aimoit plus depuis ſon voyage de Pologne, & qui n'en apportoit point d'autre cauſe que la connoiſſance qu'il diſoit avoir de ſon humeur, comme ſi lorſqu'il n'étoit encore que Duc d'Anjou, & qu'il vivoit avec elle dans toute la familiarité permiſe entre un Frere & une Sœur, il n'avoit pas eu lieu de penetrer plus avant dans la connoiſſance de ſon genie, que lorſqu'il ne traitoit plus avec elle qu'en Roy, & qu'elle ne le regardoit plus qu'en qualité de Sujette.

Quoiqu'il en ſoit, la Reine de Navarre que Dugua maltraitoit par tant d'endroits, chercha de s'en venger, & ſe ſervit dans cette veuë de celuy des Hommes qui étoit le plus propre à le morguer. Buſſy d'Amboiſe étoit entré dans la faveur du Duc d'Alençon par

les belles voyes; & l'Hiſtoire luy doit cette juſtice, qu'il étoit incapable de faire par d'autres, ce que l'on appelle Fortune. Il s'étoit diſtingué dans les Batailles de Jarnac & de Moncontour; & c'étoit principalement à luy que la Reine Mere étoit redevable de la priſe de Mongommery, & par conſéquent de la vengeance qu'elle avoit tirée de la mort du Roy Henry Second ſon mary. On ne remarquoit en luy qu'un ſeul défaut, qui eſtoit celuy d'une exceſſive delicateſſe ſur le point d'honneur. 1589.

Il relevoit luy ſeul la reputation du Duc d'Alençon, qui ne ſe mettoit pas trop en devoir de la conſerver ny de l'accroître; & il luy inſpiroit des ſentimens dignes d'un Fils de France, & d'un Succeſſeur preſomptif à la Monarchie Françoiſe. Mais il ne ſe vantoit pas ſans ſujet de porter un cœur de Roy dans un corps de Gentilhomme, puiſqu'il ne pouvoit rien ſouffrir qui choquaſt tant ſoit peu ſes intereſts; & il ſe plaiſoit à braver dans toutes les rencontres l'inſolence des Favoris, & ſur tout celle de Dugua, quoi qu'il le duſt moins haïr que les autres, à cauſe qu'il eſtoit Sçavant auſſi bien que luy, & qu'il n'y avoit peut-eſtre qu'eux deux de leur profeſſion à la Cour, qui n'euſſent pas negligé l'étude des belles Lettres.

Dugua ne réüſſiſſoit point dans les converſations comme Buſſy d'Amboiſe, & ce fut là la premiere cauſe de leur diviſion. Le même Dugua apprit depuis que la Reine de Navarre avoit formé une étroite liaiſon avec Buſſy; & il ne douta pas là-deſſus que Buſſy ne luy fiſt querelle à la premiere occaſion qui s'en offriroit. Ce n'eſt pas qu'il ne fuſt brave; mais à dire le

1589. vray Buſſy l'eſtoit encore plus que luy ; & de plus il en faloit venir dans la derniere extremité de ſe battre en duel contre Buſſy, avec l'épée & le poignard, quand on eſtoit aſſez malheureux pour encourir ſa haine ; c'eſt-à-dire qu'il eſtoit abſolument neceſſaire de le tuer ou d'en eſtre tué. Ainſi le plus court expedient qu'il trouva pour ſe défaire de Buſſy ſans courir de riſque, fut de le mettre mal dans l'eſprit de Henry Trois, en perſuadant à Sa Majeſté qu'il entretenoit la Reine de Navarre. Il en vint à bout avec d'autant plus de facilité, que Buſſy ſans y penſer avoit choqué le Roy dans le point le plus delicat. Il avoit eu querelle avec Saint Phalle, & l'on avoit eu bien de la peine à les empêcher de ſe battre dans l'Iſle Nôtre-Dame.

La Cour à la priere du Duc d'Alençon qui les aimoit tous deux, s'eſtoit propoſée de les accommoder, & les avoit mandez au Louvre. Buſſy y eſtoit allé ſuperbement vêtu & accompagné de trois ou quatre cens Gentilshommes ; & le Roy l'ayant apperçû de loin en cet équipage, avoit demandé quel eſtoit le Roy qu'il voyoit venir : comme ſi Sa Majeſté euſt voulu dire qu'il n'appartenoit qu'à Elle d'eſtre ſi bien accompagnée. Ce fut là le veritable motif du complot dont on a déja parlé, qui avoit eſté fait pour aſſaſſiner Buſſy, & qui devint inutile par la ſeule liberté d'eſprit que Buſſy conſervoit toute entiere dans les plus grands dangers. Le Duc d'Alençon fut tellement prevenu de l'opinion que l'on n'auroit jamais attenté ſur la perſonne de ſon Favory, ſi le Roy n'y euſt donné ſon conſentement, qu'il rompit là-deſſus la bonne intelligence qu'il avoit euë juſques là avec Sa Majeſté,

qui de ſon côté n'eut plus à l'avenir de bonne volonté pour luy, quoique l'un & l'autre par des raiſons d'Etat, & ſur tout pour ne pas choquer la Reine Mere, feigniſſent d'eſtre bien enſemble. 1589.

On ajoûte que leur averſion ſeroit allée juſques à ſe défaire l'un de l'autre, s'ils euſſent crû le pouvoir faire ſans éclat. Mais il y a d'autant moins lieu de ſe le figurer, que ſi l'un & l'autre euſſent eſté méchans juſqu'à ce point, ils ne manquoient pas de perſonnes qui leur euſſent ſervy d'inſtrumens pour le Fratricide. Le Roy de Navarre racontoit à ce propos, que Henry Trois devint un jour malade d'un mal d'oreille, & que comme il eſtoit perſuadé que le Roy François Second ſon Frere aîné avoit eſté empoiſonné par cette voye, il s'imagina que le Duc d'Alençon ſon dernier Frere l'avoit miſe en uſage pour s'applanir le chemin à la Couronne. Il manda le Roy de Navarre, & luy commanda qu'immediatement aprés ſa mort, il ne manquaſt pas de tuer le Duc d'Alençon. Le pretexte qu'il prit pour excuſer un ordre ſi barbare, fut que le Duc d'Alençon eſtoit ſi méchant que s'il n'eſtoit prévenu, il ôteroit la vie non-ſeulement au Roy de Navarre, mais encore à tous les autres Princes du Sang, quand ce ne ſeroit que pour faire dire à la Poſterité qu'il auroit eſté le dernier de la Maiſon Royale.

Le Roy de Navarre employa pour lors toute ſon adreſſe pour detourner Henry Trois d'une ſi terrible reſolution ; mais ſes remontrances augmenterent le mal au lieu de le diminuer : Et Larchant, Dugua & Souvré regardoient déja avec des yeux meurtriers le Duc d'Alençon toutes les fois qu'il venoit s'enquerir

1589. de la ſanté de ſon Frere ; mais dés le lendemain Henry Trois commença à ſe mieux porter, & le Roy de Navarre eut occaſion de croire que la fiévre avoit eſté la ſeule cauſe du commandement abominable qu'il avoit reçu. Un des principaux ſujets de mécontentement du Duc d'Alençon, conſiſtoit en ce qu'il n'avoit que peu de ſuite & encore moins d'amis, parce qu'il n'avoit pour tout appanage que des penſions mal payées, ce qui l'empeſchoit d'attirer auprés de ſa perſonne les hommes de valeur & de merite.

Dugua luy faiſoit tous les jours de nouvelles indignitez ; & les autres Courtiſans prenoient pretexte ſur ſa mauvaiſe mine & ſur ſes continuelles irreſolutions, pour imiter Dugua dans le mépris qu'il avoit pour luy. Le Duc d'Alençon avoit aſſez d'eſprit & de reſſentiment pour en concevoir tout le dépit dont il eſtoit capable ; mais il n'oſoit en rien témoigner à cauſe qu'il préſuppoſoit que le Roy ſon Frere approuvât l'inſolence de ſes Favoris, & qu'il les encourageât à la continuer. Il ſe voyoit de plus obſervé par des gens qui luy eſtoient inconnus, & dont la contenance le menaçoit de quelque fâcheux accident ; & il recevoit à toutes heures des avis veritables ou faux que ſa vie n'étoit point en ſûreté.

Ses frayeurs redoublerent par le bruit qui courut alors dans le Louvre, que l'on avoit attenté à la vie du Marêchal de Montmorency. La confiance que le Duc d'Alençon avoit en cet Officier de la Couronne, eſtoit ſi grande qu'il auroit entierement ſuivi ſes avis ſi la Cour l'euſt voulu permettre : Mais le Marêchal de Montmorency n'avoit que trop montré ſous les deux

deux Regnes precedens qu'il eſtoit tout d'une piece, & que ſi l'on abandonnoit le Duc d'Alençon à ſa conduite, il ne luy inſpireroit que des ſentimens dignes de ſa naiſſance. Ce n'eſtoit pas là ce que pretendoient les Favoris qui penſoient à le gouverner toute ſa vie, & par conſequent à ne mettre auprés de luy qu'un Seigneur qui l'entretint dans les plaiſirs. 1589.

Il leur auroit eſté néamoins bien difficile d'empêcher que le Duc d'Alençon & le Mareſchal de Montmorency, qui ſembloient eſtre nez l'un pour l'autre, ne formaſſent entr'eux une ſi étroite union, que toute la Cabale de la Cour ne ſeroit pas capable de la traverſer; & les Favoris l'apprehenderent ſi fortement qu'ils reſolurent de faire mourir ce Marêchal de la maniere que l'on a rapportée dans le Sixiéme Livre de cette Hiſtoire: Mais ſi l'on attentoit ſur ce Seigneur par une voye violente, il eſtoit infaillible que Damville ſon Frere ſe revolteroit: Que le tiers Parti ſe declareroit pour luy: Que les Calviniſtes avec leſquels il avoit conclu une Ligue offenſive & deffenſive, recommenceroient la Guerre à ſa ſeule conſideration: Que le Duc de Savoye luy fourniroit des Troupes & de l'argent; & que les Eſpagnols luy en offriroient d'autant plus volontiers qu'ils eſperoient tirer de luy des Places de ſûreté, qui leur faciliteroient l'entrée du Languedoc, toutes les fois qu'ils jugeroient à propos d'y faire diverſion.

Le Roy eſtoit ſi perſuadé des raiſons que l'on vient de rapporter, que ſes Favoris ne pûrent obtenir de luy qu'il leur permît de faire aſſaſſiner le Marêchal de Montmorency tant que Damville vivroit: Mais

1589. le meſme Damville tomba malade de maniere à convaincre les moins credules qu'il ne gueriroit pas, & peu s'en fallut que le Roy ne conſentît à la mort du Mareſchal de Montmorency. La bonne fortune pourtant de ce Marêchal, & les ſervices que luy rendirent Souvré & l'Eveſque du Puy, luy ſauverent la vie : Mais le Duc d'Alençon à qui cette intrigue fut découverte, reconnut que c'eſtoit principalement à luy que les Favoris en vouloient ; & qu'il s'expoſeroit à d'inevitables dangers s'il demeuroit plus long-tems à la Cour.

Buſſy d'Amboiſe, Fervaques, & Simiers le confirmerent dans cette opinion en augmentant ſa défiance; & il n'attendoit plus qu'un pretexte plauſible pour ſe retirer de la Cour, quand les Favoris le luy fournirent ſans y penſer. Saint Luc devint amoureux de la fille aînée du Marêchal de Briſſac, qui paſſoit pour l'Heroïne de la Cour. Il avoit de ſon côté toutes les qualitez neceſſaires à ſe faire aimer ; & la Demoiſelle de Briſſac ne refuſa pas de l'épouſer. Elle y mit ſeulement une condition qui parut ſi dure à Saint Luc, qu'il delibera long-temps s'il l'accepteroit ou non, quoique ſa paſſion fut tres-violente.

Sa Maîtreſſe qui eſtoit un miroir de chaſteté, luy dit en confidence qu'elle eſtoit informée de la vie qu'il menoit à la Cour & des excez qu'il y commettoit : Qu'elle prevoyoit bien qu'il luy ſeroit impoſſible de s'en abſtenir tant qu'il y demeureroit : Et que pour elle puis qu'elle eſtoit reſoluë de vivre en honneſte Femme, elle ne pouvoit ſe reſoudre d'épouſer un Homme qui ne vécuſt pas avec elle en honneſte Homme:

Qu'elle promettoit donc de luy donner la main ; mais que ce ſeroit à condition que pour l'amour d'elle, il ſe banniſt volontairement de la Cour, & qu'il priſt de ſi juſtes meſures qu'au ſortir de l'Egliſe, il l'enlevât & la menaſt dans ſon Gouvernement de Broüage, où ils paſſeroient enſemble le reſte de leurs jours. Saint Luc y conſentit enfin, & tint parole à ſa nouvelle Epouſe. 1589

Le trouble qu'excita ſon évaſion n'empeſcha pas les Favoris d'attitrer des Gens qui firent tant de pieces au Duc d'Alençon, qu'ils mirent ſa patience à bout, & le contraignirent de ſe retirer de la Cour. L'un de ceux dont il ſe plaignoit le plus eſtoit Villequier, qui s'eſtoit rendu mépriſable par une action tout-à-fait barbare. La Cour eſtoit dans le Chaſteau de Poitiers dont le Roy luy avoit donné le Gouvernement, & néamoins la preſence de Sa Majeſté ne l'empeſcha pas d'entrer un matin dans la Chambre de ſa Femme, ny de la poignarder au ſortir du lit en preſence d'une Demoiſelle qui luy tenoit un miroir & luy aidoit à ajuſter ſa coëffure. Toute la précaution qu'il prit aprés le coup, fut de laver ſes mains & de changer d'habit ; & il ſe trouva enſuite au lever du Roy. Il y eut meſme l'effronterie de plaiſanter ſur le crime qu'il venoit de commettre, & de pretendre qu'il n'y avoit point d'honneſte homme qui s'il euſt été en ſa place n'en euſt uſé de meſme.

Il prétendit avoir intercepté une Lettre qu'elle écrivoit à Barbiſi ſon Galant, & dans laquelle elle luy mandoit qu'elle eſtoit groſſe de ſon fait, & qu'elle vouloit empoiſonner Villequier de meſme que Bar-

1589. biſi avoit empoiſonné ſa Femme, afin qu'ils fuſſent tous deux libres de ſe marier enſemble. Il ajouta qu'il avoit trouvé dans le coffre de ſa Femme, le venin qu'elle devoit luy donner : Mais tout cela n'empeſcha pas, que le meurtre de ſa Femme ne paſſaſt pour abominable, ſur tout aprés qu'on l'eut ouverte, & qu'on l'eut trouvée groſſe de deux enfans. Outre que les Courtiſans qui remarquerent que le Roy n'en fit pas plus mauvaiſe mine à Villequier, & qu'il luy fit expedier ſa grace en la meilleure forme, s'imaginerent qu'il n'auroit jamais oſé ſe défaire de ſa Femme ſi le Roy n'y euſt conſenti, à cauſe que Sa Majeſté la haïſſoit par des raiſons qui n'ont point encore été aſſez développées.

Henry Trois ſolemniſa la Fête des Roys en mil cinq cens quatre-vingt, d'une maniere également inconnuë à ſes Predeceſſeurs & à ceux qui l'ont ſuivi : Car il fit un feſtin aux principaux Courtiſans des deux Sexes ; & la Demoiſelle de Pons ſortie d'une des plus Illuſtres Maiſons de Bretagne ayant été Reine de la Féve, il ſe para extraordinairement, & la mena à la Meſſe du Chaſteau du Louvre à la Chapelle de Bourbon. Les Favoris du Roy n'avoient non plus que Sa Majeſté rien negligé de ce qui ſervoit à leur ajuſtement ; & il n'y eut que Buſſy d'Amboiſe qui pour les morguer à ſon ordinaire, ſe contenta d'un habit ſimple & modeſte : Mais il étoit ſuivi de ſix Pages, vétus d'un drap d'or friſé ; & quand on luy reprocha ſa moderation & le luxe de ſes ſix Pages, il repartit que le tems étoit venu que les Gueux fuſſent les plus braves ; & de là s'enſuivirent les diverſes querelles que le meſme Buſſy eut à ſoûtenir.

Le Roy nonobſtant le Careſme alloit deux ou trois fois la ſemaine faire collation dans les meilleures maiſons de Paris, & y danſoit juſqu'à minuit avec ſes Favoris friſez & fraiſez, & avec les Dames de la Cour & celles de la Bourgeoiſie de Paris que la curioſité y attiroit. Cette maniere de vivre qui le rendoit à la verité mépriſable à ſes Sujets, ne l'auroit pourtant pas empêché de conſerver ſa Couronne, du moins avec les inconveniens que Charles Neuf y avoit trouvez, ſi par le plus grand malheur qui luy arriva jamais, il n'eût rompu l'amitié qu'il avoit jurée au Duc de Guiſe. C'eſt là le plus important ſecret de ſon Gouvernement; & pour le développer il eſt neceſſaire d'obſerver que la France depuis que les Anglois en avoient été chaſſez, avoit preſqu'entierement évité la Guerre Civile, par la ſeule raiſon que les Roys y avoient eû pour les Princes de leur Sang toute l'eſtime & toute l'affection qui leur devoit eſtre naturelle. 1589.

Le Roy François Premier commença à ſe diſpenſer de ſuivre cette maxime; & le motif qu'il en eut fut d'autant plus pardonnable qu'il paroiſſoit legitime. Le Connêtable de Bourbon ſecond Prince du Sang, s'étoit revolté contre luy & l'avoit pris devant Pavie. Il étoit à craindre que les autres Princes du Sang n'imitaſſent la Rebellion de celuy-là; & François Premier n'avoit pas crû qu'il y eût de meilleure voye pour les en détourner, que celle de les appauvrir & de les éloigner des bonnes graces des Chefs de leur auguſte Maiſon. Il avança en leur place la Branche de la Maiſon de Lorraine qui s'étoit établie en France; & parce que Claude Comte de Guiſe avoit défait ſur les Fron-

1589. tieres du Duché de Bourgogne, la premiere Armée que les Eſpagnols avoient fournie au Connêtable de Bourbon ; Sa Majeſté le receut dans ſes bonnes graces, & le fit le premier Duc & Pair du Royaume aprés les douze, dont l'Inſtitution étoit trop ancienne pour leur en preferer de nouveaux. Le contre-coup de cette dignité fut d'un plus grand préjudice aux Princes du Sang, que le Roy n'avoit prevû ; puiſque le Peuple s'accoutuma inſenſiblement à les mépriſer quand il ne les vit plus ny Chefs du Conſeil d'Etat, ny à la teſte des Armées.

Le Duc de Guiſe ne ſe maintint pas néamoins long-tems en faveur. Car François Premier luy ayant confié quand il partit pour l'Italie, ſix mil vieux Soldats pour la garde des Frontieres de Champagne & de Bourgogne ; il ſe laiſſa vaincre aux ſollicitations du Duc de Lorraine ſon frere aîné, & il luy mena ſa petite Armée pour le deffendre des ſoixante mil Païſans d'Alemagne qui venoient ravager ſon Etat. Il eſt vray que le Duc de Guiſe n'employa que dix-neuf jours à cette merveilleuſe expedition : Qu'il défit en ſi peu de tems les Païſans d'Alemagne en trois Batailles rangées : Et qu'il ſauva les Duchez de Lorraine & de Bar : Mais il étoit parti de France ſans le congé de Louiſe de Savoye Mere de François Premier & Regente du Royaume. François Premier venoit d'eſtre pris ; & ſi les Imperiaux euſſent attaqué les Provinces de Champagne & de Bourgogne durant l'abſence du Duc de Guiſe, ils les euſſent conquiſes avec d'autant plus de facilité qu'ils les auroient trouvées dégarnies. Cette faute ſembla de ſi grande conſequence à François

Premier, qu'aprés ſon retour en France il diſgracia le Duc de Guiſe; & il ne ſe ſeroit plus ſervi de luy, ſi le Cardinal de Lorraine Frere puîné de ce Duc, n'eût été aſſez adroit pour s'inſinuer dans la faveur de Sa Majeſté, & meſme pour y rétablir ſon Frere. 1589.

Henry Second ſucceſſeur de François Premier aima toute ſa vie la Ducheſſe de Valentinois * quoiqu'elle ne fût plus en âge d'être aimée. Cette Femme avoit eû deux Filles de Brezé Senechal de Normandie ſon Mary, & le Duc d'Aumale troiſiéme Fils du Duc de Guiſe en épouſa l'aînée. Cette alliance produiſit l'effet que le ſecond Duc de Guiſe & le ſecond Cardinal de Lorraine ſon Frere avoient attendu, puiſque la Ducheſſe de Valentinois les mit ſi avant dans les bonnes graces de Henry Second, que le ſeul Connêtable de Montmorency y avoit plus de part qu'eux. La Reine Mere Catherine de Medicis ſous le Regne de François Second voulut s'emparer de l'adminiſtration de l'Etat dont Elle avoit été tout à-fait excluſe durant la vie de ſon Mary; & comme Elle prévoyoit que le principal obſtacle qu'Elle y trouveroit viendroit des Princes du Sang, Elle appuya contr'eux la Maiſon de Guiſe, qui d'ailleurs avoit une puiſſante protection à la Cour, puiſque François Second aimoit éperduëment la Reine Marie Stuart ſa Femme, & que cette Princeſſe étoit Fille de Marie de Lorraine Sœur du Duc de Guiſe & du Cardinal de Lorraine.

* Elle avoit prés de ſoixante & dix ans.

Les Princes du Sang chercherent leur conſervation dans le Parti des Calviniſtes; & la Maiſon de Guiſe ne manqua pas de profiter de la faute qu'ils venoient de commettre, puis qu'Elle ſe mit à la teſte

1589. des Catholiques, & qu'Elle perſuada tous les François zelez pour l'ancienne Religion, que c'étoit uniquement Elle qui l'avoit ſauvée en France. Et de fait, il faut avoüer que François de Lorraine, ſecond Duc de Guiſe étoit le plus grand Perſonnage de ſon tems; tout le monde l'aimoit, ou le craignoit. La Nobleſſe Catholique avoit pris ſon Parti; & le Peuple en étoit preſque Idolâtre; ſur tout les Pariſiens qu'il avoit charmez en venant dans leur Ville, ſur la priere qu'ils luy en avoient faite, à cauſe que les Calviniſtes s'étoient vantez d'empêcher les Proceſſions de la Fête-Dieu en mil cinq cens ſoixante-un.

Il paſſe pour conſtant que s'il euſt vêcu un mois de plus, il auroit achevé d'exterminer l'Hereſie en France; & que les Calviniſtes ne trouverent point d'autre expedient pour s'y maintenir, que de perſuader à Poltrot de l'aſſaſſiner. Quant à l'ambition que les ennemis de ſa Maiſon luy reprocherent aprés ſa mort, elle eſtoit d'autant moins vray-ſemblable, que s'il euſt eu deſſein d'uſurper la Couronne, il n'en auroit pas perdu les trois favorables occaſions qui s'en offrirent. La premiere fut à la conjuration d'Amboiſe, lorſqu'il tenoit le Prince de Condé en priſon, le Roy de Navarre ſous bonne garde; & les Enfans de France entre ſes mains. La ſeconde fut à la mort de François Second, quand la plûpart des Seigneurs du Royaume le priérent de ſe faire Roy, ſur l'apprehenſion qu'ils eurent que le Roy de Navarre ou le Prince de Condé ſeroient Tuteurs du jeune Charles Neuf, & qu'en ces deux cas la Religion Calviniſte opprimeroit la Catholique. Et la derniere, lors qu'aprés la mort du Roy de Navarre devant Roüen

Roüen; & que le Duc de Guiſe eut pris le Prince de Condé à la Bataille de Dreux; il étoit ſi facile à ce Duc de ſe ſaiſir de l'État, que la Reine Mere en eut peur; & l'on ajoute que ce fut là-deſſus qu'Elle rechercha d'accommodement les Calviniſtes. 1589.

Henry troiſiéme Duc de Guiſe quoy que ſeulement âgé de treize ans ſucceda aux Charges & aux Gouvernemens de ſon Pere; parce que la Reine Mere crut avoir beſoin de luy pour tenir en crainte le Roy Charles Neuf ſon Fils, qui luy vouloit échaper: Outre que ce Duc avoit de ſi belles qualitez de corps & d'eſprit que les Pariſiens ne l'aimoient pas moins qu'ils avoient aimé ſon Pere, tant ils eſtoient convaincus qu'il ne luy ſeroit point inferieur. Il maintint & même il augmenta ſa reputation par deux Voyages, l'un en Hongrie, & l'autre à Malthe, où il mena deux cens Gentils-hommes choiſis. Il y porta les Armes avec eux, & il ſe ſignala contre les Turcs. Enſuite il ſe jetta dans Poitiers que l'Amiral de Chaſtillon avoit aſſiegé avec toutes les forces du Parti Calviniſte, & toutes celles que les Proteſtans d'Allemagne luy avoient fournies; & le même Duc deffendit cette Place d'une maniere ſi infatigable, & ſi judicieuſe au-delà de ce que ſon âge, qui n'eſtoit encore que de dix huit ans ſembloit promettre qu'il n'acquit pas moins de reputation que la priſe de Calais en avoit apporté à ſon Pere.

Il ne ſe paſſa pas depuis d'occaſions à la Cour ny à la Campagne où il ne répondît à la haute opinion que l'on avoit conceuë de luy, & cela n'empêcha pas néamoins que Charles Neuf ne ſe dégoûtaſt de luy. Mais

1589. le Cardinal de Lorraine qui s'en apperceut, luy conſeilla de s'attacher au Duc d'Anjou. Il y a de l'apparence que le genie de ces deux Princes ne permettoit pas qu'ils euſſent beaucoup de liaiſon l'un pour l'autre; cependant le Duc de Guiſe ſe contraignit ſi bien que le Duc d'Anjou juſques à ſon départ pour la Pologne n'eut point de meilleur Amy ny de Confident plus fidele que le Duc de Guiſe. Mais le Duc d'Anjou devenu Roy de France, voulut avoir des Favoris, & le principal effort de ces Favoris, fut d'irriter le Roy contre le Duc de Guiſe. Sa Majeſté ne le maltraita pas néamoins d'abord, & garda d'aſſez longues meſures avec luy. Elle ſe contenta d'agir à ſon égard d'une maniere plus ſerieuſe qu'à l'ordinaire : De ne luy faire plus de bien; & de n'accorder plus de graces à ſa recommandation. Mais le Duc de Guiſe ne mettoit point de difference entre l'entiere diſgrace & la chute de la haute faveur. Il ne pouvoit ſouffrir que les Favoris l'euſſent ſupplanté; & ſon reſſentiment dégeneroit en fureur, quand il ſe comparoit avec eux.

Il apprehendoit plus que la mort de déchoir de l'eſtime que ſon Pere & ſon Ayeul avoient acquiſe. Les Eſpagnols offroient de luy donner les moyens de la maintenir, & meſme de l'accroître pourvû qu'il voulût bien s'aider luy-meſme; & toutes ces conſidérations enſemble le porterent à ſe rendre Chef de la Faction qui s'étoit déja formée dans l'Etat ſous les noms d'union ou de Ligue. Il ne ſe fut pas plûtôt déclaré pour cette Ligue qu'au lieu qu'elle craignoit auparavant de paroître & de paſſer pour une Faction criminelle, elle ſe produiſit en Public. Elle s'appella

Union pieuſe & ſacrée : Elle ne travailla plus à ſe juſtifier ; mais à faire le Procez de toutes les perſonnes, ſans diſtinction & ſans reſerve qui prendroient la hardieſſe de la blâmer : Elle s'empara de la Bourgeoiſie de Paris : Elle s'inſinua dans les eſprits des Gouverneurs & des Magiſtrats des Provinces, en leur faiſant concevoir de l'ennuy pour le Gouvernement paſſé, & de mauvais préjugez pour le preſent ; & elle ſe trouva par ſes Supôts en poſſeſſion des plus belles Charges & des principaux établiſſemens du Royaume ; mais rien ne l'augmenta ſi conſiderablement que l'humeur du Roy & ſa maniere de vivre dont elle ſceut admirablement ſe prévaloir. 1589.

La force d'eſprit qu'il avoit autrefois témoignée en tant d'éclatantes occaſions luy avoit tout à-fait manqué, & à dire le vray il n'étoit plus le meſme qu'il avoit été en qualité de Duc d'Anjou. La moleſſe où il étoit tombé l'avoit rendu extraordinairement timide : Il ſe repentoit au milieu de l'execution de ſes entrepriſes de les avoir formées ; & il en témoignoit un chagrin qui ne ſervoit qu'à décourager ceux qui luy devoient aider, & qu'à augmenter la reſolution que ſes Ennemis avoient priſe de luy reſiſter. La lecture de Machiavel luy avoit inſpiré des maximes qui ne s'accordoient pas toûjours avec la Religion ny avec l'honnêteté ; & il ſe ſervoit de certains détours que les Grands Princes devoient avoir en horreur lors qu'il s'agiſſoit de traiter avec leurs Sujets : En un mot il n'étoit plus capable d'agir en Pere à l'égard des François reſtez ſous ſon obeïſſance ny en Souverain à l'égard de ceux qui s'en étoient écartez.

1589. Le Duc de Guiſe au contraire ne negligeoit rien de ce qui ſervoit à ſe prévaloir des conjonctures les plus propres pour augmenter ſon credit & ſa réputation. Il étoit tres bien fait avant qu'il eût été balafré en combattant contre les Reiſtres ; & les Dames n'avoient pas moins de peine à ſe deffendre de ſa beauté & de ſa bonne mine que de l'enjoüement de ſa converſation. Il avoit le tein beau & vermeil, les yeux vifs & perçans, le front ſerein, le viſage riant, la taille ſi bien proportionnée qu'aucun homme de ſon tems ne l'égaloit en ce point, la démarche grave, & l'air ſi majeſtueux qu'il n'étoit poſſible ny de l'exprimer ny de l'imiter. Il paroiſſoit dans toutes ſes actions une hardieſſe naturelle mêlée de douceur qui excitoit de l'admiration dans les perſonnes qui les conſideroient ; & il n'y avoit point de Prince qui fût plus liberal, plus civil, plus careſſant & plus officieux quand il le pouvoit, ſans nuire à ſes prores intereſts. Il ne refuſoit ſon credit à perſonne ; il donnoit à pleines mains, & le plus grand de ſes mépris étoit pour l'argent dans les rencontres où il ne croyoit pas en avoir abſolument beſoin.

Il avoit joüé avec le Surintendant d'O, & il luy avoit gagné cent mil livres. D'O luy envoya dés le lendemain cette ſomme, en ſoixante-dix mil livres, d'argent, & en dix mil écus en or, renfermez dans un ſac de cuir. Le Commis qui eut ſoin de la faire porter par des Crocheteurs & de la preſenter ſe nommoit de Vienne ; & le Duc de Guiſe qui d'un côté croyoit devoir uſer de gratification à l'égard de ce Commis, & s'imaginoit de l'autre que le ſac de cuir n'eſtoit rem-

ply que d'argent, le prit; & le donna à de Vienne, qui ne ſçachant pas non plus ce qu'il contenoit, n'oſa le refuſer. Mais quand il fut de retour à l'Hôtel d'O, & qu'il eut examiné de prés la liberalité qu'on venoit de luy faire, il jugea qu'elle étoit exorbitante, & il la reporta à l'inſtant au Duc de Guiſe, qui non-ſeulement ne la voulut plus recevoir; mais de plus luy dit, que puiſque la Fortune luy avoit eſté ſi favorable, il cherchât un autre que le Duc de Guiſe pour luy en porter envie. Ainſi les dix mille écus demeurerent à de Vienne, & il les ménagea avec tant d'adreſſe & de ſuccez, qu'un Seigneur d'une des meilleures Maiſons du Royaume rechercha ſon alliance. 1589.

Le Duc de Guiſe n'eſtoit néamoins ny prodigue ny diſſipateur, & ſes bien-faits ne s'étendoient point au-delà des perſonnes qui avoient du merite ou de la neceſſité. Il ne donnoit qu'aux Gens de Guerre, à la Nobleſſe, à de puiſſantes Communautez, & à ceux qui avoient du credit & des qualitez propres pour negocier au dehors, & pour conduire des intrigues au dedans. Son Train eſtoit magnifique, ſa Table plus abondante que delicate, & ſon Ecurie propre à exciter la curioſité de ceux qui ſe connoiſſoient particulierement en Chevaux, & qui eſtoient aſſurez d'y voir les meilleurs & les plus viſtes du Royaume.

Il ne parloit que de procurer le bien public & de proteger la Religion Catholique; il engagea bientôt dans ſes intereſts les Parlemens de Roüen & de Thoulouſe, & une partie de celuy de Paris. Les Favoris qui le traverſoient à tout momens ne le détournoient d'aucun de ſes deſſeins; & il ſouffroit les inju-

1589. res avec une merveilleuſe patience, quand il ne pouvoit ou ne jugeoit pas à propos de s'en venger, comme il luy arriva à l'égard du Fou Bruſquet * qui luy arracha un poil de la barbe, ſans qu'il en fiſt autre choſe que rire, lors qu'il pouvoit en témoigner ſon reſſentiment en toute liberté; il ne laiſſoit pas de pardonner pourvû que ceux qui l'avoient offenſé ne fuſſent pas de trop dangereux Ennemis; & il prenoit plaiſir à montrer ſa generoſité pourvû qu'elle ne diminuât pas trop ſon pouvoir.

* Fou de Henry Trois.

Mais il n'eſt rien d'accompli icy-bas, & les plus grands Hommes ont des foibles qui balancent pour le moins leurs belles qualitez, s'ils ne les ſurpaſſent. Le Duc de Guiſe avoit une préſomption pour luy-même qui dégeneroit en temerité: Il ſe fioit trop à ſa bonne fortune & aux applaudiſſemens du Peuple: Il rouloit en même-tems dans ſon imagination une infinité de penſées diverſes & même contraires les unes aux autres; & il s'en falloit peu que la teſte ne luy tournât dans ſes plus grandes proſperitez: Il avoit plus d'attention pour les eſperances éloignées que pour les dangers preſens; & ce fut là la principale cauſe de ſon malheur.

Les Calviniſtes, les Politiques & les Courtiſans luy reprochoient encore d'avoir peu de foy, peu de parole, peu de ſincere affection pour ſes Amis & trop d'attachement pour les Dames en general, quoiqu'il en euſt pour les plus belles en particulier. On remarqua pourtant que ſes amourettes contribuerent plus à l'avancement de ſes Projets qu'elles ne les retarderent; & que ce fut par ce moyen qu'il oppoſa aux Favoris

dans la Cour des intrigues qui les embaraſſerent davantage que s'il les euſt atraquez à découvert. Il ſoutenoit preſque ſeul le poids des affaires de la Ligue, & le Cardinal ſon Frere ne le ſoulageoit que peu, parce qu'il étoit lent & qu'il n'avoit ny aſſez d'eſprit ny aſſez de jugement pour le ſeconder. Mais on a prétendu que ſon plus grand embarras étoit domeſtique; & qu'il luy venoit du côté de la Ducheſſe ſa Femme. Voici la maniere dont le raconte quelques Memoires du tems & l'on ſe contente de les tranſcrire ici ſans les approuver. 1589.

La Ducheſſe de Guiſe étoit ſeconde Fille du Duc de Nevers & avoit épouſé en premiere Nôces le Prince de Porcien, de la Maiſon de Croy. Elle ne demeura pas long tems avec luy, parce qu'il mourut des fatigues de la Guerre, ou d'un trop violent exercice de Chaſſe, & la ſeule choſe qu'il luy recommanda en mourant, fut de ne pas épouſer le Duc de Guiſe qu'il tenoit pour le plus grand de ſes Ennemis. On ajoute qu'elle le luy promit; mais quoiqu'il en ſoit elle ſe diſpenſa bien tôt d'accomplir la derniere volonté de ſon Epoux. Quelques ennemis du Duc de Guiſe perſuaderent au Roy Charles Neuf que ce Prince eſtoit trop bien avec Marguerite de France ſa Sœur; & il n'en fallut pas davantage pour faire reſoudre la mort de ce Duc. La Tour Gondy eut ordre de le tuer dans le Bois, la premiere fois qu'il accompagneroit le Roy à la Chaſſe, & ne l'executa pas. Le Roy menaça la Tour de le poignarder luy même, s'il manquoit ſon coup une ſeconde fois; & la Tour lorſqu'il eut abordé le Duc de Guiſe, témoigna d'eſtre ſi fort interdit que

1589. ce Duc preſſentit une partie de ſon intention. Il luy demanda ce qu'il ſouhaitoit de luy ; & la Tour manquant de courage luy expliqua l'ordre qu'il avoit reçû de l'aſſaſſiner.

Le Duc de Guiſe au retour de la Chaſſe alla trouver la Ducheſſe de Nemours ſa Mere qui eſtoit malade, & luy demanda conſeil ſur ce qu'il avoit à faire. La Ducheſſe de Nemours luy répondit qu'il ne pouvoit éviter le malheur qui le menaçoit, qu'en ſe mariant la même nuit ; & elle ſe chargea de luy trouver une Femme. Elle manda la Princeſſe de Porcien, qui ne jugea pas à propos de refuſer le Party qui ſe preſentoit. Ainſi le mariage fut propoſé, negotié, conclû, conſommé, & la Ducheſſe ſe trouva groſſe d'un Fils qui fut depuis le quatriéme Duc de Guiſe; & le tout arriva dans l'eſpace de quatre heures. Le Roy l'ayant appris à ſon réveil revoqua l'ordre qu'il avoit donné à la Tour-Gondy. Les Epoux furent quatorze ans enſemble, & eurent quatorze enfans : Mais il arrive rarement que les alliances precipitées ſoient long tems heureuſes. Cauſſade Saint-Maigrin Gentil homme Bourdelois eſtoit devenu Favori du Roy Henry Trois par le ſeul avantage de ſa beauté ; & à dire le vray, tout le monde avoüoit que ſi elle n'euſt pas eſté un peu trop effeminée ; il n'y en auroit point eu dans toute l'Europe qui luy conteſtaſt la preference.

La Cour étoit alors le lieu des bonnes Fortunes, & le deſordre étoit ſi grand, que non-ſeulement ceux qui en avoient eu, ne faiſoient point de ſcrupule de s'en venter ; mais encore ils ne laiſſoient pas de s'en glorifier, quoiqu'ils n'en euſſent point eu, de crainte qu'on

qu'on ne les eſtimaſt inferieurs aux autres Courtiſans à qui les plus belles Dames s'étoient abandonnées. 1589.

Saint Maigrin par malheur pour luy fut de ce nombre, & eut l'impudence de dire que la Ducheſſe de Guiſe s'étoit proſtituée à luy*. Comme le Duc de Guiſe étoit l'homme le moins ſuſceptible de jalouſie à l'égard des Femmes, on ne s'adreſſa pas d'abord à luy pour luy faire confidence de la ſotte vanité de Saint Maigrin. On en parla à ſes plus proches Parens & à ſes meilleurs Amis ; & les uns & les autres le ſolliciterent avec tant d'inſtance, que pour ſe délivrer de leurs importunitez, il leur promit de ſe venger premierement de ſa Femme, & enſuite de ſon prétendu Galant. Et de fait, il s'abſtint contre ſa coûtume de coucher avec elle la nuit ſuivante ; & le lendemain il entra dans ſa Chambre dés les quatre heures du matin avec un poignard à la main droite, & une écuelle d'argent remplie d'une liqueur noiraſtre à la gauche.

* Dans les Memoires de M de Boiſſy. Ils ſont dans la Bibliotheque de M. de Meſmes.

Il reveilla la Ducheſſe qui dormoit profondement; Il luy reprocha en peu de mots ſon infidelité ; & il luy dit avec un viſage & d'un ton de voix où elle pouvoit découvrir tous les ſymptômes de la fureur & du deſeſpoir, qu'il luy donnoit le choix de mourir du poignard, ou du poiſon préparé dans l'écuelle qu'il tenoit. La Ducheſſe ſe mit inutilement en devoir de le fléchir ; & quand elle eut reconnu que ſes prieres & ſes charmes étoient également impuiſſans, elle ſe fit violence pour mourir en Princeſſe de la Maiſon de Cleves, où il ne s'étoit point encore trouvé de lâches. Elle prit le prétendu poiſon : elle l'avala, & elle ſe mit à genoux devant ſon Oratoire en attendant le

1589. moment qu'elle devoit expirer. Mais elle ne demeura pas long-tems en cet état, ſans reconnoiſtre que ſon Mary n'étoit pas ſi cruel, & qu'elle n'étoit point ſi malheureuſe qu'elle penſoit. Le prétendu poiſon étoit le meilleur conſommé que l'on eût pû préparer; la Ducheſſe en l'avalant l'avoit trouvé d'un excellent goût; & il ne produiſoit aucun des effets du venin. Le Duc de Guiſe ne la laiſſa qu'une heure dans l'apprehenſion qu'il luy avoit cauſée, & il rentra immediatement aprés dans ſa Chambre pour la déſabuſer, & pour luy raconter la maniere dont on l'avoit preſſé de ſe défaire d'elle, & la raillerie dont il avoit prétendu punir le conſeil qu'on luy avoit donné.

Les Parens & les Amis du Duc de Guiſe qui n'eſperoient plus de luy tourner l'eſprit contre ſa femme, aprés l'experience qu'ils venoient d'en faire, s'attacherent uniquement à tuer Saint Maigrin. Ils l'attendirent au nombre de vingt Cavaliers au ſortir du Louvre à minuit, & ils luy donnerent trente-trois coups d'eſpée ou de piſtolet preſque tous mortels. Saint Maigrin vêcut néamoins encore vingt-quatre heures, & le Roy fut tout à fait touché de ſa mort; mais il n'en témoigna rien, parce qu'on luy rapporta que l'on croyoit avoir remarqué parmy les Aſſaſſins, un Homme qui à ſa taille extraordinairement haute, & à ſes mains faites en épaule de mouton, paroiſſoit eſtre le Duc de Mayenne. Il n'auroit pas eſté poſſible de l'arrêter ſans exciter une Sédition, qui auroit degeneré en une Guerre Civile, & l'on aima mieux feindre que l'on ignoroit les Auteurs & les Complices du meurtre de Saint Maigrin.

Le Roy ſe ſouvint alors que Quelus avoit eſté tué en duel par Entraguet Favori du Duc de Guiſe ; & ces deux exemples luy inſpirerent l'opinion que la Maiſon de Lorraine, ne pouvoit ſouffrir qu'il euſt d'autres Favoris que les Princes qui en étoient, afin de le reduire à une telle extrémité, qu'aucun François n'oſaſt deſormais s'attacher particulierement à luy. Tous les Favoris qui avoient ſurveſcu Maugiron, Quelus, & Saint Maigrin, l'entretinrent dans ce ſoupçon à cauſe qu'ils avoient intereſt de ne pas ſuccomber comme leurs Compagnons, & d'obliger les François, en commençant par les Princes Etrangers habituez dans le Royaume, à les reſpecter comme des choſes ſacrées. 1589.

Ils repreſenterent à ſa Majeſté dans toutes les occaſions qui s'en offroient, qu'il ſuffiſoit d'eſtre bien venu auprés d'Elle, & de meriter ſa confiance pour devenir l'objet de la haine des Guiſes : Qu'ils avoient faire perir Quelus par une querelle apoſtée ; & qu'ils n'avoient pas attendu pour aſſaſſiner Saint Maigrin, qu'il fuſt hors de la place de devant le Louvre : Que Sa Majeſté avoit pû compter les coups de piſtolet qui luy avoient eſté tirez, entendre les cris de ce malheureux Gentilhomme, & voir ſon ſang qui luy demandoient vengeance : Que les attentats des Guiſes augmenteroient par l'impunité : Et qu'aprés avoir tranché des Rois ſous le Regne de François Second, ils prétendoient le devenir en effet ſous le Regne de Henry Trois : Que c'étoit aſſez de ne pas vouloir être gagné par eux pour meriter leur haine : Qu'ils ſe faiſoient des Créatures puiſſantes ; & qu'ils leur procu-

1589. roient les plus conſiderables Emplois, au lieu que Sa Majeſté ne pouvoit faire que des malheureux: Que quand les mêmes Guiſes auroient achevé de perdre ceux qu'ils ne pourroient ny corrompre ny intimider; & quand ils auroient écarté de la Cour les Perſonnes zelées pour le ſervice de leur Maiſtre, ils paſſeroient au plus grand des crimes; & le moindre mal que le Roy auroit à craindre d'eux, ſeroit celuy de finir ſa vie dans un Cloiſtre.

Le Roy étoit timide, & par conſéquent ſoupçonneux. Il jugeoit de ce que feroient les Guiſes par les rapports qu'on luy avoit faits de l'Amiral de Châtillon, & des ambitieux deſſeins qu'il auroit executez s'il euſt ſarvêcu à la Journée de Saint Barthelemy. Ainſi Sa Majeſté ne diſſimula plus qu'Elle tenoit le Duc de Guiſe pour ſon plus grand Ennemy; & Elle ne garda plus avec luy d'autres meſures, que celles dont Elle croyoit avoir abſolument beſoin pour l'empeſcher de commencer la Guerre. Mais il auroit falu pour cela de la hardieſſe & de la vigueur; & le Roy manquoit également de l'une & de l'autre. Il n'oſa pas choquer ouvertement le Duc de Guiſe, quoiqu'il fût ſon Sujet; & il ſe contenta de le déſobliger par des voyes indirectes, comme s'il l'euſt reconnu pour ſon ſemblable. Il ne laiſſoit pas néamoins quand il étoit enfermé dans ſon Cabinet avec ſes ſeuls Favoris, de parler contre luy, ny de le menacer: Mais les Favoris n'étoient pas ſi ſecrets qu'il auroit eſté à deſirer.

C'étoit alors la mode de témoigner aux Dames qu'on les aimoit, en leur apprenant ce qu'il y avoit de plus ſecret à la Cour; & les Dames haïſſoient le Roy

à proportion de ce qu'elles l'avoient autrefois aimé, parce que ſa maladie, dont on a déja parlé, l'empeſchoit de les ſatisfaire. Elles ne manquoient pas d'informer le Duc de Guiſe de tous les diſcours tenus contre luy dans le Cabinet de Sa Majeſté; & ce Duc qui diſſimuloit auſſi profondément que le Roy, quand il le jugeoit à propos, ne rebutoit pas tout-à-fait les nouvelles qu'on luy diſoit, de crainte que les Dames n'oſaſſent plus luy en dire d'autres: Mais il ſe contentoit de mépriſer les diſcours des Favoris qu'il traitoit de Mignons de Couchette; & aprés quand il ſe trouvoit avec ſes Amis, il faiſoit avec eux toutes les reflexions qu'il devoit ſur les choſes dont on venoit de l'informer. 1589.

Les rapports de part & d'autre furent ſi frequens, que les Amis du Duc de Guiſe convinrent avec luy qu'il n'y avoit plus de tems à perdre, & qu'on l'aſſaſſineroit infailliblement, ou du moins on le chaſſeroit de France, aprés luy avoir oſté les grands Etabliſſemens qu'il y poſſedoit, s'il ne ſe mettoit ſur la défenſive. Voilà les veritables cauſes qui formerent la Ligue en France; & les Hiſtoriens qui en ont cherché d'autres, ſe ſont mis inutilement en peine.

FIN.

Digitized by Google